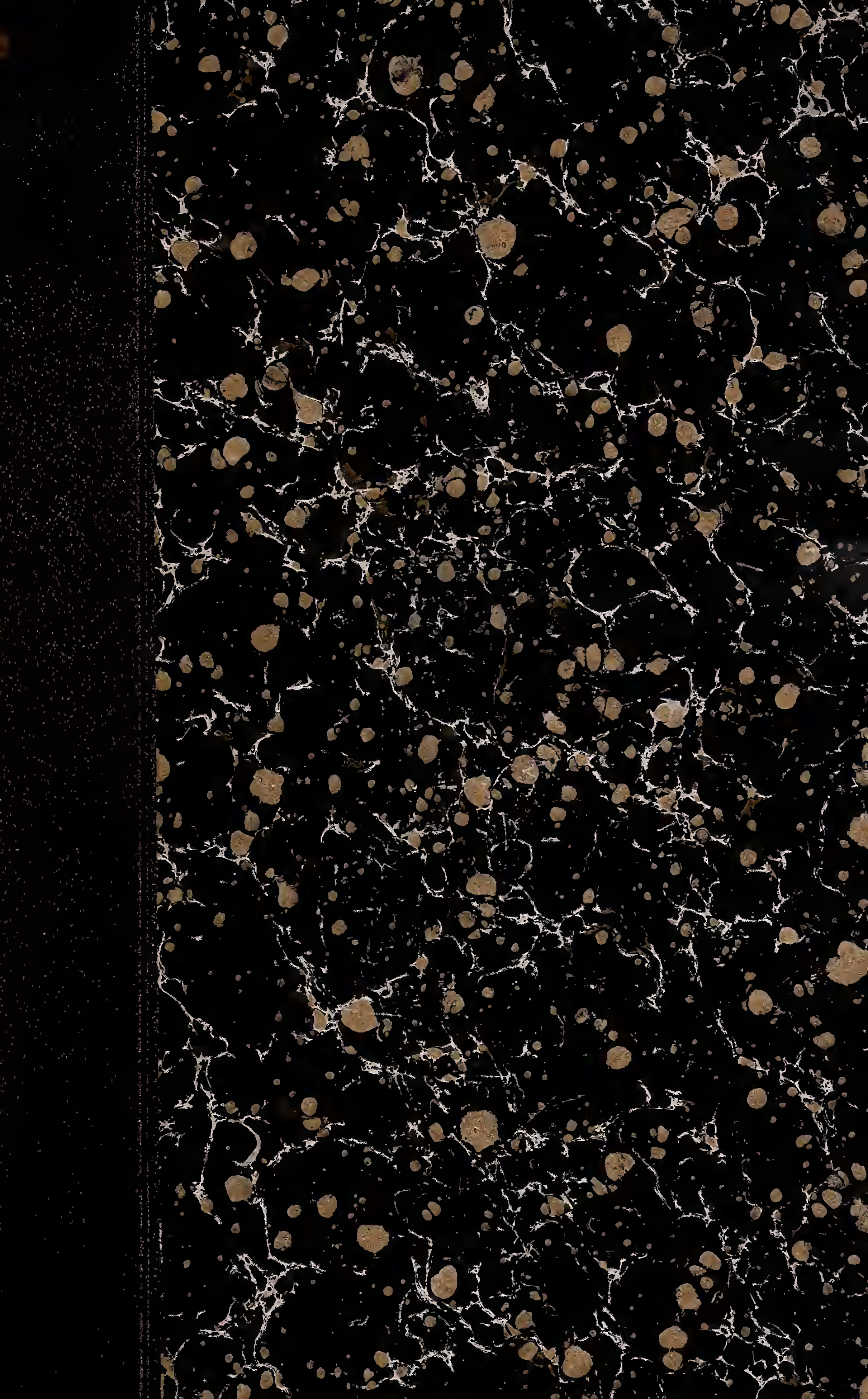


HISTOIRE

DE LA

MISSION DU THIBET

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire ancienne et moderne de l'Annam, 1 vol. in-8°.

La Société des Missions-Étrangères pendant la guerre du Tonkin, brochure in-8° *(Épuisé)*.

Nos Missionnaires, précédé d'une étude sur la Société des Missions-Étrangères, 1 vol. in-12.

Le Séminaire des Missions-Étrangères pendant la Révolution, brochure grand in-8° *(Épuisé)*.

Atlas des Missions de la Société des Missions-Étrangères, 27 cartes in-folio, en 4 couleurs, avec 27 notices historiques et géographiques.

Les cinquante-deux Vénérables serviteurs de Dieu, mis à mort en haine de la foi dans les missions de Cochinchine, Tonkin, Su-tchuen, Kouy-tcheou, Kouang-si, d'après les procès apostoliques, 2 vol. in-8°. 27 gravures.

Grande édition illustrée. 1 vol. in-4°.

Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères, depuis sa fondation (1658) jusqu'à nos jours, 3 vol. in-8°.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques.)

Mgr Retord et le Tonkin catholique, 1 vol. in-8° illustré.

Mgr Verrolles et la mission de Mandchourie, 1 vol. in-8° illustré.

Les Missionnaires français en Corée, 1 vol. in-12 illustré.

Siam et les Missionnaires français, 1 vol. in-8° illustré.

Les Missionnaires français au Tonkin, 1 vol. in-8° illustré.

Histoire des Missions de l'Inde, Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour, 5 vol. grand in-8° illustrations et cartes.
(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

La salle des Martyrs du Séminaire des Missions-Étrangères, 1 vol. in-12.

Les Bienheureux de la Société des Missions-Étrangères et leurs compagnons, 1 vol. in-12.

* * *

Carte des Missions catholiques dans l'Indo-Chine française, Grand aigle.
Carte des Missions catholiques en Chine, Grand aigle.
Carte des Missions catholiques au Japon, Grand aigle.
Planisphère de la hiérarchie catholique, Double grand aigle.

* * *

La Mission de Birmanie. Traduit de l'anglais. 1 vol. in-8° illustré.

EN PRÉPARATION

Histoire des Missions de Chine, Su-tchuen, Kouy-tcheou, Yun-nan, Mandchourie, Kouang-tong, Kouang-si.

SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES



HISTOIRE

DE LA

MISSION DU THIBET

PAR

ADRIEN LAUNAY

DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES

TOME PREMIER

SOCIÉTÉ SAINT-AUGUSTIN

DESCLÉE, DE BROUWER ET CIE

LILLE - PARIS

PRÉFACE

Dans la préface de l'Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères, j'annonçai mon intention d'écrire l'Histoire particulière de toutes les Missions confiées à cette Société.

J'ai commencé par l'Histoire des Missions de l'Inde, publiée en 1898; je continue par celle de la Mission du Thibet.

Pour faire ce travail, outre quelques documents anciens, qui m'ont permis de jeter un coup d'œil sur l'évangélisation de Lhassa et des pays thibétains, pendant les XVIIe *et XVIII*^e^ *siècles, j'ai eu à ma disposition :*

Les archives du Séminaire des Missions-Étrangères ;

Les archives du Vicariat apostolique du Thibet, *qui m'ont été envoyées par le Supérieur actuel de cette mission, Mgr Giraudeau ;*

Une partie des archives de la Légation de France à Pékin, *que le gouvernement m'a autorisé à consulter, afin de m'aider à compléter ou à reconstituer, autant que possible, les archives de nos Missions perdues pendant les persécutions.*

La plupart des pièces conservées dans ces collections sont des originaux ou des traductions officielles : dépêches, lettres, mémoires, notes des Ministres de France à Pékin, des membres du Tsong-li-yamen, des Commissaires impériaux à Lhassa, des Vice-rois du Su-tchuen et du Yun-nan, des Supérieurs des grandes lamaseries, des Évêques et des Missionnaires.

Je les ai suivies une par une, les analysant toujours, les citant souvent en totalité ou en partie, parce que, principalement dans un travail fait pour la première fois sur une mission où l'apostolat est très compliqué et très difficile, les citations m'ont paru le meilleur moyen d'être précis et détaillé et par conséquent d'être utile.

Afin d'éclairer l'étude des documents qui laissaient dans l'ombre un certain nombre de points secondaires, mais intéressants, j'ai, durant plusieurs heures, presque chaque jour, du mois d'avril au mois de

juillet 1901, consulté Mgr Biet, le Vicaire apostolique du Thibet, que la maladie avait forcé de revenir en France, et que la mort devait bientôt frapper.

Je crois avoir ainsi entouré de sérieuses garanties d'exactitude le récit des faits qui constituent la vie et la marche de l'Église du Thibet.

A. L.

EXPLICATIONS DES ABRÉVIATIONS

Les notes portent en abrégé les indications des sources auxquelles j'ai puisé ; voici l'explication de ces abréviations :

A. M.-E. : *Archives des Missions-Étrangères.*

A. T. : *Archives de la Mission du Thibet.*

A. L. F. P. : *Archives de la Légation de France à Pékin.* Plusieurs pièces de ces Archives ayant été copiées par moi à Pékin et ensuite versées dans les A. M. E. ou dans les A. T., ont été indiquées comme appartenant à ces dernières collections.

A. P. F. : *Annales de la Propagation de la Foi.*

A. S. E. : *Annales de la Sainte-Enfance.*

M. C. : *Missions Catholiques.*

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LES PAYS QUE RENFERME LA MISSION DU THIBET

Pays. — Population. — Gouvernement et administration. Personnel administratif. — Religions et Lamaseries.

Les limites de la mission du Thibet ont varié plusieurs fois, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire ; actuellement, elles sont : au sud, le Népal, le Sikkim, le Boutan, l'Assam, ou si l'on veut l'immense chaîne des Himalayas, depuis le nord du Ladak jusqu'à la Salouen, avec une inflexion qui, dans l'Inde anglaise, englobe la partie du district civil de Darjeeling, située à l'est de la Tista, et les vallées de Chumbi entre le Sikkim et le Boutan [1] ; elles longent près de l'Iraouaddy et de la Salouen le territoire des tribus sauvages du nord de la Birmanie ; à partir du Mékong elles descendent jusque vers le 27° de latitude nord, traversent la pointe nord-ouest de la province du Yun-nan et le fleuve Bleu ; à l'est, dans la province du Su-tchuen, après avoir franchi le Ya-long-kiang, elles arrivent par environ le 101me degré de longitude est à la principauté de Ta-tsien-lou et aux autres petites principautés thibétaines qu'elles englobent, excepté celles de Mou-pin, de Mong-kon-tin et de Tsa-ko-tin ; au nord, elles touchent la Mongolie et le Turkestan chinois ; enfin à l'ouest, elles atteignent les montagnes de Karakorum, le Ladak et retrouvent les Himalayas.

D'après ces données, cette mission comprend donc : tout le royaume du Thibet proprement dit, que l'on désigne parfois sous le nom de royaume de Lhassa, le Dégué, le Poyul, le Meli, les trois grandes princi-

1. Par suite d'une erreur géographique sans doute, cette petite partie de la mission, que l'on désigne sous le nom de Thibet seul, est séparée du royaume du Thibet, c'est-à-dire du reste de la mission, par une langue de terre située au sud-ouest du pic Gipmochi et relevant, sous le rapport ecclésiastique, de la préfecture apostolique d'Assam.

pautés de Tchraya, Tchamouto [1], Sakia [2], les autres principautés plus petites de Sanchekioutso, Nonkin, Reoukié, les territoires de Bathang et de Lythang, une quinzaine de principautés thibétaines réunies au Yun-nan ou au Su-tchuen, les minuscules principautés ou tribus mossos, le gouvernement de Oui-sy dans le Yun-nan, le pays des sauvages Lyssous, Loutses et autres; enfin, au sud, dans l'Inde anglaise, une partie du district de Darjeeling.

De grands fleuves arrosent les pays que comprend la mission du Thibet; les principaux sont : le Brahmapoutre ou Yarkioutsangpo, qui prend sa source dans la province de Ngaré [3] et descend dans l'Inde; l'Iraouaddy, qui se dirige vers la Birmanie; la Salouen, en thibétain Ngeukio et en chinois Lou-tse-kiang, qui traverse le Tsarong, district du royaume du Thibet, dont le nom reviendra fréquemment sous notre plume, et va se jeter dans le golfe de Martaban; le Mékong, en thibétain Lakio ou Dakio, en chinois Lan-tsang-kiang, dont les nombreuses embouchures couvrent en partie le sol de notre Cochinchine; le Kin-cha-kiang ou fleuve Bleu, en thibétain Djrekio, qui se jette dans la mer de Chine; le Ya-long-kiang ou Gniakio, un des affluents du fleuve Bleu. Ajoutons encore le Sutledj et l'Indus, qui arrosent l'ouest de la province de Ngaré.

Cette région très élevée est parcourue par une série de chaînes assez rapprochées, dont la hauteur moyenne est de 4.000 mètres, et dont quelques-unes vont jusqu'à 7.000 et 8.000 mètres. S'appuyant au nord-ouest sur les massifs déchiquetés que sillonnent les vallées du Ladak et du Kachemir, elle s'élargit graduellement au sud-est et à l'est, entre les arêtes maîtresses du continent d'Asie, le Kouen-loun et l'Himalaya. Les premiers contreforts de ces deux grands systèmes qui dominent au nord et au sud la masse triangulaire du Thibet, sont considérés par les peuples qui vivent à leur base comme les « toits du monde », comme les « degrés du ciel » et le « séjour des dieux ». Ils semblent former la limite d'une autre terre, que de loin le diadème des neiges étincelant au soleil fait

1. Tchangtou, Tsiamdo. Dans la seconde édition de son ouvrage, *La Mission du Thibet*, p. 267, M. C. Desgodins a écrit : « Les ambassadeurs (Kin-tchay) administrent par eux-mêmes quatre grandes principautés : Tchraya, Tcha-mou-to, à l'est, et celles de Tra-chi-lum-bo et de Sakia-koung-ma, à l'ouest. » Mais le 28 janvier 1902, son vénérable frère, le P. A. Desgodins, nous a écrit : « Trachilhumbo n'est pas une principauté, mais fait partie du royaume du Thibet gouverné par Lhassa. Trachilhumbo est le nom de la lamaserie où demeure le Penkhiriapokié ou second grand lama du Thibet, de la secte officielle des Gueloukpa, comme le Dalaï-lama de Lhassa. »

2. Sakia est le nom de la principauté. Sakiagun celui de la lamaserie, dont le Sakia kongma est le supérieur. En thibétain lamaserie se dit Gunpa, mais dans les mots composés la terminaison se retranche (Lettre de M. Desgodins, Hong-Kong, 28 janvier 1902).

3. On dit aussi Ngari.

apparaître comme un pays d'enchantement, mais que les rares gravisseurs apprennent à connaître comme le pays des tempêtes, de la froidure et de la faim. Qu'ils aient traversé cette région interdite du nord au sud ou de l'ouest à l'est pendant des marches qui ont duré plusieurs mois, à des altitudes qui s'élèvent jusqu'à 6.000 mètres, tous les voyageurs s'accordent à nous représenter la plus grande partie du Thibet comme une sorte d'énorme terrasse à gradins, formée par des bassins fermés où s'étalent des lacs et des marécages, probablement restes de mers intérieures dont le trop plein s'épanchait par les brèches des chaînes bordières ; comme un chaos d'innombrables massifs aux pentes vertigineuses, offrant un horizon immense de cimes argentées ; comme un désert morne et terrifiant auquel des troupeaux de yacks, d'antilopes et des vols de corbeaux donnent seuls quelque animation. Pourtant ce n'est pas là le Thibet entier, et l'on y trouve aussi des forêts superbes enrichies des essences les plus variées, des vallées fertiles, abritées des grands froids, où les fruits mûrissent aisément, où l'orge, le blé, les haricots, les pois, les pommes de terre, etc., permettent aux habitants de jouir d'une certaine aisance, principalement dans les pays que la Chine a réunis il y a deux siècles à ses provinces du Su-tchuen et du Yun-nan.

Le pays est sillonné par de rares et mauvaises routes accrochées aux flancs des montagnes, perdues dans les vallées, et qui brusquement s'arrêtent en face d'une rivière ou d'un fleuve profondément encaissé, que l'on franchit sur d'extraordinaires ponts de cordes ou que l'on traverse dans des barques légères en peau de yack.

Les villes sont peu nombreuses : Lhassa, la capitale du Thibet proprement dit, Digartcha, près de la lamaserie célèbre de Trachilumbo, Ta-tsien-lou, entrepôt commercial entre la Chine et le Thibet, Oui-sy, quelques autres encore, et c'est tout. Les agglomérations les plus considérables sont formées par les lamaseries ; les villages thibétains, mossos, chinois, où demeurent quelques familles, et les habitations isolées sont disséminés à travers les pays et souvent à de grandes distances les uns des autres.

* * *

La population totale de cette mission est évaluée approximativement à 4.000.000 d'âmes.

Elle se compose de Thibétains, de Chinois, de Mossos et de sauvages connus sous les noms divers de Lyssous, Loutses, Lamajen, Melam, etc. ; à Lhassa et dans les environs, habitent des Népaliens, des Boutaniens et des Kachemiriens ; à l'ouest et au sud-ouest, des populations peu connues,

mélanges de Miris et de Daflas, et probablement apparentées aux Lyssous et aux Mossos ; ajoutons encore, pour le district de Darjeeling, à l'est de la Tista, quelques Anglais, maîtres du pays, des Népaliens, des Boutaniens et des Lepchas.

Les plus nombreux, parmi ces populations diverses, sont sans contredit les Thibétains ; puis viennent les Mossos, après eux les sauvages en les groupant tous ensemble, les Chinois, et enfin les différents représentants des tribus ou des peuples soumis à l'Angleterre.

Si nous questionnons les missionnaires sur les défauts caractéristiques et les qualités principales des Thibétains, ils nous répondront, après avoir passé au milieu d'eux vingt ou trente ans, que les Thibétains sont faibles et lâches devant la force, arrogants et cruels en face de la faiblesse, peu industrieux, « fourbes ou traîtres selon les circonstances, cherchant toujours à escroquer quelque chose et mentant sans pudeur pour arriver à ce but [1]. » Sur les vertus et sur les qualités, ils seront plus laconiques et se contenteront de dire que les Thibétains ont l'esprit religieux, si l'on entend par ce mot l'instinct qui les porte à se livrer d'une façon routinière à des pratiques superstitieuses ; qu'ils ont une endurance extraordinaire du froid, de la fatigue, de la faim et de la soif. On remarque aussi qu'ils sont fort gais, trait de caractère assez curieux chez un peuple voisin des Chinois, dont la gravité extérieure est générale.

Les Mossos ont joué un rôle important dans l'histoire du Thibet, qu'ils occupèrent en grande partie avant la conquête chinoise. Ils n'ont pas d'écriture proprement dite, et se servent pour leurs superstitions de caractères hiéroglyphiques. Leur langue, différente des langues chinoise et thibétaine, est très difficile à apprendre. Ils ont été absorbés, mais non détruits, par la conquête. A demi civilisés, ils sont le trait d'union entre les Chinois et les Thibétains. La fourberie et l'adresse forment le fond de leur caractère. Un proverbe dit qu'il faut trois Chinois pour tromper un Thibétain et trois Thibétains pour tromper un Mosso. Ce proverbe ne saurait cependant être la base d'un jugement absolu et universel.

Les Loutses se font remarquer par une douceur relative, due sans doute à la faiblesse de leur caractère.

Les Lyssous se divisent en deux catégories : les demi-civilisés, qui paient régulièrement le tribut et vivent de l'agriculture et de la chasse, et les sauvages, qui vivent volontiers de pillage. Leur langue est encore une énigme, et l'écriture leur est inconnue, mais ils parlent le chinois.

Les Lamajen, brigands audacieux, ne reculent pas devant l'assassinat.

1. C. Desgodins, *La Mission du Thibet*, 2e édition. Paris, Librairie de l'œuvre de St-Paul, 1885, p. 252.

Au Thibet, comme partout, les Chinois sont industrieux, sobres, commerçants habiles, employant facilement le mensonge pour mieux réussir, et pratiquant le vol pour s'enrichir plus vite.

Les représentants des diverses populations indiennes qui habitent le district de Darjeeling, n'offrent pas de qualités beaucoup plus grandes et de vertus plus hautes ; on les dit paresseux, menteurs, facilement voleurs ; mais ils sont sobres, et on en rencontre d'intelligents.

*
* *

A quelques exceptions près, que nous allons signaler, toutes les régions petites ou grandes, les principautés et les pays sauvages, dont nous avons fait l'énumération, ont un double gouvernement : chinois et thibétain ou indigène.

La Chine conquit le Thibet de 1698 à 1703 [1], et, connaissant fort bien la maxime politique que, pour régner, il faut diviser, elle découpa le pays en territoires qui lui étaient directement et indirectement soumis, et établit à Lhassa deux commissaires impériaux chinois, appelés Kin-tchay-tchou-tsang-pan-se-ta-chen [2], ou plus simplement Kin-tchay, de qui devaient dépendre les plus hautes autorités indigènes, que le gouvernement de Pékin eut soin de conserver. Près d'eux un autre fonctionnaire de rang inférieur à eux, le Y-tsin, semble cumuler la fonction de les surveiller et celle de s'occuper de certaines principautés [3]. Longtemps avant l'Europe, la Chine avait inventé et pratiqué le protectorat, ou même quelque chose de plus, une sorte d'annexion incomplète, qui lui donnait certains avantages de la possession sans les embarras de l'administration quotidienne. Cette dépendance du Thibet vis-à-vis de l'Empire du Milieu est une grave question, que les missionnaires étudieront souvent et longuement, et que nous exposerons en détail dans le cours de notre histoire.

Dans cette introduction, il importe seulement d'indiquer les grandes lignes de l'administration des divers pays qui constituent le Vicariat apostolique du Thibet.

1. Il s'agit ici de la seconde et définitive conquête, la première ayant eu lieu plus de cinquante ans auparavant.

2. On a traduit ce titre tantôt par ambassadeur ou légat, tantôt par commissaire impérial. Nous préférons ce dernier nom, qui nous paraît répondre plus exactement aux fonctions remplies par ces mandarins. La traduction littérale de leur titre complet est : honorable envoyé résidant au Thibet, grand officier administrateur.

3. Il porte le globule de corail et peut voyager en chaise à huit porteurs ; il doit contresigner toutes les pièces officielles que les Kin-tchay envoient à Pékin par l'intermédiaire du vice-roi du Su-tchuen.

Le royaume du Thibet est divisé en quatre provinces : celle de Kham à l'est, celles de Oui ou Eu et de Tsang au centre, celle de Ngaré à l'ouest. Ces provinces se subdivisent en préfectures, sous-préfectures, cantons et communes.

Il a pour chef civil un roi qui, depuis 1848 ou 1849, est toujours un lama, alternativement choisi dans les trois grands couvents bouddhistes de Lhassa : Serra, Gaden et Djrépong. Ce roi est sous l'autorité du premier commissaire impérial, qui ratifie ou non son élection, approuve la nomination de ses ministres, de ses grands mandarins, et leur remet à tous le brevet impérial, nécessaire pour exercer leur charge.

Les trois principautés de Tchamouto, Tchraya et Sakia sont gouvernées par les très puissantes lamaseries des trois villes du même nom. Le supérieur de chacune de ces lamaseries est le roi de ces territoires. Le Poyul est divisé en trois districts gouvernés chacun par un préfet ou déba ; chaque chef et chaque district est indépendant ; tous les trois s'entendent à l'amiable sur les intérêts communs. Tchamouto, Tchraya, Sakia et Poyul, tous dépendent réellement ou nominalement du second commissaire impérial[1].

Les principautés de Sanchekioutso, Nonkin, Reoukié, enclavées dans le royaume du Thibet, ont des chefs qui relèvent du Y-tsin.

Remarquons que les Kin-tchay et le Y-tsin, qui ont autorité sur les chefs thibétains, sont sous le contrôle, pour ne pas dire sous la dépendance du vice-roi du Su-tchuen, qui reçoit leur correspondance officielle avec Pékin, y met son visa et peut y ajouter ses observations.

Le Dégué a un roi, quelquefois lama, directement soumis au vice-roi du Su-tchuen.

Les territoires de Bathang et de Lythang ont pour chefs deux préfets portant le titre de déba, le premier civil et le second militaire ; ils dépendent du vice-roi du Su-tchuen, ou plus exactement ils font partie de la province du Su-tchuen et ont près d'eux des mandarins chinois.

Les petites principautés thibétaines ont des roitelets ou des chefs désignés sous le nom de Tou-se, ou parfois de Min-tchen-se[2], et relevant du vice-roi du Su-tchuen. La plus connue est celle de Kiala, qui a pour ville principale Ta-tsien-lou, résidence du Vicaire apostolique du Thibet.

Le Tchong-tien est subordonné aux autorités du Yun-nan.

1. Quelques missionnaires se sont demandé si ces pays dépendent du second Kin tchay ou du Y-tsin.

2. Il n'y a que la petite principauté de Kiala dont le chef porte le nom de Min-tchen-se.

Les Mossos, Lyssous, Loutses et autres sauvages, ont des chefs, appelés en langue mosso Moukoua, qui, après avoir prélevé les impôts sur la population, paient un tribut au gouvernement chinois.

La partie de la mission comprise dans le gouvernement de Ouy-si au Yun-nan, possède la hiérarchie ordinaire des mandarins chinois, préfets et sous-préfets de diverses classes.

En dehors des vice-rois du Su-tchuen et du Yun-nan, des Kin-tchay et du Y-tsin de Lhassa, qui ont la haute main sur toutes choses, il y a sur la route mandarinale, depuis Ta-tsien-lou à l'est jusqu'à Ting-je à la frontière du Népal, des soldats chinois et des mandarins civils.

Ces mandarins n'ont pas à se mêler de l'administration intérieure réglée par les coutumes, à moins que ce ne soit par l'arbitraire ; ils ont seulement le droit de donner des ordres pour les corvées nécessaires à leurs collègues en voyage, et de dirimer les procès qui s'élèvent entre Chinois ou entre Chinois et Thibétains, et en certains cas seulement entre Thibétains.

Pour résumer ces détails en deux mots, disons que le gouvernement de Pékin administre directement les territoires de la mission appartenant aux provinces du Su-tchuen et du Yun-nan, et qu'il commande aux autres par l'intermédiaire des autorités indigènes placées sous la juridiction de ses mandarins.

C'est pour cette raison que les missionnaires, qui ne sont ni Thibétains, ni Chinois, s'adresseront tantôt aux mandarins chinois, tantôt aux juges thibétains, et quelquefois aux uns et aux autres, mais toujours en dernier ressort à la Chine.

*
* *

Après avoir indiqué le genre des gouvernements de chaque pays et leur dépendance de la Chine, examinons le personnel. Nous trouverons dans cette étude le double avantage de connaître les rouages administratifs, et la signification des termes employés par les missionnaires pour désigner les autorités, petites ou grandes, qui gouvernent le pays.

Dans le royaume du Thibet, en tête de la hiérarchie indigène, c'est-à-dire thibétaine, se place le Guielbo [1], mot qui signifie exactement roi tributaire ; il est, après le Dalaï-Lama, dont nous nous occuperons plus loin, le premier personnage du royaume. Il est toujours, depuis 1848 ou 1849 [2], nous l'avons dit plus haut, choisi parmi les lamas des trois grands

1. Il est à remarquer que le titre de Guielbo indique toujours une dépendance, un vasselage, sous un Kong-ma, empereur, qui ne dépend de personne et a des vassaux.

2. Lorsque MM. Huc et Gabet passèrent à Lhassa au mois de janvier 1846, il y avait encore un roi laïque, du nom de Péchi, très opposé à la domination chinoise, et qui

couvents de Lhassa. Il a une garde du corps composée de laïques et appelée Tchrongkhor, dont les membres sont parfois choisis pour diriger des expéditions militaires.

Il a quatre ministres qui portent le nom de Kalun (docteurs en commandements). Ceux-ci ont sous leurs ordres seize grands mandarins de quatre classes différentes : quatre Depeun (chefs du peuple), chargés de l'administration civile ; quatre Tsepeun (chefs de la vie), chargés de l'administration judiciaire ; quatre Dingpeun (chefs volants) ou chefs rapides pour l'administration des finances ; quatre Dapeun (chefs de la flèche) pour l'administration militaire.

Dans les provinces, la hiérarchie des fonctionnaires civils se compose de:

Tiguié (sceau abondant, large) ; ce sont les gouverneurs généraux des provinces nommés par le gouvernement central : ils veillent surtout aux frontières et font en même temps les fonctions de préfet pour leur département particulier.

Déba (littéralement, le peuple ; le sens est le chef du peuple, le représentant du peuple). Dans le royaume du Thibet les débas sont nommés pour trois ou six ans. Il y a quelquefois deux débas, le premier civil et le second militaire [1]. Dans les principautés réunies à la Chine, ils sont héréditaires. Quelques-uns portent le titre de Guielbo. Les Chinois les nomment Tou-se (chefs indigènes de la terre), ou bien encore In-kouan (commandants de camps), titre qui rappelle la conquête. Les débas équivalent à peu près à nos préfets.

Chaque déba a sous ses ordres un certain nombre de fonctionnaires civils appelés Chelngo [2] (bouche, figure), sorte de sous-préfets, et des chefs militaires désignés sous le titre de Mapeun ; tous sont nommés pour trois ou pour six ans. Les sous-préfets civils et militaires sont choisis parmi les Koutsop [3], genre de noblesse héréditaire formant les gardes du corps des chefs plus élevés. Ils ont sous eux, dans chaque canton, un ou plusieurs Dingpeun (chefs rapides) ; ces Dingpeun sont chargés de transmettre les

voulait perpétuer la royauté dans sa famille. Craignant que cet ambitieux personnage ne lui créât des embarras, le gouvernement chinois le fit décapiter, fit disparaître toute sa famille, puis régla qu'à l'avenir le roi du Thibet serait toujours un lama.

1. Ce dernier a ce titre parce que c'est lui qui nomme les deux ou trois Mapeuns ou officiers militaires, qui n'ont généralement de militaire que le nom, aussi bien que leurs soldats, gens du peuple commandés pour une corvée quelconque.

2. Dans la province de Tsang et dans l'ouest du Thibet, les sous-préfets civils portent le titre de Dzongpeun (chefs de forteresse), mais ces forteresses n'existent presque plus ; la maison du chef non fortifiée porte quand même le nom de Dzong.

3. Les Koutsop s'appellent en certains pays Khamyo ; en d'autres, à Ta-tsien-lou, par exemple, ils se nomment Aya ; mais, à Ta-tsien-lou, les Aya n'ont que le privilège d'être aubergistes, ce qui leur permet d'ailleurs de gagner beaucoup d'argent, et les fonctionnaires se recrutent dans la classe des Pefou.

ordres supérieurs, et de les faire exécuter par le peuple. Dans certains pays, ils sont héréditaires ; dans d'autres, ils sont nommés pour un an par le sous-préfet.

Chaque village a son ou ses maires, qu'on appelle Besset dans certains endroits et dans d'autres Kenba (ancien). Presque partout ils sont héréditaires. Ce sont eux qui président les assemblées du peuple, font connaître les ordres supérieurs et décident la part de chacun dans les corvées.

Il est à remarquer que Tiguié, Déba, Chelngo, cumulent toutes les fonctions civiles, judiciaires, financières et même souvent militaires, quoiqu'il y ait une petite hiérarchie militaire plutôt pour la forme que pour les services qu'elle rend.

Cette hiérarchie militaire se compose de :

Mapeun (chefs de la guerre ou des soldats). Ils sont surtout chargés de veiller à la sûreté des routes, et s'en acquittent fort mal ; ils sont nommés pour trois ans.

Guiapeun (chefs de 100 soldats ou plutôt de 100 familles), qui doivent également veiller à la sûreté des routes ; ils ne s'en occupent guère que pour se mettre d'accord avec les brigands.

Kioupeun (chefs de 10 soldats ou plutôt de 10 familles) [1].

Passons maintenant aux employés secondaires. Les chefs indigènes des principautés, au moins de celles où il y a des mandarins chinois, ont un Se-ye, conseiller chinois qui leur est imposé par le mandarin, qu'ils paient, et auquel cependant ils cèdent la première place dans les réunions.

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont recrutés parmi les Koutsop ou dans le simple peuple : Djreungnié (dont le sens propre est hôtelier), qui s'occupe des hôtes ; il est le premier conseiller.

Gnierba (celui qui est auprès, qui prend soin). C'est l'homme d'affaires pour tout ce qui regarde le temporel.

Tsongpeun (chef marchand), chargé du commerce de la famille.

En dehors du corps des Koutsop, ces chefs ont à leur disposition un Tchrongyig (en présence des livres) ; c'est le secrétaire ; puis un certain nombre de domestiques, compris sous la dénomination générale de Peunyo, domestiques de chefs.

Certaines de ces dignités ou de ces fonctions, nous l'avons indiqué, sont conférées par des autorités plus hautes ; elles ont une durée plus ou moins longue, mais qui généralement ne dépasse pas six ans ; les autres sont héréditaires. Dans le premier cas, elles sont vendues au plus offrant ; dans le second, elles sont transmises moyennant une somme d'argent

1. Ces titres de Guiapeun et de Kioupeun sont rares et beaucoup plus honorifiques qu'administratifs.

offerte aux chefs de qui dépend directement le titulaire. Héréditaires ou achetées, elle ne donnent droit à aucun émolument. Aussi les mandarins grugent le peuple afin de vivre, de rentrer dans leurs déboursés et, quand ils sortiront de charge, de pouvoir, selon leur expression, faire les comptes avec le chef qui examinera leur gestion, c'est-à-dire partager avec lui les bénéfices.

Les employés inférieurs n'observent pas mieux l'honnêteté. Ils sont réellement la plaie du pays par leurs exigences, leur brutalité et leurs injustices. C'est parmi eux que les mandarins trouvent tout prêts des satellites pour exécuter leurs ordres, des bourreaux pour punir les coupables, et des bandits pour frapper les innocents.

Inutile d'appuyer sur le gouvernement du petit territoire de l'Inde anglaise qui fait partie de la mission du Thibet. Il appartient au district de Darjeeling, qui est administré par des fonctionnaires relevant des autorités de Calcutta.

* * *

Passons maintenant à la religion. Le Bouddhisme est la religion des Thibétains ; il est professé par tous, mais avec des différences qui ont donné naissance à plusieurs sectes, dont les lamas sont les chefs et dont ils portent le nom.

La secte officielle, qui comprend le plus grand nombre d'adeptes, est celle des Gueloukpa, lamas jaunes ; les autres sont les Karmapa, Gningmapa, Sakiapa, tous lamas rouges. Ces dénominations de jaunes et de rouges viennent de la couleur du vêtement porté par les lamas.

Toutes ces sectes admettent pour première croyance l'incarnation de Bouddha dans le corps de certains hommes. Ces Bouddhas vivants se nomment Tchreulko, c'est-à-dire personnes métamorphosées ; ils reçoivent les honneurs dus à Bouddha lui-même. Dans le principe, dit-on, il n'y avait qu'un Bouddha vivant, chef visible de toute la religion ; mais dans la suite presque chaque lamaserie voulut avoir le sien, et certaines en possèdent plusieurs. Le principal est celui qui réside à Lhassa et porte le titre de Dalaï-Lama ; il est encore appelé Guielouarinpokhié, victorieux, de grand prix ; quelquefois Bouddhatsi ; il est toujours de la secte des Gueloukpa et seul reconnu par le gouvernement chinois.

Le second dogme bouddhique est la transmigration des âmes. Tout être animé a une âme, et cette âme ne meurt point ; mais, à la dissolution du corps, elle passe dans un nouveau corps plus ou moins perfectionné, destiné à une position sociale plus ou moins honorable, suivant que dans sa vie précédente l'âme a acquis plus de mérites ou de démérites. Ainsi

l'âme d'un Bouddha vivant, d'un lama, d'un grand personnage, etc., peut devenir dans les générations suivantes l'âme d'un laïque, d'une femme ou même d'un animal, en punition de ses méfaits. Au contraire, l'âme d'un insecte, d'un animal, d'un pauvre homme, d'une femme, etc., peut devenir celle d'un mandarin, d'un lama ou même celle d'un Bouddha vivant, en récompense de ses mérites.

Mentionnons aussi la secte des Peunbo, qui ne se rattache que d'assez loin aux sectes précédentes. Selon les uns, les Peunbo pratiqueraient l'ancienne religion indigène du Thibet; selon d'autres, une forme de Bouddhisme indien introduit anciennement au nord des Himalayas. Les Peunbo reconnaissent pour leur principale divinité le Keuntouzongbo, c'est-à-dire l'Excellent, le Très-Bon, que plusieurs disent immatériel, parfait ; ils lui accordent même une certaine éternité, pendant laquelle il créa tous les êtres. « S'ils s'arrêtaient là [1], on pourrait, moyennant quelques explications, en venir à leur tendre la main ; mais à ce Dieu immatériel ils donnent un corps de bois ou de cuivre, dans lequel ils le font résider et qu'ils adorent ; puis, afin d'expliquer la création, ils lui associent un autre principe divin, mais féminin, le Yomkilongkimo ; et de l'union de ces deux principes, ils font sortir les petits dieux, les hommes et le monde ; toute cette génération de divinités a ses idoles et son culte. »

Cette idée d'un Dieu, c'est-à-dire d'un principe créateur et unique, se retrouve-t-elle chez tous les Thibétains, à quelque secte qu'ils appartiennent, et sous quelle forme ?

A cette question, M. Desgodins a fait la réponse suivante [2] :

« Quant à l'idée d'un Dieu unique, créateur, je ne l'ai rencontrée que chez un seul individu, un laïque, qui passe pour le plus savant du pays de Bathang, et ce n'est qu'après deux ou trois heures de conversation que je parvins à lui faire découvrir son secret. Je dis secret, dans ce sens que cette idée était si secrète, si cachée au fond, ou, pour mieux dire, sous les autres superstitions, que c'est à peine s'il s'en apercevait. Il me dit que cet être unique, créateur, etc., se nommait Eusel (lumière éclatante). Quelques jours après, j'en parlai à un autre savant, laïque aussi, qui me répondit : C'est Sanguié, le caché, secret, abondant (la chose cachée abondante). Et comme je lui opposais ce qu'avait dit l'autre de Eusel, il me répondit :

1. M. Desgodins, missionnaire au Thibet. Réponse au questionnaire de M. Dallet, 1878. M. Dallet, ancien missionnaire au Maïssour et auteur de plusieurs ouvrages, en particulier de l'*Histoire de l'Église de Corée*, avait conçu le projet d'écrire l'Histoire de la Société des Missions-Étrangères et des missions qui lui sont confiées, et il avait pour cet objet demandé des renseignements. M. Desgodins fut le seul dont la réponse lui parvint.

2. Réponse au questionnaire de M. Dallet.

Eusel, Sanguié, Namkié, Dapo (maître du ciel, nom chrétien de Dieu), tout cela, c'est la même chose : pourquoi se disputer sur les mots ? Enfin le lendemain j'interrogeai un lama, qui me soutint que Eusel et Sanguié ne sont pas la même chose, sans pouvoir me dire la différence. Ce que je puis affirmer, c'est que si l'idée de Dieu existe, il n'y a pas un individu sur mille, et peut-être sur dix mille, qui la possède. »

De son côté, Mgr Biet, répondant à la même question dans un petit mémoire intitulé : *Le Bouddhisme au Thibet*, a écrit :

« L'introduction du Bouddhisme au Thibet n'a pas détruit les traditions et les croyances primordiales enracinées profondément dans la conscience humaine, et qui lui font admettre un être souverain, supérieur à l'homme, qui a toujours existé, qui voit tout, entend tout, est tout-puissant, dirige le monde, punit et récompense les hommes selon leurs œuvres ; le Namkerbo, le ciel blanc, ou Namngobo, le ciel bleu, est vraiment l'être suprême mal défini, la providence, le grand protecteur du monde ; il a résisté dans la croyance des Thibétains à la théorie avilissante et incohérente de Çakiamouni, d'après lequel rien n'existe au-dessus de l'homme.

» Le Thibétain croit également aux esprits immatériels ou Lha, esprits bons ou mauvais qui parcourent invisiblement l'espace, les uns pour protéger l'homme, les autres pour lui nuire. Cette croyance aux esprits forme, avec la croyance aux transmigrations successives, les principales bases de la vie et des pratiques religieuses du peuple thibétain ; si la première vient du Bouddhisme, la seconde n'est pas tirée de la doctrine matérialiste de Çakiamouni, mais de la théogonie primordiale de la foi à l'existence d'êtres immatériels supérieurs à l'homme, protecteurs ou ennemis de l'homme. »

Cette différence d'opinion, chez des hommes versés dans l'étude des choses thibétaines, ayant pendant de longues années cherché à pénétrer l'âme du peuple qu'ils ont voulu évangéliser, ne nous permet guère d'émettre un jugement ; peut-être pourrait-on rapprocher ces deux manières de voir, en admettant que si les Thibétains n'ont pas de Dieu une idée bien précise, ils croient cependant à un Être suprême dont ils diversifient quelques-uns des attributs, selon leurs idées personnelles.

Le Bouddhisme thibétain emprunte un caractère particulier au corps qui le soutient et le défend, en même temps qu'il en vit, le corps lamaïque.

Avant de dire quelques mots du nombre, de la richesse et de l'influence des lamas, nous citerons ces lignes de M. Desgodins, qui rectifient l'idée qu'on a eu pendant longtemps sur le point principal de leur organisation[1].

« Le corps lamaïque en général n'est pas un, il n'a pas pour chef suprême

1. Réponse au questionnaire de M. Dallet.

et unique le Dalaï-Lama de Lhassa, comme bien des savants européens l'ont écrit. Il se compose de divers membres séparés, juxtaposés, mais non réunis. Chaque membre forme un corps particulier, vivant de sa vie propre, ayant une foi, un culte et un gouvernement à part, sans autre lien commun que le fond de la religion bouddhique, interprétée et pratiquée selon les systèmes et coutumes de chaque secte particulière. Ainsi le Bouddhisme se partage en deux grandes divisions : le petit et le grand véhicule ; l'une et l'autre sont subdivisées en une multitude de systèmes qui tous ont des partisans, des pratiques spéciales, et se manifestent au Thibet par autant de formes ou Ordres monastiques. Ce qui les distingue surtout, c'est que chaque secte reconnaît un chef particulier parfaitement indépendant des autres chefs religieux. Elles s'accusent mutuellement d'hérésies, elles devraient ajouter l'épithète de schismatiques.

» Ainsi, par exemple, les Sakiapa, quoique Bouddhistes, ont une foi et un culte particuliers ; ils ne reconnaissent pas le Dalaï-Lama de Lhassa pour leur chef, mais le Bouddha vivant de Sakiagun, près des frontières du Népal ; ainsi les Karmapa ont une autre foi, d'autres cérémonies, un autre chef qui demeure à Guiéségun ; dans la tribu des Sanguen, le Dalaï-Lama et le supérieur de Sakiagun sont entièrement étrangers.

» Je pourrais multiplier les exemples. Ceux-ci suffisent pour prouver que le corps lamaïque n'est pas un, comme la hiérarchie catholique. Nous ne pouvons pas même le comparer à nos Ordres religieux chrétiens, qui tous ont une même foi, un même culte, un gouvernement propre, mais sous l'autorité et la direction de la même tête : l'Eglise et le Pape. S'ils diffèrent entre eux, ce n'est que par le but particulier qu'ils se proposent, les moyens employés et l'organisation qu'ils se donnent avec la sanction de l'Eglise. Ici nous avons des membres qui agissent chacun selon sa spécialité, sous l'impulsion du même cœur et de la même tête, pour le bien de tout le corps, l'Eglise. Au Thibet nous avons autant de corps indépendants que de sectes ; autant de cultes que d'Ordres ; autant de chefs suprêmes, de Papes, comme l'on est convenu de dire, que d'Ordres religieux. En fait, c'est une grande erreur de dire le corps lamaïque, on devrait dire les corps lamaïques. Mais allons encore plus loin.

» Dans chaque secte, nous sommes loin de rencontrer la même cohésion que dans un Ordre religieux chrétien. Celui-ci se divise en provinces, les abbayes en prieurés et résidences, qui tous se rattachent au Supérieur général et par lui au Pape, par une filière administrative parfaitement régulière. Au Thibet le titre de Supérieur général, ou si l'on veut de Pape de la secte, est à peu près honorifique. Par droit de naissance, comme incarnation de tel ou tel Bouddha, il a droit aux adorations de ses sectateurs qui,

de plus, lui offrent des présents lors de son installation et de sa transmigration. Mais du gouvernement général de la secte il s'occupe fort peu, et surtout se garde bien de rapporter son autorité ou ses actes au Dalaï-Lama. Chaque couvent de la secte s'administre selon les anciennes coutumes, sans recevoir de direction de l'autorité centrale ; bien rarement même, les grands couvents qui ont fondé des colonies se mêlent de l'administration de leurs filiales.

» En fait, l'organisation du corps religieux au Thibet ressemble beaucoup plus, dans le fond, au protestantisme qu'au catholicisme. De part et d'autre en effet, nous voyons un parallélisme frappant de sectes indépendantes et rivales, fort peu de cohésion dans le clergé de chaque secte, les empiétements et l'immixtion du pouvoir civil dans le domaine religieux. La seule ressemblance extérieure que l'on puisse trouver entre le lamanisme et le catholicisme, est dans la forme monacale, accessoire au catholicisme, essentielle au Bouddhisme thibétain. »

Le Dalaï-Lama, ou Bouddha vivant résidant à Lhassa, jouit assurément d'une autorité et d'une célébrité plus grandes que les autres Bouddhas vivants, à quelque secte et à quelque lamaserie qu'ils appartiennent.

Il le doit à sa situation de successeur du Dalaï-Lama, auquel le premier empereur de la dynastie mandataire donna le Thibet en apanage ; à la reconnaissance qu'il obtint du gouvernement chinois, mais non à son pouvoir religieux pur, indépendant et suprême. Les grands actes civils se font en son nom. Il aurait même le droit d'être roi en même temps que Dalaï-Lama, mais la Chine lui impose de garder pour roi le personnage qui a administré le pays pendant sa minorité. Il habite le couvent de Potala, près de Lhassa, et les religieux qui demeurent avec lui forment sa garde du corps sous le nom de Tsedjron ; quelquefois ils sont choisis pour diriger des expéditions militaires avec ou sans les Tchrongkhor, gardes du corps du roi.

Après avoir résumé les grandes lignes qui caractérisent le Bouddhisme thibétain, et parlé de son principal représentant, le Dalaï-Lama, examinons maintenant l'organisation d'une lamaserie en particulier. Pour les Européens curieux d'extraordinaire, le premier personnage d'une lamaserie est le Bouddha vivant. Il est vrai que dans les cérémonies religieuses le Bouddha vivant occupe une place à part pour y être vénéré par le peuple et distribuer ses bénédictions ; cependant il n'est pas de droit supérieur de la lamaserie, et dans les réunions pour affaires temporelles, il cède le pas aux autorités constituées.

Ces autorités sont : un Kengbo, supérieur au spirituel et au temporel ; un

Guéken, plus spécialement chargé du spirituel : un ou deux Guéchi, chargés de la police intérieure ; un Oundzé, chef de chœur, maître de cérémonies ; plusieurs Chiamdzeu, trésoriers ou économes ; enfin quelques Gnierba, chargés par les Chiamdzeu des diverses branches de la fortune du couvent : tels sont les différents dignitaires d'une lamaserie. Leurs charges sont électives, durent trois ans, et les membres sortants doivent rendre leurs comptes aux nouveaux élus, qui forment le conseil d'administration. L'élection est confiée à ceux qui, dans le couvent, ont obtenu des grades littéraires ; sont éligibles pour les principales fonctions, ceux qui ont obtenu les degrés de Lama [1] ou au moins de Guélong [2] ; pour les autres dignités, ceux qui en sont capables ; mais l'élection est presque toujours influencée par l'intrigue, l'argent et la situation de famille. Ceux qui ont des titres, mais ne sont pas élus, jouissent seulement de la préséance honorifique.

Le nombre des lamas est considérable : à Lhassa, on en compte 25.000 ; les villes de Lythang, Tchraya, Tchamouto, en ont chacune 3.000 ; celle de Bathang 1.400, Ta-tsien-lou 1.000 ; les monastères de 400 à 500 lamas sont fréquents, ceux de 100 passent pour petits.

Le grand nombre des lamas est évidemment pour eux une force ; mais ce n'est pas la seule, il s'y joint les fortunes acquises par les aumônes que donnent les fidèles, par le commerce et par l'usure. Toute lamaserie est le centre d'un commerce important, en même temps qu'une banque où le peuple trouve à emprunter en donnant 25 à 30 °/₀, qui est l'intérêt légal, et des cadeaux obligatoires qui doublent cet intérêt. Il est clair que ce taux énorme amène rapidement des engagements hypothécaires, et ainsi les lamaseries arrivent à posséder des propriétés véritablement immenses. Et c'est là, pour le dire en passant, un des grands obstacles auxquels se heurte la prédication de l'Evangile. Si un débiteur des lamaseries veut embrasser le christianisme, il est immédiatement forcé, ou de rembourser ses dettes, ou d'aller ailleurs chercher un lopin de terre sur lequel il travaillera. Or, comme les lamaseries sont partout de grands propriétaires terriens, le malheureux ne trouve nulle part la position qui lui est nécessaire.

La richesse intellectuelle des lamaseries n'est pas à la hauteur de leur richesse matérielle. A de très rares exceptions près, les lamas sont fort ignorants ; depuis cinq ou six siècles, ils ont abandonné le but de leur institution : l'étude, la littérature, l'enseignement ; ils n'ont pas composé

1. Lama signifie Docteur. On devrait donner le nom de Lama seulement à ceux qui ont passé leurs examens et obtenu le doctorat ; en fait, on le donne à tous ceux qui habitent les lamaseries.

2. Guélong, licencié.

un seul ouvrage, si ce n'est peut-être le roman historique nommé Djrong-yig (livre de fables), qui n'a jamais été imprimé.

M. Huc parle de certaines lamaseries mongoles où l'on discute encore régulièrement *de omni re scibili et quibusdam aliis ;* il peut en être ainsi en Mongolie, mais au Thibet les missionnaires n'ont jamais rencontré rien de semblable ; jamais ils n'ont entendu aucun lama, même ceux qui avaient résidé de longues années à Lhassa, parler de conférences théologiques ou scientifiques ; beaucoup au contraire leur ont avoué que le sens des livres n'est jamais expliqué, que tous les grades s'obtiennent par l'argent, qu'un simulacre d'examen suffit pour les plus hauts degrés, puisque pour le doctorat (titre de lama) on demande seulement au candidat de lire quelques pages prises au hasard et d'en donner le sens général.

Cette ignorance des lamaseries ne diminue pas leur influence sur les populations thibétaines ; dans les Hymalayas, comme en bien d'autres pays, le nombre et la fortune ont plus de poids que la science. Sans doute les lamaseries ne possèdent pas en droit, généralement du moins, une autorité légale, civile ou politique ; mais en fait, et ceci ne prouve que mieux leur autorité morale, elles imposent presque toujours leur volonté aux chefs thibétains, et de temps à autre, il faudrait même dire assez souvent, aux mandarins chinois ; quand elles n'emploient pas la force brutale pour réussir, elles se servent de l'argent, qui est une force aussi. Les choses en sont venues à un tel point, qu'il est bien peu d'affaires privées ou publiques dans lesquelles les lamas ne proposent leur médiation, c'est-à-dire ne diriment les procès. Dans leurs querelles avec le peuple, les lamaseries se rendent justice à elles-mêmes par les armes, sans même prévenir l'autorité locale, qui laisse faire par faiblesse ou par connivence.

On voit dès maintenant comment et pourquoi les missionnaires se heurteront partout et toujours aux lamaseries, qui sont la grande puissance au Thibet, puissance non seulement religieuse, mais également matérielle et morale. Chaque adepte du christianisme, en effet, est enlevé au Bouddhisme, et par conséquent aux lamaseries, dont son éloignement diminue l'influence et les ressources. Que ces adeptes soient nombreux, qu'ils deviennent la majorité, l'unanimité, et toute la puissance des lamaseries disparaît. C'est donc, en dehors de toute conviction religieuse en quelque sorte, la lutte pour leur existence que les lamas entreprennent, quand ils s'opposent aux prédications de l'Evangile. Sans doute, il y aurait bien pour eux un moyen meilleur que de combattre, ce serait d'écouter la vérité, de l'accepter, de se ranger, avec les peuples qu'ils dominent, sous la bannière de la Croix, et, par un revirement complet de leurs actions, de faire régner l'ordre, la justice et la liberté, où ils n'ont jusqu'à présent su mettre que le

désordre, le brigandage et l'esclavage. Mais, hélas ! c'est là un rêve dont le chrétien peut demander à Dieu l'accomplissement, puisque Dieu fait des miracles, mais c'est aussi un miracle si grand, que d'aucuns n'oseront pas même l'espérer.

Terminons rapidement ce que nous avons à dire sur les choses religieuses, par quelques mots des cultes que pratiquent les autres habitants de la mission du Thibet.

Les Chinois, mandarins, soldats, voyageurs ou commerçants, observent plus ou moins, comme s'ils étaient dans le Céleste-Empire, les pratiques bouddhistes, confucianistes et taoïstes.

Le mahométisme a des représentants dans la partie de la mission appartenant au Yun-nan et au Su-tchuen, dans les postes militaires, à Lhassa et dans le district de Darjeeling.

Le fétichisme est à peu près la seule religion des Mossos, sauf de ceux qui ont pris des habitudes chinoises, des Lyssous, des Loutses, des Lama-jen et des autres sauvages.

Toutes ces croyances, depuis le bouddhisme jusqu'au fétichisme, ne semblent avoir aucune influence sur la morale, qui est fort attristante. Tel, qui suivant les préceptes bouddhiques se fera scrupule de tuer une mouche, assassinera un voyageur ; la polyandrie est pratiquée, une femme peut épouser plusieurs maris, généralement des frères, afin de ne pas diviser l'héritage ; la polygamie est également en usage quand elle peut aider à faire fortune ; le vol est partout, chez les grands aussi bien que chez les petits ; l'ivrognerie, le mensonge, etc., sont fréquents ; l'esclavage existe, il est généralement doux, du moins tant que les esclaves sont capables de travailler ; ces malheureux sont des prisonniers de guerre, des enfants vendus par leurs parents, des débiteurs insolvables. Ces derniers sont plutôt domestiques à perpétuité, car cet état ne leur permettant pas de gagner de l'argent, ils ne peuvent jamais se libérer, et leurs enfants sont forcés de subir le même sort.

Tel est, très brièvement résumé, le tableau du pays et des populations que les missionnaires ont depuis si longtemps essayé d'amener à Jésus-Christ. Après les fils de saint Ignace, de saint François et de saint Vincent de Paul, les prêtres de la Société des Missions-Etrangères sont allés annoncer la Bonne Nouvelle au Thibet.

Le succès, hélas ! n'a pas couronné leurs efforts ; le passé fut attristant, le présent demeure sombre et l'avenir est encore fermé ; mais l'avenir appartient à Dieu, et sa grâce est assez puissante pour éclairer toutes les intelligences, pour adoucir tous les cœurs et incliner toutes les volontés.

HISTOIRE

DE LA

MISSION DU THIBET

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DES COMMENCEMENTS DE L'ÉVANGÉLISATION A L'ÉRECTION DU THIBET EN VICARIAT APOSTOLIQUE, EN 1846

I

Le B. Odoric de Frioul.

1328 - 1329

Ancienne prédication de l'Évangile au Thibet. — Naissance du B. Odoric de Frioul. — Ses voyages. — Son passage au Thibet. — Sa mort.

Les premiers missionnaires qui pénétrèrent au Thibet, furent assez surpris de trouver au centre de l'Asie, avec des monastères nombreux, certaines analogies extérieures entre les cérémonies religieuses du bouddhisme et celles du catholicisme ; ils essayèrent d'expliquer leur existence en considérant le lamanisme comme une sorte de christianisme dégénéré, et les traits qui les avaient frappés comme autant de vestiges du séjour que les sectes syriennes auraient fait autrefois dans ces contrées [1].

1. Cette opinion a été soutenue par les PP. d'Andrada, Horace della Penna et par quelques auteurs : Thévenot, l'abbé Renaudot, Georgi, Deguignes, Lacroze, etc...

Cette opinion parut à quelques-uns d'autant plus plausible, que la présence des Nestoriens dans l'Inde et en Chine étant absolument certaine, leur passage ou leur séjour au Thibet n'avait rien d'improbable. Cependant elle n'a été jusqu'à ce jour appuyée sur aucun document, et il est impossible de citer un fait, une date, un nom qui la corrobore. Abel Rémusat, qui date du XIII[e] ou du XIV[e] siècle l'origine des cérémonies lamaïques, telles que nous les connaissons, pense qu'elles y furent apportées par les Thibétains en relation avec la cour mongole, où se rencontraient le catholicisme et le nestorianisme [1].

Traversant le pays d'Amdo en 1845, M. Huc a recueilli la tradition de la présence au XIV[e] siècle d'un lama d'Occident prédicateur d'une doctrine sainte [2]. Ce lama d'Occident ou ce missionnaire aurait été le précepteur du fameux Tsong-kaba, le fondateur de la secte des lamas jaunes et l'importateur à Lhassa de rites et de costumes religieux ayant des ressemblances avec les nôtres. Quel était ce missionnaire ? L'historien du *Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet* ne le dit pas.

Le prêtre de la Société des Missions-Etrangères qui, le premier, évangélisa le Thibet au XIX[e] siècle, M. Renou, n'est pas éloigné de penser que la vénération très ancienne des Thibétains pour la croix, prouve la prédication de l'Evangile à une époque reculée, mais qu'il ne précise pas. « A quelque secte qu'ils appartiennent, écrit-il [3], les lamas ont toujours au moins une croix attachée à leurs chapelets de 108 grains. Quelquefois on en voit 8 ou 10 étalées sur leur poitrine en forme d'ornements. Ils aiment surtout à se faire des habits d'une sorte d'étoffe qui est émaillée de croix. Tous attribuent à la croix la vertu de chasser le diable et de préserver de tous dangers. Aussi quand un enfant va au loin pour la première fois, un lama lui peint sur le front, avec de l'encre, une croix qui le protégera pendant la route. Tout ceci pourrait me faire croire que la religion catholique a été connue autrefois au Thibet. »

Là, encore, nous ne trouvons rien de précis, et pour avoir des documents certains sur les plus lointaines tentatives d'évangélisation au Thibet, il nous faut arriver au Bienheureux Odoric, de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

Ce religieux naquit en 1285 selon les uns, en 1286 selon d'autres, à Pordenone [4] dans le Frioul, d'où lui est venu le double nom sous lequel

1. *Mélanges asiatiques*, 2 vol. in-8°, Paris, 1825-1826. *Discours sur l'origine de la hiérarchie lamaïque*, t. I, pp. 129, 138 et suivantes.

2. *Le Christianisme en Chine, en Tartarie et au Thibet*, par M. Huc. Gaume, Paris, 1857, vol. II, p. 9-26.

3. M. Renou à M. Tesson, directeur du Séminaire des Missions-Etrangères, Lamaserie de Tchamoutong, 5 mai 1859. A. M-E. vol. 556, p. 1296.

4. Les vieux auteurs écrivent Portenau. Selon quelques auteurs, il serait né à Villanova, bourg voisin de Pordenone. *Histoire universelle des Missions franciscaines*, d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza M. O. de la province de Gênes. Traduit de l'italien et disposé sur un plan nouveau par le P. Victor-Bernardin de Rouen O. F. M. de la province de France. Paris, Tolra, 1898. *Asie*, t. I, p. 262.

L'*Auréole séraphique. Vie des Saints et des Bienheureux du Tiers-Ordre de Saint-François*, par le T. R. P. Léon, ex-proviseur des Franciscains de l'Observance. Paris, Bloud et Barral, 4 vol. in-12, 1886. Vol. I, p. 270-273, 3 fév. Odoric de Pordenone.

il est connu : Odoric de Pordenone et Odoric de Frioul [1]. Il fit sa profession religieuse vers l'année 1300, dans le couvent de la ville d'Udine.

Soit sur sa demande, soit par le choix de ses supérieurs, Odoric fut l'un des Franciscains désignés pour se rendre en Asie, et augmenter, s'il était possible, les succès obtenus par Monte-Corvino et ses collaborateurs. Pendant ses voyages, tout au moins pendant quelques-uns, il eut pour compagnon un frère de nationalité irlandaise, nommé Jacques, qui lui survécut.

A cette époque deux routes s'offraient pour se rendre dans l'Asie Orientale : l'une, plus courte et moins sûre, par terre ; l'autre, par terre et par mer, à travers la Perse et l'Océan Indien, plus longue, mais présentant plus de ressources et permettant de rencontrer des chrétientés sur le parcours. Odoric choisit la seconde. Il quitta Padoue en avril 1318 [2] et s'embarqua à Constantinople, à Péra, disent quelques textes ; il traversa la mer Noire et arriva à Trébizonde, d'où il suivit la route d'Arménie par Erzeroum et le mont Ararat jusqu'à Tauris. En Perse, il parcourut la voie ordinaire de Tauris, Sultanyeh, Quaschân, Yezd, Persépolis : puis il fit un crochet par le Farsistan et le Khouzistan jusqu'en Chaldée, revint au golfe Persique et s'embarqua à Ormuz pour les Indes.

Après vingt-huit jours de traversée il arrive à Tana de Salsette en 1321 ; il y recueille les ossements de quatre Franciscains récemment martyrisés [3] et les emporte avec lui ; de la côte de Malabar, il remonte vers la côte de Coromandel, s'arrête à Méliapour, puis il passe à Ceylan, à Sumatra, à Java, touche à Bandjermasin dans le sud de Bornéo, se rend dans la partie de la Cochinchine qu'on appelait alors le Ciampa, et enfin parvient à Canton, en Chine. Il n'y demeure pas longtemps ; il visite successivement les ports du Fo-kien, entr'autres Zaitoun [4], où il laisse les reliques qu'il a recueillies dans l'Inde, pénètre dans la capitale du Tche-kiang, à Hang-tcheou, passe à Nan-king, à Yang-tcheou, et par la voie du canal se rend à Khanbalic, la capitale du grand Khan, aujourd'hui Pékin, dont Monte-Corvino était alors archevêque.

Odoric séjourna trois ans dans cette ville, puis il revint en Europe par le Chan-si, le Chen-si, le Su-tchuen et le Thibet, où il passa en 1328 ou 1329 ; il était de retour en 1330.

1. Parfois, mais beaucoup plus rarement, on le désigne par le nom d'Odoric d'Udine, du nom de son couvent. Selon quelques auteurs son nom de famille serait Mattiussi. Voir : *Les Voyages en Asie au XIVe siècle du Bienheureux frère Odoric de Pordenone, Religieux de Saint-François*, publiés avec une introduction et des notes par Henri Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes et à l'Ecole des sciences politiques. Paris, Leroux, MDCCCXCI, t. X, de la collection : *Recueil de Voyages et de Documents pour servir à l'histoire de la Géographie*, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, publié sous la direction de MM. Ch. Schefer de l'Institut et Henri Cordier.

2. *Voyages en Asie*, etc., t. X, p. XXII. C'est la date donnée par M. Cordier : *L'Histoire universelle des Missions franciscaines*, dit qu'il partit de Venise pour Constantinople en 1314. *Asie*, t. I, p. 266.

3. Thomas de Tolentino, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne et Démetrius de Tiflis, mis à mort le 1er et le 3 avril 1321.

4. *Les Voyages en Asie*, etc., t. X, p. XXV. *L'histoire des Missions franciscaines* appelle cette ville Kai-tong.

De son séjour au Thibet, qu'il appelle Riboth [1], nous savons fort peu de chose ; de son apostolat et des succès qu'il obtint ou non, absolument rien.

D'ailleurs, il nous parait bien difficile que, traversant rapidement des pays dont il ne connaissait pas la langue, Odoric ait pu faire germer dans quelques sillons la semence évangélique ; mais du moins il pouvait se rendre compte de l'état religieux des immenses contrées qu'il parcourait au prix d'incessantes et dures fatigues.

Revenu en Europe, il ferait part au Souverain Pontife, au monde catholique, de ses observations et sans doute il déciderait de nombreux missionnaires à porter la lumière de la vérité aux millions d'âmes encore plongées dans les ténèbres de l'erreur.

Rentré en Italie, et obéissant aux instructions de son supérieur, le frère Guidotto, ministre de la province de Saint-Antoine, dans la Marche Trévisane, Odoric dicta au mois de mai 1330, dans le couvent de son Ordre à Padoue, le récit de ses voyages au frère Guillaume de Sologna.

Quelques mois plus tard, il partit pour se rendre à Avignon, auprès du Pape Jean XXII, afin de lui demander son aide et l'envoi de cinquante missionnaires dans l'Extrême-Orient ; mais arrivé à Pise, il tomba malade ; étendu sur sa couche, il vit apparaître saint François d'Assise, qui lui ordonna de retourner sur ses pas, lui annonçant qu'il mourrait quelques jours plus tard.

Odoric obéit aussitôt ; il regagna son couvent d'Udine, où il mourut, en effet, le 14 janvier 1331 [2], âgé d'environ 45 ans.

On lui fit des funérailles solennelles, on lui éleva un monument ; de nombreux miracles [3] ne tardèrent pas à faire de la sépulture du religieux un lieu de pèlerinage. Après plusieurs translations dans différentes églises, son corps repose aujourd'hui dans la *Chiesa del Carmine e San*

1. Voici comment il décrit Lhassa, ou du moins la ville de Gota, que ses commentateurs disent être Lhassa :

« Leur maistre cité est moult belle, toute de blanche pierre et les rues bien pavées. Elle est appelée Gota. En ceste cité, nul n'ose espandre sang humain, ne aussi de quelconque beste pour la révérence d'un ydole qu'on y adoure. En ceste cité demeure l'obassy, c'est-à-dire leur pape, en leur langage. Il est chief de tous les ydolatres et donne les bénéfices du pays à sa guise. » (*Voyages en Asie*, etc., t. X, p. 450.)

A propos de ce nom de Gota, M. Cordier écrit (*Voyages en Asie*, etc., t. X, p. 458) : « Je ne vois aucune ville répondant au Thibet à ce nom de Gota, mais n'est-ce pas écrit pour Bod ou Pot-pa-sen, Bouddha-la, Po-ta-la ? Dans tous les cas il est hors de doute qu'il s'agit ici de Lhassa et qu'Odoric est le premier Européen qui ait visité cette ville ; Lhassa a dû singulièrement changer d'aspect. »

Au sujet du mot Obassy, que quelques-uns lisent Abassy, on peut consulter l'article du P. Desgodins, publié dans les *Missions Catholiques*, année 1879, p. 83, prouvant que ce terme ne désigne pas le Dalaï-Lama, qui est postérieur à Odoric, mais le supérieur d'un des couvents bouddhiques de Lhassa. D'après M. Ch. Schefer, *olog-oassi* a été écrit par une erreur de transcription *olo-abassi ;* il faut lire *oulong-Bakhchy*, qui veut dire tout simplement grand lama ou chef d'un des grands couvents qu'Odoric a visités. (*Voyages en Asie*, t. X, p. 462.)

2. *Les Voyages en Asie*, t. X, p. XXXI. *L'histoire universelle des Missions franciscaines* indique l'année 1330.

3. On en raconte soixante-dix, parmi lesquels la résurrection d'un mort. *Voyages en Asie*, t. X, p. XXXIV.

Pietro (église des Carmélites), 49, via Aquilea, à Udine. Enfin, le Souverain Pontife Benoît XIV ajouta à son nom un titre très glorieux ; le 2 juillet 1755 il rendit un décret de Béatification en son honneur.

II

Le P. d'Andrada et ses compagnons. — Le P. Grueber.

1624 - 1661

Le P. d'Andrada à Srinagar. — En route pour le Thibet. — Arrivée du P. d'Andrada à Caparangue. — Entrevue du P. d'Andrada avec le roi de Caparangue. — Décret royal autorisant la prédication de l'Évangile. — Le P. d'Andrada à Agra. — Nouveau voyage du P. d'Andrada avec le P. Gonzalès de Souza. — Construction d'une église. — Opposition des lamas. — Nouveaux missionnaires. — Mort de Tsan-pa-han et départ des missionnaires. — Deux Jésuites au Thibet.

Près de trois cents ans s'écoulèrent sans qu'aucun prédicateur de l'Evangile reprît la route du Thibet. Enfin, au XVIIe siècle, des caravanes de l'Inde, trompées sans doute, comme quelques historiens, par les analogies qui se remarquent entre les cérémonies catholiques et lamaïques, racontèrent qu'il y avait des chrétiens au Thibet ; leurs récits excitèrent le zèle des missionnaires, qui tournèrent leurs regards et bientôt leurs pas vers ce pays lointain.

L'un d'eux, le P. d'Andrada [1], Jésuite portugais, habitant l'Inde depuis plusieurs années, forma le projet d'aller à Lhassa et de s'y établir. Le 30 mars 1624, il partit d'Àgra avec le P. Marquez pour accompagner le Grand Mogol qui se rendait dans le nord. Arrivés à Delhi, le P. d'Andrada, suivi « d'un frère et de deux valets », se joignit à une caravane de dévots bouddhistes et se dirigea vers la ville de Srinagar. Après plusieurs semaines de route au milieu de montagnes escarpées, de riantes vallées que fertilisent des rivières et des fleuves, qu'il faut traverser sur d'extraordinaires ponts de corde, lui et ses deux compagnons entrent sans difficulté dans la capitale du Kachemir, dont ils craignent bientôt de ne pouvoir sortir. Les autorités de la ville, en effet, se préoccupent de la présence de ces étrangers ; elles leur font subir un interrogatoire sévère pour connaître leur nom, leur condition, leur pays et le but de leur voyage.

« Nous ne pouvions, dit le missionnaire [2], nous faire passer pour des

1. Nous avons trouvé ce nom écrit : de Andrade, Andrade, de Andrada, Dandrada, Andrada, d'Andrada ; nous avons pris cette dernière orthographe, qui est la plus usuelle.

2. *Voyages au Thibet en 1625 et 1626 par le P. d'Andrada, et en 1774, 1784 et 1785 par Bogle, Turner et Pourimguir*, traduits par J.-P. Parraud et J.-B. Billecoq. Paris, Imprimerie Haubout l'aîné, l'an IV, p. 8 et 9. Le voyage du P. d'Andrada a également été publié en 1879 par Clem. R. Markham.

marchands, puisque nous n'avions pas de marchandises. Je me contentai donc de répondre que j'étais Portugais, que j'allais chercher un de mes frères, que l'on croyait perdu, mais que j'avais appris qu'il pouvait être au Thibet depuis plusieurs années. En visitant nos hardes, ils trouvèrent nos soutanes noires, ce qui les surprit beaucoup ; et ils nous demandèrent ce que nous voulions en faire. Je leur dis que dans le cas où j'aurais le malheur d'apprendre la mort de mon frère, je m'habillerais en deuil à la mode de mon pays. Ils ajoutèrent foi à nos discours et nous laissèrent aller au bout de cinq jours. »

Les voyageurs continuent leur route au milieu de montagnes couvertes de neige. « Nous traversâmes le Gange plusieurs fois, non pas sur des ponts de corde comme auparavant, mais sur la neige qui le couvrait. Le fleuve roule dessous cette neige avec un grand fracas ; il est surprenant qu'il ne l'entraîne pas, étant aussi fort et aussi rapide [1]. »

Plus de deux mois après son départ de Srinagar, après avoir visité une pagode célèbre qu'il nomme Badid, le P. d'Andrada et la caravane à laquelle il s'est joint s'arrêtent sur les frontières extrêmes de l'Inde, au village de Mana, « à l'entrée d'un vaste désert qu'il faut traverser pour aller au Thibet. »

« On ne peut s'y engager que durant deux mois de l'année, écrit le missionnaire [2] ; le reste du temps les chemins sont entièrement obstrués et impénétrables. Ce désert est coupé d'énormes montagnes qu'on ne peut franchir en moins de vingt jours. On n'y trouve ni habitations, ni arbres, ni herbes, rien en un mot que des rochers presque toujours couverts de neige. Pendant les deux mois où les chemins sont praticables, on n'est pas pour cela délivré de la neige, mais elle est dure et solide comme du marbre. Les chevaux mêmes ne laissent pas dessus les traces de leurs pas. » Des estafettes furent envoyées pour s'assurer si la route était libre. « Tandis que nous attendions la réponse, disposés à partir avec la première caravane, continue le P. d'Andrada, le roi de Srinagar envoya des ordres pour qu'on se saisît de nos personnes et qu'on nous amenât vers lui pieds et mains liés. Alors je résolus de partir secrètement et de traverser ce désert, quoique que ce ne fût pas encore le moment. Après avoir pris tous les renseignements nécessaires, je laissai mon compagnon dans le village, avec la certitude qu'on ne lui ferait aucun mal, et me mis en chemin avant le jour, avec deux serviteurs chrétiens et un homme du pays pour nous servir de guide. Nous avions chacun un baladran pour nous couvrir, et une besace où étaient quelques comestibles. Nous marchâmes deux jours et hâtâmes le pas le plus qu'il nous fût possible, les neiges commençant déjà à nous donner bien de la peine. Le matin de la troisième journée, nous vîmes arriver trois hommes envoyés par le gouverneur du lieu d'où nous étions partis. Ils nous dirent que nous n'avions qu'à retourner sur nos pas, si nous ne voulions pas nous exposer aux plus grands châtiments ; et se retournant vers notre conducteur, ils lui

1. *Voyages au Thibet*, etc., p. 9.

2. *Voyages au Thibet*, etc., p. 11

annoncèrent que sa femme et ses enfants étaient en prison, qu'ils y mourraient, que sa fortune était déjà confisquée; ensuite ils m'adressèrent des menaces terribles, et ajoutèrent que je mourrais immanquablement de fatigue au milieu des déserts.

» On se doute bien que notre guide ne nous fut pas longtemps fidèle ; il rebroussa chemin. Quant à moi, qui savais celui que je devais suivre, je passai outre avec mes deux valets, et les émissaires n'eurent pas le courage de nous en empêcher. Alors, nous nous engageâmes dans le désert, avec d'autant plus de difficulté que de temps en temps nous enfoncions dans la neige, tantôt jusqu'à la poitrine, et tantôt jusqu'aux épaules. Pour l'ordinaire, nous en avions jusqu'aux genoux ; souvent nous fûmes obligés de nous traîner de notre long sur la neige, comme si nous nagions : de cette manière, nous enfoncions infiniment moins. Tels étaient les travaux du jour ; la nuit n'était pas propre à nous reposer. Obligés d'étendre un de nos manteaux sur la neige, nous nous couchions dessus, et nous nous couvrions des deux autres le mieux que nous pouvions.

» La première journée, il neigea si fortement depuis quatre heures après midi jusqu'à la pointe du jour, que nous ne pouvions pas nous voir, quoique nous fussions tous trois côte à côte. Pour ne pas rester ensevelis sous la neige, nous étions obligés de nous lever et de secouer nos manteaux. Nous avions perdu le sentiment dans différentes parties du corps, principalement aux pieds, aux mains, au visage. Une fois, en voulant prendre quelque chose, il me tomba un morceau du doigt; je ne le sentis pas et ne m'en aperçus qu'en voyant le sang couler le long de ma main. Nos pieds s'enflèrent et devinrent si engourdis, que nous n'aurions pas senti un fer chaud. En outre, nous n'avions plus d'appétit et nous manquions d'eau. Il y avait bien quelques fontaines, et la rivière Ganga n'était pas loin : tout était couvert ; et pour remédier à notre soif, nous fûmes obligés de manger de la neige. Quand le soleil paraissait, nous la faisions fondre dans un plat d'airain. Nous cheminâmes de cette façon jusqu'à ce que nous arrivâmes au sommet de toutes ces montagnes où se voit le lac d'où sortent la rivière de Ganga et une autre qui arrose les terres du Thibet. Nous avions alors presque perdu la vue ; mais j'avais moins souffert que mes deux valets, par les soins que j'avais pris. Cependant, je restai plus de vingt-cinq jours sans pouvoir lire une lettre de mon bréviaire. »

Après avoir cité quelques-unes de ces lignes, M. Huc, le missionnaire lazariste qui pénétra à Lhassa en 1846, ajoute cette appréciation, dont personne ne saurait mettre en doute l'exactitude[1] : « Le lecteur trouvera peut-être ce tableau un peu exagéré, chargé de couleurs trop sombres. Pour nous, qui avons parcouru les mêmes contrées et subi plus d'une fois les inconvénients d'un semblable voyage, nous savons par expérience que le récit du P. d'Andrada est encore au-dessous de la réalité. Il est des misères et des souffrances que nulle expression ne saurait rendre ; pour en avoir une idée exacte, il faut les avoir éprouvées soi-même. »

1. *Le Christianisme en Chine,* v. II, p. 287. Paris, Gaume, 1857.

En face des difficultés et des périls que présentait la route, le P. d'Andrada voulut renvoyer ses domestiques au village de Mana ; mais ceux-ci refusèrent d'y consentir, à moins que le missionnaire ne les accompagnât. A force d'instances, ils l'y décidèrent et tous revinrent sur leurs pas. Quelques jours plus tard, ils retrouvèrent la caravane, partie elle-même de Mana et venue s'établir dans un nouveau campement où elle resta un mois et demi.

Enfin, après la fonte des neiges, on se mit résolument en route et l'on suivit le chemin que le P. d'Andrada avait déjà parcouru avec si peu de succès, mais qui était alors plus praticable. Un courrier avait, selon l'usage, précédé la caravane pour avertir de son arrivée le souverain du royaume où elle allait entrer et lui donner des renseignements sur les voyageurs. Le missionnaire fut sans doute désigné comme le personnage le plus important de la troupe, car on lui envoya des chevaux pour lui et pour ses deux compagnons.

« Ils ne pouvaient venir plus à propos, dit le religieux ; car, à notre arrivée dans la ville, le peuple se précipitait en foule autour de nous, et toutes les femmes étaient aux fenêtres pour nous voir comme des objets extrêmement rares et curieux. Le roi ne se montrait pas, mais la reine était sur un belvédère de son palais ; nous lui fîmes une profonde révérence en passant, et nous allâmes descendre dans une maison disposée pour nous recevoir. Le roi s'imaginait que nous étions des marchands ; on lui avait dit que nous apportions des bijoux d'un grand prix ; en outre, il était loin de penser qu'il y eût un autre motif que le gain, capable de nous déterminer à entreprendre un voyage si pénible ; cependant il fut bientôt détrompé, ce qui apaisa un peu l'excès de sa joie, et il différa deux ou trois jours de nous donner audience. Néanmoins il nous fit demander quel était le motif de notre voyage.

» Je répondis que je n'étais pas venu au Thibet pour vendre ni pour acheter, puisque je n'étais pas négociant ; que j'étais très reconnaissant des offres qu'on m'avait faites de sa part avant mon arrivée, mais que je le suppliais de m'accorder une heure d'audience, pendant laquelle je lui exposerais les raisons qui m'avaient amené dans ses Etats ; je l'assurais d'avance qu'il les apprendrait avec la plus grande satisfaction. »

La ville dans laquelle venait d'arriver le P. d'Andrada est nommée par lui Caparangue. « Cette ville, dit M. Huc [1], ne se trouve mentionnée sur aucune carte de géographie, et jamais nous n'en avons entendu parler durant notre séjour au Thibet. » Mais, grâce à certains détails donnés par le P. d'Andrada sur les fruits que l'on y vendait, et particulièrement sur les raisins et les pêches, le missionnaire lazariste pense que Caparangue devait se trouver entre le Kachemir et le Ladack, vers l'extrémité nord de la chaîne des monts Hymalayas et à l'ouest de Lhassa. Parlant ensuite du nom du roi de Caparangue, qui s'appelait à cette époque Tsan-pa-han, il ajoute : « C'est peut-être son nom qui, par une mauvaise transcription, a servi à désigner la ville qu'il

1. *Le Christianisme*, etc., v. II, p. 293.

habitait. Les États de Tsan-pa-han comprenaient une grande partie du Thibet jusqu'aux sources du Gange. » Cette explication de M. Huc n'a soulevé aucune objection ; elle paraîtra d'ailleurs assez plausible à ceux qui ont étudié les relations des anciens missionnaires et qui sont habitués à leur manque fréquent de précision géographique. Cependant le roi ne tarda pas à exprimer le désir de voir le P. d'Andrada ; il lui fit « l'accueil le plus affectueux », et s'entretint assez longtemps avec lui par l'intermédiaire d'un interprète musulman du Kachemir. « Je lui dis, raconte le religieux [1], que je m'étais déterminé à braver toutes les fatigues et les dangers d'un long voyage pour savoir par moi-même s'il était chrétien, comme je l'avais entendu dire ; et que, comme il était très possible qu'il s'éloignât maintenant de la foi de ses pères, je m'empresserais de lui annoncer, ainsi qu'à son peuple, la vraie religion. » Le souverain prolongea l'entretien, afin que la reine, cachée derrière un rideau, pût écouter la conversation. « Mais, dit l'apôtre [2], cédant au tourment de la curiosité, elle envoya dire au roi qu'elle voulait absolument nous voir, et bientôt elle parut ; elle nous parla toujours, et, depuis ce moment, assista régulièrement à toutes les audiences qui nous furent accordées. Elle nous témoigna combien elle était fâchée de ce que nous ne savions pas la langue du pays. Enfin, on nous congédia en nous disant qu'on voulait traiter de ces objets avec plus d'étendue et de commodité. Le lendemain, je fus appelé de bonne heure, un gentil nous servit d'interprète, et, après une longue conversation, le roi ordonna qu'on me laissât librement entrer chez lui, à quelque heure que je me présentasse. Chaque jour il nous faisait de nouveaux présents ; il nous envoyait des moutons, du riz, de la farine, du beurre, des raisins et des vins. »

Cependant le P. d'Andrada ne séjourna pas longtemps à Caparangue. Il déclara qu'il avait promis d'aller rejoindre le Grand Mogol, dont il s'était séparé pour entreprendre ce voyage ; qu'il craignait de trouver plus tard la route obstruée par les neiges, et il demanda son audience de congé ; on le pressa beaucoup de rester dans le pays, et on ne consentit à le laisser partir qu'autant qu'il s'engagerait par serment à revenir l'année suivante.

Le missionnaire le jura, mais en stipulant cinq conditions, que le roi accepta et qu'il consigna dans un décret dont voici la traduction [3] :

Nous, roi du grand royaume du Thibet, ayant éprouvé un plaisir extrême de l'arrivée du Père Antoine, Portugais, pour enseigner la sainte Loi dans notre pays, et le regardant comme notre maître, lui octroyons pleine et entière puissance et faculté de prêcher librement et d'enseigner à nos peuples la dite Loi, défendons à qui que ce soit de le troubler dans cet exercice.

Ordonnons de plus qu'il lui sera accordé un emplacement pour y construire une église. Consentons que s'il arrive chez nous des marchands étrangers, le dit Père et ses compagnons ne se mêlent ni de leurs achats, ni de leurs ventes, afin qu'ils ne fassent rien d'incompatible avec la dignité de leurs fonctions.

1. *Voyages au Thibet*, etc., p. 22.
2. *Id.*, etc., p. 22-23.
3. *Id.*, etc., p. 25-26.

Promettons en outre de n'ajouter foi à aucun des rapports qui pourraient nous être faits sur leur compte par les Mores, étant bien certain que ceux-ci suivent une loi pleine d'erreurs, et que leur plus doux plaisir est de contrarier ceux qui professent la vraie religion.

Nous demandons surtout avec les plus vives instances au grand Père provincial de nous envoyer de nouveau le dit Père Antoine pour l'instruction de nos sujets.

Donné à Caparangue, scellé de nos armes.

Le prince remit ensuite au missionnaire plusieurs lettres de recommandation pour les princes du Kachemir, d'Agra et de Lahore. Il donna ordre qu'on le fît voyager dans tous ses Etats « exempt des impositions et taxes dont on est écrasé ». En retour de ces bienfaits, d'Andrada lui fit cadeau d'un tableau peint sur cuivre, représentant la Vierge et l'Enfant Jésus. « Il était aisé de voir, écrit le religieux, combien le roi et toute sa cour étaient fâchés de notre départ ; en nous disant le dernier adieu, il nous recommanda bien de revenir le plus tôt possible, parce que « nous emportions son cœur avec nous. »

Le P. d'Andrada repartit enfin ; il arriva près de ses confrères, ayant fait un voyage qui, tout entier, depuis le départ jusqu'au retour avait duré sept mois. Il leur raconta les péripéties de son expédition, le bon accueil qu'il avait reçu du souverain, et les espérances de conversion que les habitants lui avaient fait concevoir. Ce récit inspira aux religieux le désir d'aller évangéliser des hommes qui paraissaient si bien disposés à recevoir la parole de vérité. Les supérieurs du P. d'Andrada l'autorisèrent à retourner à Caparangue et à se faire accompagner par un autre membre de la Compagnie de Jésus, Gonzalès de Souza.

Les deux apôtres se mirent en route au commencement du mois de juin 1625. « Nous eûmes, écrit le P. d'Andrada [1], bien des obstacles à surmonter, quoiqu'ils ne fussent pas comparables à ceux de notre premier voyage. Pour comble de malheur, on nous enleva la plus grande partie de notre petit bagage, malgré les lettres du roi de Mogor (le Grand Mogol), qui ordonnait aux rois [2] des montagnes de favoriser notre passage. Enfin nous arrivâmes au Thibet dans le courant du mois d'août.

» Notre retour fit un grand plaisir au roi, car il envoya à quatre journées, au-devant de nous, des hommes et des chevaux chargés de présents, avec des ordres pour qu'on nous reçut avec honnêteté dans tous les lieux où nous devions séjourner.

» Arrivés à la ville de Caparangue, nous fûmes logés dans une maison voisine de celle du fils du roi, et où l'on avait apporté du palais toutes les commodités possibles. Trois jours après notre arrivée, le roi se vit obligé de partir pour une guerre très importante. Le jour de son départ, il nous fit appeler, et, après un long discours, il se jeta à nos pieds, en nous priant de lui donner notre bénédiction, et nous recommanda d'aller voir la reine pendant son absence, au moins une fois par jour. Il ne prit congé que de

1. *Voyages au Thibet*, etc., p. 38-39.

2. Les Rajahs et les Nababs.

nous, sans parler à qui que ce fût, et gagna ensuite la porte de la ville, où sa suite l'attendait.

» Cette expédition dura un mois et demi ; dès qu'il fut de retour, il résolut de s'instruire des principaux points de la religion chrétienne, mais il fallut attendre que nous sussions la langue du Thibet. »

A cette époque, le prince autorisa le construction d'une église, dont la première pierre fut posée le 11 avril 1626 « en sa présence et avec beaucoup de cérémonies [1]. »

« Le monarque vient souvent chez nous, raconte le P. d'Andrada [2], quoiqu'il n'aille dans la maison d'aucun particulier. Aussitôt qu'il est arrivé, il va à l'église faire sa prière et me répète souvent que, dès qu'il sera suffisamment instruit, il veut se faire baptiser et embrasser la religion chrétienne. »

Cette résolution alarma les ministres de la religion bouddhique, c'est-à-dire les lamas, que nous trouvons, dès le début de cette histoire, s'opposant à la prédication de l'Evangile. Aussi tinrent-ils une assemblée générale où deux des principaux membres de la hiérarchie lamaïque, dont l'un était le frère même du roi et l'autre son oncle, furent chargés d'user de leur influence pour le détourner du christianisme, et lui faire abandonner sa résolution de recevoir le baptême.

« Ils lui ont représenté surtout, raconte le missionnaire, combien il serait honteux qu'un étranger, à peine arrivé depuis six mois, le déterminât à quitter la religion de ses pères pour en embrasser une dont il ne pouvait avoir les premières notions ; mais leur principal argument, et le plus fort sans doute, était le péril auquel il exposait ses Etats. Etant en guerre avec trois petits rois de ses voisins, il risquait encore de faire soulever contre lui les lamas de ces contrées, qui sont très nombreux, qui ont un absolu pouvoir sur l'esprit des grands et du peuple. Le voyant imperturbable dans sa résolution, ils l'engagèrent à passer une retraite avec eux, pour réfléchir mûrement sur cette affaire. Enfin, ce prince consentit à passer deux mois chez son frère, l'un des chefs des lamas, et deux autres des leurs. Lorsqu'ils le crurent suffisamment prémuni contre mes insinuations ou mes arguments, ils demandèrent à entrer en lutte avec moi et à disputer en sa présence. Je me bornerai à une très courte analyse de nos conférences.

» Je les questionnai d'abord sur Dieu. Ils me répondirent que c'était un être à la fois triple et unique ; que le premier dieu lama se nomme Conioc, c'est-à-dire la première personne ; la seconde Ché-Conioc, c'est-à-dire grand livre ; la troisième Sanguya-Conioc, c'est-à-dire voir et aimer dans la gloire. Je leur démontrai qu'il y avait entre nous moins de dissentiment qu'ils ne se l'imaginaient. « Nous reconnaissons comme vous, leur dis-je, la Trinité en un seul Dieu. La seconde personne que vous nommez Conioc ou livre, est la parole de Dieu, non morte, mais vivante, engendrée éternellement de l'intelligence du Père éternel, mais non pas un livre sans

1. *Voyages au Thibet*, etc., p. 62.

2. *Voyages au Thibet*, etc., p. 64.

sentiment: nous l'appelons Fils de Dieu. » Je leur expliquai ensuite, autant que mes faibles connaissances de la langue me le permettaient, le mystère de l'Incarnation et de la Résurrection du Sauveur ; j'ajoutai que Sanguya-Conioc, voir Dieu et l'aimer en sa gloire, est l'Esprit divin qui procède des deux personnes du Père et du Fils. »

Une seconde conférence eut lieu sur Dieu et sur la création ; mais, pas plus que la première, elle n'aboutit ni à convaincre ni à toucher les lamas.

D'autres missionnaires rejoignirent les PP. d'Andrada et de Souza ; ce furent : en 1626, les PP. Stephano Cacella, Giovanne de Cabral ; en 1627, les PP. Giovanne de Olivayre, Alano dos Angios et Antonio Pereyra ; en 1629, le P. Manuel Diaz ; en 1631, les PP. Francesco de Azevedo, Dominico Capece, Francesco Morando.

Sur ces entrefaites, le promoteur et le principal ouvrier de l'évangélisation dans le pays de Caparangue, le P. d'Andrada, revint dans l'Inde. Il mourut à Goa, le 6 mars 1634, et le bruit courut qu'il avait été empoisonné.

Quelques autres missionnaires se rendirent encore près de Tsan-pa-han ou du moins dans son pays ; en 1635, les PP. Caldeira et Pietro de Freitar ; en 1640, le P. Tommaso de Barros ; en 1641 et les années suivantes, les PP. Stanislao Malpichi, Ambrosio Correa, Bonaste Godigno, Emmanuel Marquese, Bartolomeo Fontebona, Faustino Barreiros et Emmanuel Monteyro. Malheureusement, nous ne connaissons rien de leur apostolat.

Quant au roi Tsan-pa-han, M. Huc pense qu'il embrassa le christianisme et que sa conversion fut la cause de sa perte, par suite de la jalousie et de la haine qu'elle excita dans la classe des lamas. Il appuie cette double opinion sur l'assertion des historiens tartares, disant que ce prince avait abandonné la loi des lamas, qu'il voulait la détruire et y substituer une religion étrangère ; et que, pour cette raison, le typa ou premier ministre du royaume s'entendit avec le Dalaï-Lama, afin de s'opposer aux projets de Tsan-pa-han. Tous les deux appelèrent à leur secours Kouche-han, prince des Mongols du Koukounoor entièrement dévoué au bouddhisme. Celui-ci rassembla aussitôt une armée considérable, et livra une bataille sanglante à Tsan-pa-han, qui fut vaincu et tué. L'auteur d'un mémoire sur le Thibet, publié dans les *Lettres édifiantes*, partage à peu près l'opinion de M. Huc, puisqu'il écrit [1] : « Le texte de l'histoire tartare comparé avec celui du P. d'Andrada fait voir que Tsan-pa-han ou se fit chrétien ou voulut embrasser le christianisme. »

Si ces conjectures sont exactes, ce fut sans doute à la mort du roi, et lors de la révolution qui la suivit, que les missionnaires quittèrent le Thibet au milieu d'une persécution, en 1652, disent les chroniques des Capucins [2], laissant une œuvre dont il nous est impossible d'apprécier l'étendue et qui, sans doute, fut très modeste et disparut bientôt.

Dix ans plus tard, un autre Jésuite, le P. Jean Grueber, accompagné

1. *Lettres édifiantes*, vol. XIII, p. 230, édition de 1819. Lyon, Vernarel, Libraire.

2. *Bullarium Capucinorum*, *Missio Thibeti*, vol. VII, p. 251. Une lettre du Général de la Compagnie de Jésus dit que ce fut en 1650 (même volume, p. 255).

d'un religieux de la même Compagnie, Albert Dorville [1], se rendit au Thibet ; mais au lieu d'y aller par l'Inde il y pénétra par la Chine, où il était missionnaire.

Le P. Grueber et son compagnon quittèrent Pékin le 13 avril 1661 [2]. Trente jours de marche les conduisirent à Si-ngan-fou, trente autres jours à Si-ning-fou [3], d'où ils mirent trois mois pour arriver à Lhassa. Ils s'y arrêtèrent un mois et « se seraient flattés [4] de pouvoir convertir un grand nombre d'habitants, s'ils n'eussent trouvé des obstacles de la part du Grand Lama, qui impose la peine de mort à tous ceux qui lui refusent leurs adorations. Cependant ils furent traités fort humainement par le peuple et par le roi même. » Au point de vue de l'évangélisation, cette bienveillance n'eut aucun résultat. Les deux Jésuites s'éloignèrent de Lhassa sans avoir fait aucune conversion, et se dirigèrent vers l'Inde ; Dorville mourut à Agra, et Grueber revint en Europe [5].

III

Les Capucins. — Le P. Desideri, Jésuite. — Le P. Horace della Penna et ses Compagnons. — Relations épistolaires entre Rome et Lhassa.

1656 - 1741

Les Capucins chargés d'évangéliser le Thibet. — Le P. Félix de Montecchio. — Lettre de Mgr Fr. Laynez. — Le P. Dominique de Fano à Rome. — Voyage du P. Desideri au Thibet. — Les Jésuites rappelés du Thibet. — Lettre au P. Desideri. — La Propagande assigne mille écus romains à la mission du Thibet. — Les propriétés données à la mission du Thibet appartiendront au Saint-Siège. — Le P. Horace della Penna à Lhassa. — Ses premiers rapports avec le roi et le Dalaï-Lama. — Autorisation de construire. — Gokhar Lama. — Décrets en faveur des missionnaires. — Un hôpital. — Passeport pour le P. Horace. — Lettres au P. Horace. — Le P. Horace à Rome. — Lettres du Pape au Dalaï-Lama et au roi. — Présents envoyés par le Pape. — Édit de liberté de conscience. — Lettres du Dalaï-Lama. — Critiques.

Toutes les tentatives d'apostolat au Thibet, telles que nous venons de les esquisser, avaient été, sauf celle du B. Odoric de Frioul, faites par des religieux de la Compagnie de Jésus.

De leur côté, les Capucins d'Italie avaient eu le désir de porter la foi

1. Ou d'Orville.
2. Ou selon une autre lettre au mois de juin.
3. Dans le Kan-sou. Ils se rendirent à Lhassa per Nyachuka et Retingomba.
4. *Histoire générale des Voyages*. Paris, Didot, MDCCXLIX, tom. XXVII, p. 343.
5. Les lettres du P. Jean Grueber se trouvent : 1° dans *La Chine* par Athanase Kircher, Amsterdam, 1670, 1re partie, p. 316, 323 ; 2° dans la *Collection française des Voyages* par Thévenot. Recueil de Thévenot, II, 4e partie.

dans cette région lointaine, et Rome semble avoir voulu qu'ils en fussent les seuls apôtres, du moins si l'on en juge par les décrets de la Propagande du 15 janvier 1656 et du 28 avril 1698, qui « ordonnent au Général de la Compagnie de Jésus d'abandonner les missions du royaume du Thibet au soin exclusif des Capucins d'Italie comme leur ayant été confiées depuis longtemps. »

En 1704, le 11 janvier, sur l'ordre du Souverain Pontife Clément XI, la Propagande nomma, « pour dix ans, missionnaire apostolique au Thibet le P. Félix de Montecchio, de l'Ordre des Capucins, sous la direction et dépendance du P. Jean-François de Camerino [1], préfet, de son remplaçant ou d'un vice-préfet désigné par elle [2]. »

Plusieurs Capucins, parmi lesquels le P. Dominique de Fano et le P. Michel-Ange de Bourgogne [3], partirent avec le P. Félix pour le Thibet. Ils arrivèrent à Lhassa le 19 juin 1707 et y fixèrent leur résidence.

Ce sont eux sans doute qui, en 1708, adressèrent une lettre à deux Jésuites, les PP. Régis et Jartoux [4], alors à Si-ning, où ils faisaient la carte du pays. Ils leur demandaient leur protection près de l'Empereur de Chine, afin d'obtenir l'autorisation de construire une église à Lhassa.

Malheureusement, les nouveaux missionnaires manquèrent bientôt de ressources. Sans relations avec l'Europe, ils ne pouvaient recevoir l'argent nécessaire à leur existence et à leurs œuvres. Plusieurs d'entre eux, sinon tous, ayant à leur tête le P. Dominique de Fano, résolurent de venir à Rome exposer leur situation critique au Souverain Pontife. En traversant l'Inde, ils rencontrèrent Mgr François Laynez, évêque de Méliapour, qui, le 3 décembre 1712, s'empressa d'écrire à la Propagande pour appuyer leur demande [5] :

Etant donné l'éloignement de cette mission d'avec l'Europe, il est nécessaire qu'un nombre suffisant de prêtres y soit toujours envoyé et en permanence, afin que, postés d'intervalles en intervalles, ils se puissent facilement entr'aider. D'un autre côté, il faut pourvoir abondamment à la nourriture et à l'entretien des missionnaires de cette contrée, et cela pour de graves raisons, entre autres parce que, selon l'opinion unanime et constante des ouvriers apostoliques, une nouvelle mission surtout doit s'arranger de manière à ne rien accepter des néophytes et à ne rien leur demander, pour éviter aux missionnaires d'être accusés d'abandonner leur patrie et de venir chez les gentils vivre de leurs dons.

1. Le P. François de Camerino mourut à Mardin, en Mésopotamie.

2. *Bullarium Ordinis FF. Minorum S. P. Francisci Capucinorum, seu Collectio Bullarum, Brevium, Decretorum, Rescriptorum, etc.*, quæ a Sede Apostolica pro Ordine Capucino emanarunt ; sub gubernio Reverendissimi Patris P. Sigismundi a Ferraria, totius dicti Ordinis ministri generalis ; variis notis et scholiis elucubrata a P. F. Michaeli a Tugio in Helvetia, ejusdem Ordinis concionatore, olim Sacræ Theologiæ Lectore, ac pro natione Germanica secretario generali. Romæ, MDCCLII, Typis Joannis Zimpel austriaco. Viennensis prope Montem Jordanum. T. VII, p. 250. Voir le texte à l'appendice I du présent ouvrage.

3. Quelques auteurs citent également les PP. Joseph d'Ascoli et Marie de Tours.

4. *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'Empire de la Chine et de la Tartarie chinoise.* Paris, MDCCXXXV. Le Mercier, imprimeur-libraire. T. IV, p. 470.

5. *Bullarium Capucinorum*, etc., t. VII, p. 252.

Comme il arrive souvent qu'à cause des guerres entre infidèles, ou d'autres empêchements, il n'y a point d'occasion favorable de transmettre les secours, il semble opportun de les fournir, dès le commencement, pour deux ou trois années, et ensuite d'allouer une pension chaque année.

A Rome, le P. Dominique de Fano reçut de la Propagande un accueil excellent, et l'on décida que le nombre des missionnaires du Thibet serait porté à douze.

De plus, le Pape Clément XI remit au vénérable religieux une lettre datée du 6 janvier 1714, pour remercier le roi de la bienveillance qu'il avait témoignée aux prédicateurs de l'Evangile et pour le prier de demeurer toujours dans ces bonnes dispositions [1].

Pendant que le P. Dominique de Fano revenait à Rome et y traitait avec succès les affaires de sa mission, deux Jésuites se mettaient en route pour le Thibet. L'un d'eux, le P. Desideri [2], a écrit la relation de cette expédition :

« Ayant été destiné à la mission du Thibet, dit-il [3], je partis de Goa le 20 novembre 1713, et j'arrivai à Surate le 4 janvier 1714. Comme je fus obligé d'y faire quelque séjour, je profitai de ce loisir pour m'appliquer à la langue persane. Le 26, je pris la route de Delhy, et j'y arrivai le 11 mai. J'y trouvai le P. Manuel Freyre qui était destiné à la même mission, et ce fut le 23 septembre que nous commençâmes ensemble notre marche vers le Thibet.

» Nous passâmes par Lahore, où nous arrivâmes le 10 octobre, et nous eûmes la consolation d'y administrer les sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie à quelques chrétiens destitués de pasteurs. Nous partîmes de Lahore le 19 octobre, et en peu de jours nous nous trouvâmes au pied du Caucase. »

Le Caucase du missionnaire est évidemment la chaîne des Hymalayas. Le P. Desideri et son compagnon la traversent ; ils y endurent les mêmes souffrances, y supportent les mêmes privations, et sont exposés aux mêmes dangers que leurs prédécesseurs : des neiges, des glaces, d'impétueux torrents, des sommets presque inaccessibles, telle se présente la route aux voyageurs qu'accablent le froid, la faim, des marches rudes et continuelles.

Enfin, le 30 mai 1715, ils entrent dans un pays qu'ils appellent le grand Thibet et qui n'est autre que le royaume de Ladak, et le 25 juin ils sont à la capitale, où ils séjournent quelque temps.

« J'étais au comble de la joie d'avoir enfin trouvé un état fixe, où je pourrais travailler au salut des âmes, écrit le missionnaire [4] ; je commençais déjà à apprendre la langue, dans l'espérance de voir un jour naître, parmi ces rochers du Thibet, quelque fruit agréable aux yeux de la divine Majesté, lorsqu'on nous apprit qu'il y avait un troisième Thibet.

1. *Bullarium Capucinorum*, t. VII, p. 253. Voir le texte à l'appendice II.

2. Ou Disderi.

3. *Lettres édifiantes*, volume VII, p. 259. Edition de MDCCCXIX. Lyon, Vernarel, libraire.

4. *Lettres édifiantes*, vol. VII, pp. 265-237.

Après plusieurs délibérations, il fut conclu, contre mon inclination, que nous irions en faire la découverte. Ce voyage est d'environ six à sept mois, par des lieux déserts et dépeuplés. Ce troisième Thibet est plus exposé aux incursions des Tartares, qui sont limitrophes, que les deux autres Thibets. »

Le P. Desideri partit donc pour Lhassa, où il arriva le 18 mars 1716.

En autorisant ses religieux à se rendre au Thibet, le Supérieur des Jésuites ignorait, comme il le dit lui-même [1], que ce pays avait été confié par le Saint-Siège aux Capucins. Ceux-ci le lui firent rappeler par plusieurs décrets de la Propagande et en particulier par celui du 12 décembre 1718, confirmatif des décrets du 15 janvier 1656, du 28 avril 1698, des 1er mars et 20 septembre 1717.

Par ce décret, la Propagande « statue qu'on enjoigne et ordonne au Général de la Société de Jésus d'abandonner, selon les décrets ci-dessus indiqués, les missions du royaume du Thibet au soin exclusif des Capucins d'Italie, comme leur ayant été confiées déjà depuis longtemps ; qu'il rappelle donc sans délai ni tergiversation ses religieux qui ont été évangéliser ces missions sans consulter la Sacrée Congrégation, et même contrairement à ses décrets. »

Obéissant à cet ordre, le Général des Jésuites, qui précédemment avait prié le Provincial de Goa de rappeler ses religieux du Thibet, écrivit directement au P. Desideri une lettre, datée du 16 janvier 1719, pour lui ordonner de quitter Lhassa [2] :

Quand j'ai permis à Votre Révérence d'aller dans les royaumes du Thibet, j'ignorais que les missions de ce pays eussent été confiées aux Capucins par la Sacrée Congrégation. Bien plus, sachant que cette mission avait été fondée par nos Pères et qu'ils en avaient pris soin jusqu'en 1650, époque à laquelle ils furent obligés de l'abandonner à cause de la persécution, je supposais que personne autre n'y avait de nouveau pénétré. C'est pourquoi, que Votre Révérence ne soit pas étonnée de cette nouvelle disposition occasionnée par de nouveaux ordres de la Sacrée Congrégation. Je la prie de se retirer de cette mission aussitôt qu'elle aura reçu mes lettres. Elle en sortira avec le mérite qu'elle aura, nous en sommes sûr, acquis devant Dieu, en ayant fait un voyage si difficile entrepris pour sa gloire, et répandu, dans ce royaume, avec de solides principes et un si grand zèle, la connaissance de notre sainte Foi. Que Votre Révérence ajoute à ce mérite celui d'une obéissance empressée, bien plus agréable à Sa divine Majesté que si elle avait converti tous les royaumes à la vraie Foi, et qu'elle m'informe aussitôt de l'exécution de la présente disposition.

Le P. Desideri ne reçut sans doute cette lettre que fort longtemps après qu'elle avait été écrite, ou bien les circonstances l'empêchèrent d'obéir, car il ne quitta le Thibet qu'en 1727.

Le besoin de savoir si le Thibet serait définitivement confié aux Jésuites ou aux Capucins, ou d'autres circonstances avaient-ils arrêté le départ des douze religieux qu'avait obtenus le P. Dominique de Fano ? Toujours est-il

1. *Bullarium Capucinorum*, etc., t. VII, p. 254. Voir le texte à l'appendice III.

2. *Bullarium Capucinorum*, etc., t. VII, p. 255. Voir le texte à l'appendice IV.

que, jusqu'en 1718, il n'est plus question d'eux, ni des ressources qui leur seront données, du moins dans les documents que nous avons pu consulter. Mais à cette époque, le même jour (12 décembre 1718) où la Propagande rendait le décret ordonnant de rappeler les Jésuites, elle « assignait mille écus de monnaie romaine au procureur-général des Capucins pour les missions et les missionnaires du même Ordre, qui se trouvent dans le royaume du Thibet. »

Cette somme, disait-elle [1], devra être placée et conservée dans un lieu sûr de ces mêmes missions par le syndic séculier catholique, s'il se peut. On ne pourra en dépenser ou en placer à intérêt la moindre partie, sous peine pour les délinquants d'être privés de leur Office ou du pouvoir de prendre part au vote soit activement soit passivement. Cependant la Sacrée Congrégation a déclaré qu'on pouvait permettre au Père Préfet et aux missionnaires de se servir de cet argent ou d'une partie, mais seulement pour un temps et dans le cas où les subsides et les autres provisions assignés par la Sacrée Congrégation et transmis chaque année, selon l'usage, ne parviendraient pas dans ces régions. Cette permission n'est accordée cependant qu'à la condition, à l'arrivée de ces mêmes subsides, de compléter aussitôt et intégralement cette même somme de mille écus et de la placer, comme il a été dit plus haut, en lieu sûr.

Cette mesure garantissait les missionnaires du Thibet contre le manque éventuel de ressources, et leur permettait d'attendre, pendant quelque temps, les secours qui leur seraient envoyés d'Europe. Un second décret, rendu par la Propagande à la même date que le précédent, portait que les terrains, maisons ou hospices acquis ou à acquérir par les religieux, demeureraient la propriété immédiate du Saint-Siège [2]. L'exécution de ces ordres fut confiée au chef des Capucins [3] qui devaient se rendre à Lhassa, le P. Horace della Penna di Billi.

Telles sont les conditions dans lesquelles se présente, en 1718, l'évangélisation du Thibet actuel et particulièrement de Lhassa, cette métropole du bouddhisme, aujourd'hui encore inaccessible aux ouvriers apostoliques aussi bien qu'aux voyageurs. Dominique de Fano et ses compagnons ont noué de bonnes relations avec les principaux personnages de la capitale ; Rome a fixé les pouvoirs spirituels et accordé des secours temporels ; les missionnaires sont relativement nombreux ; ils ne sont pas sans ressources et pour le présent et pour l'avenir ; ils ont, pour conserver leur rapports avec l'Europe, des religieux de leur Ordre déjà établis dans le nord de l'Inde ; ce sont là des gages, sinon de succès, du moins d'espérance ; on pourrait dire que c'est le beau côté de la question ; mais il y en a un autre très sombre : la force de résistance du bouddhisme, et l'hostilité des ministres de cette religion, les lamas, qui voyant dans

1. *Bullarium Capucinorum*, etc., t. VII, p. 256. Voir le texte de ce décret à l'appendice V.

2. *Bullarium Capucinorum*, t. VII, p. 255. Voir le texte à l'appendice VI.

3. Parmi eux on cite le P. Jean-François de Fossombrone. — Le P. Horace della Penna a écrit une relation dont la traduction se trouve dans *la Nouvelle Bibliothèque ou l'Histoire littéraire*, t. XIV, et dans le *Nouveau Journal asiatique*, vol. XIV, septembre, octobre et novembre 1834. Cette dernière est de Klaproth.

les prédicateurs de la vraie foi des ennemis de leur culte, de leur fortune et de leur situation sociale, se défendront avec acharnement.

Parti en 1719, le P. Horace arriva à Lhassa en 1722 ; il fut reçu par le roi et lui exposa les motifs qui l'avaient conduit au Thibet. Le prince parut satisfait et pria le religieux de lui remettre par écrit l'explication de la doctrine que lui et ses compagnons devaient prêcher. Le Dalaï-Lama exprima le même désir. Le missionnaire obéit ; quelques jours après avoir donné son mémoire, il se présenta devant le roi, qui lui dit gravement : « Lama, apprends que la Loi que je professe m'a toujours paru bonne, c'est celle dans laquelle j'ai été élevé ; mais je confesse que la tienne me paraît meilleure. » Encouragé par ces paroles, Horace della Penna pressa le souverain d'embrasser une religion qu'il approuvait, et d'obliger tous ses sujets à l'accepter. Celui-ci ne s'attendait pas, sans doute, à des instances aussi vives ; il répondit que le temps n'était pas encore venu. « D'ailleurs, ajouta-t-il, il faut que, vous et vos compagnons, vous appreniez la langue du pays afin d'enseigner votre doctrine. » Le Capucin s'adressa ensuite au Dalaï-Lama, qui, paraît-il, fut plus réservé que le roi ; il fit même des objections qu'il transmit par écrit et dont il demanda la solution. Le missionnaire la lui ayant donnée, il se contenta de lui dire qu'il l'examinerait à loisir. Malheureusement la relation du P. della Penna ne cite ni ne résume les mémoires échangés en cette circonstance. Elle ajoute seulement que le Dalaï-Lama, admirateur des vertus des religieux, leur témoigna beaucoup d'estime, et que le roi leur donna pour professeur un lama fort estimé à la Cour. En 1724, le Dalaï-Lama leur accorda l'autorisation d'élever une construction qu'il appelle « une sainte et petite maison, » défendit de leur nuire, et ordonna de n'exiger d'eux aucun tribut. Voici la traduction de ce décret [1] :

Privilège Bza-ha-rar-bho-ba du grand Lama dans le royaume de Hor et la grande Tartarie, accordé sur l'ordre (Ser-kji-kjel-po) du roi de l'or, c'est-à-dire de l'Empereur de Chine :

A tous les hommes habitant sous le soleil et particulièrement à tous les Lahignierba [2], Miphon [3], Kjapon, Gupon, Taroka, Gangfrung-ba, et aux autres princes et administrateurs ordinaires du gouvernement, à tous les préfets et gouverneurs Namor, Ngalep, Girtang de n'importe quel Terrible, à tous ceux qui sont munis d'un pouvoir grand ou petit, enfin aux Terribles eux-mêmes et aux dignitaires supérieurs ou inférieurs, et de plus à tous ceux jouissant de n'importe quel privilège ou immunité accordé par notre bienveillance ou par celle des autres Princes, nous faisons savoir et nous ordonnons qu'aucune vexation, si minime soit-elle, ni qu'aucun empêchement ne doit être suscité aux Lamas Gokhar Capu-

1. *Alphabetum tibetanum Missionum apostolicarum commodo editum*, studio et labore Fr. Augustini Antonii Georgii, Eremitæ Augustiniani, Romæ. MDCCLXII, Typis Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, p. 651. Cote de la Bibliothèque Nationale, X. 4, 904.

2. Les différentes charges dont il est fait mention dans le décret du Grand Lama sont les suivantes : Gnierba ; il y a deux grands Gnier dans la ville de Lhassa : l'un est préfet du palais royal à Lahpranga, l'autre préfet de la maison sacrée à Putala ; tous deux gèrent les impôts publics.

3. Miphon, c'est-à-dire chef des hommes, commandant en chef, est une charge qui correspond à celle de gouverneur de la ville ; à Lhassa, il y a trois de ces gouverneurs appelés Miphon. Notes de l'auteur de l'*Alphabetum tibetanum*.

cins, au sujet de la sainte et petite maison qu'ils vont bâtir à Lhassa, sur le terrain vulgairement appelé Sciarkjunkahar et dont ils ont déjà acquitté le prix au trésor de Lahpranga. Nous leur accordons ce privilège, parce qu'ils sont venus dans le Thibet uniquement pour faire du bien à tous les vivants. C'est pourquoi ils seront sous la sauvegarde de notre sceau, tant que la loi du Législateur sera en vigueur. Vous donc, administrateurs publics sans exception, vous Terribles, ordinaires, supérieurs ou inférieurs, vous Thibétains [1], Chinois, Tartares, habitants de Hor, et enfin tous les autres religieux ou laïques, veillez à ne susciter aucun empêchement à ces Lamas Gokhar et ne faites rien qui soit de nature à leur causer du trouble ou de l'ennui. N'exigez d'eux ni Dri, Poa, Trel, Ser, Thel ni autre espèce d'impôt, de cens et de tributs déjà établis ou qu'on établira dans la suite, mais laissez-les en paix et à l'abri de toute vexation. Portez profondément gravé dans votre âme et votre cœur le sens de notre présent décret. — Du grand Poprangpotala, l'an de l'Eau de grâce (ou de l'eau du Lièvre), le 17 du douzième mois — c'est-à-dire le 27 février du calendrier chrétien.

Pour la première fois, nous rencontrons dans une pièce officielle ce mot de Gokhar, que les uns ont traduit par occidentaux et d'autres par têtes blanches. D'après Mgr Biet, Vicaire apostolique du Thibet de 1878 à 1901, ce nom s'appliquait aux Mahométans, et c'est par erreur qu'il aurait été attribué à des religieux catholiques. Nous enregistrons cette opinion, tout en faisant les réserves qu'appellent nécessairement la relation du P. della Penna et les lettres échangées entre Rome, le Grand Lama et le roi du Thibet. Pour la concilier avec les faits que nous allons raconter, il faudrait que les Thibétains eussent pendant longtemps confondu les Mahométans avec les chrétiens, Rome avec la Mecque ou avec Constantinople, ce qui d'ailleurs n'est pas impossible. Tant que cette confusion dura, ajoutait Mgr Biet, les Capucins furent tranquilles à Lhassa ; le jour où elle a été découverte, ils ont été chassés ainsi que leurs adeptes. Rien,dans les documents que nous avons eus entre les mains, ne confirme cette opinion du Vicaire apostolique du Thibet ; mais les papiers sont parfois plus muets que les traditions, et c'est au pays thibétain où il vécut de longues années, que l'évêque a recueilli l'explication qu'il nous a donnée.

Quoi qu'il en soit continuons notre récit :

En 1725, le 8 avril, une pièce fut signée par le roi qui confirmait l'achat fait par les Capucins, au nom du Pape Innocent XIII, d'un terrain sur lequel ils avaient l'intention de bâtir une église [2]. Le 21 mai suivant, un décret autorisa les missionnaires à élever cette église [3]. Quelques jours après, le 1er juin, un troisième décret [4] permet aux Capucins d'extraire des carrières réservées les pierres nécessaires aux constructions

1. Les Thibétains appellent la Chine : Ser ; ils donnent encore ce nom à la nation chinoise et à chacun de ses habitants, ce qui nous permet de comprendre pourquoi ceux-là mêmes que les plus anciens géographes appellent Sères, sont appelés Kini, puis Sini par les Indiens, les Perses et les Arabes. En effet le thibétain Ser et le chinois Kin signifient tous deux Or. (Note de Georgi, *Alphabetum tibetanum*, p. 652.)

2. *Alphabetum tibetanum*, etc..., p. 655. Voir la traduction latine à l'appendice VII. Innocent XIII était mort à cette époque, mais les missionnaires du Thibet l'ignoraient.

3. *Alphabetum tibetanum*, etc..., p. 657. Voir la traduction latine à l'appendice VIII.

4. *Alphabetum tibetanum*, etc..., p. 658. Voir la traduction latine à l'appendice IX.

qu'ils projettent,« pourvu toutefois que l'intérêt du royaume n'ait pas à en souffrir et qu'ils ne vendent pas les matériaux ainsi obtenus. » — Le 6 juin [1], un quatrième décret ordonne « qu'aucun employé ou administrateur ordinaire de l'État ne soit assez téméraire pour éloigner les ouvriers, les tracasser ou leur susciter des ennuis, tant que les constructions des Lamas Gokhar ne seront pas achevées. »

Enfin, quatre ans plus tard, le 29 janvier 1729 [2], un nouveau décret confirma et renouvela tous les privilèges précédemment accordés aux missionnaires.

Pendant que les autorités thibétaines donnaient aux religieux ces preuves de bienveillance,ceux-ci n'avaient fait que de très rares prosélytes ; afin de mieux réussir, ils appelèrent la charité au service de leurs enseignements, et ils installèrent un petit hôpital où ils se dévouèrent au soin des malades ; malheureusement, leur nombre diminua rapidement. En 1732, neuf d'entre eux étaient morts. Le roi, l'ayant appris, engagea fortement le P. della Penna à retourner en Europe pour chercher d'autres compagnons ; et avant son départ il lui donna le passeport suivant [3] :

De Lhassa, ville d'excellence, et résidence du Roi. Qu'il soit connu à tous nos sujets, Ministres, grands et petits, sur la route qui conduit au royaume de Niverri (Népal) vers l'ouest, que le Lama Européen étant venu à Lhassa, capitale du riche royaume du Thibet, pour s'y rendre utile à tout le peuple, et devant retourner au dit royaume de Niverri, aucun officier des douanes n'exigera des droits de lui. Nous ordonnons qu'il ne reçoive aucune injure, et qu'on l'assiste sur son passage. De notre palais de Khadenkhagorsan, cette année Chilvinogagn, c'est-à-dire de la Région de l'eau, le 23 de la Lune (7 août 1732).

Dans l'audience de congé, le roi recommanda au P. della Penna de lui écrire ainsi qu'au Dalaï-Lama, dès qu'il serait arrivé dans l'Inde ; le religieux n'eut garde d'y manquer, il lui envoya même quelques cadeaux et, en réponse, il reçut du prince cette lettre de pur style thibétain [4] :

Lama Européen, nous apprenons avec beaucoup de plaisir que, par la grâce de Dieu, vous êtes en bonne santé et que votre corps augmente comme la lune jusqu'à ce qu'elle arrive à sa plénitude. Nous avons reçu votre lettre et les cristaux, qui nous sont extrêmement agréables. Revenez promptement avec vos autres Pères, et continuez à m'écrire sans interruption, comme le cours du Gange. De Lhassa, le bon jour 23 du septième mois (3 août 1733).

De son côté, le Dalaï-Lama lui avait écrit [5] :

Ce n'estpas un petit plaisir ni une petite consolation pour moi d'appren-

1. *Alphabetum tibetanum*, etc..., p. 659. Voir la traduction latine à l'appendice X.

2. *Alphabetum tibetanum*, etc..., p. 661. Voir la traduction latine à l'appendice XI. Toutes ces traductions sont la reproduction de celles qui sont données dans *l'Alphabetum tibetanum*. En 1730, un Hollandais, Samuel van Putte ou van de Putte, se rendit à Lhassa en partant de l'Inde ; de Lhassa il alla à Pékin par Si-ning-fou, retourna à Lhassa, revint dans l'Inde et mourut à Batavia, en 1745.

3. *Histoire générale des Voyages*, t. XXVII, p. 375. Paris, Didot, MDCCXLIX.

4. *Histoire générale des Voyages*, t. XXVII, p. 376.

5. *Histoire générale des Voyages*, t. XXVII, p. 376-377.

dre par votre lettre que vous êtes en bonne santé. Puisque vous conservez toujours les entrailles d'un père pour votre cher ami, je ne doute pas que votre vie ne soit toujours heureuse. Tous vos discours sont gravés dans mon cœur. Cette lettre est enveloppée dans une pièce de brocart jaune, qui se nomme Torcheselam. Donné, le bon jour premier du sixième mois, l'année du Bœuf d'eau (23 juillet 1733).

Enfin le premier ministre lui adressa également quelques lignes. Elles commencent par une espèce de transport religieux :

Puissiez-vous triompher sur tous les Infidèles, et devenir saint ! Je me réjouis d'apprendre que vous vous portez bien, et que les branches de votre cœur soient assez étendues pour faire cueillir les fruits de votre excellente Loi.

La mission du P. H. della Penna à Rome réussit pleinement : le Souverain Pontife, Clément XII, fut enchanté des nouvelles que ce religieux lui apportait, et des espérances qu'il lui faisait concevoir [1]. Neuf autres Capucins furent désignés pour le Thibet ; la Propagande leur alloua 80 écus romains pour leur voyage et la même somme pour leur viatique annuel.

Le 21 septembre 1738, Clément XII adressa au Dalaï-Lama une lettre d'éloges et de remerciements portant cette suscription :

Au magnifique, remplissant la charge de Dalaï-Lama
du royaume du Thibet.

La lettre était conçue en des termes dont voici la traduction [2] :

CLÉMENT, PAPE, DOUZIÈME DU NOM,

Au magnifique, salut et lumière de la Grâce divine.

Notre cher Fils François-Horace della Penna, membre de la famille religieuse des Capucins, Nous a rapporté tout ce que vous avez eu de bienveillante attention, de bonne volonté à son égard et à l'égard de ses confrères missionnaires apostoliques ; vous avez mérité par là Notre gratitude la plus profonde, et, n'en doutez pas, Nous garderons toujours de votre nom le souvenir le plus reconnaissant. Aussi Nous avons cru juste de vous en donner, par Notre lettre, le témoignage le moins équivoque. Nous avons été comblé de joie en apprenant avec quelle supériorité de vues, avec quelle facilité votre esprit pénétrant a su discerner la lumière éclatante de notre religion catholique, aimer sa vérité, apprécier sa morale très élevée, ses saints enseignements, grâce auxquels l'homme peut apprendre à supporter en paix et avec patience les revers de la fortune. Et Nous pensons que c'est votre bon naturel, votre raison dont la délicatesse a fait comme une semence de justice et de bonté, qui vous ont dicté ces sentiments.

C'est, en effet, Nous le voyons bien, l'inspiration de votre nature, ce sont les préceptes de votre religion qui vous donnent un tel amour de l'honnêteté, un tel culte de la vertu ; aussi avons-Nous l'espérance motivée que, par la miséricorde du Dieu infini, vous en arriverez à voir clairement que seule la pratique de la doctrine de l'Evangile, dont votre religion d'ailleurs se rapproche beaucoup, peut conduire au bonheur

1. Ses demandes furent fortement appuyées par le Cardinal Belluga, qui fit fondre des caractères thibétains par Antonio Fontanili, sous la direction du P. Horace.

2. *Bullarium Capucinorum*, etc., t. VII, p. 259. Voir le texte à l'appendice XII.

d'une vie éternelle. — Nous vous exhortons donc à prendre cette résolution, et à procurer par votre exemple et votre autorité, à ces peuples si considérables que vous gouvernez avec tant de gloire, ce nouveau bienfait, de tous le plus estimable et le plus nécessaire. C'est ce qui arrivera si vous permettez à ce cher fils, François-Horace, et à ses compagnons, de prêcher à tout votre peuple les dogmes de la foi chrétienne.

Dans cette pensée, Nous avons invité ces missionnaires, si attachés à vous et à tout votre peuple, à se rendre vers vous malgré un long et périlleux voyage. Nous comptons sur une bienveillance qu'ils ont déjà expérimentée, sur des intentions qui ne sont pas hostiles à nos lois ; et Nous vous prions avec instance d'ajouter à la gloire de votre dignité, la gloire de toutes la plus magnifique, celle d'accueillir avec sympathie nos Missionnaires. Nous appelons sur vous, pour une si grande œuvre, le secours de la grâce de Dieu.

Le 24 septembre 1738, le Pape écrivit également, et dans le même sens, une lettre au souverain du Thibet, insistant particulièrement pour qu'il permît la prédication de l'Evangile dans tout son royaume et que lui-même embrassât la foi catholique [1] :

Nous vous prions, disait-il en terminant, et Nous exhortons Votre Altesse, autant qu'il est en Notre pouvoir, de délivrer un diplôme royal à ceux que Nous vous envoyons, et aux autres prédicateurs de la Religion catholique que Nous vous enverrons dans la suite ; de leur accorder la liberté de prêcher en public, non seulement à Lhassa, votre capitale, mais encore dans tout votre royaume, la loi de l'Evangile. Et vous mettriez le comble à Notre joie si vous-même enfin vous vous déterminiez à la pratiquer et à entraîner les autres par votre exemple, surtout maintenant que votre peuple doit à la douceur de votre gouvernement une grande partie de sa prospérité. Mais vous n'avez rien fait encore, ni à votre peuple, ni à vous-même, si vous ne marchez dans cette voie unique qui mène sûrement au bonheur éternel. Puisse Votre Altesse y entrer, c'est Notre vœu le plus grand et le principal !

A ces deux lettres étaient joints des présents que les missionnaires devaient remettre aussitôt après leur arrivée à Lhassa. On y remarquait des prismes, une aigrette en verre montée sur argent avec douze pierres précieuses, plusieurs télescopes, des glaces, du corail, des canifs, des aiguilles, les portraits gravés des Papes, des empereurs d'Allemagne, des rois de France, d'Espagne, de Portugal, des cartes de géographie, des médailles à l'effigie du Pape, etc., etc...

La nouvelle troupe apostolique [2] quitta Rome en septembre 1738 [3], et en 1741, le 6 janvier, après avoir laissé quelques-uns de ses membres à Patna pour aider les Capucins de cette ville, elle arrivait à Lhassa, où le

1. *Bullarium Capucinorum*, t. VII, p. 256. — Voir le texte à l'appendice XIII.

2. Parmi les religieux que le P. Horace emmena avec lui ou qui, déjà missionnaires au Népal, le rejoignirent plus tard au Thibet, nous connaissons les noms des PP. Joseph-Marie de Bernini, Tranquille d'Apechi, Daniel de Morciano, Cassien Beligatti de Macerata, Vite de Recanati, Antoine de Monte-Aboddo, Florian de Jesi, Constantin de Loto, Joachim de Santa-Natoglia, et ceux des FF. Paul de Florence et Liboire de Fermo.

3. En 1739, le 11 avril, Clément XII adressa une bulle aux archevêques et évêques d'Amérique, les engageant à recueillir des aumônes pour la mission du Thibet ; et le 15 avril suivant, il recommanda les quatre Capucins envoyés pour faire la quête. *Bull. Cap.*, t. VII, p. 260-261.

P. H. della Penna s'acquittait, à la satisfaction générale, de la mission dont le Pape l'avait chargé [1].

Par reconnaissance sans doute, plus que par conviction, du moins ce nous semble, le roi fit publier l'édit suivant qui accordait à ses sujets la liberté de conscience [2] :

Nous Nivagu, roi du Thibet, nous ordonnons en général à tous les hommes qui existent sous le soleil et spécialement à tous les ministres de Lhassa, aux chefs des hommes, aux chefs de 100 et de 10 hommes, aux chefs des Tartares et à tous petits ou grands, aux ministres Hemor, Gnalep, Chirlajis, à tous les gouverneurs des forteresses et des provinces, à tous les gouverneurs subordonnés, et aux nobles, et aux privilégiés, et à tous les autres puissants et moins puissants, de ne pas oser empêcher l'exécution du présent privilège, fait en faveur des Pères Européens, appelés Capucins ou Lamas Gokhar, qui n'ont rien de commun avec les autres hommes, ne venant chez nous ni pour chercher leurs propres avantages, ni pour commercer, mais uniquement pour faire du bien à tous, pour nous enseigner les œuvres de la vraie sainteté, nous conduire tous par la vraie voie au Paradis, enseigner aux sujets leurs devoirs envers le roi et ses ministres, et enfin prêcher et propager la loi du vrai DIEU, c'est-à-dire la doctrine évangélique. Le Souverain Pontife, c'est-à-dire le Grand et Suprême Lama de ces Pères, comme un véritable Père

1. Le P. Cassien Beligatti, compagnon du P. Horace, écrivit une relation de son voyage. Cette relation est en cours de publication dans la *Rivista geografica italiana*, par M. Alberto Magnaghi (novembre 1901 et numéros suivants). Nous donnerons une brève analyse de la partie du manuscrit publiée jusqu'à ce jour (avril 1902). Le P. Cassien part de Livourne à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1738, il arrive à Toulon le 8 octobre suivant, il poursuit sa route à pied par Marseille, Aix, Avignon. Le 4 novembre il est à Lyon, passe par Moulins, La Charité, Fontainebleau, et est à Paris le 22 novembre. Il y retrouve le P. Horace della Penna, qui fait des achats de cadeaux pour le roi du Thibet et d'objets nécessaires aux missionnaires. Parmi ces achats on signale une pendule, des miroirs, des instruments de chirurgie, des médicaments, une presse à imprimer. Le 11 mars 1739 les religieux s'embarquent à Lorient sur plusieurs navires. Le 16 août ils sont à Pondichéry, le 26 septembre à Chandernagor et le 16 décembre à Patna. Quelques religieux restent dans cette ville pour aider les Capucins, et les autres avec le P. Horace continuent leur route. A Sindiah, factorerie hollandaise, les commerçants leur fournissent des soldats pour les protéger jusqu'au Népal. Ils sont accompagnés de 16 domestiques et vont à pied. Le 6 février 1740, ils sont à Batgao, le 25 mai à Katmandou, où ils attendent la saison favorable pour les voyages dans le Thibet. Ils partent le 1er octobre et le 17 ils arrivent à Kouti, sur les frontières du Thibet. Après avoir eu quelques bons rapports avec les autorités de la province de Ngaré, qui leur fournissent des oulas (porteurs), ils s'avancent dans le pays, et le 13 novembre ils entrent dans la vallée du Tengri. A Dzenga ils se demandent quelle route suivre pour aller à Lhassa ; celle de l'ouest, celle de Shigatse ou celle de Kianze ; ils choisissent cette dernière, et le 23 décembre 1740 ils sont à Kianze, une forteresse sur la cime d'une petite montagne rocheuse au milieu d'une large vallée. Le 28 décembre ils arrivent à Lamar, le 30 à Nagardze et le 6 janvier 1741 ils entrent dans Lhassa. Quatre jours après, le roi leur donna audience dans un grand jardin contigu à son palais Kande-Kanzer. Ils portaient leur costume religieux. Ils reçurent du souverain quelques présents, firent une légère collation composée de sucre, de dates, d'amandes, de raisins secs, de farine cuite au beurre, le tout servi dans six plats de bois. Le 12 janvier ils rendirent visite au premier ministre, puis ils allèrent chez le commissaire impérial chinois qui leur fit faire antichambre, mais les accueillit aimablement, leur dit qu'à Pékin il avait rencontré des Européens et qu'il connaissait leurs usages ; et pour le prouver il les invita à s'asseoir sur des chaises. Des lamas amis du P. Horace, en particulier Sembachiembo et Settnirimboche, vinrent les voir et promirent de leur fournir des maîtres de langue.

2. *Bullarium Capucinorum*, etc., t. VII, p. 258. Voir la traduction latine à l'appendice XIV.

rempli d'amour, aime tous les hommes et compatit à leurs misères. C'est pourquoi, voulant les retirer de la route qu'ils suivent et qui les mène en enfer, et les diriger au contraire dans les sentiers qui aboutissent à la gloire immense et éternelle du Paradis, sans calculer les dépenses immenses qu'il s'impose, n'hésite pas à envoyer, autant que faire se peut, à tous les royaumes, des prédicateurs de la vraie religion. C'est pour cette seule et unique raison qu'il en a envoyé dans notre royaume. Nous donnons à perpétuité notre sceau, à ces Pères Européens ou Lamas Gokhar, et à tous leurs successeurs, et nous leur concédons de prêcher et de propager la religion du vrai Dieu, librement, manifestement, publiquement, non seulement dans la ville de Lhassa, mais aussi dans tout le Thibet, dans toutes les villes quelles qu'elles soient, à toutes les personnes de toute condition, religieuses ou séculières. A ces fins, nous défendons, à vous tous cités plus haut, aux puissants et moins puissants et particulièrement aux Chinois, aux Tartares, aux Hor et à tous les autres, soit religieux, soit séculiers, de leur susciter quelque embarras. Et si quelqu'un de nos sujets, illuminé de la grâce du vrai Dieu, veut embrasser librement, de son propre mouvement et de son plein gré, la vraie religion, qu'aucun de vous n'ose lui susciter des ennuis, le troubler ou le détourner de l'observation de la vraie religion. Sachez en outre que tous ceux qui l'embrasseront seront plus qu'auparavant considérés comme nos fidèles sujets, et que nous les avons et les aurons sous notre protection particulière, comme nous soutenons et gardons les prédicateurs eux-mêmes, c'est-à-dire les missionnaires apostoliques.

Que personne n'ose poser le moindre acte qui puisse donner matière de fournir l'occasion d'une tracasserie, mais que tous fassent en sorte qu'ils jouissent de la plus grande paix.

Gravez tous profondément ces lettres dans vos mémoires.

Donné à Cadenchagsar, résidence du Triomphateur de tous les partis, l'an de l'Oiseau de fer, le 30 du septième mois (7 septembre 1741) [1].

Le 7 octobre suivant, le Dalaï-Lama adressa au Souverain Pontife une lettre pour le remercier de ses présents ; en même temps, il le priait de continuer à lui écrire, faisait un vague éloge du christianisme, et lui envoyait en cadeau cinq lames d'or minéral, une couronne de lazulites, deux voiles couleur de feu, etc.... [2].

Le roi écrivit aussi une lettre au Pape, mais en style plus pompeux :

Votre corps, lui disait-il [3], resplendit comme le pic altier du mont Ricoulnumbo, qu'on voit briller de loin, semblable au soleil et à la lune. Vous avez voulu nous faire goûter la paix, que votre loi apporte à tous les vivants, en nous adressant par le lama, votre serviteur, des lettres et des présents merveilleux, auxquels était joint votre portrait magnifiquement peint ; tout nous est parvenu en bon état et nous nous en sommes réjoui.

Au sujet de la conversion de son peuple au catholicisme, le prince faisait profession de libéralisme :

Pour ce qui est de la propagation de votre loi, je vous dirai que les

1. L'*Histoire générale des Voyages*, t. XXVII, p. 378-380, donne une traduction de cette pièce. L'auteur pense que la date thibétaine correspond au 9 septembre et non au 7, qui est la date donnée par l'auteur du *Bullarium Capucinorum*.

2. *Bullarium Capucinorum*, t. VII, p. 259. Voir la traduction latine à l'appendice XV.

3. *Ib.*, t. VII, p. 257. Voir le texte de l'appendice XVI.

croyances étant diverses parmi les hommes, nous n'avons pas l'habitude de proscrire une religion ni de forcer quelqu'un à l'embrasser, ce qui serait torturer les hommes. Si donc quelques-uns croient à la loi du Dieu véritable, nous ne les empêcherons pas de la suivre.

Il terminait en priant le Souverain Pontife d'accepter quelques présents: cinq lames d'or, du drap tissé d'or, du musc et des cartes du Thibet[1].

Certains auteurs anglais ont assez vivement critiqué plusieurs des documents que nous venons de citer, et qui s'échelonnent de 1724 à 1741. Ils se sont étonnés, en particulier, que dans sa lettre au P. Horace della Penna, en route pour Rome, le roi du Thibet ait nommé le Gange, qui ne coule pas dans ses États. Nous avouons ignorer absolument l'intention qu'avait ce prince en écrivant cette lettre il y a plus d'un siècle et demi, mais il pouvait, nous semble-t-il, connaître le Gange et y faire allusion, puisque le P. della Penna, traversant l'Inde, n'était pas éloigné de ce fleuve.

Les mêmes écrivains ont jugé extraordinaire que le Dalaï-Lama ait semblé reconnaître une sorte de supériorité au vénérable religieux, comparant son affection à celle d'un père ; pour des raisons analogues ils ont de même attaqué l'édit royal de 1741.

Ces critiques de détail ne nous paraissent pas avoir une grande importance quand on étudie les documents, comme il convient, dans le sens d'une bienveillance générale, s'affirmant par des mots plus que par des actes, exagérée par les expressions facilement hyperboliques des langues d'Extrême-Orient, et peut-être inexactement rendue par une traduction trop libre.

IV

La chrétienté de Lhassa. — Le P. Joseph-Marie. — Les persécutions. — Les Capucins quittent le Thibet.

1741-1745

État de la chrétienté de Lhassa. — Vie du P. Joseph-Marie de Bernini. — Voyage du P. Joseph-Marie. — Haine des lamas. — Le chrétien Thomas. — Baptêmes de néophytes. — Pierre devant le magistrat. — Fermeté de plusieurs chrétiens. — Chez le chambellan du roi. — Beaux sentiments des chrétiens. — Courage de Thomas. — Mauvaises dispositions du roi. — Craintes des missionnaires. — Sentence contre les chrétiens. Leur supplice. — Départ de plusieurs missionnaires. — Apologie par le P. Horace. — Audiences royales. — Les Capucins quittent Lhassa. — Destruction du couvent des Capucins. — Mort du P. Horace della Penna.

En dehors des lettres que nous venons de citer, nous avons peu de renseignements sur les travaux des missionnaires et sur l'état de la chrétienté de Lhassa à cette époque.

1. Le P. Joachim de Santa-Natoglia, longtemps missionnaire au Népal, fut chargé de les porter.

Nous savons seulement que, en 1741, la capitale du Thibet comptait une cinquantaine de néophytes, parmi lesquels une dizaine de baptisés que nous verrons, avec quelques autres convertis plus tard, confesser courageusement la foi.

A certains détails, nous pouvons deviner que les religieux continuent leur office de charité envers les pauvres et les malades, et que leur petit hôpital fonctionne à peu près régulièrement.

L'année suivante, 1742, un des missionnaires laissés à Patna par le P. Horace arriva au Thibet : c'était le P. Joseph-Marie de Bernini, de Gargnano, dont quelques lettres ont été publiées et dont la vie a été écrite par un de ses compagnons d'apostolat, le P. Cassien de Macerata [1].

Nous allons y puiser très largement, quoique, en lisant certaines pages, nous nous soyons demandé si le P. Joseph-Marie et son historien n'ont pas légèrement embelli les faits qu'ils racontent et ennobli les paroles et les actes de leurs néophytes. Mais c'est à peu près le seul document que nous ayons pu consulter sur cette époque déjà éloignée et sur des événements qui ont été peu étudiés ; nous nous serions fait un scrupule de l'omettre.

Après avoir résidé quelques temps à Patna, le P. Joseph-Marie partit, au mois de janvier 1742, pour Lhassa, passa par Bettiah et Katmandou dans le Népal, où il se joignit à une caravane avec laquelle il fit route jusqu'à Kouti. Là, trouvant que ses compagnons mettaient trop de temps pour organiser leur expédition, il prit à son service un homme appartenant à une tribu qu'il appelle Zughi, et qui savait un peu d'indoustani ; puis, ayant pour tout bagage une tente qu'un Français lui avait donnée, une marmite, un vase pour puiser de l'eau, quelques livres de farine, il s'élança seul avec le Zughi vers le Thibet. Ils firent ainsi quarante-cinq jours de marche, ne sachant parfois quelle direction suivre, manquant souvent d'eau et de nourriture, passant les fleuves et les rivières à gué ou à la nage, supportant des tempêtes de sable, en un mot, éprouvant toutes les misères d'un voyage long et difficile, sans aucune des commodités qui auraient pu le leur rendre un peu moins dur. Dans le petit village de Zuenga, ils purent se procurer de la farine et une brebis vieille et malade, que l'on consentit à leur vendre, à condition que le vendeur, un bouddhiste, reprît la tête et la peau, afin de ne transgresser qu'incomplètement les préceptes de sa religion.

Arrivé près d'un des nombreux cours d'eau qu'il eut à traverser, le P. Joseph-Marie, épuisé de fatigue, se coucha sur le sable et dit au Zughi : « Va chercher un gué, je t'attends ici. » Le Zughi s'éloigna pour obéir, et de longues heures s'écoulèrent sans qu'il reparût. Un peu reposé, le missionnaire se releva, explora les bords du fleuve, trouva un gué, et ayant

1. *Memorie istoriche delle virtu, viaggi e fatiche del P. Giuseppe Maria de Bernini da Gargnano, Capuccino della Provincia di Brescia e vice-prefetto delle Missionni del Thibet. Scritte ad un amico dal P. Cassiano da Macerata stato suo compagno.* — *In Verona, MDCCLXVII, nella stamperia Moroni*, pp. 21-46 et pp. 257-277. Le P. Joseph-Marie, dans le monde Bernardin de Bernini, naquit le 2 décembre 1709 à Gargnano, il entra dans l'Ordre de Saint-François le 9 mai 1726, il mourut le 15 janvier 1761 à Bettiah, dans le Népal.

vainement appelé son compagnon, essaya de passer sur l'autre rive. Mais l'eau était plus profonde et le courant plus rapide qu'il ne l'avait cru ; il se sentit entraîné et se crut perdu. « Allons, s'écria-t-il pour se donner du courage, allons, Joseph-Marie, tu vas prêcher la vraie foi au Thibet, en avant ! » Enfin, il atteignit le bord opposé et remercia Dieu de son salut. Il essaya de faire cuire quelques poignées de farine ; le vent remplit de sable sa marmite et finalement la renversa. De guerre lasse, le pauvre missionnaire se coucha sans souper. Le lendemain, à l'aurore, le Zughi revint, tous les deux reprirent leur route et réussirent à gagner Lhassa. Quand ils y arrivèrent la persécution sévissait contre les néophytes.

Mécontents du zèle que déployaient les prédicateurs de l'Evangile, des relations épistolaires qui s'étaient établies entre Rome et les autorités religieuses et civiles du Thibet, les lamas, après avoir longtemps murmuré en secret, avaient profité de certains incidents pour donner cours à leur haine.

Ainsi, les lamas qui s'étaient, au siècle précédent, montré les ennemis du P. d'Andrada à la cour de Tsan-pa-han, jouent le même rôle à Lhassa contre della Penna et ses compagnons. C'est là un trait qu'il importe de noter, car il éclaire avec plus de sûreté, s'il est possible, bien des événements contemporains, dont nous aurons à faire le récit.

Le premier incident qui permit aux lamas de soulever l'indignation publique contre les missionnaires, se passa le 28 avril 1742. Ce jour-là, un néophyte qui devait bientôt être baptisé sous le nom de Thomas, fut requis pour porter à Poutala, résidence du Dalaï-Lama, des présents envoyés par le gouverneur de Lhassa. C'était un jour d'audience générale. Tous ceux qui avaient apporté des cadeaux devaient traverser une salle où siégeaient, sur deux trônes, le roi et le Dalaï-Lama. Aux religieux ou aux séculiers de marque, le Dalaï-Lama posait sa main sur la tête ; il se contentait de toucher les autres avec une baguette peinte et sculptée, ornée à l'extrémité d'une houppette de soie. Les bouddhistes considèrent cet attouchement comme une sorte de bénédiction, qui leur communique une partie des mérites de leur chef religieux. Le Dalaï-Lama voulut faire la même cérémonie au catéchumène qui se retira vivement : « Près d'embrasser la loi du vrai Dieu que les Lamas Gokhar m'enseignent, dit-il, je ne puis recevoir que la bénédiction du vrai Dieu. » En entendant ces paroles, le Dalaï-Lama parut étonné, mais il garda le silence.

Le roi, qui n'avait rien remarqué, fut averti par quelques officiers de sa cour et par le peuple, qui se mit à protester hautement contre l'acte et contre les paroles du néophyte, déclarant que c'était une insulte à leur chef religieux. Puis tous les assistants supplièrent, à grands cris, le prince de punir les adeptes du christianisme et d'empêcher, par des menaces rigoureuses, la propagation de la doctrine catholique. L'affaire n'eut pas d'autres suites, du moins immédiatement.

Et même quelques jours plus tard, les missionnaires, étant allés prier un des magistrats de Lhassa de vouloir bien remplacer par des corvées faites pendant la semaine, celles qui incomberaient le dimanche aux chrétiens, virent leur demande favorablement accueillie. Il est vrai que,

peu après, le magistrat se plaignit de la démarche des missionnaires, qui était, disait-il, une ingérence dans les affaires de l'Etat. C'était, même au Thibet, la question du pouvoir civil et du pouvoir religieux que l'on retrouve partout et qui partout engendre des difficultés ; d'abord, parce qu'en elle-même elle est très ardue, et ensuite, parce que les pouvoirs civils ne semblent pas avoir des notions fort justes sur les droits de l'Eglise.

Ces petits incidents ne semblent pas avoir été considérés comme de grosses difficultés, pas même comme des symptômes alarmants ; car, la veille de la Pentecôte, 13 mai 1742, le baptême fut solennellement conféré à une dizaine de catéchumènes. Le même jour, un magistrat fit appeler Pierre, un des nouveaux baptisés, et lui ordonna de réciter, pour la prospérité du royaume, la prière très usitée au Thibet mais dont la signification n'a pas encore été clairement donnée : *Om mani padmé oum* [1]. Pierre répondit : « Je fais des prières pour le roi, mais pas celle-là. » Le juge fut irrité, néanmoins il ne pressa pas davantage le chrétien d'obéir.

Ayant appris cette tentative, un des missionnaires alla chez le magistrat, et lui exposa que la réponse de Pierre était bonne et conforme à la loi du vrai Dieu ; il ajouta même que le juge n'avait rien de mieux à faire que d'imiter le chrétien, autrement il serait éternellement damné.

Il paraît que cette intervention exaspéra le juge, qui se réunit aux lamas et à certains personnages plus ou moins importants de Lhassa, déjà mécontents du séjour et de la propagande des prédicateurs apostoliques, et tous se rendirent chez le roi pour se plaindre. Le souverain écouta leurs griefs et sembla les partager. Instruits des mauvaises dispositions du prince, les missionnaires allèrent trouver un de ses officiers, Tartare du Koukounoor, que le P. Joseph-Marie dit avoir la dignité de chambellan et qui leur confirma la démarche de leurs ennemis et les sentiments hostiles du roi à leur égard.

Le jour de la Pentecôte, vingt-quatre heures après le baptême des catéchumènes, Pierre fut de nouveau appelé par les juges, qui voulurent l'obliger à leur donner le nom de tous les catholiques. Ils mandèrent ensuite Thomas et Agathe sa femme, Catherine, femme d'un Népalien nommé François. Ils n'inquiétèrent pas André et sa femme Lucie, grâce à un satellite de leurs amis. Cependant Lucie, ayant appris que les fidèles étaient au tribunal, voulut s'y présenter et protester de sa foi ; mais, comme elle était sur le point de devenir mère, les missionnaires l'engagèrent à rester chez elle ; et par obéissance elle y consentit. Pendant ce temps, les chrétiens répondaient avec fermeté aux questions que les

1. M. Desgodins écrit : *om mani pemé on*, et voici ce qu'il dit à ce sujet : Les Peunbo se distinguent par la petite formule de prières en huit syllabes qu'ils répètent sur leur chapelet ou tchrin-ma. Elle est ainsi conçue : Oum, ma, tchri, mou, me, sa, be, gou, et n'a pas de sens en elle-même, à moins que chacune de ces syllabes ne soit l'initiale d'une phrase inconnue, et si ce n'est par l'explication qu'ils en donnent ; c'est, dans l'ordre ci-dessus : Le grand Dieu Keun-tsou-zong-po, sa femme, ou le principe féminin éternel, les génies, les demi-dieux, les hommes, les animaux, le diable (y doua), l'enfer ; de sorte qu'en ces huit syllabes ils rappelleraient les principaux articles de leur croyance toute païenne. La prière analogue des autres sectes est : Om mani pemé on, pour laquelle certains livres donnent une explication presque semblable. — *Le Thibet*, par C. H. Desgodins, 2e édition, Paris, 1885, p. 203.

magistrats leur posaient; engagés à l'apostasie, tous firent cette déclaration : « La loi que nous avons embrassée est la vraie loi, nous voulons la garder ; nous préférons mourir plutôt que de l'abandonner. »

Dans l'après-midi, ils furent relâchés sous caution. Le lundi, après la messe, les missionnaires allèrent prier le chambellan, qu'ils connaissaient, d'arrêter toute nouvelle vexation contre les chrétiens. — « La chose est très difficile, répondit l'officier, à moins que vos adeptes ne consentent à réciter la prière : *Om mani padmé oum.* D'ailleurs, ils ont eu tort d'embrasser votre doctrine ; ils devaient faire comme moi, vous écouter et garder leur religion. Enfin, nous verrons, venez au palais avec moi. » — Les Capucins y allèrent ; et après qu'ils eurent longtemps attendu leur tour d'audience, le chambellan vint leur dire : « Le roi ne veut pas vous recevoir, parce qu'il est indigné contre vous, qui affirmez que le Bouddha ne s'incarne pas, que nos législateurs Ciancivi et Sackiatouba ne sont pas des saints, que le Dalaï-Lama est un simple mortel et qu'on ne doit pas croire à ses prédictions. » En prononçant ces mots, le chambellan plaçait devant leurs yeux une idole thibétaine ayant onze têtes et un plus grand nombre de bras. « C'est vrai, répliquèrent hardiment les missionnaires, le Dalaï-Lama n'est pas une incarnation de Bouddha, c'est un homme ordinaire ; Sackiatouba n'est pas un saint législateur, nous l'avons dit, nous le répétons et nous le prouverons, comme nous l'avons fait maintes fois. — Eh bien, s'écria le chambellan, le roi vous fait dire par moi, que si vous n'adorez pas Sackiatouba, et si vous continuez d'enseigner votre loi, il vous fera décapiter. — Que le roi fasse de nous ce qu'il voudra, répliqua l'un des missionnaires, nous ne pouvons lui obéir dans de si exécrables superstitions. » Puis tous s'écrièrent : « Nous voici prêts à mourir, ce sera un bonheur pour nous ; nous attesterons par notre sang la vérité de la foi que nous prêchons. » Etonné de ces paroles, le chambellan leur dit plus doucement : « Allez-vous-en, le roi a remis cette affaire entre les mains des juges. — Notre juge, c'est le roi. — Le roi ne veut pas vous donner audience, allez-vous-en. »

Les religieux retournèrent à leur résidence. Dans leur petite chapelle ils trouvèrent les chrétiens en prières et leur racontèrent le débat qui venait d'avoir lieu. — « Si le roi veut nous frapper, qu'il le fasse, dirent les néophytes ; pour l'amour de Jésus-Christ nous sommes prêts à donner notre vie. » Et se remettant en prières ils demandèrent à Dieu la force du martyre. Puis ils se prosternèrent devant les missionnaires et leur protestèrent qu'ils n'abandonneraient jamais la religion catholique, que toutes leurs craintes, s'ils venaient à être décapités, étaient pour leurs enfants, et que certainement ils préféreraient les voir mourir avec eux. « Qui aurait pu, écrit le P. Joseph-Marie après avoir raconté ces faits, qui aurait pu soupçonner une telle perfection chez des hommes baptisés depuis quarante-huit heures? »

A peine rentrés chez eux, les chrétiens furent appelés devant les magistrats. Les missionnaires, immédiatement avertis, s'empressèrent d'aller au tribunal pour encourager leurs fidèles et les protéger s'il était possible. — « Pourquoi avez-vous embrassé la religion catholique ? » demandèrent les

magistrats. — « Nous ne l'aurions pas embrassée si nous n'avions su que le catholisme conduit au Paradis et le bouddhisme à l'enfer. »

Cette réponse irrita les juges, qui menacèrent les chrétiens de mort. Ceux-ci restant inébranlables, on les interrogea sur les enseignements que les prêtres étrangers leur avaient donnés. Thomas se distingua par ses réponses ; il fut si éloquent qu'un satellite, pour venger sans doute l'honneur de ses chefs, qui demeuraient à peu près muets, le frappa rudement de nombreux coups de bâton. Se tournant vers son agresseur, Thomas lui dit : « Il ne me paraît pas que j'ai commis un crime en répondant aux questions qui m'étaient posées. Je ne vous ai pas offensé, pourquoi me maltraitez-vous ? » Alors un des missionnaires, s'adressant aux magistrats, leur dit : « Celui qui reçoit la doctrine du vrai Dieu fait une chose digne d'éloges ; si on y trouve un délit, qu'on châtie ceux qui lui ont enseigné cette doctrine. »

Personne ne répliqua et les chrétiens furent renvoyés avec ordre de revenir le lendemain. Le matin du 15 mai, les prédicateurs de l'Evangile allèrent chez le chambellan et le prièrent de s'interposer en faveur des catholiques. « Si le roi veut châtier quelqu'un, lui dirent-ils, que ce soit nous, nous sommes prêts. — Vous autres, répliqua l'officier, vous n'avez commis aucune contravention ; vous avez la permission d'enseigner votre doctrine ; mais les Thibétains ont eu tort de la suivre. Ils seront donc punis pour cette faute, et aussi afin d'empêcher les autres d'imiter leur exemple. Quant à vous, prêchez votre religion, mais soumettez-vous à toutes nos coutumes. — Comment le ferions-nous, puisque beaucoup de vos coutumes sont superstitieuses ? Nous ne le devons pas, nous ne le pouvons pas, nous ne le ferons jamais. » Pendant cette conversation, de nombreux Thibétains s'étaient introduits chez le chambellan, qui, se tournant vers eux, leur dit : « Le roi est le chef du Thibet ; à lui seul appartient le droit de commander, pas à d'autres ; il veut qu'aucun de vous n'écoute les Lamas Gokhar. » Et après avoir prononcé ces paroles il renvoya tout le monde.

Le 16 mai, les missionnaires retournèrent chez lui avec l'intention de renouveler la tentative qui avait échoué la veille. « Je ne puis parler au roi ni de vous, ni de votre affaire, leur dit-il; chaque fois que j'ai essayé, il m'a répondu : Que les juges prononcent. Par amitié pour vous, je vous donne un conseil : Ne prêchez pas votre loi aux Thibétains. — Comment ? mais c'est pour la prêcher que nous sommes venus. » Sans les écouter davantage, l'officier les congédia d'un geste dédaigneux.

Cependant les religieux se demandaient avec une certaine anxiété si la constance des chrétiens tiendrait longtemps ; d'ailleurs, pensaient-ils, nous allons être chassés, que deviendront nos néophytes après notre départ ? Ne vaudrait-il pas mieux obtenir qu'on les exilât au lieu de les frapper ou de les emprisonner ? Nous les emmènerions avec nous dans le Népal. — Ces réflexions parurent justes, et le 18 mai, un missionnaire alla prier un des juges de ne pas frapper les fidèles d'une autre peine que de l'exil. « Que vos adeptes adorent Sackiatouba, répondit le magistrat, autrement nous les ferons mourir sous les coups. — C'est impossi-

ble, la loi du vrai Dieu interdit toute action idolâtrique, toute fausseté. Tenez, lisez ce petit livre, il vous prouvera la vérité de mes paroles. — Non ; que votre loi soit bonne ou mauvaise, votre foi vraie ou fausse, je ne veux pas le savoir, il me suffit que dans le Thibet la prière : *Om mani padmé oum*, soit bonne pour que je l'ordonne. »

Le 19 et le 21 eurent lieu de nouvelles séances et de nouveaux interrogatoires, mais qui n'offrent rien de saillant. Le 22, les juges mandèrent Catherine, Pierre et sa femme Madeleine, Thomas et sa femme Agathe. Ils les firent attendre pendant deux heures sur la place publique, au milieu d'une foule considérable ; puis ils ordonnèrent de les conduire au lieu ordinaire où les voleurs subissent leur châtiment. Eux-mêmes se rendirent en cet endroit et prononcèrent la sentence suivante :

« Ces cinq Thibétains, pour avoir embrassé la loi du Dieu prêchée par les Lamas Gokhar, pour avoir abandonné le Bouddhisme et refusé de réciter la prière : *Om mani padmé oum*, sont condamnés chacun à recevoir vingt coups de bâton. »

Telle fut la sentence relativement douce rendue contre les néophytes. Il paraît que le roi avait eu l'intention de les faire frapper de cinquante ou de cent coups de bâton ; puis, changeant d'opinion, il voulut les exiler dans une forteresse éloignée [1], mais un des juges lui fit observer que si les chrétiens étaient exilés, ils ne paieraient plus l'impôt, et cette considération financière prévalut.

La sentence portée contre les cinq fidèles fut exécutée immédiatement. Les satellites se saisirent d'abord de Pierre, le dépouillèrent de ses vêtements, le couchèrent face contre terre, et l'un d'eux, prenant une lanière de cuir tressée, de la grosseur du pouce, le frappa de vingt coups. Ce fut ensuite le tour de Madeleine, puis de Thomas. Pendant qu'on frappait ce dernier, sa femme Agathe se lamentait, Catherine l'encourageait : « Que crains-tu, chère compagne ? lui disait-elle, ton mari ne te donne-t-il pas un noble exemple, et tu hésiterais à le suivre ? » Ces paroles et quelques autres rendirent le courage à la pauvre chrétienne. Catherine fut saisie la dernière ; elle se présenta portant dans ses bras une de ses petites filles. Emus de compassion, sans doute, les juges lui proposèrent de commuer la bastonnade en une amende. Catherine refusa : « Mes compagnons ont été battus parce qu'ils sont chrétiens, dit-elle, et moi qui professe la même religion, je ne le serais pas ? non. »

La douloureuse tragédie achevée, les chrétiens furent reconduits chez eux, où les missionnaires allèrent les féliciter de leur vaillance.

Cependant, attristés de la presque inutilité de leurs efforts, puisque, depuis les débuts de leur apostolat, ils avaient baptisé seulement une vingtaine de païens, voyant la haine des lamas toujours grandissante, la bienveillance du roi se changer en hostilité, les Capucins se demandèrent s'ils ne feraient pas mieux d'abandonner Lhassa et d'aller dans une autre région où leur zèle obtiendrait plus de résultats. Après avoir longuement réfléchi, ils ne voulurent pas prendre de suite une mesure radicale ; ils

1. Le P. Joseph-Marie appelle cette forteresse Tenofagnaciozom.

étaient six prêtres et un Frère, ils résolurent de se séparer. Les PP. Florian de Jesi, Constantin de Loto, Cassien de Macerata, iraient au Népal, tandis que le P. Horace della Penna, Préfet, avec le P. Tranquille, le P. Joseph-Marie et le F. Paul de Florence, resteraient à Lhassa.

Les premiers partirent le 30 août et les autres demeurèrent dans la capitale du Thibet, prenant soin de leurs rares néophytes et essayant de ramener le roi à des sentiments plus bienveillants.

Pour y réussir, le P. Horace voulut composer une longue lettre réfutant la fausseté du bouddhisme et exposant les vérités du catholicisme. Il présenta cette apologie au roi, qui lui répondit : « Le bouddhisme est la seule religion vraie, les autres ne valent rien ; bien que le catholicisme ait de belles apparences, il est inférieur au bouddhisme. Je ne vous empêche pas d'enseigner votre religion, pourvu que vous disiez que la mienne est supérieure. Sans l'acceptation de cette condition, je vous défends de prêcher dans mon royaume. »

Dans de telles circonstances, la prédication de l'Evangile devenait bien difficile, sinon impossible ; les missionnaires voulurent donc essayer de faire changer le prince de résolution. Ils se présentèrent de nouveau au palais. On les fit d'abord attendre pendant trois heures, puis deux chambellans les introduisirent dans une salle remplie d'idoles, et leur offrirent du thé, des gâteaux, des fruits secs et une écharpe de félicité. On apporta ensuite pour chacun d'eux un pain de thé de six livres, une autre écharpe de félicité, et on les congédia en leur disant que le roi, étant indisposé, ne pouvait pas les recevoir ; c'était évidemment un prétexte et personne ne s'y trompa. Cette réserve du souverain cachait-elle une hostilité réelle ou une certaine bienveillance qui n'osait s'affirmer ? Le P. Horace voulut s'en assurer, et deux mois plus tard, le 8 novembre 1743, sur l'invitation d'un officier, il se rendit au palais avec le P. Marie-Joseph. Le roi les accueillit fort aimablement, les mit à la place d'honneur et leur adressa plusieurs fois la parole. A la fin il leur dit : « On vous a fait quelques misères, parce que vous avez mal parlé du Dalaï-Lama. — Nous n'avons pas insulté le Dalaï-Lama, répondit le P. Horace, nous avons seulement dit la vérité et nous l'avons prouvé. — Un de vous a mal parlé de Bouddha. — Le Père auquel vous faites allusion n'a pas injurié Bouddha, il a affirmé et prouvé que ce n'était pas un saint et qu'on ne doit pas l'adorer. — Vos chrétiens ne veulent pas réciter la prière : *Om mani padmé oum.* — Tous les chrétiens doivent adorer un seul Dieu ; or, cette prière est superstitieuse, elle sert au culte des démons, les chrétiens ne peuvent la réciter. — Cette prière est bonne, Sackiatouba est Dieu. — Il est facile de le dire, il faudrait le prouver. — Un lama a victorieusement répondu à votre livre, dans lequel vous affirmez que tuer les animaux n'est pas un péché. — Dans la réponse de ce lama il n'y a que des injures, aucune raison. » Le roi sourit, car il connaissait la brochure et savait que le Capucin disait vrai ; il appela l'auteur, qui était présent, et l'obligea à faire des excuses au P. Préfet ; puis il ajouta : « Nous n'injurions pas votre loi, agissez de même à l'égard de la nôtre. — Nous ne disons aucune injure, nous enseignons ce qui est vrai, nous dénonçons ce qui est faux ; nous prouvons la vérité de notre

doctrine et nous laissons le peuple libre de la suivre. — Vous faites bien, mais pourquoi n'agissez-vous pas comme du temps de mon prédécesseur? — A cette époque, les missionnaires présentèrent au roi des livres de notre doctrine. — Et ce sont ces livres que vous expliquez ? — Oui, et l'on vous en a donné un exemplaire, un au Dalaï-Lama et un à un autre lama. » Le prince se tourna alors vers ses officiers, parla avec eux pendant quelques minutes, puis il s'adressa de nouveau au supérieur des Capucins, et indiquant le P. Joseph-Marie : « Celui-ci est médecin? — Oui. — Bon médecin? — Excellent. » Sans rien ajouter le souverain congédia les missionnaires.

Le 1er décembre, le P. Horace alla avec le P. Tranquille au palais, et présenta au roi un exemplaire d'un livre de religion imprimé par le P. Joseph-Marie et par le F. Paul, qui avait été ouvrier typographe chez le grand-duc de Toscane, et il le supplia de le faire examiner avec soin. Le prince le promit et les religieux se retirèrent joyeux.

Plus de cinq mois s'écoulèrent sans qu'aucun incident survînt. Le 18 mai 1744, les prédicateurs de l'Evangile eurent encore une audience. Pendant qu'ils l'attendaient, un lama leur demanda : « Où irait, après la mort, l'âme d'un religieux bouddhiste? — Infailliblement en enfer, » répondit le P. Préfet. Quand le roi parut, le lama s'empressa de lui faire part de cette parole ; le prince lui en demanda l'explication. « Elle est très simple, dit le Préfet, tous les adeptes d'une fausse religion, n'adorant pas le vrai Dieu, vont en enfer. » Alors commença sur cette question une discussion qui dura deux heures sans aucun résultat.

Cependant le P. Horace avait écrit à la Propagande pour lui dire l'inutilité de ses efforts et son peu d'espoir en l'avenir. A la fin de 1744, il en reçut une réponse qui le laissait libre de partir ou de rester, et en même temps un bref du Pape adressé au souverain du Népal, lui demandant l'autorisation pour les missionnaires de s'établir dans ses Etats.

Ne voulant pas abandonner les rares chrétiens qu'ils avaient baptisés, les missionnaires leur proposèrent de les emmener dans le Népal ; la proposition fut acceptée; elle paraissait de réalisation d'autant plus facile que le roi du Népal consentait à les recevoir et à leur donner des terrains à cultiver. Mais le gouvernement thibétain s'opposa au départ de ses sujets, dont l'éloignement, dit-il, diminuerait les recettes des impôts. Malgré cette défense qui lui causa une vive douleur, car il pouvait aisément prévoir le malheureux sort de l'âme de ses néophytes, le P. Horace résolut de partir. La situation paraissait devenir plus mauvaise ; la haine, comme une marée montante, grandissait chaque jour, menaçant de tout ruiner ; le Préfet craignit de perdre la possibilité de revenir plus tard, ce qui serait arrivé si les missionnaires avaient été chassés par un édit royal. Avant de s'éloigner, les Capucins réunirent dans leur église leurs chrétiens, alors au nombre de vingt-quatre : vingt Thibétains, deux Népaliens et deux Chinois ; ils les exhortèrent à garder leur foi avec courage et persévérance, entendirent leur confession et leur distribuèrent le Pain de vie, afin de les fortifier pour les luttes futures.

« Après les avoir embrassés et renvoyés en pleurant, dit la relation que nous analysons, ils sortirent de Lhassa au nom du Seigneur. » C'était le

lundi de Pâques, 20 avril 1745. Un seul catholique, un Népalien, suivit les exilés, qui arrivèrent à Bettiah le 4 juin.

Ils y apprirent bientôt, par des lettres que leur écrivirent des Népaliens de Lhassa, les événements qui s'étaient passés après leur départ. A peine avaient-ils quitté la capitale du Thibet, que les lamas en grand nombre étaient allés trouver le roi, et avaient accusé les prédicateurs de l'Evangile d'avoir méprisé le bouddhisme, de s'être procuré des livres sacrés et de les avoir enterrés sous le seuil de la porte principale de leur résidence, afin de les faire fouler aux pieds par tous ceux qui entraient et sortaient. Ils insistèrent tellement que le roi leur permit de démolir l'établissement des religieux et d'en prendre les pierres pour réparer les digues du fleuve. Ils exécutèrent aussitôt leur œuvre de haine et détruisirent en partie, sinon en totalité, la résidence et l'église ; d'ailleurs cela ne leur suffit pas ; ils demandèrent que l'on envoyât des soldats pour saisir les prêtres étrangers et les ramener à Lhassa, où on leur infligerait un châtiment en rapport avec leurs crimes. Le roi, qui, au fond, connaissait la perfidie des lamas et devinait leurs mensonges, objecta la difficulté qu'il y aurait de se mettre à la poursuite des missionnaires, puisqu'on ignorait quelle route ils avaient prise. « Nous le savons, s'écrièrent les lamas, c'est la route de la montagne, parce qu'elle est la plus courte. » Le prince, qui savait le contraire, jugea qu'il pouvait donner des soldats sans danger pour les missionnaires. Tous partirent immédiatement ; mais la piste qu'ils suivirent était fausse, puisque les Capucins avaient pris la route de sud; ils revinrent donc n'ayant trouvé personne.

Le P. Horace della Penna se rendit au couvent de son Ordre à Patan [1] ; il y mourut bientôt, le 4 juillet selon les uns et selon d'autres le 20 juillet 1745. Ses frères en religion lui firent élever un tombeau hors des murs de la ville, et un brahme, qui lui avait enseigné le thibétain, lui érigea aussi un monument, sur lequel on plaça son épitaphe en latin et en sanscrit.

On dit que le souvenir des Lamas Gokhar n'a pas complètement disparu de la cité thibétaine, et que les habitants montrent dans le quartier Hohia des restes de l'ancien couvent occupé aujourd'hui par des marchands et des restaurateurs. Il paraît aussi qu'on voit non loin de là quelques tombeaux surmontés d'une croix que personne ne salue, mais qui demeure le témoin irrécusable des labeurs de l'apostolat.

Puissent les pierres de ces tombeaux devenir un jour les premières bases des églises que la foi catholique élèvera à Lhassa, quand la biberté aura permis aux missionnaires de l'avenir de reprendre l'œuvre de ceux

1. Dans le Népal. Quant au P. Cassien Beligatti de Macerata, il resta encore une douzaine d'années dans le Népal, puis il revint en Italie en 1756. Il se rendit à Rome, où le Cardinal Spinelli, Préfet de la Propagande, l'engagea à composer des ouvrages pour l'instruction des missionnaires du Thibet et des Indes. Il fut honoré de l'estime du Pape Pie VI, qui voulut le nommer Cardinal. Il mourut à Macerata en 1785. Il a laissé des mémoires sur son voyage, la vie du P. Joseph-Marie de Bernini, un alphabet thibétain, deux grammaires, une indoustanie et une sanscrite, une étude sur la religion des Thibétains et une traduction en indoustani de l'Évangile selon saint Matthieu. Ces ouvrages manuscrits ou imprimés se trouvent dans le couvent des Capucins de Macerata.

qui, depuis si longtemps, dorment solitaires dans la capitale du bouddhisme !

V

MM. Huc et Gabet.

1844-1846

Exactitude des récits de MM. Huc et Gabet. — Motif du voyage au Thibet. — Départ de MM. Huc et Gabet. — Dans la lamaserie de Kounboun. — Passage du Bourhan-bota et du Chuga. — Arrivée à Lhassa. — Relations avec le régent thibétain et avec Ki-chan. — Un néophyte. — Les missionnaires sont renvoyés de Lhassa par Ki-chan.

Le XVIIIe siècle s'acheva et le XIXe approcha du milieu de sa course, sans qu'aucun missionnaire tentât de reprendre l'œuvre des grands voyageurs pour le Christ qui, au prix de fatigues et de souffrances nombreuses, s'étaient établis dans cette ville de Lhassa, qu'on est convenu d'appeler la Rome du bouddhisme.

Enfin, en 1844, deux prêtres lazaristes, MM. Huc [1] et Gabet [2], évangélisant depuis plusieurs années la Mongolie, résolurent de partir pour cette contrée dont le mystère piquait leur curiosité, et dont les croyances bouddhiques excitaient leur zèle de convertisseurs.

Le premier de ces missionnaires, M. Huc, est connu de tous, par des ouvrages où les descriptions vives et claires, les anecdotes spirituellement racontées, les portraits crayonnés avec art, alternent avec des observations exactes et des faits historiques largement analysés.

Ses *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine* ont fait les délices de toute une génération; ils méritent de ne pas être oubliés. Cependant ils étaient si extraordinaires, si pleins d'originalité, que l'on se plut à croire que l'auteur avait exagéré les faits et donné libre carrière à son imagination. Cette idée fausse crut trouver un appui dans les critiques pourtant bien faibles du général russe Prjewalski. Mais d'autres explorateurs, en particulier M. Bonvalot et le prince Henri d'Orléans, qui ont refait en 1889-1890 une partie du voyage de M. Huc, ont hautement déclaré que tous les faits avancés par le missionnaire étaient exacts [3].

1. M. Régis-Evariste Huc, né en 1814, à Caylus (Tarn-et-Garonne), était d'une famille originaire de la Martinique. Son père, ancien capitaine d'état-major, fixa sa résidence à Toulouse quelques années après son mariage, afin de faciliter l'éducation de ses fils. Evariste fit ses études au Petit-Séminaire de Toulouse. Il entra ensuite dans la Congrégation de la Mission, fut ordonné prêtre en 1839, et, quelques semaines plus tard, s'embarqua au Havre pour la Chine. Il mourut subitement à Paris, à l'âge de 46 ans, le 25 mars 1860.

2. M. Gabet naquit en 1808 dans le Jura ; il entra dans la Congrégation de la Mission et partit pour la Chine en 1835. Il mourut en 1853 dans la mission du Brésil.

3. *Le P. Huc et ses Critiques*, par le prince Henri d'Orléans. — *A travers le Thibet inconnu*, par M. Bonvalot. *Tour du Monde,* année 1891, 2e partie, p. 402.

Nous n'avons qu'à suivre son récit pour connaître les grandes lignes de son expédition et les aventures qui la signalèrent.

Voici d'abord les motifs qui déterminèrent son voyage et celui de M. Gabet.

« La conversion de trois religieux bouddhistes, écrit-il [1], fut un grand encouragement pour les missionnaires de la Mongolie. D'après tout ce qu'ils avaient appris dans les diverses lamaseries qu'ils avaient visitées, ils acquirent la conviction que Lhassa, capitale du Thibet et séjour du Grand Lama, était aux yeux de tous les peuples de la haute Asie comme la Rome du bouddhisme, que Lhassa exerçait une influence décisive sur les croyances des Tartares, et que la propagande chrétienne, venant de là, ne pourrait manquer d'obtenir un jour des résultats considérables. Deux missionnaires prirent donc la résolution de traverser la Tartarie et le Thibet et d'arriver jusqu'à Lhassa, sans se laisser intimider par le tableau des fatigues et des dangers qu'on n'avait pas manqué de placer devant leurs yeux. L'un de ces missionnaires était M. Gabet et l'autre celui qui écrit ces lignes. »

En 1844, tous les deux quittèrent la chrétienté de la vallée des Eaux-Noires, située en Mongolie ; ils étaient accompagnés d'un ancien lama converti, nommé Samdadchiemba, dont le portrait pittoresque, tracé par M. Huc, est demeuré célèbre.

Quelques jours plus tard, ils changèrent de costume et prirent le vêtement séculier des lamas, donnant de cette mesure les raisons suivantes [2] :

« Les missionnaires qui résident en Chine portent tous, sans exception, les habits des Chinois ; rien ne les distingue des séculiers, des marchands, rien ne leur donne extérieurement le moindre caractère religieux. Il est fâcheux qu'on soit obligé de s'en tenir à ces habits séculiers, car ils sont un grand obstacle à la prédication de l'Evangile. Parmi les Tartares, un *homme noir* qui se mêle de parler religion n'excite que le rire ou le mépris. Un homme noir est censé s'occuper des choses du monde, les affaires religieuses ne le regardent pas ; elles appartiennent exclusivement aux lamas. Les raisons qui semblent avoir établi et conservé l'usage de l'habit mondain parmi les missionnaires de Chine n'existant plus pour nous, nous crûmes pouvoir nous en dépouiller. Nous pensâmes que le temps était venu de nous donner enfin un extérieur ecclésiastique, et conforme à la sainteté de notre ministère. Les intentions que nous manifesta à ce sujet notre Vicaire apostolique, dans ses instructions écrites, étant conformes à notre désir, nous ne balançâmes point. Nous résolûmes d'adopter le costume séculier des lamas thibétains ; nous disons costume séculier, parce qu'ils en ont un spécialement religieux, dont ils se revêtent quand ils prient dans les pagodes ou assistent à leurs cérémonies idolâtriques. »

1. *Le Christianisme en Chine*, vol. IV, p. 376. Gaume Frères, Paris, 1858.

2. *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, pendant les années 1844, 1845 et 1846, par M. Huc, prêtre missionnaire de la Congrégation de Saint-Lazare. Paris, Librairie d'Adrien Le Clère, 1850, vol. I, p. 15.

Les missionnaires se firent donc raser la tête, puis revêtirent une grande robe jaune ajustée sur le côté par cinq boutons dorés, serrée aux reins par une longue ceinture rouge ; sur cette robe, ils passèrent un gilet rouge qui se terminait à sa partie supérieure par un petit collet de velours violet ; un bonnet jaune, surmonté d'un pompon rouge, compléta leur costume.

Ils prirent la route de Tolon-noor, qu'aucun Européen n'avait encore suivie. Ils firent d'abord assez maladroitement, et bientôt plus heureusement, l'apprentissage de la vie nomade : longues courses à cheval ou à chameau, couchers sous la tente, repas d'anachorète. En sortant de Tolon-noor, ils entrèrent dans le désert de Gobi, pénétrèrent dans le royaume misérable et désolé des Ortous ; ils auraient voulu passer par le pays des Alechan, mais la famine ravageant la contrée, ils revinrent en franchissant les montagnes, traversèrent le Kan - sou et une partie du Koukounoor.

Sur toute cette route ils firent de nombreuses rencontres, redoutables ou intéressantes ; ici c'est un pauvre Mongol, là des brigands, ailleurs le premier ministre du roi des Ortous, un Bouddha vivant qui les prend pour des Russes, puis pour des Anglais, et ne peut s'expliquer qu'ils ne soient ni l'un ni l'autre.

Enfin, le 5 janvier 1845, ils atteignirent les environs de la grande lamaserie de Kounboun, célèbre par la naissance de Tsongkaba, le réformateur du bouddhisme thibétain. Ils y séjournèrent plusieurs mois, attendant la caravane à laquelle ils devaient se joindre pour aller à Lhassa. Ils trouvèrent à Kounboun un lama, Sandara, que sa longue barbe avait fait surnommer Sandara le Barbu, et qui consentit à leur servir de professeur de thibétain. Ils eurent plus d'une fois à subir ses impertinences et ses rebuffades ; ils le conservèrent cependant, craignant d'en trouver un pire ou de n'en pas trouver du tout. Ils travaillèrent avec lui à la rédaction d'un abrégé de l'Histoire Sainte depuis la création du monde jusqu'à la prédication des Apôtres [1]. Ils demeurèrent plusieurs mois dans cette lamaserie et y parlèrent ouvertement de la doctrine chrétienne.

« Nous avions adopté, dit M. Huc [2], un mode d'enseignement tout à fait historique, ayant soin d'en bannir tout ce qui pouvait ressentir la dispute et l'esprit de contention. Nous donnions à nos auditeurs un exposé simple et concis de la religion, leur laissant ensuite le soin de tirer eux-mêmes des conclusions contre le bouddhisme. Des noms propres et des dates bien précises leur faisaient beaucoup plus d'impression que les raisonnements les plus logiques. Quand ils savaient bien le nom de Jésus, de Jérusalem, de Ponce-Pilate, la date de quatre mille ans après la création du monde et les noms des douze Apôtres, ils ne doutaient plus du mystère de la Rédemption et de la prédication de l'Evangile. L'enchaînement qu'ils remarquaient dans l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament était pour eux une démonstration.

1. Au dire de plusieurs missionnaires actuels, il ne paraît pas que M. Huc ait eu le temps d'acquérir une grande connaissance de la langue thibétaine.

2. *Le Christianisme en Chine*, vol. IV, p. 386-388.

» D'après tout ce que nous avons vu dans nos longs voyages, et surtout pendant notre séjour dans la lamaserie de Kounboun, nous sommes persuadé que c'est par voie d'enseignement, et non par la méthode de controverse, qu'on peut travailler efficacement à la conversion des infidèles. La polémique peut réduire un adversaire au silence, l'humilier souvent, l'irriter quelquefois, mais le convertir, jamais. Quand Jésus-Christ envoya ses Apôtres, il leur dit : *Ite, docete omnes gentes ;* ce qui ne veut pas dire : Allez et argumentez les nations.

» Le départ de la grande caravane pour la capitale du Thibet ne nous permit pas de prolonger notre séjour à Kounboun. Nous quittâmes à regret cette lamaserie, mais avec l'espérance que les germes de foi évangélique que nous y avions répandus porteraient un jour leur fruit. »

De Kounboun à Lhassa, le voyage fut très rude [1]. Les plus mauvais passages furent ceux des monts Bourhan-bota et Chuga. Du Bourhan-bota émanent des gaz pestilentiels asphyxiant presque complètement les hommes et les bètes qui les respirent. Au pied de la montagne, la caravane fit une halte pour reprendre des forces, mangea quelques gousses d'ail, comme mesure hygiénique, puis « elle commença à grimper. Bientôt, les chevaux se refusent à porter leurs cavaliers, et chacun avance à pied et à petits pas ; insensiblement, tous les visages blêmissent, on sent le cœur s'affadir et les jambes ne peuvent plus fonctionner ; on se couche par terre, puis on se relève pour faire encore quelques pas ; on se couche de nouveau, et c'est de cette façon déplorable qu'on gravit ce fameux Bourhan-bota. Mon Dieu, quelle misère ! on sent ses forces brisées, la tête tourne, tous les membres semblent se disjoindre, on éprouve un malaise tout à fait semblable au mal de mer ; et malgré cela, il faut conserver assez d'énergie, non seulement pour se traîner soi-même, mais encore pour frapper à coups redoublés les animaux qui se couchent à chaque pas et refusent d'avancer [2]. »

Le passage du Bourhan-bota n'avait été qu'un apprentissage. « Le mont Chuga présente des difficultés plus grandes encore, continue M. Huc [3]. La marche devant être longue et pénible, le coup de canon, qui était le signal ordinaire du départ, se fit entendre à une heure après minuit. On fit du thé avec de la neige fondue ; on prit un bon repas de tsamba, assaisonné d'une gousse d'ail hachée menu, et on se mit en route. Quand la grande caravane commença à s'ébranler, le ciel était pur et la lune resplendissante faisait briller le grand tapis de neige dont le pays était entièrement couvert. Le mont Chuga étant peu escarpé du côté que nous gravissions, nous pûmes arriver au sommet au moment où l'aube commençait à blanchir. Le ciel se chargea bientôt de nuages et le vent se mit à souffler avec une violence qui alla toujours croissant. Les flancs

1. Ce fut, croyons-nous, à peu près la même route qu'avait suivie le P. Grueber, en 1661.

2. *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, vol. II, pp. 210, 211.

3. *Souvenirs d'un Voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, vol. II, pp. 212-216, 222, 223, 226.

opposés de la montagne étaient tellement encombrés de neige, que les animaux en avaient jusqu'au ventre ; ils n'avançaient que par secousses et par soubresauts et, souvent, ils allaient se précipiter dans des gouffres dont on ne pouvait les retirer ; il en périt ainsi plusieurs. Nous marchions à l'encontre d'un vent si fort et si glacial, que la respiration se trouvait parfois arrêtée et que, malgré nos bonnes fourrures, nous tremblions à chaque instant d'être tués par le froid. Afin d'éviter les tourbillons de neige que le vent nous lançait continuellement à la figure, nous suivîmes l'exemple de quelques voyageurs, qui étaient montés à rebours sur leur cheval, le laissant ensuite aller au gré de son instinct. Lorsqu'on fut arrivé au pied de la montagne et qu'il fut permis d'avoir les yeux à l'abri du vent, on remarqua plus d'une figure gelée. M. Gabet eut à déplorer la mort passagère de son nez et de ses oreilles. Tout le monde eut la peau plus ou moins gercée et brûlée par le froid.

» Ce fut au mont Chuga que commença sérieusement la longue série de nos misères. La neige, le vent et le froid se déchaînèrent sur nous avec une fureur qui alla croissant de jour en jour. Les déserts du Thibet sont, sans contredit, le pays le plus affreux que l'on puisse imaginer. Le sol allant toujours en s'élevant, la végétation diminuait à mesure que nous avancions et le froid prenait une intensité effrayante. Dès lors, la mort commença à planer sur la pauvre caravane. Le manque d'eau et de pâturages ruina promptement les forces des animaux. Tous les jours, on était obligé d'abandonner des bêtes de somme qui ne pouvaient plus se traîner. Le tour des hommes vint un peu plus tard. L'aspect de la route nous présageait un bien triste avenir. Nous cheminions, depuis quelques jours, comme au milieu des excavations d'un vaste cimetière. Les ossements humains et les carcasses d'animaux, qu'on rencontrait à chaque pas, semblaient nous avertir que, sur cette terre meurtrière et au milieu de cette nature sauvage, les caravanes qui nous avaient précédés n'avaient pas eu un sort meilleur que le nôtre.

» Pour surcroît d'infortune, M. Gabet tomba malade. La santé commença à l'abandonner au moment même où les affreuses difficultés de la route semblaient exiger un redoublement d'énergie et de courage. Le froid excessif qu'il avait enduré au passage du mont Chuga avait entièrement brisé ses forces... Et nous avions encore deux mois de route à faire, au plus fort de l'hiver ! Oh ! que l'avenir était sombre !

» Nous arrivions insensiblement vers le point le plus élevé de la haute Asie, lorsqu'un terrible vent du nord, qui dura pendant quinze jours, vint se joindre à l'affreuse rigueur de la température et nous menacer des plus grands malheurs. Le temps était toujours pur ; mais le froid était si épouvantable, qu'à peine à midi pouvait-on ressentir un peu l'influence des rayons du soleil ; encore fallait-il avoir soin de se mettre bien à l'abri du vent. Pendant le reste de la journée et surtout pendant la nuit, nous étions dans l'appréhension continuelle de mourir gelés.

» Plus de quarante hommes de la caravane furent abandonnés encore vivants dans le désert, sans qu'il fût possible de leur donner le moindre soulagement. On les faisait aller à cheval ou à chameau tant qu'il y avait

quelque espérance ; mais quand ils ne pouvaient plus manger, ni parler, ni se soutenir, on les exposait sur la route. On ne pouvait s'arrêter pour les soigner dans un désert inhabité, où l'on avait à redouter les bêtes féroces, les brigands et surtout le manque de vivres. Ah ! quel spectacle affreux, de voir ces hommes mourants, abandonnés le long du chemin ! Pour dernière marque d'intérêt, on déposait à côté d'eux une écuelle en bois et un petit sac de farine d'orge ; ensuite, la caravane continuait tristement sa route. Quand tout le monde était passé, les corbeaux et les vautours, qui tournoyaient sans cesse dans les airs, s'abattaient sur ces infortunés qui, sans doute, avaient encore assez de vie pour se sentir déchirer par ces oiseaux de proie. »

Enfin, après dix-huit mois de souffrances, de tribulations, de misères de tout genre, les deux missionnaires arrivèrent au terme de leur voyage.

« Le soleil était sur le point de se coucher, quand nous achevâmes de descendre les nombreuses spirales d'une immense montagne à pic. Nous débouchâmes dans une large vallée, et nous aperçûmes à notre droite Lhassa, cette célèbre métropole du monde bouddhique. Une multitude d'arbres séculaires, qui entourent la ville comme d'une ceinture de feuillage ; de grandes maisons blanches, terminées en plate-forme et surmontées de tourelles ; des temples nombreux aux toitures dorées, le rocher sacré au-dessus duquel s'élève l'éblouissant palais du Grand Lama... tout donne à Lhassa un aspect majestueux et imposant.

» C'était le 29 janvier 1846. »

Le séjour des missionnaires dans la capitale du Thibet fut d'abord paisible [1] ; ils eurent d'excellents rapports avec le régent du royaume, qui les prit sons sa protection et leur fit donner une de ses maisons. Malheureusement les dispositions du commissaire impérial chinois, Ki-chan, ne correspondaient pas à celles de l'autorité thibétaine. Ki-chan avait été vice-roi de Canton en 1840, lors de la guerre de l'opium ; il avait consenti à la cession par la Chine à la Grande-Bretagne de l'île de Hong-kong et à une indemnité de six millions de piastres, ce que l'empereur n'avait pas ratifié. Accusé de s'être laissé corrompre par l'or des étrangers, et de leur avoir vendu une partie du territoire du Céleste Empire, il fut rappelé à Pékin, exilé en Tartarie, puis, en 1844, par le crédit de ses amis, nommé premier commissaire impérial à Lhassa ; il savait donc fort bien à quoi s'en tenir sur les sentiments du gouvernement chinois à l'égard des Européens ; aussi se montra-t-il très froid vis-à-vis de MM. Huc et Gabet. Sans trop s'inquiéter de cette attitude, les missionnaires résolurent de profiter de la bienveillance du régent, et ils s'empressèrent d'ériger dans leur nouvelle demeure une chapelle que tous les habitants de Lhassa voulurent visiter. « Plusieurs, dit M. Huc, après s'être contentés de nous demander quelques éclaircissements sur la signification des images qu'ils voyaient, s'en retournaient en remettant à une autre époque de s'instruire de la sainte doctrine de Jéhovah ; mais plusieurs aussi se sentant intérieurement frappés, paraissaient attacher une grande

1. *Le Christianisme en Chine*, vol. IV, p. 389-392.

importance à l'étude des vérités que nous étions venus leur annoncer. Tous les jours ils se rendaient auprès de nous avec assiduité, ils lisaient avec application le résumé de la doctrine chrétienne, que nous avions composé à la lamaserie de Kounboun, et nous priaient de leur enseigner les véritables prières.

» Les Thibétains n'étaient pas les seuls à montrer du zèle pour l'étude de notre sainte religion. Parmi les Chinois, les secrétaires de l'ambassadeur Ki-chan venaient souvent nous visiter, pour s'entretenir de la grande doctrine de l'Occident. L'un d'entre eux, à qui nous avions prêté plusieurs ouvrages chrétiens écrits en tartare mandchou, s'était convaincu de la vérité du christianisme et de la nécessité de l'embrasser ; mais il n'avait pas le courage de faire publiquement sa profession de foi, tant qu'il serait attaché à l'ambassade ; il voulait attendre le moment où il serait libre de rentrer dans son pays. Dieu veuille que ses dispositions ne se soient pas évanouies !

» Un médecin, originaire de la province du Yun-nan, montra plus de générosité. Ce jeune homme, depuis son arrivée à Lhassa, menait une vie si étrange, que tout le monde le nommait l'Ermite chinois. Il ne sortait jamais que pour aller voir ses malades, et ordinairement il ne se rendait que chez les pauvres. Les riches avaient beau le solliciter, il dédaignait de répondre à leurs invitations, à moins qu'il n'y fût forcé par la nécessité d'obtenir quelques secours ; car il ne recevait rien des pauvres, au service desquels il s'était voué. Le temps qui n'était pas absorbé par la visite des malades, il le consacrait à l'étude ; il passait même la majeure partie de la nuit sur ses livres. Il dormait peu, et ne prenait par jour qu'un seul repas de farine d'orge, sans qu'il lui arrivât jamais d'user de viande. Il n'y avait, au reste, qu'à le voir, pour se convaincre qu'il menait une vie rude et pénible : sa figure était d'une pâleur et d'une maigreur extrêmes ; et quoiqu'il fût âgé tout au plus d'une trentaine d'années, il avait les cheveux presque entièrement blancs.

» Un jour, il vint nous voir pendant que nous récitions le bréviaire dans notre petite chapelle ; il s'arrêta à quelques pas de la porte, et attendit gravement et en silence. Une grande image coloriée représentant le crucifiement avait sans doute fixé son attention ; car aussitôt que nous eûmes terminé nos prières, il nous demanda brusquement, et sans s'arrêter à nous faire les politesses d'usage, de lui expliquer ce que signifiait cette image. Quand nous eûmes satisfait à sa demande, il croisa les bras sur sa poitrine et, sans dire un seul mot, il demeura immobile et les yeux fixés sur l'image du crucifiement. Il garda cette position pendant près d'une demi-heure ; ses yeux enfin se mouillèrent de larmes, il étendit ses bras vers le Christ, puis tomba à genoux, frappa trois fois la terre de son front, et se releva en s'écriant : — Voilà le seul Bouddha que les hommes doivent adorer !... ensuite il se tourna vers nous, et après nous avoir fait une profonde inclination il ajouta : — Vous êtes mes maîtres, prenez-moi pour votre disciple.

» Tout ce que venait de faire cet homme nous frappa étrangement ; nous ne pûmes nous empêcher de croire qu'un puissant mouvement de

la grâce venait d'ébranler son cœur. Nous lui exposâmes brièvement les principaux points de la doctrine chrétienne ; et à tout ce que nous lui disions, il se contentait de répondre avec une expression de foi vraiment étonnante : Je crois ! Nous lui présentâmes un petit crucifix en cuivre doré, et nous lui demandâmes s'il voulait l'accepter. Pour toute réponse, il nous fit avec empressement une profonde inclination ; aussitôt qu'il eut le crucifix entre ses mains, il nous pria de lui donner un cordon, et immédiatement il le suspendit à son cou ; il voulut ensuite savoir quelle prière il pourrait réciter devant la croix. — Nous te prêterons, lui dîmes-nous, quelques livres chinois, où tu trouveras une explication de la doctrine et de nombreux formulaires de prières. — Mes maîtres, c'est bien ;... mais je voudrais avoir une prière courte, facile, que je puisse apprendre à l'instant, et répéter souvent et partout. — Nous lui apprîmes à dire : Jésus, Sauveur du monde, ayez pitié de moi. De peur d'oublier ces paroles, il les écrivit sur un morceau de papier, qu'il plaça dans une petite bourse suspendue à sa ceinture ; il nous quitta en nous assurant que le souvenir de cette journée ne s'effacerait jamais de sa mémoire.

» Ce jeune médecin mit beaucoup d'ardeur à s'instruire des vérités de la religion chrétienne ; mais ce qu'il y eut en lui de plus remarquable, c'est qu'il ne chercha nullement à cacher la foi qu'il avait dans le cœur. Quand il venait nous visiter, ou quand nous le rencontrions dans les rues, il avait toujours son crucifix qui brillait sur sa poitrine ; il ne manquait jamais de nous aborder en disant : Jésus, Sauveur du monde, ayez pitié de moi. C'était la formule qu'il avait adoptée pour nous saluer. »

Dans leurs relations fréquentes avec le régent, les missionnaires abordaient souvent les questions religieuses, exposant les vérités dogmatiques et morales du christianisme. Le haut fonctionnaire thibétain ne paraissait surpris de rien. « Votre religion, répétait-il aux ouvriers apostoliques, est conforme à la nôtre, les vérités sont les mêmes, nous ne différons que dans les explications. » Il n'admettait entre lui et eux que deux points de dissidence : l'origine du monde et la transmigration des âmes. Il y en avait sans doute plusieurs autres et en particulier le panthéisme, auquel aboutissent fatalement les croyances bouddhiques, mais le régent ne les apercevait pas.

Pendant que MM. Huc et Gabet cherchaient à fonder la mission de Lhassa, l'ambassadeur chinois tramait secrètement leur expulsion du Thibet. « Ki-chan, dit M. Huc [1], avait été choqué de voir le gouvernement thibétain accueillir si favorablement une religion et des étrangers que les absurdes préjugés de la Chine repoussent depuis si longtemps de ses frontières. Le christianisme et le nom français excitaient trop vivement la sympathie de la population de Lhassa pour que les Chinois n'en fussent pas jaloux. Un agent de la cour de Pékin ne pouvait penser sans dépit à la popularité dont des étrangers jouissaient dans le Thibet, et à l'influence qu'ils exerceraient peut-être un jour dans un pays que la Chine a tout intérêt à tenir sous sa domination. Il fut donc arrêté qu'on

1. *Le Christianisme en Chine*, vol. IV, p. 399.

chasserait de Lhassa les prédicateurs de la religion du Seigneur du Ciel.

» Il s'engagea à notre sujet une lutte de plusieurs jours entre le gouvernement thibétain et l'ambassadeur chinois. Ki-chan, afin de mieux réussir dans ses prétentions, se posa comme défenseur des intérêts du Grand Lama. Voici quelle était son argumentation : Envoyé à Lhassa par son empereur afin de protéger le Bouddha vivant, il était de son devoir d'éloigner de lui tout ce qui pouvait lui être nuisible. Des prédicateurs du christianisme, bien qu'animés d'intentions excellentes, propageaient une doctrine qui, au fond, tendait à ruiner l'autorité et la puissance du Grand Lama. Leur but avoué était de substituer leurs croyances religieuses au bouddhisme, et de convertir tous les habitants du Thibet, de tout âge, de toute condition et de tout sexe. Que deviendrait le Grand Lama lorsqu'il n'aurait plus d'adorateurs ? L'introduction du christianisme dans le pays ne conduit-elle pas directement à la destruction du sanctuaire de Lhassa, et par conséquent à la ruine de la hiérarchie lamaïque et du gouvernement thibétain ? — Moi, disait-il, qui suis ici pour défendre le Bouddha vivant, puis-je laisser à Lhassa des hommes qui sèment des doctrines redoutables ? Lorsqu'elles auront pris racine, et qu'il ne sera plus possible de les extirper, qui sera responsable d'un si grand mal ? Qu'aurai-je à répondre à mon grand empereur, lorsqu'il me reprochera ma négligence et ma lâcheté ?... Vous autres, Thibétains, disait-il au régent, vous ne comprenez pas la gravité de cette affaire. Parce que ces hommes sont bons, vous pensez qu'ils ne sont pas dangereux ;... c'est une illusion. S'ils restent longtemps à Lhassa, ils vous auront bientôt ensorcelés. Il n'est personne parmi vous qui soit capable de lutter avec eux en matière de religion. Vous ne pourrez vous empêcher d'adopter leurs croyances, et dans ce cas le Grand Lama est perdu.

» Le régent n'entrait nullement dans les appréhensions que l'ambassadeur chinois cherchait à lui inspirer ; il soutenait que notre présence à Lhassa ne pouvait, en aucune façon, nuire au gouvernement thibétain. Si la doctrine que ces hommes apportent est une doctrine fausse, les Thibétains ne l'embrasseront pas. Si au contraire elle est vraie, qu'avons-nous à craindre ? Comment la vérité pourrait-elle être préjudiciable aux hommes ? Les deux lamas du royaume de France, ajoutait-il, n'ont fait aucun mal ; ils sont animés des meilleures intentions à notre égard. Pouvons-nous sans motif les priver de la liberté et de la protection que nous accordons ici à tous les étrangers, et surtout aux hommes de prières ? Nous est-il permis de nous rendre coupables d'un injustice actuelle et certaine par la crainte imaginaire d'un mal à venir ?...

» La querelle s'envenimant de plus en plus, Ki-chan se décida enfin à prendre sur lui de nous faire partir. Les choses en vinrent à un tel point, que la prudence nous fit une obligation de céder aux circonstances et de ne pas opposer une plus grande résistance, de peur de compromettre le régent, et de devenir peut-être la cause de fâcheuses dissensions entre la Chine et le Thibet. En nous roidissant contre cette injuste persécution, nous avions à craindre d'irriter trop vivement les Chinois, et de fournir

des prétextes à leur projet d'usurpation sur le gouvernement thibétain. Si, à cause de nous, une rupture venait malheureusement à éclater entre Lhassa et Pékin, on ne manquerait pas de nous en rendre responsables, nous deviendrions odieux aux yeux des Thibétains, et l'introduction du christianisme dans ces contrées souffrirait peut-être dans la suite de plus grandes difficultés. Nous pensâmes donc qu'il valait mieux courber la tête et accepter avec résignation le rôle de persécutés. Notre conduite prouverait du moins aux Thibétains que nous étions venus au milieu d'eux avec des intentions pacifiques et que nous n'entendions nullement nous y établir par la violence.

» Une autre considération vint encore nous confirmer dans notre résolution [1]. Il nous vint à la pensée que cette tyrannie même que les Chinois exerçaient contre nous, serait peut-être cause que les missionnaires pourraient un jour s'établir dans le Thibet avec sécurité. Dans notre candeur, nous nous imaginions que le gouvernement français ne verrait pas avec indifférence cette prétention inouïe de la Chine, qui ose poursuivre de ses outrages le christianisme et le nom français jusque chez les peuples étrangers, et à plus de mille lieues de Pékin. Nous étions persuadés que le représentant de la France à Canton ne pourrait s'empêcher de faire de vives réclamations auprès de l'autorité chinoise, et qu'il obtiendrait une juste réparation de la violence qui nous était faite. En pensant ainsi, nous pauvres et obscurs missionnaires, nous étions bien loin de vouloir nous donner à nos propres yeux la moindre importance personnelle, mais, nous ne le cachons pas, nous avions l'orgueil de croire que notre qualité de Français serait un titre suffisant pour obtenir la protection du gouvernement de notre patrie. »

Avant de partir, les missionnaires déclarèrent à Ki-chan qu'ils dénonceraient sa conduite à leur gouvernement. Le délégué impérial répondit qu'il n'avait pas à s'occuper de ce que pouvait penser ou faire le gouvernement français, que dans sa conduite il ne devait envisager que la volonté de son empereur. — « Si mon maître, dit-il, savait que j'ai laissé deux Européens prêcher librement la religion du Seigneur du Ciel dans le Thibet, je serais perdu. Il ne me serait pas possible pour cette fois d'échapper à la mort. »

Le 15 mars 1846, MM. Huc et Gabet quittèrent la ville de Lhassa, où ils avaient séjourné pendant six semaines. Ils se dirigèrent sur Ta-tsien-lou par Tchamouto, Tchraya, Bathang, traversèrent toute la Chine et arrivèrent à Macao, au mois d'octobre de la même année.

Tel fut le dernier voyage des missionnaires entrepris avant que Rome n'érigeât le Thibet en Vicariat apostolique et ne le confiât à la Société des Missions-Étrangères.

En jetant un coup d'œil sur cette expédition et sur les précédentes, depuis celle du Bienheureux Odoric au XIVe siècle, nous sommes obligés de constater que le catholicisme ne s'est pas sérieusement implanté au Thibet. Les travaux du P. H. della Penna et de ses compagnons sont

1. *Voyage dans le Thibet*, vol. 2, p. 361.

assurément les plus importants ; à vrai dire, ce sont les seuls qui aient donné quelques résultats ; hélas ! ces résultats, combien médiocres et éphémères ils furent : des décrets favorables aux prédicateurs de l'Évangile, mais demeurés à peu près lettre morte, une correspondance plus curieuse dans la forme que remarquable par ses conséquences, de très rares conversions sans influence sur la marche des choses et sur la situation religieuse, puis tout disparaît, ne laissant d'autres traces que quelques parchemins, des relations de voyages et le nom de mission du Thibet inexactement appliqué au territoire que les Capucins de Patna et d'Agra évangélisaient.

Aucun pays, en Extrême-Orient, n'offre un champ aussi ingrat, un sol aussi infécond aux labeurs apostoliques. C'est la note particulière qui caractérise l'histoire du passé ; ce sera aussi, hélas ! celle qui dominera dans des jours plus proches de nous.

CHAPITRE PREMIER

DÉBUTS DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES AU THIBET

1844-1848

I

Érection du Thibet en Vicariat apostolique. — Rome le confie à la Société des Missions-Étrangères.

Les premiers traités avec la Chine. — Mgr Borghi donne à Mgr Pérocheau le pouvoir d'envoyer des missionnaires français au Thibet. — Approbation de la Propagande. — Érection du Vicariat apostolique de Lhassa. — Pouvoir d'élire et de sacrer un vicaire apostolique. — MM. Delamarre et Favand. — Le Séminaire interroge les Missions. — Réponses des Missions et de Mgr Pérocheau. — La Propagande presse Mgr Pérocheau.

Quelques années avant l'époque où MM. Huc et Gabet achevaient leur aventureuse expédition, il s'était passé en Chine des événements qui, croyait-on, pouvaient avoir quelque répercussion au Thibet. A la suite d'une guerre malheureuse contre l'Angleterre, l'Empire du Milieu avait dû, en 1842, conclure avec cette puissance un traité de commerce ; il en signa un autre analogue, le 3 juillet 1844, avec les Etats-Unis. La France ne voulut pas « être absente d'une si grande partie du monde où déjà les autres nations avaient pris pied [1] » ; elle envoya, sous la direction de M. de Lagrenée, une ambassade dont on se promettait d'utiles résultats. Ces espérances n'étaient pas encore réalisées, lorsque Mgr Borghi, le Vicaire apostolique d'Agra, qui avait juridiction sur le Thibet, vint à Rome. L'intervention de l'Europe en Chine lui parut, comme à beaucoup d'autres, capable d'avoir quelque influence sur la prédication de l'Evangile dans les pays thibétains. Puisque le Céleste Empire s'entr'ouvrait, n'était-il pas à croire que son protégé, le Thibet, l'imiterait, ou du moins ne pourrait-on pas profiter des dispositions de la Cour de Pékin, que l'on jugeait meilleures qu'elles n'étaient en réalité, pour obtenir de pénétrer dans les régions de

1. Guizot.

Lhassa? Du désir à l'espérance et de l'espérance à la conviction, il n'y avait qu'un pas qui fut rapidement franchi. Mais Mgr Borghi, disposant de prêtres fort peu nombreux, ne pouvait songer à en distraire quelques-uns pour les envoyer au loin. Il chercha qui le remplacerait dans cette tâche et jugea que la Société des Missions-Etrangères, avec ses missions du Yun-nan et du Su-tchuen, limitrophes du Thibet, était plus que d'autres en position d'entrer dans ses vues. A ce moment, il est bon de le remarquer, MM. Huc et Gabet n'étaient pas encore partis pour Lhassa, l'évêque ne pouvait donc songer à eux. Il vint à Paris, se mit en rapport avec les directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères, représentants officiels de la Société, et il fut convenu que l'on demanderait à Mgr Pérocheau [1], le Vicaire apostolique du Su-tchuen, de tenter un essai.

Le 21 août 1844, Mgr Borghi signa une pièce dans laquelle il accordait à Mgr Pérocheau le droit d'envoyer des prêtres au Thibet avec les pouvoirs nécessaires à leurs travaux apostoliques [2] :

Je soussigné, F. Joseph-Antoine Borghi, Évêque de Betsaïda et Vicaire apostolique du Thibet et de l'Hindoustan, de mon plein gré donne autorisation au Vicaire apostolique du Su-tchuen, en Chine, membre de la Société des Missions-Étrangères, d'envoyer quelques missionnaires, français ou chinois, soumis à sa juridiction, dans le territoire thibétain et les pays compris entre les limites de l'Empire chinois et les monts Himalayas. Aux missionnaires envoyés par le dit Vicaire apostolique dans ces contrées, j'accorde la permission de prêcher l'Evangile et d'exercer toutes les fonctions du ministère apostolique, en usant seulement des pouvoirs ordinaires que les Vicaires apostoliques peuvent concéder aux missionnaires soumis à leur juridiction, d'après la feuille de pouvoirs délivrée par la Sacrée Congrégation.

Fait à Paris, le 21 août 1844.

+ F. Joseph-Antoine, Évêque et Vicaire apostolique.

De plus, il paraît, d'après une lettre subséquente de la Congrégation de la Propagande, qu'à ce moment, le Séminaire des Missions-Étrangères accepta provisoirement d'être chargé des deux provinces thibétaines les plus proches du Su-tchuen, et qui dans cette lettre sont nommées Tsien-tsang et Tchong-tsang ; ce sont sans doute celles de Oui, parfois appelée Siang, et celle de Kham.

La Propagande approuva ces arrangements ; mais bientôt elle jugea bon de faire davantage, et il lui sembla que le Thibet devait être érigé en Vicariat apostolique et confié tout entier à la Société des Missions-Étrangères. Elle engagea à ce sujet, avec le Séminaire, des pourparlers qui aboutirent en 1846, et dont nous trouvons la conclusion dans une lettre qu'elle adressa le 17 mars au Supérieur M. Langlois, pour l'avertir de l'érection du Thibet en Vicariat apostolique, de ses limites et du choix de l'évêque [3] :

1. Jacques-Léonard Pérocheau, des Sables-d'Olonne, sacré à Paris le 1er février 1818, évêque de Maxula, coadjuteur du Vicaire apostolique du Su-tchuen, parti de France le 22 février 1818, Vicaire apostolique en 1838, mort le 6 mai 1861, à l'âge de 74 ans.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 5. — Voir le texte à l'appendice XVII.

3. A. M.-E., vol. 239. p. 559. La Propagande à M. Langlois, 17 mars 1846.

Après avoir examiné les arrangements provisoires conclus avec le consentement de la Sacrée Congrégation entre vous et l'évêque de Betsaïda, Vicaire apostolique de la mission du Thibet-Hindoustan, au sujet de certains territoires du Thibet limitrophes de la mission du Su-tchuen, à savoir les provinces de Tsien-tsang et de Tchong-tsang, Sa Sainteté a approuvé l'érection d'un nouveau Vicariat formé par les dites provinces, qui s'appellera Lhassa de la ville de ce nom et sera confié à l'évêque, Vicaire apostolique, pris parmi les membres de votre Séminaire [1]. L'exécution de cette affaire sera remise à l'évêque de Maxula, qui recevra par écrit les instructions nécessaires pour élever à cette dignité celui des deux excellents prêtres, Louis-Charles Delamarre [2] et François-Victor Favand [3], qui lui paraîtra le meilleur. Autrement il en choisira un plus digne et plus apte parmi les ouvriers évangéliques.

Quelques jours auparavant, le 8 mars, le Souverain Pontife, Grégoire XVI, avait accordé pour quinze ans, au futur Vicaire apostolique du Thibet, des pouvoirs semblables à ceux de tous les autres chefs de mission [4].

Enfin, le 27 du même mois 1846, il érigea le Thibet en Vicariat apostolique, sous le titre de Vicariat apostolique de Lhassa, par un bref dont voici la traduction [5] :

Le devoir de la charge pastorale imposée par la divine Providence à nos faibles épaules, et le soin qui nous incombe de veiller sur tout le troupeau, nous poussent à redoubler d'assiduité, principalement à l'égard des brebis les plus éloignées de ce Siège apostolique, centre de l'unité catholique, afin que, réunies dans le nouveau bercail, elles puissent à la venue du Pasteur suprême entrer heureusement dans les pâturages éternels.

C'est pourquoi notre vénérable Frère Joseph-Antoine Borghi, évêque de Betsaïda et Vicaire apostolique de la mission indoustane du Thibet, ayant eu soin de nous exposer qu'il ne pouvait suffire aux exigences d'un Vicariat si étendu, et nous ayant supplié de distraire de sa juridiction quelques-unes des régions comprises dans son vaste vicariat, de leur donner des chefs distincts ; et pour ne pas manquer à son devoir de promouvoir la foi catholique, ayant en même temps recommandé quelques régions plus éloignées, dites du Thibet moyen et inférieur et voisines de la mission du Su-tchuen, aux soins des membres du digne Séminaire des Missions-Etrangères de Paris, nous avons approuvé les vues et le projet de l'évêque de Betsaïda et décidé d'ériger un Vicariat apostolique portant le nom de la ville centrale principale de Lhassa.

Donc, après avoir consulté nos Vénérables Frères les cardinaux de l'Eglise romaine préposés aux affaires de la propagation de la foi, de notre propre mouvement, en pleine connaissance de cause, et dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous démembrons les régions susdites du Thibet central et inférieur, limitrophes de la mission du Su-tchuen, du Vicariat de la mission indoustane du Thibet, et nous les érigeons en Vicariat apostolique distinct, sous le nom de la ville centrale

1. Rome se sert toujours de cette expression pour indiquer toute la Société.

2. M. Delamarre, né le 11 juillet 1810, à Rouen, parti pour le Su-tchuen le 15 mars 1835, mort à Han-keou (Hou-pé), le 3 octobre 1863.

3. M. Favand, né le 12 novembre 1809, à Aubenas (Ardèche), parti de Paris pour le Su-tchuen le 11 mars 1834 (quelques catalogues inscrivent le 24 janvier), mort à Tchong-kin, le 27 novembre 1873.

4. A. M.-E., vol. 256, p. 455.

5. Voir le texte à l'appendice XVIII.

de Lhassa, et statuons qu'il sera gouverné selon notre bon plaisir et celui du Saint-Siège par un Vicaire apostolique, décrétant que ces Lettres sont et demeurent dans toute leur force, leur validité, leur efficacité, qu'elles obtiennent leur plein et complet effet, confèrent leur faveur à ceux à qui il appartient ou appartiendra, qu'elles doivent être inviolablement respectées par tous et être ainsi jugées et définies dans leur teneur par tous les juges, soit ordinaires, soit délégués même par les auditeurs des causes du palais apostolique et les éminentissimes cardinaux de la Cour romaine, auxquels nous enlevons la faculté et l'autorité de juger ou d'interpréter autrement, déclarant nulle et de nul effet toute décision donnée en sens contraire à bon escient ou par ignorance, nonobstant notre règle et celle de la Chancellerie apostolique, aussi bien que les Constitutions, ordonnances apostoliques et autres, dignes d'une mention expresse quelles qu'elles soient, qui seraient contraires à ces Lettres.

Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le XXVII[e] jour de mars de l'an 1846, de notre pontificat le seizième.

Le même jour le Pape signa un bref adressé à Mgr Pérocheau, lui donnant le pouvoir d'élire le Vicaire apostolique de la nouvelle mission de Lhassa, et accordant au futur élu le droit de se faire sacrer par n'importe quel évêque en communion avec le Saint-Siège [1] :

GRÉGOIRE XVI PAPE,

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Puisque pour l'accroissement de la foi catholique nous avons érigé en Vicariat apostolique distinct qui aura le nom de Lhassa, qui est celui de la ville la plus importante et la plus centrale, certaines parties du Thibet central et inférieur limitrophes de la mission du Su-tchuen, et que nous devons préparer à ce nouveau Vicariat un homme capable, nous avons jugé bon, Vénérable Frère, de vous donner la faculté de le choisir. C'est pourquoi, de concert avec nos Vénérables Frères les Éminentissimes Cardinaux préposés à la Propagande, nous vous accordons à vous, Vénérable Frère, par notre autorité apostolique, le pouvoir d'élire, parmi vos ouvriers, comme Vicaire apostolique du nouveau Vicariat de Lhassa, celui que vous jugerez aux yeux du Seigneur le plus capable de remplir cette charge. Ainsi revêtu du caractère épiscopal, avec le titre de l'Église *in partibus infidelium*, il gouvernera ce Vicariat, muni de tous les pouvoirs nécessaires et opportuns indiqués dans l'instruction que vous recevrez par lettre de la Congrégation des mêmes Cardinaux préposés aux affaires de la Propagande. Nous remettrons donc au missionnaire que vous élirez Vicaire apostolique, le gouvernement de l'Eglise épiscopale de Sinople dans l'archevêché de Séleucie, *in partibus infidelium*, et nous l'établissons évêque et pasteur de cette Eglise, en lui donnant la faculté de ne pas entrer dans le territoire de son Eglise tant qu'elle sera occupée par les infidèles.

Nous lui accordons en outre de recevoir librement et licitement la consécration épiscopale des mains de n'importe quel évêque catholique en grâce et en communion avec le Saint-Siège, pourvu qu'il soit assisté de deux autres évêques ; toutefois, si on ne peut trouver commodément deux autres évêques, deux prêtres séculiers de quelque ordre, congrégation et institut religieux que ce soit, en grâce et en communion avec notre Saint-Siège, pourront les suppléer. Cependant, nous voulons qu'auparavant il fasse sa profession de foi selon les articles proposés récemment par notre Saint-Siège, et qu'il émette entre les mains de l'évêque en question, en notre nom et au nom de l'Eglise Romaine, le serment de fidélité qui nous

1. A. M.-E., vol. 271, p. 387. Voir le texte à l'appendice XIX.

est dû ; sinon l'évèque consécrateur sera suspens de l'exercice des fonctions pontificales, et ce premier aussi bien que le Vicaire apostolique sacré Evêque seront suspens aussi, par le fait même, du gouvernement et de l'administration de leurs Églises. Nonobstant les constitutions et les décrets apostoliques et toutes les autres dispositions contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 27 mars 1846, de notre Pontificat la seizième.

Un mois plus tard, le 28 avril, la Propagande envoya la copie de ces brefs à Mgr Pérocheau avec les instructions, dont elle avait précédemment parlé au Séminaire, pour le choix du nouvel évêque, qui devait être M. Favand ou M. Delamarre. Cependant elle semblait avoir une préférence pour ce dernier « qui, disait-elle, a étudié particulièrement la langue et les coutumes du pays, pendant qu'il était supérieur du Séminaire de Mou-pin. » D'ailleurs ces indications n'avaient rien d'absolu, et, comme nous l'avons vu précédemment, Mgr Pérocheau était laissé libre de choisir le missionnaire le plus digne, même parmi ceux qui n'étaient pas nommés. « Pour cette raison, concluait la Propagande, il n'est pas fait, dans les lettres apostoliques, mention spéciale du prêtre qui doit être élu, afin que vous voyiez par là que l'affaire est entièrement confiée à votre discrétion et à votre prudente habileté. »

Ainsi, dans les premiers mois de 1846, le Vicariat apostolique du Thibet était créé ; Rome désirait lui donner un chef, choisi parmi les prêtres de la Société des Missions-Étrangères qui évangélisaient la province du Su-tchuen et, pour plus de promptitude, elle accordait de pleins pouvoirs à Mgr Pérocheau.

Cependant, d'après l'article premier du chapitre IV du règlement [1] alors en vigueur dans la Société des Missions-Étrangères, aucune nouvelle mission ne pouvait être acceptée ou, pour parler comme le règlement, « être unie au Corps d'association qu'avec le consentement de la majorité des différentes parties qui composent le corps entier. »

Au Séminaire incombait le devoir d'interroger les chefs de Missions sur l'acceptation ou le refus du Vicariat apostolique du Thibet ; et ceux-ci, quoiqu'ils n'y fussent pas obligés, au moins par le texte du règlement, consultaient leur conseil et quelquefois tous leurs missionnaires.

Cette question ne fut posée que par une lettre officielle du 10 mai 1846 ; le Séminaire disait [2] :

Nous avons à vous faire connaître une disposition récente de la Sacrée Congrégation qui sera pour vous du plus haut intérêt et qui prouve toute la confiance qu'elle a mise en nous. Quatre nouveaux Vicariats apostoliques viennent d'être créés par elle et confiés à notre Société.

Celui qui doit être considéré en tous points comme une nouvelle concession, comprend tout le bas du Thibet et s'étend depuis le Su-tchuen jusqu'au delà de Lhassa, dont il portera le nom. Le Vicaire apostolique de cette nouvelle mission sera pris au Su-tchuen. La Sacrée Congrégation en laisse le choix à Mgr de Maxula. Le nouvel élu doit s'attendre à trouver bien des difficultés au début, mais nous espérons qu'elles ne le découra-

1. Dans le nouveau règlement cet article a été modifié. Voir chap. II, n° 19, p. 9.
2. A. M.-E., vol. 171, p. 179.

geront pas et qu'il viendra à bout de les surmonter. Nous vous parlons déjà comme si vous aviez donné votre consentement pour l'acceptation de cette nouvelle mission ; c'est qu'en effet nous pensons bien que vous ne le refuserez pas. Mgr Verrolles [1] qui, par son séjour au collège de Mou-pin, doit être considéré comme très compétent à prononcer en connaissance de cause, nous a déjà donné le sien. Il est bon que vous sachiez aussi que c'est le Vicaire apostolique d'Agra qui a désiré se décharger sur nous d'une partie de son immense mission, et que cette considération et d'autres plus graves encore, et qui font honneur à notre Société, ont été d'un grand poids dans la détermination de la Sacrée Congrégation. Elle ne pourrait donc se trouver désobligée de notre refus. Nous ne lui donnerons cependant point de réponse définitive avant de nous être assurés de la majorité de vos suffrages.

Nous avions déjà tracé ces lignes quand sont arrivées de Rome toutes les pièces relatives à l'érection des quatre Vicariats apostoliques dont il est ici question, et à leur concession à notre Société. Nous ne les attendions pas de sitôt. Cet incident rend plus embarrassantes les observations que nous avons à faire au sujet de la mission de Lhassa, mais il ne change rien à notre première détermination.

Dans la même lettre le Séminaire prévenait les objections qui auraient pu se produire au sujet du personnel ou des ressources :

Nous avons déjà rempli notre tâche à demi, car nous sommes sûrs que toutes les fois que nous mettrons en avant la gloire de Dieu, il y sera répondu par un écho général de toutes nos missions. Mais la prudence exige qu'avant de se jeter dans de nouvelles entreprises, on calcule les moyens, de peur qu'on ne dise de nous : *Hic homo cœpit ædificare et non potuit consummare.*

Or, dans le cas présent, nous direz-vous peut-être, il nous faut des sujets en grand nombre et des secours pécuniaires considérables ; pouvons-nous y compter ? Jusqu'ici nous avons été les enfants de la Providence, et nous n'avons qu'à nous louer du soin qu'elle a daigné prendre de nous. C'en est assez pour espérer qu'elle ne nous abandonnera pas au besoin. D'ailleurs, ce n'est pas de suite que les nouveaux Vicariats apostoliques absorberont un grand nombre d'ouvriers et de dépenses. Les choses se feront peu à peu et la même progression s'établira dans nos ressources. Tout semble déjà préparé pour cela, comme si la Providence voulait nous donner d'avance l'assurance de son aimable assistance, et nous engager, par là, à entrer dans la voie qu'elle ouvre devant nous. Sept nouveaux missionnaires se sont embarqués de Bordeaux au mois de mars, et un nombre à peu près égal, dont nous ne pouvons encore vous faire connaître les destinations, ne tarderont pas à les suivre. Ces deux départs, qui ont dû diminuer notre personnel, ne nous empêchent pas d'avoir l'espoir bien fondé de posséder, dans quelques mois d'ici, 40 aspirants dans notre Séminaire. Nous aimons à vous dire que, parmi les postulants déjà admis, plusieurs sont la fleur du clergé ou du séminaire de leur diocèse. Bientôt peut-être ne serons-nous plus embarrassés que de choisir les meilleurs parmi les bons. Ce n'est donc pas la crainte de manquer d'ouvriers qui doit nous arrêter.

1. Emmanuel-François-Joseph Verrolles, né à Caen le 12 avril 1805, parti le 4 novembre 1830, nommé évêque de Colombie et Vicaire apostolique de Mandchourie en 1839, mort à Ing-tse le 23 avril 1878. Il revint en France en 1845, et sur les instances des conseils centraux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, il prêcha en faveur de cette œuvre dans tous les diocèses de France. Voir : *Mgr Verrolles et la mission de Manchourie*, par Adrien Launay, un vol. in-8°, Téqui, éditeur, Paris, 1895.

Quant aux secours pécuniaires, nous avouerons que nous avons eu des craintes sérieuses. Nous vous les exprimâmes comme nous les sentions alors. Mais depuis, les choses ont heureusement changé de face. Les recettes de la Propagation de la foi pour 1845, qu'on ne pensait pas devoir atteindre le chiffre de l'année précédente, l'ont dépassé de plus de 160 mille francs. L'année courante s'annonce encore sous de plus heureux auspices. Le succès des prédications de Mgr Verrolles en faveur de l'œuvre dans 12 diocèses de France a dépassé toute espérance. Les impressions qu'elles y ont laissées ne seront pas momentanées, ce sont comme des germes qui se développeront et dont il est permis d'attendre d'heureux résultats. L'œuvre de la Propagation de la foi est donc en voie de prospérité. Or, vous le savez, c'est la source qui alimente les ruisseaux. Nous pouvons donc espérer une augmentation considérable dans les allocations qui nous sont faites chaque année. Nos besoins sont aujourd'hui parfaitement compris par MM. les Membres des Conseils de Lyon et de Paris, qui regrettent de n'avoir pas su plus tôt apprécier notre position.

Ces lignes ne pouvaient évidemment avoir toute l'importance pratique qu'on devait leur accorder en semblable circonstance.

La question de l'acceptation de la Mission du Thibet était trop engagée pour être résolue négativement ; d'ailleurs la majorité se prononça pour l'affirmative. Parmi les membres de la minorité, il faut citer Mgr Pérocheau, celui-là même qui était chargé d'élire le Vicaire apostolique ; il désirait si peu que la Société des Missions-Étrangères fût chargée du royaume de Lhassa, qu'il écrivit au Séminaire, l'engageant à faire confier ce pays aux Lazaristes et basant cette proposition sur le voyage de MM. Huc et Gabet, que l'on commençait seulement à connaître :

Trois missionnaires du Su-tchuen ont voté pour adopter la mission de Lhassa, disait-il [1]. Les autres pensent différemment ; c'est qu'ils sentent mieux les difficultés d'introduire des missionnaires dans le Thibet, et que les démarches des Lazaristes leur semblent des titres à la préférence. En effet, MM. Gabet et Huc sont estimés du régent du Thibet, qui leur a témoigné un grand intérêt, et leur a promis de les bien recevoir et de seconder leur zèle s'ils retournent. Ces deux Messieurs de Saint-Lazare savent la langue mongole qui est connue au Thibet, ils savent un peu la langue thibétaine, les usages du pays, et ils ont déjà tant souffert pour cette mission ! Si Rome eût su leurs démarches, peines, fatigues, etc., et eût connu les bonnes dispositions de la Cour du Thibet en leur faveur, elle leur aurait certainement confié cette mission. Vous-même, si vous eussiez eu connaissance de toutes les circonstances, vous auriez prié Rome de donner cette mission aux Lazaristes.

Le lendemain même du jour où il avait signé cette lettre, Mgr Pérocheau en adressait une autre à la Propagande, dans laquelle il laissait entrevoir ses sentiments [2] :

Pour l'acceptation d'une nouvelle mission par la Société, disait-il, notre règlement exige le consentement des autres missions ; ce consentement ne m'étant pas encore parvenu, je ne puis ni élire, ni consacrer un évêque pour le Vicariat de Lhassa. De plus, jusqu'à l'époque où l'Empereur a proclamé la liberté de la religion dans ses États, les missionnaires ont

1. A. M.-E., vol. 527, p. 305. Lettre du 2 septembre 1847.

2. A. M.-E., vol. 527, p. 309, Mgr Pérocheau à la Propagande, 3 septembre 1847.

éprouvé beaucoup de difficultés pour arriver à la ville de Lhassa, et de plus nombreuses pour y prêcher pendant longtemps, et cela à cause des obstacles considérables connus sans nul doute de la Sacrée Congrégation.

Les désirs de Mgr Pérocheau ne furent pas agréés ; le Séminaire ne fit aucune démarche pour que la Mission du Thibet fût confiée aux Lazaristes, et d'ailleurs il ne le pouvait plus, puisque, nous l'avons vu, la décision de Rome était définitive, et que toutes les pièces avaient déjà été expédiées ; d'autre part, la Propagande donna à l'évêque l'ordre de préparer l'accomplissement du projet voulu par le Souverain Pontife [1] :

Quoique vous ayez remis à plus tard, à cause de l'état des choses, l'exécution des décrets de Sa Sainteté concernant l'érection du Vicariat de Lhassa et le choix du Supérieur ou Vicaire apostolique, nous tenons à vous faire savoir que la volonté de Sa Sainteté est que vous cherchiez à mener cette affaire à bonne fin le plus vite possible. Il n'a pas été jugé convenable d'envoyer dans la nouvelle mission des ouvriers jeunes et récemment arrivés, ni de préposer à leur gouvernement un Évêque venu d'Europe ; il faut y mettre des missionnaires expérimentés par suite d'un long ministère apostolique.

De ces diverses lettres, il ne faudrait cependant pas conclure que Mgr Pérocheau, prélat vénérable par sa piété et sa gravité, mais peu porté aux entreprises nouvelles, refusât absolument de s'occuper du Thibet ; il jugeait l'entreprise très difficile, et il le disait ; il pensait qu'elle devait être conduite lentement, avec beaucoup de précautions, et il le faisait. Dès qu'il connut les brefs du 27 mars, les ordres de la Propagande du 28 avril, et la lettre des directeurs du Séminaire du 10 mai 1846, il songea à préparer l'exécution du plan du Saint-Siège, et à poser en quelque sorte les premiers fondements du futur Vicariat apostolique ; il le pouvait d'autant mieux que plusieurs de ses missionnaires lui avaient naguère exprimé le désir de se consacrer à l'évangélisation des pays thibétains ; il obéit donc au Souverain Pontife et se rendit aux vœux d'un des meilleurs ouvriers apostoliques placés sous son autorité.

II

Première expédition de M. Renou.

M. Renou. — Offres de Mgr Pérocheau à M. Renou. — Plan de M. Renou. — Approbation de Mgr Pérocheau. — Pouvoirs de M. Renou. — Conseils et observations de Mgr Pérocheau. — Désirs de M. Renou. — Son départ, son déguisement. — M. Renou à Ta-tsien-lou. — A Bathang. — A Kiangka. — A Tchamouto. — Arrestation de M. Renou. — Appréciation de son récit.

Le prêtre choisi par le Vicaire apostolique du Su-tchuen pour évangéliser le Thibet, celui qui, jusqu'à sa mort, jouera le premier rôle parmi

1. A. M.-E., vol. 271, p. 485. La Propagande à Mgr Pérocheau, 8 avril 1848.

les ouvriers apostoliques de cette contrée, se nommait Charles-René-Alexis Renou ; il était né à Vernantes (Maine-et-Loire) le 22 août 1812 ; son père, Charles Renou, et sa mère, Justine Bigarré, étaient des artisans honnêtes et pauvres, et l'on dit que la gêne vint plus d'une fois s'asseoir à leur humble foyer.

Remarqué pour sa piété, le jeune Renou reçut de l'abbé Gros, vicaire de la paroisse, les premières notions de latin ; après le départ de cet excellent prêtre, et grâce à la protection de quelques bienfaiteurs, il alla continuer ses études au collège de Doué-la-Fontaine. Lors de la révolution de 1830, le collège fut fermé et l'écolier passa au Petit-Séminaire de Combrée, dont le nom a mérité aux Missions-Etrangères une place spéciale d'honneur et de reconnaissance par le grand nombre d'élèves qu'il leur a donnés ; il y compléta ses études classiques et entra ensuite au Grand-Séminaire d'Angers.

On raconte qu'il n'avait encore eu aucun désir de se consacrer à l'apostolat chez les nations infidèles, lorsque, après avoir reçu l'ordre du diaconat, il tomba dangereusement malade. Il fit alors le vœu que si Dieu le guérissait, il partirait pour les missions. Il se rétablit et voulut tenir immédiatement sa parole. Le 14 septembre 1836, il vint frapper à la porte du Séminaire des Missions-Etrangères ; en 1837 il fut ordonné prêtre et le 15 mai 1838 il quitta Paris avec sa destination pour le Su-tchuen.

Il apprit avec soin la langue chinoise, réussit à la très bien parler et même à l'écrire, et montra dans le district de Tsong-kin-tcheou, dont il fut longtemps chargé, des qualités de vigueur et d'initiative peu communes. Lorsque Mgr Verrolles, élu en 1840 Vicaire apostolique de la Mandchourie, quitta le Su-tchuen où il avait travaillé pendant dix ans, il nomma, pour le cas où il mourrait avant d'arriver à sa mission, M. Renou son provicaire, avec la charge de se rendre dans le Leao-tong pour y prendre la direction du nouveau Vicariat [1].

L'évangélisation du Thibet tentait Renou [2] comme elle tentait plusieurs missionnaires ses voisins et ses amis, entre autres Pierre Papin [3]. Mgr Pérocheau jugeant plus sage de le laisser travailler au Su-tchuen, il se contentait d'exprimer ses désirs dans ses conversations ou dans ses

1. Mgr Verrolles avait même demandé à emmener M. Renou avec lui en Mandchourie, mais Mgr Pérocheau n'avait pas cru pouvoir se priver des services du missionnaire.

2. Il avait dès 1839 exprimé ce désir à un ancien missionnaire du Su-tchuen, revenu directeur au Séminaire des Missions-Etrangères à Paris, M. Voisin, qui lui avait répondu par ces mots d'encouragement :

« Je remercie grandement le Seigneur de vous voir prendre l'initiative pour l'évangélisation de ces pauvres peuples qu'on a tant oubliés jusqu'aujourdui. Je ne doute pas que vous n'ayez beaucoup de peines, que vous ne rencontriez beaucoup de difficultés ; mais rappelez-vous toujours de celui qui nous a dit à tous : *Confidite, ego vici mundum*. Oui, ce divin Sauveur vous fortifiera, vous rendra plus fort que tous vos ennemis, et répandra ses bénédictions et sur vos paroles et sur vos courses apostoliques. »

Le missionnaire était revenu sur cette idée en 1841 et en 1842. Il avait fait en ce sens quelques propositions à M. Pérocheau, qui lui répondit que les circonstances n'étaient pas favorables et qu'il fallait attendre une plus grande liberté religieuse.

3. M. Pierre-Antoine Papin, né le 14 avril 1810, à Montlandon (Eure-et-Loir), parti pour le Su-tchuen le 24 janvier 1834, provicaire de cette mission, mort à Kiong-tcheou, le 18 octobre 1880.

lettres à ses confrères, et parfois de faire à son évêque quelques propositions d'apostolat parmi les tribus aborigènes, ce qui, espérait-il, finirait par lui ouvrir la route de Lhassa. Ce fut une de ces propositions que se rappela le Vicaire apostolique du Su-tchuen lorsqu'il connut la volonté de Rome, et alors il écrivit à M. Renou la lettre suivante, datée du 4 juin 1847 [1] :

Depuis longtemps vous avez un grand désir de travailler à la conversion des Barbares. Vous pouvez cette année tenter un essai si vous voulez.

Je vous offre le district de Long-gan-fou ; plusieurs de ses stations sont parmi les Barbares. Il vous serait facile (en usant de précaution) de commencer cette bonne œuvre. C'est ce motif qui porta feu M. Mariette [2] à accepter avec joie ce district que lui offrit, en 1837, Mgr Fontana. M. Mariette avait commencé les préparatifs pour convertir les indigènes, lorsque la maladie vint l'empêcher de travailler.

Réfléchissez devant Dieu, et veuillez m'indiquer vos intentions. C'est une offre que je vous fais et non un ordre que je vous donne. Si vous acceptez, c'est après l'Assomption que vous pourrez partir, après avoir réglé tous les comptes, écrit des notes sur votre district, sur la Société angélique, sur les territoires, et après avoir expédié pour deux ou trois mois les baptiseurs ambulants, parce que ce n'est qu'en septembre qu'arrivera votre successeur à Tsong-kin-tcheou.

Ces lignes étaient à peine écrites et remises au courrier [3] qui devait les porter à leur destinataire, que M. Renou arrivait à Ho-kia-in, où se trouvait alors Mgr Pérocheau. Celui-ci n'eut rien de plus pressé que de faire part au missionnaire de ses projets et de lui donner sa lettre.

J'avais témoigné [4], écrira deux ans plus tard Renou aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères, en racontant ce qui se passa en ce moment entre lui et l'évêque, j'avais témoigné le désir d'aller travailler chez les Thibétains ou barbares, comme les appelle Sa Grandeur en se conformant au style chinois, mais, depuis plusieurs années, je n'avais plus rien écrit sur cette affaire, que Sa Grandeur disait être impossible dans les circonstances actuelles ; je n'avais jamais parlé de Long-gan-fou, parce que M. Mariette, avec lequel j'ai vécu quatre ans après son retour de ce district, m'avait souvent dit que ces stations, placées auprès du Chen-si et du Kan-sou, étaient une mauvaise voie pour s'avancer chez les Thibétains, que la voie de Ta-tsien-lou [5] était la meilleure. D'autres renseignements,

1. A. M.-E., vol. 556, p. 53.

2. Pierre-Auguste-Victor Mariette, né le 22 décembre 1804, à Cormolan (Calvados), parti pour le Su-tchuen le 2 novembre 1830 (quelques catalogues portent le 4 novembre), mort le 4 février 1843.

3. Le courrier aurait même été parti sans un vol considérable qui avait eu lieu la nuit précédente.

4. A. M.-E., vol. 556, p. 53. Lettre du 29 avril 1849.

5. Le vrai nom thibétain de Ta-tsien-lou est Tartsédo, qui signifie : confluent du Tar et du Tsé, parce que le torrent Tar, qui traverse la ville, se joint, à l'extrémité de la cité, au torrent Tsé qui coule au nord, et ces deux torrents réunis forment le torrent de Ouate qui descend en Chine. Les Chinois, ne pouvant prononcer le mot Tartsédo, ont choisi les consonances qui, pour eux, s'en rapprochent le plus : Ta-tsien-lou ; de là l'origine du nom Ta-tsien-lou, qui n'est qu'une consonance imparfaite du nom indigène. Les trois caractères chinois, choisis pour former les sons Ta-tsien-lou, signifient : la forge qui frappe les flèches. Ce sens n'est qu'un effet du hasard, car les Chinois

que j'avais pu me procurer, m'avaient confirmé dans les mêmes idées.
Après avoir réfléchi sur la proposition de Sa Grandeur, je crus devoir donner une réponse par écrit.

Cette réponse est assez longue ; elle indique bien qu'un plan d'ensemble avait déjà été conçu ou du moins longuement ébauché par le missionnaire, qui ne voulait pas circonscrire son action à des essais faits avec plus ou moins de suite, mais se consacrer tout entier à l'œuvre rêvée, se placer dans un milieu ou dans des conditions où rien, pensait-il, ne le distrairait du but désiré [1] :

Si nous voulons travailler à la conversion des Thibétains avec quelque espoir de succès, il faut avant tout apprendre leur langue et composer dans leur style quelques ouvrages élémentaires sur les principaux points de la doctrine chrétienne. L'ignorance de leur langue est à mes yeux une des causes pour lesquelles, à Mou-pin et autres lieux, les indigènes sont restés dans leurs superstitions. La plupart ignorent absolument le chinois, et ceux qui le parlent n'en connaissent point les caractères et comprennent assez mal le langage ordinaire. Comment après cela leur faire entrer dans l'esprit les notions nécessaires sur la religion, si, préalablement, on n'a pas appris leur langue ?

L'ignorance de la langue a un autre inconvénient pour le missionnaire. Il lui est impossible de bien connaître la religion, d'approfondir les erreurs, les mœurs, les obstacles à l'Evangile, toutes notions nécessaires cependant si l'on veut parler avec fruit. Il semble donc qu'avant tout il faut apprendre leur langue, et pour plus d'utilité apprendre la langue la plus répandue.

Le missionnaire doit être placé dans le poste le plus favorable pour communiquer avec le plus grand nombre possible des petites principautés disséminées dans le pays, et aussi être assez rapproché pour être continuellement pourvu de ce qui sera nécessaire au bien de la mission, argent, hommes, etc.

Il faut faire de cette mission une mission spéciale ; par conséquent le missionnaire doit être déchargé de tout autre travail, afin d'être toujours prêt à se rendre aux lieux que les circonstances lui feront juger les plus disposés à recevoir l'Evangile.

Ces quelques réflexions me font juger le poste de Long-gan comme très impropre au but de cette mission. Le missionnaire, chargé de quinze à dix-huit cents chrétiens, n'aurait ni le temps d'apprendre la langue et de traduire les livres de religion, ni la liberté d'aller dans les lieux où il croirait qu'il y aurait plus de bien à faire. S'il lui restait quelque loisir, la langue qu'il apprendrait, n'étant qu'un patois d'un lieu très resserré, lui serait inutile pour les autres pays. Il lui serait très difficile de commu-

n'ont cherché qu'à se rapprocher le plus possible des sons thibétains Tartsédo. La ville de Ta-tsien-lou a été bâtie dans une gorge étroite et profonde qui la prive du soleil et en fait une ville froide et malsaine, entourée de montagnes escarpées et de trois glaciers. Les nuages circulent sans cesse sur le flanc des montagnes, emprisonnés dans cette gorge sombre et humide, et le vent des glaciers, joint à cette humidité malsaine, engendre les fièvres typhoïdes qui viennent chaque année décimer la population.

Ta-tsien-lou est admirablement situé au point de vue géographique et commercial pour en faire une ville de premier ordre, par l'importance de sa douane et de son commerce d'échange entre les produits du Thibet et de la Chine. C'est la ville thibétaine la plus importante après Lhassa, et le rendez-vous journalier de toutes les caravanes thibétaiens.

1. A. M.-E., vol. 556, p. 53 et suiv. Lettre de M. Renou aux directeurs du Séminaire, 29 avril 1849, citant sa lettre à Mgr Pérocheau.

niquer avec les autres principautés, Long-gan n'ayant point de relations commerciales avec les pays de l'intérieur et ses chemins étant presque impraticables, ce qui fait que les marchands chinois et barbares suivent le chemin de Song-pan pour s'avancer dans l'intérieur ou pour venir faire leurs provisions de toiles, thés, à la ville de Kouan-hien. Ce sont ces raisons qui avaient décidé M. Mariette à se rendre à Ta-tsien-lou. Il devait partir avec le chef du lieu où il habitait, lorsque la maladie le mit hors d'état d'exécuter son plan.

C'est en effet à Ta-tsien-lou que l'on doit se placer si l'on veut faire quelque chose ; mais ce n'est pas par Long-gan qu'il faut se rendre à Ta-tsien-lou. La voie directe et sûre est celle que suivent les marchands et les militaires, c'est-à-dire celle de Yun-kien-hien, ou bien celle de Moupin par le Siao-kin-tchouan. Mgr Imbert et Mgr Verrolles, qui avaient aussi pensé à cette entreprise, étaient en cela d'accord avec M. Mariette. La voie de Ta-tsien-lou leur paraissait la plus convenable et c'est en réalité le point le plus favorable.

En effet, Ta-tsien-lou est le rendez-vous général des Thibétains. Chaque année on y voit arriver vers la quatrième lune un nombre immense d'indigènes qui viennent acheter thés, tabacs, etc. C'est aussi de là que partent les Chinois qui s'avancent dans le pays pour le commerce. Cent vingt chefs, grands et petits, dont les principautés s'étendent jusqu'à Pa-tang [1], y apportent leur tribut, ainsi que quelques autres chefs dont les terres sont renfermées dans les limites du Su-tchuen.

La langue que l'on parle à Ta-tsien-lou est une des plus répandues, et dans les environs on peut trouver auprès des lamas toutes les ressources nécessaires pour apprendre la langue écrite et parlée.

Ta-tsien-lou offre cet avantage que le missionnaire pourrait facilement être en relation avec le Vicaire apostolique du Su-tchuen. Rien ne serait plus aisé que d'établir dans la ville même quelques chrétiens qui, sous prétexte de commerce, seraient toujours à même d'aider le missionnaire, d'expédier ses lettres, de lui faire tenir l'argent qui lui serait envoyé, de se mettre en rapport avec les barbares, tandis que le missionnaire plus avancé et hors de la portée des mandarins chinois se livrerait à la prédication, soit auprès des barbares, soit même auprès des marchands chinois.

Ainsi, en résumant la lettre de M. Renou, trois conditions semblent nécessaires pour le missionnaire qui commencera l'évangélisation du Thibet : se fixer à Ta-tsien-lou, se consacrer exclusivement aux Thibétains sans être chargé d'une paroisse chinoise, et étendre le cercle de son action au moins jusqu'à Pa-tang, plus communément appelé Bathang.

Pérocheau approuva ces idées ; il le dit dans une lettre du 11 juillet 1847 où, selon l'habitude chinoise, il donne aux Thibétains le nom de barbares [2].

Je vous ai offert le district de Long-gan et vous ai proposé de commencer à travailler à la conversion des Barbares. Mon intention était que vous fussiez en partie occupé des chrétiens et en partie occupé des Barbares. Vous m'avez représenté que le missionnaire devait être entièrement occupé des Barbares, que Ta-tsien-lou convenait mieux, et tout votre plan m'a plu, et je l'ai approuvé, comme je vous l'ai dit à la récréation qui a suivi la réception de votre lettre. Je désire grandement que Dieu bénisse vos efforts et qu'en dix ans vous procuriez la conversion de cent mille

1. Bathang.

2. A. T. Sér. K.

Barbares. C'est véritablement moi qui vous envoie chez les Barbares. Vous pouvez l'écrire partout. Personne ne doutera de votre sincérité. Personne n'exigera que vous exhibiez une lettre patente en forme. Je vous donne tous les pouvoirs.

Dans la même lettre, le Vicaire apostolique indiquait à Renou quelles étaient la nature et l'étendue de ses pouvoirs [1] :

Tant que vous évangéliserez dans la province du Su-tchuen, vous pourrez faire usage de tous vos pouvoirs ; il en sera ainsi dans les lieux qui n'ont point de supérieur ecclésiastique, et dans les lieux où le supérieur ne peut aucunement agir, même par délégation. Dans les lieux qui sont censés faire partie du Thibet, vous avez seulement les pouvoirs convenables à un prêtre, indiqués dans la feuille des pouvoirs ordinaires accordés aux Vicaires apostoliques.

Quelques jours plus tard, le 2 août, l'évêque écrit de nouveau pour préciser les contrées que M. Renou devra de préférence s'attacher à évangéliser [2].

Lorsque vous serez sur les lieux, vous pourrez facilement, je pense, connaître les limites qui séparent le Thibet de la Chine. Les habitants savent bien si leurs chefs offrent le petit tribut de sujétion aux autorités chinoises ou thibétaines ; c'est une marque certaine pour savoir si vous êtes sur le territoire chinois ou thibétain. Mon désir est que vous évangélisiez d'abord dans les lieux de cette province qui nous sont spécialement confiés, ensuite dans les lieux de Chine limitrophes, enfin dans les lieux du Thibet proches du Su-tchuen, autant que les circonstances le permettront.

Ainsi, d'après les lettres que nous venons de citer, Mgr Pérocheau envoyait M. Renou dans les principautés thibétaines, « dans les lieux qui sont censés faire partie du Thibet », en lui accordant les pouvoirs les plus étendus pour les pays situés dans la province du Su-tchuen et, pour les régions thibétaines, les pouvoirs tels que les avait déterminés Mgr Borghi.

Il y joignit des conseils marqués au coin de sa prudence qui était grande, prescrivant de s'avancer graduellement et non d'aller tout d'un coup au but le plus éloigné ; cependant il laissait le missionnaire libre de profiter des circonstances. Mais cette marche en avant rapide, que d'aucuns rêvent facile quand ils ne sont pas dans l'action, l'évêque la jugeait impossible, et il consignait son opinion motivée dans la page suivante écrite sous le titre : *Observations* [3] :

D'après les rapports qu'on m'a faits, les gens qui veulent aller du Su-tchuen à Lhassa se rendent à Ta-tsien-lou, bourg immense, placé à l'extrémité occidentale du Su-tchuen ; ils attendent que quelque mandarin vienne à passer pour se rendre à Lhassa ; un corps de soldats accompagne ce dernier jusqu'au poste suivant. Des soldats de ce poste l'escor-

1. A. T. Sér. K, 11 juillet 1847.

2. A. T. Sér. K, 2 août 1847.

3. A. M.-E., vol. 527, p. 297. Lettre de Mgr Pérocheau aux directeurs du Séminaire, 1er septembre 1847.

tent jusqu'à l'autre poste, ainsi de suite. Les Chinois ont échelonné sur cette route un grand nombre de postes militaires pour diriger les mandarins et autres voyageurs au milieu de soixante-dix affreuses montagnes presque continuellement couvertes de neiges ; surtout pour les défendre contre les brigands des montagnes qui enlèvent les voyageurs qu'ils peuvent prendre, les conduisent fort loin, les vendent pour esclaves, etc. Souvent il arrive que les voyageurs tombent et périssent dans les gouffres profonds et pleins de neige situés près des montagnes. Dès que MM. Gabet et Huc furent arrivés à Tchen-tou, métropole de la province du Su-tchuen, le bruit courut que plus de vingt personnes de leur suite avaient péri dans la route, et ces messieurs firent à Macao un pareil récit et ajoutèrent qu'eux-mêmes auraient eu le même sort, si de vigoureux et habiles soldats ne les en eussent préservés. Les missionnaires seront donc exposés au danger de perdre la vie, et ne pourront pas voyager longtemps avec un mandarin, ses gens, les soldats et les voyageurs païens, sans être reconnus pour Européens. Ils seront certainement renvoyés à Canton. Les Chinois de cette route se souviendront longtemps de l'expulsion de MM. Gabet et Huc. Ce serait donc imprudence et témérité d'exposer nos confrères à un si grand mal, sans espoir de succès, s'ils partaient du Su-tchuen pour Lhassa sans une permission générale ou particulière de l'Empereur ; oui, sans une telle permission, on ne peut pas envoyer des Français du Su-tchuen à Lhassa ; ce serait agir contre les règles de la sagesse et de la raison, ce serait en outre exposer la mission du Su-tchuen à des maux graves ; si le gouverneur était ennemi de la religion chrétienne, il saurait que ces Français ont des confrères dans la province, il ordonnerait peut-être des recherches, expulserait les confrères arrêtés, etc.

Supposons que deux confrères arrivent heureusement à Lhassa : peu après qu'ils auront commencé à prêcher, ils seront reconnus, et auront le triste sort de MM. Gabet et Huc. Qu'on ne pense donc plus à envoyer à Lhassa des missionnaires qui ne seront pas munis de la permission impériale.

Le prince Ky-ing a consulté l'Empereur à l'occasion du voyage de MM. Gabet et Huc au Thibet. Sa Majesté a répondu en résumé : « Assurez-vous si ces prédicateurs sont véritablement Français. Si vous en êtes sûr, faites-les conduire à leur consul. »

L'avenir devait, hélas ! prouver avec trop d'évidence l'exactitude des pronostics de Pérocheau.

Renou ne partageait pas complètement la manière de voir du Vicaire apostolique du Su-tchuen ; comme tous ceux qui veulent arriver à un but, il voyait le succès plus aisé et les obstacles moins grands ; il n'estimait absolument impossibles ni la présence du missionnaire à Lhassa, ni l'évangélisation du Thibet. Il avait l'intention d'user d'une extrême prudence et d'accomplir en secret ses travaux apostoliques ; puis il se disait que s'il venait à être découvert, le traité signé en 1844 par notre ambassadeur, M. de Lagrenée [1], et l'édit de Tao-kouang du 20 février 1846 qui

1. L'art. 23 du traité signé par M. de Lagrenée stipulait que « si, contrairement aux précédentes dispositions, des Français, quels qu'ils fussent, s'aventuraient en dehors des limites ou pénétraient au loin dans l'intérieur, ils pourraient être arrêtés par l'autorité chinoise, laquelle, dans ce cas, serait tenue de les faire conduire au consulat du port le plus voisin ; mais qu'il est formellement interdit à tout individu quelconque de blesser ou de maltraiter, en aucune manière, les Français ainsi arrêtés, de peur de troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les deux empires. »

faisait l'éloge de la religion catholique, seraient sa sauvegarde et celle de ses néophytes [1].

D'autre part, il était désireux de connaître le pays dans lequel il devait évoluer et de poser sur de larges assises la nouvelle, ou plus exactement la future mission à laquelle il consacrait sa vie ; il ne tint donc compte des appréhensions de l'évêque que dans une mesure assez restreinte.

A peine avait-il reçu les dernières instructions de Mgr Pérocheau datées du mois d'août, qu'il se mit en route sous l'habit, avec les allures d'un marchand chinois, et après s'être muni de petits objets qu'il se proposait de vendre ou d'échanger.

A cette époque, un déguisement était nécessaire à tous les missionnaires de Chine, car la liberté de prêcher l'Evangile n'avait pas encore été proclamée ; mais il l'était davantage à l'apôtre qui allait inaugurer la mission du Thibet où la surveillance était plus grande, puisqu'il fallait des passeports signés des autorités chinoises, et plus facile à cause du petit nombre des habitants et des longues routes presque désertes que le voyageur devait parcourir. Il est plus aisé, en effet, de se cacher dans une ville que dans un village, et dans un village que dans un hameau. Aucun voyageur, à travers le Thibet, n'échappe à la curiosité des rares habitants qu'il rencontre, et son passage devient un événement bientôt connu au loin. Quant à l'habit et aux allures de marchand, les prendre était certainement une sage pensée, inspirée par la connaissance des caractères chinois et thibétain. Le marchand va partout, on le rencontre sur toutes les routes ; il n'est une énigme pour personne parce que son but, qui est de gagner de l'argent, est compréhensible pour toutes les intelligences. Au contraire, un savant voyageant pour s'instruire, ou un apôtre désireux d'enseigner la vérité religieuse, sont des êtres étranges que l'on soupçonne vite, car leur but échappe entièrement à ces peuples, dont la civilisation et les idées diffèrent des nôtres.

1. La principale partie de cet édit était conçue en ces termes : Le grand chancelier de l'empire à Ki, assistant du prince impérial, etc., et à Houang, gouverneur provincial, etc.; le 25 de la première lune de la 26e année de Tao-kouang (20 février (1846), l'empereur nous a signifié l'édit suivant :

Ki-ing et ses collègues nous ayant ci-devant adressé une pétition dans laquelle ils demandaient que ceux qui professent la religion chrétienne dans un but vertueux fussent exempts de culpabilité, qu'ils puissent construire des lieux d'adoration, s'y rassembler, vénérer la croix et les images, réciter des prières et faire des prédications sans éprouver en tout cela le moindre obstacle, nous avons donné notre adhésion impériale pour ces divers points dans toute l'étendue de l'empire.

La religion du Seigneur du Ciel, en effet, ayant pour objet d'engager les hommes à la vertu, n'a absolument rien de commun avec les sectes illicites, quelles qu'elles soient ; aussi avons-nous accordé dans les temps qu'elle fût exempte de toute prohibition, et devons-nous également faire en sa faveur toutes les concessions qu'on sollicite maintenant, savoir :

Que toutes les églises chrétiennes qui ont été construites sous le règne de Kang-hi dans les différentes provinces de l'empire et qui existent encore (leur destination primitive étant prouvée) soient rendues aux chrétiens des localités respectives où elles se trouvent, à l'exception cependant de celles qui auraient été converties en pagodes ou maisons particulières ; et s'il arrive, dans les différentes provinces, qu'après la réception de cet édit, les autorités locales exercent des poursuites contre ceux qui professent vraiment la religion chrétienne sans commettre aucun crime, on devra infliger à ces autorités le châtiment que mérite leur coupable conduite.

D'un autre côté, la monnaie, aujourd'hui encore relativement peu répandue au Thibet, l'était moins à cette époque, et si le missionnaire avait payé en argent au lieu de payer en nature les choses nécessaires à son existence, il eût immédiatement attiré l'attention et excité la cupidité, ce qui lui eût fait courir de graves dangers.

Ses préparatifs achevés, M. Renou partit et suivit la grande route qui conduit de Tchen-tou dans les pays thibétains.

Au commencement de septembre 1847, il arrive à Ta-tsien-lou, qu'il note, ainsi que précédemment, « comme un point très important pour la mission du Thibet, et où il est très désirable que l'on place des familles chrétiennes [1]. »

« Je logeai pendant un mois chez un brave indigène, écrit-il [2], et je pus commencer à apprendre le thibétain, qui semble présenter moins de difficultés que le chinois. Cependant la présence de beaucoup de mandarins chinois et l'absence de toute famille chrétienne ne me permettaient guère de séjourner plus longtemps. Un passeport était nécessaire pour suivre la route dite chinoise, parce que les mandarins y ont des postes jusqu'au Thibet. Je choisis cette voie, qui est plus sûre contre les voleurs. Je pus obtenir ce passeport sans me faire connaître et me rendis dans la principauté de Lythang [3], à huit jours de marche, et de là à la principauté de Bathang [4], où mon domestique avait un cousin païen, chez lequel je pensais apprendre la langue thibétaine. Je fus parfaitement reçu chez ce brave homme, non comme un prédicateur, mais comme un marchand, qui avait l'intention de s'établir dans l'intérieur du pays. »

« Pendant [5] tout mon séjour à Bathang, les mandarins chinois me laissèrent fort tranquille, bien que plusieurs se doutassent que je fusse Européen, et je continuai de prendre quelque teinture de la langue thibétaine.

» Après [6] avoir reçu ces premières notions, il me restait à chercher un lieu éloigné des autorités chinoises ; pour cela il fallait me mettre en rapport avec les indigènes.

1. A. M.-E., v. 556, p. 11. M. Renou aux directeurs du Séminaire des M.-E. Hong-kong, 28 déc. 1848.

2. A. M.-E., v. 556, p. 11. M. Renou aux directeurs du Séminaire des M.-E. Hong-kong, 28 déc. 1848.

3. Voici ce que le missionnaire dit de Lythang : « Cette ville a trois mandarins chinois, un civil et deux militaires, avec 84 soldats. Les marchands chinois y sont établis en grand nombre. Les indigènes sont gouvernés par deux chefs, dont le territoire compte, d'après les relevés chinois, une population de 5.311 familles ; la plupart des habitants sont occupés à la garde des troupeaux de bœufs et de moutons ; les plateaux trop élevés offrent peu de points propres à l'agriculture. »

4. « Bathang, écrit M. Renou, est à 6 jours de marche de Lythang. Un mandarin civil, deux mandarins militaires, 84 soldats chinois et une centaine de familles chinoises y sont fixés. Il y a deux débas ou préfets pour les Thibétains. C'est la dernière ville dont la surveillance directe revienne au vice-roi du Su-tchuen. Tout le territoire compte 3.769 familles. Il avait appartenu au roi de Lhassa jusqu'en 1728, époque à laquelle l'empereur Yong-thin fixa les nouvelles limites à Lanten, à deux jours au sud-ouest de Bathang. »

5. A.T. sér. T. M. Renou aux directeurs du Sém. des M.-E. Tchamouto, 12 avril 1848.

6. A. M.-E., v. 556, p. 11.

» J'étais en relations avec le chef de la caravane que le roi du Thibet et le Grand Lama envoient chaque année à Ta-tsien-lou pour acheter du thé et d'autres objets chinois. Comme il voyage fort lentement, vu la grande quantité de thé qu'il est obligé de surveiller, je ne pouvais guère faire le voyage avec lui. Je le devançai donc à Kiangka [1] à cinq jours au delà de Batang, dans le dessein de rejoindre, à Tchraya, le premier ministre du régent, qui avait si bien reçu MM. Huc et Gabet, et qui s'en retournait après avoir réglé les affaires de Tchraya avec les brigands qu'on appelle Sangai (Sanguens). Mais la crainte de la petite vérole, dont il n'a point été encore atteint et qui est épidémique à Tchraya et à Tchamouto, lui avait fait changer de direction. Dans la crainte de ne pouvoir le rencontrer, je pris les devants, et j'arrivai le 1er mars à Tchamouto [2], où il devait passer, mais non s'arrêter. Il était convenu avec ses domestiques que j'irais à Kiata, à trois jours plus avant, attendre leur maître, pour me rendre ensuite, en sa compagnie, jusqu'à Lhassa, où l'on croyait que m'appelaient les nécessités de mon commerce. Je ne m'étais fait connaître à personne.

1. Voici sur Kiangka une longue et fort intéressante note de M. Renou : « Kiangka, selon le langage chinois, est Markam ou Garto selon les Thibétains ; le véritable nom de la ville est en thibétain Markam ; Garto est le nom thibétain d'un gros village un peu au-dessus de la ville. Ce village fut autrefois, pendant longtemps, le séjour de la garnison chinoise et par conséquent le véritable Kiangka des Chinois, tandis que le gouverneur thibétain habitait en bas, à Markam, le Kiangka actuel. Plus tard, des raisons politiques obligèrent la garnison chinoise de descendre à Markam, où elle habite aujourd'hui. Cette ville compte 300 familles indigènes. Le gouverneur thibétain qui porte le nom de Tiginé, a sous lui 13 débas ou préfets. Le Cheou-py, ou commandant chinois, a sous lui deux lieutenants et 130 soldats divisés en 3 garnisons, dont l'une à Kiangka même, l'autre à Ly-chou et la troisième à Chè-pou-to. Kiangka est un des points les plus importants du Thibet comme frontière, à cause de sa proximité de la Birmanie et d'Assam et à cause des deux grands fleuves, le fleuve Bleu et le Mékong, entre lesquels il se trouve placé. Kiangka est à deux petites journées du Mékong ; à l'endroit de ce fleuve le plus rapproché de Kiangka, il y a un pont de cordes. Les Thibétains appellent cet endroit Zambatrouka (les cartes européennes l'appellent Djachidoksan). C'est le passage pour se rendre à Dzopong et aussi pour reprendre la route du Yunnan à Lhassa, sans passer par Tchamouto. Kiangka est dans une longue vallée élevée, qui s'étend au nord et au sud, à plusieurs journées ; elle n'est pas très large. Les montagnes des environs de la ville sont en coulées verticales ; elles contiennent de l'ardoise calcaire, et, dans plusieurs endroits, elles donnent des indices de houille. La terre de Kiangka est une espèce d'argile ; il est évident que d'autres mains que celles des Chinois et des Thibétains tireraient des montagnes de grandes richesses, car leur genre de stratification annonce qu'elles doivent renfermer des minéraux précieux, et les quelques expériences qu'on a faites le prouvent. En effet, lors de la première guerre du Népal avec Lhassa, vers 1791, les Chinois ouvrirent, dans les environs de Kiangka, une mine d'argent qui était abondante, mais qui fut abandonnée à la paix par le retour des troupes chinoises. Dernièrement, d'autres Chinois ont voulu en ouvrir une plus près de la ville ; ils trouvèrent de prime-abord des masses considérables d'argent, allié à un peu de cuivre, mais les mandarins par leur cupidité ne tardèrent pas à mettre la bande en déroute. Au-dessus de Kiangka, à peu de distance, on exploite des mines de mercure, et au sud des mines d'or.

» La vallée de Kiangka produit de l'orge, du froment, mais en général la vallée et les montagnes ne sont guère que de vastes pâturages où paissent d'innombrables troupeaux de yacks et de moutons. On peut l'appeler par excellence le pays des bêtes à cornes, qui fournissent au pays une ressource considérable en viande, beurre, laitage, laine, etc. »

2. M. Renou évalue, d'après les Chinois, la population de la principauté de Tchamouto à 7.630 familles, et le nombre des lamas à 4.500 dispersés dans 50 lamaseries. Un mandarin civil, plusieurs mandarins militaires et 130 soldats chinois y habitaient à cette époque.

» Le jour de notre arrivée à Tchamouto, nous allâmes faire viser nos passeports par le mandarin civil. Ses inférieurs, après nous avoir interrogés sur notre destination, nous congédièrent honnêtement et nous nous en croyions quittes, comme aux autres postes. Mais Dieu en avait disposé autrement. Le mandarin, très minutieux de son naturel, et qui, je crois, avait été averti par un petit chef militaire dont les gens m'avaient reconnu comme Européen, me fit appeler le 5 mars, sous prétexte de me rendre nos passeports. Il était assis dans la grande salle, bien globulé, et drapé dans toute sa morgue chinoise. Après mon petit salut, sans prosternation, il commença par nous poser les questions que déjà il nous avait fait adresser par ses subalternes, sur le but de notre voyage, puis sur mon origine ; enfin, il en demanda tant, qu'il n'y eut plus moyen de s'en tirer sans mensonges, et qu'il ne me resta plus qu'à lui dire simplement que j'étais Français et que mon commerce consistait à vendre, sans argent, la doctrine qui conduit au Ciel. A cet aveu, il voulut faire le terrible et me menacer. Je pris le ton plus haut que lui et lui déclarai que les temps étaient changés depuis la 24e année de Tao-kouang ; je lui rapportai les nouveaux édits et le traité de la France avec la Chine. Mon homme se radoucit, m'exhorta à ne point penser à aller en avant, vu la difficulté des chemins et la crainte qu'il ne m'arrivât quelques accidents en route ; il finit par m'offrir une prise de tabac, et m'invita à retourner à mon auberge en attendant qu'il eût pris son parti. Du reste, il me laissa à moi-même, sans mettre de satellites à ma garde.

» Le lendemain, lui et le premier mandarin militaire vinrent à mon auberge. Nous eûmes une longue conversation dont le but, de leur part, fut de m'exhorter à retourner au Su-tchuen, et, de la mienne, de réfuter leurs raisons, et de leur faire trouver agréable que je restasse au Thibet, que j'avais atteint avec tant de difficultés. Enfin, je leur demandai un jour de réflexion. Le lendemain, je leur fis répondre que, puisqu'ils refusaient absolument de me laisser aller au Thibet, j'avais pris le parti de m'en retourner en Chine ; et, le surlendemain, j'allai moi-même réclamer mon passeport. Le mandarin civil, qui avait changé d'idée, me déclara qu'il avait écrit au commissaire impérial résidant à Lhassa pour lui demander s'il me permettait ou non de m'avancer, ou si je devais regagner la Chine. Après une longue conversation assez amicale, il fut conclu que j'attendrais la réponse du commissaire impérial.

» Impossible, dans cette position, de prêcher fructueusement ; je me condamnai à la solitude.

» Les chefs indigènes auraient voulu m'entretenir sur la religion, mais comme ils demeuraient loin de la ville, ils n'ont pu, à cause de la petite vérole, obtenir du mandarin que je me rendisse à leur maison de campagne, bien qu'ils soient revenus plusieurs fois à la charge, à mon insu. Leur désir avait été excité par les discours du premier ministre du régent, auquel ils avaient parlé de mon arrivée à Tchamouto, de mes affaires avec le mandarin, et qui leur avait vanté notre sainte religion et les avait félicités de ce que je fusse venu sur leurs terres. Enfin, le 9 avril, la réponse du commissaire impérial Mou est arrivée de Lhassa. Aujourd'hui

12, les mandarins ne m'en ont point encore fait part. Mais leurs inférieurs, auxquels ils avaient néanmoins bien défendu de m'en donner connaissance, n'ont rien eu de plus pressé que de venir m'en apporter la nouvelle. Cette réponse contiendrait, en substance, que les mandarins devront me faire conduire à Tchen-tou ainsi qu'il en a été de MM. Gabet et Huc, et qu'on devra avoir pour moi les plus grands égards, prendre bien garde de ne rien faire qui puisse même jeter la crainte dans mon cœur. Telle est la bienveillance avec laquelle l'empereur traite les étrangers. Cette réponse est loin, dit-on, de satisfaire les mandarins. Je les attends de pied ferme. Il leur reste à chercher l'argent qui va payer ce long voyage, pour lequel il leur faudra débourser plusieurs centaines de taëls [1]. Je pense partir les premiers jours après Pâques. »

Tel est le récit fait par Renou de son voyage à Ta-tsien-lou et à Tchamouto, et des circonstances principales de son arrestation ; il n'a ni l'ampleur, ni l'intérêt d'une narration détaillée, aucune des qualités qui ont fait le succès de l'ouvrage de Huc ; ce sont des pages écrites par un homme uniquement attaché au but et entièrement captivé par le désir de l'atteindre.

Nous ne saurions le lui reprocher, car on n'a guère le droit d'exiger d'un missionnaire autre chose que ce qui regarde l'évangélisation ; mais nous regrettons qu'il n'ait pas raconté les péripéties de son expédition, les haltes sous la tente ou dans les auberges, les dangers d'une route longue et difficile, les beautés ou les monotonies d'une nature nouvelle pour lui, les conversations avec les Thibétains et les Chinois de la caravane. Tout cela eût donné plus de charme, plus de relief et plus de vie à son récit.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que Huc a composé une partie de son très remarquable livre dans la tranquillité d'une procure à Macao, qu'il l'a achevé en France dans une demeure plus paisible encore, avec l'intention d'intéresser de nombreux lecteurs, tandis que notre missionnaire écrit seulement pour quelques confrères, dans une mauvaise auberge de Tchamouto, sous le regard inquisiteur de satellites et de mandarins, qui viennent de ruiner ses espérances et d'arrêter la réalisation de ses désirs.

III

Voyage de M. Renou du Thibet à Canton

De Tchamouto à Tchen-tou. — Première comparution. — Devant Ki-chan. — De Tchen-tou à Canton.

Comme il l'avait prévu, Renou fut obligé de quitter Tchamouto dans les derniers jours d'avril 1848; il était accompagné d'une escorte qui devait

1. Pour son voyage de Tchen-tou à Tchamouto et pour le retour à Tchen-tou, M. Renou dépensa 231 taëls 7 tsien 9 fen, c'est-à-dire environ 1.848 francs.

le surveiller, mais qui, à la façon dont il la commanda, paraissait plutôt lui servir de garde d'honneur. A la fin du mois de juin, il arriva à Tchen-tou, la capitale du Su-tchuen, où on l'avait conduit, parce que le vice-roi de cette province a la haute main sur les affaires du Thibet.

Ce dignitaire était alors Ki-chan, l'ancien commissaire impérial qui avait chassé de Lhassa MM. Huc et Gabet ; il donna des ordres pour que l'on interrogeât le missionnaire, qui parut d'abord devant deux hauts mandarins, le grand juge criminel et le trésorier général.

« Le 29 juin, raconte-t-il [1], je suis invité à me rendre au prétoire du grand juge criminel avec mon domestique ; le trésorier général arrive peu après moi. L'audience s'ouvre, mon domestique est appelé le premier, mon tour vient ensuite. Je trouve les deux mandarins assis sur une banquette dans une des salles latérales qu'ils appellent hoa-yuen. Mon domestique était à genoux. Je m'avance un peu en avant de lui, à deux pas des deux mandarins, auxquels je fais un léger salut de tête, et demeure debout, sans que personne m'invite à m'agenouiller ni à m'asseoir.

» Le juge criminel me demande qui je suis. — Je suis un ami de l'empereur de Chine. — Comment êtes-vous l'ami de l'empereur ? — Je suis Français ; or l'empereur de Chine et le roi [2] des Français sont très amis, voilà pourquoi je me regarde comme ami de l'empereur. — En quelle année êtes-vous parti de France ? — En 1838. — En quelle année êtes-vous entré en Chine ? — En 1839. — Quelles provinces avez-vous parcourues ? — Les provinces du Kouang-tong et du Su-tchuen. — Chez qui avez-vous habité ? — Je ne puis répondre à cette question, je nuirais à un grand nombre de mandarins et de sujets, je vous prie de ne point me faire de telles questions. — Qu'alliez-vous faire au Thibet ? — J'ai ouï dire qu'il y avait quelques centaines de chrétiens ; comme ils ne sont pas fort instruits, je me proposais, après que je les aurais rencontrés, de les instruire. — Il vous faudra retourner à Canton, où l'on reconnaîtra si vous êtes Français. — Votre manière d'agir a beaucoup d'inconvénients ; elle pourra nuire à votre empereur, dont vous violez les promesses faites au roi des Français, car mon séjour ici est pour vous sans danger. Je ne trouble point votre police, au contraire. — Nous le savons ; vous êtes un homme qui faites le bien ; si nous avions un édit de l'empereur, nous joindrions les mains avec respect, et nous vous laisserions libre de séjourner ici ; mais nous n'avons point d'ordre de l'empereur à votre égard, et vous êtes sans passeport ; il suffit que les Chinois s'instruisent les uns les autres sans que vous veniez ici. Combien êtes-vous venus ensemble ? — Je suis venu seul. — Vous ne saviez pas la langue, comment faisiez-vous ? — J'avais un guide qui est mort depuis quelques années. — Connaissez-vous les caractères chinois ? — Je les connais. — Savez-vous écrire ? — Je le sais un peu. — Comment avez-vous appris la langue ? — En entendant les Chinois parler, en expliquant vos livres. — Quelle dignité aviez-vous

1. A. T., Sér. T. t.t. Lettre aux directeurs du Séminaire, 1848.

2. Il est probable que, en parlant, M. Renou n'aura pas employé l'expression de roi, mais d'empereur des Français, parce que, en chinois, l'expression de roi implique une idée de vassalité.

dans votre pays ? — Dans mon pays je suis chargé de former les mœurs du peuple. — Pourquoi êtes-vous venu au Su-tchuen ? — Pour aider les mandarins à former les mœurs du peuple et en faire d'excellents sujets.— Ceci est une œuvre excellente, seulement vous n'avez point de passeport qui prouve que vous soyez Français ; votre langage et votre habit sont chinois. — Lorsque je quittai la France, le gouvernement français me donna un passeport par lequel il invitait les autorités civiles et militaires sur les terres desquelles je passerais,à m'accorder protection. Je l'ai laissé à Canton. L'empereur de Chine, à l'instigation du roi de France, et pour lui prouver qu'il voulait avoir avec lui amitié véritable, a donné des édits en faveur des chrétiens. — Les Chinois peuvent s'instruire sans que vous veniez ici. — Le gouverneur de Canton a assuré l'ambassadeur de France que l'on n'inquiéterait point les Français qui prêcheraient la religion chrétienne dans l'intérieur du pays. — Ceci ne me suffit pas, il faudrait avoir un passeport de Canton. — C'est très facile, nous avons un consul ; qu'il me soit permis de lui écrire une lettre, qui sera envoyée sous votre couvert, et dans moins d'un mois vous saurez qui je suis. Je ne demande point que vous pourvoyiez à mes besoins pendant ce temps. J'ai de l'argent suffisant. — Ceci n'est pas possible, ce serait trop tard. Peut-être que vous n'êtes pas Européen. — Si vous ne me regardez pas comme Européen, traitez-moi en Chinois, et alors je puis habiter à Tchen-tou. — Ceci n'est pas possible, vous n'avez point de passeport, il faudra retourner à Canton ; si vous aviez un passeport, on vous traiterait d'égal à égal, vous n'avez point de passeport.

» Toute la difficulté en apparence a donc roulé sur l'absence de passeport. Impossible d'aborder l'affaire de la religion. Quand je parlai des édits impériaux, nos mandarins firent un signe d'approbation, s'abstinrent de répondre et passèrent aussitôt à autre chose. Cet interrogatoire a donc été on ne peut plus indifférent. Il me semble que les mandarins ne sont point en veine de rechercher les missionnaires européens, et qu'ils les laisseront tranquilles tant qu'ils pourront. Ils ne m'ont fait aucune question à ce sujet, non plus qu'à mon domestique qui a été interrogé longuement, avant et après moi. Les questions que j'ai rapportées étant terminées, je fus invité à m'en retourner à mon auberge, et mon domestique fut de nouveau interrogé ; on lui demanda où et comment il m'avait connu, pourquoi il m'avait suivi au Thibet.

» On m'engageait à partir aussitôt.J'exigeai qu'on me rendît mon domestique avant mon départ, l'empereur permettant aux Français d'avoir des Chinois à leur service, et les mandarins me le renvoyèrent enfin sain et sauf. »

Peu de jours après, le 4 juillet, le missionnaire subit un nouvel interrogatoire, cette fois devant le vice-roi Ki-chan. Lui-même l'a raconté comme il a raconté le premier [1] :

« Qui êtes-vous ? me demande-t-on.— Je suis Français.— Quelle dignité avez-vous dans votre pays ? — Je suis prêtre. — A quel ordre ceci appar-

1. Même lettre que précédemment.

tient-il ? — A l'ordre des lettrés. — Ceci est bien ; pourquoi voyagez-vous sous un nom chinois? Vous avez un autre nom ? — Je voyage sous un nom chinois pour plus de facilité ; c'était aussi l'usage des mathématiciens européens qui autrefois habitaient Pékin ; d'un autre côté, les sons chinois ne peuvent représenter mon nom. — Vous vous trompez, c'est très facile. — Quel est votre nom européen ? — Mon nom de famille est Renou. — Comment dites-vous ?... Il me fallut répéter plusieurs fois et le gouverneur de ne pouvoir prononcer, bien que je me fusse approché de lui. — Connaissez-vous les caractères chinois ? — Je les connais. — Savez-vous écrire ? — Je le sais un peu. — Ecrivez-moi votre nom... Je prends le pinceau et j'écris en français Renou, Charles-René-Alexis. — Écrivez en chinois. — C'est un peu difficile d'écrire de tels sons en chinois. — Voyez, je vais vous l'écrire... Le mandarin tire ses lunettes, prend le pinceau et veut écrire la syllabe Re. Il se trouve arrêté tout d'abord, les Chinois n'ayant point ce son. — Savez-vous le tartare ? — Je n'ai point étudié cette langue. Je sais un peu le thibétain. — Et moi je l'ignore. — Comment dites-vous ? Re, le, le, le, le... Après un quart d'heure de travail, il vient à bout d'écrire mes noms, vaille que vaille, et, fort content de son œuvre, il se met à rire de tout cœur. — Ainsi donc, vous êtes Français ; je sais bien vos affaires. Quand Lin-tse-su eut brûlé l'opium des Anglais, je fus envoyé à Canton, j'étais très en rapport avec les Français. Je réglai cette affaire, et je fus désapprouvé, vous le saviez. — Je l'ai ouï dire, vous avez subi une peine non méritée. — Ah ! n'est-ce pas ? vous avez vous-même été en guerre avec les Anglais sous votre ancien roi, n'est-ce pas ? — C'est vrai, mais aujourd'hui la paix règne entre les deux royaumes. — Voyez-vous que je sais vos affaires ; pour vous, vous n'auriez pas dû venir si loin. Il ne vous est permis que de résider aux cinq ports. Cela est très certain. Il y a deux ans j'ai fait éconduire du Thibet deux de vos concitoyens, vous savez cela ? — Je le sais, mais notre gouvernement ne l'a pas vu avec plaisir et il a adressé des plaintes à Ki-ing. — Ceci ne me regarde plus. Les affaires d'ici seules me regardent. Je suivrai donc la même marche que j'ai suivie à leur égard et vous ferai reconduire à Canton. — Si j'avais troublé l'ordre dans votre empire, vous devriez me faire reconduire à Canton ; je vis en paix et instruis vos sujets à vivre en hommes de bien, quel obstacle y a-t-il à ce que je demeure ici ? — Il n'est pas nécessaire que nos sujets changent de religion : chacun a sa religion, votre royaume a la sienne, le nôtre en a une autre ; le Thibet honore son Fô ; notre peuple ne peut suivre votre religion. — Il le peut, l'empereur le lui permet. — Point du tout. — Il y a des édits formels. — Ceci est faux. — L'empereur en a envoyé une copie au roi des Français. — J'ignore tout ceci. — C'est singulier, l'empereur déclare qu'il doit communiquer ces ordres à tous les gouverneurs de provinces. — Je n'ai point vu tout ceci. — J'en ai moi-même la copie selon que l'empereur la communiqua à notre roi de France... Et en même temps je tire de ma poche un exemplaire des divers édits de 1844, 1845 et 1846. J'ouvre la feuille et la lui présente. Son visage change un instant ; il lit et arrive aussitôt au passage qui défend aux Européens de pénétrer dans l'intérieur de la Chine, pose le

doigt sur la ligne et me dit : — Voyez-vous que vous ne pouvez pas pénétrer en Chine ? — Il ne s'agit plus de moi, vous venez de prouver que je devais retourner à Canton ; il s'agit des chrétiens chinois.

» Je tourne moi-même la feuille et j'ajoute :

— Vous voyez qu'il est dit que ces édits seront envoyés à tous les gouverneurs de chaque province. — Tout ceci n'a point été envoyé ; je ne connais pas ces décrets. — Chose étonnante ! l'empereur de Chine trompe ouvertement le roi de France. Il lui marque officiellement qu'il envoie tels décrets aux gouverneurs de toutes les provinces, et voilà que ces gouverneurs disent n'avoir point reçu ces décrets. Comment un souverain peut-il ainsi en tromper un autre, alors surtout qu'il déclare que la permission accordée à ses sujets de professer le Christianisme est la garantie de l'amitié qui régnera éternellement entre la France et la Chine ?... Ki-chan demeura quelques instants sans prononcer de réponse, enfin il reprit ses sens et dit gravement : — Je suis un ministre de l'empereur, il ne convient point de reprendre mon empereur devant moi. Si votre roi agissait mal, je n'oserais le reprendre devant ses ministres. — Pour nous, nous n'attendrions pas que les étrangers le reprissent, nous serions les premiers à condamner une conduite qui ne convient point à un roi. — Cette difficulté ne peut se régler entre nous deux, c'est à Canton que vous pourrez faire vos plaintes. Surtout, je vous prie, croyez que notre empereur est sans faute. — Si ce n'est pas l'empereur qui trompe la France, c'est donc Ki-ing qui nous trompe. — Sans doute ceci est mieux, c'est à lui qu'il faut s'adresser. Pour moi, j'ignore tout ce qui se passe hors du Su-tchuen, et je suis uniquement occupé de mon administration ; chacun a sa famille à régir, j'ai la mienne, Ki-ing a la sienne. Pour moi, je vous assure que j'ignore tous ces placets de Ki-ing ; j'étais alors au Thibet, vous ne pouvez donc nullement vous en prendre à moi. Je suis de ce coté-là sans reproche. N'est-ce pas que ceci est selon les règles de la raison ? — Si vous n'avez jamais reçu ces décrets, c'est selon la raison, mais de quelque manière que ce soit, il est indubitable que ces édits ont été communiqués au gouvernement français, qui ainsi est évidemment trompé par le gouvernement chinois. — Tout ceci ne m'appartient pas, ce sera à Canton que vous ferez ces réflexions, ici ce serait sans utilité de traiter cette matière.

» Et son visage de s'épanouir comme un homme fort content de ses raisonnements, victorieux à ses yeux.

» Que dire, que faire avec un menteur qui semble mentir avec d'autant plus d'audace qu'il sait qu'on ne le croit point, qui nie tout, ou qui feint alors de tout ignorer ? Il n'y a donc aucun espoir à fonder sur ce gouverneur, qui du reste ne recherchera point les Européens, mais les reconduira à Canton toutes les fois qu'il les aura reconnus juridiquement ; gare néanmoins aux mandarins qui lui donnent cette besogne !

» Après cette discussion il commença un long discours pour me prouver qu'il était mieux de m'en retourner à Canton, où il me serait permis, ainsi que dans les quatre autres ports, de prêcher la religion tant qu'il me plairait. — Vous y avez de belles maisons, une nourriture bien meilleure qu'ici, n'est-ce pas ? ainsi vous vous en retournerez avec plaisir. — S'il

n'est pas possible de rester ici, il faudra bien en passer par là; cependant il serait mieux que je restasse ici à prêcher la religion. — Que voulez-vous donc? Vous voulez que tous nos sujets se donnent à vous? — Nous ne voulons point occuper vos États, ce n'est pas l'esprit de notre religion ni celui de la France. — Ah ! c'est bien. — Nous ne voulons que rendre votre peuple meilleur. Vous avez depuis l'an dernier fait mourir un grand nombre de brigands, il n'y avait pas un seul chrétien parmi eux. C'est que notre doctrine apprend aux hommes à bien vivre. — S'il en est ainsi, il en est de même de la doctrine de Confucius. Cependant il vous faudra retourner à Canton, où vous pourrez faire toutes vos observations. — Vous allez donner du travail à Ki-ing. Où sont toutes les promesses qu'il a faites au gouvernement français ? — C'est son affaire; une fois hors de ma province ce n'est pas la mienne. — Quant à mon domestique, je vous prie de lui accorder la liberté. Il est sans faute. Seulement il pourrait tomber malade en route. — Je ne puis vous le donner pour vous servir jusqu'à Canton. — Est-ce que vous pensez le faire reconduire dans sa famille au Chan-si?— Point du tout. Il restera ici.— Il est chrétien, qu'il conserve sa religion. — S'il y renonce, ceci ne me regarde point; qu'il soit toujours bon sujet de l'empereur, c'est tout ce que demande. — Je n'ai personne pour me servir. — Il vous servira jusqu'à votre départ et alors vous le laisserez. — Où le laisserai-je? dans vos prisons? — Pas du tout, ce n'est pas ainsi que j'agis, mon cœur est droit, je fais en sorte que tous mes actes soient vus et approuvés de tout mon peuple. Les Français me connaissent bien ; c'est moi qui ai mis en liberté un de vos voyageurs retenu dans les prisons de Canton. Fiez-vous à ma parole. Je parle toujours selon la raison. Voyez si dans toute notre conversation il y a un mot qui ne soit selon la raison. Retournez sans inquiétude à votre auberge où vous demeurerez encore quelques jours, jusqu'à ce que nous ayons préparé nos dépêches. »

Telle fut la longue et assez monotone conversation du missionnaire avec le vice-roi du Su-tchuen. D'un côté, on y voit la ruse et les faux-fuyants chinois ; de l'autre, la logique française qui s'appuie sur les traités. Mais ces traités, tels qu'ils avaient été signés, constituaient-ils réellement une sauvegarde pour M. Renou et lui donnaient-ils le droit d'habiter le Thibet et d'y prêcher l'Évangile ? C'est une question que nous allons bientôt voir étudier par le consul de France à Canton. Ne l'entamons donc pas dès maintenant.

Pendant son séjour à Tchen-tou, qui d'ailleurs dura à peine une quinzaine de jours, le missionnaire fut traité « avec beaucoup de politesse et de grands égards [1] ». Il quitta cette ville le 12 juillet 1848 pour aller à Canton selon la volonté de Ki-chan. « Il était en palanquin à quatre porteurs avec huit hommes tirant les rênes [2]. »

Mais à peine était-il parti que, malgré ses demandes réitérées et les promesses des mandarins, son domestique « fut [3] de nouveau enchaîné et

1. A. M.-E., vol. 527, p. 340. M. Pinchon à M. Legrégeois. Ngan-te-pou, 15 août 1848.
2. A. M.-E., vol. 527, p. 351. M. Papin à M. Albrand, 27 août 1848.
3. A. M.-E., vol. 527, p. 351. M. Papin à M. Albrand, 27 août 1848.

traîné au prétoire. Pendant les deux interrogatoires que ce malheureux eut à subir, il fut frappé de nombreux coups de bâton; il fut porté malgré lui sur la croix et on essaya par toute espèce de moyens de le contraindre à l'apostasie ; le courageux néophyte demeura inébranlable et sortit victorieux du rude combat qu'on lui avait livré. » Pendant ce temps, Renou continuait son voyage. Il ne nous l'a pas raconté, mais nous savons par les lettres de Libois, procureur général des Missions-Étrangères à Hong-kong, dont plus tard il fut l'hôte, que les mandarins se montrèrent très polis à son égard ; ils le firent loger dans les auberges les meilleures, ce qui ne veut pas dire qu'elles fussent bonnes, et assez souvent dans les prétoires. A la fin du mois de novembre il était à Canton, où son arrivée fit sensation.

Le vice-roi des deux Kouang envoya deux mandarins lui demander de quel pays il était et où il voulait aller. « Les dépêches officielles, répondit-il, vous apprendront que je suis Français et que je veux aller au Thibet. » Le soir du même jour, il fut conduit dans une des maisons qui, avant 1840, servaient d'entrepôt général au commerce européen-chinois.

IV

Libération de M. Renou. — La diplomatie française et l'autorité de la Chine sur le Thibet.

M. Renou en appelle au représentant de la France. — Conduite de M. Libois. — Lettre de M. Forth-Rouen au vice-roi. — Réponse de M. Libois. — Politique du vice-roi de Canton. — Réclamations de M. Forth-Rouen. — Lettre du vice-roi. — Réplique partielle de M. Duchesne. — M. Renou remis à l'autorité française. — Le vice-roi à M. Forth-Rouen. — Dernière lettre de M. Forth-Rouen. — Appréciation générale.

Devant le mandarin de Tchamouto et devant le vice-roi du Su-tchuen, Renou avait fait sonner bien haut sa qualité de Français ; il avait montré aux autorités chinoises le texte du traité conclu par la France avec le Céleste Empire et l'édit de Tao-kouang [1] obtenu par M. de Lagrenée en faveur des catholiques indigènes. Arrivé à Canton, où notre gouvernement avait un représentant, il ne pouvait manquer de s'adresser à lui pour demander aide et protection. Notre ministre en Chine était alors M. Forth-Rouen, nouvellement arrivé et qui résidait à Macao, tandis que M. Duchesne, qui faisait fonctions de secrétaire et d'interprète de la légation, habitait assez souvent Canton. M. Renou écrivit au ministre, non pour être délivré, mais pour protester contre son arrestation et pour affirmer « qu'il était résolu à rester en prison jusqu'à ce qu'on le reconduisît au Thibet ». Par cette déclaration, le missionnaire se plaçait sur le véritable terrain de la résistance ; il ne se considérait ni comme un

1. Édit de tolérance du 20 février 1846, publié le 18 mars suivant.

prisonnier, ni comme un malfaiteur ; mais comme un missionnaire français libre d'aller prêcher au Thibet et dont on avait entravé la liberté contre tout droit et toute justice. C'était poser en même temps la question de l'évangélisation du Thibet et celle de l'autorité de la Chine sur ce pays.

On a pu se demander s'il était prudent d'agir de la sorte, et s'il n'eût pas été préférable de ne rien dire, de ne faire aucune protestation, et de prier notre ministre de ne pas réclamer contre la conduite de Ki-chan, et contre celle du vice-roi du Kouang-tong. Mais cette double abstention aurait paru singulièrement extraordinaire aux Chinois, qui auraient vu en elle une preuve de la faiblesse des missionnaires et de leur abandon par le représentant de la France. Si l'attitude de Renou et celle de Forth-Rouen n'ont pas eu de succès, elles n'ont nui ni aux missions, ni à la France, elles auraient même pu leur être utiles ; c'est tout ce qu'il était permis d'espérer en semblable circonstance.

Notre ministre transmit la lettre de Renou au procureur général des Missions-Étrangères, avec lequel il était en très bons termes, et lui demanda son avis sur la situation.

Il n'était ni dans le caractère, ni dans le rôle de Libois, de se prononcer très catégoriquement sur une matière qui confinait à la politique ; il pouvait d'ailleurs craindre de paraître dicter au diplomate une ligne de conduite, ce qui eût été manquer de tact ; il écrivit donc en des termes généraux qui devaient disposer Forth-Rouen à prêter son concours à Renou, et jugea même bon, quoiqu'il pût prévoir que ce procédé ne plairait pas à tout le monde, d'excuser le missionnaire si, par hasard, celui-ci montrait trop d'ardeur dans ses réclamations ou de vigueur dans ses procédés. Toutefois il entra dans le vif de l'affaire en demandant si la Chine avait le droit d'arrêter un étranger sur le territoire thibétain [1] :

J'ai reçu ce matin votre lettre par laquelle vous m'annoncez l'arrivée de M. Renou à Canton et sa résolution de rester en prison jusqu'à ce qu'on le reconduise au Thibet. Sans doute ce serait une excellente chose qu'on le reconduisît au Thibet, mais pourra-t-on l'obtenir ? On s'accorde à dire que le Thibet n'appartient pas à la Chine. Cependant la Chine y entretient des troupes et des mandarins à sa solde ; elle prétendra peut-être qu'elle a du moins droit de protectorat, mais cela lui donne-t-il le droit d'arrêter un étranger dans ce pays qu'elle protège ? Vous saurez beaucoup mieux que moi résoudre ces questions politiques, et l'occasion est assez favorable pour les éclaircir, ce qui n'est pas sans intérêt. Je ne vous écrirai pas longuement pour vous engager à faire pour ce cher confrère tout ce que vous pourrez. Je sais que vous êtes plein de bonne volonté et que toute recommandation serait inutile. M. Renou vous paraîtra peut-être quelquefois un peu exigeant dans ses demandes, mais je vous prie de ne pas oublier qu'il n'est pas diplomate, et il pourrait bien ignorer jusqu'où s'étendent ses droits politiquement parlant et jusqu'à quel point vous pouvez les faire valoir.

C'est à vous, cher Monsieur, de voir dans votre sagesse ce que vous pouvez prudemment faire, et je sais d'avance que vous ferez tout ce que vous pourrez, sans qu'il soit nécessaire de vous adresser aucune recommandation à cet égard.

1. A. M.-E., vol., 325, p. 255-256, 30 novembre 1848.

Forth-Rouen avait à peine reçu cette lettre, peut-être même ne l'avait-il pas encore en mains, qu'il avait adressé au vice-roi des deux Kouang, Siu, une protestation très ferme contre l'arrestation de Renou au Thibet.

Son argumentation peut se résumer ainsi : Si le Thibet est indépendant de la Chine, celle-ci n'a pas le droit d'y faire la police, et ses agents en arrêtant le missionnaire ont outrepassé leurs pouvoirs. Si le Thibet dépend de la Chine, il en dépend moins que la Cochinchine et la Corée : or la Chine affirme qu'elle n'a pas à s'occuper de la vie ou de la mort des Français en ces deux contrées, donc, et à fortiori, elle n'a pas à s'en occuper au Thibet, et de ce côté encore ses agents sont en défaut. Voici d'ailleurs le texte de la lettre [1] :

1er Décembre 1848.

J'apprends qu'un Français, M. Renou, arrêté au Thibet par les agents chinois qui résident en ce pays, a été amené à Canton pour m'être livré.

L'article 23 du traité passé entre la France et la Chine reconnaît, il est vrai, aux autorités chinoises la faculté de faire arrêter tout individu qui se trouverait sur le territoire chinois en dehors des limites déterminées par le même traité pour la circulation des étrangers, mais, ainsi que Votre Excellence a déjà dû l'observer, il n'est question dans cet article que de la Chine et nullement d'aucun autre pays.

De quel droit donc les agents chinois résidant au Thibet se sont-ils crus autorisés pour procéder, sur un territoire autre que celui de la Chine, à l'arrestation d'un sujet français, je me le demande en vain. Le Thibet est un pays indépendant, gouverné par un prince indépendant, avec des frontières que l'on peut traverser sans passer par la Chine. Son territoire est parcouru dans tous les sens par des étrangers qui y sont parfaitement accueillis, qui y vivent en toute sécurité et font un commerce dont l'importance paraît augmenter chaque année. Votre Excellence n'ignore pas, sa science est trop grande, que ce commerce a été cimenté à différentes époques par des ambassades envoyées de l'étranger auprès des souverains du Thibet, et je ne sache pas que jamais l'Empire de Chine ait protesté contre ces ambassades, qui étaient cependant une reconnaissance explicite de l'indépendance dont, aux yeux de toutes les puissances étrangères, jouit le Thibet.

Je connais les liens particuliers qui rattachent le Thibet à la Chine. Je sais que les agents, que l'empereur y entretient, y jouissent d'une grande autorité. Mais, si contre le droit des gens, si en violation du traité existant entre la France et la Chine, cette même autorité s'exerçait contre les sujets français résidant au Thibet, si elle les en faisait expulser, si elle leur en fermait l'accès, ceux qui commettraient ces abus assumeraient, sur le gouvernement chinois, une responsabilité qu'il s'empresserait, j'en suis convaincu, de repousser, en frappant la conduite de ces agents d'une désapprobation formelle.

Je ne parlerai pas de la Cochinchine, qui, cependant, est unie à la Chine par des liens assez étroits. Je parlerai seulement de la Corée.

La Corée, bien qu'ayant formé autrefois un empire séparé et jouissant encore de certaines prérogatives, n'a-t-elle pas été conquise par la Chine ? n'est-elle pas considérée (ce qu'on ne saurait dire du Thibet) comme partie intégrante du Céleste-Empire ? En traitant avec la Chine, la France serait donc en droit de dire qu'elle a cru traiter en même temps avec la Corée,

1. A. L. F. P. Thibet.

et que les engagements qui ont été pris vis-à-vis d'elle concernant le territoire chinois, existent également à l'égard de la Corée.

Eh bien ! le même article 23 du traité français-chinois dit : « Il est formellement interdit à tout individu quelconque de frapper, de blesser et de maltraiter en aucune manière les Français ainsi arrêtés, de peur de troubler la bonne harmonie qui doit régner entre les deux empires. »

Et cependant, Votre Excellence ne l'ignore pas, en Cochinchine, en Corée, des sujets français ont été massacrés avec une barbarie sans exemple, et chaque jour nous apprenons que les populations de ces pays sont animées, à l'égard des étrangers, des sentiments les plus hostiles, et que si l'un de ces malheureux tombe entre leurs mains, le dernier espoir qui lui reste, c'est d'être promptement mis à mort.

La France, qui n'a jamais eu la pensée de faire retomber sur la Chine la responsabilité des faits atroces qui se passent en Corée, et dont plusieurs de ses sujets ont été victimes, ne serait-elle pas bien fondée à le faire, si, dans un pays comme le Thibet, dont les liens qui l'unissent avec la Chine sont moins étroits que ceux qui existent entre le Céleste-Empire et la Corée, les agents chinois qui y résident s'appuyaient sur une des clauses de l'article 23 de notre traité en faisant expulser les sujets français ? La seconde clause du même article 23, déjà citée, nous y autorisait également.

Pour me résumer, je crois, et Votre Excellence est, j'en suis convaincu, de mon avis, que pour que nous reconnaissions à la Chine le droit d'interdire l'entrée du Thibet aux Français, qui peuvent pénétrer dans ce pays sans traverser l'empire, il faut que, de son côté, la Chine prenne sur elle le redressement complet des torts dont la Corée s'est rendue coupable à l'égard de la France. Elle devrait, en conséquence, tirer une juste vengeance du massacre des Français qui a eu lieu dans ce pays. Elle devrait empêcher que de pareils crimes se renouvelassent à l'avenir et faire en sorte que les Français et la religion chrétienne puissent jouir, dans ce pays, des mêmes garanties qui leur ont été assurées en Chine. Je pense que Votre Excellence partagera ma manière de voir à ce sujet, et qu'animée comme moi du sincère désir de maintenir à jamais les relations si heureusement existantes depuis des siècles entre la France et la Chine, elle s'empressera de frapper de sa désapprobation les autorités chinoises qui ont arrêté M. Renou, et de faciliter à ce dernier les moyens de retourner au Thibet.

Pour excuser leurs torts, les mêmes autorités pourront chercher à incriminer la conduite de M. Renou au Thibet. Bien que, dans ce cas-là même, elles n'eussent pas eu le droit d'arrêter ce Français, cependant, qu'elles fournissent des preuves de leurs allégations.

Je les examinerai avec le sentiment de justice que j'apporte dans tout ce qui se rattache aux relations de la France avec la Chine, mais je leur opposerai des faits qui constatent que M. Renou était, comme tous les autres étrangers résidant au Thibet, vu avec plaisir par les habitants du pays, qui ont cherché à s'opposer à son départ, et auxquels on a fait violence pour le leur enlever. Je sais déjà que ces agents ont représenté et transporté en Chine M. Renou comme un criminel. Ils doivent justifier, aux yeux de Votre Excellence, cette grave accusation.

M. Libois, à qui M. Forth-Rouen envoya copie de cette lettre, fit immédiatement une réponse dans laquelle apparaissait sa pensée, qui était fort juste, sur la dépendance du Thibet et sur le défaut de l'argumentation du ministre [1].

Je comprends parfaitement les motifs qui vous ont porté à chercher à

1. A. M.-E., vol. 325, pp. 258 et 261, 8 décembre 1848.

assimiler le Thibet à la Corée, et je vous en remercie. Malheureusement, Siu saura bien faire la différence ; il n'ignore pas que la Chine n'a pas un soldat en Corée, ni le droit d'y en envoyer, tandis qu'elle a au Thibet une armée et un vice-roi et beaucoup d'autres agents à sa solde. J'aurais aussi bien du plaisir à m'entretenir avec vous, si des affaires importantes et nombreuses ne me retenaient à Hong-kong; du reste, je suis persuadé, cher Monsieur, que le résultat pour M. Renou serait le même. Je vous avoue que je n'ai vu dans cette affaire qu'une bonne occasion pour vous d'avoir des éclaircissements officiels sur le véritable état du Thibet ; mais la politique chinoise est trop clairvoyante pour ne pas s'en apercevoir, et elle trouvera beaucoup mieux de s'en tirer par des mensonges qui ne peuvent la compromettre en rien.

M. Libois n'avait pas encore écrit ces dernières lignes, qu'une lettre du vice-roi des deux Kouang à M. Forth-Rouen lui donnait raison. Le 1er décembre, en effet, le grand mandarin avait expédié un message qui s'était croisé avec celui de notre ministre, et dans lequel il disait « avoir reçu une dépêche du gouverneur de Canton, l'avertissant que le vice-roi du Kiang-si avait renvoyé un missionnaire français, nommé Lo-ki-chang, prédicateur de la religion chrétienne dans le Su-tchuen. Se conformant aux dépêches reçues, le vice-roi des deux Kouang renvoyait le missionnaire au consul de France, afin qu'il le prît à sa charge. »

La note du mandarin chinois avait, on le voit, évité l'objection présentée par M. Forth-Rouen. Celui-ci avait basé ses réclamations sur l'indépendance du Thibet où M. Renou avait été arrêté, la note se taisait complètement sur cette particularité; elle se contentait de déclarer que le missionnaire était envoyé par les autorités du Kiang-si, ce qui était exact, puisque M. Renou avait traversé cette province ; qu'il était prédicateur de la religion chrétienne au Su-tchuen, affirmation vraie, en partie du moins, ce missionnaire ayant passé de longues années dans cette province. Le haut fonctionnaire n'avait pas menti, il n'avait pas dit toute la vérité ; ce qui n'est pas de bon ton en Chine, au moins lorsqu'on n'y trouve pas de profit.

Notre ministre ne se laissa pas tromper par cette petite habileté, et nettement, quoiqu'en termes forts courtois, il le fit sentir au vice-roi [1] :

Les faits qui ont été rapportés à Votre Excellence concernant l'arrestation de M. Renou ne s'accordent nullement avec ceux parvenus à ma connaissance sur la même affaire. M. Renou a été arrêté au Thibet et non au Su-tchuen. Pourquoi a-t-on cherché à dissimuler la vérité à Votre Excellence? C'est que l'on connaît l'esprit de justice qui l'anime, c'est que l'on savait à l'avance qu'elle condamnerait comme illégale l'arrestation d'un étranger par des agents chinois sur un autre territoire que celui de la Chine. Les coupables connaissent toute l'étendue de leurs torts à l'égard d'un pays allié de tout temps avec la Chine, et ils n'ont osé les avouer au tribunal de Votre Excellence. Rien ne pouvait donner plus de force à ma note du 1er décembre que la dissimulation des auteurs des faits que je signale à Votre Excellence.

La réponse du vice-roi à ces deux lettres fut faite dans le plus pur style diplomatique chinois [2] :

1. A. L. F. P., Macao, 4 décembre 1848.
2. A. L. F. P., Thibet.

Siu, haut commissaire impérial de la dynastie Ta-sing, président du conseil de guerre et vice-roi des deux Kouang, adresse la réponse suivante aux dépêches de Son Excellence l'envoyé de France.

Le 11 de la lune courante (6 décembre 1848), j'ai reçu une dépêche du noble envoyé dont le contenu a été porté à ma connaissance

L'arrivée de Lo-ki-chang à Canton est la conséquence de ce fait qu'il a été remis entre mes mains par le vice-roi du Su-tchuen, avec une dépêche qui m'était adresssée. Moi, haut fonctionnaire, me rappelant les fatigues du voyage que ledit missionnaire avait eu à souffrir, je lui ai fait donner un asile et la nourriture, et ai ordonné qu'il fût bien traité. Comme le noble envoyé est de la même nation et que sans doute il a l'intention de le recueillir dans quelque endroit où il puisse être en parfaite sécurité, je me suis décidé à le lui remettre ; ce que j'ai fait pour me conformer aux sentiments de l'auguste empereur, qui veut qu'on accueille et traite bien ceux qui viennent du dehors et qui tient à conserver les relations d'harmonie et de bonne intelligence qui existent entre les deux nations. Mais les arguments que fait valoir dans sa dépêche le noble envoyé, et ce qu'il me dit touchant la nécessité de faciliter audit missionnaire les moyens de retourner au Thibet, ne sont pas raisonnables. Lo-ki-chang n'est-il pas du même pays que Votre Excellence ? Eh bien ! si moi, haut fonctionnaire, je n'ai pas le cœur de l'exposer aux fatigues du vent et de la mer, comment Votre Excellence peut-elle l'avoir et consentir à lui fait subir, dans un voyage de plusieurs milliers de ly [1], ces fatigues du vent et de la neige qui couvre maintenant la terre ? Mon cœur répugne à cette perspective. Si le noble envoyé veut réellement que Lo-ki-chang puisse retourner une autre fois au Thibet, après qu'il l'aura reçu de mes mains, il peut l'y laisser aller par tout autre endroit, quel qu'il soit, où il puisse également se rendre.

Au moment où j'allais fermer cette réponse, j'ai reçu, le 12 de la lune courante (7 décembre), une autre dépêche du noble envoyé, dont le contenu m'a été également communiqué.

A l'égard de Lo-ki-chang, comme le vice-roi du Su-tchuen et celui du Kiang-si m'ont envoyé ce missionnaire à Canton, moi, haut fonctionnaire, je l'ai remis, en conformité du traité, à Votre Excellence, pour qu'elle eût à le prendre à sa charge, ce qui, je puis le dire, a été fait avec des preuves suffisantes d'amitié et de justice. Mais dire, dans sa dépêche, que ce missionnaire a été au Thibet et non au Su-tchuen, et en tirer la conclusion qu'il y a eu dissimulation, ce n'est pas raisonnable. Cette affaire a été traitée par le vice-roi de Su-tchuen. Quel que soit le lieu où ledit missionnaire a été arrêté, il devait être interrogé au Su-tchuen, et je n'ai, quant à moi, rien à faire avec cela. Pourquoi donc alors dire qu'il y a eu dissimulation, et se servir dans sa dépêche de termes qui ne sont pas ceux qui devraient être employés par des amis ? Je suppose que la personne qui lui a transcrit cette lettre n'avait pas bien pesé ses paroles.

Votre Excellence connaît ce que c'est que la raison, et jamais elle ne consentirait à se servir d'expressions qui ne seraient pas conformes à ce qu'elle indique.

C'est là ce que j'ai à répondre au noble envoyé, lui souhaitant en même temps beaucoup de félicités et la paix.

Adressée à Votre Excellence, M. Forth-Rouen, envoyé de la grande République de France.

Le 15 de la 11e lune de la 8e année de Tao-kouang (10 décembre 1848).

Cette lettre, on le voit, refusait, sous une forme enfantine mais très clairement, de laisser retourner M. Renou au Thibet ; elle maintenait, avec

1. Un ly équivaut ordinairement à 500 mètres.

vérité, que l'affaire avait été réglée par le vice-roi du Su-tchuen, et ajoutait qu'il devait en être ainsi. Cette dernière affirmation pouvait être soutenue, puisque Tchamouto, où le missionnaire avait été arrêté, relève du vice-roi de Su-tchuen, quoique ce soit la capitale d'une principauté gouvernée par un lama. Enfin, au lieu de combattre la thèse de M. Forth-Rouen sur la dépendance plus ou moins complète du Thibet et sur la responsabilité de la Chine, le vice-roi se contentait de passer outre en disant : « quel que soit le lieu où le missionnaire a été arrêté ; » c'était vraiment là du chinois de bonne marque.

Il appartenait au ministre de France de répondre à la partie de cette lettre qui avait trait au fond même de la question, c'est-à-dire à la situation de M. Renou et à son arrestation au Thibet. Quant aux derniers mots, qui attaquaient l'exactitude de la traduction, M. Duchesne les releva assez sèchement [1] :

Canton, 11 décembre 1848.

Lo-ki-chang a été bien traité en route, mais j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que, bien qu'il vienne du Kiang-si, cela ne dit pas qu'il ne vienne du Thibet, et qu'alors il eût mieux valu éclaircir ce point que de dire « que le sage interprète de France avait mal traduit notre pensée ».

M. Duchesne envoya ensuite la lettre du vice-roi à M. Forth-Rouen. Il fut alors entendu entre le ministre et le secrétaire qu'on ne discuterait pas la question du retour de M. Renou au Thibet, puisqu'on n'aurait certainement pas gain de cause, et que, tout en faisant des réserves formelles, en maintenant le principe de l'indépendance du Thibet, en affirmant la violation du traité de 1844, on accepterait la libération du missionnaire.

Muni de ces instructions, M. Duchesne demanda au vice-roi de lui envoyer un mandarin afin de traiter l'affaire. La réponse du haut fonctionnaire ne se fit pas attendre. Dès le 12 décembre, un mandarin se présenta, et il fut convenu que le lendemain le missionnaire cesserait d'être sous la responsabilité des officiers chinois, et que le secrétaire donnerait aux autorités de Canton une pièce constatant sa mise en liberté [2]. « J'avais, raconte M. Duchesne, fait prévenir M. Renou de résister à toutes les tentatives que les mandarins ne manqueraient pas de faire près de lui pour l'amener ; je voulais aller le prendre et non le recevoir, pour mieux établir encore le cas d'une reddition pure et simple. » C'est, en effet, ce qui eut lieu.

Le 13, à midi, le premier secrétaire de la légation alla chercher M. Renou ; il trouva près de lui le mandarin avec lequel il s'était entendu la veille. Ce dernier lui remit la lettre suivante du vice-roi [3] :

Il convient qu'en me conformant aux dépêches qui m'ont été adressées, je renvoie au noble envoyé ledit missionnaire, Lo-ki-chang, afin que Son Excellence le prenne à sa charge, et j'espère qu'elle me fera part ensuite

1. A. L. F. P. Thibet.

2. Id.

3. Id.

de l'arrivée et de la réception dudit missionnaire. En adressant cette dépêche au noble envoyé, je lui souhaite toutes sortes de bonheur.

De son côté, Duchesne fit donner lecture au mandarin d'une note [1] adressée au vice-roi et attestant que M. Renou lui avait été remis ; il le pria de porter à son chef une lettre de M. Forth-Rouen. Le soir du même jour, l'apôtre du Thibet s'embarquait sur le bateau *le Césaire*, et quelques heures plus tard, il arrivait à la procure des Missions-Étrangères, à Hong-kong.

Ce départ ne termina pas immédiatement la correspondance de notre représentant avec le vice-roi de Canton. Nous venons de dire que M. Duchesne avait remis au mandarin qui accompagnait M. Renou une lettre émanant de son ministre.

Cette pièce précisait les points qui, précédemment, avaient été en discussion ; elle appuyait sur la gravité de l'arrestation du prêtre français [2] :

Un acte illégal a été commis, disait-elle, et si un fait de cette nature se renouvelait, il ne pourrait qu'offenser d'une manière regrettable les rapports entre nos deux grands empires, rapports qui ont toujours été si intimes et qui, confiés aux soins de Votre Excellence ne sauraient, j'en suis convaincu, que devenir de jour en jour plus satisfaisants.

Dans une nouvelle lettre, le vice-roi s'en tint à ses premiers dires et il évita par un gracieux détour de littérature chinoise, d'affirmer ou de nier que Renou eût été arrêté au Thibet. De plus, dans son dernier paragraphe, il employa l'expression « livré », qui laissait subsister la supériorité de l'autorité chinoise, au lieu du mot « retiré » dont s'était servi Duchesne, qui permettait de laisser l'initiative de la libération de Renou à la diplomatie française [3] :

Le 16 de la lune courante (11 décembre), je reçus une dépêche du noble envoyé et je suis parfaitement instruit du contenu.

Quant à ce qu'on me dit dans cette dépêche, que si les fonctionnaires chinois avaient quelque plainte à faire contre Lo-ki-chang, alors on pourrait le retenir plus longtemps, moi, Siu, haut fonctionnaire, je ne puis savoir ce qu'il a fait. Quant à l'autre paragraphe de cette même dépêche, qui dit que si Lo-ki-chang est venu directement du Su-tchuen, c'est néanmoins au Thibet qu'il se trouvait, le vice-roi du Su-tchuen pourrait seul en rendre compte.

Le 18 de la lune (13 décembre), je reçus une autre dépêche par laquelle j'appris que Lo-ki-chang avait déjà été livré aux soins du noble envoyé ; l'intelligence du noble envoyé dans le maniement des affaires et son grand patriotisme méritent toute louange, et je m'en suis bien réjoui.

Le 21 de la 11[e] lune de l'année 28[e] de Tao-kouang (16 décembre 1848).

Forth-Rouen ne voulut pas laisser le dernier mot au vice-roi, et il répliqua par une note dont voici le texte [4] :

1. Cette note se terminait par les lignes suivantes : « Nous déclarons avoir reçu des mains des officiers chinois préposés à sa garde le sujet français Lo-ki-chang, de la responsabilité duquel ils sont déchargés à partir du 13 décembre 1848, jour où nous l'avons retiré de leurs mains. »

2. A. L. F. P. Thibet.

3. Id.

4. Id.

Votre Excellence sait que Lo-ki-chang a cessé d'être sous la responsabilité des officiers chinois préposés à sa garde. Elle a dû sans doute peser et méditer les termes par lesquels je lui ai fait savoir dans quel sens la reddition de Lo-ki-chang aurait lieu entre les mains de M. Duchesne. Cette dépêche que je lui écrivais de Macao, le 10 décembre, fut suivie de la note du 13 décembre de M. Duchesne, constatant qu'il avait en effet reçu Lo-ki-chang, mais laissant formellement retomber sur qui de droit la responsabilité de l'arrestation. Bien loin d'être préjugé, ce fait était entièrement réservé, tant par ma lettre du 10 que par la note du 13 décembre de M. Duchesne. Nous nous étions donc réservé formellement toute initiative sur la question de droit, et, en retirant Lo-ki-chang, il n'y avait eu de déchargés de responsabilité que ses gardiens, et nullement tous ceux qui l'avaient arrêté, conduit et remis entre vos mains, ou quiconque avait participé à l'un de ces actes. Le droit subsistant, voici ce que la sagesse de Votre Excellence doit considérer et peser avec soin : nous lui demandons de jeter quelque lumière sur ce qu'il y a de douteux, mais nous maintenons ce qui est déjà certain, sans demander autre chose que l'exacte justice et l'exacte vérité. Les déclarations premières de Votre Excellence ont été accueillies par nous avec grande satisfaction, car il y a toujours un intérêt réel à traiter les affaires avec des dignitaires qui ont la justice et le savoir comme auréole de leur nom, mais cependant nous devons produire, maintenir et même fortifier nos premières objections.

Cette fois, l'affaire était finie; notre diplomatie avait, en principe, maintenu ses positions ; en réalité, les Chinois avaient été les plus forts.

Ils avaient expulsé un missionnaire du Thibet, l'avaient rendu au représentant de la France, non seulement sans faire aucune promesse de l'y réintégrer, mais encore sans donner d'explications touchant l'autorité de la Chine sur ce pays ; et, si nous allons au fond des choses, nous voyons qu'ils avaient réussi à appliquer au Thibet les stipulations du traité de Whampou, sans s'émouvoir des observations de notre ministre.

Assurément, si la Chine eût été logique, elle aurait, par ce seul fait, posé un précédent fâcheux pour elle, du moins étant donnée sa manière d'envisager l'action des Européens. En expulsant Renou après Huc et Gabet, elle prouvait qu'elle possédait au Thibet assez de pouvoir pour y permettre ou pour y défendre la prédication de l'Évangile ; par conséquent, plus tard, après les traités de 1858 et de 1860, qui accorderont la liberté aux missionnaires sur son territoire, elle se serait vue dans l'obligation de leur ouvrir les portes de Lhassa. Mais ce sont là des objections dont ne s'embarrassèrent pas et dont ne s'embarrasseront pas de longtemps sans doute les diplomates du Céleste-Empire.

Leur but unique était et est encore d'éloigner les Européens de la terre des Esprits. Quand on leur dira que les traités s'étendent à cette contrée, ils le nieront ; quand on leur prouvera qu'ils se trompent ou qu'ils trompent, ils ne discuteront guère, et, bien vite, passant à un autre genre d'arguments, ils affirmeront que les populations ne veulent pas des étrangers, dont l'empereur est impuissant à assurer la protection. Les motifs allégués, vrais ou faux, honorables ou non, importent peu à la cour de Pékin, pourvu que la fin soit atteinte, et, en cette affaire comme en beaucoup d'autres, elle l'a été.

Nous retrouverons souvent, dans le cours de notre histoire, la question

des rapports de la Chine et du Thibet ; pour l'expliquer à nos diplomates, les missionnaires écriront de longs mémoires dont nous citerons les principaux passages; mais, hélas! nous achèverons notre travail avant qu'une décision ferme ait été donnée et que l'Europe ait eu raison de la haine des Chinois, de la jalousie des lamas et de la défiance des autorités thibétaines, c'est-à-dire avant que les prédicateurs de l'Évangile aient obtenu la liberté.

CHAPITRE DEUXIÈME

NOUVELLES MESURES POUR L'ÉVANGÉLISATION DU THIBET TENTATIVES DE PÉNÉTRATION AU THIBET PAR L'INDE

1848-1852

I

La province d'Assam adjointe à la mission du Thibet Envoi de missionnaires par l'Inde et par la Chine.

Démarches des directeurs du Séminaire. — Assentiment de Mgr Carew. — L'Assam adjoint à la mission du Thibet. — Nouveaux missionnaires. — Opinion de M. Renou sur l'entrée par la Chine. — Demandes et obtention de pouvoirs. — M. Renou repart pour le Thibet.

L'échec de la tentative faite par M. Renou n'eut pas sur les affaires de la mission du Thibet l'influence nuisible qu'on aurait pu craindre. Habitués à la vie des missions où les difficultés et les obstacles se rencontrent à chaque pas, où les échecs de la veille sont réparés par la victoire du lendemain, les directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères ne jugèrent par l'évangélisation du Thibet impossible parce qu'un missionnaire n'avait pas réussi au premier essai ; ils songèrent aux propositions que Mgr Borghi [1] leur avait faites en 1846. Aussitôt que ce prélat avait connu le bref du 27 mars, en effet, il leur avait écrit en proposant l'extension du nouveau vicariat apostolique de Lhassa dans les régions septentrionales de l'Inde, « où [2] les missionnaires trouveraient des gens bien simples et qu'on pourrait facilement convertir à la foi. » Les directeurs n'avaient ni accepté ni refusé cette offre ; ils s'étaient contentés de remercier. Mais, en voyant l'entrée du Thibet par la Chine présenter de nombreuses difficultés,

1. Joseph-Antoine Borghi, capucin, évêque de Betsaïda et coadjuteur de Mgr Petzon le 14 août 1838, Vicaire apostolique d'Agra en 1841, démissionnaire en 1847, transféré à Cortone (Toscane) le 5 novembre 1849, mort le 31 juillet 1851.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 7. Mgr Borghi au supérieur, 3 septembre 1846.

en entendant Mgr Pérocheau leur dire [1] « que les missionnaires, pour évangéliser le Thibet, devraient avoir en main un passeport demandé à l'empereur de Chine par le roi de France », moyen qui paraissait d'exécution difficile, ils songèrent à envoyer des prêtres par les frontières de l'Inde, celles qu'avaient franchies les prédicateurs de l'Evangile au XVII[e] et au XVIII[e] siècle pour aller à Lhassa.

Désireux de réaliser au plus tôt ce projet, ils prièrent le coadjuteur du Vicaire apostolique du Bengale, Mgr Oliffe [2], de bien vouloir accorder à leurs missionnaires un pied à terre dans la province d'Assam alors dépendante du Bengale, et qu'on leur avait dit, à tort, être en relations faciles et fréquentes avec le Thibet et même avec Lhassa. Comme, d'autre part, elle relevait de l'Angleterre, elle offrait toutes les garanties désirables de tranquillité et de liberté religieuses. Nous verrons quelle part revenait à la vérité dans ces appréciations et quels obstacles la pratique allait rencontrer qu'une étude sérieuse, mais lointaine, n'avait pas révélés.

Après avoir rappelé les démarches de Mgr Borghi, le voyage de MM. Huc et Gabet, ils continuaient en exposant les motifs de leur demande [3] :

« Nous avions porté nos espérances du côté du Su-tchuen et nous attendions, avec un vif empressement, le résultat d'une exploration faite par un de nos confrères, qui devait préparer les voies à d'autres ouvriers évangéliques. Malheureusement, nous venons d'apprendre que ce missionnaire a été arrêté dans sa route par un mandarin chinois, qui le fait conduire à Canton. Cet accident, qui ne pourrait manquer de se renouveler, joint aux extrêmes difficultés du voyage, constitue une impossibilité réelle d'avoir accès dans la mission de Lhassa par la province du Su-tchuen. C'est donc par nécessité que nous sommes obligés de changer notre premier plan et de tourner nos vues vers l'Inde. Nous en bénirons la Providence si nous pouvons réussir, car la voie par l'Inde est beaucoup plus directe que par la Chine. Ainsi nos missionnaires pourraient arriver à Assam en beaucoup moins de temps qu'il ne leur en faudrait pour se rendre au Su-tchuen, si éloigné du terme de leur voyage. Or, d'après les renseignements que nous a fournis M. l'abbé Guérin, qui a séjourné quelque temps à Assam, les communications entre ce pays et Lhassa sont fréquentes et faciles. Nous savons qu'il n'en faut pas conclure qu'il n'y ait pas prohibition de transit contre les Européens ; mais, après tout, ce n'est là qu'un obstacle, comme il en existe dans la plupart de nos missions. Nous osons donc espérer que, si nos missionnaires avaient un pied-à-terre à Assam, ils pourraient, à l'aide des connaissances topographiques qu'ils ne manqueraient pas d'acquérir et des rapports qu'ils auraient avec les indigènes, franchir, sans de grandes difficultés, le court espace qui les séparerait de Lhassa. Pendant le séjour momentané qu'ils feraient à Assam, ils s'estimeraient heureux de pouvoir y exercer le saint ministère, si Votre Grandeur voulait bien leur accorder les pouvoirs nécessaires. Nous saurions, de notre côté, apprécier cette faveur que nous sollicitons de votre bienveillance. »

1. A. M.-E., vol. 527, P. 302. Mgr Pérocheau aux directeurs, 2 septembre 1847.

2. Thomas Oliffe, évêque de Mitilène et coadjuteur de Mgr Carew le 23 août 1843, Vicaire apostolique du Bengale en 1855, mort en 1858.

3. A. M.-E., vol. 64, p. 180. Les directeurs du Sém. à Mgr Oliffe, 21 décembre 1848.

Ce ne fut pas le coadjuteur, mais le Vicaire apostolique du Bengale, Mgr Carew [1], qui répondit aux directeurs du Séminaire [2] :

« J'approuve tellement, leur dit-il, la prudence des moyens que vous avez envie de prendre pour le rétablissement de la mission catholique à Lhassa, que je vous recommande fortement que le principal établissement de la mission soit formé à Assam, et que ce district soit entièrement placé sous la juridiction du Vicaire apostolique de Lhassa. En cas de persécution, vous auriez ainsi, dans le territoire anglais, une sûre et proche retraite pour les missionnaires du Thibet. L'agent actuel du gouvernement à Assam, le major Jinkins, m'exprima, il n'y a pas longtemps, le grand désir qu'il avait de voir un prêtre s'établir à Assam. Le jeune Rajah de ce territoire est confié aux soins d'un de mes amis, médecin protestant irlandais, qui désire beaucoup avoir la société d'un prêtre catholique bien instruit. Il y a aussi, à Assam, une noble famille protestante, dont la fille est élevée ici dans un couvent, et qui désire beaucoup se faire catholique. On pourrait aussi s'attendre à beaucoup de bonté de la part de cette famille. Il y a également, aux environs d'Assam, quelques naturels catholiques qui se réjouiraient beaucoup de voir une mission s'établir près d'eux. Les communications entre Calcutta et Assam se font régulièrement par un bateau à vapeur, de sorte que les secours et envois de toute espèce pourraient être envoyés avec très peu de frais à Assam, et de là à Lhassa. Le dernier Résident au Népal, M. Hodson, par la grande influence duquel les livres appartenant aux premiers missionnaires catholiques du Thibet ont été retrouvés et envoyés à Sa Sainteté Pie IX, correspond avec moi, et il rendra, à ma requête, aux nouveaux missionnaires, tous les services qui seront en son pouvoir. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, s'ils passent par Calcutta, ils me feraient beaucoup d'honneur s'ils venaient prendre leur logement chez moi. »

En même temps, désireux de faire preuve de bienveillance envers les Missions-Étrangères, non moins que d'alléger sa mission déjà fort grande, il consulta le secrétaire de la Propagande sur l'opportunité de céder l'Assam au Vicariat apostolique de Lhassa ; il ne reçut pas immédiatement de réponse définitive : la révolution avait chassé de Rome le Souverain Pontife et les cardinaux, et bien des affaires qui nécessitaient la réunion des Congrégations demeuraient en suspens. Celle-ci fut du nombre ; mais le 20 octobre 1849, le secrétaire lui écrivit [3] qu'en attendant le retour, qu'il croyait proche, du Pape et des cardinaux, « il exhortait Mgr Carew à pourvoir d'une manière provisoire à la direction et à l'administration de la région d'Assam, tous pouvoirs étant donnés aux ouvriers apostoliques envoyés du Séminaire de Paris, jusqu'au démembrement définitif de cette région de la mission du Bengale ou Dacca, et à son annexion au susdit vicariat de Lhassa. »

Les lettres de Mgr Carew ne pouvaient donc laisser aucun doute sur le bon accueil que l'évêque réservait aux missionnaires du Thibet, ni celle du secrétaire de la Propagande sur les dispositions de Rome relativement à l'Assam.

1. Joseph Carew, évêque de Philadelphie et coadjuteur à Madras de Mgr Daniel O'Connor le 6 mars 1838, transféré à Calcutta et Vicaire apostolique du Bengale le 16 novembre 1840, archevêque d'Edesse le 26 mai 1843, mort le 2 novembre 1855.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 31. Mgr Carew au supérieur du Séminaire, 17 mai 1849.

3. A. M.-E., vol. 239, p.755.

Renseignés sur ces deux points importants, les directeurs du Séminaire sollicitèrent officiellement l'adjonction de cette province à la mission du Thibet ; ils l'obtinrent par un bref signé de Pie IX, le 16 février 1850, dont voici la partie principale [1] :

« Ayant consulté les évêques du Bengale et considéré le bien de la religion catholique, Nous pensons, sous Notre autorité apostolique, que cette réunion de la province d'Assam au Vicariat de Lhassa doit être faite. C'est pourquoi, avec l'assentiment de N.N. V.V. F.F. E. Cardinaux, chargés des affaires de la propagation de la Foi, dans la plénitude du pouvoir apostolique, Nous enlevons et séparons de la mission du Bengale cette province d'Assam, et Nous l'adjoignons et l'unissons au Vicariat apostolique de Lhassa [2]. »

Avant d'avoir reçu ce bref, le Séminaire avait choisi et envoyé dans l'Inde trois missionnaires : MM. Rabin, Krick et Bernard.

Né à Punecé, diocèse de Nantes, le 2 avril 1819, Julien Rabin, d'abord professeur, puis directeur au collège des Couëts, ensuite vicaire à Machecoul, entra au Séminaire des Missions-Étrangères le 22 janvier 1849.

Nicolas-Michel Krick, né à Lixheim, diocèse de Nancy, le 1er mars 1819, avait été vicaire à Gerbeviller et à Phalsbourg ; son entrée au Séminaire date du 28 octobre 1848.

Louis-Marie-Noël Bernard, né à Saint-Etienne de Mont-Luc, diocèse de Nantes, le 25 décembre 1822, était diacre quand il arriva au Séminaire, le 14 septembre 1848 ; il fut ordonné prêtre le 23 décembre suivant.

Dès qu'ils furent destinés pour la mission du Thibet, ces jeunes prêtres se mirent en relations avec M. Foucaux, professeur de thibétain à l'École des langues orientales vivantes, qui voulut bien leur donner quelques leçons de thibétain, malheureusement trop peu nombreuses et difficilement pratiques à cause de la prononciation différente selon les régions ; ils allèrent à l'hôpital Necker s'exercer à faire des pansements, sous la direction de deux chirurgiens, les Drs Lenoir et Bousquet.

Les directeurs du Séminaire nommèrent M. Rabin supérieur de la petite troupe apostolique, qui partit le 23 décembre 1849, et ils lui promirent de lui envoyer bientôt tous les pouvoirs spirituels nécessaires à sa charge de chef de mission. Ces pouvoirs furent en effet accordés par le Souverain Pontife quelque temps après, le 4 mars 1850 ; ils furent augmentés le 9 juin suivant, de sorte que, sauf en deux ou trois points, qui requièrent le caractère épiscopal, ils étaient aussi étendus que ceux des évêques

1. A. M.-E., vol. 271, p. 540 ; voir le texte à l'appendice XX. Dans une de ses lettres, M. Langlois remarque que le Séminaire demande toujours aux Vicaires apostoliques leur opinion sur l'acceptation par la Société d'une nouvelle mission, et qu'il ne le fit pas pour la province d'Assam, parce qu'il considéra ce territoire comme une simple adjonction à la mission du Thibet et non comme une mission distincte, ce qui était conforme à la réalité des faits. A. M.-E., vol. 556, p. 113. M. Langlois à Mgr Carew, 23 décembre 1850.

2. Dans le courant de l'année 1850, par une lettre du 22 août, Mgr Oliffe offrira aux missionnaires d'augmenter le pays sur lequel ils avaient reçu juridiction, et Mgr Carew, le 5 septembre, les priera d'accepter une partie du Bengale. Ni les missionnaires, ni le Séminaire des Missions-Etrangères ne croiront devoir accepter ces offres. A. M.-E., vol. 556, p. 110, 113.

vicaires apostoliques. Dans la lettre qui contenait ces pouvoirs, la Propagande donnait à M. Rabin le titre de préfet intérimaire du Thibet. Ce titre prouvait que la Propagande reconnaissait le supériorat de M. Rabin.

Ainsi, de 1848 à 1850, on avait fait tout ce qui était indispensable et possible pour constituer la mission du côté de l'Inde : la juridiction sur un pays frontière et libre avait été demandée et obtenue afin de permettre aux missionnaires de s'y établir, d'y travailler et de chercher le moyen de s'avancer vers Lhassa ; trois prêtres y avaient été envoyés ; deux d'entre eux, déjà d'un certain âge, ayant exercé le ministère en France, n'étaient pas sans expérience ; un supérieur avait été nommé et avait reçu les pouvoirs nécessaires à ses fonctions.

Ces mesures ne parurent pas encore suffisantes pour réussir dans l'évangélisation du Thibet, si hermétiquement fermé depuis un siècle.

Les directeurs du Séminaire, jugeant que l'échec de M. Renou n'était pas sans appel, songèrent également à faire reprendre par quelques missionnaires la route du Thibet par la Chine.

C'était d'ailleurs l'opinion de Renou lui-même qui, dès le 12 avril 1848, avait écrit de Tchamouto [1] :

« Mon arrestation ne doit point empêcher de poursuivre les projets d'établir notre sainte Religion. J'ai suivi la route la plus dangereuse, j'y ai succombé. Il reste d'autres routes plus sûres, des principautés où il n'y a point de mandarins chinois et en rapport continuel avec Ta-tsien-lou. La meilleure route à suivre, ce me semble, serait celle des principautés de Tchang-kiou, au nord-ouest de Ta-tsien-lou, et dans lesquelles on pourrait s'introduire encore par Mou-pin et Yu-tong. Il y a beaucoup de marchands chinois, mais point de mandarins, à l'exception d'un petit mandarin militaire préposé à la garde du pont Kia-tseou-kieo, entre le Kin-tchang et le pays des Sifans, qu'on évite facilement. De Tchang-kiou, on peut se rendre ou chez les Tcho-se-tsia, au nord, ou mieux dans le Dégué, à l'ouest, et, de là, il est facile de se mettre en communication avec les peuples des États du roi de Lhassa. Dans le Dégué, il n'y a absolument aucun mandarin chinois, et les marchands y vont en petit nombre. Les indigènes sont en grandes relations avec Ta-tsien-lou, d'où ils emportent le thé après y avoir importé des médecines. Si je puis en juger par le grand nombre de ceux que j'ai vus à Bathang, où ils passaient pour se rendre en pèlerinage à des lieux renommés près du Yun-nan, à plus de deux mois de marche de leur pays, ces gens sont fort intelligents. Leur éloignement des mandarins chinois me fait regarder ces lieux comme les plus propres aux commencements de la mission. »

Arrivé à Hong-Kong, le missionnaire ne change pas de sentiment et il écrit de nouveau [2] :

« Je me permets de vous dire qu'il ne faut pas abandonner, sous quelque prétexte que ce soit, la voie ouest du Thibet, par le Su-tchuen et le Yun-nan. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit de la facilité qu'offre le Su-tchuen de pénétrer dans les vastes tribus situées à l'est du Kin-cha-kiang et que, pour le présent, c'est l'unique moyen de se rendre dans les tribus au sud de Koukounoor, dit par les Chinois Tsin-hai-koué, royaume

1. A. T. sér. Ttt. M. Renou aux directeurs du Séminaire, 12 avril 1848.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 47 et suiv. M. Renou aux directeurs du Séminaire, 25 juillet 1849.

de la Mer Bleue. Par la ville de Li-kiang-fou, le Yun-nan offre aussi plusieurs chemins dont les uns pourraient nous conduire dans les tribus où il n'y a pas de mandarins chinois. Un premier chemin est celui qui conduit à Lanten. Ce bourg, qui est situé sur la route chinoise du Su-tchuen à Lhassa, à l'ouest du Kin-cha-kiang, à une vingtaine de lieues de Bathang, appartient au roi de Lhassa. A deux lieues environ à l'est de ce bourg, on voit de grosses pierres élevées par l'ordre de l'Empereur Yong-tchin, vers 1728, sur le sommet d'une montagne, pour déterminer les nouvelles limites entre le royaume de Lhassa et la principauté de Bathang, qui appartenait autrefois à Lhassa, et qui, aujourd'hui, est gouvernée par un chef dépendant de la Chine. Ce bourg de Lanten, situé dans une vaste plaine, au pied de hautes montagnes presque toujours couvertes de neige, est très célèbre à cause d'une grande foire qui s'y tient tous les ans pendant l'hiver. Les Thibétains y conduisent de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons, y portent musc, cornes de cerf, médecines, qu'ils échangent contre thés, porcelaines, ouvrages de cuivre, qu'apportent les marchands du Su-tchuen et du Yun-nan. A l'époque de cette foire, un Européen en habits thibétains, qui aurait de bons guides, pourrait s'y rendre sans difficulté, et de là s'avancer plus loin, en la compagnie d'une caravane, surtout vers les tribus qui se rapprochent du nord du Boutan. Quand je passai par ce bourg, en allant à la recherche du premier ministre de Lhassa, je logeai, en inconnu, chez le chef. J'y fus très bien traité. A mon retour, bien que je fusse prisonnier, il vint me saluer et me faire des présents à la mode du pays. C'est un homme avec lequel il serait facile de s'entendre.

» Dans ce bourg, il y a quelques marchands chinois, quatre soldats pour porter les lettres, mais point de mandarins. Il est plus court de s'y rendre du Yun-nan que du Su-tchuen. Un autre chemin de Ly-kiang-fou conduit dans tout le sud du Thibet. »

Et pour engager encore davantage les directeurs du Séminaire à ne pas abandonner la route qui lui semble la meilleure, Renou ajoute [1] :

« En allant et en revenant, j'ai parcouru une grande partie des chemins que MM. Gabet et Huc avaient suivis en sortant du Thibet ; ils ne sont pas de roses, mais enfin, les mandarins chinois y passent avec leurs chaises à porteurs, leurs soldats les parcourent journellement, les marchands y conduisent des troupeaux de bœufs chargés de thé. L'air y est très sain, et je suis persuadé que les missionnaires, au milieu des privations qu'ils auront à souffrir, se porteront à merveille. Ils auront de bon lait, de bon beurre et de la viande de bœuf, que le Thibétain mange crue en abondance. »

Passant ensuite aux espérances que l'apostolat peut concevoir de ses travaux parmi les Thibétains, il dit, exagérant un peu, sinon beaucoup, la facilité de réussir, comme la plupart de ceux qui désirent vivement atteindre un but :

« Comment voulez-vous qu'on n'ait pas tout lieu d'espérer d'immenses résultats lorsqu'il paraît certain que le missionnaire, comme ministre de la religion de l'ouest, comme ils disent, sera bien reçu par les indigènes, et sans dangers probables là où le gouvernement chinois n'a point de mandarins, lorsqu'il est certain que lamas et peuple viendront s'entretenir avec lui de la religion de son pays !

1. A. M.-E., vol. 556. p. 15 et suiv. M. Renou aux directeurs du Séminaire, 28 janvier 1849.

» C'est, chez le Thibétain, un esprit absolument différent du Chinois. Celui-ci, uniquement occupé du bonheur de cette vie, n'écoute qu'avec indifférence les discours qui ont rapport à la vie future, dont il se soucie fort peu, parce qu'il n'y croit guère. Le Thibétain, au contraire, est très préoccupé de jouir du bonheur après cette vie ; il aime à parler de la divinité, et écoute avec plaisir les discours qui ont rapport à la religion. Son esprit juste lui fait saisir aisément les raisons mises à sa portée. Je puis donc assurer que le missionnaire aura journellement des conférences, soit avec les lamas, soit avec les chefs de tribu, soit avec les gens du peuple, et il est bien difficile de ne pas espérer que Dieu touche quelques-uns de ces cœurs, pour en faire de véritables adorateurs. Les objections qui ont pu vous être faites contre cette entreprise, ont la même force contre toutes les missions confiées à notre Société ; et avec ces principes, mis en pratique, elles seraient toutes à recommencer. Il ne faudrait pas voir que le côté difficile ; il faut aussi jeter les yeux sur le côté facile. »

Hélas ! l'apôtre devait peut-être se dire un jour que le côté facile de l'évangélisation au Thibet serait long à découvrir.

Les directeurs du Séminaire, dont les sentiments de dévoûment pour le Thibet concordaient avec ceux de M. Renou, jugèrent que les projets de ce dernier n'étaient pas d'une réalisation impossible, et que l'on pouvait en tenter l'exécution en prenant les routes du Yun-nan ou celles du Su-tchuen. Ils firent demander au Souverain Pontife par un des leurs, M. Legrégeois [1], alors à Rome, des pouvoirs spirituels pour les missionnaires à qui cette entreprise serait confiée. La demande fut faite en ces termes [2] :

« Très-Saint Père,

» M. Barran [3], supérieur du Séminaire des Missions-Étrangères, m'écrit, en date du 21 août, que son vif désir et celui de ses collègues, les directeurs dudit Séminaire, est de faire une tentative, sur la partie du Thibet confiée à notre Congrégation, par la Chine, ainsi que nous le faisons par Assam. Ce cher confrère me charge, en conséquence, de prier Votre Sainteté de vouloir bien lui accorder des pouvoirs qu'il puisse communiquer aux missionnaires destinés à cette entreprise.

» Je crois devoir faire observer à Votre Sainteté que le Thibet proprement dit est séparé de la Chine par une immense chaîne de montagnes, et que ce vaste pays, qui n'a pas encore été évangélisé, forme plusieurs principautés dépendant les unes de la Chine, les autres du Thibet. Ces dernières doivent naturellement faire partie du Vicariat apostolique de Lhassa et les autres du Su-tchuen et du Yun-nan, qui confinent avec elles. Or, il me semble qu'il est à propos, et je sais que c'est aussi le vœu de mes confrères, que les missionnaires qui feront partie de l'expédition du Thibet par la Chine, puissent exercer le saint ministère dans toutes ces principautés, afin d'y former des chrétientés qui leur serviront comme d'échelons pour parvenir un jour jusqu'à Lhassa, la prudence ne leur permettant pas de se rendre tout d'abord dans cette capitale du Thibet, pour ne pas éprouver le sort de MM. Gabet et Huc. Nous demanderions volontiers à Nos

1. M. Pierre-Louis Legrégeois, né à St-Germain-du-Crioult (Calvados), parti de France le 27 février 1828, procureur des Missions-Etrangères à Macao jusqu'en 1841, puis directeur au Séminaire, mort à Paris le 16 avril 1866.

2. A. M.-E., vol. 256, p. 616. M. Legrégeois au Saint-Père, 31 août 1851.

3. M. Jean Barran, né à Mirande (Gers) le 5 août 1797, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères en 1825, mort supérieur du Séminaire le 25 janvier 1855.

Seigneurs du Su-tchuen et du Yun-nan des pouvoirs pour les principautés qui appartiennent à la Chine, mais, outre que nous ignorons si la juridiction de ces prélats s'étend jusque-là, nous aurions peut-être à craindre un refus de la part de Mgr de Maxula, pour des raisons connues de Votre Sainteté. Nous La prions, en conséquence, de vouloir bien ajouter aux pouvoirs sur le Thibet, ceux qui seront nécessaires pour l'exercice du ministère dans les principautés précitées. »

Les pouvoirs demandés furent accordés, avec certaines restrictions, par un décret de la Propagande, daté du 17 septembre 1851 ; il y était dit [1] :

« Dans les endroits qui appartiennent certainement au futur Vicariat de Lhassa, le chef de l'expédition et ses auxiliaires pourront user constamment de ces pouvoirs jusqu'à l'installation du Vicaire apostolique, duquel dépendront tous les missionnaires et auquel ils devront obéissance ; dans les endroits qui appartiendraient aux Vicariats du Su-tchuen ou du Yun-nan, il ne pourra user de ses pouvoirs que dans un cas fortuit, à moins qu'il n'ait la facilité de demander confirmation aux Vicaires apostoliques desdites missions. S'il lui arrivait de séjourner longtemps dans ces derniers endroits et d'y administrer les sacrements aux fidèles, il serait tenu de demander pour cela l'assentiment desdits Vicaires apostoliques ou de recourir à la Sacrée Congrégation. »

Cette demande de pouvoirs prouvait évidemment le désir des directeurs du Séminaire d'expédier de nouveaux missionnaires par la Chine ; c'est, en effet, ce à quoi ils étaient résolus. Ils examinèrent quels étaient les sujets les plus capables de réussir. M. Renou semblait tout désigné ; mais en ce moment il était fort occupé dans la province du Kouang-tong où, sous la direction de M. Libois, qui en était supérieur en même temps que procureur général de la Société, il travailla activement pendant plus de deux ans, soit à Canton, soit à Chao-tcheou [2] ; et, quoiqu'on le sût très attaché au Thibet, on hésitait à l'arracher de son nouveau poste. On mettait aussi en avant le nom de M. Barbe, missionnaire de Birmanie, qui, disait-on, est un grand amateur de voyages ; mais cette qualité ne suffisait pas. On parlait également de MM. Chauveau et Huot, missionnaires au Yun-nan [3].

Renou connut-il ces hésitations et, par amour de la mission du Thibet, voulut-il y mettre un terme ? ou bien ne goûta-t-il que médiocrement le caractère des populations cantonaises, très différentes de celles du Su-tchuen, auxquelles il était habitué ? Toujours est-il qu'il prit la décision de s'offrir pour retourner au Thibet. Il s'en ouvrit à M. Libois, qui jugea que ce parti était excellent, et que la solution de la question posée au sujet des candidats à envoyer au Thibet ne pouvait être mieux résolue. M. Renou quitta donc Canton le 1er décembre 1851 et se dirigea vers le Su-tchuen.

1. A. M.-E., vol. 256, p. 618 et 624. Voir le texte à l'appendice XXI.

2. A Canton, M. Renou acheta une maison pour servir de résidence aux missionnaires. M. Libois lui confia pendant quelque temps (1850-1851) une sorte de supériorat plus ou moins bien défini dans le Kouang-tong, en le nommant son pro-préfet. M. Renou fit même une pointe dans la province du Kouang-si, pour laquelle il fut destiné en 1851, avant l'arrivée de M. Chapdelaine.

3. A. M.-E., vol. 314, p. 358. M. Libois aux directeurs du Séminaire, 25 mai 1849.

Ainsi les prédicateurs de l'Evangile allaient attaquer le Thibet de deux côtés à la fois : par l'Inde et par la Chine. Sur l'une et l'autre frontière, ils allaient se heurter à des obstacles très graves dont, les lettres que nous avons citées en font foi, ils ne se doutaient qu'incomplètement, de même que les directeurs du Séminaire. Mais la principale difficulté devait venir des hommes. Nous verrons, en effet, ces courageux ouvriers marcher de l'avant sans souci des difficultés matérielles, tenter les voyages les plus aventureux, supporter bravement la maladie, la fatigue, la faim, la soif, la pauvreté, en un mot ne reculer devant aucun labeur et aucune souffrance, pénétrer dans le royaume de Lhassa et puis, quand ils croient toucher au but, être brutalement expulsés du théâtre de leur apostolat. Nous allons raconter successivement ces longues et pénibles campagnes, où deux ou trois prêtres, uniquement soutenus par la grâce de Dieu, tentent de conquérir un royaume à l'Eglise catholique. Nous suivrons d'abord les missionnaires envoyés par l'Inde.

II

Débuts des missionnaires envoyés dans l'Inde.

Les missionnaires à Calcutta. — Tentatives des Anglais pour entrer au Thibet. — Une souscription malheureuse. — A Gowahatty. — Relations avec la société anglaise. — Projet d'installation. — Règlement. — Peu de renseignements. — Politique anglaise. — Excursions de M. Rabin. — Maladie de M. Bernard. — Maladie de M. Rabin. — A Bongnia.

Rabin, Krick et Bernard arrivèrent à Calcutta au mois d'avril 1850. Ils furent très bien reçus par Mgr Carew et par le supérieur du collège catholique, qui les mirent immédiatement en relations avec la haute société de Calcutta :

« Nous avons déjà été présentés par tous les prêtres de l'archevêché ou du collège dans un grand nombre de familles anglaises, écrit Rabin [1] ; nous sommes presque tous les jours en courses et en visites, et le soir en société. Nous nous guidons en tout cela sur les conseils de Monseigneur ou de M. le supérieur du collège. »

Les rares Français établis à Calcutta leur firent le plus cordial accueil. L'un d'entre eux leur offrit, dans l'Assam, un terrain « grand comme tout Paris » que le gouvernement anglais venait de lui concéder, afin de le mettre en culture ; « mais, dit Rabin, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que des missionnaires se chargent eux-mêmes de pareilles entreprises. Je crois, ajoute-t-il en faisant un rêve un peu prématuré, qu'une colonie de Trappistes y serait bien à sa place. »

Un autre Français, nommé Barba, les aide à faire leurs commissions et leurs achats. Le beau-père de M. Barba, un M. Augier, « ancien commer-

1. A. M.-E., vol. 556, p. 79, 1er juin 1850.

çant et bon catholique, » veut être leur procureur et leur transmettre tous les objets qu'ils recevront de France. C'est ce même M. Augier qui écrit [1] à sa fille mariée à Gowahatty « de leur chercher un ou deux domestiques, afin qu'en arrivant ils ne se trouvent pas sur le pavé avec leurs effets, dont ils seraient bientôt sans doute débarrassés par les Indiens. »

Le major Jinkins, représentant du gouvernement anglais dans l'Assam, ayant été averti de leur arrivée par le Dr Clelland, un ami de Mgr Carew, « fort connu par sa science et son dévoûment, » les assura qu'il serait très heureux de pouvoir leur être de quelque utilité. Cette parole n'était pas une simple formule de politesse, et le major donna immédiatement des renseignements sur les routes à suivre pour se rendre d'Assam au Thibet, engagea les missionnaires à s'installer d'abord à Gowahatty, où il leur procurerait une maison qu'ils pourraient louer au prix de 28 roupies par mois, un interprète thibétain, et les mettrait en relations avec un inspecteur des écoles du gouvernement possédant assez bien la langue thibétaine, M. Robineau.

Pendant ce temps, les jeunes prêtres cherchent à acheter des ouvrages afin d'étudier la langue de l'Assam, mais ils n'en peuvent trouver, malgré l'aide que leur prête le secrétaire de la société asiatique ; ils se contentent donc de livres thibétains, hindoustani et bengali ; ce qui, à vrai dire, était suffisant pour contenter pendant quelque temps leur ardeur à l'étude.

Ils se renseignent sur les explorations précédentes ; ce qu'ils apprennent n'est malheureusement pas de nature à leur donner beaucoup d'espoir, et il y a loin de ce qu'on leur dit aux appréciations de l'abbé Guérin et même à celles de Mgr Carew.

Depuis que la Compagnie des Indes était établie, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, elle avait souvent cherché à avoir un libre accès à Lhassa, et surtout à ouvrir des voies de communication entre le Thibet et le Bengale. Vers 1772, le gouverneur général de la Compagnie fit demander au Dalaï-Lama s'il aurait pour agréable la visite d'un délégué de Sa Majesté britannique. Le Dalaï-Lama accueillit favorablement la proposition et G. Boyle fut chargé de l'ambassade. C'était en 1774. L'envoyé anglais fut bien reçu et revint avec les plus belles promesses. Mais le Dalaï-Lama mourut peu de temps après, et emporta dans sa tombe toutes les espérances qu'on avait fondées sur ses dispositions amicales.

En 1783, Turner fut envoyé ; il obtint du régent du Thibet des engagements par écrit qui, néanmoins, demeurèrent sans effet.

Au commencement du XIXe siècle, plusieurs officiers de l'armée des Indes avaient eu un vif désir de pénétrer dans le royaume de Lhassa. L'un d'eux, Wilcox, se plaignit de ce que son chef, Bedford, l'écarta ; lui, à son tour, n'attendit pas Burlton qui devait l'accompagner. Ils essayèrent tour à tour de remonter le Dihong et le Brahmakound ; mais les sauvages faisaient bonne garde : les Abors, sur le Dihong, et les Michemis, sur le Brahmakound. Repoussés d'un fleuve, les Anglais revenaient à l'autre ; enfin, de guerre lasse, Neuville, Bedford et Burlton abandonnèrent la

1. A. M.-E., vol. 556, p. 81. M. Rabin à M. le supérieur, 1er juin 1850.

partie, sans avoir pu mettre le pied au delà les Himalayas. Wilcox, resté seul, organisa une expédition. Son gouvernement lui alloua un traitement considérable ; il lui remit de riches et nombreux présents pour gagner les bonnes grâces des sauvages, et s'engagea à payer toutes les dépenses supplémentaires qu'il jugerait à propos de faire. Lui, de son côté, n'oublia rien de ce qui pouvait faire réussir son entreprise. Il prit des soldats, s'entoura de guides et partit de Sadiya le 8 octobre 1826. Il traversa la tribu des Michemis-Taïns ; mais, arrivé à Zingcha, village mizou, il fut arrêté par le chef Malô, qui lui défendit d'aller plus avant. Wilcox, malgré cette défense, se disposait à continuer sa route, lorsqu'on vint l'avertir que deux cents guerriers s'étaient assemblés pour l'attaquer le lendemain à la pointe du jour et le mettre à mort. A cette nouvelle, pour tromper ses ennemis, l'Anglais alluma de grands feux dans son camp et prit la fuite à huit heures du soir. Après l'insuccès de cette tentative, on désespéra de pouvoir pénétrer dans le Thibet. Néanmoins, on fit depuis de nouvelles tentatives, non pas, il est vrai, aussi solennelles, mais toujours avec le désir aussi vif d'ouvrir une voie commerciale.

En 1837, on envoya le médecin Gritfith ; il dut s'arrêter aux premiers villages taïns, qui refusèrent de lui livrer passage pour se rendre chez les Mizous, sous prétexte qu'ils étaient en guerre avec ces derniers. En 1846, le capitaine Rowlatt obtint de son gouvernement la permission et les fonds nécessaires pour une nouvelle expédition sur le Brahmakound ; car, depuis le voyage de Wilcox, il n'était plus question d'y aller par le Dihong, tant les Abors s'étaient montrés sauvages et mal disposés. Rowlatt pénétra jusqu'à la rivière Dou, située à l'extrémité de la tribu des Taïns ; mais il n'entra pas chez les Mizous. Il revint dépouillé de tout, avec la consolation, assez légère, d'avoir vu quelques Thibétains qui voyageaient dans les montagnes.

En 1847, un voyageur, dont les missionnaires ne citent pas le nom, pénétra plus loin qu'aucun des précédents, jusqu'à une demi-journée de marche à peu près de Zingcha ; là, il fut tué avec son domestique.

Tout en recueillant ces renseignements, qui ne les découragèrent pas, mais leur firent entrevoir les difficultés de leur entreprise, les missionnaires achevaient leurs préparatifs de voyage. Afin de venir en aide à leur pauvreté, Mgr Carew fit une souscription en leur faveur. Le succès ne répondit pas au dévoûment du prélat. « Monseigneur, dit Rabin à ce sujet, a eu là un échec auquel évidemment il ne s'attendait pas, car il n'a reçu que 150 roupies, et 150 roupies à Calcutta, c'est comme rien. »

Mais, après tout, la fortune n'était pas nécessaire pour aller au Thibet et, prenant avec eux « deux enfants de l'orphelinat de Calcutta, l'un de douze ans et l'autre de treize, qui savent lire, écrire, servir la messe, parler anglais et hindoustani », les missionnaires partent pour Gowahatty [1], où ils arrivent le 27 juin 1850 [2], « brûlés par la chaleur, dévorés par les

1. Les géographes anglais écrivent Gauhati.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 88. M. Rabin au supérieur du Séminaire des M.-E., 18 juillet 1850.

moustiques et accablés de fatigue. Le major Jinkins avait eu la bonté, à la prière de M. Rabin, de louer pour eux une maison, qu'ils purent habiter immédiatement.

Située sur le Brahmapoutre, à la jonction des routes qui se dirigent à l'ouest et à l'est vers le Bengale et le Manipour et de celles qui vont vers le nord au Sikkim et au Boutan, Gowahatty était la ville principale de l'Assam, la résidence du commissaire général du gouvernement, et le seul point de la région qui communiquât régulièrement avec Calcutta ; elle paraissait donc tout indiquée pour devenir le centre ou, si l'on veut, la base des opérations que les jeunes missionnaires allaient tenter.

Ils y trouvèrent environ vingt ou trente familles européennes, presque toutes anglaises, et quelques Français nés dans l'Inde. « Il y a plusieurs catholiques à Gowahatty, ajoute M. Rabin, et c'est pour cette raison que le major Jinkins avait témoigné le désir de voir arriver des missionnaires. Les ministres anglicans y ont une église bâtie et entretenue par le gouvernement. Les anabaptistes ne sont pas très bien vus des anglicans ; ils sont très actifs et ont une presse bien montée, avec un journal en langue assamienne. Néanmoins, ils font peu de prosélytes, et à Gowahatty, où ils sont depuis quatorze ans, ils n'en comptent que quarante, encore donnent-ils une roupie par mois à tout enfant qui va à leur école. Les Assamiens ont une apathie extrême pour tout. »

Les rares catholiques qui se trouvaient dans ce milieu protestant ne faisaient guère honneur à leur religion ; « ils n'ont de catholique que le nom et le baptême ; ils sont capables, peut-être, de nous faire plus de difficultés que des protestants dans l'exercice du saint ministère. » Néanmoins, les missionnaires furent accueillis par eux très aimablement. Le propriétaire de leur maison, M. Béchu, les présenta à la société anglaise de Gowahatty comme Mgr Carew les avait présentés à celle de Calcutta. « Nous trouvons partout beaucoup de complaisance envers nous et d'empressement à nous rendre service, sans même en excepter le ministre anglican, écrit Rabin [1] ; c'est lui qui nous a donné les renseignements les plus satisfaisants sur le pays et le caractère des habitants de différentes contrées.

» Dès le soir de notre arrivée, il vint sur le bateau et chercha l'occasion de causer avec nous. Il était accompagné du ministre anabaptiste, qui ne se présenta pas. Celui-ci n'est pas de la haute société de Gowahatty.

» Quelques jours après nos visites faites, il m'écrivit pour m'offrir un professeur de langue assamienne. « Il n'était pas encore, disait-il, très habile, mais avec un peu de pratique il pourrait le devenir. » Je le remerciai, par une lettre, de l'attention qu'il avait à notre égard, en lui témoignant le regret que j'éprouvais de ne pouvoir admettre son professeur, parce que je devais, le soir même, terminer mes arrangements avec deux autres qui m'avaient déjà été présentés depuis quelque temps. J'ajoutais que je me proposais d'aller le voir dès que ma santé serait rétablie. Je

1. A. M.-E., vol. 556, p. 88. M. Rabin au supérieur du Séminaire des M.-E., 18 juillet 1850.

fus étonné d'une seconde lettre qu'il me renvoya dès le jour même, en m'assurant que je ne pouvais trouver de meilleur professeur que le sien pour telles ou telles raisons, etc. Il n'y avait pas de réponse à faire, je n'en fis point, et il en fut quitte pour ses instances. »

Les relations des prêtres catholiques et des ministres protestants n'avaient pas été sans faire le sujet des conversations de la société de Gowahatty ; « aussi lorsque, au mois de septembre, l'évêque protestant de Calcutta vint dans cette ville, dit M. Rabin, on paraissait très curieux de savoir quelle conduite nous tiendrions à cette occasion, si nous irions entendre ses sermons, si nous serions invités, si nous accepterions. On nous faisait mille questions que pouvaient tolérer la simplicité et l'abandon d'une conversation. Nous nous y sommes pris de manière à répondre sans satisfaire la curiosité, à laquelle nous avons laissé ainsi le même champ pour s'exercer. Nous voulions voir ce qu'ils feraient d'eux-mêmes ; ils ont pris le parti le plus sage et le plus convenable ; nous n'avons reçu ni invitation, ni grande visite pendant ces jours ; mais dès le lendemain du départ de l'évêque, nous avons été invités à dîner chez le major avec toute la haute société de Gowahatty. »

Les invitations à dîner avaient d'ailleurs été un peu régularisées par les missionnaires. « Nous ne les acceptons jamais pour le vendredi, pas davantage pour les soirées, et comme on le sait maintenant, on ne nous invite plus pour ces jours-là. »

Ils profitaient parfois de ces réunions pour traiter quelques questions intéressant leur établissement dans le pays.

C'est ainsi qu'à un dîner chez le major Jinkins, leur hôte proposa à M. Rabin une colline située près de la ville et où il pourrait largement s'installer [1] : « Comme je ne voulais pas me presser en cette affaire, je recevais ses conseils pour pouvoir les mettre à profit quand l'occasion s'en présenterait. Peu après il m'écrivit pour me recommander de ne pas tarder à faire notre demande officielle ; il craignait, disait-il, que nous ne fussions prévenus et il était même urgent de faire acte de possession, car il avait remarqué qu'on avait déjà commencé à défricher un coin de cette colline. Comme la demande devait être faite en bengali, il mit à mon service un de ses écrivains et m'indiqua avec une extrême bonté tous les moyens à prendre. J'acceptai aussitôt ses bons services, et je fis faire cette demande en faveur des missionnaires français de la Société des Missions-Etrangères employés à la mission catholique d'Assam et du Thibet. J'ai signé cette pièce il y a cinq jours ; hier, j'écrivis au collecteur pour le prévenir que cette demande allait lui être remise, si elle ne l'était déjà, et le priais de vouloir bien faire faire les démarches et les expéditions nécessaires. »

« Quelques [2] jours plus tard, le député collecteur m'a écrit qu'il allait expédier les pièces, et qu'il n'y aurait pas grand délai. En effet, il y a environ quinze jours, un de ses employés vint me faire connaître qu'il

1. A. M.-E., vol. 556, p 120. M. Rabin au supérieur du Séminaire des M.-E., 15 septembre 1850.

2. A. M.-E., vol 556, p. 143. M. Rabin au supérieur du Séminaire, 18 octobre 1850.

était chargé de prendre les informations requises et de faire son rapport dans quatre jours. » Les quatre jours se prolongèrent, de nouvelles circonstances se présentèrent qui arrêtèrent complètement l'exécution du projet de M. Rabin.

Tout en étudiant la langue, en prenant des renseignements sur le pays, en recevant et rendant des visites et en faisant des projets d'avenir, les missionnaires n'oublient ni leur sanctification personnelle, ni l'avenir de leur œuvre. D'un commun accord, ils rédigent un règlement qui s'occupe de la vie spirituelle et de la direction générale à imprimer à la mission. Ils se montrent, et c'est une excellente inspiration, très pénétrés des enseignements que les premiers vicaires apostoliques avaient donnés dans leur ouvrage intitulé : *Monita ad missionarios* [1].

Voici les articles principaux de ce règlement [2] :

1° Avoir soin d'admettre peu à peu les usages qui tendent à la sanctification des missionnaires et qui peuvent fournir les moyens les plus propres à cette sanctification.

2° Etablir et faire vivre autant que possible l'esprit de famille entre tous les missionnaires du Thibet.

3° Ne point admettre les usages qui, quoique bons et utiles actuellement, nous paraîtraient devoir être gênants plus tard, soit pour la procure de la mission, soit pour les missionnaires vivant seuls ou en voyage, soit enfin pour l'administration spirituelle ou temporelle de la mission. Nous avons compris qu'il fallait être, en outre, d'une grande prudence, parce qu'il est d'ordinaire difficile de détruire des usages établis, et que généralement, dans les Congrégations, on tient à respecter les usages établis dès le principe.

4° Nous contenter d'exprimer des vœux sur les choses qui nous paraissent bonnes et utiles, mais que nous ne pouvons établir ou obtenir maintenant.

5° Profiter peu à peu des circonstances qui se présenteront naturellement, pour faire connaître au monde que, comme prêtres missionnaires et membres d'une Congrégation, nous avons nos règles à suivre, que nous ne faisons que nous prêter quelquefois au monde, que nous devons, avant tout, nous concentrer dans l'étude, la prière et les fonctions de notre ministère ; que, par profession, notre conduite doit être simple et, surtout ici, fondée autant que possible sur la pauvreté évangélique. Ici, on est accoutumé à ne considérer que ce qui roule sur l'or, et nous croyons remarquer que, parmi la société anglaise, on se dit, en nous voyant sans grand étalage, que nous ne faisons que d'arriver, mais que plus tard nous serons comme tout le monde, riches en chevaux et voitures pour nous promener sur les places et dans les rues de Gowahatty.

7° Nous avons ajouté à la prière du soir, que nous faisons en commun dans notre oratoire, une demi-heure d'oraison. Nous avons eu pour but de nous avancer un peu dans la pratique du conseil exprimé dans les *Monita ad missionarios* qui prescrivent au moins cette demi-heure d'oraison. Mais, pour nous fatiguer moins, nous avons adopté la méthode de contemplation ou d'application des sens, comme plus facile ou plus

1. Le titre complet de l'ouvrage est : *Instructiones ad munera apostolica rite obeunda, perutiles missionibus Chinæ, Tunchini, Cochinchinæ atque Siami, accommodatæ a missionariis Congregationis de Propaganda Fide, Juthiæ Regia Siami congregatis.* Il fut imprimé pour la première fois en 1669 à Rome. Voir *Histoire générale de la Société des Missions-Etrangères*, par Adrien Launay, vol. I, p. 97-108.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 134. M. Rabin au supérieur du Séminaire, 18 octobre 1850.

capable de fixer notre imagination et nos idées, après des journées employées à tant de choses différentes. Le sujet de ces méditations est toujours un mystère ou un trait de la vie de Notre-Seigneur, que nous lisons dans l'Evangile. Nous avons eu pour but, outre l'accomplissement des conseils des *Monita*, de nous mettre à même d'imiter chaque jour notre divin Maître et notre modèle, en le contemplant dans ses vertus, ses paroles et ses œuvres. Comme Notre-Seigneur est le principal et même l'unique objet de notre contemplation, nous avons cru que nous serions plus continuellement et plus fortement portés à l'aimer et à l'imiter, et nous avons cherché aussi par là à remplacer, autant que possible, la visite au Saint-Sacrement dont nous sommes privés.

11° Nous avons fixé la retraite générale au premier dimanche d'octobre. A cette époque, les chaleurs sont à peu près tombées et le pays est praticable pour les voyages. Il a été proposé de fixer une autre retraite de trois jours au premier dimanche de mars. Les *Monita* servent de base à cette proposition.

12° Nous exprimons le vœu que, dans la suite, les missionnaires viennent en plus grand nombre possible pour la retraite générale à la maison ou aux maisons principales, et qu'on tâche de leur en faciliter les moyens.

13° Vœu pour la tenue, sur un pied tout religieux autant que possible, de la maison ou des maisons principales, afin que tout missionnaire puisse y trouver, en tout temps, plus de facilité pour l'étude, pour le recueillement et la retraite.

14° A l'arrivée de nouveaux missionnaires, les confrères présents se réuniront pour chanter ou réciter un *Te Deum* avec les nouveaux venus. Quand un missionnaire partira pour son district ou pour une mission nouvelle, ou pour un voyage entrepris pour la mission, les confrères présents se réuniront pour réciter, avec le partant, les prières de l'itinéraire et un *Ave, maris Stella;* ces exercices pourraient se faire le soir, et l'on placerait la statue de la Sainte Vierge devant l'autel ou dans un endroit convenable.

15° Chercher à monter peu à peu notre chapelle de linge, d'ornements et de tout ce qui peut servir à l'usage des offices, ou à rehausser la pompe du culte et la vénération pour le lieu saint.

17° *Conférences.* — Nous avons établi, pour chaque quinzaine, une conférence théologique. Nous commençons par le traité de l'Eglise. Entre autres règles de la conférence, nous avons adopté qu'on terminerait par la lecture de quelques pages des *Monita.*

20° *Affaires temporelles.* — Combiner la vie de communauté tout en restant chacun à ses propres dépens, déterminer les frais que doit supporter la mission, les déductions qui doivent lui être faites pour les achats faits en grand et à l'avance, selon que se présentent de favorables occasions, pour les dépenses des voyages, etc.

Tel fut le règlement pieux et rempli de bonnes intentions qu'élaborèrent les missionnaires au début de leur séjour à Gowahatty. Il ne fut suivi que fort peu de temps et bientôt disparut complètement, par suite de la mort des uns et de l'éloignement des autres.

Cependant, Rabin et ses compagnons avaient achevé de prendre tous les renseignements qu'ils pouvaient obtenir, et qui, à vrai dire, se réduisaient à peu de chose. Le major Jinkins, le mieux informé des Anglais sur les moyens de pénétration au Thibet et sur les sentiments des habitants, leur avait répété ce qu'il avait précédemment écrit au Docteur Clelland[1] :

1. A. M.-E., vol. 556, p. 77, 4 mai 1850.

« Dernièrement, des Boutaniens ont donné leur plein consentement pour emmener avec eux un botaniste, M. Roast; seulement, je doute qu'ils soient également disposés à introduire chez eux des missionnaires qui vont pour renverser les trônes des lamas ; mais le Thibet est accessible par des routes à travers les montagnes des Michemis, dont les tribus ne sont pas encore converties au lamanisme. Vous pouvez essayer. Réussirez-vous? »

D'autres avaient ajouté : « Le passage à travers la tribu des Abors offre certaines chances de succès ; cependant, autant que nous pouvons le savoir, on ne vous laissera pas approcher de Lhassa, ce pays est trop près de la Chine. »

La politique avait également frustré les espérances des missionnaires. Au début, ils avaient pensé pouvoir s'appuyer sur le gouvernement anglais, ils s'étaient trompés ; et, pour le dire en passant, c'est une des habitudes de l'Angleterre de donner secours et protection quand elle y trouve son profit, plutôt que d'aider toujours et à chaque occasion. Il est loin d'être sans exemple que des voyageurs, des commerçants anglais ont été abandonnés, quand les circonstances n'étaient pas favorables ; mais l'intérêt de la Grande-Bretagne n'est pas pour cela totalement oublié ; le cabinet de Saint-James marque les ennuis qu'il subit, les hontes qu'il essuie, les dommages causés à son commerce, à son industrie et à son prestige ; puis un jour, quand le compte est assez long ou le moment propice, il fait tout payer en bloc.

A cette époque, l'Angleterre, ne voulant ou ne pouvant pas s'occuper ni du Boutan, ni des pays voisins, demeurait extérieurement indifférente aux expéditions que l'on y faisait. « Les Anglais évitent maintenant autant qu'ils le peuvent tout rapport avec le Boutan, écrivait Rabin [1], ils ont même refusé des lettres de protection au docteur Campbell, quoiqu'il fût Anglais; néanmoins, il entra dans le Boutan et fut tué, il y a peu d'années. Le gouvernement n'a pas fait la moindre réclamation à ce sujet. »

En dehors de cette politique à longue échéance que la Grande-Bretagne applique plus souvent qu'elle ne le dit à ses nationaux, elle avait un motif particulier de s'abstenir de venir en aide aux missionnaires français. M. Rabin le constate en ces termes [2] :

« M. de Recourt, consul de France à Calcutta, nous avait dit que les Anglais dans les Indes étaient extrêmement jaloux et défiants des autres peuples, mais surtout des Français : nous le voyons bien. »

D'ailleurs, si le gouvernement anglais avait pris les missionnaires sous sa protection, une autre difficulté se serait immédiatement soulevée, que comprit M. Rabin :

« Supposé que le gouverneur nous accordât quelque lettre, notre question de mission deviendrait dès lors, aux yeux des Boutaniens ou autres, une question toute politique ; nous ne serions à leurs yeux que des gens envoyés par un gouvernement qu'ils détestent. »

1. A. M.-E., vol. 556, p. 172. M. Rabin au supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères, Gowahatty, 9 juin 1851.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 172. M. Rabin au supérieur des Missions-Etrangères, Gowahatty, 9 juin 1851.

Il ne restait donc aux prédicateurs de l'Evangile qu'à marcher seuls, uniquement appuyés sur le secours de Dieu. C'est ce qu'ils firent.

Au commencement du mois de novembre 1850, Rabin commença quelques excursions, particulièrement dans les environs de Parout ; il se disposait à partir pour Bettolou, quand la maladie le ramena à Gowahatty. Après sa guérison, il conçut le projet de visiter le Haut-Assam et même le Boutan, « mais, dit-il [1], je dus abandonner ce projet, par l'impossibilité de trouver un éléphant à emprunter pour un si long voyage. Ceux que je trouvais étaient à un prix qui aurait, dès le premier mois, bien aplati ma bourse. Je me résignai à monter sur un bateau qui remontait à Nowgong ; j'avais même l'intention d'aller jusqu'à Tezpour, vu que le major, commissaire d'Assam, m'avait donné des lettres de recommandation pour l'officier qui commande ce district.

» Je partis donc le 28 novembre, laissant M. Bernard, se plaignant quelquefois, souvent ne se plaignant point, et menant son petit train de vie ordinaire. Nous avions déjà fait cinq jours de navigation sur le Brahmapoutre et la rivière de Nong, lorsqu'une lettre du docteur de Gowahatty vint m'apprendre que M. Bernard était très mal et que ma présence était nécessaire. Je revins de suite et arrivai dans la nuit. M. Bernard était dans un grand état de faiblesse ; heureusement la fièvre tombait. » Le médecin ne trouva pas de meilleur remède pour la couper entièrement que d'envoyer le malade demeurer en barque sur le Brahmapoutre, dans les environs de Goalpara à quelque distance de Gowahatty. Le missionnaire suivit l'ordonnance et eut la chance de rencontrer à Goalpara un Anglais protestant, le capitaine Sturt, qui lui prodigua les soins les plus délicats et les plus intelligents ; aussi revint-il promptement à la santé, et, le 1er février, il était de retour à Gowahatty, où il trouva M. Rabin terrassé à son tour par les fièvres d'Assam.

Le charitable officier qui s'était dévoué pour M. Bernard ne voulut pas abandonner M. Rabin ; il le fit venir chez lui et le guérit.

Ayant repris ses forces, le missionnaire tenta un petit établissement à plusieurs journées de marche de Gowahatty, à Bongnia ; malheureusement il ne réussit pas. « Quoique je fusse dans un pays assez bien cultivé, écrit-il [2], j'étais exposé à y mourir de faim. Pendant les quinze jours que j'y suis resté, je n'ai pu y trouver que deux livres de riz ; tout le pays est extrêmement pauvre. Je n'avais d'autre ressource que de faire venir de Gowahatty ce dont j'avais besoin, mais les communications sont difficiles.

» Au bout de quinze jours, ces Messieurs m'écrivirent qu'il leur était impossible de trouver aucun coolie pour m'envoyer le riz et les effets dont j'avais besoin. Mon maître de langue, malade, était resté à Gowahatty ; je ne pouvais sans lui rien entreprendre dans le langage du pays, que je connais très peu. Je partis et je mis presque à bout trois chevaux, l'un

1. A. M.-E., vol. 556, p. 172. M. Rabin au supérieur des Missions-Etrangères, Gowahatty, 18 décembre 1850.

2. A. M.-E., M. Rabin à M. le supérieur des Missions-Etrangères, Gowahatty, 9 juin 1851, v. 556, p. 172 et suiv.

après l'autre, en traversant un pays qui ressemblait plutôt à des fondrières qu'à toute autre chose. »

III

Travaux de M. Krick à Nowgong. — Ses premiers voyages.

Premier voyage de M. Krick. — Son départ pour Mangaldai. — A Tezpour. — Travaux de M. Krick parmi les catholiques de Nowgong. — Conversion d'une protestante. — Bons sentiments des catholiques de Nowgong. — Un voleur. — En route pour Saïkwah. — M. Krick médecin. — A Saïkwah. — Indications de routes. — L'opinion publique. — Avec une expédition anglaise. — Pourparlers avec les Abors. — Costume des Abors. — Pourparlers de M. Krick avec les Abors. — La croix chez les Abors. — Retour à Saïkwah.

La maladie, qui atteignait facilement Rabin et Bernard, épargnait Krick ; il était d'ailleurs, au moral comme au physique, le plus résistant des trois missionnaires envoyés au Thibet par l'Inde ; les longs voyages à travers les pays sauvages ne l'effrayaient pas, les choses nouvelles qu'il y voyait l'intéressaient, et si parfois son imagination assez vive embellissait l'avenir, la réalité, pour dure qu'elle fût, ne l'abattait jamais.

Voyant l'insuccès de M. Rabin dans les environs de Gowahatty, il résolut de faire une excursion dans le Boutan et de revenir par Nowgong, où habitaient des catholiques européens depuis longtemps privés de prêtres, et que, par suite de la maladie de M. Bernard, M. Rabin n'avait pu visiter. Arrivé à Mangaldai, il apprit que l'inondation ne lui permettait pas d'entrer au Boutan ; il se rendit donc immédiatement à Nowgong. Là, il renonça à son projet sur le pays boutanien, remonta le Brahmapoutre et un peu le Lohit jusqu'à Saïkwah, fit avec un officier anglais une petite expédition chez les sauvages, puis se lança résolument vers le Thibet en traversant les tribus Michemis.

Il a écrit la relation de ces divers voyages [1] dont nous venons d'indiquer quelques étapes. Plusieurs de ses lettres ont été publiées ; mais, inédites ou non, nous les citerons presque entièrement, non seulement parce qu'elles sont fort intéressantes, mais encore et surtout parce qu'elles ont droit à une large place dans l'histoire de la mission du Thibet, dont elles racontent quelques phases avec plus d'intérêt que nous ne saurions le faire en les analysant.

« Je pris congé de mes confrères, à Gowahatty, le 26 mai 1851, écrit-il au Séminaire des Missions-Etrangères [2], et me dirigeai vers Mangaldai, en ramant avec mes deux hommes ; il faisait un temps magnifique, mais nous

1. Relation d'un voyage au Thibet en 1852 et d'un voyage chez les Abors en 1853, par M. l'abbé Krick, un vol. in-24°. Paris, 1854.

2. A. M.-E., vol., 556, p. 196. Saïkwah, 1er décembre 1851.

eûmes beaucoup de peine à avancer contre le courant. J'arrivai à Mangaldai le 28 mai, vers 4 heures. Je descendis chez M. W. Hudson, magistrat du district. Voici les renseignements qu'il me donna : « Il y a un bon chemin qui conduit à Lhassa ; tous les ans un grand nombre de Boutaniens et même de Thibétains viennent dans mon district comme pèlerins et marchands ; je crois que vous pourrez réussir à pénétrer dans les montagnes avec eux ; mais ils ne viennent que vers novembre et repartent vers février. » Comme il m'eût fallu attendre trop longtemps, je résolus de partir pour Tezpour ; M. Hudson me força à rester deux jours avec lui et eut la bonté de me donner son propre bateau avec cinq bateliers jusqu'à Tezpour, où j'arrivai le 2 juin. J'avais une lettre d'introduction du capitaine Dalton, magistrat à Gowahatty, pour le capitaine Reynald, magistrat à Tezpour [1].

» Celui-ci me parla en ces termes : « Je suis allé jusqu'à deux jours de marche dans le Boutan, et je suis presque persuadé que vous pourriez y fixer votre demeure ; je m'offre de vous y conduire, mais il faut attendre la fin de l'inondation ; impossible avant octobre de s'aventurer dans la plaine, qui est une mer boueuse et couverte de jungles. Afin de vous décider à rester chez moi, j'ai en prison un prêtre du Boutan, je le mettrai à votre disposition pour vous apprendre la langue. » Il m'eût donc fallu rester là cinq mois. Je lui dis : « Je vous remercie ; comme Nowgong n'est pas loin et qu'il y a des catholiques qui nous attendent depuis longtemps, je vais les visiter, et si je ne trouve pas mieux, je reviendrai. » Je quittai Tezpour le 4 juin pour descendre la rivière qui conduit à Nowgong.

» J'arrivai dans cette ville le samedi matin, veille de la Pentecôte. J'y trouvai M. Pingault, né de parents français et médecin de la station ; il est catholique ou du moins il supposait devoir l'être, en vertu de son extraction française. Je mis pied à terre chez lui ; aussitôt tous les chrétiens accoururent et, me baisant la main, ils s'écrièrent : « Grâces à Dieu ! nos vœux sont accomplis, nous avons enfin un Père au milieu de nous. » Je voulus me mettre au courant des besoins spirituels des fidèles, et j'appris que presque tous n'avaient de catholique que le baptême ; leur éducation, leur mariage, le baptême de leurs enfants, au moins pour plusieurs, et tous leurs livres étaient protestants. Il fallut donc commencer par le commencement. M. Pingault donna la plus belle pièce de sa maison pour chapelle, où nous nous réunissions tous deux fois par jour, le matin pour la prière et la messe, le soir pour l'instruction, le catéchisme à la main, et pour la prière du soir. Pendant la journée, j'entretenais les enfants, et le dimanche nous avions messe basse chantée, attendu que je

1. « Cette station est sur la droite du Brahmapoutre, sur une petite colline qui forme un site charmant ; là, je vis les ruines grandioses d'un immense temple : d'énormes blocs de granit taillés de main de maître gisent çà et là ; chaque pierre est gravée, les colonnes sont carrées et couvertes de fleurs, de guirlandes et de personnages ; impossible de peindre plus correctement d'après nature ; la taille est fine, légère, gracieuse ; je n'ai rien vu en France de plus parfait. On ignore à quelle époque ce temple a été bâti ; la cause de sa ruine surtout est un mystère, car les pierres sont répandues à plus d'une demi-lieue. » A. M.-E., vol. 556, p. 196. M. Krick aux dir. du Sém. des M.-E., 1er décembre 1851.

chantais ce que je pouvais, et j'avais appris aux fidèles à répondre *Amen, Et cum spiritu tuo;* le soir, vêpres étaient chantées par tout le monde. Les instructions étaient en anglais. Mme Pingault étant protestante, je crus prudent de ne pas lui dire un mot sur la religion. De son plein gré, elle assista à toutes les instructions et à toutes nos prières. Quand j'arrivai à la fin de mon catéchisme que j'expliquai rapidement, je lui dis un jour : « Madame, vous avez entendu dans mes instructions les principales parties du dogme et de la morale qu'enseigne la religion catholique, vous avez vu son culte, ses cérémonies, vous avez prié avec nous. Je regrette que vous ayez vu si peu et que le manque de moyens ne m'ait pas permis de vous donner une plus parfaite idée de la religion romaine.Quoi qu'il en soit, que pensez-vous de cette religion? » — Elle me répondit : « Mon Révérend Père, quand vous arrivâtes, M. Pingault me dit : Puisque voici un prêtre catholique, vous feriez bien d'embrasser notre religion. — Non, lui dis-je, je crois que la religion catholique est fausse ou au moins que ma religion est bonne, pourquoi changerais-je ? Je ne veux pas. J'ai assisté à vos instructions par curiosité, et j'ai fini par être convaincue que je suis dans l'erreur, que tout ce que je savais de la religion catholique est faux. Du jour où j'ai pris la résolution d'embrasser votre religion, au lieu d'éprouver du trouble, une espèce de remords, mon âme s'est sentie en paix. Je ne voulais pas changer ma religion en considération de mon mari, je le fais en considération de mon âme, et c'est pour cette raison du salut de mon âme que je vous prie de me recevoir dans la religion romaine. Depuis plusieurs jours j'avais l'intention de vous en parler, mais j'ai toujours attendu pour laisser à la grâce seule l'œuvre de ma conversion. » Vous pensez bien que je fus heureux en entendant ce langage.

» Quand je crus mes néophytes préparés, j'annonçai que le dimanche suivant, 13 juillet, aurait lieu la première Communion. La veille, tout le monde se mit à l'œuvre et travailla à orner notre chapelle, qui se transforma en véritable reposoir ou en chapelle de chères Sœurs : branches, fleurs, draps, nappes, tabliers rouges et verts, tout fut employé. Le lendemain eut lieu une des cérémonies les plus consolantes que j'aie jamais vues, consolante pour moi et pleine de bonheur pour ces fidèles. Le soir, nous chantâmes les vêpres de la Très-Sainte Vierge, au milieu desquelles eut lieu la consécration à Marie. Je bénis médailles, chapelets et images que je distribuai. L'abjuration de Mme Pingault fut le bouquet de la fête.

» Quelques jours après cette belle fête, les catholiques de Nowgong me dirent : « Père, vous allez nous quitter peut-être pour toujours ; vous nous laissez sans guide, sans chapelle, même sans livres. Voulez-vous avoir la bonté de nous donner un règlement écrit, afin que nous sachions comment servir le bon Dieu ? » Je leur ai répondu : « J'aime mieux que vous le fassiez vous-même, moi je l'examinerai et le corrigerai, s'il y a lieu. » Ainsi il fut fait. Nous discutâmes chaque article en conseil. Entre autres articles, ils mirent : « Il faut que nous souscrivions pour avoir une chapelle, que nous ayons une réunion tous les dimanches pour office divin et

un préfet choisi aux voix qui présidera. » La souscription pour la chapelle et pour les pauvres a été faite. J'écrivis à Mgr de Calcutta afin d'obtenir des livres et des ornements ; il paraît que Sa Grandeur a fait un appel à son diocèse en faveur de la chapelle de Nowgong. »

Après avoir ainsi régénéré la petite paroisse de Nowgong et pris des mesures pour qu'elle conservât un peu de sa ferveur, Krick songea à continuer le voyage d'exploration que l'inondation l'avait forcé d'interrompre. Les catholiques se cotisèrent et lui offrirent cent roupies.

« Malheureusement, dit-il, j'avais pour domestique un nommé Thomas, qui naquit Hindou, fut baptisé catholique, puis rebaptisé par les anabaptistes, et qui venait de se faire musulman quand il entra à mon service. C'était un jeune homme de 17 à 18 ans. Je le voyais dépenser beaucoup d'argent, sans savoir où il se le procurait, et je lui dis plusieurs fois : « Tu me fais l'effet d'un fameux fripon ; je suis sûr que tu as volé quelqu'un ; mais je t'avertis : si je m'aperçois jamais que tu me voles un sou, je te fais punir. » Hélas ! j'ignorais qu'il avait mis la main non sur un sou, mais sur les quatre-vingts roupies qui m'étaient restées des cent que l'on m'avait données. Je finis par découvrir le vol ; le coupable fut jugé et condamné à deux ans de fers. Seulement je n'ai pu retrouver que vingt-cinq roupies. Les catholiques firent de nouveaux efforts pour couvrir le déficit, et me donnèrent quarante roupies avec une foule de choses pour la cuisine. Ils passèrent avec moi toute la journée de mon départ, et le soir, après le thé, ils m'accompagnèrent au bateau. Il était dix heures quand il fallut se séparer ; ils se mirent à pleurer, à me serrer les mains ; les enfants criaient tout haut et ne cessaient de m'embrasser. Je ne pus moi-même retenir mon émotion. Quand je fus seul dans mon petit tronc d'arbre, je me mis à genoux et je remerciai Dieu des grandes grâces qu'il m'avait accordées, car j'ai eu le bonheur de voir tout le monde remplir ses devoirs religieux.

» Je quittai Nowgong le 12 août pour Saïkwah, à l'extrémité nord-est d'Assam ; j'avais à remonter le Brahmapoutre, qui était débordé comme une mer en fureur.

» Dégorgeant des Hymalayas, il amenait contre mon petit canot, dans ses flots boueux, arbres séculaires avec branches et racines, huttes, jungles, et des îlots entiers qu'il avait ruinés. Dans mon voyage sur mer, je n'ai pas éprouvé d'aussi grands dangers. Je suis convaincu que c'est à la Providence seule que je dois de n'avoir pas péri plusieurs fois. Mes bateliers, sans rien me dire, me menèrent dans une rivière qui coule des montagnes, puis se sauvèrent, préférant la dent de la hyène à une noyade dans le Brahmapoutre. Heureusement, un village n'était pas loin ; tous les hommes accoururent et conduisirent mon bateau en triomphe jusqu'au village. Je fus une curiosité pour eux ; ils me firent jouer de la flûte et ne cessaient d'admirer les images pieuses que je leur montrais. Mon peu de science médicale fut mis en œuvre ; du matin au soir les malades venaient en foule ; ils m'appelaient leur père, leur mère, un dieu. « Oui, disaient-ils, tu es un Dieu, reste avec nous ; tu nous apprendras la religion, tu guériras nos malades, tu nous diras ce qu'est la terre, le firmament, le

soleil, la lune. Tu sais tout, toi, nous viendrons tous à l'école. Nous t'aimons ; si tu nous aimes, tu reviendras ; » et ils me firent promettre un prompt retour. Ils m'apportaient du riz, des œufs, du lard. Le patriarche du village ne quittait pas mon bateau. J'appris que le village est habité par des émigrés des montagnes ; ils s'appellent Hadias-Déoris ; autrefois il y avait un temple célèbre dans ces montagnes, et ces Hadias-Déoris en étaient les prêtres ; ils étaient en quelque sorte, au milieu des tribus sauvages, ce que la tribu des lévites était chez les Hébreux. Eux seuls avaient le droit de sacrifier ; le guerrier apportait sa victime : un buffle, un chevreau, une jeune fille ou tout autre pauvre prisonnier, et les Hadias l'immolaient. Je vis chez le vieillard le long sabre du Grand-Prêtre et un cuir d'un pied carré attaché à un bambou : c'était un instrument de punition ; je voulus acheter ces deux objets, mais tout le village s'écria : « Non ! non ! c'est un souvenir qui doit rester. »

» Ces bons Hadias-Déoris me procurèrent deux autres hommes pour m'accompagner, un boiteux et un borgne ; heureux encore de les avoir. Quand je partis, tous restèrent sur la plage en me faisant des signes d'adieu, tant qu'ils purent me voir. Si jamais j'ai l'occasion de repasser là, ce sera une fête pour eux et pour moi.

» J'arrivai à Dibroughar le 6 septembre, et je fus obligé d'y rester jusqu'au 23 ; enfin le 26 septembre j'abordai à Saïkwah.

» Cette station militaire est située à l'extrémité de la province d'Assam, par 27°43'38" latitude nord et 93°30' longitude est. »

Le capitaine Smith, commandant la frontière, reçut chez lui le missionsionnaire ; les autres officiers furent fort aimables.

« Je suis heureux, écrit M. Krick, de pouvoir témoigner ma reconnaissance à tous les Anglais que j'ai rencontrés ; quoique protestants, ils m'ont accueilli en ami, et m'ont aidé de leurs conseils et de leurs dons. Le colonel Jinkins, au nom du gouvernement anglais, me donna une foule de présents pour m'aider à gagner la bienveillance des chefs sauvages. Le major Witch me fit cadeau d'un excellent sextant, qu'il acheta exprès pour me le donner ; je l'acceptai, car je serai toujours heureux, chaque fois que je le pourrai, de me rendre utile à la science, à la géographie, à l'histoire. Cet officier me prêta aussi une boussole. Le capitaine de Reid, de Dibroughar, et le capitaine E.-F. Smith m'offrirent tout ce qu'ils crurent devoir m'être agréable. »

A Saïkwah, Krick compléta les renseignements qu'il avait précédemment obtenus sur les différentes routes à suivre pour pénétrer au Thibet. Finalement on lui en indiqua trois, qui n'étaient guère plus praticables l'une que l'autre ; la première, en suivant le fleuve que l'on appelait Dihong, qui n'est autre que le Brahmapoutre, et en traversant le pays des Abors ; la seconde, en remontant le fleuve que l'on croyait alors être le Brahmapoutre, mais qui est un affluent du Brahmapoutre appelé maintenant Lohit et Brahmakound, où plusieurs Anglais avaient échoué ; la troisième, à travers l'une des tribus Michemis, désignée par le nom spécial de Soulikatta, cheveux coupés.

Les opinions sur le projet du missionnaire étaient très partagées. « Les

uns m'encourageaient, dit-il [1], d'autres me dissuadaient d'une pareille entreprise. Il y en eut qui me dirent franchement : « Mais vous avez donc perdu la tête ! — Pas encore, leur répondis-je ; je vais la porter aux Michemis. » En effet, je ne trouvais rien dans ces antécédents qui pût me donner quelque espoir. Six Européens, entourés de toutes les chances de réussite : pouvoir, argent, protection, guides, soldats et suite nombreuse, s'étaient vus obligés de rebrousser chemin. Deux natifs, placés dans les meilleures conditions de succès, avaient également échoué. Et moi, je n'avais rien, absolument rien ; je n'avais que Lorrain, mon chien fidèle, qui semblait décidé à me suivre. Je voyais et comprenais les difficultés de mon entreprise ; je ne me faisais aucune illusion de zèle ou d'imagination. Du reste, il n'y a rien comme la présence de la mort pour calmer les écarts de nos facultés. Mais enfin, il y avait un an et demi que je contemplais la neige du Thibet, il était temps de passer du spectacle à l'action. Ce n'était donc pas imprudence et irréflexion de ma part, c'était détermination libre. Bien des personnes me disaient : « Mais votre Pape est un tyran de vous forcer à pareilles choses ! » D'autres ajoutaient : « Vous devez recevoir une forte paye et attendre une bonne place, une grande pension du gouvernement. » J'avais l'honneur de leur répondre que j'étais aussi libre qu'eux ; que ni pape, ni évêque, ni supérieur ne m'obligeaient de faire un pas ; que si j'allais en avant, il ne m'en reviendrait pas un sou de plus ; que je le faisais parce qu'il est écrit : Allez, enseignez toutes les nations ; le serviteur n'est pas plus que le maître ; que donner sa vie pour annoncer la Bonne Nouvelle, c'était le droit chemin du Ciel ; que si on récompense ceux qui se jettent dans le feu, dans l'eau, à la bouche du canon pour sauver des vies mortelles, il y a aussi une récompense pour les missionnaires qui se dévouent au salut des âmes ; que c'est pour cela que le prêtre n'est pas et ne peut pas être engagé dans les liens de famille. La nature fait un devoir strict à un père de conserver ses jours pour ses enfants ; un prêtre catholique peut se lancer dans le danger, il n'a rien à y perdre. »

Pendant qu'il faisait ses préparatifs, il reçut la visite du capitaine Witch : « Le capitaine Smith et moi, lui dit l'officier, nous allons faire une tournée sur le Dihong pour protéger les laveurs d'or contre les Abors, qui, sous le faux prétexte que le Dihong leur appartient, lèvent un tribut et vexent les laveurs. — Je ne crois pas le moment bien choisi, répliqua M. Krick, pour aller gagner les faveurs de ce peuple tandis que vous allez les combattre. — Oh ! reprit le capitaine, je vais aussi traiter de la paix avec eux, et je ferai mon possible pour éviter de les mécontenter. »

« Sur cette promesse, et n'ayant rien de mieux à faire, raconte le missionnaire, je partis avec l'expédition, qui marcha bien lentement. Le personnel était de 200 soldats et bateliers, avec neuf éléphants. Nous campâmes sur le Dihong (c'est-à-dire le Brahmapoutre) ; nous mîmes quatre jours pour le remonter à une distance de seize à dix-huit kilomètres ; je l'eusse fait avec mon petit bateau en moins de deux jours.

1. Relation d'un voyage au Thibet, p. 16 et suiv.

Nous nous fixâmes dans la plaine près du village Kainjauns, colonie birmane, et à une distance de sept à huit kilomètres des montagnes. Nous avions à notre gauche la large ouverture du Dihong, à notre droite celle plus éloignée du Dibang, en face, les villages Abors, Padou et Nimbou ; notre latitude était 27° 59' 47'' 52'''. Devant nous toute la plaine s'étendait déserte et silencieuse. Le 26, les Abors descendirent de leurs montagnes armés jusqu'aux dents pour venir à la conférence. Nous étions allés faire une promenade, quand une estafette arriva au camp et dit : « Soixante Abors sont ici. » Une minute après, une deuxième arriva et dit : « Ils sont trois cents. » Enfin une troisième accourut et dit : « Ils sont six cents. » Nous rentrâmes dans le camp sans les voir, car ils étaient à deux kilomètres cachés dans les jungles, et c'était le soir. Notre emplacement était des plus détestables pour repousser une attaque de nuit. Le capitaine Witch alla parlementer avec les sauvages et les avertit que le lendemain aurait lieu l'entrevue. Il revint et me dit : « Ils sont près de sept cents. » Tout le monde s'attendait à une attaque et fit bonne garde ; moi, je dormis toute la nuit. Le lendemain, à huit heures, les éléphants arrivèrent ; le capitaine me pria de l'accompagner. Je montai avec lui sur son éléphant ; le plus magnifique que j'aie vu, avec d'énormes défenses ; les huit autres éléphants étaient montés par des soldats. J'avais ma soutane et ma croix sur la poitrine. Dès que les Abors nous virent arriver, ils sortirent des herbes et vinrent à notre rencontre ; jamais je n'ai eu un pareil coup d'œil :

» Nous marchions lentement sur un lit de gros cailloux ; les sauvages, légers comme des daims, sautaient et couraient çà et là, criant et faisant des signes ; nous nous arrêtâmes et demandâmes aux Abors d'avancer, mais ils refusèrent de sortir des fourrés et nous crûmes imprudent de nous rapprocher trop près. Il y eut une discussion ; je soupçonnais une mauvaise intention en examinant leurs mouvements, en entendant leurs cris, surtout quand je les vis nous entourer et se tenir debout devant notre éléphant avec des lances de quinze pieds. Je me dis : « Le capitaine Witch et moi nous allons être enfilés les premiers ; pour me donner du courage, je fis mon *peccavi*, mais pas de bon cœur ; je me disais : « Si je meurs, ce ne sera pas pour moi, mais pour les Anglais ; j'aurais mieux aimé mourir pour moi-même, c'est-à-dire pour le bon Dieu. » On finit cependant par convenir du lieu de la réunion. Voici comment nous nous postâmes : nos neuf éléphants sur une même ligne, le nôtre au milieu, un peu en avant, les huit autres un peu en arrière, quatre de chaque côté ; les interprètes et les gens de police devant notre éléphant. Les Abors se placèrent à six ou sept pas devant nous et se rangèrent en demi-cercle formant un fer à cheval ; les hommes du premier rang étaient debout, les autres debout ou assis. Les chefs, au nombre de cinq, sortirent des rangs et vinrent s'asseoir au milieu et devant le cercle. On leur demanda le salam, ils refusèrent. Le capitaine Witch commença à parler ; aussitôt le plus grand silence s'établit. Quand l'interprète eut traduit le discours, un chef de l'extrême gauche se leva, le casque en tête et la lance au point ; c'était un homme de trente ans, à traits européens ; il eût pu passer pour un ouvrier

de mines ou un forgeron sale. Il était maigre et me parut énergique. Son discours fut court et calme ; trois autres chefs prirent la parole à tour de rôle, mais le premier fut l'orateur du jour. Comme je n'entendais pas leur langage, je m'amusais à passer en revue cette étrange milice. Voici le costume uniforme de ces gens guerriers : une corde autour des hanches à laquelle est suspendu, devant, un linge large de quatre doigts, long d'un pied, flottant au gré du vent ; c'est là, je crois, leur costume bourgeois ; avec cela une espèce de robe de chambre ouverte, en laine rouge avec des étoiles ; par-dessus une sorte de scapulaire en étoffe grossière qu'ils portent en guise de cuirasse et qui protège la poitrine contre les balles, et les épaules contre les coups de sabre ; sur la tête, un casque en rotin, en forme de calotte, sur le devant duquel deux énormes défenses de sanglier sont attachées, à la manière des canons qui se croisent sur le shako de nos artilleurs. Ce casque est surmonté de deux longues mèches de poil de chèvre, l'une teinte en rouge vif, tombant sur l'oreille gauche, et l'autre en noir brillant, tombant sur l'oreille droite ; ce plumet produit grand effet, rien ne paraît plus sauvage. Passons maintenant à l'armement : un long sabre étroit en bandoulière est suspendu à une courroie de peau d'ours ; à cette courroie est attachée sur la poitrine la mâchoire supérieure d'un ours, les dents bien blanches, et des coquillages blancs incrustés dans le palais font briller au loin cette étrange plaque. Un carquois en bambou, porté en bandoulière sur le côté gauche, renferme trente à quarante flèches empoisonnées ; une petite hotte est fixée sur le dos, et par-dessus la hotte un grand chapeau en rotin, qui sert de bouclier. Les uns portent sous la hotte une espèce de coussin en forme de tablier, quelques-uns ont autour du casque une peau d'animal sauvage, tous ont l'arc dans la main gauche, et dans la droite une légère lance de quinze pieds dont le fer est probablement empoisonné. Ils ont des jarretières en rotin, afin, disent-ils, de soutenir les muscles dans les montagnes. Ils étaient au nombre de quatre cents, sans compter ceux qui pouvaient être cachés dans les jungles, tous jeunes, de dix-huit à trente-cinq ans ; je ne sais pas à quelle race ils appartiennent, le sang est mêlé ; peu d'entre eux ont le nez plat et enfoncé, et presque tous ont des traits européens ; ils ne sont ni chinois, ni birmans, ni boutaniens, ni assamiens. Pendant l'entrevue, j'en vis qui s'exerçaient à la lance, d'autres enfonçaient leur sabre dans le sable, d'autres déchiquetaient des buissons. Lorsqu'ils comprirent que la séance prenait une tournure de paix, ils posèrent leur lance et leur casque.

» Quand le capitaine Witch eut conclu son affaire avec eux, il leur dit : « Voici un missionnaire qui demande à aller au Thibet, voulez-vous l'y conduire ? » Moi j'ajoutai : « Je ne suis pas Anglais, j'appartiens à une autre nation, je suis prêtre ; je ne fais pas la guerre, mais je traite des choses du Ciel. » Le premier orateur se leva et dit : « Nous voulons bien recevoir parmi nous ce Monsieur, mais nous ne pouvons pas le faire passer au Thibet, car il y a les Bor-Abors à traverser, et nous ne voudrions pas qu'il arrivât du mal à celui qui serait notre hôte. » On leva la séance. Ils allèrent cuire leur riz, et nous, nous retournâmes dans le camp pour le déjeuner. Après mon repas, je partis pour les revoir ; ils arrivèrent près du camp ; je me mêlai

à eux et je fus frappé de voir que tous avaient une croix bien marquée, en bleu noir, les uns sur le front, d'autres sous le nez ; quelques-uns ont une longue ligne depuis le haut dû front jusqu'à l'extrémité du nez avec deux croix et quelquefois avec une seule croix. On en voit aussi qui ont au menton trois ou cinq lignes parallèles et perpendiculaires au menton.

» Que signifient ces croix et ces lignes ? Quelle en est l'origine ? On le leur demanda. Ils répondirent : « Nous l'ignorons, mais nous savons que celui qui porte ce signe est protégé en ce monde et est ravi au Ciel quand il meurt ; celui qui ne l'a pas n'est pas reçu de Dieu. » Cette croix est évidemment une croix catholique, car ils n'ont point d'autre tatouage. La question serait de savoir s'il y a jamais eu des missionnaires chez eux ; quant à moi, je ne le pense pas ; mais je crois plutôt qu'ayant des rapports de commerce avec les peuples qui habitent au nord de leur pays, soit thibétains ou autres où il est à croire que les Capucins eurent une mission, ils ont pris d'eux ces marques. Quand je leur fis voir la croix et que je leur dis que c'était là l'origine de leur signe, ils se pressèrent autour de moi et chacun voulut la toucher et l'examiner. Je leur dis par interprète que je venais leur expliquer le sens des marques qu'ils portaient sur leurs figures, et que je serais leur Gohain (prêtre), que ma fonction était de prier ; puis je me mis à genoux pour leur faire voir ce que j'entendais par prier. Quand je leur dis qu'ils faisaient bien de porter sur leur front le signe de la croix, ils parurent fiers et contents. Je baisai le Christ, ils le baisèrent aussi.

» Ils furent enchantés de tout cela et me firent voir que j'étais de leurs amis. Quand ils partirent, ils s'emparèrent de mon bras, voulant m'entraîner avec eux ; mon interprète s'étant éloigné, je leur fis signe qu'il me fallait retourner au camp et prendre mon bagage. Il paraît qu'ils crurent que je ne voulais pas les accompagner, et moi, je ne savais pas qu'ils retournaient immédiatement dans leurs montagnes. Quelque temps après, je rencontrai un chef et trois ou quatre sauvages ; mon interprète leur dit que je voulais les suivre, mais qu'il me fallait des porteurs pour mes bagages ; ils répondirent : « Monsieur, tout le monde est parti, la nuit approche, le plus petit retard nous empêcherait d'arriver chez nous ; vous pouvez venir au milieu de nous quand vous voudrez, vous serez bien reçu. » Le lendemain, je cherchai des hommes pour me montrer le chemin et porter mes effets, mais ni or ni argent ne tentèrent un seul d'entre eux. « Ah ! Monsieur, me répondait-on, si nous mettions le pied dans les montagnes des Abors, nous serions sûrs d'être faits esclaves. » Le seul parti qui me restait pour aller chez ces Abors, était de me bâtir une hutte en branches, d'attendre qu'ils vinssent à la pêche et de monter avec eux dans leurs villages ; mais je craignis qu'ils me refusassent de nouveau de me conduire au Thibet et je me dis : « Si je veux réussir, il me faudra cacher mon projet, et m'acheminer indirectement vers la terre désirée en passant de village en village, ce qui demande un long temps ; il vaut mieux essayer avant les deux autres tribus, les Soulikatta et les Nizous, d'autant plus que ces Abors m'ayant donné leur amitié, je pourrai toujours effectuer ce projet. » Sur ce raisonnement, je pris le parti de revenir avec

l'expédition à Saïkwah [1], pour essayer de passer par la tribu des Michemis au nord-est de la province d'Assam.

IV

Voyage de M. Krick au Thibet.

Préparatifs de M. Krick. — Son journal. — En route. — Costume de M. Krick. — A l'embouchure du Djia-Douli. — Le Dorô. — Les Michemis. — Le premier village Michemi. — Incidents de voyage. — Un pont de rotin. — Chez Kroussa. — Un conseil de roitelets sauvages. — Au village de Hayalang. — La vache sauvage. — Une descente rapide. — Menaces de mort. — Près de Jingsha. — Des visiteurs redoutables. — Une cheminée extraordinaire. — Au confluent de l'Ispack et du Brahmapoutre. — Au Thibet.

Le récit que nous venons de lire nous a fait entrevoir quelques-unes des qualités de zèle, de vigueur, d'intrépidité et de sang-froid de M. Krick. Des difficultés plus grandes vont maintenant s'élever devant lui, elles ne l'arrêteront pas. Le premier missionnaire et le seul depuis plus d'un siècle, il aura la joie de pénétrer au Thibet par l'Inde. Cette joie, qu'auront payée bien des misères, sera de courte durée, et le vaillant apôtre devra, après l'avoir à peine entrevue, quitter cette terre qui est pour lui la terre promise.

Tout d'abord, revenu à Saïkwah, il compléta ses préparatifs de voyage par l'achat de boutons, de fil, d'aiguilles, de bagues, de colliers, de miroirs, de ciseaux, de mouchoirs, de pierres à fusil, de boîtes en fer blanc, d'écuelles en cuivre, de sel, de tabac, d'une pièce de coton rouge et d'autres petits objets qu'il comptait offrir aux sauvages, soit en cadeaux, soit en échange de nourriture ou en paiement de leur hospitalité.

1. En revenant à Saïkwah, M. Krick s'arrêta avec le capitaine sur les bords du Brahmapoutre, près des laveurs d'or, et voici ce qu'il dit de leurs travaux :

« J'eus l'occasion de voir le lavage ; le procédé est très simple comme tout ce que font les sauvages ; le sable d'or est apporté dans le grand courant loin de la portée des neiges sur les Hymalayas. L'endroit d'où il vient serait une nouvelle Californie ; comme ce minéral est lourd, il s'arrête dans les lits de cailloux. Quand l'inondation est passée, les laveurs parcourent la plage de cailloux et cherchent un bon endroit ; si deux mains pleines de sable et de gravier donnent dix à douze paillettes d'or, ils s'arrêtent, parce que l'endroit est bon ; ils ôtent les cailloux, ramassent le gravier et le sable, le posent sur des grilles en bambou placées sur une auge en bois inclinée, et jettent de l'eau sur le gravier ; les pierres restent sur la grille et le sable tombe dans l'auge avec l'eau. Comme les paillettes sont plates et plus lourdes que le sable, en jetant légèrement de l'eau dans l'auge, le sable s'échappe avec l'eau et l'or reste en haut, mêlé à une certaine quantité de sable fin. Quand ils ont une grande quantité de cet or mêlé au sable fin, ils lui donnent le dernier lavage. Le procédé est grossier, ils perdent beaucoup d'or et sont paresseux. Trois Européens feraient fortune, l'un pour laver, le second pour apporter le gravier, et le troisième pour ôter les cailloux. Le sable du fleuve, outre l'or, renferme une énorme quantité de paillettes de fer. On trouve au milieu des cailloux du marbre, du granit, de la pierre de sable, une foule de pierres fines de toutes les couleurs. Je crois avoir trois émeraudes enchâssées dans un vilain caillou noir gris ; j'ai aussi vu de gros cailloux serpentins. »

Il chercha ensuite des guides et des porteurs, et se heurta à bien des refus. « Gardez votre argent, lui répondait-on, nous garderons notre vie et notre liberté. Si nous allions avec vous, les Michemis nous tueraient ou nous feraient esclaves. »

A force de recherches, il finit par s'aboucher avec des chefs Michemis qui, moyennant une récompense de deux roupies, lui procurèrent sept porteurs, au prix de cinq roupies par homme. Il lui fallait encore un guide ; on lui indiqua un sauvage, Tchôking-Gohain, le fils d'un des chefs kamptis qui avaient autrefois attaqué le poste de Sadiya. Afin de rentrer dans les bonnes grâces des Anglais, Tchôking s'était, en 1848, offert à pénétrer au Thibet. Le major Jinkins avait accepté sa proposition, et le sauvage était parti avec une lettre et des présents que l'officier anglais adressait aux autorités thibétaines. Il avait réussi à franchir la frontière ; mais, quand les Thibétains eurent pris connaissance de la lettre, ils le renvoyèrent et refusèrent d'accepter les présents. Ce fut à cet homme que M. Krick s'adressa et voici leur conversation [1] :

« As-tu été au Thibet ? — Oui Sabe [2]. — Penses-tu que je pourrais y aller ? — Certainement. — Voudrais-tu m'accompagner ? — Oui, je suis plus qu'un autre à même de passer, car les Michemis sont mes amis ; je sais leur langue. — Bien ; es-tu prêt ? — Non, Sabe ; il faudra prendre du riz pour tout le voyage, et la moisson commence seulement à mûrir ; je pense que dans dix jours je serai ici. » Dix jours, quinze jours s'écoulèrent, et Tchôking ne vint pas.

Le missionnaire le rencontra par hasard dans le camp du major Witch : « Eh bien, lui demanda-t-il, es-tu toujours dans l'intention de m'accompagner ? — Oui, » répondit le Kampti, d'un air qui voulait dire : certainement non. Et il s'éloigna aussitôt.

M. Krick en parla au capitaine Witch, qui lui dit :

« Je ne puis pas le contraindre, mais je lui écrirai et lui donnerai un présent pour l'engager à vous servir de guide ; vous pouvez vous fier à sa probité, car son fils est à l'école à Dibron ; il sera un gage pour la fidélité du père. »

La lettre et le présent produisirent leur effet. Tchôking promit de conduire le missionnaire, et le lieu du rendez-vous fut fixé à Tchoumpoura. Bientôt tous les préparatifs furent terminés, les bagages prêts ; les porteurs et les guides, quoique trouvés à grand' peine, étaient décidés à partir. M. Krick quitta Saïkwah le 15 décembre 1851. Il tint très exactement le journal de son voyage et en adressa deux exemplaires en France : l'un, aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères [3] ; l'autre, à M. Foucaux, son ancien professeur de thibétain [4].

1. *Relation d'un Voyage au Thibet*, par M. Krick, p. 18 et suiv.

2. Le mot *Sabe* signifie Maître ou Monsieur ; il est communément employé par les indigènes pour désigner les Anglais.

3. A. M.-E., vol. 556, p. 224. Gowahatty, 10 mai 1852.

4. A. M.-E., vol. 556, p. 272, 463. Sur le Kolloung allant de Gowahatty à Nowgong. — C'est cette lettre qui a été imprimée sous le titre : *Relation d'un Voyage au Thibet* en 1852, par M. l'abbé Krick. Paris, in-24, 1853.

Ces deux relations se répètent parfois, se complètent souvent ; nous les réunirons en une seule, de manière à ne pas faire de répétition et à reproduire tout ce que l'une et l'autre contiennent de spécial. Le récit tout entier est d'allure vive, de style clair, plein d'entrain ; la poésie de certaines pages donne à la physionomie du voyageur quelque chose de jeune et de gracieux qui l'adoucit et l'éclaire, pendant que la piété, le sentiment de la présence de Dieu, la foi et la reconnaissance envers la Providence, marquent de sa vraie note le caractère du prêtre et de l'apôtre.

Indiquons d'abord à grands traits son itinéraire. Il suivit d'abord la route qui longe de près ou de loin l'affluent du Brahmapoutre, dont la partie inférieure est connue sous le nom de Lohit et la partie supérieure sous le nom de Brahmakound ; il fit quelques étapes sur les territoires des tribus habitant le nord de la Birmanie, il franchit la frontière thibétaine non loin du village de Oualoung, dans la préfecture de Dzayul, province de Kham, et arriva à Sommeu [1].

Nous ferons seulement une observation. Comme tous les géographes de l'époque et comme les officiers anglais, M. Krick confond le Brahmapoutre avec le Lohit et le Brahmakound ; rivière de Brahma, qui prend sa source dans le Thibet, au nord-est de la province d'Assam, et se jette dans le Brahmapoutre au-dessous de Sadiya. Le Brahmapoutre, on le sait maintenant, a sa source à l'ouest du Thibet, dans la province de Ngaré ou dans les montagnes limitrophes de cette province ; un peu avant d'entrer dans l'Assam, il prend le nom de Dihong, ce qui a fait croire pendant longtemps qu'il n'avait rien de commun avec le Brahmapoutre. L'erreur que M. Krick commet avec tous les cartographes et tous les voyageurs de l'époque, n'empêche pas que les descriptions ne soient exactes, seulement elles doivent être appliquées au Lohit ou à la rivière de Brahma et non au Brahmapoutre.

Le 18 décembre 1851, à midi et demi, la caravane quitta Tchoumpoura.

« J'étais en tête, écrit le missionnaire ; Tchôking me suivait, puis tous les autres à la file : onze coolis (portefaix), un petit gamin de treize ans et trois Michemis ; en tout dix-sept voyageurs, sans compter mon Lorrain, qui courait à l'avant-garde.

» Un mot sur mon costume : de gros souliers-bottines, un pantalon en étoffe d'Assam, une blouse de coton à franges noires, fabriquée chez les sauvages Naga, une gibecière sur le dos, fusil en bandoulière, chapeau à la tyrolienne qui me tombait sur les épaules et ne laissait voir que ma barbe ; ma croix de missionnaire faisait sur le tout un singulier contraste :

1. Nous nous sommes demandé où était situé le village de Sommeu, que quelques-uns ont appelé Samé. En consultant la carte de Dutreuil de Rhins sur l'Asie centrale, la meilleure et la plus complète que nous connaissions, nous avons trouvé Sameu, placé à quelque distance de Oualoung, et dont la position répond assez bien à l'itinéraire de M. Krick. Mais, d'autre part, M. Krick dit que, de sa maison, il voit le village de Rima. Or, de Sameu, on ne peut pas voir Rima, qui est au delà de l'Iraouaddy et du Tchodtang, mais on peu le voir de Samé. Ce Samé serait-il donc le Sommeu de M. Krick ? Mais alors, il semble qu'il faille plus de deux jours pour aller de Oualoung à Samé, et le missionnaire ne marque que deux jours de route entre Oualoung et Sommeu.

tel, que je me mirai dans l'eau. Peu importe, j'étais heureux et je priais Dieu de nous bénir.

» Tchoumpoura est le dernier village d'Assam ; au delà, plus de chemin. Les Michemis sont les seules personnes qui passent ici pendant la bonne saison ; mais, durant les pluies, toute trace de sentier disparaît. Nous suivîmes à peu près l'ancienne direction, tantôt dans le lit du Brahmapoutre, tantôt dans la forêt, où il fallait se faire une trouée le sabre à la main. Quand nous étions fatigués, nous nous asseyions. A chaque repos, je prenais des notes.

» Nous campâmes sur un banc de sable, près de l'embouchure du Djia-Douli, qui vient du nord. Pendant que mes gens me dressaient une petite hutte avec des branches, pour m'abriter contre la fraîcheur de la nuit, je m'égarai assez loin en remontant le cours du Brahmapoutre. Je m'arrêtai pour voir une biche qui se désaltérait, tandis que son jeune faon, n'osant entrer dans l'eau, allait cabrioler sur le sable. Le soleil s'incline, le crépuscule approche. Pas une âme. Silence le plus absolu, interrompu par le chant du coq sauvage et le murmure des flots roulant sur des cailloux. Il y a longtemps que je rêvais un voyage comme celui-ci. Je crois que les solitaires devaient être heureux. Rien ici pour réveiller cette fourmilière des passions qui sont au cœur de l'homme ; rien pour la colère, rien pour l'orgueil, rien pour la jalousie. On admire, on pense, on se sent libre dans toute l'extension du mot. Il me semble que je suis aux premiers jours de la création. La solitude d'Adam et d'Eve fait mon charme. Je suis convaincu que si Voltaire eût passé sa vie dans cette vallée, il serait devenu un grand serviteur de Dieu. Ici on sent la main paternelle d'un Être tout-puissant ; elle se montre à la fois visible et mystérieuse sous le voile transparent de la nature.

» 20 décembre. — Je passe le Dorô ; j'ai de l'eau jusqu'à la ceinture ; deux hommes me soutiennent. Malgré leur assistance, j'ai bien de la peine à gagner l'autre rive, tant les cailloux qui pavent son lit sont glissants ! Quoique le courant soit très fort et l'eau profonde, le torrent a la limpidité du cristal. Ce confluent fourmille de gros poissons.

» Tchôking tire un coup de fusil ; je lui demande pourquoi ; il me répond : « Il y a des Michemis qui vivent dans ces bois ; je leur annonce que je suis ici, c'est toujours mon signal. » En effet, en débouchant de la forêt, je vois sur la clairière comme un groupe de singes assis sur le sable. Deux mois auparavant, les Soulikatta (cheveux coupés) avaient attaqué leur village, mis le feu aux maisons après les avoir pillées, fait esclaves hommes et femmes, et tué ceux qui se défendaient. Quelques-uns s'échappèrent ; ils végétaient sans hutte dans le bois. Nous arrivons près d'eux. Je remarque une femme de trente ans, à figure ronde et ramassée, au teint jaunâtre, aux cheveux noués sur le sommet de la tête, deux chevilles de bambou servent de peigne pour les retenir. Elle porte sur le haut du front une plaque de cuivre dont les deux extrémités se terminent en pointe et reposent sur les oreilles comme une paire de lunettes ; cette plaque est retenue par un ruban qui passe derrière la tête, et sur le bandeau sont fixés des coquillages blancs ; aux oreilles elle a des anneaux en fil de

laiton, et deux bracelets de cuivre aux bras ; son cou est chargé de colliers de petits grains blancs et noirs, faits avec le pépin d'une espèce de bananes. Un petit enfant repose sur son sein ; à côté d'elle se tient debout une jeune fille de onze ans, et à quelques pas un bambin de six à sept ans joue avec mon chien. Deux hommes nous saluent, appuyés sur leur arc ; ils ont à la ceinture un coutelas, et au côté gauche le carquois garni de flèches empoisonnées. Pendant que nous causons, tout ce monde fume, le petit garçon, la petite fille aussi bien que la mère.

» A midi, nous arrivâmes près d'un fort ruisseau appelé Vithiou. Tchô-king me dit : « Nous allons suivre le lit de ce torrent ; l'ancienne direction est à une journée plus haut, mais une montagne vient de s'écrouler, et l'on ne peut s'y frayer passage. » Voici trois heures que nous sommes engagés dans ce goupe-gorge ; arrêtons-nous, car je n'en puis plus et j'éprouve le besoin de me reposer. La tranchée n'est pas assez longue pour permettre à l'air de circuler, et elle est trop large pour être ombragée ; en sorte qu'ayant sur la tête un soleil dont rien ne rafraîchit les rayons et sous les pieds des cailloux brûlants, je suis entre deux feux. Ces malheureux cailloux ne font pas un chemin semé de roses ; mes pieds meurtris et mes souliers écornés en rendent témoignage. A cinq heures, nous nous arrêtons à la base de la montagne ; mais il y a là tant de quartiers de granit entassés, que je trouve à peine une place de cinq pieds pour m'étendre. Roche à la tête, roche aux pieds, tel est mon lit ; de chaque côté un petit ruisseau ; en étendant les bras, je les touche tous deux. Quoique le temps soit clair, je n'ai pas de vue, je suis trop près. On ne peut pas admirer la cathédrale de Strasbourg en se tenant sous son porche.

» 21 décembre. — Ce jour étant un dimanche, je fis mes dévotions avant le départ. Revêtu du surplis, de la soutane et d'une étole, à genoux sur une roche, ayant pour autel un bloc de granit sur lequel j'avais placé mon crucifix, ma Bible et mon bréviaire, j'appelai à notre secours Celui qui a dit : « Allez, enseignez toutes les nations. » Le premier village des Michemis est suspendu au flanc de la montagne, à notre droite. Avertis de notre arrivée, ils descendirent tous, et nous trouvèrent en prières ; ils se tinrent autour de moi, la pipe à la bouche, appuyés sur leurs lances et plongés dans un profond silence de curiosité. Quand j'eus fini, ils me présentèrent quelques fruits de leurs forêts ; je leur donnai en retour du sel et du tabac. Quel pauvre peuple ! leur corps est aussi misérable que leur âme ; à peine ont-ils quelques lambeaux de vêtements dont ils cherchent à envelopper leurs membres engourdis. Deux jeunes femmes se présentent pour remplacer deux de nos coolis qui restent au village ; elles demandent des colliers. L'une est déjà veuve à dix-sept ans ; toutes deux sont reines, parce qu'elles ont été achetées par des chefs ; ces femmes sont moins misérables que celle que j'ai rencontrée hier sur le rivage.

» A midi, je veux prendre la hauteur du soleil ; mais les arbres sont si hauts et si touffus que je ne puis l'apercevoir. Qui n'a pas vu ce que je vois n'a rien vu. Les arbres sont énormes, pleins de fraîcheur et de jeunesse dans leur âge séculaire. Chaque tronc est chargé de plantes para-

sites et grimpantes du genre du lierre et de la vigne ; elles tombent de tous côtés en guirlandes pour aller s'accrocher aux colosses voisins. J'ai certainement admiré les parcs de Saint-Cloud et de Versailles ; mais que l'œuvre de l'homme paraît mesquine, pauvre, calculée, compassée, quand on voit l'œuvre de Dieu dans les Himalayas ! c'est un lampion dans un verre de couleur comparé au soleil. Il n'y a ici aucun arbre que je connaisse ; aucun de ceux que j'ai vus si souvent dans les forêts de la Lorraine. La montagne n'a pas de roche, c'est une bonne terre noire, formée des détritus de ces géants affaissés par la vieillesse ou déracinés par l'orage, et qui pourrissent sans que la hache de l'homme y touche jamais. Le mica, se mêlant au sol noir, fait croire que c'est une montagne d'or et d'argent.

» A trois heures, nous passons d'une montagne à une autre sur une chaussée d'un mètre à peine de largeur ; de chaque côté, précipices de plusieurs mille pieds. Arrivé sur l'autre cime, j'ai la vue la plus grandiose possible ; on dirait un panorama fait exprès pour récompenser le voyageur de sa peine. Je vois se dérouler devant moi toute la vallée d'Assam, jusqu'à Saïkwah à ma droite ; sur ma gauche et à huit ou dix kilomètres se dessine la tranchée du Brahmapoutre. Au sud, l'immense plaine étale ses forêts, et le grand fleuve qui l'arrose serpente en mille bras à travers ce paysage. Du point que j'occupe, les arbres les plus élevés me paraissent comme des têtes de choux. Nous dominons, à plusieurs centaines de pieds, la couche des brouillards qui suivent à flots la profondeur des gorges, refoulés par un vent du sud.

» Voici que nous avons monté un jour et demi, et toujours à pic. Pas de chemin, nous le tracions. Quelquefois cependant nous apercevions une espèce de sentier ; je n'ai pas d'instrument pour mesurer notre hauteur, mais mon calcul me dit de neuf à dix mille pieds. Le capitaine Rowlatt trouve huit mille pieds à cette montagne là-bas, que je domine de beaucoup. Quoique si élevé, je suis au milieu de la plus riche végétation. Ne croyez pas cependant que je sois en extase devant une vue si grandiose ; sur les Himalayas, je ne vois rien du tout ; ces montagnes ne sont pas comme les autres ; plus on monte, plus il reste à monter, et quand on s'est épuisé à gravir un pic qui paraissait tout dominer, on le trouve entouré d'autres sommets qui bornent tout horizon. Les Himalayas peuvent être comparés aux vagues de l'Océan ; ils ne sont pas une chaîne, ils sont un monde de montagnes ; pour bien en juger, il faudrait planer au-dessus dans un ballon.

» Ainsi, voilà un jour et demi que nous montons, et qu'ai-je devant moi ? Le pic Sincoutrou, colosse dont les pieds reposent sur la tête de deux autres géants.

» En tournant la base du Sincoutrou, nous nous engageons dans une forêt de bambous épineux ; leurs tiges penchées se croisent dans toutes les directions et rendent la marche pénible. Nous descendons, mais je vous assure que je n'ai jamais appris à descendre de cette façon ; la rampe est à pic ; mes pieds ne font pas seuls la besogne. Grâce à une pluie légère les glissades sont plus nombreuses et plus longues ; une fois

tombé, je roule jusqu'à ce que j'aie la chance de m'accrocher à quelque chose. Par ce système de roulage accéléré nous arrivons rapidement à une zone où le rotin est magnifique. Gros comme un bras et long de cent cinquante pieds, il couronne de sa belle tête la cime des arbres les plus hauts. Les sauvages mangent son fruit ; j'en goûte à mon tour, il est très acide. Enfin nous débouchons sur une colline cultivée à notre droite. Ici la terre cède sous le pied ; plus d'arbres ni de broussailles pour se tenir ; en sorte que nous descendons dix fois plus vite que nous désirerions.

» 23 décembre. — Je suis couché sur une natte sans pouvoir remuer un muscle, tant la marche d'hier m'a brisé ! Après une halte d'un jour, nous descendons le lit du Tiding, qui coule au sud-est vers le Brahmapoutre. Le chemin est un vrai exercice de danseur de corde, tant il est rempli de quartiers de granit tombés du haut de la montagne ! Il faut sauter d'un bloc sur un autre, et souvent franchir des espaces très larges et très dangereux ; si je venais à manquer mon coup, à perdre l'équilibre, je serais brisé dans ma chute ; chaque pas peut donc être mon dernier. Il pleut un peu ; les roches étant mouillées sont plus glissantes ; j'aurai du bonheur si j'arrive jusqu'au bout. O misère ! qu'est-ce que je vois ? un fantôme suspendu dans les airs au-dessus de l'abîme, et passant d'une rive à l'autre. Les Michemis s'amusent de ma stupéfaction et me disent que c'est un pont de rotin. C'est en effet une ou deux tiges de la grosseur d'une corde ordinaire attachées aux arbres des deux bords par leurs extrémités ; on s'y suspend et on passe. Je fais ici la promesse solennelle que jamais je n'essayerai. Si, comme on me l'assure, il n'y a pas d'autre voie, je retournerai en arrière, il y aurait folie à risquer ce jeu ; autant vaudrait prendre son parti et se précipiter de plein gré dans le gouffre, la tête la première. Tous mes coolis me regardent en disant : « Eh bien ! Sabe, c'est une raison suffisante pour justifier notre retraite. » Mon gamin pleure et me baise les pieds en me demandant grâce. Par bonheur on m'apprend que les eaux sont assez basses pour se risquer sur un petit pont de bambous qu'on a construit pour prendre du poisson. Je m'aventure donc sur ce fragile appui. Ce n'est pas un pont, ce sont quelques bâtons mobiles que le vent ou l'eau emporte ; ils touchent souvent la vague, tant l'échafaudage baisse quand on est au milieu ! Je fus assez heureux pour conserver mon aplomb ; mais arrivé aux deux tiers du chemin, je me sentis fatigué et je tombai ; la rive était tout près ; je n'eus de l'eau que jusqu'à la ceinture. Un peu plus loin deux hommes nous dirent que nous aurions à longer une montagne qui s'écroule depuis plusieurs jours. En effet, en arrivant je vois un pan de quatre ou cinq cents mètres qui s'est déjà abattu sur la vallée ; le chemin et la rivière sont encombrés de débris ; chacun s'arrête. Un nouvel éboulement peut s'effectuer pendant notre passage ; n'importe, en avant ! Tchôking ordonne le plus grand silence. Chacun dit à son voisin : « Vite, et surtout pas un mot ! » Mais vers le milieu du défilé, l'une des femmes, que la peur et le silence étouffaient, jette un cri ; tout le monde croit qu'elle a vu la montagne s'ébranler ; on regarde du coin de l'œil ; effectivement les pierres arrivent, c'est à qui criera le plus haut et courra le plus vite. Je n'en vis pas un seul

qui se plaignit que sa hotte fût trop lourde ; nous allons comme le vent à travers ces décombres. Lorsque, dans un cauchemar, on s'éveille au moment où l'on va recevoir la mort, quelle joie, après s'être bien frotté les yeux, de s'apercevoir qu'on est tranquillement dans son lit et qu'on n'a eu qu'un rêve! Je dois le dire, nous éprouvions tous ce soulagement quand nous nous vîmes hors de danger ; les uns riaient, les autres s'essuyaient le front, nous avions tous des palpitations, et chacun tirait de longs soupirs pour soulager ses poumons. Et pourtant il n'y avait point eu d'avalanche ; c'était la peur qui nous avait fait voir la montagne en mouvement.

» La fatigue a démoralisé la caravane ; presque tous mes coolis m'ont abandonné, après avoir mis mes hottes au pillage. Je suis chez Kroussa, chef d'un village Michemis ; c'est ici qu'on va décider si j'avancerai ou non. Quatre ou cinq rois se sont réunis autour de mon feu ; ils me déclarent qu'il n'y a pas possibilité d'aller plus loin. Sur mes réclamations, ils ajoutent : « D'autres Sabes ont essayé avant toi, et n'ont pu réussir. Veux-tu en faire plus qu'eux ? Ils avaient une foule de présents, et des plus riches, pour gagner les chefs, et tu n'as rien ; ils avaient des soldats, et tu es seul ; ils comptaient plus de cent serviteurs dévoués, et les tiens se sauvent. Du reste, les Mizous ne te laisseront pas passer, et nous ne pouvons t'accompagner dans leur tribu, qui est toujours en guerre avec nous. Et à supposer que tu puisses toucher au pays des Lamas, on ne t'y laissera pas entrer. Nous-mêmes nous n'y allons jamais ; pas un de nous n'a vu ce Thibet que tu veux atteindre... Je sentais la force de leurs raisons, mais j'étais déterminé à pousser en avant jusqu'à la dernière extrémité. Je leur répondis : — Tout ce que vous me dites ne peut changer ma résolution ; je veux aller au Thibet, et j'y parviendrai. — Mais le chemin est horrible. — J'ai deux jambes et du courage. — Mais il y a la famine. — J'ai du riz. — Personne ne t'accompagnera. — J'irai seul. — On te volera. — Ma hotte n'en sera que plus légère. — On te tuera. — J'ai de quoi me défendre, voici mon fusil. — On viendra en grand nombre. — Je suis pourvu ; dans un canon j'ai une balle et dans l'autre j'ai une poignée de plombs ; d'un seul coup je puis blesser tout un village... Mes interlocuteurs font claquer leur langue en disant : Mack !... Evidemment, ces plombs les contrarient. — Mais toute la tribu tombera sur toi, et tu seras accablé sous le nombre. — Eh bien ! soit ; après qu'ils m'auront égorgé, que pourront-ils faire de plus ? La mort n'est rien pour moi ; nous autres Sabes nous savons mourir sans sourciller. » Ils dardèrent sur moi un œil scrutateur ; à mon tour je les regardai en face d'un air déterminé. Au fond, je n'étais pas si résolu.

» Tchôking voulut me faire comprendre que c'était dans mon intérêt que ces rois me donnaient d'aussi sages conseils ; mais je lui imposai silence. « Toi aussi, lui dis-je, tu joins la lâcheté au mensonge ! Va-t-en, car tu m'es plutôt un obstacle qu'une aide. » Là-dessus je me couchai. Les chefs se levèrent en murmurant ces mots : « S'il veut aller, qu'il aille seul, il sera tué. » Aller seul, ce n'était pas seulement folie, c'était impossibilité complète. Je sentis mon cœur oppressé, je me mis à genoux pour me

soumettre à la volonté de Dieu et trouver du soulagement. J'avais à peine terminé ma prière que Tchôking vint me dire : « Les chefs demandent à vous parler. — Fais-les venir. »... La foule se groupe de nouveau autour de mon feu qu'on allume. On apporte du mo (liqueur fermentée) : « Sabe, me dirent-ils, nous venons de tenir conseil ; puisque tu es un lama, et que tu veux rester pour toujours au Thibet, nous pouvons t'y conduire et nous espérons pouvoir te protéger. Seulement, tu nous confieras tous tes présents, car nous sommes mieux que toi à même d'en disposer à propos ; tu n'auras à t'occuper ni des chefs, ni des coolis ; les cadeaux remis entre nos mains suffiront à tout. Pour nos peines, tu nous donneras une récompense à ton choix. — Quelle récompense voulez-vous ?... Kroussa dit : — Comme c'est moi qui t'ai accueilli et qui ai plaidé ta cause, tu me donneras une vache. Kanigssa, mon frère, qui sera ton guide et ton protecteur, recevra également une vache pour salaire. — Est-ce pour vous jouer de moi que vous me faites cette proposition ? Voulez-vous encore me tromper ? — Non, c'est sérieusement que nous parlons, et pour preuve de notre sincérité, les deux vaches resteront en gage chez le capitaine Smith jusqu'à ce que tu écrives du Thibet que nous les avons méritées. — Mais les autres chefs me laisseront-ils passer ? Les Mizous ne nous tueront-ils pas ? Comment pouvez-vous prendre l'engagement de me conduire au Thibet, puisque vous n'y avez jamais été ? — Bah ! nous y allons souvent, voici mon fils qui en revient, dit Kanigssa ; nous montons au Thibet comme nous descendons à Assam ; rien de plus facile ; les Mizous ne disent jamais un mot ; les Thibétains nous laissent aller où nous voulons. » Comment démêler la vérité entre ces assertions contradictoires ? J'accepte néanmoins les conditions de mes guides, et nous marchons en avant.

» Nous arrivâmes au village de Hayalang. Là, je remarquai devant la maison où nous faisions halte une tombe dont on prenait grand soin. Il y avait un treillis tout autour, un toit dessus, des fleurs sur le tertre. Sous le toit reposait la dépouille mortelle avec une hotte, un chapeau, un broc, etc. Je ne pus me défendre d'une vive émotion à la vue de cette sépulture qui me rappelait nos cimetières de France ; mais chez nous on éloigne tant qu'on peut les restes de ceux qui devraient nous rester chers ; ici, la tombe est au seuil de l'habitation : elle peut être tous les jours arrosée de larmes qui, pour être sauvages, n'en doivent pas être moins brûlantes.

» Je vois ici le cha, espèce de vache sauvage que les Anglais appellent mitan. Solide, gros et membré comme le taureau, court, ramassé et de couleur noire comme le buffle, le cha est armé de cornes régulières, peu longues, mais massive à la base ; c'est une fort jolie espèce bovine, qui serait préférable au bœuf pour la charrue. Les Michemis n'en font aucun usage pour la culture ni pour le laitage ; ils le laissent à l'état sauvage errer et paître dans la forêt : seulement, dès qu'il est né, on lui donne du sel, et, par ce moyen, on l'apprivoise et on l'habitue à venir manger dans la main. Quand le maître appelle ses chas, ils accourent tous. Les riches seuls peuvent en avoir ; c'est leur titre de noblesse ; le nombre fait le degré de considération. Lorsqu'un chef recherche une femme, il est toujours sûr de l'obtenir par un cha qu'il donne au père.

» Nous voici en pleines montagnes de l'aspect le plus grandiose et le plus imposant; elles sont si hautes qu'hier à midi je ne pouvais voir que la partie supérieure du disque du soleil, l'autre partie était éclipsée par la pointe d'un pic. Nous continuons à marcher, ayant sans cesse la mort en perspective. Enfin, nous débouchons sur la rive escarpée d'un torrent très profond. Comme de cette hauteur j'avais une belle vue, je pris des notes et fis des observations avec ma boussole. Pendant ce temps, toute la bande était descendue sans que j'y fisse attention. Quand j'arrivai au bord du précipice, je me trouvai en face d'une roche nue et brusquement coupée en talus rapide. Je regardai à droite, à gauche, pour voir où mes gens avaient passé, je ne découvris aucune trace de chemin; ils me crièrent en riant qu'il fallait descendre sur le rocher même. Comme je n'avais pas remarqué quel moyen ils avaient pris, je ne sus comment faire, je m'arrêtai pour réfléchir. Ils s'amusaient de mon embarras, mais personne n'eut la bonté de venir à mon secours. Je m'étendis alors de tout mon long sur le dos ; j'ajustai mon corps dans la meilleure direction possible, et je partis comme le vaisseau qu'on lance à la mer, ou plutôt comme le mort qu'on fait glisser dans la tombe, au grand étonnement des sauvages qui se regardaient en disant : « Comme il va ! » J'en fus quitte pour quelques égratignures et quelques contusions.

» 1er janvier 1852. — Un jeune homme au service du chef Limssa vient près de mon feu et me présente sa jambe ensanglantée. Hier, en faisant une chute, il s'était coupé une veine ; le sang avait coulé toute la nuit. Je bande la plaie et je suis assez heureux pour arrêter l'hémorrhagie.

» Vers les dix heures du soir, un de mes coolis s'approche et me dit tout bas : « Maître, il ne faut pas dormir cette nuit. — Pourquoi ? — Parce que j'ai entendu dire à un groupe de sauvages qu'on devait venir te tuer. J'ai demandé des explications à mon ami, le vieil esclave singfou, il m'a répondu : « Il est question d'égorger ton maître cette nuit; si on ne le fait pas ce soir, on le fera demain, car sa mort est résolue. Pour toi, on n'en veut pas à ta vie ; il est décidé que tu seras esclave. Si j'ai un conseil d'ami à te donner, c'est de ne pas te défendre, sinon tu serais également massacré. Après tout, je suis esclave aussi, et tu vois qu'on peut se faire à la servitude. »

» Mon coolis n'était pas d'humeur à perdre sa liberté. Il me dit : « Maître, il nous faut veiller, toi avec ton fusil, et moi avec mon sabre. » Puis il alla s'asseoir sous un arbre en soupirant ce monologue : « Qu'ai-je pensé de venir dans ce coupe-gorge? Mes camarades n'ont pas été si fous. Maudites soient les roupies qui m'ont tenté ! Ki kaput ! Quel sort ! »

» De mon côté, je me mis à réfléchir au parti que je devais prendre. Sans doute, me dis-je ; je suis chez des loups affamés de ma vie et pressés de se partager le peu qu'ils ne m'ont pas encore dérobé. Mais s'ils ont résolu ma mort, je n'ai aucun moyen de m'y soustraire : que peuvent un sabre et un fusil dans ces broussailles contre toute une tribu ? Si je me cache aujourd'hui, ils m'auront demain. Si je me défends et que je tue un des agresseurs, les autres n'en deviendront que plus furieux. Et d'ailleurs, comment veiller jusqu'au jour avec la fatigue qui m'accable? Il n'est pas

certain que le coup s'exécute cette nuit ; il faudra recommencer à faire sentinelle demain soir ; où en prendrai-je la force si je ne repose pas ? Je n'ai presque plus rien à manger ; je suis épuisé par une journée de marche ; à tout cela il n'y a qu'un adoucissement, le sommeil. Mourir pour mourir, je vais me coucher. Après tout, ne suis-je pas un missionnaire ? Dieu ne sait-il pas mon nom ? Il est ici, il me voit, il connaît les motifs de mon voyage : s'il veut me protéger, il le peut, et cela me suffit. Là-dessus, je plaçai mon fusil près de moi, et quoique intimement convaincu que je serais assassiné deux ou trois heures après, je m'assoupis en disant : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* : Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.

»Je m'étais endormi sous la menace d'une mort inévitable et prochaine, je m'éveillai au bruit confus de nombreuses voix. Mon premier mouvement fut de porter la main sur mon fusil pour me défendre ; mais je ne vis personne. Il faisait grand jour. Un rapide coup d'œil jeté autour de moi m'ayant rassuré contre une attaque imminente, j'examinai mes vêtements pour voir s'ils n'étaient pas ensanglantés ; je découvris ma poitrine pour y chercher de larges blessures ; je me levai enfin pour constater mon état sanitaire, et, à mon grand étonnement, je me trouvai sain et sauf. Ce que je ne puis comprendre, c'est que, dans l'intime conviction où j'étais qu'avant deux ou trois heures je serais assassiné, j'aie néanmoins reposé du sommeil le plus paisible et le plus profond. Pour mon pauvre Kampti, il avait veillé la nuit entière. Je ne lui dis pas que j'avais dormi, il en serait devenu fou.

» A neuf heures, la caravane se remit en marche. Le chemin que nous suivions était horriblement difficile : il faudrait des ailes pour voyager par ce pays de précipices. A cinq ou six kilomètres de Jingsha, nous débouchâmes sur un plateau qui couronne une roche élevée, nue, noire et tombant à pic jusque dans le Brahmapoutre. Les eaux du Pramô, venant du nord-ouest, ont leur confluent au pied de ce roc dont elles battent la base, et y forment un abîme écumant dont les tourbillons mugissent à une sombre profondeur ; le plateau, au contraire, est d'un aspect riant, planté de grands arbres qui ombragent un petit ruissean ; la fraîcheur et la verdure règnent dans ce bosquet. Arrivée près du ruisseau, la caravane s'arrête : trois ou quatre femmes s'en détachent, vont sur une pelouse et m'appellent : « Ah ! viens voir ; c'est ici que les deux Baba Sabe ont été massacrés, et puis on les a jetés dans le gouffre du haut de la roche [1]. » Une autre fille de douze à treize ans s'écrie : « Non, non, c'est ici ; j'ai vu le sang. Toi aussi, on te tuera. » Je ne pus me défendre d'un sentiment d'horreur ; je crus voir, près de ces harpies, deux cadavres pâles, livides, déjà couverts de mouches ; ces feuilles jaunâtres me semblaient tachées de sang. Il y a longtemps qu'on me menace de mort, cette pensée s'est infiltrée goutte à goutte dans mon âme ; mais ce lieu achève ma conviction, les faits sont un argument terrible quand on les médite sur la scène

1. Ces deux Baba Sabe étaient un voyageur indien et son domestique. Partis d'Assam en 1847, ils furent assassinés sur ce plateau, et leurs cadavres horriblement mutilés furent précipités dans le Brahmapoutre.

où ils se sont accomplis, et surtout quand il est si facile de renouveler un drame où l'on est destiné au rôle de victime. Je suis à la disposition du premier venu ; mes gens ne m'égorgeront pas, du moins je l'espère, mais loin de me défendre, ils seront bien aise de voir comment un Sabe meurt, et de plus n'ont-ils pas l'espoir de partager le butin ?

» Le 4 janvier, on m'annonça que nous étions près du hameau de Kotta, et que nous ne rencontrerions plus de village jusqu'au Thibet. Cette nouvelle fut un baume pour mon âme, je me crus hors de danger. Nous allions partir, lorsque Limssa, absent depuis trois jours, nous rejoignit avec deux étrangers [1]. Ces inconnus avaient un air riant, bien qu'ils fussent armés de pied en cap : lance, coutelas, carquois et casque en osier, rien ne manquait à leur costume de guerre. Ils vinrent droit à mon feu. A leur vue, il se fit un chuchotement dans la caravane ; chacun s'éloignait de moi et allait s'asseoir à distance ; évidemment on prenait place pour jouir de la scène sans être à la portée des coups. Le vieil esclave singfou, à qui je venais de donner une tasse de thé, se leva aussi et me dit tout bas : « Ce jour est mauvais ! mauvais ! donne tout ! donne tout ! » Je remarquais ces préliminaires sans y rien comprendre. Si longtemps j'avais été sous les étreintes de l'assassinat dont je me croyais enfin délivré, que je buvais à longs traits l'espérance. Nos visiteurs me rappelèrent bientôt à la réalité. Le plus jeune se mit à faire un inventaire de mon bagage, tandis que son vieil acolyte me jetait des regards féroces. Je voulus parlementer ; mais à peine avais-je commencé à leur dire que je n'avais plus de cadeaux, que l'esclave singfou me cria : « Donne donc ! donne vite ! » Je refusai d'abord, car j'étais las de toutes ces rapines ; cependant, par un excès de prudence, je cédai encore mon dernier drap de lit ; c'était pour en finir. Le jeune sauvage me fit une grimace et ne le ramassa pas. Je m'adressai alors à son compagnon, et, jouant la pantomime, je lui fis comprendre que j'avais donné ce que j'avais de mieux ; puis, en guise d'ultimatum, je fit résonner sous ma main la batterie de mon fusil. Au bruit agaçant de ce mécanisme invisible, il regardait et marquait une grande surprise ; j'armai un chien sans qu'il s'en aperçût, et pressai la détente ; le coup partit, et l'écho en promena le retentissement dans toute cette mer de pics glacés. Mon homme tressaillit à cette explosion inattendue, il n'avait jamais rien vu de pareil ; ce qui l'intriguait surtout, c'était la puissance inflammable des capsules et le jeu des ressorts cachés. Pour se rendre compte de ce mystère, ou pour tout autre motif, il me pria instamment de lâcher le second coup. Je n'en fis rien, parce qu'on m'avait récemment volé ma poudre, et qu'il ne m'en restait plus que quelques charges. A mon tour je lui demandai un service qu'il se hâta de me rendre ; après quoi il me dit : Kenan, c'est-à-dire : Bon voyage. A ce mot, toute la caravane se leva pour partir ; mais où prendre mes porteurs ? Longtemps il fut impossible de les retrouver ; ils s'étaient cachés dans la prévision d'un dénoûment fatal. Enfin ils nous rejoignirent, et bientôt nous fûmes tous rendus sur le haut de la montagne. Les deux guer-

1. Limssa était le chef de l'escorte.

riers avaient pris une autre direction, avec mon drap de lit, bien entendu.

» Quand on les eut perdus de vue, Limssa me dit qu'ils étaient venus avec ordre exprès de me tuer et de porter à leur maître mes dépouilles. Pourquoi m'ont-ils épargné? Est-ce la peur du fusil ou une main invisible qui les a retenus ? Je l'ignore ; toujours est-il que je l'ai échappé belle. Pour me consoler, mes gens m'avertissent que les périls de la journée sont plus grands encore, et qu'ils ne croient pas que je voie la nuit. Je ne puis pas dire que je craigne la mort, j'y suis préparé, et pourtant mon moral se fatigue, je le sens. Mon corps n'est pas plus à son aise ; je n'ai plus rien à manger ; une chute grave m'a fait à la jambe une profonde blessure... Mais confiance en Dieu !

» Sur le soir, nous marchions paisiblement dans le lit du Brahmapoutre, moi toujours le dernier, à cause des nombreuses observations que je recueillais, lorsque toute la caravane s'arrêta la lance au poing. J'arrivai à mon tour. Limssa me dit : « Chapeau bas ! regarde et admire. » En effet la chose en valait la peine. Nous étions devant une curiosité dont je laisse à d'autres l'explication. C'était une roche de granit dans laquelle était pratiquée la cheminée la plus régulière que j'aie jamais vue, une de ces cheminées antiques à large manteau, où toute une famille avec les voisins peut se réunir pour deviser à l'aise. L'ouverture a sept ou huit pieds de diamètre. La gaine pour la fumée est polie, ronde comme un puits, d'une seule pièce, et débouchant, à une hauteur de trente pieds, sur un plateau qui était autrefois le lit du Brahmapoutre. On remarque au sommet une crevasse où repose un nid d'oiseau. La rondeur et les proportions de cette cheminée sont parfaites, et cependant il est certain que le ciseau n'y a jamais touché. Peut-être est-ce l'eau qui aura creusé ce puits, alors que le fleuve coulait au-dessus de la roche. Mes gens pensent que c'est l'ouvrage et la demeure d'un Dès (génie).

» Nous sommes le 5 au confluent de l'Ispack[1] et du Brahmapoutre. Ici la vallée s'élargit, le chemin s'améliore ; les crêtes, jusque-là dépouillées de verdure, se couvrent de pins grands et vigoureux. Il me semble que je suis dans les montagnes des Vosges. Pour la première fois je retrouve le lierre ; je revois aussi le corbeau, qui avait disparu depuis Assam. Nous entrons dans un petit vallon sillonné par un ruisseau que je vois, sur ma gauche, descendre du sommet d'un pic colossal. Arrivé sur l'autre versant, je plane sur une large vallée formée par les alluvions du Brahmapoutre. Au loin se dessine un assemblage de points noirs ; je demande ce que c'est ; on me dit : « Un village thibétain ! » Je fais deux pas de plus et j'en découvre un autre à mes pieds : Thibet !... Thibet !... A vous, ô mon Dieu, les prémices de ma joie ! Je plantai à la hâte, sur le mur d'un enclos, une croix fabriquée avec deux branches. Je me jetai à genoux et récitai le *Nunc dimittis*. Je l'avoue maintenant, si j'étais mort au milieu des Michemis, mon dernier soupir exhalé eût été un regret amer, celui de n'avoir pas vu le Thibet. Savez-vous la chanson du conscrit

1. Marquée sur les cartes sous le nom d'Ipouk.

breton qui revoit son clocher à jour ? C'est un écho bien affaibli des sentiments qui agitaient mon âme. Vous me pardonnerez cette émotion, n'est-ce pas ? J'ai tant souffert !

» Après avoir fait une courte prière d'action de grâces et épanché en religieux soupirs toute la joie dont mon âme surabondait, je me hâtai de rejoindre la caravane. A peine avais-je fait deux cents pas, qu'au détour d'un bosquet sur ma gauche je me trouvai à l'entrée d'Oualoung, premier village thibétain [1]. C'était le 16 janvier 1852. »

Tel fut le voyage fait par Nicolas Krick des Indes au Thibet. Le jeune missionnaire y déploya toute la hardiesse, la persévérance, la résistance physique et morale, que les plus difficiles auraient osé demander. Au seul point de vue humain, son expédition ferait honneur au plus vaillant des explorateurs. Au point de vue de l'apostolat et de l'avenir que son entrée dans le royaume de Lhassa lui réservait, on pouvait penser que cette route n'était pas la meilleure, parce qu'elle présentait trop d'obstacles pour être ordinairement suivie par les prédicateurs de l'Évangile, qui devaient porter avec eux ou se faire apporter plus tard, tout ce dont ils auraient besoin pour les cérémonies du culte.

Krick n'a pas eu le choix, il a pris celle qu'il a trouvée, c'est un début qui peut avoir des améliorations ; d'ailleurs, c'est là un point secondaire ; car une fois au Thibet, s'il est accepté, s'il peut s'y installer en sécurité, prêcher la doctrine catholique et recruter des adeptes, le missionnaire aura toute faculté de chercher une voie plus aisée. La question est donc de connaître l'accueil qui lui sera fait, et le résultat qu'il obtiendra.

Pour le savoir, nous n'avons qu'à continuer de citer son journal.

V

Séjour de M. Krick au Thibet.

A Oualoung. — Seul. — A Sommeu. — Des lamas. — Un gite. — Description de Sommeu et des environs. — Une leçon de thibétain. — Noboudji le percepteur. — Un supérieur de lamaserie. — Ausserre. — Yong. — Interrogatoire de M. Krick. — Cadeaux. — Départ de Yong. — Retour de Noboudji. — Cérémonie bouddhique. — Invocations d'un lama. — Consultations d'un lama. — Sentiments du peuple envers M. Krick. — Misères de M. Krick. — On force M. Krick à partir. — Départ de M. Krick. — Raisons de l'échec de M. Krick. — Ignorance de la langue. — Craintes d'espionnage. — Raison dernière. — Dispositions des sauvages. — Manque de guides et de porteurs. — Moyens de succès.

« Mon intention avait été de me fixer dans le premier village du Thibet, quel qu'il fût, afin de ne pas éveiller l'attention de l'autorité chinoise ;

1. Je n'ai pas encore tracé ma carte, écrit M. Krick, mais je pense que ce village est vers la latitude 28°3' entre les deux lignes longitude de Paris 94° et 95°. Nous n'avons trouvé cette carte nulle part.

mais les Michemis m'ayant volé presque tout ce que j'avais, j'arrivai à Oualoung sans ressource aucune ; pas d'argent, pas de vivres, aucun présent à donner, seul, pas une âme qui pût me servir d'interprète. J'étais comme tombé des nues. A ma vue, hommes, femmes et enfants du pays accoururent pour me soumettre à leur étude. Ils se placèrent devant moi à une distance respectueuse, nous ne pouvions nous comprendre ; mais nous échangions des regards qui valaient des paroles. Leur ébahissement disait assez qu'ils n'avaient jamais vu pareille curiosité. Pour moi, appuyé sur mon fusil, la bouche béante et les yeux ouverts, je suis sûr que j'avais l'air d'un enfant du hameau, qui arrive, pour la première fois, dans une grande ville.

» L'admiration des Oualoungiens fut plus vite épuisée que la mienne. Je les vis se retirer les uns après les autres, et bientôt un vide absolu se fit autour de moi. Ils retournèrent à leurs occupations, paraissant parfaitement indifférents et me laissant aux prises avec les Michemis, qui voulaient me faire donner de l'or et de l'argent et achever de m'enlever le peu qui leur avait échappé pendant que j'étais dans leurs montagnes. Comme je vis que les Oualoungiens ne m'offraient aucune espérance de me fixer au milieu d'eux, car ils me refusèrent même une simple pipe de tabac que je demandai à l'un d'eux, je m'assis pour réfléchir au parti que je devais prendre. Ce fut alors qu'à mon premier enthousiasme succéda une vue claire, calme et réelle de ma nouvelle situation. Jamais je ne m'étais senti aussi seul. Sans doute, les Michemis m'avaient injurié, menacé et volé ; mais les Thibétains, en me laissant à moi-même, sans crainte ni espérance de leur part, me faisaient presque regretter les dangers de la route. Jusque-là, j'avais eu en perspective une mort violente ; maintenant, j'entrevoyais une mort d'abandon et de faim. Mon cœur se serra, mais, sans perdre courage, j'élevai les yeux vers le ciel, pour appeler une inspiration sur le parti que j'avais à prendre. Je me rappelai qu'Alexandre Csoma de Koros avait été reçu dans un couvent ; je convins donc avec trois Michemis, pour 8 annas (1 fr. 25), de me conduire au premier village où il y aurait un couvent, et je quittai Oualoung sans tambour ni trompette.

» A partir de ce village, la scène change comme de la nuit au jour. Habitants, maisons, culture, paysage, tout prend un caractère gracieux. La vallée s'élargit sur les deux rives du Brahmapoutre ; des champs bien tenus en occupent le fond ; des forêts de pins épais et vigoureux couvrent les pentes latérales et vont s'éclaircissant à mesure qu'elles approchent du sommet. Au pied des montagnes, dans les terrains d'alluvion et sur les bords des différents cours d'eau, sont des bosquets toujours verts, des massifs d'arbres aussi beaux que variés, tels que le bambou, l'oranger, le citronnier, le pêcher, le laurier même, et beaucoup d'autres que je ne connais pas. Il est rare, impossible même, de rencontrer ailleurs des bois plus frais et plus riants.

» Après deux jours de marche par ce pays accidenté, et sous l'influence d'une douce température qui me rappelait celle d'Europe au mois de mai, j'atteignis le bourg de Sommeu ; tout le village était déjà rassemblé,

car quelques Michemis, qui nous avaient précédés, leur avaient annoncé l'arrivée d'un être extraordinaire, tout à fait inconnu. Le balcon et les alentours de la principale maison étaient encombrés de curieux. Ici, comme à Oualoung, personne ne pouvait me comprendre ; on me fit signe de monter sur une étroite galerie, appuyée contre une écurie et faisant face à la foule. Elle servait de loge à un gros chien du Thibet, qui se prit à hurler comme un furieux en voyant que je me disposais à lui disputer son gîte. Sa colère m'effrayait peu ; mais comment escalader mon estrade ? il n'y avait ni escalier, ni échelle. Je grimpai alors à l'un des poteaux, m'accrochant aux planches ; un homme, qui était parvenu en haut avant moi, me tendit la main et me hissa sur l'échafaudage. Je vis qu'on ne m'y avait fait monter que pour mieux être vu de tout le monde, car hommes, femmes, filles, enfants se pressaient autour de moi ; quand la plate-forme fut pleine, les uns grimpaient sur les toits des maisons voisines, d'autres montaient sur des tas de pierres, de planches, ou tâchaient de s'accrocher aux planches où j'étais, hissant leur tête par dessous les pièces de bois, seulement pour me voir un instant. Ceux qui avaient été assez heureux pour se trouver près de moi profitaient de l'avantage de leur position ; ils me touchaient les mains, la barbe, me faisaient ouvrir la bouche, me regardaient dans le nez ; il fallut leur faire voir tout ce que j'avais ; ils n'étaient pas satisfaits de regarder ; il fallait toucher, examiner, toucher de nouveau, et chacun voulait avoir son tour. Ils fouillaient dans mes poches, qui étaient aussi une curiosité. Je n'étais plus maître de moi-même. Je les laissais faire. Quant à la foule qui ne pouvait pas me toucher, elle m'interpellait de ses cris, de ses signes et de ses gestes. Une femme, debout sur un tas de pierres, m'adressa un petit discours pathétique, qui fut couvert d'applaudissements. Quoique je n'y pusse rien comprendre, je lus dans son doux sourire, dans son regard animé et bienveillant, que sa harangue était pacifique, et je l'en remerciai par un salut à la française.

» Le même homme qui m'avait fait monter sur ce carré, espèce de balcon à découvert, m'apporta une gourde de tcho (eau-de-vie fermentée) ; un instant après, une femme m'en apporta une autre. Je demandai au singfou, esclave des Michemis, de me conduire au couvent, mais il me dit : « Le couvent est dans un village tout près et tous les guélongs (religieux) sont ici. » Et il me désigna comme tels ceux des assistants qui portaient une capote rouge[1]. Je m'adressai alors à trois ou quatre personnages revêtus de ce costume, et qui s'étaient montrés mes plus intrépides inquisiteurs : « Etes-vous religieux ? leur dis-je. — Oui, nous sommes lamas. — Et moi aussi, je suis homme de prières. » A partir de ce moment, on ne m'appela plus que le Lama Gourou (ce qui veut dire lama savant). Je cherchai à m'insinuer dans les bonnes grâces du plus âgé d'entre eux : il avait l'air d'un chef ; ses habits plus fins, sa robe bordée de fourrures, son gros reliquaire en or suspendu à son cou, et plus encore quelques mots soufflés à mon oreille, me l'avaient désigné comme le

1. C'étaient ceux qui sont désignés sous le nom de lamas rouges.

supérieur du couvent. Invoquant donc son patronage, j'essayai de lui faire comprendre que je l'aimais et que je serais heureux de fixer près de lui mon séjour. Persuadé qu'il accédait à mes désirs, je descendis de mon estrade. Aussitôt des femmes accoururent, me priant de placer mon bréviaire et ma croix sur leur tête. Une bonne vieille, entre autres, baisa mon crucifix. Cet acte de dévotion, étranger aux usages thibétains, fit sourire quelques jeunes filles ; mais l'excellente femme, loin de se déconcerter ou de rougir, leur adressa une sévère réprimande. Je l'approuvai, et les rieuses se retirèrent toutes confuses, tandis que la bonne mère s'en alla heureuse et fière.

» Cependant, j'étais toujours en plein air, sans aliments pour ma faim, sans abri pour la nuit. Mon lama y pourvut. Il me fit signe de le suivre ; je laissai mes effets entre les mains des curieux ; il m'introduisit dans une chambre-hangar, me fit asseoir sur une couverture de cheval sur laquelle il était assis lui-même ; il s'amusa beaucoup de ce que je ne pus pas m'asseoir à la chinoise. Il me fit servir du thé dans une petite écuelle en bois. Il y avait trois jours que je n'avais presque rien mangé ; aussi la douleur de la faim était si forte que je ne pus m'empêcher de lui faire signe que je désirais manger ; il me donna un morceau de riz froid qui, au lieu d'apaiser la faim, l'aiguisa. La nuit approchait et mes effets étaient à la disposition de chacun ; personne ne semblait s'avancer pour m'offrir à loger, car l'homme qui m'avait introduit chez lui pour prendre le thé paraissait vouloir s'en tenir à cette première politesse, puisqu'il n'avait pas fait apporter mes hottes. Je sortis et revins avec mon bagage, que je plaçai dans un coin en me disant : « Essayons ; s'il me chasse, il sera toujours temps de coucher à la belle étoile. » Il parut un peu étonné de me voir m'introduire si cavalièrement. Mais il me laissa faire. Je sentais bien que j'abusais de sa bonté, mais, enfin, qu'avais-je à faire de mieux ? Le soir, on me servit une petite ration de riz que je partageai avec mon chien, qui ne tenait plus sur ses pattes, tant il avait faim ; en sorte que je ne pus presque pas dormir à cause de la faim.

» Le lendemain matin, je sortis pour explorer les environs. Le village se compose d'une douzaine de maisons groupées sans symétrie sur un monticule, au milieu d'arbres toujours verts ; on dirait des villas cachées dans un bosquet. Sur la gauche, et à une distance d'un kilomètre, coule le Brahmapoutre. La vallée qu'il arrose s'étend du nord au sud. De hautes montagnes parallèles l'encadrent des deux côtés ; leurs flancs sont couverts de pins gigantesques, et la neige blanchit leurs sommets aussi loin que porte la vue ; on n'aperçoit, dans les bas-fonds, que des champs cultivés. Des troupeaux de vaches, de bœufs, de chevaux, d'ânes, de mulets, pâturent çà et là en toute liberté. A cinq ou six kilomètres vers le nord, on découvre une vaste terrasse triangulaire ; c'est la résidence de Yong, gouverneur de la province. Les indigènes appellent ce château Rima.

» Je ne crois pas qu'un peintre puisse trouver un site plus frais et plus enchanteur. Il n'aurait ici qu'à copier la nature ; rien ne manquerait au charme de son paysage. Fleuve bordé par deux chaînes de montagnes s'élevant jusqu'aux nues ; forêts dont la sombre verdure contraste avec la

neige étincelante qui brille aux rayons d'un soleil sans nuages; villages entrevus dans des massifs gracieux; ruisseaux aux bords desquels se groupent les montagnards qui viennent se laver et y puiser de l'eau; vaste plaine livrée à la culture, toute coupée de rizières et de champs de blé qu'une digue protège contre les torrents; enfin, dans le fond du tableau, la résidence du gouverneur, assise au confluent de deux vallons et adossée au pied d'un pic dont l'aiguille se dessine sur un ciel azuré; ce n'est là qu'une faible esquisse de la scène que j'avais sous les yeux.

» Près de moi, se trouvait une maisonnette isolée; je voulus faire connaissance avec ses habitants. A mon approche, le maître et la maîtresse du logis, l'oncle, la tante et tous les enfants accoururent et me prièrent d'entrer. Introduit avec bonté dans leur demeure, je dus encore partager leur frugal repas; tout ce qu'ils avaient me fut offert avec une si cordiale bienveillance, que j'aurais voulu pour tout au monde pouvoir les en remercier dans leur langue. J'y suppléai de mon mieux par des signes. Je caressai le petit enfant qui reposait dans les bras de la mère; l'innocente créature ne comprit rien à la bénédiction du prêtre, mais je vis le cœur de la mère bondir de joie.

» A midi, je pris la hauteur du soleil; j'eus 78°. Le peuple qui se pressait autour de moi crut que je lisais dans les étoiles, et chacun me priait de lui dire si son étoile était bonne et quand il mourrait. Je leur répondais: « Plus tard, je vous le dirai; il faut que je calcule avant. »

» Je voyais que le peuple était tout contrarié de ce que je ne pouvais pas les comprendre, ni leur dire un mot. Je tirai alors ma grammaire thibétaine de ma hotte, persuadé que je n'aurais qu'à l'ouvrir pour entrer en pleine conversation. Mais j'eus beau lire et répéter, vite, lentement, manger les lettres ou prononcer distinctement chaque syllabe, chercher à donner à ma bouche toutes les formes possibles, afin d'attraper la vraie prononciation; ils riaient, mais ils ne comprenaient pas. Je crus donc que l'on ne parlait pas le thibétain. Mais dès qu'ils eurent le livre, ils lurent parfaitement et me dirent que c'était leur langue, et chaque mot était correct. Comme je ne pouvais comprendre pourquoi ils n'entendaient rien à ma lecture, je les fis lire les mots que je leur avais lus, et je vis que la prononciation est toute différente de l'orthographe. Exemple : Ton pays est orthographié, khyod pa youl, et ils prononcent tchou pa ïeu. J'avais toujours une foule de guélongs autour de moi, qui lisaient avec moi; ils étaient en admiration devant cette grammaire.

» Je croyais que le chef avec lequel je vivais était le supérieur des guélongs. Je lui fis comprendre que je désirais qu'il me prenne avec lui dans son couvent; il ne dit rien, mais il sourit; ce sourire et la bonté avec laquelle il me traitait me fit croire qu'il pourrait accepter ma proposition. Je me remis entièrement entre les mains de la Providence.

» J'étudiais ma grammaire avec les guélongs, quand je n'étais pas trop tourmenté par la faim, la misère et surtout les puces et les poux. Au bout de quelques jours, je pus déjà comprendre les mots les plus usités; en causant un jour avec lui, il me dit: « Je ne suis pas guélong, mais je suis un michia (employé ou officier du gouvernement). Je suis chef des percep-

teurs de cette province. Je viens tous les ans pour lever la dîme, puis je retourne chez moi. Je demeure dans une magnifique vallée au nord-est, où coule une très large rivière. Il me faut un mois pour m'y rendre. Je me nomme Novouboudgji, mais le peuple m'appelle Noboudji » ; il m'écrivit son nom (Nodvoudbourkji), puis il me dit : « Veux-tu venir demeurer avec moi ? — Oui, bien certainement. » Ce qui m'avait trompé, c'est que les employés du gouvernement ont le vêtement de la même couleur que celle des guélongs. Il m'apprit à distinguer l'un de l'autre. Je fus donc bien étonné de me voir entre les mains de gens que j'avais voulu éviter. Mais tout semblait pour le mieux. Quoique les guélongs n'aient pas de couvent dans ce village, ils y étaient venus probablement pour avoir leur part de la dîme. Leur supérieur vint aussi me voir ; c'est un bon gros, à figure rubiconde, ornée de petits favoris blancs. Il me dit : « Est-ce bien ou mal ? » Je lui dis : « C'est bien. — Si tu me donnes ton chapeau, je ferai que tout soit bien pour toi. — Dans ce moment-ci, j'ai besoin moi-même de mon chapeau ; plus tard, je verrai. »

» Parmi le grand nombre de chefs qui venaient tous les jours dans notre chambre, il en arriva un qui ressemble parfaitement au portrait de Louis XV, petites moustaches noires, belle chevelure flottant sur les épaules, front haut, encadré dans deux longues boucles de cheveux, nez aquilin, petites mouches. Noboudji se leva, ce qu'il ne faisait pas pour les autres. Après qu'ils eurent fait leurs politesses, ils s'assirent. Nous eûmes immédiatement le thé et la pipe. Après avoir, cinq ou six fois, prononcé Katchiré ! Katchiré ! auquel je ne pus pas répondre, il fit venir un esclave singfou, louche des deux yeux, stupide et abruti. Ce pauvre malheureux essaya d'écorcher en assamien les premières questions que ce chef lui fit. Puis il lui dit : « Je ne comprends ni l'assamien ni le thibétain, comment veux-tu que je sois l'interprète ? » Alors, le chef se tourna vers lui, lui cracha à la figure et le renvoya ; pendant que nous fumions et buvions le thé, il causa beaucoup et longtemps avec Noboudji. Il revint le lendemain faire ses adieux. Quand il fut parti, Noboudji me dit : « C'est un grand chef ; il se nomme Ausserre. C'est le premier ministre du gouverneur de cette province. » Je crus qu'il voyageait pour la dîme. Mais j'appris plus tard qu'il était venu, envoyé par le grand chef, pour prendre connaissance de l'étranger. Cette visite parut être en ma faveur, car Noboudji redoubla d'attentions et me donna du raisin sec, des noix, du jus de vigne qu'il avait dans une peau de chèvre. Il paraît qu'ils ne savent pas faire le vin. Le peuple, les chefs, les guélongs me témoignaient de l'affection, de l'intérêt. Chacun me disait : « J'irai avec toi à Lhassa. » Le 16 janvier, on fit une petite estrade dans notre chambre ; le lendemain, vers les trois heures, tandis que je disais mon bréviaire, assis sur cette estrade, on entre en criant : « Place ! place ! vite ! Yong ! c'est Yong ; il arrive ; il est déjà descendu de cheval. » Une minute après, Yong entra ; il avait une marche lente, grave ; le peuple se prosternait sur son passage ; il était suivi d'une troupe de chefs, entre autres Ausserre, qui me salua en souriant ; comme je me souciais peu de me trouver auprès d'une pareille autorité, je sortis et allai m'égarer sur les bords du

Brahmapoutre. Je ne rentrai qu'à la nuit close. Mais le chef du village me guettait et me fit entrer sans me donner le temps de changer d'habits ; du reste, je n'y tenais pas beaucoup. On me dit de m'approcher devant l'estrade où Yong était assis et de faire le salam. Je répondis que je ne ferai pas leur salut (car ils se prosternent), mais que, s'il voulait, je lui ferais le salut français. — Soit, faites !... Mon accoutrement n'était pas des plus élégants : souliers déchirés dont j'avais perdu les deux talons, blouse noire, sale, trouée, sur la tête un bonnet de nuit en laine rouge de la forme d'un éteignoir, et la pipe à la bouche. Je lui fis donc le salut français sans ôter mon bonnet, car il n'ôta pas non plus sa belle calotte. Je continuai à fumer, car tous les ministres fumaient : ils étaient assis sur le plancher formant deux rangs ; à droite et à gauche, Noboudji et Ausserre étaient les premiers. Noboudji m'appela et me fit placer à côté de lui. On me servit une tasse de thé, Ausserre me passa sa blague à tabac, un autre me donna du feu, puis commença l'interrogatoire. Yong avait amené avec lui un de ses esclaves qui était d'Assam, il fut l'interprète. Il commença ainsi : « Bapou (prêtre), voici le Rajah des rajahs, le Roi des rois, le Puissant, le Maître absolu de ce pays ; il a dans sa main la vie et la mort, il peut frapper, couper, arracher les yeux, mettre en prison, faire trancher la tête sans qu'on ait à dire mot ; il vient à cause de toi... J'inclinai la tête en disant : — Je suis enchanté de faire sa connaissance... Les chefs interrogèrent : — Qu'est-ce que le Lama dit ?... L'esclave leur répéta ce que je venais de lui dire : ils rirent et me dirent par l'interprète : — Quel est ton nom ? — L'abbé Michel-Nicolas Krick, missionnaire... Les chefs répètent : Lab Michale Nikla Kricki mitchionnaré. — D'où viens-tu ? — De mon pays. — Quel est le nom de ton pays ? — France. — Ah ! Pharan. Comment es-tu venu ? — En chemin de fer, sur un bateau à vapeur, dans un navire, dans un tronc d'arbre, enfin, par terre avec mes pieds. — Combien de temps as-tu mis pour venir ? — 24 lunes et demie. — Ton pays est-il grand ? — Oui, très grand. — Y a-t-il un roi, des soldats ? — Oui. — Comment s'appelle ton roi ? — Louis-Napoléon... Les chefs répètent : L'houissa Napoleong. — Que viens-tu faire ? — Je viens m'occuper de religion. — Est-ce de ta propre volonté ou par l'ordre de ton Rajah que tu es venu ? — Mon Rajah ne sait pas même que je suis au monde. — As-tu ton père, ta mère ? — Ma mère est morte, j'ignore si mon père vit encore. — As-tu des femmes, des enfants ? — Je suis un lama gourou, et vous devez savoir que les lamas font vœu de chasteté et ne se marient point. — Ah ! c'est vrai, les lamas n'ont pas de femmes. — As-tu dans ton village des maisons, des terres, des vaches, des chevaux ? — Non, car j'ai l'intention de ne jamais retourner dans mon pays. — Sais-tu écrire, lire ? — Oui. — Veux-tu écrire ? — Voyons... Pendant que j'écrivais en français, le Rajah écrivait en thibétain ; il me passa ce qu'il venait d'écrire en me disant : — Peux-tu lire ? — Pas tout, seulement quelques lettres... Je lui donnai à mon tour mon écriture. — Et toi, sais-tu lire ?... Il prit le papier, le regarda, puis me le rendit en disant : — Non, je n'y comprends rien du tout. — Tu resteras dans le pays ? — Oui. — Tu n'es pas un lama, tu es un paltone sab (officier anglais) ; tu viens pour voir

le pays, puis tu viendras faire la guerre. — Non, je ne suis pas un espion anglais, je suis Français. — Mais enfin, quel peut être le motif de ton arrivée ici ? — Je suis un lama, je viens uniquement pour m'occuper de religion. — Comment pouvons-nous savoir si tu es un lama ? — Nous, lamas, nous portons la barbe, et les officiers n'ont que des moustaches et des favoris. — Alors tu es un lama à cause de ta barbe ? — Non, c'est parce que je suis lama que je l'ai. — Tu es Katchi (Kachemirien) ? — Non. — Alors tu es Nibou (népalien) ? — Comment pouvez-vous faire une si grande faute de connaissance de votre propre pays ? Katchi, Nibou sont à l'ouest et moi j'entre par l'est. — Ah! oui, oui, tu appartiens au Rajah de Mouloungt Déché (Assam). — Non, je vous ai dit que je suis Français, que mon pays est très loin. — Alors, tu es un malfaiteur, tu as fui ton pays pour échapper à la justice ? — Non, je suis un honnête homme, je n'ai ni tué, ni volé. Je ne peux pas vous donner d'autres preuves, à moins que vous n'écriviez dans mon pays. — Pourquoi as-tu choisi notre pays ? — Parce que j'ai appris que vous êtes un peuple bon et religieux. — Comment l'as-tu appris ? — Par un lama de mon pays qui a été à Lhassa et que le Deb Rajah a bien reçu. — Combien de temps resteras-tu dans notre pays ? — Toujours. — Tu ne retourneras plus dans ton pays ? — Non... Ils secouèrent la tête voulant dire : Tu mens. Le Rajah prit ma grammaire qu'on lui avait montrée et, la lisant avec étonnement, me dit : — Est-ce toi qui as fait ce livre ? — Non. — Qui l'a fait ? — Un Européen. — Comment a-t-il pu se procurer notre langue ? — Il y a en Europe un grand nombre de vos livres. Il y a même dans notre grande ville un professeur près duquel j'ai pris quelques leçons. — Tu l'as donc acheté ? — Oui. — Combien d'argent as-tu donné ? — Beaucoup. — Où veux-tu aller ? Est-ce à Lhassa ? où ? — J'irai où le Rajah m'enverra ; n'ayant pas de ressources, je ne suis pas libre. — Veux-tu rester à Sommeu ? — Oui. — Ou veux-tu aller à Lhassa faire ton salam au Dalaï-Lama ? — Je préfère rester ici, j'irai à Lhassa plus tard; mais si le Rajah veut m'y conduire, j'irai. — Pourquoi n'as-tu pas apporté d'étoffes, d'or, d'argent ? — J'en avais, les Michemis m'ont volé et ils ont voulu me tuer... Ils criaient tous : — Donne-nous les noms de ceux qui t'ont maltraité, nous irons les punir... Ils se consultèrent un instant, puis le chef me dit : — Il faut t'en retourner dans ton pays. — Oh ! certainement non, je ne m'en retournerai pas. — Tu ne peux pas rester. — Pourquoi ? — Parce qu'il y aura grande guerre ici. — Que me fait la guerre ? Je n'y prendrai aucune part. — Non ; le Rajah sait que, comme étranger, il t'arriverait du mal, et il ne peut pas te prendre sous sa protection. — Rajah, puisque tu ne peux pas me protéger, je te décharge de toute responsabilité, je me prends moi-même sous ma protection. — Mais on te tuera ! — Précisément, je ne crains pas la mort, je l'accepterai... Et m'animant : — Tenez, ne me prenez pas pour un enfant, votre guerre n'est qu'un mensonge, une raison puérile pour me faire sortir du pays, parce que vous vous défiez de moi ; mais je ne partirai pas. Un roi sage n'éloigne pas de son pays un honnête sujet. Il n'y aura pas de guerre... Alors tous les chefs se levèrent, tirèrent leur long sabre et imitèrent un combat, hachant à droite et à gauche, piquant en avant, en arrière. Je ne

pus m'empêcher de rire; Yong me fit un signe, voulant dire : Croyez-moi, il y aura guerre comme ça ; moi je secouai la tête en disant : Non. — Tu vois, tu ne peux pas rester, retourne dans ton pays. — Comme vous prenez les choses ! Vous croyez que j'ai quitté mon pays, que j'ai mis deux ans pour arriver ici, que j'ai dépensé tant d'argent, essuyé tant de fatigues, et maintenant que je suis au but, croyez-vous donc que je vais m'en retourner, et cela à cause de votre guerre ? — Et où iras-tu ? — Je resterai ici ; ou j'irai dans des couvents, ou j'irai à Lhassa. — C'est justement de là que viendra l'armée, et puis il faut 24 lunes pour y aller. — C'est incroyable comme vous êtes ignorants ; s'il vous faut 24 lunes pour aller à Lhassa, je me porte fort d'y aller en une lune... Ils se regardèrent et sourirent. — C'est vrai, il y a un chemin par lequel on va à Lhassa en une lune ; mais tu ne peux pas le prendre, il y a trop de neige ; il y a des pierres qu'on ferait rouler sur toi et de gros canons dont la bouche est braquée sur le chemin ; on tirerait sur toi ! boum ! paoum ! comment ferais-tu ? Tu n'as pas d'argent, tu n'as pas de cheval, qui porterait tes effets ? — Alors, je reste ici. — Eh bien, ici, qui te logera ? Avec quoi paieras-tu ? Comment te procureras-tu des vivres et des vêtements ? — Ne crois pas, Rajah, que je sois un pauvre mendiant. Je puis faire venir de l'argent, des vêtements. — Comment les feras-tu venir ? — Tu auras la bonté de me donner des hommes, je leur remettrai une lettre. — Pour aller dans ton pays qui est le Mouloung-Déché. — Non, je vous ai déjà dit que mon pays n'est pas le Mouloung-Déché. — Combien de temps faudra-t-il ? — J'ai un ami qui demeure à une demi-lune de marche d'ici, je lui ai confié de l'argent. — Combien d'argent peux-tu avoir ? est-ce une livre ? est-ce un morceau comme une tête ? — Je puis en faire venir autant qu'il m'en faudra. — Aussi de l'or ? — Oui. — Combien ? un morceau gros comme les deux poings ? — Non, pas un si gros morceau... On interrompt l'interrogatoire pour souper. Je suis servi comme les chefs : du riz et du lard presque cru ; c'est la première fois que je fais un bon repas, car je ne puis me rassasier. Après le souper les chefs me donnent du tabac et du feu, et chaque pipe est bourrée, puis le thé est apporté. Le Rajah me dit : — Je sais tous les dangers que tu courrais comme étranger pendant la guerre ; voici donc ce que j'ordonne : Tu sortiras du pays seulement pendant la guerre ; quand elle sera passée, tu pourras revenir, si tu veux. — Où voulez-vous que j'aille ? — Dans ton pays. — Je ne veux pas y aller. — Eh bien, va dans la province d'Assam. — Je ne m'en irai pas. — Alors choisis d'aller chez un chef Michemis. — Quoi ! les Michemis qui m'ont si maltraité ? jamais ! — Sais-tu ? tu iras chez Kotta, qui demeure au premier village Michemis qui est à notre frontière, tu seras tout près de nous pour revenir ; là, tu n'auras rien à craindre, car je lui donnerai des ordres sévères. Là je te donnerai la nourriture et tout ce qu'il te faudra... Je réfléchis un instant ; je devais accepter ou refuser. Je me dis : Il ne faut pas pousser les choses à l'extrême, d'autant plus qu'il m'accorde plus que je n'avais le droit d'espérer. On attendait ma réponse. — Rajah, je te remercie de ta bonté, je me rends, mais à regret, à ton ordre. J'espère que la guerre ne durera pas longtemps, alors sois sûr que

je reviendrai... Le gouverneur me dit : — Lama gourou, apporte tout ce que tu as, je veux enregistrer chaque objet afin que les Michemis ne puissent pas te voler... Le peu que j'avais fut déballé ; Yong prit une énorme feuille de papier et se mit à marquer les plus petites bagatelles. Après avoir examiné, il admire les objets les plus communs. Il fut tellement absorbé par son admiration, qu'il oublia d'enregistrer au moins la moitié de mes objets. Vers la fin, il ne marquait plus rien du tout. Quand j'eus remis mes effets dans les hottes, je voulus me retirer, car il était dix heures du soir. On me dit : — Fais tes présents, car si tu rends le Rajah content, il sera bon pour toi... Je n'avais rien à donner, il ne me restait qu'une petite pièce de soie d'Assam, et une tabatière à musique que le major Witch m'avait donnée pour en faire présent à un chef thibétain ; mais on l'avait tant fait jouer les premiers jours, qu'elle était cassée et ne marchait plus. Cependant les chefs qui l'avaient entendue lui en avaient fait un si grand éloge qu'il la demanda, disant qu'il tâcherait de la réparer. Je lui donnai mon parapluie en coton, la seule assiette de faïence qui me restât, une bouteille de bordeaux que j'avais apportée avec moi en cas de maladie, un porte-plume en verre colorié avec quelques plumes en acier ; ce porte-plume lui fit grand plaisir.

» J'avais donné à Ausserre, premier ministre, un pantalon gris pour gagner ses faveurs. Mais, en serviteur fidèle, il le donna à Yong, qui me le rendit en disant qu'il ne savait pas ce que c'était.

» Ausserre, Noboudji et moi nous passâmes dans la pièce voisine, où nous fumâmes et prîmes du thé jusqu'à minuit. Ausserre me dit : — Tu seras des nôtres, nous irons à Lhassa... Le lendemain matin, Yong me fit appeler. Je crus que c'était pour me donner ma feuille de route pour Kotta, car la veille en me quittant il m'avait dit : — Demain je te donnerai des hommes et des vivres et tu partiras... Je fus donc bien étonné quand il me dit : — Lama, puisque tu ne veux pas sortir de notre pays et que je crains de prendre la responsabilité, je vais consulter un autre Rajah. Dans dix jours, je viendrai te donner la réponse ; si elle est favorable, tu pourras rester ; veux-tu me confier ta grammaire ? Je te la rapporterai... Il fit venir le maître de la maison et lui donna l'ordre de me garder chez lui et de veiller à mes effets pour qu'on ne me volât rien. Il prit congé de moi d'un air doux et souriant ; tous les chefs me frappaient sur l'épaule en disant : — Sois bien, nous reviendrons, nous irons à Lhassa à cheval... Je les accompagnai jusqu'à leurs chevaux. Dieu ! quelle cavalcade ! vraie mascarade de mardi gras ! la rossinante de Yong avait le cou garni de grelots, et elle était chargée de pompons rouges de la tête à la queue. Je passai les jours suivants à souffrir la faim et à m'ennuyer. Le 31 janvier Noboudji arriva ; il me serra fortement la main en me disant : — Je suis bien content de te revoir... Le soir quand nous fûmes seuls il me dit : — Voyons, est-ce bien vrai que tu puisses faire venir de l'argent ? — Oui, certainement ; donne-moi quatre ou cinq hommes que je paierai, et dans un mois ils seront de retour. — Bien, tu écriras ta lettre, et demain j'ordonnerai à cinq hommes d'aller la porter... Mais le lendemain, quand le papier et la plume à la main je lui dis : — Je vais écrire, où sont les

hommes ?... il sourit en répondant : — Aucun Thibétain ne voudrait aller si loin... Au moment où il vit qu'il n'y avait personne dans la chambre, il me demanda si j'avais appris quelque chose de Yong. — Non, lui répondis-je... Il ajouta : — Je voudrais bien que tu m'accompagnes chez moi, mais je crains que Yong ne cherche à te renvoyer. S'il le fait, tu refuseras ; tu resteras malgré son ordre ; tu lui diras que tu ne veux pas t'en aller. Je vais partir de nouveau, dans deux jours je reviendrai ; regarde, j'ai déjà sali la chemise que tu m'as donnée, je te la laisse, tu la laveras avec ton linge..., puis il partit.

» Je me trouvai occuper seul la chambre, mais pas pour longtemps, car le soir même les religieux guélongs vinrent dresser un autel juste à l'endroit où était auparavant Yong.

» La cérémonie religieuse commença le 18 au soir, et elle se prolongea jusqu'au milieu de la nuit du 19. Comme elle se passa dans ma chambre, je pus tout voir et tout examiner en détail. De plus, le chef officiant voulut bien m'expliquer ce que je ne comprenais point ; je regrettai alors de ne pas savoir mieux la langue pour lui demander la raison de tout ce qui se passait sous mes yeux, et connaître leurs dogmes. J'ai lu dans bien des auteurs que la religion des Thibétains est une fidèle copie de la religion catholique ; vous pourrez bientôt juger de ce qu'il y a de vrai dans une pareille assertion, car je ne dirai rien que je n'aie vu de mes propres yeux, et c'est sur le lieu même que j'ai pris mes notes.

» On commença par égorger un veau noir ; deux guélongs, encore novices, mirent à part les entrailles, le cœur, le foie, et recueillirent le sang ; puis ils hachèrent par morceaux une partie de la victime. Ils se mirent ensuite à pétrir de la farine avec de l'eau, de cette pâte, fabriquèrent plusieurs centaines de statuettes d'hommes et de femmes : ici c'est le Thibétain avec son chapeau à la tyrolienne, le Chinois avec sa longue tresse de cheveux ; là des dieux obèses, et des fidèles en adoration ; plus loin des animaux de toute espèce, des figures grimaçantes comme celles dont sont chargées nos cathédrales du moyen âge. Quand la fabrication des dieux fut terminée, on les disposa sur des assiettes de cuivre, sur des planches, et même sur des morceaux de pots cassés : le tout arrangé symétriquement sur le plancher, au fond de la chambre. Alors un des guélongs les aspergea du sang de la victime, pendant que l'autre les ornait de petits morceaux de beurre. Sur la table qui tenait lieu d'autel, on voyait une assiette de riz, une autre de viande hachée, un lampion, un vase d'eau, un vase de tchô, un réchaud, une grosse sonnette, une paire de cymbales, un tambour plat appelé en thibétain gna, un tas de feuilles écrites, serrées entre deux planches, et au milieu de la table une grandes tatue.

» A la nuit, quand tout fut prêt, un moine entra ; il avait la rotondité d'un Chinois, et sur sa poitrine s'étalait un énorme goître. Il s'assit devant l'autel, alluma le lampion, fit fumer l'encens dans le réchaud, puis commença brusquement l'office en frappant de toutes ses forces sur le tambour et les cymbales, et s'accompagnant de la voix. Comme il n'y a point de temple à Sommeu, je croyais que tous les paroissiens viendraient assister avec piété et dévotion à cet office, mais je ne vis que

des curieux ou des gens qui venaient se chauffer, fumer et causer pendant que le pauvre guélong s'égosillait à psalmodier ou plutôt à déclamer son office. Il savait tout par cœur ; néanmoins il tournait les feuillets de son livre, quoiqu'il eût la vue trop faible pour pouvoir en lire un mot. Quand il était fatigué, il faisait une pause, buvait un broc de tchô [1] et prenait une part active à la conversation. A dix heures il paraissait aussi dispos qu'au commencement ; pour moi, j'avais la tête cassée du bruit de la batterie de cuisine, je lui aurais volontiers fait grâce du reste. Je crus pour un moment voir arriver la fin, car il se mit à lancer par la porte les statuettes l'une après l'autre, mais il s'arrêta à la sixième.

» Cependant on venait de servir un souper copieux qu'il partagea avec moi, ce qui me fit oublier ma mauvaise humeur et mon mal de tête. Je me couchai ensuite dans un coin, sur ma couverture, et je commençai à sommeiller quand il me dit : « Lama gourou, attache ton chien pour que, pendant la nuit il ne mange pas ces statues; elles sont sacrées. » Pauvre Lorrain! quand il l'aurait fait, il avait jeûné si longtemps et tant de fois ! Le lendemain, avant trois heures du matin, il reprit en mains cymbales, tambour, clochettes, et fit un bruit à éveiller tout le village. On lui apporta immédiatement un broc de tchô, qui ne se désemplit plus de tout le jour : on fit bien, car le pauvre homme exerça tellement son gosier et ses poumons, qu'il aurait eu une extinction de voix avant midi sans ce bienveillant breuvage, auquel il recourait après chaque période de sa déclamation.

» Pour moi, je ne faisais faute, en fumant ma pipe au coin du feu, de suivre ses andante, ses presto, ses piano, ses forté. Quand il invoquait, c'était andante; quand il conjurait, exorcisait, maudissait, ses traits se tendaient, ses yeux s'enflammaient, son goître se gonflait à se rompre ; il appuyait sur chaque syllabe, il s'accompagnait d'un coup sec, vigoureux sur son tambour ; puis, tout à coup, sa voix faiblissait, il revenait au piano, il saisissait son broc de tchô et se permettait une causette de quelques moments. Il avait l'air de faire toutes ses grimaces avec foi et conviction ; mais les assistants, curieux ou guélongs, riaient, causaient, fumaient, comme si la prière du moine n'était qu'une annonce de sergent de ville. A chaque instant ils me demandaient : « Eh bien ! lama gourou, que penses-tu de notre religion? fait-on la même chose chez vous ? » Cette comédie dura toute la journée, j'en étais assourdi ; néanmoins il fallut la subir jusqu'au bout. Pendant ce temps, deux jeunes guélongs n'avaient cessé de fabriquer un grand nombre de statuettes avec une pâte pétrie de beurre et de fine farine. Sur le soir, la bonne femme de la maison plaça devant sa porte un panier de fruits, une botte de foin, les ustensiles du ménage, tout jusqu'au balai. Alors, le moine officiant, accompagné d'un guélong portant une torche, sortit le livre à la main, bénit les fruits et revint à l'autel. La matrone déposa aussitôt à ses pieds des armes, des hachettes, des sabres, des flèches, des bâtons... Un énorme coup de son tambour se fit entendre, tout le peuple accourut, se saisit des armes bénites ; machinalement je mis la main à mon fusil et l'armai, prêt à tout événement ; mais dans un clin d'œil et même moins, et guélongs, et guerriers, et statues, tout disparut

1. Boisson faite avec du riz fermenté.

dans le bois. On n'entendait plus rien, lorsque tout à coup ils poussèrent un hurlement à effrayer les éléphants, et revinrent au son du tambour, des cymbales et de la sonnette. Tout étant rentré dans le calme, il y eut grand souper ; les pieds de veau furent jetés dans le feu et mangés à peine chauds ; le reste de la viande fut cuit avec le riz des oblations : je refusai d'en manger, sous prétexte que je n'avais pas faim. J'acceptai cependant deux petites divinités, que je mis de côté après les avoir bien examinées. Tous les convives mangèrent celles qu'on leur donna, et Bedou, qui soupçonna mon intention impie et sacrilège, me dit d'un ton grave et solennel : « Lama gourou, garde-toi de donner à ton chien ces choses sacrées ; il faut les manger, tu en recevras l'abondance des trésors célestes. » Je me contentai de sourire.

» Vers trois heures du matin, tout le monde dormait autour du pauvre voyageur, qui seul n'avait pas fermé l'œil. Je jetai un coup d'œil dans la chambre, j'appelai mon chien, et je me hâtai de lui donner les deux divinités thibétaines, redoutant moins leur vengeance que celle des guélongs.

» A peine levé, le vieux guélong fut occupé à donner ses consultations. Hommes et femmes arrivaient en foule, l'interrogeaient sur toute espèce de maladies, et sur le nombre d'années qu'ils avaient encore à vivre ; chaque consultant apportait une petite corbeille de riz qu'il déposait préalablement aux pieds de l'officiant, en lui expliquant le sujet qui l'amenait. Après une foule de questions adroites qui finissaient par le mettre au courant de l'affaire, il ouvrait son livre, lisait quelques lignes, et chaque fois il était couvert d'applaudissements par les assistants qui étaient là, bouche béante, récitant chacune de ses paroles comme un oracle. Puis, prenant son grand chapelet, il soufflait dessus, le posait sur son front, calculait un certain nombre de grains pris au hasard, et, feignant d'être en communication avec la divinité, il répétait trois fois la même opération et rendait son oracle : il est irrévocable ; c'est l'arrêt de mort ou de vie de la pauvre victime. A chaque réponse, les assistants donnent un signe de joie ou de compassion. Cependant le sac de riz se remplissait à la plus grande satisfaction du religieux. Chaque offrande le déridait, et quand la personne qui venait le consulter plaçait son petit panier de riz devant lui, il lui disait : « Oh ! la bonne enfant, tu me donnes trop, pourquoi m'apportes-tu ce riz ? — Excusez-moi, révérend guélong, je voudrais pouvoir vous apporter plus. — Oh ! que tu es bonne ! Eh bien ! comment ça va-t-il ? te es toujours heureuse ? Que fait le bon papa ? Et la mère ? quelle digne femme ! Tes frères, ta sœur, ton mari, tes enfants, comment vont-ils ? Je vous aime bien tous, il y a si longtemps que je connais la famille !... » Tout en faisant cette causette sentimentale, il vidait le riz dans le sac, puis buvait son broc de tchô. C'était surtout avec les vieilles mamans qu'il avait de longues causettes ; il leur rappelait le bon vieux temps jusqu'à leur faire essuyer une larme. Le rusé compère était souvent aussi presque obligé de comprimer ses soupirs ; on aurait dit qu'il faisait des efforts pour ne pas laisser échapper la larme qu'il était supposé avoir à l'œil. Il avait un talent supérieur pour s'insinuer, gagner la confiance, et remplir son sac. Il arriva plusieurs fois que les personnes qu'il avait

grondées de leur générosité revenaient avec un nouveau présent ; d'autres fouillaient tous les coins de leurs maisons pour trouver de quoi faire plaisir à un si bon père. Alors, le broc à la main, il se mettait à rire, mais d'un rire bon, affectueux, reconnaissant, qui gagnait le cœur, et il disait : « Ah ! je vois que tu es incorrigible, tu m'aimes trop. » Jamais je n'ai rencontré un bavard semblable, c'était une vieille femme pur sang. En partant il serra affectueusement la main à toutes les mamans, donnant des avis, des conseils à droite et à gauche. Il me fit ensuite ses adieux : « Lama gourou, je t'aime, je te souhaite un succès complet, et je serai toujours heureux de te voir. Viens dans notre couvent ; je m'appelle Geshan, et notre maison est à Rima. » Il monta ensuite à cheval et partit emportant ses sac de riz.

» L'autorité me repoussait, mais le peuple était loin de partager à mon égard la défiance de ses chefs. Il ne se passait pas de jour sans que plusieurs Thibétains, hommes et femmes ne vinssent me demander ma bénédiction : « Lama gourou, me disaient-ils en s'agenouillant ou en se prosternant à mes pieds, placez votre saint livre sur ma tête et bénissez-moi [1]. » Bien entendu que j'invoquais sur eux les lumières de Celui qui éclaire tout homme venant en ce monde. Au nombre de ces bonnes gens, se présenta un visiteur qu'à sa piété et à ses paroles j'aurais pris volontiers pour un chrétien. Après s'être prosterné à mes pieds qu'il baisa, il me dit : « Saint Lama, j'ai appris ton arrivée au Thibet, et je suis accouru de bien loin pour te voir. Maintenant que ma vue affaiblie par l'âge a pu te contempler, je suis heureux. Bénis-moi. » Je lui demandai quel était son pays, et sur sa réponse qu'il était originaire du Yun-nan, j'eus l'idée qu'il était peut-être catholique. Alors je lui montrai ma croix, mais je reconnus qu'il en ignorait le sens religieux. Il resta deux jours auprès de moi, puis repartit avec ma plus large bénédiction.

» Si mon cœur était consolé pas ces témoignages d'intérêt, les conditions matérielles de mon existence n'en étaient pas moins dures. Le pauvre est pauvre partout. Je subissais le sort de la misère. Ma chambre était une salle commune ; ouverte à tout venant, elle servait de pied à terre et de bazar public. Chaque fois qu'un voyageur venait y passer la nuit, le maître de la maison ne se gênait pas pour me dire : « Lama, cède ta place, » et quand j'étais à peine casé dans un autre coin, survenait un nouveau passager qui me poussait ailleurs. Cette humiliation de chaque instant m'eut été assez indifférente si elle n'avait affecté que ma personne ; mais j'en souffrais pour la dignité du caractère sacerdotal dont j'étais revêtu. D'autre part la disette minait ma santé. Je ne sais rien de terrible comme une faim qui s'aiguise par la pensée que le soir, le lendemain, les jours suivants, ce sera encore la même détresse, les mêmes privations. Comme les ventes et les achats se faisaient dans ma chambre, j'attendais avec impatience le moment où tout le monde serait sorti, et une fois seul, je ramassais un à un les grains de riz tombés et perdus ; quand j'en avais recueilli une douzaine dans le creux de ma main, j'étais content ; je glanais

1. Ce livre était mon bréviaire.

les moindres miettes comme si c'eût été des parcelles d'or. En général, les voyageurs prenaient pitié de ma misère et me donnaient une part de leurs aliments. Un jour, on me laissa jusqu'au soir sans m'apporter ma ration habituelle, restes dégoûtants de repas d'autrui, auxquels mon chien lui-même refusait de toucher. Je ne dis rien et je m'endormis à jeun. Le lendemain on voulut m'oublier encore ; mais cette fois je réclamai en rappelant à mon hôte que Yong l'avait chargé de pourvoir à tous mes besoins. Si modeste que fût mon observation. elle n'en provoqua pas moins cette écrasante réponse : « Ah ! tu n'es pas content de ce que je te donne ; eh bien ! à partir de ce jour, tu n'auras plus rien du tout. » Heureusement que j'étais missionnaire et que je souffrais sous l'œil de Dieu, qui saura, j'espère, me tenir compte de tous les sacrifices.

» Cette vie de privations et de déboires devait bientôt avoir un terme. Le 2 février, l'esclave interprète revint avec un nouveau chef qui me rendit ma grammaire et me dit : « Yong t'ordonne de partir. — Pourquoi ? — A cause de la guerre ; quand elle sera passée tu reviendras. — Où veut-il que j'aille ? — Où tu voudras. Il m'a dit de te faire donner des vivres, quatre hommes pour porter gratis tes effets, et voici un écrit pour te protéger contre les Michemis... J'ouvris le passeport. il y avait tout un côté écrit muni de onze cachets. — Que voulez-vous que je fasse de ce papier ? les Michemis ne savent pas lire, ils diront que c'est moi qui l'ai fabriqué et le fouleront aux pieds. — Non, non, ces quatre hommes iront avec toi jusque dans la province d'Assam et ils te protégeront... Si j'avais eu de l'argent, j'eusse positivement refusé, mais ma bourse vide faisait toujours un trou dans mes résolutions les plus courageuses, comme elle l'avait fait dans mes raisonnements avec le Rajah. Si j'avais eu de l'argent, supposé qu'on ne m'eût pas permis de rester, je me serais dirigé vers le nord des Abors, où l'on suppose qu'il y avait autrefois une mission catholique ; et si on m'eût rendu la chose impossible, j'eusse forcé le passage pour Lhassa. Mais pas d'argent, pas de Suisse. Je crus prudent d'accepter le départ en me laissant la porte ouverte, d'autant plus que refuser, c'était me priver des secours que l'on m'offrait. — Je consens à partir parce que je n'ai pas d'argent, dis-je aux chefs qui étaient là, mais annoncez à Yong que je vais pour en chercher et que je reviendrai certainement. — Quand veux-tu partir ? — A l'instant même ; apportez les vivres, que je voie... On me donna pour treize jours de riz et un kilo de sel rouge. — Quoi ! est-ce là tout ? Dites à Yong que ce n'est pas bien ; il a eu le courage d'accepter le peu que j'avais, je lui donnai tout, et en retour voilà ce qu'il me donne ! Si j'avais su, il n'eût pas eu une épingle. Avec ce que je lui ai donné, j'eusse pu me procurer bien des choses ; c'est très mal !... Les chefs dirent : — Ré ! ré la, oui, c'est vrai, très vrai. » Alors le chef exécuteur des ordres sortit et m'apporta un morceau de chevreuil ; je le mis dans le sac en riant.

» Quatre hommes se chargèrent de mes hottes et je repris avec eux la direction des montagnes. Tout le village était sur pied pour me faire ses adieux. Les chefs me serraient la main en me souhaitant bon voyage, et en me priant d'apporter à mon retour un remède contre le goître qui les défigure. Les hommes élevaient vers le ciel les deux pouces de leurs

poings fermés, ce qui est le superlatif de leurs témoignages d'affection et d'estime. Du haut des balcons les femmes m'adressaient des apostrophes bienveillantes et des vœux intarissables pour ma prospérité ; en un mot, les gestes, les cris, les regrets et les bénédictions se croisaient sur ma tête, à mesure que je traversais le hameau de Sommeu. « Pauvre peuple ! me disais-je, il a pour moi tant de sympathie, et pourtant je ne suis à ses yeux qu'un étranger. Que serait-ce s'il savait ce que je suis, s'il savait tout ce que j'ai fait de vœux et tout ce que j'ai souffert pour arriver jusqu'à sa patrie, s'il savait tous les biens que je lui apportais et qui vont s'éloigner avec moi, l'Evangile, le bonheur, le vrai Dieu, le ciel ! Au lieu de me laisser partir, il courrait après le salut qui lui échappe, il me ramènerait en triomphe et s'écrierait dans le transport de sa joie : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. »

Ainsi échoua la première tentative de l'évangélisation faite au Thibet par les prêtres que la Société des Missions-Étrangères envoya du côté de l'Inde. Krick, qui se rendait bien compte que l'entreprise devait être étudiée avec soin, exposa aux directeurs du Séminaire les raisons de son échec, non pas évidemment pour s'excuser de l'avoir éprouvé, mais pour permettre à ses successeurs de se mieux préparer, et d'éviter au moins quelques-uns des obstacles auxquels lui-même s'était heurté [1] :

« Je ferai d'abord observer que les choses ne se font qu'à demi quand on ne peut pas exprimer soi-même sa pensée, supposé qu'on ait un bon interprète, et j'ai lieu de croire que le nôtre est loin de posséder même les qualités d'un mauvais interprète. Il quitta bien jeune son pays et avait oublié son assamien ; moi, je ne sais que le strict nécessaire. Se trouvant en compagnie de ses chefs, qui auparavant ne lui avaient donné que des coups de pied et de bâton, je voyais qu'il ne pouvait plus se contenir de joie et d'orgueil, et comme il était le serviteur de Yong, je pense qu'il ne fut pas fidèle et impartial, et je ne serais pas étonné si j'apprenais qu'il ait fait des interprétations à sa façon, car il parlait souvent pendant dix minutes pour expliquer une phrase. Comme ces peuples ne sortent jamais de leurs pays, qu'ils ne sont ni missionnaires, ni assez savants pour qu'un voyage purement scientifique puisse entrer dans leur tête, mon arrivée eût été un mystère indéchiffrable, incroyable, s'ils n'avaient pas eu le préjugé de l'espionnage anglais. Malgré mes affirmations que je n'étais pas Anglais, que mon pays était loin, malgré le titre de lama gourou qu'ils me donnaient, je suis convaincu qu'ils me prenaient pour un espion de Calcutta.

» Un jour parlant avec trois ou quatre chefs, je leur demandai le nom d'un village ; l'un allait me le dire, lorsque l'autre l'arrêta : « Ne dis pas, » fit-il.

» Et puis Yong, qui se disait le Puissant des puissants et qui est, en effet, d'après ce que j'ai appris et vu, une autorité dans le Dzayul où j'étais, pourquoi lui qui demeure à Rima, village que je voyais du balcon de notre maison, pourquoi m'envoya-t-il d'abord Ausserre, un de ses subordonnés ? Pourquoi vint-il lui-même ? N'était-il pas plus simple de

1. A. M.-E., vol. 556, p. 229 et suiv. Lettres aux directeurs du Séminaire. Gowahatty, mai 1852.

me faire venir ? Il voulait donc m'empêcher d'avancer plus avant ; il craignait que je ne prisse connaissance de sa maison et de ses richesses.

» D'autre part, s'il eût voulu me chasser immédiatement, il le pouvait aisément, et cependant il ne me fait sortir du pays que provisoirement, et cela pour deux raisons : la première, parce que je n'ai pas de moyens d'existence ; un ami m'en eût dit autant ; la deuxième, parce que la guerre va éclater ; on craint qu'il ne m'arrive malheur ; plus tard je pourrai revenir ; il veut même me permettre de rester sur la frontière, il m'y protégera, il m'y nourrira, il me dit qu'il veut punir ceux qui ont voulu m'empêcher d'aller au Thibet.

» Noboudji, une des premières autorités de la province, qui avait été à Lhassa, me dit : « Je voudrais bien que vous restiez avec moi, et Yong veut vous faire partir : résistez, ne partez pas. »

» En résumé, je ne suis certain que d'une seule chose, c'est qu'il n'y a pas une loi expresse de n'admettre aucun étranger ; on me l'eût manifestée et Yong n'eût pas paru si indécis, car il changea trois fois de résolution. D'abord il me dit de m'en retourner dans mon pays, puis il voulut me placer provisoirement à la frontière, enfin il me dit de rester, et finalement il m'ordonna de partir. »

La conclusion de M. Krick nous paraît incomplète, et les missionnaires du Thibet, aujourd'hui mieux informés, savent, à n'en plus douter, que les autorités thibétaines, religieuses et civiles, aussi bien que les Chinois, maîtres du pays, ne veulent pas d'étranger. Le Thibet est la terre des dieux, qu'aucun étranger ne doit fouler : tel est le dire des lamas ; les Chinois, moins superstitieux, mais tout aussi hostiles, peuvent donner le même prétexte ; le motif réel est leur désir de fermer le Thibet aux Européens, parce qu'ils les craignent et les détestent. Plus au courant des mœurs, des coutumes, des idées et des préjugés thibétains, Krick aurait plus aisément démêlé que la ruse était au fond de la conduite de Yong, d'Ausserre, de Noboudji et de tous les autres, et que, sous leurs paroles plus ou moins aimables, sous leurs tergiversations calculées, se cachait la volonté de l'éloigner, pour ne le voir jamais reparaître.

Le missionnaire s'était mieux rendu compte, semble-t-il, des dispositions des sauvages : « Ces tribus, écrivait-il, [1] regardent le blanc comme un être supérieur, un mystère, un objet dangereux qui vient avec de mauvaises intentions ; elles sont, comme dans un fort, entourées de pays qui ont des lois, un gouvernement : Assam, Boutan, Thibet, Chine, Birmanie ; elles veulent rester seules, libres et indépendantes. Chaque tribu est en guerre continuelle avec les autres ; elles s'attaquent, se pillent, se tuent, brûlent les huttes, font des esclaves, en sorte que si un étranger est assez heureux pour être reçu par l'une d'elles, il ne peut passer dans l'autre.

» J'ai oublié la grande difficulté, je dirai presque l'impossibilité d'avoir des hommes pour vous accompagner. En effet, les tribus sont si sauvages, qu'il faut faire le sacrifice de sa vie avant de les approcher. »

Après avoir examiné les raisons de son échec, Krick rechercha les

1. A M.-E., vol. 556, p. 231. Lettre aux direc. du Sém. Gowahatty, mai 1852.

moyens qui pouvaient l'aider à retourner au Thibet et à s'y fixer, et il en trouva trois : des ressources, les promesses de Noboudji et le soin des malades.

« Si j'avais eu des ressources dit-il, j'eusse certainement suivi le conseil de Noboudji, et j'étais sous l'impression que j'eusse pu le faire. Que cette permission de retourner ait été sérieuse ou mensongère, peu importe le mensonge, nous avons le droit d'y retourner. Alors on verra. Il faut aussi leur prouver que l'on n'est pas espion anglais et leur donner de notre présence une raison qu'ils puissent comprendre. »

Passant ensuite au soin des malades, non pas gratuit, mais moyennant paiement, il ajouta : « Au Thibet, le goître est très commun et d'une grosseur qui rend hideux. Sur dix personnes il y en a au moins sept et souvent plus ; les filles de quatorze ans l'ont déjà ; elles sont loin de le regarder comme une beauté. Avant de quitter la France, je lus un rapport du docteur Grange qui dit avoir guéri toute espèce de goîtres avec du sel marin ioduré. Quand je vis que les Thibétains étaient si désireux d'en être guéris, je leur dis que je savais un remède ; à partir de ce jour j'en avais toujours qui se jetaient à mes genoux me priant de les guérir, car ils croyaient que j'avais le remède, mais que je ne voulais pas. Les chefs étaient les plus ennuyeux. Tout le village m'amène un jour les deux filles d'un chef en me disant : « Si tu les guéris, tu seras un dieu. » A Kahoum le chef porta lui-même une de mes hottes avec sa fille, espérant par ce dévouement m'attendrir. Quand je l'assurai que je n'avais pas le remède, mais que j'allais le chercher, il me dit : « Eh bien, souffle au moins dessus. » Et tout le village me dit : « Tu viendras, nous te logerons, te nourrirons. » Si j'avais un remède contre le goître, je crois que j'irais au Thibet partout où je voudrais. Seulement, si on faisait ce bien gratis, comme ils ne comprendraient pas une pareille charité, ils soupçonneraient quelque embûche. » Enfin, il allait jusqu'à écrire ce mot qui est, hélas ! une grosse exagération : « Je crois qu'humainement parlant, c'est là la clef du Thibet. »

VI

Retour de M. Krick.

Les agréments de la vie sauvage. — Vols. — Jingsha. — M. Krick guérit un sauvage. — La dernière soirée. — Jingsha demande de nouveaux présents. — En marche vers Saïkwah. — Chez N'roussa. — M. Krick donne sa soutane. — Un mauvais souper. — Craintes de N'roussa. — Le Lohit confondu avec le Brahmapoutre. — Ponts en rotin. — Chez Tême. — Chute. — Une mauvaise nuit. — Chez Khrounssa. — Réclamations des guides. — Reproches faits par M. Krick. — Dernières étapes. — Tempête. — Description. — Un coq sauvage. — Aperçu sur les Michemis. — Retour à Saïkwah.

Quoi qu'il en soit des espérances du courageux missionnaire, le voilà maintenant sur le chemin de l'Inde ; il y retrouvera les périls et les

misères qui ont marqué la première partie de son expédition. Son journal va nous les raconter :

« A six kilomètres de Sommeu, nous fîmes halte dans une jolie plaine formée par le lit de la rivière, qui coulait à dix pas de nous. C'est l'étape ordinaire de presque tous les voyageurs. Je souhaiterais d'avoir toujours un pareil logement. L'homme des bois n'est peut-être pas le plus à plaindre des créatures humaines. Il respire un air pur ; il se désaltère au ruisseau ; il repose ses pensées et ses désirs à l'ombre d'un pin séculaire ; il se couche où il veut, dans l'herbe haute des prairies, et dort en paix à l'enseigne de la belle étoile. Rien ne borne sa vue ni sa liberté. S'il a un ami, il peut lui dire, comme Abraham à Loth, son neveu : « La terre est grande, regarde autour de toi, et choisis ; si tu prends à droite, j'irai à gauche. » Il ne vit pas dans un milieu infect comme vos cités ; il ne boit pas l'eau saumâtre d'un filtre ; il ne se nourrit pas d'aliments équivoques, préparés au laboratoire chimique qu'on appelle la cuisine. Un lait pur, de la viande saine, bien qu'elle soit souvent crue, des ignames cuits sous la cendre, un riz grossier, mais bienfaisant, tel est le régime qui répond à ses besoins, sans l'exposer aux chances de s'empoisonner par de perfides ragoûts. Que le vent ou le froid l'incommode, la roche est là pour lui servir d'abri, le bois est sous sa main pour attiser son feu. Mais, hélas ! pour que la solitude eût tous ses charmes, il faudrait qu'elle fût habitée par la vertu. J'avais déjà constaté que le vice en fait un coupe-gorge, et j'allais renouveler bientôt cette expérience, en me trouvant, dès les premiers pas, en face de voleurs et d'assassins.

» Disons d'abord, pour abréger, que rien n'a été tenu de ce que Yong m'avait promis, que les porteurs chargés de mes hottes les ont presque toutes allégées par un larcin, que plusieurs de mes guides, après s'être fait payer d'avance, ont aussitôt disparu, que les chefs m'ont rançonné tant qu'il y a eu quelque chose à prendre dans ma bourse ou dans mes effets. Ceux-là ne songeaient qu'à me dépouiller ; j'allais trouver un homme qui en voulait à ma vie. En approchant d'un village, je rencontrai un vieillard qui m'avertit du danger. « Prends garde, me dit-il ; tu entres dans une région où l'on t'attaquera ; il y aura du sang. » J'étais sur les terres de Jingsha, le chef qui m'avait député deux sicaires à mon premier passage, et je devais forcément m'arrêter chez lui. Mes guides s'enfuirent à la vue de ce lieu redouté. Il était nuit close quand je frappai à sa porte.

« Est-ce ici la demeure de Jingsha ? demandai-je en entrant. — Oui, me répondit une femme, qu'à son cou chargé de colliers je reconnus pour la maîtresse du logis. Jingsha est en compagnie ; il boit du tchô, mais il va venir. » Puis elle m'apporta du riz. Pendant que je le faisais cuire, j'entendis, derrière moi, des gémissements. Je m'informai s'il y avait un malade dans la maison, et, sans me répondre, les personnes assises auprès du feu se levèrent et me montrèrent, couché sur une natte, un homme qui avait un pied affreux. Quinze jours auparavant, un arbre qu'il abattait lui avait fait, en tombant, une blessure profonde. Pour le guérir, on avait entassé remèdes sur remèdes, se figurant qu'en cachant et en murant, pour ainsi dire, la plaie, on la ferait disparaître. Mais le mal

avait fait son chemin, quoique en prison ; les chairs s'en allaient déjà par lambeaux et répandaient une puanteur insupportable. En cet état, le pauvre blessé était en proie à une fièvre qui ne lui laissait pas un instant de repos. Mon hôtesse me demanda si je ne pouvais rien pour sa guérison ; je lui répondis que j'allais essayer. A ce moment, Jingsha entra dans la salle.

» Au lieu de me saluer, il se plaça en face de moi, l'air crispé et furieux, et me dit d'un ton criard, comme si j'avais été à un kilomètre de distance : « Ah ! te voilà ! je t'attendais ! Tu m'as échappé la première fois, maintenant je te tiens, c'est à mon tour. De quel droit as-tu violé mon territoire malgré ma défense ? Tu sauras ce qu'il en coûte à un Bengal de passer par mon royaume. Voyons, parle, qu'es-tu venu faire ici ? Tu es entré sur mes terres, tu n'en sortiras pas, tu n'auras pas la satisfaction d'emporter dans ton pays le résultat de ton espionnage. Tu vas mourir. Je ne te couperai pas le cou dans ma maison, elle serait souillée par ton sang; mais je vais te faire traîner dans les jungles, et là tu seras égorgé. »

» Je répondis que le but de mon voyage était tout religieux, que si je me trouvais sur ses terres, c'était parce que ses terres étaient sur mon chemin ; que j'avais, du reste, pour me protéger, un sauf-conduit de Yong ; et je lui tendis mon passeport. La vue de ce papier redoubla sa fureur. « Que m'importe Yong ! s'écria-t-il. Il est roi chez lui, je suis maître chez moi. Prosterne-toi à ses pieds, si tu veux, c'est bon pour un esclave ; ici, personne ne commande et ne protège que moi. Donne, donne cet écrit, que je le jette au feu. » Je le retirai à temps et le remis dans mon portefeuille. Il fallait en finir. Je dis à ce sauvage : « Je suis entre tes mains et sans défense ; fais de moi tout ce que tu voudras. — Oui, tu auras la tête coupée. — Eh bien ! coupe. » Et j'achevai mon riz ; car, pendant son discours, j'avais continué, tranquillement, de manger. A ce moment, sa femme lui dit quelques mots à l'oreille. Je crus que son cœur de femme frémissait à l'idée d'un meurtre, et qu'elle intercédait en ma faveur. Jingsha paraissait l'écouter avec impatience. Quand elle eut fini, il se tourna vers moi, et, sans baisser le ton, il me vociféra cette sentence : « Je te donne trois jours pour guérir ce pied. Entends bien, trois jours ! » Puis il disparut.

» Durant toute la nuit, les cris et les plaintes du malade nous tinrent éveillés. Chacun de ses gémissements me rappelait que je n'avais plus que trois jours à vivre ; car, comment guérir, en si peu de temps, un pied mort et pourri ? Le docteur Lenoir, avec sa science chirurgicale, son adresse et son admirable sang-froid, eût crié à l'impossible. Mais Jingsha, comme tous les sauvages, croyait qu'un lama a pour tous les maux des remèdes souverains, et qu'il lui suffit de souffler sur une plaie pour qu'elle se cicatrise. Si donc la cure n'avait pas lieu dans le délai fixé, c'est qu'évidemment je ne l'aurais pas voulu, et, dès lors, je pouvais compter sur les raffinements de sa vengeance. Mais, enfin, j'avais trois jours devant moi pour me préparer à la mort et pour m'ouvrir les bras de la miséricorde divine ; j'en profitai, sans toutefois négliger mon malade.

» Vers les huit heures du matin, je m'approchai, en tremblant, de ce

pied qui allait décider de mon sort ; j'en détachai, avec précaution, l'épaisse couche de sang caillé qui l'enveloppait ; je coupai toutes les chairs putréfiées, et je découvris une plaie hideuse, profonde, large comme la main et qui faisait le tour du pied. Je lavai bien la blessure avec de l'eau fraîche ; j'y versai de l'huile de térébenthine ; je la couvris d'une application de cérat et de charpie ; je bandai le tout et m'en allai prier Dieu ; c'était ce que j'avais de mieux à faire.

» A peine avais-je fini le pansement, que le malade s'endormit d'un profond sommeil qui dura au moins quatre heures. Dès qu'il s'éveilla, je lui tâtai le pouls ; plus de fièvre, plus de soupirs, plus de cris. Le moment venu de débander le pied, je n'osais lever l'appareil, craignant de retrouver les choses dans le premier état. Quelle ne fut pas ma joie et ma surprise, quand je découvris la plus jolie plaie possible ! Les chairs étaient roses, les lèvres vivifiées, l'enflure réduite. Jingsha, qui n'avait pas reparu depuis le menaçant bonsoir de la veille, assistait à ce pansement ; pour la première fois je le vis sourire ; il courut me chercher deux œufs, qu'il m'offrit pour salaire, et, me frappant sur l'épaule en signe de satisfaction, il me dit : « Tchiou géchik (tu es un brave homme). » Le lendemain, même progrès ; la guérison avançait à vue d'œil ; la vie me revenait avec la santé du malade. Celui-ci, le croirait-on ! ne reconnut mes soins qu'en me volant. Je le surpris à me dérober deux pièces de monnaie, qu'il cacha sous la natte où je venais de le panser. Quant à Jingsha, j'étais devenu son ami.

» La veille de mon départ, six Thibétains arrivèrent pour passer la nuit. Jingsha fit du tchô et invita les amis. Après le repas, quand tous les convives formèrent autour de mon feu un cercle joyeux, un vieux chef vint s'asseoir entre mes jambes. Alors, introduisant gravement son doigt dans sa bouche, puis dans mes oreilles, et le portant à ma bouche et ensuite à ses oreilles, il semblait me dire : « Sabe, tes oreilles ne saisissent pas les paroles qui sortent de ma bouche, et ta bouche n'en profère pas que je comprenne. » Et, là-dessus, il m'adressa un discours pendant plus d'une demi-heure. Je n'entendais presque rien ; cependant, je jouais la pantomime, et m'écriais de temps en temps : « Ho ! ho ! ha ! ha ! » comme si j'avais tout compris. Le fond de tout ce fatras était : « Tu es un brave homme... ne crains rien... on ne te tuera pas... je suis ton ami. » Et alors, il se mit à me caresser et me donnait des poignées de tabac : ce dernier argument me touchait plus que tout son discours.

» Quand les invités furent partis, Jingsha eut avec sa femme une discussion assez vive, probablement à mon sujet, car je l'entendais dire : « Je lui ai donné ma parole, il aura deux hommes gratis... Tu as un présent de lui, que réclames-tu ? »

» Voici l'histoire de ce présent : Jingsha sentait que je lui rendais un signalé service par la guérison du malade, aussi n'osait-il exiger ouvertement un présent. Ce vieux renard vint donc un jour faire le flatteur ; puis, tout en causant, il demanda à voir mes hottes, c'est-à-dire le contenu. Ayant bien constaté ma pauvreté, il vit un pantalon d'éricapor d'Assam et me demanda la permission de l'essayer ; mais alors il se trouva si beau

avec un pantalon, qu'il me pria de le lui laisser. Un quart d'heure après, sa femme en avait pris possession, et vint le couper devant moi pour en faire une jupe ou je ne sais quoi. Sa fille aînée se fit, avec les boutons de cuivre, un collier qui la rendit fière comme si elle eût porté des diamants.

» Il paraît donc que Mme Jingsha n'avait pas assez de mon pantalon, et qu'elle décida son mari à faire malgré lui une tentative pour me dépouiller encore. Le lendemain matin, pendant que je faisais le dernier pansement, Jingsha vint à moi, et, d'un ton timide, prononça le mot *La* (payement pour les deux guides). Mais le pied découvert, dont la large plaie était à moitié cicatrisée, l'hésitation de Jingsha, et surtout la présence de six Thibétains, me rendirent bien autrement hardi que le soir de mon arrivée. « Comment ! m'écriai-je avec indignation, qu'entends-je ? Est-ce bien le grand Jingsha qui s'abaisse à mendier ainsi ? Regarde cet homme mourant que j'ai rendu à la vie... regarde ce pied. Penses-tu que mes instruments et mes remèdes ne m'ont rien coûté ? Et ma science ! ma science ! Allons, Thibétains, hommes à l'œil juste, au cœur droit, dites-moi, quelle reconnaissance ne m'eût-on pas témoignée au Thibet si j'avais rendu ce service ! » Je n'avais pas terminé que déjà Jingsha s'était esquivé, honteux et confus. Il sentait son tort, car il m'avait donné sa parole et se rétractait à regret. Il courut, en se mordant les doigts, raconter à sa femme le mauvais succès de sa démarche. Celle-ci le traita de lâche et vint, les poings sur les côtes, se placer devant moi, me fixant et me parlant en reine du pays. Mais, la regardant avec mépris : « Qui es-tu ? lui dis-je ; je ne te connais pas ; le chef seul peut commander ici, retourne chez toi. »

» Cinq minutes après, j'étais en route, le 16 février 1852 à midi. Trois hommes, d'une humeur maussade, m'accompagnaient. Vers quatre heures du soir, une pluie battante nous surprit ; nous étions égarés. On continua de s'éloigner de la rivière et de tirer à gauche ; je pensais qu'ils me conduisaient à l'écart pour me tuer. La nuit était sombre, et la pluie tombait par torrents ; nous gagnâmes une roche pour nous abriter et faire du feu, car j'étais tout mouillé, transi de froid, harassé de fatigue et mourant de faim. Je demandai de l'eau pour faire cuire du riz ; mes guides, pour toute réponse, se mirent à rire. Je cherchai en vain ; la pluie venait de cesser ; j'essayai de mâcher mon riz ; à la seconde poignée, la mâchoire refusa le service ; cela ne fit qu'augmenter ma soif, et, pour l'étancher un peu, je ne pus que sucer l'herbe humide et recueillir les quelques gouttes qui tombaient des feuilles de bambou. Je coupai quelques branches que je plaçai à terre pour recevoir l'eau qui pourrait tomber encore. Je réussis à merveille, car, vers deux heures du matin, une pluie abondante remplit mes bambous ; je fis la cuisine et bus à longs traits. Bien que la pluie fût encore très forte, nous nous mîmes en route, parce que la roche ne nous abritait plus.

» Vers neuf heures, nous arrivâmes à la maison d'un chef nommé N'roussa ; retenez bien ce nom, il en vaut la peine. Je fus reçu par un petit homme noir, au regard de travers, aux lèvres pincées, en un mot d'une physionomie suspecte. Il me fit le salut militaire et me dit : « Salam,

Sabe. — Tiens, lui répliquai-je, tu connais la discipline des sipaïs (soldats) ? — Oui, Sabe, car je suis un sipaïs. — Toi, un sipaïs ! comment donc es-tu esclave ? — Sabe, ce n'est pas la question ; parlons d'autre chose. Mon maître, avant de te recevoir, m'envoie te demander quel présent tu lui feras. — Je suis dépouillé, que puis-je donner ? — En ce cas, tu n'auras rien et seras traité en ennemi... Là-dessus, il fit claquer sa langue et me dit, en murmurant : « Et mes peines ! et mes espérances ! et mon bocès (présent) ! depuis trois jours nous t'attendons. — Mais, demandai-je, quel présent veut donc ton maître ? — De l'argent. — Eh bien ! il aura le peu qui me reste... Il partit, et, revenant presqu'aussitôt : « Ton argent, me dit-il, est-il monnayé ? — Oui. — En ce cas, mon maître n'en veut pas ; il en exige du brut. — Je lui en donnerai... J'avais, en effet, quelques petits morceaux d'une pièce chinoise. Mais le vilain petit homme revint encore, et me dit : « Le chef sait que tu as donné des vêtements ; il veut avoir des étoffes. — Soit ! il en aura... Alors, N'roussa sortit de sa tanière avec ses femmes pour examiner le capor bénat (drap pour envelopper le corps). Deux jours avant, voyant qu'il ne me restait qu'une couverture, je l'avais coupée en deux pendant la nuit. J'en offris donc une moitié, et en vantai la valeur comme le plus habile marchand. Mais N'roussa aussi joua bien son rôle, et, pour avoir autre chose, il fit le dédaigneux. « Insensé ! lui dis-je alors avec le ton de l'indignation, tu fais bien voir que tu es un sauvage. Je te fais un présent de choix, qui, au Thibet, eût été estimé comme l'or, et tu le méprises !... Oh ! ne fais pas le difficile, tu ne l'auras pas. » Alors, il voulut le revoir, mais finit par le rejeter.

» Cependant mes guides étaient retournés chez leur maître ; que faire ? J'en pris mon parti, et me mis à réciter mon bréviaire. Quand j'eus fini, l'esclave revint et me dit : « Sabe, quelle est ton intention ? — Mon intention est de donner le capor bénat à ton maître, et je ne demande que des guides. — Non, Sabe, le grand N'roussa veut de plus ton vêtement noir. — Quel vêtement ? — Oui, oui, tes guides l'ont vu en te conduisant ici... En effet, avant d'arriver j'avais ma soutane de mérinos, mais je l'avais ensuite relevée sous ma blouse, on ne pouvait la voir. Je montrai mes hottes ; N'roussa, ne trouvant rien, commença de nouveau à grincer les dents, et j'en avais assez ; je levai donc ma blouse, et lui dis : — Tiens, je n'ai que ceci. — Précisément, précisément, s'écria-t-il avec joie, voilà ce que je veux. — Et moi, que mettrai-je ? — Oh ! tu es riche, tu en as chez toi ; au reste, je ne veux pas la prendre, montre-la-moi seulement, ôte-la. » Il fallut bien obéir à ce sauvage ; à peine eut-il ma soutane qu'il courut en faire présent à sa femme. Il revint, et me dit : « Donne aussi le capor bénat et nous serons amis, et tu auras deux guides pour aller chez Tême. » Je le lui donnai, car sa demande était un ordre. Le soir, par reconnaissance, il voulut me faire un festin ; il m'apporta une grosse écuelle de riz cuit, ornée des dépouilles d'une poule. Quand j'eus pris quelque peu de riz, il me dit : « Bois donc, bois. » Je pris la coupe et en avalai une bonne gorgée. Oh ! misère ! oh ! infection ! je crus rendre l'âme. Cette coupe renfermait comme nectar des entrailles de poule non nettoyées et jetées

dans de l'eau tiède, sans beurre ni sel. On raconte qu'un personnage très distingué de Toul-ès-Nancy était grand amateur d'andouilles qui sentaient leur fruit ; je vous assure que celles-ci sentaient joliment leur fruit. Il ne faut pas disputer des goûts !... Chez les Michemis, les entrailles sont le morceau friand ; aussi je me gardai bien de faire la grimace, c'eût été faire injure au bon goût des Michemis. Cependant N'roussa me vantait en vain cette boisson, je portais par politesse l'écuelle à ma bouche ayant grand soin de tenir mes lèvres hermétiquement fermées. J'eusse facilement pu manger tout le riz : « Garde-en pour demain, car tu n'auras plus rien, » me dit le sauvage. J'en mis donc en réserve.

» Le soir, l'esclave me vint faire la cour et me conta son histoire : « Je suis Assamien, j'étais sipaï à l'attaque de Sadiya, où fut tué le colonel Wheit. J'ai fait tomber plus d'une tête, et j'ai entendu siffler bien des balles. Un jour que j'étais à la chasse, des Singfous me surprirent et me vendirent à N'roussa pour de l'opium. Les premiers jours je ne voulus accepter aucune nourriture, et me mis à pleurer, la tête entre les deux genoux. Ma femme et mes enfants n'ont jamais eu de mes nouvelles ; mais à cela près... si au moins j'avais à manger !... » Quand il eut fini, je pris quelque repos. Lorsque je m'éveillai, riz, viande, bouillon, écuelle, tout avait disparu. Je demandai à l'esclave : « Où est mon riz ? — C'est moi, Sabe, qui l'ai mangé pendant la nuit. » En ce pays, le vol est le métier du maître et de l'esclave.

» J'aurais voulu me mettre en route, mais la pluie ne cessait pas. N'roussa vint me faire visite ; il apportait ma pauvre soutane, et, me montrant les poches, me demanda ce que c'était. Puis il me pria de faire le tailleur, de les couper et de coudre l'ouverture avec du fil noir. Je noircis du fil avec de l'encre, et me prêtai de mon mieux à ce nouveau caprice du sauvage.

» Dans l'après-midi, l'esclave vint et me dit : « S'il fait beau, partiras-tu demain ? — Oui. — Mais il te faut des guides, que donneras-tu ? — Rien, j'ai payé ton maître. — Oh ! oh ! le grand chef n'entend pas cela, le premier présent est pour la colère qu'il a eue, il en exige un autre pour les guides. » On en voulait à mon argent. N'roussa arrive, appuie son esclave ; je lui dis qu'il a donné sa parole, qu'il ne peut se parjurer ; peine inutile... Il crie, mais je tiens ferme, je montre mes hottes et il ne trouve que des livres. Mais N'roussa avait vu mon riz... « Eh bien ! dit-il, tu auras des hommes, mais tu leur donneras du riz. — Comment veux-tu que je donne mon riz ? j'ai encore du chemin, et où irai-je sans riz ? Non, je ne donne plus rien. — En ce cas, tu resteras mon prisonnier. — Soit ! j'aime mieux être captif que de mourir de faim dans les jungles. — Mais je te retiendrai deux ans et plus. — Oh ! six ans si tu veux, cela ne me fait pas peur... Cette disposition le dérouta. — Eh bien ! me dit-il, demain tu auras deux hommes, et tu partiras au chant du coq... Là-dessus il m'apporta du tchô. Il devait avoir été pris dans le caveau de réserve ou derrière les fagots, car il valait un vin doux fort agréable. Pendant que je le dégustais, N'roussa me fit, en fumant sa pipe, un discours d'adieu : — Sabe, me dit-il, tu as passé le premier à travers nos montagnes, nul n'a pu le faire avant toi. Tu as tout vu, maintenant tu vas revenir avec des soldats pour prendre le

pays?... Je partis d'un éclat de rire : — Que veux-tu que je prenne? Le sol? il n'en vaut pas la peine... Vos richesses? mais, avec cent roupies, je vous achèterais tous avec vos femmes et vos enfants. Oui, je reviendrai, mais seul comme cette fois, et non plus en voyageur qui cherche le chemin, mais en missionnaire pour aller au Thibet et y rester. Tu le verras du reste. — Oh! Sabe, si tu reviens, tu passeras chez moi, tu m'apporteras des présents, de l'argent, des étoffes, du drap bleu. » La soirée fut calme, je tâchai de réparer mes forces par un peu de repos. Le lendemain matin, on se mit en route; j'avais mes deux guides, et j'étais encore une fois rendu à la liberté.

» J'ai si souvent nommé le Brahmapoutre [1], dont le cours m'a constamment guidé dans ma traversée de l'Himalaya, qu'il est juste de lui consacrer une courte notice. On sait qu'il tient le second rang parmi les fleuves sacrés de l'Inde, le Gange étant le premier. Comme je n'ai pas eu le temps de vérifier les pièces de sa canonisation, je m'abstiens de prononcer sur la sainteté du fils de Brahma; mais ce que je puis affirmer, parce que je l'ai vu, c'est la puissance de ses eaux, l'irrésistible élan de sa course, la sauvage beauté de ses rives et sa voix tonnante qui ébranle la solitude. Il sort d'une montagne située au nord-est de la province d'Assam; la tranchée qui le reçoit à sa naissance ressemble à un étroit canal taillé entre deux roches à pic. Profondément encaissé dans ces murs de granit, il lave et blanchit de son écume les obstacles qui l'emprisonnent. Sa largeur depuis le Brahmakound jusqu'au Thibet est de cent cinquante à deux cents mètres. Le lit du fleuve trop étroit pour son volume, la pente du sol tout encombrée de rochers, donnent à son cours une rapidité si impétueuse, que je n'ai pas vu un seul endroit où le plus vigoureux éléphant pourrait tenir pied ferme une seule seconde. Il ne coule pas, il bondit avec fureur; il ne murmure pas, il mugit à se faire entendre à distance comme un tonnerre lointain. Sa surface, depuis Sommeu jusqu'aux plaines d'Assam, n'est qu'une nappe d'écume blanche; c'est à peine si j'ai pu voir la couleur de son eau dans les moments où elle se calme; alors elle était du plus joli bleu de ciel, et semblait se reposer et dormir à l'ombre des grands arbres dont elle reflétait la verdure. Le Brahmapoutre reçoit un grand nombre de rivières assez considérables, et, ce qui prouve la puissance de son cours, il ne paraît pas plus fort après un confluent qu'il ne l'était au-dessus. Aucun bateau ne saurait passer d'un bord à l'autre : les ponts suspendus sont l'unique voie de communication entre les deux rives de ce torrent désordonné.

» Cette manière de traverser les rivières et les abîmes suffit à elle seule pour juger le peuple qui en est l'inventeur. Rien de plus périlleux ni de plus sauvage. Supposez trois ou quatre rotins de l'épaisseur de neuf à dix centimètres et assez longs pour atteindre les deux bords [2]. On attache

1. Brahmapoutre veut dire fils de Brahma. Les Indiens supposent que ce dieu fit jaillir le fleuve et qu'un coup de hache lui ouvrit un passage à travers les rochers. Nous rappelons notre observation précédente : il ne s'agit pas ici du Brahmapoutre mais du Brahmakound et du Lohit.

2. Les tiges de rotin ont en général deux ou trois pieds de longueur.

leurs extrémités à une roche ou à un arbre ; on enfile à cette chaîne un anneau mobile également en rotin ; celui qui veut passer introduit son corps dans l'anneau, et, s'il le juge nécessaire, fixe aussi sa tête avec un petit lien retenu au cercle, puis se lance sans façon au-dessus du gouffre, la face tournée vers le ciel. Quoique le pont soit tendu le plus possible, le poids du corps lui fait néanmoins décrire une courbe, en sorte qu'on glisse rapidement jusqu'au milieu, tandis que l'autre moitié du trajet s'accomplit en se hissant des pieds et des mains. Le point qu'on choisit pour ces courses aériennes est toujours celui où le fleuve est étroitement encaissé : c'est le plus favorable, mais c'est aussi le plus dangereux. Au-dessous du voyageur qui se balance dans l'espace, suspendu sur l'abîme à une hauteur de deux cents pieds, le gouffre est plus profond, l'eau mugit, écume et tournoie ; le seul aspect de ces lieux terrifie. La première fois que je m'aventurai à ce genre de transit, j'avoue qu'en me plaçant dans l'anneau de rotin, j'étais comme un homme à qui on passe la corde au cou ; mais quand je fus arrivé sain et sauf à l'autre rive, sans avoir même senti la possibilité d'une chute, je me reprochai ma défiance des ponts à la Michemis, et désormais je voterai pour qu'on les recommande à la Société du Progrès.

» Le 20 février, j'arrivai chez Tême, grand chef des Michemis : là, je fus reçu comme en famille, et j'y passai quelques jours. Malheureusement l'espace manquait pour chercher des distractions au dehors ; car la maison est adossée au flanc d'une montagne escarpée, en sorte qu'il faut toujours monter ou descendre dès qu'on veut sortir. J'essayai néanmoins de faire quelques promenades, mais je payai bien cher cette imprudence. Dans une de mes excursions, j'aperçus à quelque distance, au-dessous de moi, deux singes qui avaient l'air de se moquer de mon fusil et qui me faisaient des grimaces, comme s'ils avaient compris que leur retraite inaccessible leur assurait l'impunité. La tentation me prit de leur montrer que je savais grimper comme eux, et me voilà lancé à leur poursuite. Je n'étais pas encore à portée que mes deux faiseurs de grimaces, voyant le train dont j'y allais, jetèrent un cri et partirent : avec eux s'envola l'espoir de manger du civet de singe.

» A la hauteur où j'étais, je ne voulus pas que ma peine fût perdue, et je résolus d'atteindre la cime de la montagne pour avoir une vue générale du pays. Pour cela il fallait gravir des pieds et des mains, en s'accrochant aux herbes et aux racines. J'allais être au sommet ; en reprenant haleine, je me retournai pour juger du chemin que j'avais fait, et je vis que le retour serait encore plus difficile. Si j'étais un oiseau, me disais-je, en un clin d'œil je serais descendu. J'avais à peine formé ce vœu, que la plante à laquelle je me tenais attaché se rompit, et je roulai sur moi-même du haut en bas, entraînant avec moi une avalanche de terre et de cailloux. Un dernier bond me précipita au travers d'un petit ravin creusé par un filet d'eau. Broyé par la chute, je restai plus de dix minutes tel que j'étais tombé. Tout mon corps était meurtri, mes ongles brisés, mes doigts en sang. Enfin je ranimai mes forces, et, clopin-clopant, j'allai m'étendre sur ma natte, guéri pour longtemps de l'amour des points de vue.

» Si bienveillante que fût l'hospitalité de Tême, il me tardait de quitter au plus vite les montagnes du Thibet. Le 5 mars nous nous mîmes en route, moi, les deux jeunes fils de Tême, un de ses hommes et un esclave. Je marchais le dernier; je m'arrêtai cinq minutes pour chercher le couvercle de mon sac à plomb qui était tombé à mes pieds dans l'herbe. Ce petit délai suffit pour me faire perdre de vue mes guides et m'égarer. Heureusement qu'une femme qui allait dans la forêt me rencontra. Elle m'indiqua la direction que j'avais à prendre ; mais lorsque j'arrivai sur la roche où il fallait franchir la rivière au moyen d'un pont de rotins, je ne trouvai pas mes hommes. Je tirai le dernier coup de fusil qui me restait. Ils répondirent pas des cris à ce signal et me rejoignirent. Nous avions à faire un long trajet ce jour-là, il fallait forcer la marche. Je pris les devants afin de faire suivre mes gens. Nous avions à passer devant la maison de Tassassong, mais je ne voulais pas rester pendant la nuit chez ce chef, parce que je n'avais rien à lui donner; et je savais que de là chez Khrounssa il n'y avait qu'une heure ou une heure et demie de marche. Je croyais savoir parfaitement le chemin; je m'égarai néanmoins. J'arrivai sur une hauteur dominant le Paie; je vis de l'autre côté de cette rivière la maison de Khrounssa qui n'était éloignée que d'une demi-lieue. Je descendis vers le lit du Paie, je débouchai sur une petite roche, mais pas de pont, et les eaux étaient très hautes. La nuit, du reste, ne me laissa pas le temps de chercher un abri. Tout mon corps tremblait comme une feuille ; j'étais épuisé par la faim et les fatigues d'une marche forcée. La nuit se présentait sombre et pluvieuse. Ma première pensée fut aussitôt d'allumer du feu, mais je n'avais pas mon sabre pour couper du bois ; je fouillai dans ma gibecière, pas de pierre à feu ; j'eus recours au fusil, je l'avais déchargé le matin pour appeler mes gens lorsque je m'étais égaré ; j'ouvris ma poudrière, ô misère ! pas un grain de poudre ; le matin j'avais donné le peu qui me restait. Ainsi me voilà sans souper, sans hutte, sans feu. J'étais assis sur une roche dont les trois quarts étaient baignés par les eaux ; elle avait un mètre de long sur deux de large, mais la surface était raboteuse et une arête la coupait par le milieu, en sorte que je n'avais pas où reposer ma tête. Je n'avais pour toute consolation que le bruit du courant, les images sombres qui s'avançaient lentement, et la peur d'être visité par des animaux sauvages. Je me serais encore volontiers passé de rôti pour le souper et de duvet pour le coucher ; mais le feu, ce don bienfaisant de Dieu qui eût réchauffé et rendu souples mes membres engourdis, qui m'eût tenu compagnie pendant la nuit et qui eût éloigné de moi les êtres affamés et malfaisants, le feu me manquait. Oh ! je sentis plus sa privation que celle du repos et de la nourriture. La pluie qui commençait à tomber mit le comble à mon infortune. Je prenais ma tête entre mes mains, puis je fouillais de nouveau dans mes poches et partout sans savoir pourquoi, ou plutôt sachant bien que je n'y trouverais rien. Le hasard voulut que je découvrisse une petite boîte en fer blanc dans laquelle j'avais des allumettes chimiques, mais cette trouvaille ne fit aucune impression sur mon cœur et ne me donna aucune lueur d'espérance; je savais que ces allumettes étaient altérées, et puis tout était mouillé sur moi et autour

de moi; je n'ouvris pas même la boîte. Cependant un instant après je la pris et me mis à l'agiter dans mes mains comme un jouet d'enfant ; il m'arriva de l'ouvrir et d'en tirer deux allumettes, en disant : Autrefois une seule m'eût suffi, mais maintenant elles ne sont bonnes qu'à être jetées à l'eau. Et tout en voulant le faire je frottai la roche et le feu jaillit. A cette vue je ne me sentis plus de joie, et ayant ramassé du bois, je fis un bon feu, et allai boire en puisant l'eau dans le creux de ma main. Je fis ma prière, je remerciai Dieu du fond du cœur de m'avoir donné du feu. Et réellement ayant du feu j'avais tout oublié, je ne désirais plus rien, j'étais au comble du bonheur. Cependant la fatigue l'emporta, je m'assoupis; mais une heure après la douleur m'éveilla ; mon corps accroupi sur une roche raboteuse était brisé ; mon feu s'était éteint et j'avais froid. Je parvins pourtant à tout remettre sur un pied satisfaisant. Quand le jour parut, je vis à mon grand plaisir que la rivière avait beaucoup diminué. J'ôtai mes bas et mes souliers et je la traversai comme je pus. Mais j'avais à vaincre un second obstacle : le terrain tout couvert de broussailles ne m'offrait point d'issue. Heureusement je rencontrai trois Michemis ; je leur demandai le chemin et ils me dirent de les suivre. Un quart d'heure nous suffit pour monter à pied la montagne, et je me trouvai à la porte de la maison de Khrounssa, tandis que je la croyais une lieue plus haut. Je pus admirer l'attention de la Providence, car si je n'avais pas rencontré ces personnes je me serais de nouveau égaré dans un labyrinthe inextricable de rochers, de jungles, de bambous, de monts et de vaux.

» En arrivant chez Khrounssa, je trouvai Tême qui nous attendait. Je me jettai sur une natte, et je donnai à peine à Mme Khrounssa le temps de faire bouillir du riz. « Vite !... vite !... lui criai-je à chaque intant, du riz, et beaucoup, double ration ; je meurs de faim ! » Tout le monde était occupé, l'un à faire du feu, l'autre à chercher de l'eau. Deux heures après mes gens arrivèrent ; eux aussi s'étaient égarés et avaient passé la nuit à la belle étoile sans souper.

» Khrounssa commença à me faire mille excuses des mauvais traitements que j'avais reçus et de la mauvaise foi dont on avait usé à mon égard. Il m'eût été facile de lui prouver, comme deux fois deux font quatre, qu'il avait trempé dans les complots, et que j'avais à me plaindre de sa conduite ; mais j'avais besoin de lui, j'avais encore au moins six jours de marche avant de sortir des montagnes, et c'était le dernier chef que je devais rencontrer sur ma route ; lui seul pouvait m'aider à gagner Saïkwah, je me gardai donc bien de l'indisposer contre moi.

» Je retrouvai les deux hottes d'effets que j'avais été obligé de laisser en passant ; on avait cherché à les ouvrir, mais sans succès. Tême voulut partir le même jour ; il me répéta ce qu'un autre chef m'avait déjà dit : qu'ils s'engageaient à venir dans quelque temps me rejoindre à Saïkwah, et à me conduire droit au Thibet. Je crois que Tême est un des meilleurs chefs Michemis ; je le remerciai de la peine qu'il avait eue avec moi, et lui promis un présent. Mais alors il me fallut avoir une scène peu agréable avec ses enfants et les deux autres hommes : ils voulaient par force recevoir eux aussi des présents. J'avais beau leur dire que si je donnais au

père et aux chefs, je ne pouvais pas donner aux enfants ni à leurs gens, l'un d'eux voulait m'obliger d'ôter le seul pantalon qui me restait pour le lui donner ; mais j'étais hors de son pays, je lui résistai. Il me menaça, mais il n'était plus temps. Ils me quittèrent tous mécontents de ce que je n'avais pas consenti à me dépouiller des vêtements que je portais pour les leur donner. Ils me disaient : « Tu en as d'autres chez toi. — Mais, leur répondais-je, que mettrai-je pour aller d'ici chez moi ? — Tu iras comme nous allons, nus, pourquoi pas ? Est-ce que tu as peur de mourir de froid avec ta peau délicate ? » Quand ils furent partis, je parlai à Khrounssa de mon départ. Il me dit qu'il m'accompagnerait et me fournirait quatre hommes.

» Plusieurs chefs vinrent me voir et me parler des plaintes que les Michemis font contre le gouvernement anglais, de ce qu'il ne rend pas les esclaves qui s'échappent. Comme je me sentais un peu hors de danger, étant à la porte d'Assam, je leur dis : « Vous ne parviendrez jamais à recouvrer vos esclaves ; ils n'ont du reste commis aucune faute en brisant leurs fers. Est-ce que vous n'en feriez pas autant vous-mêmes? Ne sont-ils pas des hommes ? et de quel droit en faites-vous des bêtes de somme? » Puis, m'adressant au frère aîné de Khrounssa : « Et toi, lui dis-je, homme rapace et avide, de quel droit m'as-tu contraint de donner des présents ? Quelle est cette coutume sauvage et barbare de se jeter sur le pauvre voyageur ? Maintenant je connais tout, j'ai tout vu, je ne puis plus être votre dupe ; je ne donnerai plus rien. Je reviendrai, mais pas une tête d'épingle pour tous ces exacteurs ; je serai juste, je payerai les services, je ne demanderai rien pour rien, mais aussi je ne donnerai rien pour rien. Ainsi, toi, tu m'as forcé à te donner quelque chose, de quel droit ? Ton village n'est pas sur ma route ; tu ne m'as donné ni eau, ni feu, et tu te dis chef, roi ! Tu n'es qu'un mendiant ! » Ce discours fit effet, le chef revint le lendemain et m'apporta deux œufs, casque en tête et lance au poing.

» La difficulté de trouver des hommes, et un orage qui fit trembler la montagne pendant quarante-huit heures, me retinrent jusqu'au 12 mars. Je partis accompagné de Khrounssa, de quatre porteurs et de deux hommes qui allaient à Saïkwah pour leurs propres affaires. Je revis l'arbre où trois mois auparavant j'avais passé la nuit de Noël sous une pluie battante. C'était là le commencement d'une longue chaîne de peines, de souffrances, de privations qui m'avaient accompagné. J'éprouvai une douce émotion en revoyant cet endroit : les peines, les fatigues endurées pour Dieu laissent dans l'âme un souvenir doux et consolant. Je passai le Tiding sur un pont de rotin. Si j'eusse été novice dans l'art de franchir ainsi les rivières, j'aurais cru que ma fin était imminente ; mes forces étaient complètement épuisées quand j'arrivai de l'autre côté, sur la roche qui sert de plateforme. J'étais tout haletant ; le sang avait reflué dans la tête, et je fus plus d'un quart d'heure pour recouvrer mes sens.

» Nous nous remîmes en route, et bientôt nous arrivâmes à la montagne qui forme la première chaîne des Himalayas ; de la crête nous devions découvrir le pays de délivrance, Assam. Vers la nuit, nous nous

arrêtâmes dans un lieu où deux ans auparavant se trouvait un village ; maintenant c'est une forêt épaisse dont les broussailles et les arbres semblent avoir au moins dix ou quinze ans. Là, j'entendis un oiseau dont le chant est plus doux, plus correct, plus varié, plus riche que celui du rossignol. Sa mélodie a un caractère tout différent ; on s'endormirait volontiers sur l'herbe au chant du rossignol, mais en entendant celui-ci, il semble que le sommeil ne saurait plus avoir d'empire sur vous ; je crois que j'aurais passé toute la nuit à l'écouter. Nous étions campés sous de grands arbres. Comme le temps était beau et que nous étions fatigués, nous nous contentâmes de couper quelques branches pour nous garantir de la fraîcheur de la nuit. Vers deux heures du matin, la pluie commença à tomber. Pendant le jour les grondements du tonnerre, les éclairs qui semblaient embraser la forêt, et les avalanches de pluie se succédèrent de si près et avec tant de violence, que mes Michemis, tout Michemis qu'ils étaient, ne purent pas bouger pour nous mettre à l'abri. J'étais juché, accroupi près d'un petit feu qui ne donnait que de la fumée, toute la pluie me tombait sur le dos, je n'étais pas à mon aise. Une demi-heure avant la nuit la pluie cessa, et mes gens eurent le temps de bâtir une hutte plus ou moins à l'épreuve de la pluie. La nuit était close, il faisait sombre, l'aquilon était déchaîné, le tonnerre frappait avec l'éclair, la pluie inondant toutes les cavités de la montagne ; nous en étions à nous féliciter d'avoir un bon feu et un abri contre la pluie, lorsque tout à coup un homme, une femme et leurs jeunes enfants apparurent comme des spectres inattendus. Ils voyageaient depuis trois jours errant çà et là, cherchant des ignames et des fruits sauvages qu'ils assaisonnaient avec du gibier. La pluie les avait empêchés de trouver aucune nourriture pendant tout le jour ; ils couraient au hasard chassés par la faim. Ils profitèrent de notre foyer pour réchauffer leurs membres engourdis ; mais le feu ne calmait pas leur appétit. Je ne devais arriver au premier village qu'après quatre journées de marche et je n'avais de vivres que strictement ce qu'il m'en fallait pour quatre jours. Cependant, confiant dans la Providence, je pris de mon riz la ration d'un jour et je la donnai à ces malheureux, disant : « Dieu voit ma charité et aura pitié de nous. » Mes Michemis suivirent mon exemple, ouvrirent leurs petits sacs et donnèrent chacun une poignée de bobossa ; le tout ensemble fit un souper comme nos voyageurs n'en avaient pas savouré depuis longtemps.

» Le lendemain, l'orage devint plus furieux que jamais et jeta l'alarme dans nos estomacs, car mes Michemis n'étaient pas mieux approvisionnés que moi. Alors je leur dis : « Mes amis, il y a en France un proverbe qui dit : La faim chasse le loup du bois ; demain à la pointe du jour, quelque temps qu'il fasse, il faudra lever le camp. — Oui, s'écrièrent-ils ; nous autres, nous ne sommes pas habitués à mourir de faim, accroupis derrière un arbre. Le Déo (génie) de cette montagne est dans une grande colère depuis longtemps ; il y a six mois, il a renversé tout un côté de montagne, juste à l'endroit où se trouvait le chemin. »

» Le lendemain la pluie cessa vers le jour ; mais à peine avions-nous mis sac au dos qu'elle tomba de nouveau. D'abord ce n'était qu'une pluie

fine mêlée à un épais brouillard formé par les vapeurs qui montaient du fond des précipices ; mais une demi-heure après elle tomba comme si les cataractes du ciel eussent été ouvertes. Nous montions toujours, le froid devenait plus intense, un vent aigu semblait faire pénétrer chaque goutte de pluie jusqu'à la moelle des os ; à chaque pas, l'un tombait, l'autre glissait, mais était assez heureux pour s'accrocher à quelque plante. J'étais sale, couvert de boue des pieds à la tête ; le noir de mon vieux chapeau, détrempé par la pluie, ruisselait sur mon visage ; cette eau corrosive me coulait dans les yeux et me rendait presque aveugle. Khrounssa se retournait à chaque instant et me disait : « Sabe, din béra. » (Sabe, la journée est mauvaise.) Je les entendis plusieurs fois se dire entre eux : « Oh ! il est impossible que le Sabe y tienne, nous-mêmes nous succombons. » Vraiment la journée était dure, je ne crois pas en avoir jamais eu une plus pénible. Cependant je tins bons ; je chantai : « Amis, la matinée est belle... » Je les amusais, je tâchais par toute sorte de moyens de ranimer leur courage. Mais vers midi je me sentis défaillir ; mes forces tombèrent, la chaleur de mon corps m'abandonna, mes membres devinrent roides et froids. Ce fut en vain que je cherchai à ranimer mon courage et à me rendre ma première exaltation, je restai froid comme du marbre. Il n'y avait pas moyen de faire du feu, ce n'était que boue et eau tout autour de nous. Je continuai à me traîner comme je pus. Enfin vers deux heures, après une course toute semée de courants à franchir, de pics à escalader, d'orages à essuyer, sans abri et parfois sans aliment, j'arrivai au point culminant de la chaîne des Himalayas qui bornent le royaume d'Assam. Le spectacle que j'avais sous les yeux est le plus grandiose que la nature puisse offrir. J'étais sur la crête nord-ouest du Brahmakoundo ; à ma gauche, je voyais se creuser la vallée du Brahmapoutre ; à l'est se dressait le grand pic Sambre, du sommet duquel bondissait en cascade le Déo-Pani [1], grossi par les pluies. On eût dit une immense toile blanche, déroulée et agitée par le vent. Au couchant, la plaine d'Assam fuyait à l'horizon et se perdait dans le lointain, comme se perdent les flots lorsque, du haut d'un mât, on cherche les limites de l'Océan. Cette fois-ci, je dominais les forêts et les jungles, je planais au-dessus de tous les obstacles, et je pouvais admirer toute la majesté du grand fleuve qui, après avoir été si longtemps dans d'étroites rives de granit, s'élance de la montagne comme un géant qui a brisé ses dernières entraves, et, dès qu'il se sent libre, prend une terrible vengeance de sa servitude passée. Maintenant il marche droit devant lui, broyant tout ce qui s'oppose à son passage, et emportant comme des trophées de sa force les terres et les forêts, qu'il ne cesse d'engloutir.

» Ce spectacle me rendit la vie. J'étais assis sans le savoir sur l'herbe mouillée ; forcé de quitter ce lieu, je me levai tout frais, tout dispos. Nous suivîmes le penchant de la montagne et nous arrivâmes vers cinq heures dans le lit du Doumé. Là je changeai de vêtement et m'empressai d'allumer un grand feu. Cet exercice amena un peu de moiteur et

1. Déo-Pani veut dire : Eau de Dieu, Eau du Génie.

assouplit mes membres. On me fit une couche de feuilles de bananier. Je sentis bien que je n'étais pas dans un palais de fée, couché dans un lit de roses, de soie et de coton. Cependant je ne manquais pas de dispositions pour faire un bon somme. Je pus à peine finir mon office, le bréviaire me tomba des mains. Le grand jour m'éveilla ; mais quand je voulus me lever, je sentis que je ne pouvais pas remuer mon corps. Je pensais qu'une fois en marche, le mouvement et un joli soleil levant me rendraient la souplesse ; mais je ne tardai pas à revenir de mon illusion ; à midi j'étais encore aussi roide que le matin, je pouvais tout au plus porter mes jambes l'une devant l'autre ; heureusement que nous étions en plaine.

» Nous allâmes jusqu'au Tittion, le fameux Tittion que j'avais monté trois mois auparavant. Khrounssa tua un coq sauvage. Cette nouvelle me fit venir l'eau à la bouche ; j'allais vivre une nuit et un matin de plus. Je fis bouillir la moitié de ma poignée de riz avec la moitié de ce coq. Mais je crois qu'il était vieux comme Mathusalem, ou bien l'impatience me fit croire aussitôt que le pot-au-feu allait à gros bouillons depuis plus de deux heures, car je fus obligé de dévorer la chair crue. Le lendemain matin, je mangeai l'autre moitié, un peu mieux cuite, avec le dernier grain de riz, et j'avais encore au moins deux jours de marche avant d'arriver à Tchounpoura.

» Quelque fatigué que je fusse et quelque raison que j'eusse de ne pas m'amuser un instant, je ne pus cependant quitter ces lieux enchanteurs sans leur donner un dernier adieu. Le pays est sain, élevé ; l'air est pur, frais ; il n'y a pas de jungles, l'emplacement est dans un des plus beaux sites, adossé contre la montagne et arrosé par le Brahmapoutre. On pourrait cultiver toute la montagne, car elle est couverte à une grande profondeur de bonne terre noire, riche, légère, formée de détritus de la forêt. Il n'y a pas de roche, on rencontre seulement quelques morceaux de granit détachés. La forêt est magnifique, elle couvre la plaine et la montagne ; les arbres sont séculaires, d'une hauteur et d'une grosseur prodigieuses. La rivière charrie du fer, de l'or, de la serpentine en bloc, du granit et de la lime stone, espèce de marbre avec lequel on fait de la chaux dans la province d'Assam. En vérité, ces lieux réunissent toutes les conditions désirables pour une délicieuse solitude.

» Je m'arrachai cependant bientôt au charme de ces sites grandioses pour me précipiter vers le Brahmapoutre. Des pêcheurs me reçurent dans leur canot formé d'un tronc d'arbre.

» Nous surprîmes un chevreuil qui traversait l'eau à la nage. Je voulais de suite aller sur le sable en mettre un cuissot à la broche, mais mes gens me promirent que j'arriverais à Saïkwah pour le déjeuner du capitaine Smith. Je me résignai donc et continuai ma route. Dès que le capitaine me vit, il s'écria : « Oh ! l'abbé ! » et vint à ma rencontre. Il s'arrêta à quatre pas de moi, me considéra avec un air de compassion, puis, joignant les mains : « Comme vous voilà arrangé ! s'écria-t-il ; garçon, vite, prépare une bonne quantité d'eau chaude, du savon et du linge blanc. Il vous faudra, au moins, huit jours de lessive pour vous nettoyer,

ajouta-t-il en se tournant vers moi. — N'approchez pas de moi, lui dis-je, je suis couvert de vermine et de misère. »

» Quand j'eus, à force de savon et de coups de bouchon, approprié ma personne et revêtu la robe blanche, j'entrai dans la maison. Le capitaine me dit qu'il avait donné aux chefs Michemis tous les présents que je leur avais promis, et qu'en cela, il n'avait fait que suivre l'avis de M. Bernard et de plusieurs autres messieurs qui lui avaient dit: « Si vous ne leur donnez rien, ces sauvages massacreront l'abbé Krick, si jamais il retombe entre leurs mains. »

» J'avais quitté Saïkwah le 15 décembre 1851, et j'y suis rentré, à mon retour du Thibet, le 18 mars 1852 [1]. »

A cette lettre, le missionnaire joignait un aperçu sur les Michemis, les étudiant au physique et au moral, décrivant les arts et les métiers qu'ils pratiquent, les fêtes religieuses et civiles qu'ils célèbrent, et terminant par quelques pages sur leurs superstitions.

Nous ne le reproduisons pas, parce qu'il n'offre pas un rapport direct avec l'histoire de la mission du Thibet; mais il était de notre devoir de signaler ce travail, aussi exact que le permettait un premier et court séjour parmi ces sauvages, et qui fut longtemps le seul auquel aient pu se référer les géographes, désireux d'étudier les populations primitives des Himalayas.

Tels furent, dans leur ensemble et leurs détails, le voyage de M. Krick au Thibet, son séjour dans ce pays, et son retour à Saïkwah.

En résumé, si, à la lumière des événements que nous connaissons, mais que l'on ignorait en 1852, cette expédition nous apparaît comme un fait isolé, sans portée et sans conséquences pratiques, il ne pouvait en être ainsi pour M. Krick et pour ceux qui s'intéressaient à ses labeurs. Tous

1. Si quelque lecteur désirait connaître une partie des dépenses de M. Krick, il lui suffirait de parcourir cette page du livre de comptes, dans lequel le missionnaire a inscrit la valeur des objets qu'il avait emportés, de ceux que de gré ou de force il donna, et le paiement de ses guides:

M. Rabin m'a envoyé un paquet de petits objets: colliers, bagues, etc., pour la somme de roupies.	13. 0. 0
Mais j'ai acheté trois douzaines de mouchoirs coton coloriés.	14. 9. 0
Bagues, aiguilles, fil à coudre, boutons, pierres à fusil, colliers, petits miroirs, ciseaux, boites en fer blanc, écuelles en cuivre, une pièce de coton, sel, tabac et autres petites bagatelles pour.	30. 4. 0
Total roupies.	57.13.0

Pour mes sept porteurs et les trois de Tchôking, à 5 roupies chacun, 50 roupies; mais deux, s'étant sauvés, perdirent chacun 2 1/2, reste.	45. 0. 0
Aux deux chefs qui me les procurèrent.	2. 0. 0
A celui qui m'accompagna jusqu'au Thibet.	10. 0. 0
Au chef Michemis Khoussa pour me laisser passer	6. 0. 0
Au scélérat Massingsong, chef Michemis, avec lequel je fis un second contrat et qui me trompa.	36. 0. 0
Au chef Tême, il le mérita.	7. 0. 0
Au chef Moussa, qui me les vola	4.12. 0
A Lumling, mérités.	4. 8. 0
Monga, pour soie d'Assam qu'il me vola	3. 0. 0
Ericapor, étoffe d'Assam qu'il me vola . . . . , .	3. 0. 0
A Magnonga, il les mérita.	1. 4. 0
Total.	180. 5. 0

se disaient que l'apôtre avait noué, avec les chefs de tribus, des relations qui pourraient devenir utiles quand la crainte des débuts aurait fait place à la confiance ; qu'il connaissait, incomplètement sans doute, mais enfin qu'il connaissait les Thibétains, plusieurs de leurs défauts et de leurs qualités ; qu'il savait un peu les moyens à prendre pour conquérir leur affection et leur estime ; enfin, on n'était pas loin de penser que ce premier succès exciterait l'attention de l'Angleterre et attirerait sa protection aux missionnaires. C'étaient autant de motifs d'espérance et l'on comprend que le Séminaire des Missions-Étrangères entrevît, dans un avenir prochain, l'établissement du catholicisme au Thibet, et qu'il écrivît à M. Krick : « Nous avons été bien touchés de la longue relation que vous nous avez adressée, et nous voyons que si la tâche qui vous a été confiée est difficile, elle n'est pas impossible. Nous vous exhortons donc à continuer, et nous prions Dieu de vous faire réussir, avec l'espoir fondé qu'il nous exaucera et bénira vos travaux, en vous donnant la joie de vous établir bientôt définitivement dans le royaume de Lhassa. »

CHAPITRE TROISIÈME

TRAVAUX DANS LES HIMALAYAS. — MASSACRE DE DEUX MISSIONNAIRES

1851-1854

I

Vers le Boutan. — Voyage de MM. Rabin et Bernard. — Départ de M. Rabin.

Description du Boutan. — MM. Rabin et Bernard à Mangaldai. — En route pour Odalgouri. — A Odalgouri. — Entrevue avec des Boutaniens. — Marche en avant. — Dans de petits villages boutaniens. — Retour à Gowahatty. — M. Rabin retourne en France.

Pendant que s'accomplissait cette difficile expédition, Rabin et Bernard avaient repris le projet d'exploration du Boutan que Krick n'avait pu faire à cause de l'inondation. Ils commencèrent par réunir un certain nombre de renseignements sur le pays et la population, et Rabin les résuma dans la lettre suivante, adressée au Séminaire des Missions-Etrangères[1] :

« Le Boutan, quoique très grand, n'est qu'un amas de montagnes adossées aux Himalayas ; on n'y trouve ni plateau, ni plaine, ni vallon. Ce que l'on nommait et que l'on nomme encore quelquefois la plaine du Boutan, n'est autre chose qu'une partie de la plaine d'Assam.

» Il est, je crois, impossible d'y avoir une mission ; la population est trop rare, disséminée dans quelques pauvres huttes très éloignées les unes des autres. M. Griffith est entré dans le Boutan par Dewangiri ; il a visité tout l'intérieur du pays, a parcouru les chemins les plus fréquentés et a traversé les trois villes principales du Boutan. Or, il n'a trouvé que quelques misérables cabanes et des restes de villages. Les trois villes principales ne sont composées que de huit ou douze maisons avec le château du Rajah. Le pauvre village de Dewangiri est bien supérieur à toutes les places

1. A. M.-E., vol. 556, p. 172 et suiv. M. Rabin au supérieur du Séminaire. Gowahatty, 9 juin 1851.

les plus importantes du Boutan. Si l'on compare le Boutan de 1783 au Boutan de 1838, on est singulièrement frappé de la grande diminution de la population et de l'augmentation de la misère. On ne l'est pas moins, si l'on compare l'état du Boutan en 1838 à ce qu'il est aujourd'hui. A cette époque, Dewangiri avait environ 100 maisons ; il n'en a aujourd'hui que 25 à 30.

» Les Chinois ont possédé quelque temps ce pays et l'ont abandonné à cause de sa pauvreté ; ils n'en retirent aujourd'hui qu'un faible tribut et n'ont presque pas de rapports avec lui ; ils empêchent même, autant qu'ils le peuvent, toute communication entre le Boutan et le Thibet, et les sentiers qui servent de chemin pour passer de l'un à l'autre sont gardés par des postes chinois. »

Et Rabin concluait : « Je suis convaincu que c'est tenter l'impossible que de vouloir reprendre la mission du Thibet de ce côté. D'autre part, l'Assam se trouvant séparé du Thibet par le Boutan et les montagnes des Abors et des Michemis, presque aussi vastes et plus stériles que celles du Boutan, ce n'est plus qu'un trou duquel nous ne pouvons nous rendre au Thibet, notre seule mission ; il nous faut donc explorer le Boutan. »

Malgré les difficultés qu'il voyait très clairement et le peu d'espoir de réussir qui lui restait au cœur, Rabin était résolu à aller de l'avant. « Quoi qu'il en soit, disait-il en terminant sa lettre, nous tenterons tous les moyens possibles d'entrer dans ce pays. Bientôt, M. Bernard et moi nous irons du côté de Cooch-Behar, au sud-ouest du Boutan. Dans les plus grandes crues, nous remonterons la rivière de Reydale, qui part du centre même du Boutan. »

Le voyage à Cooch-Behar n'eut pas lieu et, sur de nouveaux renseignements, les missionnaires, remontant le Brahmapoutre, se dirigèrent, au mois de novembre 1851, vers Mangaldai ; arrivés dans cette station, ils allèrent rendre visite à M. Hudson, le magistrat qui naguère avait fort bien accueilli M. Krick et lui avait donné des indications utiles.

« M. Hudson, écrit M. Bernard [1], nous reçut avec la plus grande bonté, mais en même temps il nous assura que, pour le moment, il nous serait impossible de pénétrer dans l'intérieur du Boutan, parce que nous en serions empêchés par d'impraticables torrents ; ce serait seulement vers janvier que les routes seraient ouvertes, parce qu'à cette époque, chaque année, les Boutaniens, venant au nombre de plusieurs milliers dans la province d'Assam pour y faire des échanges, bâtissent sur ces précipices des ponts qu'ils détruisent en s'en retournant. Du reste, ajouta-t-il, les Rajahs ne vous permettront jamais de vous établir dans leur pays ; tout ce que vous pouvez espérer, à l'aide de présents de quelque valeur, c'est d'accompagner ces roitelets à leur retour et de rester quelques jours à leur cour ; ensuite, ils vous prieront très poliment de vous retirer.

» Sur la demande que nous lui fîmes si, de ce côté des torrents, nous ne pourrions pas trouver un village de montagnards établis dans la province

1. A. M.-E., vol. 556, p. 212. M. Bernard au supérieur du Séminaire. Gowahatty, 14 janvier 1852.

d'Assam, avec lesquels nous nous mettrions en rapport pour apprendre un peu leur langue, il nous répondit qu'à deux jours de marche nous en rencontrerions un, appelé Odalgouri, celui-là même où les Boutaniens devaient descendre pour la grande foire de deux ou trois mois dont j'ai parlé tout à l'heure ; que certainement nous trouverions là ce que nous cherchions. Notre plan de conduite se trouvait ainsi tout tracé ; nous ne pouvions mieux faire que d'y aller attendre nos futurs hôtes, employant notre temps, jusqu'à leur arrivée, à l'étude de la langue. Nous voilà donc partis, laissant en route la moitié de nos provisions, de nos effets et de nos livres, pour voyager avec moins d'embarras, par des chemins qui ne sont guère praticables pour les Européens qu'à l'aide d'éléphants ; on nous faisait d'ailleurs espérer que nous trouverions sur les lieux abondance de vivres.

» M. Hudson eut la bonté de nous procurer des chevaux, qui nous furent d'une grande utilité ; sans eux, nous eussions eu bien du mal à nous tirer de ces chemins rudes et ardus, couverts d'herbes marécageuses, hautes et dures comme les roseaux qui croissent sur les bords de la Loire, et souvent coupés par les eaux des torrents. Nos chevaux, haridelles qui ne connurent jamais d'égaux en petitesse aussi bien qu'en maigreur, étaient parfaitement appropriés à la nature du terrain. Dans des routes douces et bien unies, comme celles que vous avez en France, ils ne tiendraient peut-être pas un quart d'heure sur leurs jambes ; ici ils ne bronchent jamais, même dans les passages les plus dangereux.

» Après avoir ainsi voyagé misérablement pendant deux jours, nous arrivâmes à Odalgouri, ce petit village où nous devions trouver monts et merveilles, nous avait-on dit. D'abord, une maison magnifique, un thanah (tribunal de première instance), où nous pourrions nous établir à notre aise. Or, au lieu de cela, nous ne trouvâmes qu'un immense hangar, à peu près sans murs, ou plutôt sans clôture, car ici les murs sont inconnus ; quelques vaches, plus maigres encore que nos bucéphales, en étaient en possession. Nous nous y établîmes néanmoins, trouvant l'habitation confortable comparativement à celles que nous avions eues pendant notre voyage. Malheureusement, nous dûmes nous avouer, le soir, quand nous fûmes étendus sur notre lit de poussière, quand surtout nous sentîmes, à la chute du jour, le vent glacial qui tombait des montagnes, nous dûmes nous avouer, dis-je, que pour un long séjour, notre garni manquait de bien des choses. Ce qu'il y eut de pis dans nos déceptions, c'est qu'au lieu d'une population boutanienne que nous espérions trouver, nous n'eûmes que des Assamiens-Cassaris. Un seul individu, ayant vécu quelque temps dans les montagnes, parlait la langue boutanienne. Mais, informé le jour même de nos projets, il prit la fuite, dans la crainte de se trouver compromis aux yeux des rajahs du Boutan. De toutes les belles choses qu'on nous avait dites du pays, une seule était vraie : c'était que nous n'y ferions pas de grandes dépenses pour les vivres ; plût au Ciel que nous eussions été à même d'en faire davantage ! Nous ne pouvions rien nous procurer, on ne voulait rien nous vendre, les premiers jours surtout ; les choses en vinrent à ce point, que le domestique qui nous accompagnait nous nourrit de son

propre riz, charité héroïque pour un Assamien. A la fin, cependant, on se détermina à nous vendre quelques poignées d'un mauvais riz, qu'on nous apportait directement des champs avant qu'il ne fût mûr ; souvent cette ressource nous manquait, et nous étions obligés de courir après notre déjeuner, heureux quand nous pouvions abattre quelques oiseaux.

» Néanmoins, nous étions résolus à attendre là jusqu'à l'arrivée des tribus boutaniennes. Un matin de bonne heure, en me promenant dans les environs, j'aperçus, près d'un arbre, quatre vigoureux gaillards, qu'à leurs habits déchirés, à la malpropreté de leurs visages et de leurs mains, à leurs jambes musculeuses et couvertes d'ulcères horribles, je reconnus être des Boutaniens. Quoique tout dans leur extérieur annonçât des exploiteurs de grands chemins, comme il était jour, je les approchai d'un air assuré. L'un d'eux, un peu à l'écart, faisait cuire le riz ; les autres, la tête appuyée sur les racines découvertes de l'arbre, dormaient en paix.

« Où vas-tu ? me dit en mauvais assamien celui qui semblait être le chef, et que le bruit de mes pas, quoique je fusse nu-pieds, avait éveillé. — Je viens te voir. — Qui t'a dit que j'étais ici ? — Je t'ai aperçu de loin et je suis venu te souhaiter le bonjour. — Qu'est-ce que tu as dans tes sacs ? — C'est du sel, en veux-tu ? — Non, merci, j'en ai du meilleur que le tien ; mais que feras-tu de ce sel ? — Je le changerai pour du riz. — De quel pays es-tu ? — Mon pays est bien loin d'ici. — Ah ! tu es Bélati (Anglais) ? — Non, je suis Français, mais je viens directement de Gowahatty ; connais-tu cette ville ? — Oui, je connais le grand chaêl (principal personnage, le major Jinkins). — Et toi, n'es-tu pas enfant du Boutan ? — Oui, mais qu'est-ce que tu es venu faire ici ? — Je me propose d'aller dans les montagnes. — Tu ne pourras pas. — Et pourquoi ? — Il n'y a pas de chemin, et tu auras de l'eau jusqu'aux oreilles. — Mais toi, comment as-tu fait pour venir ? — Oh ! moi, c'est autre chose... As-tu du vin dans ta maison ? — Non ; est-ce que tu l'aimes ? — Un peu ; je suis sûr que tu en as, mais tu ne veux pas m'en donner. — Quand retourneras-tu dans ton pays ? — Quand j'aurai vendu tout mon sel. — Je m'en irai avec toi. — Non pas, mon Rajah me couperait le cou ; il me dirait : Pourquoi as-tu introduit des étrangers ? Et puis, tiens, ne viens pas, tu mourrais de froid, les bêtes te mangeraient. As-tu déjeuné ? — Non, pas encore. — Veux-tu manger le riz avec nous ? — Volontiers. — Tu n'as pas d'écuelle dans ta poche ? — Non. — Alors, prends cette grande feuille, elle t'en tiendra lieu. — Qu'est-ce que tu fais de ce grand sabre que tu portes à la ceinture ? est-ce pour tuer le monde ? — Il me sert à tout tuer : les hommes, les vaches, les cerfs ; c'est avec cela que je coupe mon bois, etc. »

» Pendant cette conversation, le cuisinier avait mis la dernière main à son œuvre ; la marmite fut placée au milieu de nous. Elle ne contenait autre chose que du riz bouilli à l'eau et assaisonné d'un vieux poisson qui en rendait l'odeur plus désagréable que le goût. Dans un instant, la chaudière fut vide et je me retirai, après avoir invité mes hôtes à venir à leur tour partager mon dîner. Je désirais beaucoup les attirer auprès de nous, leurs visites fréquentes nous eussent fourni une précieuse occasion d'apprendre quelques mots de leur langue. Ils me promirent bien de venir,

mais ils n'ont jamais tenu parole. Que craignaient-ils? Je n'en sais rien ; peut-être la colère de leur souverain ; peut-être aussi d'être empoisonnés en mangeant ce que je leur aurais offert. Car ils sont soupçonneux jusqu'à ce point[1].

» Nous avons revu plusieurs fois, dans les jours suivants, nos quatre individus ; nous les avons toujours trouvés plus ou moins aimables. Mais ce en quoi ils étaient constamment d'accord avec eux-mêmes, c'était la question de notre voyage aux montagnes. Nous n'avons jamais pu obtenir qu'ils nous emmenassent avec eux, pas même qu'ils nous avertissent de leur départ. Aussi, un beau matin, en allant leur faire ma visite, je trouvai qu'ils avaient disparu, tout leur sel était vendu[2]. Après avoir passé un mois environ dans ce village dans l'inutilité la plus complète, privés de tout moyen d'employer notre temps par le défaut de livres, nous résolûmes d'avancer un peu plus, dans l'espoir de trouver, au pied des montagnes, des indigènes pour nous mettre en relations avec eux. On nous dit alors qu'à une journée de marche, nous trouverions un village boutanien soumis au gouvernement anglais, parce qu'il est en deçà des limites.

» Nous arrivâmes sur le soir à une petite bourgade, ou à peu près tout le monde était ivre : c'était la vendange pour ces pauvres gens. Dans la saison où ils récoltent le riz, ils font une espèce de vin avec ce riz fermenté, et alors hommes, femmes et enfants en boivent jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus. Là, on nous assura que du village boutanien il n'existait que l'emplacement ; il est construit seulement à l'époque où les montagnards descendent dans la plaine ; ils s'y arrêtent pour construire des ponts, et bâtir ensuite quelques huttes. Malgré ces dires peu encourageants, nous résolûmes de voir les choses par nous-mêmes, et, nous faisant accompagner par le chef du village, nous nous dirigeâmes vers l'intérieur, marchant nu-pieds dans l'eau qui, souvent, nous montait jusqu'aux genoux. Après quelques heures de route, nous nous trouvâmes dans le lit d'un torrent qui, à l'époque des grandes eaux, doit être effroyable, à en juger par les blocs de pierres, les éboulements de montagnes, les arbres immenses en grosseur et en longueur, qu'il a entassés de tous côtés. Nous

1. L'année dernière, pendant qu'ils étaient tous à Odalgouri pour la foire, rois, ministres et sujets, M. Hudson se rendit sur les lieux, dans le dessein de se mettre en rapport avec eux. Après plusieurs visites réciproques, ils les invita à dîner pour un jour qu'ils fixèrent ensemble. Au jour donné, ils arrivèrent en grand nombre et trouvèrent un dîner aussi bien servi que les lieux le permettaient, mais pas un ne voulut même approcher des tables, dans la crainte d'y trouver la mort. En désespoir de cause, nous disait ce magistrat, à la vue de mon festin sans convives, j'envoyai par les rues et les carrefours rassembler les premiers venus. Les Cassaris, tribu assamienne, ne se firent pas tirer l'oreille, et, dans un clin d'œil, les tables furent éclaircies, au grand regret des Boutaniens, qui s'aperçurent alors que le repas n'était pas empoisonné. *(Note de M. Bernard.)*

2. Il est incroyable quelle influence leur air dur et sauvage exerce sur les pauvres Assamiens, qui se laissent exploiter comme des enfants. Placés sur une route fréquentée, le chef aperçoit-il passer quelqu'un dans les environs, il lance aussitôt un de ses subalternes, qui tombe dessus comme un vautour sur sa proie, examine tout ce qu'il porte, prend ce qui lui convient, sans que la pauvre victime ose faire la moindre résistance. Bienheureux quand, en retour de ce qu'ils enlèvent, ils ont la complaisance de donner quelques grains de sel. *(Note de M. Bernard.)*

marchions en silence au milieu de ces gigantesques débris, entraînés malgré nous vers de sombres pensées, lorsque le chant d'un coq attira mon attention. M. Rabin, de son côté, avait cru entendre les aboiements d'un chien. Aussitôt, nous gravissons la pente escarpée d'un rocher couvert d'épaisses broussailles, et nous apercevons un petit village composé de sept pauvres cabanes de bambous. Nous y allons, on nous y reçoit avec cette liberté et cette franchise que j'ai remarquées chez tous les Boutaniens. Nous entrâmes dans une maison où l'on faisait cuire une racine, assez semblable pour la forme à une pomme de terre, et pour le goût à la châtaigne ; sans plus de cérémonies, nous nous assîmes en cercle autour du foyer, qui est toujours au milieu de la hutte. Nous jetions de temps en temps sur la chaudière un regard d'une convoitise bien pardonnable à des voyageurs qui avaient jeûné la veille et rien mangé encore pendant le jour. Heureusement, les braves gens eurent la bonne idée de nous offrir ces racines, qu'ils appellent bozons. Quoique très insipides en elles-mêmes, ces bozons, assaisonnées d'une bonne dose d'appétit, nous parurent succulentes. Près de ce village, s'en trouvait un autre de même importance à peu près ; nous allâmes le visiter, mais, pas plus que le premier, il n'était celui que nous cherchions. Néanmoins, nous résolûmes de nous fixer dans ce dernier, dont la position nous paraissait un peu moins défavorable, car nous pourrions voir arriver les Boutaniens quand le temps en serait venu. Il y avait là un vieux lama qui malheureusement était sourd et, par conséquent, ne pouvait guère nous être utile. Le brave homme est très amateur de vin. Nous nous en ressentions quelquefois, car lorsqu'il en avait un pot de trop dans la tête, jour et nuit son tambourin, sa clochette, son marteau, sa voix sépulcrale nous bourdonnaient continuellement aux oreilles : *Om mani padmé oum.* Nous fîmes construire, non loin de sa cabane, une petite hutte qui, toute pauvre qu'elle était, pouvait passer pour un Louvre auprès des habitations indigènes. Elle nous coûta la modique somme de 6 roupies (15 fr.). Bonne ou à peu près pour le jour, la nuit elle était inhabitable. Les murs en bambous, à peine capables de fermer l'entrée aux plus gros oiseaux, nous laissaient exposés aux vents qui, dès la chute du jour, descendaient des montagnes. Sans autres meubles que nos petits matelas, nous étions obligés, malades ou non, de nous tenir couchés les trois quarts du jour. D'ailleurs, dès cinq heures du soir, nous étions privés de lumière, puisque nous n'avions ni lampes, ni bougies, et, en eussions-nous eu, que le vent ne nous eût pas permis de les conserver. Nous vécûmes là trois semaines, manquant de tout absolument. M. Rabin devenait plus infirme de jour en jour ; la fièvre le terrassait d'une manière effroyable. Je fus moi-même atteint de la dyssenterie, provenant évidemment de la privation de nourriture. Nous patientions néanmoins, dans l'espoir de voir arriver les Boutaniens. Nous employions nos journées, autant que les circonstances le permettaient, à apprendre quelques mots auprès des habitants du village ; nous tâchions d'étudier aussi ce pauvre peuple, le plus pauvre, je crois, qui soit sur la terre.

» Néanmoins, quelque malheureux que paraissent ces rudes montagnards, ils préfèrent leur condition à toute autre. Nous avons essayé de nous atta-

cher un petit orphelin qui nous semblait très intelligent et qui était presque sans cesse chez nous, nous interrogeant, voulant tout connaître. Je lui proposai de l'adopter et de l'emmener à Gowahatty, lui promettant de bons dîners, de beaux habits, des roupies, etc., il n'a jamais voulu consentir à nous suivre. A toutes les promesses il répondait : « Je n'ai besoin de rien. » Viennent donc à notre place, ceux qui se flattent de réussir infailliblement en s'attachant les enfants, pour en faire des chrétiens d'abord, des prêtres ensuite ! Voilà quelques-unes des observations que nous avons pu faire pendant notre séjour ici. Je les donne telles que je les crois vraies, sans en garantir aucune.

» Cependant, les fièvres de M. Rabin devenant de plus en plus intenses, mes propres indispositions prenant une allure assez grave, nous quittâmes cette contrée pauvre et malsaine. M. Rabin pouvant à peine se soutenir, nous louâmes deux mauvais chevaux, et nous le plaçâmes sur l'un, tandis que l'autre portait nos bagages. Etant parvenu à trouver des porteurs, je débarrassai mon cheval et l'enjambai sans étriers, sans selle, sans autre bride qu'une poignée de crins. Dans cet équipage j'attendais comment il allait marcher, quand son propriétaire, lui passant une corde au cou, se mit à tirer dessus de toutes ses forces, pendant qu'un autre excitait de la voix et du geste le pauvre animal qui, au grand trot, nous porta brisés, moulus, à un grand village assamien, où l'on nous fit coucher à la belle étoile pour nous guérir. Cependant ce petit voyage, tout en me disloquant les membres, avait fait du bien à ma santé générale ; dès lors, je commençai à mieux aller. Il n'en fut pas de même de M. Rabin. Le lendemain il se trouva incapable de continuer la marche à cheval. Il se fit faire un brancard de bambous, mais les routes étaient si étroites que, bien souvent, son pauvre lit ne pouvait passer ; souvent aussi il était obligé de s'arrêter, travaillé par des vomissements continuels. Nous rencontrâmes deux Anglais en tournée dans leur district ; ils nous donnèrent avec générosité tout ce qui était à leur disposition : des médecines, des biscuits, du vin. Nous arrivâmes enfin à Mangaldai, chez M. Hudson, qui nous retint pendant quatre jours, dans l'espoir que la santé de M. Rabin s'améliorerait, et que nous pourrions plus facilement continuer notre route. Mais tous les soins étant inutiles, nous partîmes pour Gowahatty. »

Ainsi cette expédition n'avait eu d'autres résultats que de constater, une fois de plus, les obstacles accumulés sur les routes qui conduisaient au Thibet. Aux yeux de la foi, le rôle des pauvres missionnaires n'était ni sans grandeur, ni sans beauté ; en réalité il demeurait stérile. M. Rabin sentit vivement le côté pénible de cette situation, que sa maladie lui montrait encore plus sombre ; il quitta Gowahatty et, le 22 février 1852, il s'embarqua à Calcutta pour la France[1].

1. Il rentra à Nantes et fut d'abord aumônier de l'Hôtel-Dieu, puis vicaire à Legé en 1856, et enfin missionnaire diocésain en 1861. Il mourut le 17 février 1876.

II

M. Krick nommé Supérieur. — M. Bourry.

Lettre des directeurs nommant M. Krick supérieur. — Réponse de Krick. — Augustin Bourry. — Sa vocation. — Destination pour le Thibet.

Ce départ laissait l'expédition sans chef. Les directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères s'empressèrent de lui en donner un, et ils demandèrent à la Propagande, pour M. Krick, les pouvoirs spirituels qu'avait eus M. Rabin et le titre provisoire de préfet apostolique, ou, si l'on veut, de supérieur de la mission du Thibet sud.

Ces pouvoirs et ce titre furent accordés par un décret du 7 novembre 1852 et transmis, au mois de décembre suivant, par le Séminaire, qui écrivit aux missionnaires [1] :

« Messieurs et très chers Confrères,

» Aucune mission ne peut rester longtemps sans un supérieur local. La santé de M. Rabin ne nous permettant pas d'espérer son retour au milieu de vous, nous avons dû songer à remettre aux mains de l'un de vous les pouvoirs qui lui avaient été confiés. Ayant à nous décider entre des confrères dont les vertus et le dévoûment portés jusqu'à l'héroïsme nous sont parfaitement connus, nous ne pouvions manquer de faire un excellent choix. C'est sur M. Krick, qui se recommandait d'ailleurs par son ancienneté dans le sacerdoce, que ce choix est tombé. Nous connaissons trop les bonnes dispositions de ce cher confrère pour avoir besoin de lui recommander de s'environner, autant que possible, des lumières de ceux qui, par leur position, sont devenus ses conseillers naturels, de même qu'ils sont ses coopérateurs dans la sainte et difficile entreprise qu'il est chargé de diriger. La supériorité a tout à gagner et rien à perdre dans ces déférences, qui sont en parfaite harmonie avec l'esprit de notre Congrégation. On aime à ne pas porter seul la responsabilité d'actes extrêmement importants quand elle peut être divisée. Nous ne parlons que des cas où il est facile de s'entendre avant de prendre une décision. »

M. Krick était à Saïkwah quand on lui remit la lettre des directeurs et le décret de la Propagande ; il répondit par ces paroles d'humilité et de courage [2] :

« J'ai reçu ce matin la lettre du conseil datée du 22 décembre 1852, par laquelle vous me faites part de la nouvelle charge que vous me conférez. Elle sera plus lourde que la hotte de riz qui est à côté de moi et déjà toute prête pour mon prochain départ. Je puis dire avec la Sainte Ecriture : *Elegit infirma mundi.*

1. A. M.-E., vol. 65, p. 19. Les directeurs à MM. Krick, Bernard et Bourry, 22 décembre 1852.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 472. 24 février 1853.

» Je travaillerai de mon mieux, non comme supérieur, mais comme simple soldat. Je me suis procuré chez les sauvages une si jolie petite hotte, que ce serait dommage de ne pas l'étrenner.

» Je comprends toute l'étendue de ma charge et l'importance d'une direction prudente, patiente et courageuse ; mais je me repose sur vous, mes pères et mes conseillers. Vous m'aiderez, vous prierez, vous me direz quand je ferai bien, vous me direz aussi quand je ferai mal. Dieu sait que je n'ai pas formé le plus léger désir de devenir supérieur. Je serais volontiers resté simple missionnaire, mais que la volonté de Dieu se fasse. Vous m'avez donné l'épée, je l'accepte. Je tâcherai de la tremper dans le zèle, la piété, l'obéissance et l'amour de J.-C. »

S'il fallait placer un supérieur à la tête de l'expédition, il était également nécessaire de lui envoyer du renfort. L'éloignement de Rabin avait laissé Bernard seul à Gowahatty, et, de son côté, Krick était également seul à Saïkwah ; aussi les directeurs s'empressèrent-ils de diriger un nouveau missionnaire vers l'Inde. Ce fut Augustin-Etienne Bourry, né à La Chapelle-Largeault, diocèse de Poitiers, le 26 décembre 1826.

Son père, Augustin Bourry, et sa mère, Jeanne-Félicité Rigaudeau, étaient de modestes fabricants d'étoffes et tous les deux très bons chrétiens. Le jeune homme fit ses premières études de latin sous la direction du vicaire de sa paroisse qui, deux ans plus tard, le remit entre les mains de son frère, curé de La Ronde. En 1842, l'écolier entra en cinquième au collège de Saint-Maixent, d'où il sortit au bout de deux ans pour se rendre au petit séminaire de Montmorillon.

« Partout où il avait passé, écrit son biographe [1], et pendant tout le cours de ses études, il avait paru un modèle de régularité et de piété ; doué d'un caractère excessivement timide, il était comme instinctivement obéissant et, ce qui fut dans les habitudes de toute sa vie, sa volonté l'inclinait toujours vers ce qui lui paraissait le plus parfait. Mais la lenteur de son intelligence ne lui permettait pas, malgré sa bonne volonté, de faire de grands progrès dans l'acquisition des sciences ; aussi était-ce avec une peine excessive qu'il pouvait suivre même de loin le cours de ses études : à mesure qu'on agrandissait devant lui le cercle des sciences, il se trouvait de plus en plus arriéré ; et cet état de choses avait fini par empirer de telle sorte, que le conseil des professeurs du petit séminaire décida qu'Augustin serait remis à ses parents avec l'avis formel de lui faire embrasser une autre carrière.

» Une telle décision jeta sa famille dans la consternation ; lui seul parut n'en prendre aucun souci : « Rassurez-vous, écrivait-il à sa mère, je vous promets qu'on ne me renverra pas ; j'ai reçu du bon Dieu une vocation qui me paraît au-dessus de toutes les épreuves ; je pourrai subir des contradictions, rencontrer des obstacles qui ralentiront peut-être l'exécution de mes projets, mais je serai certainement prêtre et je ne mourrai qu'avec ce beau caractère empreint sur mon front. » Pour comprendre avec quelle imperturbable assurance il écrivait ces lignes, il faut savoir qu'avec le caractère le plus timide et l'air en apparence le plus

1. *Vies de trois missionnaires apostoliques du diocèse de Poitiers*, par M. l'abbé de Larnay. — Poitiers, Henri Oudin, 1856, p. 116, 117 et suiv.

embarrassé, il était né avec une volonté des plus énergiques, si bien que lorsqu'il avait mis, comme on dit vulgairement, une chose dans sa tête, il était impossible de la lui ôter ; ses protecteurs, qui le savaient, ayant exposé tout ce qu'on pouvait raisonnablement espérer d'une volonté aussi opiniâtre pour l'acquisition de la science suffisante, et d'une vertu aussi parfaite pour l'observation de tous les devoirs de la vie pastorale, ses supérieurs modifièrent un peu la sévérité de leur décision et se déterminèrent à lui permettre de commencer ses études théologiques, mais à titre d'épreuve seulement, du moins pour la première année.

» C'est dans ces conditions qu'Augustin Bourry entra au grand séminaire de Poitiers au mois d'octobre 1848. Ses succès dans l'étude de la théologie, résultat d'un travail excessif et opiniâtre, ayant paru suffisants, il fut résolu qu'on l'élèverait aux saints ordres ; il reçut la tonsure à Noël 1849, les ordres mineurs à la Trinité 1850, le sous-diaconat à Noël de la même année et le diaconat à la Trinité 1851.

» Il fit son séminaire caché dans la foule et n'attirant les regards de qui que ce fût ; toutes ses habitudes avaient pour caractère distinctif la simplicité et la timidité ; naturellement taciturne, il parlait peu et paraissait le plus souvent pensif ou rêveur ; au lieu de prendre part aux causeries plus ou moins animées de ses confrères pendant les récréations, il trouvait un plaisir tout particulier à fabriquer des chapelets en les écoutant. Son esprit de mortification s'exerçait sur une infinité de petites choses, mais toujours en secret. Ainsi, pendant les trois hivers qu'il passa au séminaire, quelque rigoureux que fût le froid, il le subit avec une résolution et une constance admirables, ne voulant occuper aucune chambre à feu, évitant même de se rendre dans la salle qui était chauffée pour toute la communauté. Pendant un état de souffrance très intense qui lui avait ôté l'appétit et le sommeil et qui était occasionné par une infirmité qui datait de deux ans, il ne consentit à y porter remède que lorsqu'il en eut reçu l'ordre formel de son supérieur. »

Cette conduite pouvait édifier, peut-être même étonner, en réalité elle était dictée par de longues réflexions et par le désir déjà très ancien de se préparer à la vie apostolique. Augustin Bourry nous a laissé l'histoire de sa vocation dans une lettre que nous tenons à citer tout entière, parce qu'elle reflète bien exactement cette âme très simple et profondément pieuse :

« Je commençais à peine, dit-il, à feuilleter les premières pages de mon rudiment à La Chapelle-Largeault, j'avais à peine 12 ans, lorsque M. le curé reçut des reliques du vénérable Cornay ; il n'eut rien de plus pressé que de nous les montrer dans la société de nos parents. Après les avoir admirées, touchées, vénérées, et après nous avoir communiqué tout ce que la vue de ces pieuses reliques lui causait d'impressions, il dit avec un sentiment que je ne saurais jamais peindre : « Mon Dieu, que je serais heureux, si un de ces enfants pouvait plus tard devenir missionnaire et mourir comme ce courageux confesseur de la foi ! » Je dis aussitôt intérieurement : « Eh bien ! si un de nous trois doit être un jour missionnaire, ce sera moi ! » Je n'ai cessé d'y penser depuis, d'une manière vague il est vrai, pendant les premières années de mes humanités, mais d'une façon

vive et continuelle pendant tout mon séjour au petit et au grand séminaire. Cette volonté ne m'a pas quitté un seul instant, j'y pensais continuellement dans ma cellule, même au milieu de mes études ; souvent, pendant que j'écrivais, ma plume s'arrêtait tout à coup, je n'avais plus de pensées à lui fournir, mon esprit était alors au delà des mers ; mon air rêveur pendant les récréations venait du projet qui m'absorbait, et si le jeudi j'aimais tant à me trouver seul dans les bois de la maison de campagne du séminaire, c'était parce qu'alors je m'isolais plus facilement de tout le monde civilisé, auquel tous mes désirs cherchaient à me soustraire.

» Cette pensée était si profondément entrée dans mon esprit, qu'elle ne me permettait plus de dormir ; une sorte de mouvement fébrile s'était emparé de tous mes membres et je ne faisais plus, comme Job, que me retourner sans cesse en tout sens pendant la nuit sur ma triste couche.

» Bientôt je me vis en proie à un autre genre de torture morale : je craignais avec une peur d'enfant tout ce qui pouvait faire échouer mon projet ; tantôt je redoutais que ce fût une illusion ou bien un rêve de jeunesse ; tantôt j'appréhendais une tentation du démon, qui venait tendre un piège à mon amour-propre, en me faisant croire que si j'étais missionnaire apostolique, tout le monde parlerait de moi. Vingt fois par semaine peut-être je sortais de ma chambre, où je ne pouvais plus tenir, pour faire part à mon directeur de conscience de tout ce qui se passait en moi : il me calmait, je le remerciais ; je m'en allais, en apparence consolé, et à peine avais-je fait quelques pas dans le corridor, que je rentrais de nouveau dans sa chambre, pour lui dire que je craignais de ne pas lui avoir tout expliqué, que j'agissais comme un écervelé. Bouleversé enfin par tant d'idées, je me mis à lutter contre moi-même et à combattre une à une toutes mes pensées ; j'y passai un temps infini et j'y épuisai l'énergie de mon âme.

» De guerre lasse, je me mis à prier, pensant que c'était en dernière analyse le grand moyen pour en finir. Je m'abandonnai donc à Dieu les yeux fermés, je lui demandai avec toutes sortes d'instances de me faire connaître sa volonté d'une manière claire et précise, étant bien résolu de la suivre quelle qu'elle fût. A dater de ce moment, mon esprit s'étant calmé, je rentrai dans l'état normal. Cette grande pensée d'être missionnaire apostolique, au lieu de me tourmenter comme auparavant, me causait une véritable joie; le sommeil revint, et mes souffrances, qui duraient depuis longtemps et qui avaient tellement épuisé mes forces que je pouvais à peine me tenir debout, disparurent entièrement ; l'appétit revint et, à dater de ce moment, ma santé fut excellente. Le bon Dieu avait sans doute de bonnes raisons pour me conduire ainsi, il voulait éprouver mes forces physiques et mon courage ; les premières ont failli m'abandonner, mais l'énergie de ma volonté était toujours la même, et c'est celle-ci avec la grâce de Dieu qui a soutenu l'autre. »

C'est dans de tels sentiments qu'Augustin Bourry arriva, en juillet 1851, au séminaire des Missions-Etrangères dont, l'année suivante, il devait

apprécier la direction en ces termes[1] : « Le régime est aussi doux, le gouvernement aussi paternel qu'il est possible de l'imaginer. »

Tout en étudiant, le jeune diacre songeait au martyre, témoin ces lignes qu'il écrivait au curé de sa paroisse :

« Vous m'avez souhaité, dans votre lettre, d'avoir la foi du vénérable Cornay ; le souhait est grand et dépasse tout ce que peut me faire espérer ma faiblesse. Avoir la foi d'un martyr !... ah ! je le désire, je le demande à Dieu de tout mon cœur ; il y a longtemps que j'ai sollicité cette grâce ; je le fais même tous les jours et j'espère bien le faire jusqu'à la fin. »

A la veille de son sacerdoce, il adresse à ses parents ces paroles très pieuses :

« Encore une semaine d'attente, bien-aimés parents, et le jour si désiré de mon sacerdoce sera venu ! Lorsque j'envisage ce sublime ministère de sacrificateur de l'auguste victime de nos autels, je me sens, je vous l'avoue, si petit, si faible, si misérable, que j'ose à peine croire que je sois appelé par le Ciel à recevoir, surtout sitôt, l'auguste onction du sacerdoce. Redoublez donc vos prières en ma faveur, pour que Dieu m'accorde tout ce qui me manque ; demandez-lui surtout que, pendant cette retraite, je retrempe mon âme dans l'esprit de sacrifice, afin que je sois vraiment capable d aller soutenir, avec une intrépide énergie, les grands combats de la foi. »

Le 21 juin, il reçut sa destination pour la mission de Corée, et il comptait s'embarquer dans le courant du mois de juillet. Ce fut pendant cet intervalle que les directeurs du Séminaire apprirent le retour de M. Rabin ; aussitôt, ils changèrent la destination de M. Bourry et le dirigèrent vers le Thibet : « Adieu donc, ma pauvre Corée, s'écria le missionnaire à cette nouvelle, je ne te verrai pas ! Hélas ! je t'ai trop désirée pour que mes vœux fussent accomplis ; adieu !... Salut maintenant, cher Thibet ; je vais aller bientôt parcourir tes forêts et tes effrayantes montagnes, blanchies par des neiges éternelles, pour essayer d'évangélier tes peuples, restés jusqu'ici étrangers aux enseignements de l'Evangile. J'embrasse tes intérêts avec autant d'amour et de dévoûment que je l'avais fait pour la Corée. La même ardeur qui m'aurait emporté sur ses rivages, encore fumants du sang des martyrs, va m'entraîner, je l'espère, vers toi. Je te salue et je t'aime comme ma nouvelle patrie ! »

Le jeudi 12 août 1852, le jeune missionnaire quitta Paris pour se rendre à Bordeaux, où il s'embarqua le 19 ou le 20 du même mois sur un petit navire de 450 tonneaux, « *La Vallée de Lutz*, » et, le 26 décembre, il abordait à Pondichéry. Il en repartit le 9 janvier, toujours sur le même bateau, et arriva cinq jours plus tard à Madras, où Mgr Fenelly lui donna l'hospitalité, et le 4 février à Calcutta. Il était encore à 300 lieues de Saïkwah. Pour s'y rendre, il devait d'abord aller à Gowahatty ; il mit 24 jours pour faire le trajet de la capitale des Indes anglaises à cette ville, où il arriva enfin le 29 mars 1853, sept mois et demi après son départ de Paris.

1. *Vies de trois missionnaires apostoliques*, etc., p. 138. Lettre de M. Bourry à sa famille. Pendant son séjour au Séminaire, M. Bourry exerça la charge d'infirmier. Il y avait alors 17 séminaristes.

III

M. Bernard à Nowgong. — M. Krick chez les Abors.

Projets de M. Bernard. — En route pour Nowgong. — A Tezpour. — Sur le Brahmapoutre. — Travaux à Nowgong. — Beaux sentiments de M. Krick. — M. Krick chez les Abors. — Sa réception. — Idées des Abors sur la maladie. — Malades soignés par M. Krick. — Soupçons contre lui. — Un incendie. — Ordre de partir. — Départ de M. Krick. — Les croix tatouées sur les sauvages. — Maladie de M. Krick.

Depuis le départ de Rabin, et pendant le long voyage de Bourry, les deux missionnaires du Thibet, Krick et Bernard, n'étaient pas demeurés inactifs, quoique ni l'un ni l'autre n'eussent pu atteindre le but qui leur était fixé.

Avec le concours du major Jinkins, Bernard, à Gowahatty, avait essayé de trouver des guides pour le conduire au Thibet, mais à toutes ses tentatives on répondait [1] : « Nous nous ferions couper la tête, si nous introduisions des étrangers dans ce pays. »

En face de ces craintes, d'ailleurs justifiées, qui arrêtaient toute velléité d'expédition dans les Himalayas, Bernard, désireux de s'occuper du bien des âmes, autant que sa situation le lui permettait, était allé visiter les catholiques de Nowgong, qui n'avaient pas vu de prêtre depuis le passage de M. Krick.

« Je partis donc avec tout notre pauvre ménage dans un petit bateau qui me coûta l'énorme somme de cent francs, écrivait-il le 23 août 1852 [2]. Les eaux du fleuve descendaient contre nous avec une telle fureur que souvent nous ne faisions pas un mille par jour.

» Je n'avais que quatre hommes pour tirer mon bateau ; nous marchions toujours le long des bords, au risque d'être engloutis vingt fois par heure par d'énormes morceaux de terre qui, rongés par la base, tombaient sur nous comme des avalanches. Souvent aussi, il est arrivé que, pendant que mes quatre hommes tiraient le bateau, la corde venait à se briser, et j'étais emporté par le courant à une énorme distance, n'ayant avec moi que le pilote ou capitaine. Enfin, après quinze jours d'une semblable navigation, mes gens, au désespoir, m'abandonnèrent une belle nuit au milieu des jungles. Le matin, en me levant, je me trouvai avec mon capitaine, mon cuisinier et un autre individu qui, ayant la veille mangé trop d'opium, ne put s'éveiller pour fuir avec les autres. Force me fut alors d'abandonner la partie et de me laisser aller à la dérive jusqu'à Gowahatty, où j'arrivai en moins de sept heures, quoique j'eusse mis quinze jours à faire le même chemin. Tout mon bagage était grandement endommagé par

1. A. M.-E., vol. 556, p. 266. M. Bernard aux directeurs du Séminaire des Missions-Étrangères, 1852.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 338. M. Bernard à M. Albrand.

les pluies incessantes qui nuit et jour m'inondaient, et, comme de juste, 60 ou 70 francs, payés à l'avance, étaient perdus aussi. Je profitai, quelques jours après, d'une occasion favorable; la Compagnie anglaise, qui est aujourd'hui en guerre avec nos voisins les Birmans, envoyait un steamer avec des troupes dans le Haut-Assam.

» Le commandant de ce steamer m'offrit généreusement le passage à son bord, et de la sorte j'arrivai sans peine jusqu'à Tezpour, où je trouvai, dans deux familles anglaises, la plus cordiale hospitalité.

» J'y prolongeai mon séjour en considération d'un pauvre jeune homme catholique, le seul de la station ; je lui procurai le bienfait du jubilé et des Pâques; puis, comme j'avais encore pour quelques jours de voyage, avant d'arriver à mon but, à travers des rivières qui ne se trouvaient point sur le parcours du steamer, le capitaine Reynolds me procura une pirogue indienne, énorme pied d'arbre creusé en forme de bateau. Je m'y établis de mon mieux avec mon petit bagage et me confiai, de nouveau, aux eaux du Brahmapoutre. Mes bateliers, profitant de mon ignorance des lieux e de l'inondation, voulurent faire la course au clocher ; les voilà donc, et moi avec eux, voguant sur la cime des roseaux, à travers les villages et les branches des arbres; un quart d'heure de plus et nous arrivions dans un jour à Nowgong. Malheureusement, l'eau nous manqua ; le bateau n'avançait plus que tiré ou plutôt porté par mes rameurs ; je vis le moment où nous allions rester là, perdus au milieu d'une immense forêt de roseaux. Je donnai immédiatement l'ordre de virer de bord et de reprendre la route que nous avions déjà faite, perdant ainsi une grande journée, ce qui n'est pas peu dans des circonstances où l'inondation ne permet pas de mettre une seule fois le pied à terre. C'était une bonne fortune quand nous pouvions rencontrer un de ces immenses pieds d'arbres tombés des Himalayas et charriés par les torrents jusque dans le fleuve. Nous en faisions un fourneau ambulant. Nous accrochions notre pirogue aux branches, nous placions notre marmite sur l'arbre et nous allumions un peu de feu pour faire cuire notre riz, au risque de voir nous échapper, à la fois, le cuisinier et sa marmite, si les branches avaient cassé. La plus grande désolation régnait sur tout le pays ; de tous côtés nous avions le spectacle attristant des pauvres habitants des villages inondés, vivant sur le toit de leurs huttes, sans feu, sans vivres, sans vêtements, exposés à des pluies continuelles. Naturellement, je ne pouvais rien me procurer dans ces villages ; je n'avais pour ressource que la chasse. Heureusement, les oiseaux n'étaient ni rares, ni sauvages ; j'ai abattu jusqu'à trois paons d'un seul coup de fusil. Ces pauvres animaux n'avaient probablement jamais éprouvé la malice des hommes. Quand j'avais fait une bonne chasse, j'offrais quelques présents de deux ou trois grosses bêtes à mes bateliers, ce qui me valait une navigation plus rapide. Les pauvres gens ramaient toute la nuit dans l'espoir de rencontrer un petit coin de terre sèche pour faire cuire leurs oiseaux. La plupart du temps, ils n'avaient qu'une poignée de riz, un peu amolli dans l'eau froide. Mon cuisinier était le plus mal partagé, tout son dîner reposait sur le plus grand des hasards. Comme musulman, il ne pouvait manger que les animaux auxquels il avait coupé

la gorge avant leur mort ; aussi, le plomb était encore au bout du fusil qu'il était déjà, lui, dans l'eau jusqu'au cou, dans l'espoir de saisir le gibier qui ne serait que blessé et de lui couper le cou avant qu'il eût rendu le dernier soupir. Aussi, quand la bête tombait morte à ses pieds, il rentrait tout triste au bateau en disant : « Mauvaise chasse, maître. »

» Après quelques journées bien fatigantes, tantôt brûlé par un soleil ardent et à demi asphyxié au milieu des jungles, tantôt à demi noyé dans ma pirogue par des pluies torrentielles, j'arrivai enfin dans les derniers jours de juillet à Nowgong, où je fus reçu avec grand empressement par le docteur Pingault, un zélé catholique, qui mit à ma disposition la moitié de sa maison. De la plus belle de ses chambres, nous avons fait une jolie petite chapelle où chaque jour nous nous réunissons pour la sainte messe, les prières, le chapelet, les lectures de piété. Le dimanche, j'y rassemble quelques catholiques anglais de la station. A la sainte messe, je leur dis un mot d'édification sur le sujet que l'esprit du bon Dieu m'inspire. Le soir, je leur chante les vêpres et leur fais une instruction d'après un plan suivi ; j'insiste principalement sur le dogme. Ces pauvres gens, vivant au milieu de protestants et de païens, ont grand besoin d'être fortifiés dans leur foi. Deux jours par semaine, je réunis tous leurs enfants pour le catéchisme. Le jour de l'Assomption, de huit adultes dont se compose la paroisse, six se sont approchés des sacrements ; les deux autres en étaient empêchés, l'un par un voyage, l'autre par la maladie.

» Malheureusement, j'ai fait en venant une grande perte ; on m'a volé mon fer à hosties ; j'ai été réduit à faire mes pains d'autel dans une misérable poêle à frire criblée de trous, comme celles dont on se sert en France pour griller les châtaignes ; jugez de ce que sont mes pauvres hosties ! J'ai été sur le point plusieurs fois de cesser d'offrir le saint Sacrifice, dans la crainte d'y employer une matière défectueuse. Enfin, hier, après bien des efforts, j'ai réussi à faire comprendre à un de nos Assamiens la manière de fabriquer un fer ; il m'a procuré quelque chose de bien grossier, mais qui, cependant, m'a donné des pains d'autel parfaitement convenables. »

De son côté, Krick trouvait le temps bien long à Saïkwah ; son zèle avait besoin d'action ; pourtant, il continuait d'attendre Augustin Bourry, comprenant que, dans les expéditions lointaines, il avait besoin d'un compagnon. D'ailleurs, les directeurs du Séminaire lui avaient écrit [1] :

« Nous ne vous conseillons pas d'aller seul, il y a trop d'inconvénients. Au lieu que si vous êtes deux, outre que vous vous serez d'un mutuel soutien, vous pourrez remplir ensemble vos devoirs religieux et persuader ainsi, à ceux qui seraient tentés de vous prendre pour des espions déguisés, que vous êtes vraiment des lamas chrétiens, ainsi que vous le dites. »

Par cette même lettre, ils lui annonçaient l'envoi des remèdes qu'il avait demandés pour la guérison des goîtres, autant de motifs pour prendre

1. A. M.-E., vol. 65, p. 6 et 7. Les directeurs à M. Krick, 22 août 1852.

patience. Néanmoins, le désir d'une expédition aiguillonnait le missionnaire, qui le dit en un langage singulièrement fort[1] :

« Sans doute, deux hommes sont généralement moins exposés au danger qu'un seul, mais si nous voulons faire quelque chose pour la mission du Thibet, il faut que nous fassions le sacrifice de notre vie. Je tiens à ma vie autant qu'un autre homme, mais nous sommes des soldats sur le champ de bataille. Si je savais un chemin par où on puisse aller au Thibet en carrosse, je le prendrais. Notre mission est d'entrer au Thibet, peu importe comment. Si nous sommes obligés d'accepter le danger, nous l'accepterons. Il n'y aura ni imprudence, ni zèle outré. C'est une raison, une nécessité ; c'est une espérance aussi, car si on ne nous tue pas, nous réussirons ; si on nous tue, sera-ce un martyre ou un assassinat? Je m'attends à attraper, tôt ou tard, une flèche empoisonnée. Mais la Congrégation saura au moins à quoi s'en tenir; et, pour ce qui regarde notre mission, ce sera un homme de moins, voilà tout. »

On comprend qu'avec de telles dispositions, M. Krick fût incapable de rester à Saïkwah. Quand il vit, sans que M. Bourry apparût, arriver la seule époque favorable aux voyages en Assam, époque qui va du mois de décembre au mois de mars, il résolut d'aller de l'avant, et en donna la raison[2] :

« Si j'attendais encore, ce serait une année de perdue ; d'ailleurs je ne vais en ce moment que comme éclaireur, voir les lieux et sonder les dispositions des Abors. »

Il partit donc à la fin de février 1853, remonta le Brahmapoutre comme il l'avait déjà fait précédemment avec l'expédition anglaise, et, dans les premiers jours du mois de mars, il était parvenu chez les Abors ou Padams[3], dans un petit village situé sur la rivière Sikou, affluent du Brahmapoutre, et nommé Mimbo, dont un habitant avait consenti à lui servir de guide et d'introducteur. Il y fut bien accueilli, offrit quelques remèdes et fit plusieurs guérisons. Encouragé par ce début, il demanda au Séminaire des Missions-Étrangères qu'on lui envoyât des médicaments et particulièrement du vaccin. Il en avait déjà reçu ; malheureusement, « le remède avait perdu toute sa vertu pendant le voyage[4]. »

Les lettres que le missionnaire envoya aux directeurs pendant ce voyage sont fort courtes ; mais il en adressa une plus longue à un membre de l'Académie de médecine, le Dr Bousquet, dont il avait reçu quelques leçons avant de quitter la France ; nous allons citer une partie de cette dernière,

1. A. M.-E., vol. 556, p. 231. M. Krick au supérieur du Séminaire, 10 mai 1852.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 472. M. Krick aux directeurs du Séminaire, 24 février 1853.

3. Signifie non amis, à cause de la sauvagerie de cette tribu.

4. « J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 9 mars 1851, ainsi que la boîte de vaccin que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'ai vacciné à différentes époques les enfants d'un an, de deux, trois, six ans, et même des adultes. Sur les uns j'introduisais le virus sous l'épiderme seulement ; à d'autres, j'enfonçais la lancette jusqu'à faire sortir du sang ; je piquais perpendiculairement. Eh bien ! je n'obtins aucun résultat, pas le plus léger signe de pustule. » A. M.-E. Lettre au Dr Bousquet, membre de l'Académie nationale de médecine. Saïkwah, 1er février 1854, vol. 556, p. 502.

qui va nous raconter l'expédition et le séjour de l'apôtre chez les Abors, avec quelques détails religieux sur cette peuplade sauvage [1] :

« Depuis vingt-neuf ans que les Anglais occupent Assam, plusieurs employés de la Compagnie essayèrent de pénétrer chez les Abors, dans le but de voir s'il y avait possibilité d'ouvrir une voie de commerce avec le Thibet,et surtout pour s'assurer si le Siang,connu sous le nom de Dihong, est réellement le fameux Tsampo ou Brahmapoutre qui traverse le Thibet de l'est à l'ouest, et qui a déjà tant occupé les géographes de ce siècle et des deux derniers. Mais les Padams ou Abors appliquèrent l'adage grec : *Timeo Danaos et dona ferentes.* Ils dirent : Si nous laissons entrer un Anglais sous quelque prétexte que ce soit, il sera bientôt suivi d'une armée. Or, à leurs yeux, toute peau blanche, tout nez plus ou moins long est un Anglais. Aussi c'est avec bien de la peine qu'ils se décidèrent enfin à me recevoir. Ma croix tout à fait semblable à la leur et ma réputation de prêtre français me servirent de passeport, et ils me permirent d'entrer dans le premier village, tout près de la plaine d'Assam. Quand je fus au pied de la montagne, dix-huit jeunes gens vinrent pour me recevoir.

» Dès qu'on se mit en marche, les deux plus jeunes se placèrent de chaque côté du sentier, et, à mon passage, ils promenèrent deux poignées de feuillages sur mon corps des pieds à la tête, en chantant des mots inintelligibles. C'était pour me purifier et chasser hors de moi toute puissance diabolique. Quand, en sortant de la forêt, nous débouchâmes sur leurs champs, il me fallut passer sous une arcade qu'ils avaient érigée en venant me chercher ; elle était hérissée de flèches, d'arcs et de statuettes renversées, percées de flèches. J'en demandai la signification, on me dit : « C'est pour empêcher les mauvais génies qui t'accompagnent de passer sur nos champs. » A l'entrée du village, il fallut en franchir une plus formidable encore, que les habitants avaient faite dans le même but. Les femmes étaient sur le seuil de leurs portes pour me voir passer, les enfants et les chiens me firent la conduite jusqu'à la maison commune où tous les hommes m'attendaient. Mon entrée fut accueillie par trois hourras des plus horribles qu'il soit possible de s'imaginer. Ces hurlements retentissaient dans la pièce comme une décharge d'artillerie. Je restai sur le seuil tout étourdi. On m'en donna aussitôt l'explication : c'était la grosse cavalerie qui donnait en plein, pour mettre en fuite ceux des esprits malfaisants qui auraient eu l'audace de franchir les deux barricades. Ensuite, tout rentra dans le calme comme si on était certain qu'il n'y avait plus rien à craindre de moi. Les curieux, et surtout les curieuses, firent cercle autour de moi et mirent bientôt à bout ma patience. Je fus appelé trois fois dehors avec mon chien Lorrain, qui, avec son long poil, sa queue panachée et surtout ses grandes oreilles pendantes, attirait aussi les regards de tout le monde. La foule ne désempara pas toute la nuit ; aussi je dormis peu ; les puces y contribuèrent pour leur part. Le lendemain il y eut séance générale ; tout le village était convoqué. Les six chefs s'assi-

1. A. M.-E., vol. 556, p. 502. — Saïkwah, dans le Haut-Assam, 1er février 1854. Cette lettre a été publiée intégralement dans le volume intitulé : *Relation d'un voyage au Thibet en 1852*, par M. l'abbé Krick. Paris, 1854.

rent en cercle au milieu d'une immense salle ; le Président m'invita à prendre place à sa droite. En ouvrant la séance, il me coiffa de son casque en osier, surmonté d'un plumet fait de poil de chèvre teint en rouge et d'une grosse touffe de poil d'ours ; deux défenses de sanglier se croisaient sur le front.

» Après plusieurs discours de part et d'autre, on procéda au scrutin ; puis les chefs se retirèrent pour délibérer. Ils revinrent un instant après et me dirent : « Migom (roi), nous sommes convaincus que tu viens avec des intentions pacifiques ; nous croyons que tes paroles sont les mêmes dans ton esprit et sur tes lèvres ; nous te permettons de t'avancer dans l'intérieur de la tribu. »

» Mais comme j'attendais l'arrivée d'un nouveau confrère qui devait m'accompagner, je leur demandai s'ils voulaient me permettre de l'attendre chez eux. « Oui ! oui ! et si tu guéris nos malades, nous te garderons toujours, nous te bâtirons une maison. » Tout aussitôt les chefs me demandèrent où je désirais que cette maison fût construite ; réflexion faite, ils se décidèrent à me donner le corps de garde, indépendant de la maison commune.

» J'étais à peine installé, qu'ils vinrent me prier de guérir leurs malades, et cela parce que je m'étais annoncé comme prêtre, homme de religion. Il n'y a chez eux ni médecins, ni chirurgiens, et ils ne s'occupent pas même des simples. En voici la raison : ils croient que toute maladie intérieure ou extérieure est causée directement par un génie mauvais ou par un bon qui est en colère. D'après cette croyance, la médecine est inutile ; tout ce qu'on peut faire pour guérir le mal, c'est d'en éloigner la cause, soit en apaisant la colère du bon génie ou en chassant le mauvais. Le prêtre est donc appelé pour offrir des sacrifices, réciter des prières et pour exorciser. Quand le malade guérit, c'est aux sacrifices ou aux exorcismes qu'on attribue cet heureux résultat. Si au contraire la plaie ne se ferme pas, si le cancer continue sa marche, si la fièvre emporte sa victime, le prêtre déclare que le génie était supérieur à lui.

» Les incurables furent mes premiers clients. Une jeune femme me présenta un bras rongé par un affreux ulcère. « Depuis quand as-tu ce mal? — Il y a trois ans, je tuai un rat ; c'est de là que date ma plaie. » Un jeune homme vint ensuite, les jambes enflées, tout le corps couvert d'ulcères, un vrai squelette qui ne pouvait plus se tenir debout et qui s'étiolait à vue d'œil. « Et toi, y a-t-il longtemps que tu es malade? — Migom (roi), dit-il, j'étais gros et gras, fort et valeureux guerrier ; mais, il y a un an, je suis allé à la guerre ; le mauvais génie se saisit de moi et me conduit à la mort. » Un troisième était un homme de 40 ans qui avait le ventre ballonné et dur comme une pierre depuis très longtemps ; le quatrième, une femme le bras couvert d'ulcères, etc., etc. Tous ces patients, qui venaient pour essayer ma puissance, étaient loin de me donner de la confiance, d'autant que ma pharmacie était encore plus pauvre que ma science. Je guéris parfaitement les ulcères d'une femme, le bras de l'autre fut en peu de jours dans des conditions de guérison. J'enlevai l'enflure des jambes du jeune homme. Alors il y eut élan ; la foule accourut. Il n'y avait pas une âme dans le village qui n'eût quelque chose.

» Quand je leur disais que je ne pouvais pas guérir telle maladie, ou que je n'avais pas le remède, ils se fâchaient et m'accusaient de mauvaise volonté. Bon gré, mal gré, j'étais obligé de leur donner quelque chose, ne fût-ce qu'un peu d'eau ; alors ils s'en allaient contents. Au fond, il n'était pas difficile de faire des merveilles ; un peu de soin et de propreté, du cérat, des purgatifs, faisaient plus que les sacrifices de chiens, de poules et de cochons. Je vis le moment où ils allaient me prendre sur leurs épaules et me porter en triomphe : « Tu es le plus puissant Dondaï (prêtre) dont nous ayons jamais entendu parler ; aucun génie ne tient devant toi. » J'avais beau leur dire que la maladie était naturelle et que c'était le remède qui avait une vertu propre ; ils me regardaient : « Non ! non ! c'est toi qui as la puissance, c'est ta main qui guérit. » La conséquence de ce raisonnement était que je devais faire tout moi-même, les choses les plus simples comme les plus dégoûtantes, et cela avec un aplomb de vieille infirmière. Je n'avais pas un moment à moi ; avant le jour ils accouraient : « Père, de la médecine, vite ! » Je faisais le tour du village, je rentrais à midi épuisé de fatigue ; le soir, ils me faisaient jouer de la flûte et ils dansaient.

» Tout était pour le mieux dans la meilleure des conditions. Les inflammations des yeux, ulcères, rhumatismes, plaies, maladies de la peau, sont les infirmités que j'ai rencontrées le plus fréquemment. »

Cependant les débuts assez tranquilles de M. Krick chez les Abors ne durèrent pas longtemps, et bientôt la calomnie et la crainte renversèrent les espérances que le missionnaire sentait déjà naître en son cœur : « Un soir, raconte-t-il en continuant son récit, j'entendis un grand tapage dans la maison commune, qui était pourtant assez éloignée. Le lendemain, le chef président vint de grand matin m'en donner la raison : « Migom, me dit-il, des Meris (tribu qui se trouve dans la province d'Assam et est soumise au gouvernement anglais) ont fait courir le bruit que tu es un espion anglais, que tu as un pouvoir dont il faut se défier, car tu peux, par le seul acte de ta volonté, changer en poison la nourriture que l'on mange ; si nous te gardons, il arrivera malheur à la tribu et particulièrement au village. Tout le monde était sur pied la nuit dernière, et on voulait venir mettre le feu à ta maison ; mais j'interposai mon autorité et leur promis que je te ferais partir. Ils sont tous contre moi et me disent que c'est moi qui te garde. » Je me soumis aux fâcheuses circonstances ; je fis ma hotte pour partir le lendemain. Mais, à dix heures du soir, un autre chef vint à la tête d'une députation d'hommes presque tous intéressés à me garder comme médecin : « Migom, il y a eu aujourd'hui assemblée générale pour traiter la question de ton départ ; nous avons fait comprendre à tout ce monde sot et peureux le ridicule de leur pusillanimité ; qu'au lieu de te chasser, nous devions te prier de rester parmi nous, car tu guéris des maladies que personne ne pouvait traiter. Et puis, nous nous sommes dit : Il est notre père, c'est lui qui, dans le principe, nous a apporté le bienfait de la croix ; maintenant il revient après avoir parcouru le monde entier ; quand il saura bien parler notre langue, qui sait s'il ne nous communiquera pas un nouveau bienfait ? Voilà ce que nous avons dit, et je te prie,

au nom de tout le village, d'oublier le passé et de demeurer avec nous. »

» Je restai donc, et le lendemain on m'honorait plus que jamais. Mais le surlendemain le feu prit dans le voisinage, tandis que tout le monde était dans les champs. Je courus sur le lieu de l'incendie, et je vis que sur chaque toit il y avait un ou deux hommes armés de longs sabres du Thibet pourfendant le génie du feu : « Imbéciles ! leur criai-je, que faites-vous là ? A l'eau ! à l'eau ! vous ferez bien mieux ! » Mais ils étaient trop engagés dans leur combat pour écouter mon apostrophe. J'entraînai les femmes, qui me suivaient sans savoir ce que je voulais faire avec l'eau que je leur ordonnais de porter. Mais quand elles virent que le chaume inondé sans cesse ne permettait pas à la flamme de s'y communiquer, elles coururent d'elles-mêmes au ruisseau ; les Don Quichotte laissèrent leurs sabres et s'armèrent de pots à eau. Il n'y eut d'incendié que les deux maisons qui étaient en feu quand j'arrivai. On me proclama le héros de la journée, et l'on s'extasiait sur la vertu de l'eau contre le génie du feu ; mais il y en eut qui me reprochèrent de n'avoir pas prévu et prévenu l'accident.

» Ils firent aussitôt une clôture autour du théâtre de l'incendie en suspendant à la corde des épouvantails, afin d'empêcher le génie de sortir de l'enceinte. Le lendemain, de grand matin, tous les hommes s'armèrent de pied en cap, traquèrent le génie dans tous les coins du village en poussant des cris qui se répétaient au loin, et le chassèrent jusque dans les jungles. Les deux familles victimes de l'incendie furent exilées pour un an sans qu'il fût permis à l'un d'eux d'entrer dans une maison. La croyance, en effet, est que certainement la maison où l'un des incendiés entrerait, serait aussi brûlée pendant l'année. On m'assura qu'il y avait plus de dix-sept ans que le feu n'avait pas pris dans le village. Mauvais augure pour moi ! !

» Le surlendemain, mon plus proche voisin perdit deux mitous (vaches sauvages) apprivoisées : l'une fut tuée par un tigre, et l'autre se brisa l'épine dorsale en tombant d'une roche. Il n'en eût pas tant fallu pour réveiller les défiances mal assoupies. A partir de ce jour, ces pauvres gens furent dans une inquiétude continuelle. Ils voyaient que j'étais bon, que je me dévouais à leurs infirmités, que je me conduisais comme un ami. J'étais leur prêtre, je venais leur apporter des bienfaits spirituels. Ils m'aimaient ; ils m'estimaient. Ils eussent voulu me garder toujours, mais la peur les troublait ; et les deux accidents arrivés l'un à la suite de l'autre, et dans mon voisinage, venaient justement confirmer les prédictions qu'on avait faites quelques jours auparavant. Et puis j'étais trop près de la province d'Assam, ce qui excitait un peu les appréhensions politiques.

» Enfin, le Vendredi-Saint, tous les chasseurs s'étant réunis, pour le rendez-vous, dans ma maison, Lendemk, le grand chef, vint et me dit : « Je te donne l'ordre de partir demain. — Soit, lui dis-je, je partirai. J'étais venu pour vous aimer, pour vous faire du bien ; mais puisque vous ne voulez pas de mes bienfaits, j'irai les porter ailleurs. — Oh ! ce n'est pas ce que j'entends, s'écria-t-il, il ne faut pas prendre l'ordre dans ce sens. Reste encore quelques jours, car si tu pars demain et qu'il arrive un accident, on dira que c'est parce que je t'ai chassé. — C'est précisé-

ment la même considération qui me conseille de partir demain, car s'il arrivait une mort, vous seriez assez sots pour m'en rendre responsable. » Le reste de la journée, il y eut foule ; les chefs surtout cherchaient à me faire comprendre qu'ils étaient mes amis et qu'ils craignaient qu'un malheur ne m'arrivât. Je m'entendis avec le chef président afin qu'il me préparât un passage direct au Thibet pour la prochaine saison. Il me promit de me conduire bien avant dans la tribu. Etait-ce sincère ? Je ne le sais.

» Le lendemain je visitai mes malades, les pansai, puis je me mis en route. Hang, le second chef, me fit la conduite. Mon âme était triste, mais mon corps éprouvait l'immense besoin de secouer au grand air les mille puces qui le dévoraient. Je campai dans la forêt. La nuit un orage éclata qui dura toute la matinée. Dans l'après-midi, le chef qui m'avait fait la conduite et qui savait que je ne voyagerais pas le jour de Pâques, vint et m'apporta des vivres ; il me dit que bien des personnes me regrettaient, surtout les malades qui me pleuraient.

» Je jetai alors un dernier regard sur le village de Mimbo que je venais de quitter ; j'y pris la hauteur du soleil ; j'eus, le 11 mars 1853, 115°44' ; n'ayant pas la déclinaison du soleil pour ce jour, je ne puis faire le calcul. La longitude est à peu près 95°20' Greenwich. Mon sextant n'a point d'erreur d'index. La montagne fait un renfoncement en forme de cul-de-sac ; le village est placé dans le fond, en amphithéâtre, à une hauteur de 200 mètres au-dessus de la plaine d'Assam. Il est entouré de montagnes qui cachent leur sommet dans les nues. A l'ouest est le cône Oréga, rendez-vous de tous les génies du pays ; c'est la montagne sacrée.

» La petite rivière Sikou coule de l'est à l'ouest au pied de la montagne où est situé Mimbo. Au sud, j'aperçois la plaine d'Assam, le Brahmapoutre qui reflète les rayons du soleil. »

Dans la même relation, Krick expose assez longuement les mœurs et les coutumes des Abors, et les traditions qu'ils conservent de leur origine ; il décrit leurs costumes, leurs ornements, leur architecture, leurs superstitions, toutes choses qui sortent du cadre de notre travail. Il appuie également sur un point particulier qu'il avait déjà touché dans le récit de son voyage fait en compagnie du capitaine Witch : la croix imprimée sur le corps des sauvages, avec des lignes verticales au nombre de trois ou de cinq. Dans ces premières remarques, il signalait la croix et les lignes sur le front, sur les lèvres et sur le menton des hommes et des femmes ; cette fois, il indique la croix de Malte sur la lèvre supérieure des femmes et, sur leurs mollets, la croix de Lorraine entourée de deux croix de Saint-André.

Il interroge les sauvages sur la signification de ces croix, et il reçoit la même réponse que précédemment : « Celui qui est marqué de ce signe est reconnu de Dieu, et, lorsqu'il meurt, il va dans le Ciel. » Quant à l'origine de ces croix, il ne peut l'apprendre et en est réduit à présumer, sans pouvoir le prouver, que les Abors ont eu, dans les siècles passés, la visite de missionnaires catholiques, ou qu'ils ont été en relations avec quelques chrétiens.

Krick retourna à Saïkwah, espérant que le chef de la tribu qu'il

venait de visiter l'aiderait, selon sa promesse, à pénétrer au Thibet. Ce fut le seul résultat immédiat de son voyage, avec une fièvre très forte qui faillit l'emporter et qui dura longtemps. Elle est connue dans l'Inde sous le nom de fièvre des jungles de l'Assam, et ne se guérit généralement que par un changement d'air. Afin de rétablir sa santé, le missionnaire quitta Saïkwah et se rendit à Nowgong, où Monsieur et Madame Pingault lui avaient offert l'hospitalité. Pendant qu'il allait dans cette petite ville, Bourry le croisait en route, sans le voir, et arrivait à Saïkwah.

Heureusement, le malade trouva M. Bernard à Nowgong ; mais, malgré les bons soins dont il fut entouré, il ne guérit que fort lentement et, le 15 octobre, c'est-à-dire après plus de six mois de souffrances, il écrivait au Séminaire des Missions-Etrangères [1] :

« Succomberai-je à cette maladie, ou en reviendrai-je ? c'est un doute que je ne puis décider. Je voudrais avoir pleine santé pour me remettre en route avec M. Bourry, mon cher confrère. Tout le monde, même le docteur, me dit que je ne me rétablirai qu'en sortant pour quelque temps d'Assam. Mais je leur réponds que si j'en sors, ce sera pour le Thibet et non pour le Bengale ; si je meurs, un autre me remplacera. Malgré les nombreuses difficultés de l'entreprise, je crois qu'avec le temps il y a grand espoir.... Assurez le Conseil que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour réussir, et que nous sommes prêts à tous les sacrifices, même à celui de la vie pour la gloire de Dieu. »

Enfin le robuste tempérament du missionnaire triompha du mal, et à la fin du mois de novembre il écrivit à M. Bourry pour l'avertir qu'il allait le rejoindre à Saïkwah, le prier de venir à sa rencontre et lui fixer un rendez-vous. Le jeune prêtre loua immédiatement un petit bateau et partit à la rencontre de son Supérieur. Le 10 décembre, il voguait paisiblement sur le Brahmapoutre, quand il vit sur les bords d'une petite île située au milieu du fleuve, un chapeau qu'à sa forme il crut reconnaître pour celui de M. Bernard. Frappé d'une assez vague pensée que ses deux confrères pourraient s'être arrêtés dans cette île, il cria en français : « Y a-t-il quelqu'un ici ? » Et aussitôt, du milieux des roseaux, deux voix lui répondirent : « Oui, oui, qui êtes-vous ? » Quelques secondes après Bourry abordait et se jetait dans les bras de ses compagnons d'apostolat, qui, ayant voulu venir à sa rencontre, avaient échoué sur un banc de pierres, et avaient pu à grand'peine atteindre l'îlot avec leurs bateliers. Les trois missionnaires partirent ensuite pour Saïkwah, où Krick fit les préparatifs de sa seconde expédition au Thibet.

1. *Relation d'un voyage au Thibet*, p. 202.

IV

Seconde expédition au Thibet. — Massacre de MM. Krick et Bourry.

Espérances de M. Krick. — A travers la tribu des Michemis. — A Sommeu. — Rumeurs. — Massacre de MM. Krick et Bourry. — Lettre du vice-roi de l'Inde. — Sentiments du Séminaire. — Expédition anglaise contre les meurtriers. — Condamnation et mort de Kaïcha. — Les vrais auteurs du meurtre.

Le 16 janvier 1854, le Supérieur de la mission du Thibet sud, toujours plein d'ardeur apostolique, écrivait aux directeurs du Séminaire [1] :

« Il faut espérer que, cette fois, ce sera avec un résultat satisfaisant. Voilà trop longtemps que les affaires traînent ; il me tarde de vous annoncer notre entrée et notre demeure au Thibet. Quoiqu'il n'y ait que peu de temps que je sois avec M. Bourry, je puis déjà le juger un excellent auxiliaire pour notre entreprise. Sa santé s'est un peu affaiblie, mais nous tâcherons de retrouver tout cela dans les Himalayas. M. Bernard, qui est avec nous à Saïkwah pour nous faire passer ce dont nous avons besoin, jouit aussi d'une bonne santé. Il est venu ce matin un chef de sauvages qui veut me conduire au Thibet ; mais nous tomberions encore à Sommeu. Nous allons essayer deux autres points ; s'ils trompent notre attente, nous accepterons l'offre de ce chef. »

Ce chef était le michemis Khrounssa, le même qui avait servi de guide à Krick à la fin de sa première expédition au Thibet en 1851-1852. Il avait conservé de bons rapports avec le missionnaire, qui entretenait son amitié par de petits présents ; d'ailleurs, il montrait une fidélité plus grande que, généralement, on eût pu l'attendre d'un sauvage. Non seulement il avait offert de conduire au Thibet les prédicateurs de l'Evangile, mais encore de leur servir de courrier, quand ils y seraient installés.

Nous ignorons les deux autres points que M. Krick désirait atteindre ; en tous cas il dut y renoncer et, sous la direction de Khrounssa, il se mit en route avec Augustin Bourry à travers la tribu des Michemis, suivant à peu près le même chemin que précédemment. Les missionnaires partirent le 19 février 1854. Le début de leur voyage ne fut pas sans présenter des obstacles [2] :

« Aujourd'hui 24 février, raconte Bourry, nous sommes arrêtés sur le sable à l'embouchure de la petite rivière Doura-monk ; nos bateliers ne veulent plus avancer à cause des dangers du fleuve, qui coule comme un torrent et sur un lit de pierres qu'il a rapportées des montagnes. »

Dès lors, nous n'avons plus aucune nouvelle des voyageurs jusqu'au milieu du mois de mai. A cette époque, Bourry écrit à sa famille [3] :

1. *Relation d'un voyage au Thibet* par M. Krick, p. 203.
2. *Relation d'un voyage au Thibet*, p. 204.
3. *Vies de trois missionnaires apostoliques*, p. 197.

« Depuis quatre-vingt-dix jours je marche nu-pieds ; tous mes souliers sont usés, sauf une assez mauvaise paire que je garde pour célébrer la sainte Messe. Pendant deux semaines consécutives, nous avons voyagé sous une pluie torrentielle, de sorte que tous nos livres, tels que Bréviaire, Bible, Imitation de Jésus-Christ, n'ayant pu être préservés de l'eau, se sont trouvés littéralement perdus. Comme toute notre nourriture consiste dans du riz et de l'eau pure, nous sommes tombés très souvent malades, et parce que nous n'avions ni médecins, ni médecines, le seul parti qui nous restait à prendre était de nous coucher auprès d'un petit feu et de faire diète jusqu'à ce que nous fussions guéris. Pour surcroît de malheurs, on est sujet dans ces horribles montagnes à toutes espèces de maladies et de misères, telles que fièvres, dyssenterie, coliques, rhumatismes et plaies aux jambes à cause des insectes qui vous dévorent. Or, tout cela se succède quand ça ne vient pas ensemble ! »

Une lettre, datée du 29 juillet suivant, annonce au supérieur du Séminaire l'entrée des missionnaires au Thibet et leur séjour au village de Sommeu, précédemment visité par Krick :

« Nous arrivons à l'instant à Sommeu, écrivait ce dernier[1], village thibétain où j'ai résidé trois semaines, il y a deux ans. M. Bourry et moi, nous nous portons bien, seulement nous sommes très fatigués de la route.

» Nous ignorons quelle sera cette fois la conduite de l'autorité, vu qu'il n'y a pas un quart d'heure que nous sommes arrivés, et nos guides veulent partir sur-le-champ.

» Nous allons tâcher de nous fixer ici ou dans les environs, afin d'être à même de correspondre avec Assam. Si toutefois la chose était impossible, nous ferions tous nos efforts pour nous diriger ou vers M. Renou ou vers Lhassa ; les circonstances et la Providence nous guideront.

» J'ai confiance. Nous entrâmes dans le Thibet le jour de saint Jacques, apôtre. Nous arrivons aujourd'hui à notre première destination un samedi, jour de Marie, à qui j'ai consacré la mission du Thibet, et le jour de sainte Marthe, que Jésus aimait. »

Par le même courrier, Bourry ajoutait ces détails[2] :

« On nous avait prédit qu'il nous serait impossible de pénétrer dans le village de Sommeu, et cependant nous y sommes, sans y trouver de contradicteurs sérieux. Demain ou après-demain, nous tâcherons de célébrer la sainte Messe en présence de nos chers Thibétains. Ah ! si vous saviez tout ce qui se passe dans le cœur d'un prêtre, lorsqu'il entre chez un peuple qui est destiné à devenir sa conquête au point de vue de la foi, surtout quand ce peuple est encore tout païen ! Tantôt, c'est je ne sais quelle crainte qui vous glace l'âme, tantôt c'est un sentiment de joie et d'espérance qui vous exalte ! Un jour, tout semble aller au gré de vos désirs et vous regardez la mission comme déjà fondée ; le jour suivant, il vous semble que tout est perdu et qu'il vous faudra retourner sur vos pas ! Heureusement, nous sommes intimement convaincus que la volonté de Dieu est que nous

1. A. M.-E., vol. 536, p. 538.

2. *Vies de trois missionnaires apostoliques*, p. 201.

restions ici pour travailler à sa gloire. Espérons donc qu'il déjouera tous les pièges du démon et qu'il nous fera triompher ! »

Les missionnaires employèrent les premières semaines de leur séjour à Sommeu à étudier la langue thibétaine et à soigner les malades. Une femme riche, qu'ils avaient guérie d'une violente douleur au bras, vint les prier d'aller demeurer chez elle [1] :

« Sabes, leur disait-elle, le village dans lequel vous demeurez est petit et pauvre, vous y souffrez de beaucoup de privations ; vous feriez mieux de me suivre dans ma demeure : je suis riche, je vous donnerais des hommes pour porter vos effets et vous servir. »

Les missionnaires la remercièrent : « Comme nous ne savons pas encore le thibétain, lui répondirent-ils, il vaut mieux que nous restions quelque temps dans ce village, nous y trouvons des esclaves d'Assam qui interprètent nos paroles ; cependant, nous vous remercions beaucoup, et, avant peu de temps, nous profiterons avec bonheur de vos offres obligeantes. »

Plusieurs mois se passèrent sans que personne, ni dans les Indes, ni en France, entendît parler des ouvriers apostoliques. Puis, dans le courant du mois d'octobre, des rumeurs se répandirent, vagues d'abord et bientôt plus précises. On disait que deux Européens avaient été tués au Dzayul. Bernard voulut connaître exactement la vérité des faits. Il alla trouver Tchôking, ce chef kampti qui avait été été autrefois le guide et l'interprète de M. Krick, et qui, le premier, avait apporté la fatale nouvelle en Assam.

« J'ai obtenu de lui, à l'aide d'une forte somme d'argent, écrit le missionnaire [2], qu'il envoyât des hommes, sinon sur les lieux, du moins assez loin pour savoir quelque chose de positif, et aussi pour tâcher de retirer des mains de ces monstres le pauvre domestique assamien, s'il en est temps encore.

» A défaut de renseignements certains, j'ai prié Tchôking de me dire franchement ce qu'il pensait de la triste nouvelle ; je comptais en tirer quelque mot sur lequel je pusse fonder encore un peu d'espoir. « Peut-être, lui ai-je dit, n'est-ce là qu'un faux bruit ? — Morts, Monsieur, ils sont morts. — Mais peut-être les a-t-on laissés pour morts quand ils n'étaient que blessés ? — Morts, Monsieur, bien morts ! Vous ne connaissez pas les Michemis ; ils ne font pas à moitié de semblables œuvres : leurs coups ne portent jamais à faux, et ils ne sont pas novices dans de telles atrocités. »

» Je voulais rester chez lui jusqu'au retour des courriers, qui, j'avais tout lieu de le craindre, mettraient en poche mes quarante roupies et ne bougeraient pas de leur village, car ce petit roi, qui prétend qu'il n'y a que sa tribu de bonne dans tout le pays, est lui-même le fils de ce chef qui, il y a quelques années, dirigea sa nation dans le massacre des troupes anglaises cantonnées à Assam. Quoi qu'il en soit, l'hospitalité me fut refu-

1. *Vies de trois missionnaires apostoliques*, p. 203.

2. A.P.F., vol. 27, p. 235, 236. M. Bernard aux directeurs du Séminaire, 16 novembre 1854.

sée. Cet homme que, par ordre de M. Krick, j'ai toujours traité avec les plus grands égards, qui a sa chambre à lui dans ma hutte quand il vient à Saïkwah, qui a été comblé par nous de présents de toutes sortes, cet homme, dis-je, me fit comprendre qu'il ne voyait pas avec plaisir mon séjour dans son village ; tandis qu'il a dans sa maison un petit hangar à la disposition de tous les passants, il me laissa coucher à la porte comme un chien, par une nuit froide et malsaine, et encore ai-je été obligé de lui en témoigner beaucoup de reconnaissance. Il me dit, d'ailleurs, que les hommes qu'il enverrait ne pourraient être de retour que dans un mois ; or, je sais que douze jours au plus leur suffisent pour cette opération. Je dus donc m'en revenir avec l'appréhension que la cruelle incertitude dans laquelle je vis pourrait se prolonger plusieurs semaines. »

D'après quelques mots assez vagues écrits plus tard par M. Bernard, il semble que Tchôking envoya quelques hommes au Dzayul, ou tout au moins sur la frontière; d'ailleurs, M. Bernard fut encore mieux renseigné par le jeune Assamien catholique, domestique des missionnaires, qui avait été le témoin de leur mort.

Voici, d'après lui, comment les choses se passèrent [1] : les prédicateurs de l'Evangile vivaient depuis quatre à cinq semaines dans le village de Sommeu, lorsque, dans les premiers jours de septembre, un chef michemis, nommé Kaïcha ou Kaïssa, accompagné de sauvages, se présente à la porte de leur demeure. A ce moment, tous les habitants du village étaient disséminés dans les champs pour leurs travaux ; Bourry, retenu par la fièvre, était seul dans l'intérieur et étendu sur son lit ; Krick était allé faire une promenade sur les bords du ruisseau. Après avoir jeté un regard rapide dans la case, Kaïcha et ses hommes se précipitent sur Bourry, le bâillonnent et le garrottent, puis ils vont à la recherche de Krick. En l'abordant, Kaïcha lui demande brusquement une pièce de drap rouge qu'il lui avait promise. Krick répond vivement : « Je te l'avais promise si tu voulais m'aider et me conduire ; tu n'as rien voulu faire pour moi, je ne te dois donc rien, va-t-en. » Le missionnaire avait à peine prononcé ces mots, que la bande d'assassins le terrasse, lui tranche la tête et jette son cadavre au ruisseau. Puis elle revient à la cabane, assassine M. Bourry, pille et disparaît. Dans leur précipitation, les bandits oublièrent le jeune domestique assamien, qui put se cacher, tout en restant témoin de cette scène sanglante.

Informé de cet événement, le Vicaire apostolique du Bengale en fit part à M. Courtenay, secrétaire particulier du vice-roi de l'Inde, lord Dalhousie. Le lendemain, le gouverneur écrivit cette lettre bienveillante [2] :

Mon cher Archevêque Carew,

J'ai été très péniblement affecté par la communication que vous fîtes hier à M. Courtenay.

1. M. Bernard avait d'abord écrit sur la mort de MM. Krick et Bourry une première lettre qui fut publiée dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. 27, p. 233 ; il y apporta ensuite quelques modifications de détail.

2. A. M.-E., p. 556, p. 597, 26 décembre 1854.

Ayant pris des informations, j'ai vu qu'aucun rapport officiel n'est encore parvenu au gouvernement du Bengale, duquel ressortit la province d'Assam.

Il paraît que ces infortunés Messieurs ont trouvé leur fin parmi des tribus sauvages en dehors de nos frontières. Que faire contre des sauvages à l'état de nature, se cachant au sein d'inaccessibles montagnes, dans d'impénétrables forêts ! Il me serait aujourd'hui impossible de le dire. Mais je vous prie d'être bien persuadé que le gouvernement prendra l'affaire en considération, comme s'il s'agissait de ses propres sujets ou employés, et fera tout ce qui est en son pouvoir pour tirer justice des meurtriers.

Vous serez mis au courant de tout ce qui nous parviendra.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DALHOUSIE.

Aussitôt que le Séminaire des Missions-Étrangères connut la pensée du gouvernement anglais, il écrivit à Mgr Carew pour lui exprimer sa reconnaissance, son désir que l'Angleterre n'intervînt pas dans cette affaire, et les motifs très élevés et très apostoliques de cette abstention [1] :

Paris, 22 janvier 1855.

MONSEIGNEUR,

Nous avons lu dans le *Catholic Herald*, avec un sentiment de profonde gratitude, la lettre si pleine de bienveillance que Votre Grandeur a daigné écrire à M. le Secrétaire particulier du très honorable Gouverneur des Indes, sous la date du 26 octobre dernier, au sujet du massacre présumé de nos chers confrères, MM. Krick et Bourry, par les Michemis, et la réponse non moins bienveillante de cet éminent fonctionnaire. Mais, si nous nous trouvons honorés au delà de toute expression d'une si haute protection, nous ne pouvons oublier que nous sommes missionnaires et que MM. Krick et Bourry, en succombant sous le fer de leurs assassins, auront, comme leurs confrères de la Cochinchine, du Tonkin et d'ailleurs, appelé sur ces malheureux, non la vengeance des hommes, mais la miséricorde du Dieu qui a prié pour ses propres bourreaux. Le respect pour leur mémoire, qui ne doit rappeler aux tribus sauvages, au milieu desquelles ils sont passés, que les martyrs de la charité et du zèle apostolique, aussi bien que le caractère tout spirituel de leur entreprise, dont ils se sont efforcés en toute occasion d'écarter jusqu'au moindre soupçon de vues politiques, nous sembleraient des raisons suffisantes de ne pas désirer l'intervention du gouvernement britannique.

Cette lettre aurait-elle changé les dispositions de lord Dalhousie ? Nous l'ignorons ; mais, en tout cas, elle arriva trop tard pour empêcher l'exécution de son projet.

Après avoir adressé à l'évêque de Calcutta la lettre que nous avons citée, le vice-roi fit donner l'ordre au capitaine Dalton [2] et au lieutenant Eaden [3] d'aller avec leur compagnie de cipayes saisir Kaïcha et sa famille. Tous les deux partirent à la tête de leurs hommes. Arrivés chez les Michemis,

1. A. M.-E., vol. 65, p. 92.

2. A l'Exposition de Paris, en 1855, il y avait un panier acheté en 1852, à Kaïcha, par le capitaine Dalton, alors en résidence à Dibroughar.

3. Ou Eden.

le lieutenant Eaden [1] fut chargé de l'attaque du village. Le sauvage avait prévu la venue des Anglais ; mais, au lieu de fuir, il fit couper ou obstruer la route aux endroits les plus difficiles, planter le reste de bambous affilés et empoisonnés, et, à l'abri de ces retranchements, il attendit de pied ferme les assaillants. La petite colonne expéditionnaire dut revenir d'abord sur ses pas, puis faire un long détour dans la montagne, pour tomber par derrière, à l'improviste, sur le village de Kaïcha. Six sauvages, dont deux fils du meurtrier, furent tués ; lui-même fut pris avec huit personnes, parmi lesquelles trois de ses filles. Arrivés à Dibroughar, les prisonniers furent mis en liberté, excepté Kaïcha et une de ses filles qui avait accompagné les meurtriers. L'expédition coûta 10.000 francs au gouvernement anglais.

L'enquête révéla les faits que nous venons de rapporter. Kaïcha avoua tout sans remords ; sa famille elle-même déposa contre lui. En quittant ses enfants et sa femme qu'il ne devait plus revoir, le malheureux ne leur fit qu'une recommandation : celle de bien soigner les bœufs de la famille [2].

Les juges condamnèrent l'assassin à mort ; cependant, le vice-roi, prenant en considération les désirs exprimés par M. Bernard, qui demanda sa grâce, commua la peine du coupable en une déportation perpétuelle ; mais, quelques jours avant son départ pour l'exil, Kaïcha, qui avait été conduit à Calcutta, assomma son geôlier à coups de chaînes, et fut pendu pour ce nouveau crime.

A cette époque, personne ne semble s'être demandé si Kaïcha était le seul coupable, s'il n'avait pas agi à l'instigation d'ennemis plus haut placés et si les autorités thibétaines n'étaient pour rien dans ce crime. Ce silence s'explique par l'ignorance où l'on était des véritables sentiments de Lhassa et de Pékin, et cependant la supposition, si on l'avait faite, se serait trouvée exacte. On en eut la preuve en 1862 et en 1863 :

« Vous vous rappelez sans doute, écrivait alors un missionnaire [3], Desgodins, à deux de ses compagnons, Fage et Durand, vous vous rappelez sans doute que plusieurs fois on vous a dit, et à M. Renou, que le préfet de Songngakieudzong avait encore entre les mains un sac d'argent et des choses précieuses de MM. Krick et Bourry ; qu'il les avait mises sous son sceau, n'osant s'en servir, dans la crainte de guerre ou autres mauvaises affaires, et qu'il les rendrait ; de plus, que Chiambatserin avait des livres, qu'il les avait d'abord offerts à M. Renou et qu'ensuite il a refusé de les donner. Dans ces années-là, l'argent de nos con-

1. Dans un journal anglais de Calcutta, *The Englisman*, du 18 août 1886, nous trouvons cet épilogue de l'expédition du lieutenant Eaden : Deux sauvages, Krosa (Khrounssa) et Lumling, qui avaient aidé MM. Krick et Bourry, se firent les auxiliaires du lieutenant Eaden. Ils reçurent chacun en récompense 150 roupies, des vêtements, des ornements, etc. Krosa pouvait agir ainsi sans trop de risques, parce qu'il habitait assez loin du village de Kaïcha, aux environs des Teding, où son village avait été visité par Griffith en 1836. Mais Lumling, qui vivait sur le Dalei, fut attaqué en 1864 par les parents de Kaïcha, qui avaient appelé à leur aide des Sulikattas et des Dindas ; il fut tué avec trente-trois membres de sa famille.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 645 et 730. M. Bernard aux directeurs du Séminaire, 19 mars et 9 juillet 1855.

3. A. M.-E., non classées. M. Desgodins à MM. Fage et Durand, 21 mai 1862.

frères servait à payer les impôts, et, comme on n'était pas encore habitué à avoir des roupies, elles firent un peu de difficulté parce qu'on doutait de leur valeur ; cependant, le gouvernement s'en servait fort bien... Vous vous rappelez aussi que Gunba, le préfet de Songngakieudzong, n'étant pas ou ne voulant pas paraître dans l'affaire de ces Messieurs, est tombé sur les familles du village de Sommeu, et que pour payer les frais de cette expédition une famille fut obligée de vendre une petite fille à Chiambatsering, qui était alors domestique du préfet, et qui la revendit ensuite au lépreux Agun. Toutes ces circonstances peuvent prouver que les gens du Dzayul n'étaient pas seuls dans le meurtre de ces Messieurs, puisque les gros matadors de Menkong eux-mêmes ont eu une large part dans le butin. »

En 1862 également, un autre missionnaire du Thibet, Goutelle, écrivait que trois petits chefs avaient fait assassiner les missionnaires : Guialo, du village Taling ; Tragaouanguié, de Tronguy ; Amgun, de Sakiong[1].

L'année suivante, en 1863, Fage étant à Kiangka, un Thibétain vint lui vendre un petit miroir, sur la monture duquel avait été gravé, avec un canif, le nom de Krick. Le missionnaire profita de cet incident pour parler au général thibétain Tchremunse, avec lequel il était en bons termes, de la mort des ouvriers apostoliques tués en 1854. L'officier supérieur lui confia que l'ordre de tuer MM. Krick et Bourry avait été donné à Kaïcha par le sous-préfet du Dzayul, Lozonggunba, qui n'avait fait qu'obéir au gouverneur de Kiangka. Sur le désir exprimé par M. Fage de faire examiner la culpabilité du sous-préfet, Tchremunse jeta cet homme en prison, et nous verrons plus tard la peine à laquelle il fut condamné. De plus, une partie de ses vêtements les plus riches et de ses armes fut donnée à M. Fage par le général, qui autorisa par écrit les missionnaires à construire un tombeau au lieu même où les victimes étaient tombées.

Quoiqu'il nous soit difficile de déterminer exactement les responsabilités, cette permission donnée par Tchremunse, aussi bien que ses confidences et la condamnation de Lozonggunba, prouvent la culpabilité des autorités thibétaines dans le meurtre commis par les sauvages Michemis, et leur communauté de sentiments avec les mandarins chinois. Ceux-ci, sur les frontières de l'est, s'étaient contentés d'expulser les missionnaires, sans doute parce qu'ils craignaient que leur mort ne fût imputée à crime au gouvernement de l'empereur et ne lui suscitât des difficultés diplomatiques ; ceux-là, aux frontières du sud, ayant trouvé des sauvages indépendants derrière lesquels ils pouvaient s'abriter, n'avaient pas reculé devant l'assassinat. C'était donc, dès le début de la prédication de l'Evangile, l'union des haines chinoise et thibétaine, avec ce double caractère de violence et de ruse dont elles ne cesseront de se servir, comme d'une arme à double tranchant, pour refouler les prédicateurs de l'Evangile en dehors du Thibet, pour empêcher leurs travaux d'approche, et ruiner les plus modestes résultats de leur action. Partout nous retrouverons cet état d'âme : chez le gouverneur de Kiangka et chez le colonel de Tchamouto, chez les roite-

1. A cette époque, ce dernier était mort ; il avait eu pour héritier son fils Temba.

lets de Bathang, les sous-préfets de Menkong, les maires de Yerkalo et dans toutes les lamaseries, dont les plus grands chefs civils ne sont souvent que les obéissants serviteurs, aussi bien que chez les commissaires impériaux de Lhassa, chez le vice-roi du Su-tchuen et parmi les membres du cabinet de Pékin.

CHAPITRE QUATRIÈME

EXPÉDITIONS DE M. RENOU

1852-1854

I

Second départ de M. Renou pour le Thibet.

Voyage de M. Renou de Canton au Yun-nan. — La foire de Ta-li. — Renseignements géographiques. — Chez Mgr Chauveau. — M. Fage. — Envoi d'éclaireurs. — Achat d'une maison. — Un Mosso. — Conditions de succès. — Besoin de courriers. — A Houang-kia-pin. — En route pour le Thibet. — La lamaserie de Teundjroulin. — Le Bouddha vivant Lodjrou.

Les tentatives de pénétration au Thibet par les frontières de l'Inde venaient d'aboutir à une catastrophe ; sans doute Bernard restait encore en Assam, prêt à de nouvelles expéditions, mais les difficultés étaient telles qu'on pouvait craindre un insuccès total.

Un instant, on s'était arrêté aux espérances que Papin, le provicaire du Su-tchuen, avait fait concevoir, en 1852 et en 1853, des bonnes dispositions de la reine de Somo, principauté située à l'est du Thibet ; mais on avait bien vite reconnu qu'il n'y avait là rien de solide.

Heureusement, une autre route avait été essayée. Nous avons vu Renou quitter Hong-kong et se diriger à travers la Chine pour aller au Thibet. Qu'était-il devenu? Quels travaux avait-il entrepris? Quels résultats obtenus [1] ?

Parvenu à Tchong-kin, dans le Su-tchuen, au mois de février 1852, il s'était d'abord assuré le concours du coadjuteur de Mgr Pérocheau, Mgr Desflèches [2], qui lui promit de lui servir de banquier quand

1. A. P. F., vol. 26, p. 315-316.

2. Eugène-Jean-Claude Desflèches, né à Jonage (Isère) le 13 février 1814, parti le 15 mai 1838 pour la mission du Su-tchuen, élu coadjuteur du Vicaire apostolique, Mgr Pérocheau, dès 1843, sacré évêque de Sinite le 28 avril 1844, Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional en 1856, démissionnaire, archevêque de Claudianopolis le

besoin serait, banquier modeste sans doute, mais bien nécessaire, car le viatique expédié de Hong-kong devait éprouver de nombreux retards.

Le missionnaire quitta Tchong-kin dans le courant du mois de mars 1852; ensuite, au lieu de suivre la route de Ta-tsien-lou ou celle de Mou-pin, qui lui parurent trop fréquentées ou trop proches des autorités chinoises, il se dirigea vers le Yun-nan. Après avoir salué, à Long-ki, le Vicaire apostolique de la mission, Mgr Ponsot [1], il poursuivit son chemin.

« A la fin d'avril, écrit-il [2], j'étais sur le bord du beau lac de Ta-li, dans la petite chrétienté des Min-kia-jen [3], au village de Oua-se. Le superbe coup d'œil qu'offre ce lac, qui s'étend pendant neuf lieues au pied de montagnes couvertes de neige, commença à me réconcilier avec le Yun-nan, où je n'avais plus retrouvé les pays riants du Su-tchuen, par la route triste que j'avais suivie. Mais ce qui réjouit bien plus mon cœur, fut la rencontre de pèlerins thibétains qui se disposaient à retourner dans leur patrie. Ils étaient venus rendre leurs hommages annuels à la montagne aux pieds de poule, Ky-chan-kio. Il y avait parmi les pèlerins une vieille femme de soixante-quinze ans, qui, depuis quarante ans, fait ce voyage chaque année. Ils furent fort étonnés quand ils m'entendirent leur adresser la parole dans leur langue, que je n'avais plus parlée depuis quatre ans. » « J'arrivais [4] trop tard pour voir beaucoup de pèlerins, car c'est vers la fin et le commencement de l'année chinoise qu'ils font leurs dévotions, mais assez à temps pour rencontrer les marchands thibétains qui s'y rendent chaque année vers la troisième lune, pour la grande foire, et qui reviennent encore à la neuvième lune, pour recevoir le prix des marchandises.

» La sévérité de la police qui se fait à Ta-li redouble à cette époque, à cause du grand nombre d'étrangers et surtout de mahométans, toujours prêts à profiter des moindres occasions pour se révolter. C'est d'abord hors de la ville que commence cette foire; c'est un véritable camp au milieu duquel s'élèvent régulièrement les tentes des marchands qui occupent le centre; ensuite, celles des soldats qui forment l'enceinte et les portes. Tous les officiers civils et militaires doivent s'y rendre. On compte près de mille soldats préposés à la garde du camp. Après quelques jours, la foire se transporte dans la ville. On en fait remonter l'origine à plusieurs centaines d'années. Dans le principe, on n'y vendait que des méde-

20 février 1883, consulteur de la Propagande, mort à Montbeton (Tarn-et-Garonne) le 7 novembre 1887.

Sa notice biographique se trouve dans le *Compte-rendu de la Société des Missions-Etrangères en 1887*, p.p. 199-211.

1. Joseph Ponsot, né à Vy-le-Ferroux (diocèse de Besançon) le 3 mai 1803, parti pour le Su-tchuen le 21 janvier 1830, supérieur du Séminaire de Mou-pin, nommé évêque de Philomélie et Vicaire apostolique du Yun-nan en 1840, mort le 17 novembre 1881 à Long-ki.

2. A. P. F., vol. 26, p. 92, 315. A. M.-E., M. Renou à Mgr Desflèches, Ta-li, 12 juillet 1852.

3. Population indigène, c'est-à-dire habitant le Yun-nan avant les Chinois et qui s'est alliée avec eux par des mariages.

4. A. M.-E., vol. 556, p. 304. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Ta-li, 8 juillet 1852.

cines, d'où son nom : foire des médecins ; aujourd'hui, on y trouve des marchandises de toute espèce.

» Les précautions qu'il fallait prendre pour ne pas éveiller l'attention des Messieurs de la police, ne m'ont pas empêché de m'aboucher avec plusieurs Thibétains. Leurs conversations commencèrent à me donner des renseignements intéressants touchant la partie sud-est du Thibet limitrophe du Yun-nan, sur laquelle je n'avais pu obtenir jusqu'ici de notions exactes, parce que les cartes géographiques et les ouvrages chinois que je m'étais procurés ne parlent que des pays où le Su-tchuen envoie des mandarins et des soldats, à partir de Ta-tsien-lou jusqu'aux limites de l'Hindoustan. Mais ces ouvrages ne disent rien des petits gouvernements qui se trouvent au sud et à l'ouest de Ta-tsien-lou, et d'une partie du royaume de Lhassa, au-dessous de la préfecture de Kiangka.

» Cette partie est bornée au sud par le Yun-nan, à l'est par le Su-tchuen; elle monte au nord jusque vers le 28° dans sa plus grande hauteur, entre le fleuve Bleu et le Mékong. A l'est du fleuve Bleu, elle s'avance moins vers le nord ; à l'ouest du Mékong, elle confine avec le royaume de Lhassa. La plus grande partie des tribus qui occupent ce pays est de race thibétaine. Les habits, le langage, la religion, les mœurs, tout est thibétain. Vers le midi, on rencontre des tribus d'une autre race, telles que les Mossos, les Lyssous, qui diffèrent de langage et de mœurs. La religion des lamas rouges paraît dominante. Les lamas jaunes y ont aussi des temples et jouissent d'un respect plus grand parmi les peuples. Il me fut également facile d'obtenir un itinéraire, soit pour Lhassa, soit pour rejoindre la route que je suivis à ma première excursion. »

Tout en prenant près des marchands de Ta-li les renseignements qui lui étaient nécessaires, Renou n'avait eu garde d'oublier que, dans les environs de cette ville, habitait Mgr Chauveau [1], évêque de Sebastopolis et coadjuteur de Mgr Ponsot. Il s'empressa d'aller lui rendre visite. Le premier soin de l'évêque fut d'avertir et d'appeler près de lui M. Fage, un missionnaire destiné, dès 1847, par le Séminaire des Missions-Étrangères, à être le compagnon de Renou. Dans la crainte, sans doute, d'être compromis par une lettre, si elle tombait entre les mains des mandarins, il lui envoya, par un courrier, une petite bouteille de vin, bien cachetée comme un flacon de médecine et sur laquelle était inscrit ce seul mot : « Venez. » Fage, alors à Houang-kia-pin, comprit le signal et se hâta d'accourir [2].

Né à Ladignac, département de la Corrèze, le 6 octobre 1824, entré minoré au Séminaire des Missions-Étrangères le 16 août 1845, ordonné prêtre le 29 mai 1847, Jean-Charles Fage était parti le 1er août suivant pour le Thibet. Quand il arriva à Hong-kong, sur le navire *Le Prince Albert*, qui avait mis trente-deux jours pour se rendre de Singapour dans cette ville, on venait d'apprendre l'arrestation de Renou et l'impossibilité de pénétrer à Lhassa. Le jeune missionnaire fut envoyé au Yun-nan, où

1. Nous aurons plus tard à parler longuement de Mgr Chauveau.

2. *Le Thibet*, par M. A. Desgodins, 2e édit., p. 49.

il devait, en travaillant à la conversion des Chinois, attendre des jours plus heureux pour sa mission.

« Après un temps assez court, ce qui est rare, écrivait en 1888 Mgr Fenouil, Vicaire apostolique du Yun-nan [1], M. Fage parlait déjà la langue chinoise avec une extrême facilité et une étonnante précision. C'est le témoignage que lui ont rendu tous ceux qui l'avaient connu. De plus, ce cher confrère avait pour tout ce qui sent le chinois un talent spécial, des aptitudes incontestables. Il comprenait les hommes, il devinait les choses. Les gens de ce pays sont comme la cigale du bon La Fontaine : emprunter toujours, ne rendre jamais rien. M. Fage était un des rares missionnaires qui ne furent jamais victimes sans le vouloir. Il savait en outre merveilleusement éconduire les grands importuns, sans offenser personne. Il était né missionnaire chinois, et il eût été à désirer qu'il ne sortît jamais de l'Empire. »

Fage demeura environ trois ans dans le district de Pou-eul-hao, puis il se rapprocha du Thibet et se fixa à Houang-kia-pin. De concert avec lui, Renou prit des mesures pour entreprendre une nouvelle expédition. Cependant, manquant de guides et craignant d'être trompés par ceux-là mêmes auxquels ils allaient porter la Bonne Nouvelle, les missionnaires firent déguiser en marchands deux de leurs domestiques, Fang et Yang, et les envoyèrent chercher de nouveaux renseignements.

« Ils se sont avancés moins loin que nous ne l'aurions désiré, écrit M. Renou [2], cependant leur voyage n'a pas été inutile. D'abord, ils ont pu acheter une petite maison dans le village dit Lapou, à quatre lieues au delà des frontières du Yun-nan, sur la rive ouest du Kin-cha-kiang ; et ce qui est plus heureux encore, à leur retour, ils ont amené l'indigène qui leur avait vendu la maison, afin qu'il fût notre interprète, car il parle chinois et thibétain, sans compter la langue des Mossos, à la tribu desquels il appartient. Cet homme pourra nous être d'une utilité très grande. Il a beaucoup voyagé dans le sud du Thibet ; bien qu'âgé de 55 ans, il est fort encore et paraît très décidé à nous servir de guide. La Providence semble avoir des vues spéciales sur lui ; il a goûté ce que nous lui avons dit de la doctrine chrétienne, il s'est dépouillé de tous les insignes bouddhiques qu'il portait, a cessé la récitation des prières des lamas, qui occupait une partie de ses nuits, pour apprendre l'oraison dominicale et la salutation angélique, et adorer le seul et vrai Dieu qu'il avait ignoré jusqu'alors. C'est une plante bien faible encore, mais j'espère que la traduction que nous faisons ensemble des articles essentiels de la doctrine chrétienne, et surtout la grâce de Dieu, la feront croître, jusqu'à ce qu'elle devienne un grand arbre que ne pourront renverser les tempêtes que le démon lui suscitera à son retour dans sa tribu.

» Vous comprenez aisément, Messieurs, quelle joie nous a procurée ce petit commencement. Nous pouvions espérer avoir enfin, dans le Thibet, un pied-à-terre sûr aux portes du Yun-nan, d'où nous pourrions commu-

1. Notice nécrologique sur M. Fage. *Compte-rendu de la Société des Missions-Étrangères*, année 1888, p. 267.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 306. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Ta-li, 8 juillet 1852.

niquer facilement avec l'extérieur, et nous avancer peu à peu vers le centre du pays par des routes moins dangereuses, ce semble, que celles du Su-tchuen.

» D'après notre néophyte, si nous remontons directement au nord, ce qui serait le chemin de Tchamouto et des autres gouvernements que j'ai déjà parcourus, nous serons toujours en danger de tomber entre les mains des mandarins militaires qui se trouvent le long de la route ; au contraire, en nous avançant vers l'ouest, après avoir passé le Mékong près de Nou-kiang, nous trouvons d'abord le Tsarong, pays riche et peuplé qui relève de Lhassa ; puis, à quatre jours plus loin, le Poyul, où les lamas rouges dominent. Nous verrons si nous pourrons nous y établir. »

Pour exécuter ce plan, M. Renou pose trois conditions : premièrement, obtenir de Rome l'autorisation pour les ouvriers apostoliques de faire un petit commerce, car, disait le missionnaire [1], « il nous sera difficile d'entrer autrement que comme marchands; mais des marchands doivent avoir des marchandises ; donc, nous serons obligés de faire un petit commerce, pour mieux éviter les dangers d'expulsion. Ceci n'est pas, ce semble, le vrai commerce défendu aux prêtres, puisque ce n'est qu'un prétexte. Cependant, pour plus de sûreté, nous aimerions que Rome nous dispense pour tous les cas dans lesquels le commerce nous serait nécessaire, afin de pénétrer plus facilement dans l'intérieur du pays. D'ailleurs, il nous faudrait des marchandises, même lorsque nous serions fixés sans danger d'être renvoyés, parce qu'au Thibet la plupart des achats se font par échanges; c'est une nouvelle raison pour qu'il soit permis aux missionnaires de convertir une partie de leur viatique en marchandises, autrement ils se trouveront souvent embarrassés. »

Le second point portait sur les ressources [2] :

« Nous n'avons pas assez d'argent, puisque nous sommes réduits à notre simple viatique, par trop insuffisant pour de telles expéditions. » La réflexion n'était, hélas ! que trop vraie ; le viatique de Renou s'élevait à 600 francs par an, et celui de Fage au même chiffre. Or, comment vivre et créer un établissement, si modeste fût-il, avec une somme aussi modique?

Enfin le missionnaire terminait l'exposé de ses desiderata par la demande de quelques ouvriers apostoliques « forts, courageux, vertueux, très aptes surtout à apprendre les langues ; car il faudra qu'ils les étudient plus à fond qu'on ne le fait pour le chinois, vu l'obligation de traduire des ouvrages explicatifs de la religion. »

L'apôtre du Thibet songe également à assurer ses communications avec les missions voisines, le Su-tchuen et le Yun-nan, et par elles avec l'Europe. Il ne peut en effet se lancer en avant sans avoir derrière lui une base d'opérations, sur laquelle il puisse s'appuyer afin de recevoir régulièrement les hommes, les subsides, tout ce qu'on lui enverra. Il écrit donc à Mgr Desflèches pour lui demander des chrétiens sûrs qui feront fonctions tantôt de domestiques et tantôt de courriers.

1. A. M.-E., v. 556, p. 309. Lettre aux directeurs du Séminaire, Ta-li, 8 juillet 1852.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 309, même lettre.

« Quand je passai à Tchong-kin, Li-sien-sen, domestique du P. Augustin Ko, s'offrit à venir avec moi. On le dit capable. Je ne doute pas que ce bon Père ne me le cède, ne serait-ce que par reconnaissance des pensums que je lui donnai à Mou-pin. Il vous serait alors facile de nous envoyer de l'argent. Ces hommes se rendraient chez Mgr Chauveau, qui trouverait moyen de nous les expédier. Fan est tout de feu, dans l'espérance surtout d'aller à Assam. Yang, domestique de M. Fage, paraît aussi fort décidé. Fang, ancien domestique de M. Favand, nous suivra aussi probablement. En voilà donc déjà trois. Nous nous trouverons néanmoins seuls, parce qu'il faudra les envoyer à la découverte pour nous avancer plus sûrement. Le courrier du Yun-nan, le fameux Lieou-yao-ta, voudrait aussi se mettre à notre service; il connaît bien les routes de ces pays-ci. Je n'ai pas cru devoir lui répondre, parce qu'il a un défaut bien grave pour un courrier : c'est un buveur de premier calibre. »

En attendant d'avoir en mains tout ce qu'il désirait pour entreprendre sérieusement la mission du Thibet, M. Renou se retira à Houang-kia-pin, la petite chrétienté yunnanaise dont était chargé M. Fage. Il avait emmené avec lui le Mosso, qui avait précédemment exprimé le désir d'embrasser le christianisme, et il en avait fait son maître de langue thibétaine. Malheureusement, cet homme manifesta bientôt l'intention de s'en retourner. Ces dispositions modifièrent les projets du missionnaire, qui résolut d'aller immédiatement avec lui au Thibet, afin d'y apprendre la langue, « chose indispensable pour faire quelque chose de sérieux. »

Il reprend alors le déguisement qu'il avait en 1847, s'habille en marchand, achète une pacotille d'objets faciles à vendre au Thibet, et le 22 septembre 1852 il part accompagné de deux catéchistes, d'un marchand chrétien, petit-fils d'exilé pour la foi, et du Mosso qui lui sert de guide.

« Après 11 jours d'un voyage heureux, écrit-il [1], nous traversions les limites du Thibet que forme une muraille qui s'étend sur le sommet d'une haute montagne, et le premier village que nous rencontrâmes en descendant cette montagne est uniquement composé de Thibétains ; c'est là qu'habite le chef thibétain de Lapou. Le même jour nous étions chez notre guide.

» J'avais espéré, d'après le rapport des chrétiens que j'avais précédemment envoyés, et qui m'avaient acheté un petit terrain, que je trouverais un pied-à-terre où je pourrais au moins passer l'hiver, afin de me perfectionner dans la langue, attendre vos lettres et voir M. Fage venir me joindre. Vain espoir! Il eût fallu pour me loger faire des dépenses que ne me permettaient pas l'état de mes finances et l'incertitude des limites de notre mission ; car je ne sais encore si ce pays fera partie de la mission du Yun-nan ou du Thibet. De plus, je ne pouvais espérer trouver un maître capable qui pût m'enseigner les livres, et, bien que les chefs du village fussent honnêtes à mon égard, un séjour prolongé paraissait peu prudent pour le présent. Je ne vis pas d'autre parti à prendre que d'an-

1. A. M.-E., vol. 556, p. 310. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Thibet, 3 décembre 1852.

noncer à mon hôte qu'avant de me fixer chez lui, je voulais aller jusqu'à A-ten-tse, où je vendrais mieux mes marchandises, et où je trouverais facilement des maîtres thibétains qui pourraient m'enseigner et la langue parlée et les livres ; et à mon retour seulement je penserais à bâtir une maison sur le terrain qu'il m'avait vendu.

» Nous voilà donc de nouveau en route vers un pays qui ne nous était connu que de nom. Je commençais à éprouver les mêmes difficultés qu'à mon premier voyage. De Lapou à A-ten-tse on compte neuf jours de chemin. Il faut traverser plusieurs hautes montagnes. Chaque jour, cependant, on rencontre des villages où l'on peut loger, quand on voyage en petite compagnie ; mais comme notre caravane était trop nombreuse, il nous fallait coucher sous la tente. Déjà nous avions fait six jours de marche, lorsque nous arrivâmes en face de la vaste lamaserie de Tong-tchou-lin [1] (Teundjroulin), qui compte cinq cents lamas. Nous étions curieux de la voir, mais comme il était trop tard, nous remîmes cette visite au lendemain. Dès le matin, deux de mes suivants allèrent offrir leurs marchandises ; plus tard je les rejoignis. Je les trouvai environnés d'un grand nombre de lamas plus curieux de regarder que d'acheter. Au milieu d'eux se tenait un homme d'une taille avantageuse, au visage expressif. C'était le Bouddha vivant de la lamaserie, qui en est déjà, dit-on, à sa septième incarnation. Il me salua fort honnêtement, m'adressa la parole en chinois, qu'il parle passablement, et m'invita à me rendre dans sa maison. Nous voilà de prime-abord bons amis. Je lui montrai quelques objets curieux qui lui plurent beaucoup ; mais ce qui le ravit, ce fut une longue-vue que j'avais apportée avec moi ; il voulait à toute force que je la lui cède. Je lui répondis que s'il voulait m'enseigner les livres thibétains, je la lui offrirais. Il crut que je parlais en riant et ne cessa de me presser de la lui vendre. L'éloignement d'un mulet, qu'on ne put retrouver de tout le jour, me permit de causer longtemps avec notre Bouddha vivant. Je découvris en lui un savant dans sa langue, comme je n'en avais point encore rencontré, qui, avec ce qu'il connaissait de chinois, pouvait être le meilleur des maîtres.

» Quand je fus parti, le Bouddha vivant pressa de nouveau mes gens de me prier de lui céder ma longue-vue ; ceux-ci vinrent me rejoindre, et il fut convenu que le lendemain ils lui donneraient pour réponse les conditions de la veille, savoir, qu'il m'enseignât la langue, autrement je ne lui vendrais pas ma longue-vue quelque prix qu'il m'en offrît. Il y eut conseil avec les chefs de la lamaserie, ma proposition fut acceptée, un logement fut préparé chez un lama, cousin et voisin du Bouddha vivant, et, quelques heures plus tard, je m'installais dans la lamaserie avec un de mes catéchistes, tandis que les deux autres continuaient leur route vers A-ten-tse, pour y vendre leurs marchandises et prendre sur le pays des renseignements dont nous avions besoin. »

Renou avait réussi dans les débuts de son expédition, mais ce n'était pas là assurément la partie la plus difficile de sa tâche ; lors de son pre-

1. M. Renou écrit parfois le thibétain à la façon chinoise.

mier voyage, il avait pu pénétrer beaucoup plus avant dans le Thibet, puisqu'il avait atteint Tchamouto ; alors, il avait été arrêté, et toutes ses fatigues, ses peines, ses précautions, avaient été rendues inutiles par la découverte de sa nationalité. Cette fois, il avait choisi une voie étrangère aux mandarins chinois, un pays où les Européens étaient absolument inconnus de tous les habitants aussi bien que des voyageurs ; mais il avait la hardiesse de s'installer dans une lamaserie, c'est-à-dire au cœur même d'une des forteresses qu'il voulait renverser ; il devait, pour que son séjour lui fût utile, vivre au milieu des lamas comme un véritable Chinois : non seulement en parler la langue, en pratiquer la plupart des coutumes, ne pas faire un geste ou ne pas dire une parole qui pût trahir son origine, mais encore étudier à fond la langue et l'écriture thibétaines, prendre tous les renseignements géographiques et administratifs nécessaires à l'établissement et aux travaux apostoliques qu'il projetait ; assurément l'entreprise était aventureuse, et l'on pouvait, sans faire injure à l'habileté de celui qui la tentait, se demander avec une certaine anxiété s'il pourrait la mener à bonne fin.

La seconde partie de la lettre de M. Renou va répondre à cette question [1].

II

Séjour de M. Renou à la lamaserie de Teundjroulin.

Science du Bouddha vivant. — Étude de la langue. — Progrès de M. Renou. — Renseignements géographiques et administratifs. — Soupçons contre M. Renou. — Son retour au Yun-nan. — Résultats de l'expédition.

La chose la plus importante que le missionnaire avait à faire dans la lamaserie de Teundjroulin, était l'étude de la langue thibétaine. Il avait trouvé, nous venons de l'entendre nous le dire, le moyen de se procurer un professeur en payant d'une longue-vue des leçons excellentes.

« Jusqu'à cette époque, raconte-t-il, je n'avais point encore rencontré de véritable maître de langue, car ceux qui m'avaient enseigné précédemment, ou ignoraient la langue écrite, ou la savaient si mal, que les mots qu'ils m'ont écrits sont pleins de fautes. Cette fois, j'ai rencontré un véri-

1. Voici ce que M. Renou avait dépensé pour se rendre de Canton à cette lamaserie ; lui-même a fait le compte suivant (Lettre de M. Renou à M. Libois, 13 juin 1853. A. M.-E., vol. 556 [a]) :

	taëls	tsien
De Canton à Tchong-kin	44	2
Pour le salaire des courriers du Yun-nan	4	1
De Tchong-kin chez Mgr Ponsot	10	9
De chez Mgr Ponsot à Ta-li	48	6
De Ta-li jusqu'à la lamaserie de Teundjroulin. .	26	6

Total 134 taëls 4 tsien. A cette époque, le taël valait environ 8 francs ; c'est donc environ 1100 francs pour un voyage de plus de cinq mois. Le tsien est la dixième partie du taël.

table maître, qui possède parfaitement sa grammaire thibétaine, est très au courant de divers livres classiques, chose fort rare en ce pays. En effet, dans cette lamaserie de Tong-tchou-lin (Teundjroulin), parmi les 500 lamas qui la composent, très peu comprennent le livre de prières, que tous pourtant savent lire et réciter, et quatre seulement passent pour savoir la langue par principes et l'écrire correctement. A leur tête est le Bouddha qui m'enseigne. Une expérience de six semaines m'a donné la preuve de sa science et de son zèle. Nous passons tout le temps ensemble, ses occupations n'étant autres que de boire, de manger et de consulter quelques fois les sorts, commerce du reste fort lucratif pour lui. Ses leçons m'ont fait voir la langue thibétaine sous un tout autre point de vue. Je commence à découvrir les règles de la grammaire, que j'ignorais absolument, et j'espère que je pourrai assez apprendre cette langue pour traduire les prières principales et les éléments de la doctrine chrétienne, ce qui est surtout nécessaire pour le présent. »

Au bout de quelques semaines de leçons assidûment données, Lodjrou, le Bouddha vivant, dut se rendre dans sa famille à Lapou, dont son neveu était le chef principal. Cette absence permit à M. Renou de copier un dictionnaire très bien fait qu'il devait ensuite traduire avec son professeur, et de goûter la joie profonde, et, hélas ! si rare, de célébrer le saint Sacrifice de la messe.

« Le sang de la divine Victime a donc enfin coulé sur cette terre de superstition, écrit-il[1]. Puisse-t-il ne plus cesser d'y couler jusqu'à la fin des siècles ! »

Deux mois plus tard, Lodjrou revint à Teundjroulin et se montra professeur plus zélé encore que par le passé.

« Il s'est donné de tout cœur à mon éducation, dit le missionnaire[2], et peu à peu voilà que les principales difficultés de la langue commencent à s'aplanir. Par opposition à mes anciennes habitudes, c'est par l'étude des dictionnaires que nous avons commencé ; j'en ai traduit deux qui m'ont donné les mots les plus essentiels. J'en suis actuellement à l'étude des principes de la grammaire, sur lesquels mon Bouddha est très fort. L'été se passera à ce travail. J'espère que, vers la fin de l'année, mon éducation sera fort avancée, et que je pourrai laisser le titre d'écolier pour songer à jouer un rôle plus élevé. Une traduction chinoise d'un ouvrage thibétain, qui m'a été remise, va m'être bien utile ; je ne regrette pas les peines que m'ont coûtées mes études sinologiques : elles me servent beaucoup pour apprendre le thibétain. »

Les progrès du missionnaire furent en effet fort remarquables, et tous ceux qui l'ont connu lui ont rendu cette justice, qu'il avait admirablement saisi le génie de la langue thibétaine, la parlant bien, et l'écrivant mieux encore ; si un reproche a pu lui être adressé, c'est d'avoir employé dans ses ouvrages quelques formules très élégantes, mais un peu vieillies, de préférence à celles dont on se sert actuellement. Les éléments qu'il recueillit

1. A. M.-E., vol. 556, p. 312. M. Renou aux directeurs du Séminaire, 3 décembre 1852.
2. A. M.-E., vol. 556 [a]. M. Renou à Mgr Desflèches, Tong-tchou-lin, 14 juin 1853.

pour faire un dictionnaire thibétain-latin avaient une grande valeur, et plus tard, quand ce travail put être comparé à celui de Csoma de Koros, il se trouva parfaitement exact et servit à compléter celui du savant hongrois.

« Pendant que je me livrais à l'étude, continue-t-il[1], je ne laissais passer aucune occasion de prendre, auprès des Chinois et des Thibétains, tous les renseignements dont j'avais besoin pour mieux connaître l'intérieur du pays. »

Ces renseignements portaient principalement sur les limites du royaume du Thibet proprement dit, sur les postes chinois, les pouvoirs des petits chefs du Tsarong, les routes et les passeports, toutes choses essentiellement pratiques pour établir la nouvelle mission dans son propre territoire, à l'abri des mandarins et sous l'autorité thibétaine.

« Les marchands chinois qui vont au Tsarong, disait le missionnaire[2], partent ordinairement d'A-ten-tse, et vont passer le Mékong à Ho-tchou-ka, à deux journées de marche de cette ville ; c'est le grand chemin. Un grave inconvénient de cette route est qu'on est obligé de prendre un passeport à A-ten-tse et de le faire viser à Ho-tchou-ka. Ce passeport n'est accordé qu'après des formalités très minutieuses et qui seraient surtout dangereuses pour un Européen. En descendant d'A-tsen-tse à la ville de Ouy-si, on trouve plusieurs passages où l'on n'exige pas de passeports ; mais comme, pour s'y rendre, il faut passer par Ouy-si, cette route n'est pas non plus sans danger. Enfin, au sud de Ouy-si, en dehors de ce gouvernement, dans le Yun-nan proprement dit, on assure qu'il y a plusieurs autres passages que l'on peut atteindre sans rencontrer de mandarin, et d'où on se rendrait dans le Tsarong. Seulement il faut passer par la tribu intermédiaire des Loutses, qui ont la réputation de se livrer au brigandage. Les renseignements que j'ai continué de prendre sur le district de Ouy-si et sur le Tchong-tien, n'ont fait que me confirmer dans la pensée que leur population est essentiellement thibétaine, mais ils relèvent du gouverneur du Yun-nan. C'est la clef du Thibet du côté de cette province. »

Cependant la présence prolongée de Renou au monastère de Teund-

1. A. M.-E., vol. 556, p. 510. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Houang-kia-pin, 15 février 1854. Voici ce qu'écrit M. Renou sur la langue thibétaine :

« Le grand avantage qu'aura le missionnaire, c'est, qu'avec le pur thibétain, il pourra parcourir tous les pays désignés sous le nom de Thibet. Les différences de prononciation qui pourraient se rencontrer en certaines localités sont si légères, qu'elles ne peuvent embarrasser celui qui sait la langue commune. Cette langue commune se parle très bien dans la principauté de Kiala (Ta-tsien-lou).

» Cette langue est alphabétique. Trente lettres, qui sont en même temps consonnes et voyelles, forment son alphabet. On écrit de gauche à droite ; chaque lettre simple a un sens propre. Plusieurs accents qui se placent tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des lettres simples, la réunion de plusieurs lettres dans une même syllabe, offrent une prononciation difficile. L'écriture, comme dans toutes les autres langues, a diverses formes. L'imprimerie est connue. Les livres sont composés de feuillets séparés les uns des autres, et l'écriture imprimée diffère de la cursive, qui est plus simple et qui s'écrit avec un stylet taillé comme nos plumes. »

2. A. M.-E., vol. 556, p. 510. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Houang-kia-pin, 15 février 1854.

jroulin n'avait pas été sans faire sensation dans le pays, provoquer de nombreux commentaires et même inquiéter les autorités chinoises. Au début, les deux domestiques qui s'étaient rendus à A-ten-tse pour y faire le commerce au nom de leur maître, n'avaient pas paru trop suspects ; néanmoins, les mandarins de la ville avaient envoyé des soldats à la lamaserie avec l'ordre d'examiner l'étranger. Ceux-ci n'avaient vu en lui qu'un marchand et étaient revenus le dire à leurs chefs, dont cette réponse calma les inquiétudes. Mais quand on sut que le missionnaire se livrait avec assiduité à l'étude de la langue thibétaine et qu'il faisait des progrès rapides, les premiers soupçons ne tardèrent pas à renaître. Pourquoi ce marchand étudiait-il la langue thibétaine ? Afin, disait-il, de faire son commerce par lui-même. Mais jusqu'à ce jour aucun marchand n'avait eu pareille idée ; c'était une innovation. Or, en Chine plus qu'ailleurs, les innovations piquent au moins la curiosité, quand elles n'excitent pas la malveillance.

Et puis, la manière dont cet étranger étudiait était extraordinaire. Pourquoi ne se contentait-il pas d'apprendre le langage du commerce et voulait-il encore connaître les termes de religion et de philosophie, faire une étude attentive des livres ? Tout cela n'était pas naturel.

Le Mosso qui était précédemment venu à Houang-kia-pin et que Renou avait emmené avec lui, avait abandonné sa résolution d'embrasser le catholicisme ; il avait même commis des indiscrétions, et assuré au Bouddha vivant que le missionnaire était un chef de la religion catholique. Cette révélation avait paru si extraordinaire qu'on n'y avait pas cru ; elle avait néanmoins augmenté les inquiétudes. « Plusieurs fois le Bouddha vivant avait jeté les sorts pour savoir quel personnage était M. Renou, et la réponse avait toujours été que l'étranger n'était pas un homme ordinaire. Les païens des environs le prenaient pour un prophète et prétendaient qu'il connaissait l'avenir et voyait à distance [1]. »

« Il y eut beaucoup de versions sur mon compte, écrit le missionnaire lui-même [2]; certains craignaient que je ne fusse un envoyé des révoltés du Kouang-si, qui venait préparer secrètement les voies pour un changement de gouvernement; d'autres assuraient que j'étais un grand mandarin chargé de quelque mission secrète ; mais on ne se doutait pas que je fusse Européen ; les mandarins eux-mêmes m'honorèrent de leur visite ; les chefs indigènes voulurent me voir ; il ne passait pas un marchand chinois qui ne vînt me saluer. Malgré tant d'yeux ouverts sur moi, malgré mes relations journalières avec les Chinois et les Thibétains, personne ne put venir à bout de percer le voile de l'incognito que je m'étais prescrit afin de pouvoir achever tranquillement le travail de langue qui était pour moi de première nécessité. »

Toutes ces visites pouvaient être un honneur; elles étaient, à coup sûr, dictées par la curiosité la plus intense mêlée d'inquiétude; aussi, désireux de ne pas prolonger cette excitation de l'opinion publique, qui pouvait facile-

1. Lettre de M. Fage à Mgr Desflèches, Houang-kia-pin, 23 septembre 1853.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 510. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Houang-kia-pin, 15 février 1854.

ment devenir dangereuse, le missionnaire jugea-t-il prudent de s'éloigner. Il avait d'ailleurs obtenu et noté beaucoup de renseignements et fait de grands progrès dans l'étude de la langue, « puisque, dit-il, j'étais en état de pouvoir exprimer ma pensée assez facilement sur les principaux points de la religion. J'avais atteint le but que je m'étais proposé en me renfermant dans cette maison des lamas ; de plus, j'avais besoin de revoir les confrères pour les consulter sur le plan à suivre dans la position difficile où je me trouvais. Mon maître se rendant de nouveau à Lapou pour y passer trois ou quatre mois, je voulus faire le voyage avec lui, puis je continuai ma route jusqu'à Houang-kia-pin, où je devais trouver Mgr Chauveau et M. Fage. Ce retour fut aussi heureux que mon entrée. Je n'ai eu à courir aucun danger grave, et ma santé n'a pas eu à souffrir des fatigues qu'exigent nécessairement les chemins de montagnes qui ne le cèdent en rien à celles des autres contrées du Thibet, pour leur hauteur et pour les neiges qui couvrent les sommets les moins élevés pendant neuf mois de l'année. »

Le 18 décembre 1853, Renou arriva à Houang-kia-pin, après une absence de quatorze mois. Lodjrou, le Bouddha vivant, qui avait été le professeur du missionnaire, garda toujours de lui le meilleur souvenir ; plus tard, quand il sut à qui il avait donné l'hospitalité, il en parut satisfait, et, en plusieurs circonstances, il se montra juste et même dévoué pour les ouvriers catholiques persécutés au Thibet. C'est ainsi qu'en 1879, étant allé à Gunra et à Poutigne faire la visite des monastères soumis à son obédience, et ayant été prié par le peuple de jeter les sorts et d'indiquer la conduite à tenir envers les étrangers, il répondit : « Il est inutile de jeter les sorts ; les étrangers sont des hommes de bien qui rendent service à tout le monde ; leur religion est excellente, bien qu'ils ne récitent pas les prières à la façon des lamas ; tout considéré, il n'y a aucune raison de les chasser du pays. » Quelques jours plus tard, il envoya de petits présents, vin et sucre, aux missionnaires de Yerkalo, en s'excusant de ne pas aller leur rendre visite. En retour, il accepta quelques remèdes que les missionnaires lui offrirent, et leur fit exprimer ses plus chauds remerciements[1].

L'expédition de Renou était donc achevée ; toute hasardeuse qu'elle eût pu paraître, elle avait réussi aussi complètement qu'on le souhaitait. Dans l'histoire des missions, il y a bien peu, croyons-nous, d'incidents aussi curieux que la vie, durant une année, de ce prédicateur de l'Evangile qui, habitant une lamaserie, sait, sous un déguisement de marchand, défier toutes les curiosités, prendre tous les renseignements désirables, géographiques et administratifs, se rendre maître d'une langue difficile, en un mot, comme lui-même le disait, « forger des armes sur l'enclume de ses ennemis. » Ce fait, à lui seul, dénote une grande prudence rehaussée d'énergie, d'activité, de sang-froid, d'habileté, et d'une science peu commune des habitudes chinoises. L'ancien missionnaire du Su-tchuen venait de prouver combien profond était son désir d'évangéliser le Thibet, et de quelles qualités il était doué pour atteindre son but.

1. A. M.-E., vol. 556 e. Lettre de M. Giraudeau, 5 décembre 1879. Lodjrou est mort en 1882.

III

Pouvoirs spirituels. — M. Renou préfet apostolique. — Le premier baptême.

Pouvoirs accordés à M. Renou. — M. Renou préfet de la mission du Thibet. — Désir de fixer les limites. — Privilège de saint Paul. — Jeûne et abstinence. — Un baptême. — Préparatifs de départ.

Pendant son séjour à Houang-kia-pin, M. Renou reçut la réponse aux trois demandes qu'il avait faites aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères avant son départ, en 1852, et dont nous avons parlé précédemment : permission de faire un petit commerce, argent et missionnaires.

La première demande avait été présentée à la Propagande, dont le secrétaire, Mgr Barnabo, l'avait, en l'appuyant, transmise au Saint-Office dans les termes mêmes que M. Renou avait employés [1] :

En communiquant cette demande à Votre Seigneurie illustrissime et très aimable, disait-il, afin qu'elle soit soumise à l'examen et aux délibérations de la Congrégation qui, en des circonstances analogues, accorda autrefois une réponse favorable à d'autres missionnaires de Chine, le soussigné, secrétaire de la Propagande, vous prie de vouloir bien faire mettre quelque diligence à donner une décision, non seulement à cause de la distance des lieux, mais parce qu'il est nécessaire d'envoyer la réponse au mois de septembre prochain, car c'est à la fin de ce mois qu'est fixé le départ de l'expédition pour le Thibet.

Le Saint-Office, par une réponse du 4 mai 1853, renvoya à un décret précédent, daté du 13 août 1834, dont voici la traduction [2] :

Les missionnaires peuvent, afin de se procurer les subsides qui leur sont nécessaires et de pourvoir au bien de leur mission, accepter des marchandises pour l'argent qui leur est dû, vendre ces mêmes marchandises, et prendre pour eux l'argent que produit cette vente.

Renou obtenait donc, par ce décret, l'autorisation qu'il avait demandée ; il ne s'agissait pas, en effet, lui-même l'avait expliqué, d'être un grand ou même un petit négociant, mais de pouvoir vivre, et c'est ce que lui permettait le Saint-Office.

Le secours en argent que le missionnaire avait sollicité, était accordé sous la forme modeste de 300 francs.

Quant à de nouveaux ouvriers apostoliques, les directeurs du Séminaire jugeaient à propos d'attendre, avant d'en envoyer, que la mission du Thibet eût au moins un commencement d'établissement.

1. A. M.-E., vol. 256, p. 634, pièce non datée.

2. Voir le texte à l'appendice XXII.

A la lettre qui transmettait cette décision, les directeurs avaient joint les pouvoirs accordés par Rome, le 17 septembre 1851, qui s'étendaient également aux territoires du Su-tchuen et du Yun-nan, dans lesquels résiderait le missionnaire ; enfin, usant de la faculté que la Propagande leur avait donnée, ils nommaient Renou Préfet de la mission du Thibet du côté de la Chine, ou, si l'on veut, du Thibet oriental[1], et le Supérieur, M. Barran, lui donnait ces conseils de prudence, que les lettres de Mgr Pérocheau et le premier échec de l'apôtre avaient sans doute inspirés[2] :

Votre zèle nous est connu depuis longtemps, et si quelque chose était à désirer du côté de la prudence, les années et l'expérience vous l'auront acquis. Je vous fais cette observation d'après des renseignements qui nous étaient venus du Su-tchuen, à l'occasion de votre première tentative ; s'ils étaient inexacts, tant mieux ; vous et nous devrons être plus rassurés sur la sagesse que vous porterez dans votre entreprise. Sachez bien, cher confrère, qu'il vaut mieux avancer moins vite, que d'avoir ensuite à reculer précipitamment ; mieux vaut encore jeter un fondement solide, en formant peu à peu une petite chrétienté, que se jeter dans une téméraire tentative qui aurait plus d'éclat, mais dont l'insuccès peut aussi fermer les voies pour un siècle peut-être. Laissez-moi vous bien recommander, très cher confrère, d'être avec votre digne compagnon d'apostolat dans une parfaite union d'esprit, de cœur et d'entreprise. Lorsque vous aurez une appréciation différente, mettez Dieu entre vous, priez-le des deux côtés avec confiance, et il vous fera connaître sa sainte volonté.

Le nouveau préfet apostolique répondit aussitôt[3] :

Vos lettres, en m'attachant pour toujours à la mission du Thibet, avaient, il est vrai, Messieurs, de quoi soulager mon cœur ; mais la tâche qu'elles m'imposent est tellement grande, que la crainte de ne pouvoir répondre à la confiance dont vous m'honorez, est le seul sentiment qui m'ait animé en les lisant. Cependant, rassuré par cette idée que Dieu n'abandonne pas les faibles qui mettent toute leur espérance en Lui, je travaillerai de toutes mes forces à commencer une œuvre que le Saint-Siège a, ainsi que vous, tant à cœur.

Quant à ses pouvoirs spirituels, Renou les jugeait suffisants ; mais il regrettait que les limites de la nouvelle mission ne fussent pas mieux déterminées. C'est un sentiment que d'aucuns trouveront sans doute un peu humain, mais il ne lui est pas particulier : les ouvriers apostoliques, quels qu'ils soient, aiment à être assurés qu'ils travaillent chez eux et que le résultat de leur labeur ne passera pas aux voisins. Dans la circonstance présente, ce sentiment se doublait de la nécessité d'établir la mission du Thibet dans un territoire qui fût pour elle une base d'opérations solide et durable, lui permettant d'assurer pour le présent et pour l'avenir ses communications avec les Vicariats par lesquels lui arriveraient de France les ressources en hommes et en argent.

1. A. T. non classées. Voir le texte à l'appendice XXIII.

2. Paris, octobre 1853.

3. A. M.-E., vol. 556, p. 513, Houang-kia-pin, 15 février 1854.

Le missionnaire aurait voulu que toute la région connue, avant la conquête de Kang-hi, sous le nom de pays du Peu et habitée par les hommes du Peu, selon l'expression locale. c'est-à-dire par des Thibétains, formât la mission du Thibet. Il désirait aussi qu'on y joignît une très petite partie de la province du Yun-nan.

« A-ten-tse, disait à ce sujet M. Renou [1], avec un esprit de prévision que l'avenir a justifié, A-ten-tse sera un des centres les plus importants de la mission du Thibet, du moins à son commencement, à cause de sa facilité de communication avec le Su-tchuen par Bathang, Lithang et Ta-tsien-lou (d'où il reçoit son thé et autres marchandises), avec le Yun-nan par Ouy-si, dont il relève, avec le royaume de Lhassa, dont les confins viennent à deux jours de marche, à l'ouest. Mais si Ouy-si [2] n'est pas donné à la mission du Thibet, A-ten-tse lui est enlevé par là même. Le Yun-nan gagne un point inutile pour lui, la mission du Thibet perd un centre de première nécessité. » De longues années devaient s'écouler avant que le double vœu de Renou fût exaucé, ce qui d'ailleurs n'empêcha pas les ouvriers apostoliques, comme le leur recommandait un directeur du Séminaire, M. Tesson [3], « de fortement travailler à répandre la bonne nouvelle du salut. »

Avec cette question des limites, Renou s'occupa de deux autres, relativement moins importantes, et qu'il soumit à Rome. Durant son séjour à la lamaserie de Teundjroulin, il avait eu l'occasion d'étudier les mœurs thibétaines et de voir que si la polygamie est assez largement pratiquée parce qu'elle est un profit pour le mari, qui cède aux voyageurs, moyennant finance, ses femmes de second rang, la polyandrie, également pour des motifs d'intérêt, n'est pas rare dans les familles, où plusieurs frères épousent la même femme afin de ne pas diviser leur héritage.

Escomptant les conversions que Dieu pouvait opérer par son ministère et par celui de ses futurs compagnons, il demanda à Rome si le privilège de saint Paul s'appliquait à la femme qui a plusieurs maris, c'est-à-dire si cette femme, devenue catholique, pouvait choisir celui de ses maris qui, à défaut du premier refusant de se faire chrétien, embrasserait le catholicisme ; ou si elle avait la faculté d'épouser un autre chrétien, dans le cas où son premier mari, dûment interrogé, déclarerait ne vouloir ni se convertir, ni la laisser pratiquer sa religion.

Il sollicita, comme l'avait fait précédemment M. Rabin, pour lui et pour les missionnaires du Thibet, la dispense du jeûne et de l'abstinence, en s'appuyant sur la rareté des légumes, des œufs et du poisson.

Disons tout de suite que le Saint-Office répondit affirmativement à la

1. A. M.-E., vol. 556, p. 307. Renou aux directeurs du Sém., Tali, 8 juillet 1852.

2. Le préfet de Ouy-si gouverne le pays qui s'étend entre le Kin-cha-kiang (fleuve Bleu) et le Nou-kiang, depuis le Yun-nan jusqu'aux confins du royaume de Lhassa. La ville de Ouy-si, à peu près à égale distance du fleuve Bleu et du Mékong, a un mandarin civil de 5e ordre, un général de 3e degré, de qui relèvent tous les soldats du Tchong-tien et de la préfecture de Ouy-si et dont le nombre s'élève à 1.600 hommes. La population de la ville de Ouy-si est mosso, min-kia, lyssous et thibétaine. A. M.-E., vol. 556, p. 307. M. Renou aux directeurs du Séminaire, 8 juillet 1852.

3. Jean Tesson, né à Cleville (Calvados) le 16 juin 1798, miss. à Pondichéry en 1827, dir. du Sém. en 1833, mort le 20 avril 1876.

première demande, par un décret du 5 septembre 1855 [1], et que, pour la seconde, le Souverain Pontife accorda la dispense le 19 août 1855, comme il l'avait déjà fait le 9 juin 1850, « tant que les choses demeureraient dans le même état [2]. »

L'étude de ces questions d'intérêt général fut interrompue par le baptême d'un jeune homme d'origine mosso, qui s'était attaché à M. Renou pendant son séjour à Lapou et à Teundjroulin, et qui, après avoir étudié le catholicisme, fut baptisé par M. Fage à Houang-kia-pin. « Bien qu'il ne soit pas Thibétain, écrivait le préfet apostolique, en rêvant à l'avenir [3] on peut le regarder comme les prémices de cette mission. Ce néophyte a déjà fait deux prosélytes, un jeune homme et sa mère, qui, depuis près d'une année, avaient cessé d'adorer les idoles. »

Nous avons le regret de n'avoir pas d'autres détails sur ce néophyte et pas davantage sur les deux Mossos dont il commença la conversion. Aucun d'eux n'apparaît dans l'histoire de la mission, et nous n'en trouvons plus trace dans les lettres des ouvriers apostoliques. Quoi qu'il en soit, c'était là un succès modeste, si l'on songe aux fatigues que les missionnaires avaient supportées pour l'obtenir ; mais, comme tous les débuts chèrement payés, il semblait promettre des accroissements, comme toutes les aurores longtemps attendues un beau jour.

La principale occupation du nouveau préfet apostolique, pendant son séjour à Houang-kia-pin, fut de préparer sa rentrée au Thibet.

Après avoir pris conseil de Mgr Chauveau, d'un missionnaire du Yunnan qui se trouvait dans les environs, M. Dumont [4], et du futur compagnon de ses travaux, M. Fage, il résolut de se diriger vers le Tsarong, au delà du Mékong, et, pour s'y rendre, de prendre la route qui passe au sud de Ouy-si.

Avant de s'engager définitivement dans cette voie, qui pouvait être une impasse, le missionnaire envoya trois chrétiens chinois étudier le pays. « D'après leur récit, écrit-il, l'endroit où ils se sont arrêtés ne serait éloigné que de quatre à cinq journées des premiers villages thibétains, et ceci paraît assez en rapport avec d'autres renseignements que j'avais pris précédemment. Ils sont allés chez l'un des chefs de la tribu des Loutses. Ce chef les a assurés que, sous sa protection, nous pourrions traverser la région en tous les sens. Il a même offert une maison dans laquelle nous logerions le temps que nous voudrions. Il relève des mandarins de Ly-kiang, mais sa sujétion ne consiste guère qu'à payer le tribut annuel ;

1. *Collectanea S. Congregationis de Propaganda Fide*, un vol. grand in-4°, Romæ, MDCCCXCIII, p. 473, n° 1345. A. M.-E., vol. 261, p. 34. Il y avait déjà dans le même sens un décret du 14 janvier 1793.

2. *Collectanea constitutionum, decretorum, indultorum ac instructionum Sanctæ Sedis, ad usum operariorum apostolicorum Societatis Missionum ad Exteros.* Editio altera. Hong-kong, Typis Societatis Missionum ad Exteros, 1898, p. 950, n° 2038. A. M.-E., vol. 256, p. 560.

3. A. M.-E., vol. 556 [a]. Renou à Mgr Desflèches, Houang-kia-pin, 26 décembre 1852. Nous ne savons ce que devint ce jeune homme, et Mgr Biet, que nous avons consulté, n'avait aucun souvenir d'en avoir entendu parler.

4. Pierre-Hélène Dumont, né le 26 mars 1820 à Saint-Georges d'Aulnay (diocèse de Bayeux), parti pour le Yun-nan le 21 octobre 1846, mort en 1856.

du reste, il gouverne comme bon lui semble sans que les mandarins se mêlent de ses affaires ».

La résolution adoptée précédemment fut donc maintenue. Par une mesure de prudence encore plus grande, Renou préféra que Fage ne l'accompagnât pas ; et il fut entendu qu'après avoir lui-même parcouru les routes déjà étudiées, et s'être créé un pied-à-terre, il lui écrirait de venir.

Enfin, ayant acheté les objets qui devaient le faire prendre pour un marchand, loué des porteurs pour ses bagages, s'être assuré de la fidélité de ses domestiques, en un mot, achevé tous les préparatifs d'une expédition longue et difficile et qu'il voulait décisive, le missionnaire quitta Houang-kia-pin, en écrivant au Séminaire de Paris ces paroles, expression vraie de la foi vigoureuse qui domina toute sa vie [1] : « Après avoir pris les précautions que la prudence exige, nous remettons entre les mains de Dieu une entreprise réellement au-dessus des forces humaines. »

IV

Nouveau voyage de M. Renou.

Itinéraire de M. Renou. — Départ de Houang-kia-pin. — Ha-si-sun. — Sur les rives du Mékong. — Portrait des sauvages. — Yen-tchouan. — Le chrétien Yen-lao-pin. — Recherche d'une route. — Chez les Lamajens. — Ouy-si. — Dangers de la route. — Pe-ky-suin. — Vers Teundjroulin. — Difficultés de la route. — Ponts de corde. — Voyage des chrétiens. — Chute. — Village loutse. — La lamaserie de Tchamoutong. — Le Bouddha vivant.

Dans une très longue lettre, restée jusqu'à ce jour inédite, Renou a raconté les péripéties de son voyage, étudié les points géographiques les plus importants, décrit brièvement et clairement les mœurs et les coutumes des peuplades nouvelles dont il traversait le territoire. Comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous ne citerons de cette lettre que ce qui importe à l'histoire de la mission du Thibet. Mais avant, afin que le voyageur soit plus facilement suivi, donnons les principales étapes de son expédition.

En partant de Houang-kia-pin, le 4 mars 1854, l'apôtre se dirige vers le nord-nord-ouest, laisse Kin-tchouen à droite, traverse une partie du plateau de Lan-tcheou en suivant un des affluents du Mékong ; après avoir franchi la montagne au pied de laquelle est situé le petit village de Ha-si-sun, il arrive le 15 mars sur les rives du Mékong qu'il traverse, et séjourne pendant une vingtaine de jours à Yen-tchouan, à peu près à la hauteur de Li-kiang. Continuant son voyage, il revient sur la rive gauche du fleuve, atteint successivement les petits villages de Siao-tien, Chou-

1. A. M.-E., vol. 556, p. 514. M. Renou aux directeurs du Séminaire, 15 février 1854.

miao et Tchong-lou, sur le territoire de Ouy-si. Le 24 avril il est à Peky-suin, et bientôt il retourne sur la rive droite du Mékong, qu'il suit en remontant jusqu'à Patong et Tsedjrong. Là, il tourne brusquement vers l'ouest, traverse tout le pays entre le Mékong et la Salouen, franchit ce dernier fleuve, remonte un peu vers le nord et arrive à Tchamoutong le 31 mai, trois mois moins quatre jours après son départ de Houang-kia-pin.

Suivons maintenant le pionnier de l'Évangile au Thibet sur la route que nous venons de jalonner, et lisons sa lettre [1] :

« Avec quelques chrétiens, qui devaient m'accompagner jusque chez le chef indigène qui m'avait promis l'hospitalité, je me séparai de M. Fage pour aller au pays thibétain. Pendant trois jours, nous suivîmes le chemin qui nous avait conduit si heureusement, dix-sept mois plus tôt, à la lamaserie de Teundjroulin. Le quatrième, nous le quittions, laissant à notre droite les belles plaines de Kin-tchouen, pour nous rendre, après avoir traversé une haute montagne, sur le plateau élevé de Lan-tcheou, habité comme les villes voisines par des Min-kia [2]. Infortuné pays qui, semblable aux autres contrées que je devais parcourir, n'a point encore entendu la Bonne Nouvelle. En suivant la rivière qui prend sa source au point le plus élevé du plateau, nous arrivâmes à Ha-si-sun, au pied d'une montagne qui nous séparait du Mékong. Cette montagne est célèbre à cause des riches mines d'argent qu'on exploite depuis de longues années sur plusieurs points. Le mercure s'y trouve également en grande quantité, et ce qui est peut-être plus précieux encore pour ces régions si éloignées des rivages de la mer, il y a des sources naturelles d'eau salée et des mines de pierres qu'on n'a qu'à déposer dans l'eau pour en extraire le sel. Des pluies abondantes, qu'augmentait la fonte des neiges, rendirent bien pénible le passage de cette montagne, déjà difficile aux meilleurs jours de l'année. Enfin, le 15 mars, nous voyons couler les eaux rapides du Mékong. C'était sur les rives de ce même fleuve que j'avais été arrêté par les mandarins chinois, six années plus tôt, en ce même mois de mars, dans la petite ville de Tchamouto.

» L'hôte, nommé Siolong, qui nous avait promis l'hospitalité, habitait sur la rive opposée. Depuis plus d'un mois il nous attendait de jour en jour, et avait donné ordre aux bateliers de ne pas nous molester pour le prix du passage. Deux grandes pirogues, attachées l'une à l'autre, nous mirent sains et saufs, mais non sans beaucoup de peine, sur la rive droite du fleuve, et nous nous trouvâmes dans un pays aussi neuf pour les chrétiens qui m'accompagnaient que pour moi.

» La description qu'on nous avait faite des peuplades chez lesquelles nous allions entrer, était loin de nous rassurer. C'étaient, nous avait-on dit, des gens vivant la plupart de rapines sous la protection de leurs chefs indigènes, qui ne dépendent que de nom des mandarins chinois, ayant souvent entre eux des combats à mort qui les habituent à commettre, sans

1. A. M.-E., vol. 556 ^{a}. Lettre de M. Renou aux directeurs du Séminaire, Bonga, le 1er juillet 1855.

2. Indigènes de Ta-li et des environs.

crainte, des meurtres de tous genres. Voyant, en montant sur le rivage, les indigènes, qui venaient nous recevoir, ayant au côté droit un grand sabre dont la poignée longue d'un pied permet de frapper avec les deux mains, portant une arbalète, et dans leur carquois une provision de flèches empoisonnées dont la blessure donne la mort presque instantanément, nous pensâmes que les rapports qu'on nous avait faits pouvaient bien être fondés, et un sentiment de crainte fut le premier qui s'éleva dans le cœur de la plupart de mes compagnons.

» Cependant, ils ne tardèrent pas à se rassurer, lorsqu'ils virent la bonne réception que nous fit le premier chef indigène, chez lequel nous devions loger. Il nous promit sa protection et répondit que tant que nous serions sur ses terres, il ne nous arriverait aucun accident. Je lui fis mes petits présents de nouveau venu, qu'il reçut avec plaisir. Il voulut à son tour me faire honneur et prépara, à mon intention, un dîner tout spécial. Les mets n'étaient point abondants, et vous jugerez de leur saveur, si je vous dis que le meilleur de tous était un plat de graines de chanvre frites dans la poêle. Un grenier, ouvert à tous les vents, était la demeure qu'on nous avait réservée comme la plus propre de la maison.

» Yen-tchouan, qui est le nom du village dans lequel nous étions, pourrait être placé quelques minutes au-dessous du 27° de latitude nord, à peu près à la hauteur de la ville de Li-kiang, chef-lieu d'un vaste gouvernement de qui relève toute la partie nord-ouest du Yun-nan. Notre hôte est chef des Lyssous du versant est, et, il y a quelques années, il gouvernait d'autres Lyssous habitant le versant ouest de la même montagne. C'était chez ces derniers que nous voulions nous rendre, pour nous éloigner de plus en plus des mandarins chinois. Arrivés chez eux, nous devrions remonter la Salouen et atteindre par cette route les limites du royaume du Thibet. L'époque à laquelle nous arrivions n'était pas favorable pour opérer notre passage. Les neiges de janvier et de février fermaient toutes les voies. Cependant, ce n'était pas la plus grande difficulté qui se présentait. Le soleil de mai et de juin n'aurait pas tardé à nous ouvrir les chemins, mais on nous assurait qu'en suivant cette route, nous étions certains d'être pillés et que, si nous évitions la mort, l'esclavage au moins serait notre partage.

» Ce qu'on nous avait raconté sur les mœurs farouches des habitants de la rive droite de la Salouen, ne nous paraissait pas exagéré. Nous avions sous les yeux des assassins, dont le crime était récent, et à peu de jours de distance, nous vîmes descendre le long des pentes de la montagne de nombreuses bandes armées du long sabre, de l'arbalète et des flèches empoisonnées, et portant un bouclier de peau de bœuf assez long pour couvrir le guerrier des pieds à la tête. Aujourd'hui, nous disait-on, on doit se battre à mort. Et pourquoi? Pour de misérables disputes, spécialement parce qu'on avait abattu un arbre qui était le dieu tutélaire du pays. Ce que nous voyions nous faisait penser que ce qu'on nous racontait sur les Lyssous occidentaux pourrait bien être vrai. Les nombreux villages récemment détruits par ces barbares, les descentes qu'ils viennent de faire dernièrement jusqu'aux portes de la ville de Ouy-si,

où ils ont jeté l'épouvante, nous ont prouvé de plus en plus qu'il ne fallait pas songer à suivre une telle route, au moins jusqu'à ce que la guerre, projetée par les mandarins chinois, ait rétabli l'ordre qui régnait autrefois dans ces contrées.

» Notre hôte, dont les bons offices continuaient, nous assurait qu'il ne pouvait prendre sur lui de nous faire pénétrer chez les Lyssous occidentaux. Il espérait cependant pouvoir rétablir les rapports qui avaient cessé depuis quelques années, et nous sollicitait de faire, en attendant de meilleurs jours, un établissement de commerce ; il nous prenait, en effet, pour des commerçants, ignorant que les véritables richesses que nous cherchions étaient le salut d'âmes, plus précieuses que tout l'or du monde. Un Chinois et sa femme, qui habitaient chez lui, avaient déjà été les prémices de nos fatigues. Puissent-ils avoir persévéré ! Nous pûmes aussi faire revenir vers nous un chrétien qui habitait dans cette région depuis plusieurs années. »

Ce chrétien, sur lequel Renou ne s'explique pas plus longuement, se nommait Yen-lao-pin. Il était du Su-tchuen et, à la suite de faits que nous connaissons assez mal, mais qui ne paraissent pas très honorables pour lui, il s'était enfui chez les Lyssous. Son audace l'avait fait choisir pour être l'organisateur d'incursions en pays purement chinois. Le missionnaire entendit parler de lui et, à certains détails, crut reconnaître un de ses anciens paroissiens ; il lui fit dire qu'il désirait le voir. Le chef de bandes hésita un peu ; enfin il se présenta avec une escorte de cent Lyssous en armes. Immédiatement, M. Renou le reconnut : « C'est toi, Yen-lao-pin ? lui dit-il, toi qui as pris le chemin de l'enfer. » Le bandit eut un moment de profonde stupéfaction. Était-ce donc bien lui, au milieu de tribus sauvages, le prêtre, le père spirituel qui, en des temps plus heureux, avait eu soin de son âme ? Les souvenirs du passé l'inondèrent brusquement, une émotion violente le saisit et, sur son dur visage, les larmes coulèrent. Puis, se ressaisissant un peu, il se tourna vers sa troupe : « Allez-vous-en, fit-il, allez-vous-en tous. » Quand les sauvages se furent éloignés, Yen-lao-pin se prosterna devant le missionnaire, en lui demandant pardon et en lui promettant de redevenir bon chrétien. Il tint à peu près sa promesse ; il habita plus tard Tchamoutong, et Dubernard, le missionnaire de Tse-kou, eut à régulariser son mariage. Il y a quelques années seulement, allant à Ouy-si avec des amis, Yen-lao-pin commit l'imprudence de leur montrer plusieurs grains d'or qu'il portait dans sa ceinture, et, deux jours plus tard, il fut retrouvé noyé dans le fleuve, n'ayant plus son or, mais portant encore son scapulaire.

Reprenons maintenant le récit de M. Renou :

« Dans le village où nous étions, nous courions le risque d'être victimes des incursions que les Lyssous occidentaux devaient faire à la fonte des neiges, et qui ont effectivement eu lieu au grand détriment des habitants. Il fallut donc songer à changer notre itinéraire.

» D'après les renseignements que j'avais pu prendre pendant mon séjour à Teundjroulin, je savais qu'en remontant le Mékong je ne tarderais pas à rencontrer des villages thibétains. Je connaissais les noms

des principaux passages par lesquels les marchands pénètrent du Yun-nan sur les terres du roi du Thibet ; mais, comme ces passages sont gardés très sévèrement par les soldats chinois, et qu'on ne permet de les franchir qu'à ceux qui ont des passeports (ce qui nous manquait), il ne nous restait d'espérance que dans les chemins de traverse. Je n'ignorais pas qu'il y en eût. Mais à quelle distance se trouvaient-ils ? Quels étaient les plus sûrs ? Autant de questions que je faisais sans que personne pût me répondre, parce que notre hôte ni aucun de ses sujets n'avaient voyagé dans ce pays. Il fallut donc me résoudre à aller avec mes chrétiens faire une reconnaissance. J'obtins des porteurs païens pour remplacer les chrétiens que j'avais renvoyés vers M. Fage, et comme les chemins de la rive droite du Mékong étaient impraticables, nous repassâmes le fleuve, avec plus de peine encore qu'à notre arrivée, parce que les eaux se trouvaient augmentées par la fonte des neiges, qui avait eu lieu durant les vingt jours que nous étions restés à Yen-tchouan. Pendant que nous remontions le fleuve, nous voyions de distance en distance, sur la rive opposée, les débris de villages qui comptaient, il y a quelques années, jusqu'à quatre-vingts familles, devenues la proie des Lyssous occidentaux. Les champs, jadis fertiles, sont délaissés, les maisons à demi brûlées sont tombées en ruine, les habitants ont disparu, les uns par la fuite, et c'est le plus petit nombre, les autres emportés par les eaux du fleuve, dans lequel ils se jetaient pour éviter de tomber entre les mains de leurs ennemis, le plus grand nombre emmenés en captivité.

» Bien que, sur la route que nous suivions, nous ne fussions pas en danger de tomber entre les mains des brigands, les voleurs de nuit sont tellement nombreux, que nous ne pouvions pas nous livrer tous au sommeil en même temps. Enfin, nous avons passé Siao-tien ; le quatrième jour au matin, 7 avril 1854, nous étions à Chou-miao, résidence d'un chef indigène des Lamajens, qui composent le fond de la population de ce pays. A une demi-heure plus loin, nous voyions les mâts aux banderoles couvertes de sentences thibétaines, le petit fourneau élevé au coin de chaque maison, pour y faire brûler le matin et le soir des branches de cyprès ou autre bois odorant, en l'honneur des Sanguié qui habitent dans les trente-trois cieux, séjour des grands dieux. C'était le petit village de Tchong-lou, ferme de la grande lamaserie de Lan-kin-se, près de Ouy-si, où les lamas rouges, Karmapa, sont très nombreux. Les fermiers sont de race mosso. Bien que les Mossos aient leur culte particulier, qui consiste principalement à offrir des sacrifices en plein air aux dieux thibétains des montagnes et aux parents défunts, le lamanisme a pénétré chez eux depuis longtemps. Aussi, Li-kiang et le sous-gouvernement de Ouy-si ont-ils de nombreuses et vastes lamaseries dans lesquelles on ne voit guère que des lamas mossos.

» En arrivant à Tchong-lou, nous étions sortis du territoire gouverné directement par Li-kiang, et nous étions sur les terres de Ouy-si, administrées par un mandarin civil qui relève de Li-kiang. La ville de Ouy-si est d'origine récente. C'est la plus avancée au nord-est du Yun-nan ; très forte par sa position même, sa muraille la rend imprenable par les tribus

voisines, contre l'invasion desquelles elle a été bâtie. Elle a une forte garnison, commandée par un mandarin militaire du 3e degré. C'est de lui que relèvent tous les postes plus avancés, soit du côté d'A-ten-tse, soit du côté de Tchong-tien ; la garnison est de 1.500 hommes.

» A Tchong-lou, nous nous trouvions dans un pays où, la police étant mieux faite, la crainte du côté des voleurs cessait. Quelques lamas, venus dans la métairie pour prêter aux fermiers les grains qui leur manquaient jusqu'à la récolte nouvelle, nous reçurent avec la civilité chinoise, dont les Mossos s'écartent peu.

» Nous étions loin de trouver de bonnes maisons pour nous loger, mais ce qui valait mieux, nous avions à faire à de braves gens, capables de nous donner une partie des renseignements dont nous avions besoin. Selon eux, il ne fallait pas passer la montagne qui sépare le Mékong de la Salouen, à la hauteur à laquelle nous étions, car nous courions le même danger que celui qu'on nous annonçait à Yen-tchouan. Ils nous parlaient en connaissance de cause, plusieurs d'eux ne s'étant rachetés qu'avec de fortes sommes des mains des Lyssous, qui les avaient emmenés en captivité quelques années plus tôt.

» Ils nous conseillaient de poursuivre notre route sur la rive gauche du fleuve, nous indiquaient où il serait mieux pour nous de loger. Ils proposaient de porter nos bagages jusqu'à un poste occupé par quatre soldats chinois, à la jonction de la route que nous suivions avec celle qui va d'A-ten-tse à la ville de Ouy-si, que nous laissions à l'est, à un jour de marche. Le 13 avril, nous arrivions à ce poste nommé Pe-ky-suin; nous logeâmes dans une famille de Lamajens, en dehors des casernes bâties en forme de camp. C'était la dernière que nous devions rencontrer sur notre route. Outre quelques familles chinoises peu nombreuses, ce sont les Mossos qui occupent les rives du fleuve pendant plusieurs journées de chemin. Les points les plus élevés sont habités par les Lyssous [1].

» Les fêtes de Pâques étaient arrivées ; les chrétiens de tous les pays du monde honorent en grande pompe la résurrection du Sauveur, et nous, au milieu d'une population toute païenne, nous n'avions pas le plus petit réduit où nous pussions offrir les saints Mystères et prendre le Pain des forts. Le seul sacrifice que nous eussions à offrir au Seigneur, était les fatigues qui avaient accompagné notre voyage jusqu'ici, et les plus grandes encore qui nous étaient réservées pendant le reste du chemin, avant d'arriver à notre but. A l'endroit où nous étions alors, nous avions rejoint une route que dans mon premier plan, par ignorance, j'aurais désiré éviter. Si nous eussions voulu nous rendre à A-ten-tse, nous n'avions que neuf à dix jours de marche, par un chemin assez facile. Mais la prudence nous demandait de l'éviter, parce que le mandarin militaire qui gouverne ce poste, le dernier du Yun-nan de ce côté-là, n'eût pas manqué de renouveler les investigations qu'il avait déjà faites l'année précédente, à l'occa-

1. Vers 1802, tous les villages lyssous de ces montagnes se révoltèrent contre le gouvernement chinois. Il fallut bien des mois et des forces très considérables pour les soumettre. Pour prévenir de nouvelles révoltes, on établit des postes militaires sur plusieurs points, et c'est de cette époque que date le camp de Pe-ky-suin.

sion de mon séjour à Teundjroulin. Les politesses des marchands qui me connaissaient n'eussent pas été moins dangereuses. Les renseignements, bien qu'incomplets, que me donna un lama dont je fis la rencontre à Pe-ky-suin, suffirent pour me déterminer à ne plus songer qu'à me rendre dans la lamaserie de Baclang, située, me disait-il, sur la rive droite de la Salouen, dans le pays appelé Tchamoutong [1], au milieu d'une population de Loutses mêlée de Thibétains. Elle n'était éloignée que d'un jour des limites du Tsarong, vers lequel tendaient nos efforts et nos désirs depuis plusieurs mois de voyage. Ce lama savait encore que le Bouddha vivant de Tchamoutong était en même temps chef civil, et il nous le représentait comme un saint, n'ayant rien de commun avec le reste des humains. Il avait ouï dire que plusieurs chemins conduisaient à cette lamaserie, mais il ignorait le passage le plus favorable pour franchir les sommets élevés qui nous séparaient toujours de la Salouen. Enfin, grâce à lui, notre but n'était plus aussi incertain que par le passé, il ne restait plus qu'à trouver le chemin le plus sûr. Pour mieux prendre nos informations, nous nous divisâmes en deux bandes. Trois de mes hommes continuèrent de suivre la rive gauche avec le gros des bagages ; trois autres passèrent avec moi le fleuve, au-dessus de Pe-ky-suin (24 avril). Le soir, nous couchions dans un gros village mosso. Les villages dans lesquels nous recevions l'hospitalité, le lendemain et le surlendemain, étaient encore habités par des Mossos. Nous voyions, de distance en distance, sur les points les plus élevés, de grands villages habités par des Lyssous, qui préfèrent, comme tous les gens de cette race, la montagne à la plaine. Le quatrième jour, après avoir passé un grand village de Mossos, que la crainte des incursions des Lyssous occidentaux a fait murer comme une ville de guerre, nous arrivions à Longtolong (27 avril). Avant ce village, nous avions été rejoints par un Mosso, devin de profession, qui savait lire le thibétain, et un jeune lama qui parlait le chinois et était versé dans la littérature thibétaine, mais dont les talents naturels étaient ternis par la passion du vin et par celle du jeu. La rencontre de ce dernier ne devait pas m'être inutile. Il avait voyagé dans le Tsarong, et pouvait m'en parler pertinemment. Il me donna les noms des principales familles de ce district thibétain, et m'engagea fortement à me rendre chez un riche propriétaire nommé Tseouang, dans la maison duquel il avait habité une année. La lamaserie de Tchamoutong lui était également connue. Il y avait fait un séjour assez long et le premier lama était, disait-il, son cousin. Avant que les Lyssous occidentaux ne se livrassent au brigandage auquel ils se sont accoutumés depuis quelques années, les marchands qui se rendaient chez eux traversaient la montagne à Longtolong. Notre lama et les habitants du village me firent de ce chemin une peinture peu encourageante. Ils me disaient qu'en remontant encore deux à trois jours vers le nord, nous atteindrions un chemin sûr, ordinairement suivi par ceux qui se rendent à Tchamoutong et en reviennent. C'était, ajoutaient-ils, à Patong, village thibétain à une journée et demie de Longtolong,

1. En thibétain, Djreuboutong. Nous conservons le nom de Tchamoutong, le seul régulièrement employé par les missionnaires et par les voyageurs.

que nous traverserions ce fleuve. Le maître de la maison dans laquelle nous logions consentait à nous conduire jusqu'à Patong ; deux autres hommes du même village devaient porter notre bagage ; mais ils voulaient nous faire prendre la route de la rive gauche jusqu'à la hauteur de Patong, où nous aurions de nouveau passé le fleuve. Leurs raisons étaient fort bonnes, mais les miennes, que je ne pouvais leur dire, étaient plus fortes encore. Le prétexte de ne pas suivre leur avis était l'effroi que m'occasionnait le nouveau genre de pont que nous avions sous les yeux. Le fleuve est trop rapide et plein de rochers pour que les pirogues puissent le franchir ; le génie de ces peuplades, ainsi que leur fortune, ne leur permettent pas de jeter des ponts solides, soit en pierres, soit en fer, comme on en trouve en Chine ; cependant le commerce demande que l'on passe d'une rive à l'autre. On a imaginé un nouveau genre de pont qui n'existe pas en Europe. Une corde de bambou, d'un pouce et plus de diamètre, solidement fixée à un point élevé de l'une des rives, va en plan incliné au rivage opposé, où on l'attache de nouveau à un arbre ou à un pieu. Quand on veut passer, on adapte sur la corde un morceau de bois creusé en forme de demi-cylindre de dix à douze pouces de long. Au moyen d'une courroie passée dans une boucle qui se trouve au sommet du demi-cylindre, le passager s'attache fortement de manière à se trouver assis et suspendu, comme s'il était dans une escarpolette. Lorsqu'il a terminé ses préparatifs, il croise ses mains sur le demi-cylindre, se penche un peu en arrière pour éviter tout frottement qui ne pourrait manquer d'occasionner de graves blessures, s'élance, et, dans une seconde, a franchi un espace de deux à trois cents brasses. Quand pour la première fois on voit ces ponts coulants, comme les appellent les Chinois et les Thibétains, et qu'on mesure la profondeur du précipice, parfois de cent pieds, que l'on doit traverser au moyen d'un support aussi fragile, un frisson de crainte involontaire se fait sentir dans tous les membres. Cependant on se raisonne, et puisque les hommes, les fardeaux et les bêtes de charge y passent bien, on se dit qu'on peut espérer arriver sain et sauf à l'autre rive. Pourtant, il faut avoir fait plus d'un voyage de ce genre pour que la vue du pont coulant ne cause pas de crainte. Bien qu'on ait soin de renouveler souvent les cordes, que les courroies soient solides, il arrive fréquemment de graves accidents. On raconte la mort de beaucoup de personnes sous le poids desquelles la corde s'est brisée.

» Comme je n'avais jamais passé de pont de corde, la crainte que j'exprimais n'étonnait personne. Pourtant, le véritable motif qui me faisait tenir à ne pas retourner sur la rive opposée, était d'éviter les postes militaires que l'on rencontre de distance en distance. On eut donc beau me faire la peinture la plus horrible du chemin que je voulais suivre, je continuai à dire que je ne passerais pas sur le pont coulant ; mes porteurs et mon guide se rendirent à mes désirs.

» La première journée fut très pénible, et le soir nous nous reposâmes dans la cabane étroite d'un Loutse que les Lyssous avaient naguère chassé de chez lui. Le lendemain, nous devions franchir le pas difficile qu'on nous avait annoncé, et dont le souvenir me cause toujours une

nouvelle frayeur, chaque fois qu'il revient à mon esprit. En sortant de la cabane du Loutse, la première difficulté qui se présente à nous est le passage d'un torrent sur des arbres à demi pourris. Aussitôt après le passage, il faut gravir un rocher presque à pic. Le bâton dont on s'aide ailleurs devient alors un embarras. Tantôt le voyageur doit gravir le flanc de la montagne le long d'un arbre incliné sur lequel on a fait, pour servir d'échelons, des entailles d'un pouce de profondeur ; tantôt il doit monter une sorte d'échelle faite avec des branches de sarment attachées à quelque grosse roche. Si vous regardez en haut, vous craignez que ceux qui vous précèdent ne fassent un faux pas, et, dans leur chute, ne vous entraînent avec eux ; si vous jetez un regard derrière vous, la vue du précipice profond que vous avez sous les pieds vous trouble. Après trois heures de marche, nous arrivâmes enfin sur le haut du rocher, les jambes brisées par la crainte et par la fatigue. La descente, bien que pénible, était moins dangereuse ; peu à peu nous atteignîmes les bords du fleuve, nous gravîmes une autre pointe de rocher et nous arrivâmes à Patong [1] vers le soir. La réception ne fut pas brillante. On commença par fermer les portes des maisons, et, du haut des terrasses, on se mit à nous considérer des pieds à la tête. Notre guide, qui connaissait plusieurs habitants du village, eût bien voulu, pour son honneur, nous trouver une maison convenable, mais la défiance qu'on avait était trop grande. Tout ce que son éloquence put obtenir fut qu'on délogerait quelques vaches et que l'étable nous servirait de gîte pendant cette première nuit. Les chats auraient dû manger les rats, mais les panthères avaient mangé les chats ; les rats s'étaient donc multipliés d'une manière étonnante, et leur audace était si grande qu'à peine fûmes-nous couchés, qu'ils se mirent à nous sauter sur le corps, sur la tête, sans nous permettre de dormir. Pendant que ceux-ci faisaient leurs gambades, d'autres emportaient notre lampion, que nous eûmes toutes les peines du monde à retrouver le lendemain.

» Comme notre séjour à Patong devait se prolonger, l'appartement qu'on nous avait cédé ne nous convenait guère. Un lama mosso, qui avait entendu parler de moi pendant mon séjour à Teundjroulin, et un marchand chinois, fixé depuis longtemps dans ce pays, parlèrent si bien en notre faveur, qu'ils décidèrent le chef d'une famille honnête à nous recevoir. Nous ne dérangeâmes donc les vaches que pendant une nuit, et nous trouvâmes une demeure convenable dans une chambre haute qu'on nous cédait.

» Nous n'avions pas été trompés lorsqu'on nous avait dit que nous trouverions à Patong des guides et des porteurs jusqu'à Tchamoutong ; mais bien que nous fussions arrivés au mois de mai, les neiges n'étaient pas encore assez fondues pour qu'il nous fût possible de franchir la montagne. Il nous fallut donc attendre.

» Cependant, depuis le jour où j'étais passé sur la rive droite du Mékong, je n'avais point de nouvelles des trois hommes que j'avais

1. Patong se divise en deux hameaux, l'un supérieur habité par les Mossos, l'autre inférieur habité par les Thibétains. Tous les deux sont de la secte des Peunbo.

laissés sur la rive gauche. Eux, à leur tour, ignoraient si nous étions au delà de la montagne ou en deçà. J'envoyai à leur recherche. Ils s'étaient avancés à petites journées et étaient demeurés quelques jours à Kangpou, gros village mosso où se trouve une riche lamaserie de la secte des Karmapa, puis étaient arrivés à Yetché, dont la population est aussi mosso. Ces pays sont gouvernés par des chefs appelés moukoua, qui reçurent bien mes hommes, et depuis nous ont toujours témoigné de la bonne volonté. Un des membres de la famille nous donna une lettre qui devait nous servir d'introduction auprès du lama de Tchamoutong.

» La mi-mai était passée, il semblait que nous pouvions nous mettre prudemment en route. Je fis donc venir à Patong mes trois chrétiens avec nos bagages ; nous louâmes des porteurs, et le 26 nous nous mîmes en route. Après deux heures de marche, nous atteignions le gros village de Tsetchong [1] ; c'est le dernier village mosso que l'on rencontre sur les rives du Mékong, dont la population devient exclusivement thibétaine. Le chef qui gouverne Patong et Tsetchong réside dans ce village ; il a droit de surveiller les voyageurs et, d'après les règles, on doit le prévenir quand un étranger passe le pont coulant de l'un des deux villages. Nos gens n'avaient point rempli les formalités ; il parut mécontent, mais un peu de thé que je lui fis offrir apaisa sa colère. Il vint nous rendre visite et trouva que nous étions de braves gens, auxquels le passage ne peut pas être refusé. Nous continuâmes notre route ; le soir nous couchions dans un village thibétain, en face d'une station militaire chinoise, placée sur la rive opposée. Le lendemain, nous déjeunâmes dans un autre gros village thibétain, qui, comme le précédent, relève des chefs indigènes résidant à A-ten-tse. La rencontre de Loutses qui venaient de Tchamoutong, nous apprit que la route de la montagne était praticable. Nous couchâmes encore sur les bords du Mékong, mais à la belle étoile. Le 28, laissant à une lieue plus au nord une autre route que suivent chaque année, de la dixième à la douzième lune, des milliers de pèlerins venus de tous les points du Thibet, pour rendre leurs adorations au génie d'une montagne, toujours couverte de neige, que les indigènes appellent Dokerla [2], nous nous avançâmes à l'ouest, dans un ravin étroit qui était le chemin de Tchamoutong. Trois lieues plus haut, nous rencontrions le village thibétain de Yangté ; le soir, nous couchions à mi-côte de la montagne ; la neige ne nous permettait pas d'aller chercher un gîte plus haut. Le 29, nous étions, dès dix heures du matin, sur le sommet que nous devions franchir ; dix-huit à vingt pieds de neige nous dérobaient la vue des précipices sur lesquels nous marchions. Ayant franchi ce pas difficile, nous descendions avec plaisir une montagne dont le passage nous avait demandé tant de recherches, de retards et d'ennuis. Les dangers de la part de la police chinoise étaient évités, nous n'avions plus à craindre de tomber dans les mains des Lyssous, encore un jour et nous étions au terme de notre voyage, lorsqu'un accident imprévu jeta la cons-

1. Tsedjrong, près de Tsekou.

2. Signifie, selon les uns, montagne de pierres blanches, et, selon d'autres, qui l'appellent Dokela, montagne de l'échelle de pierres.

ternation dans la bande, et faillit me coûter la vie. Nous arrivions auprès d'un torrent que la fonte des neiges avait grossi ; je veux passer sur une poutre étroite et glissante jetée en travers, le pied me manque et je me trouve dans l'eau jusqu'au cou. Embarrassé par mes gros habits chinois, pressé par des morceaux de bois que le torrent entraînait avec une force extraordinaire, il me semblait avoir à lutter contre un poids de plus de deux mille livres. Cependant, je pus me cramponner au rivage et, avec du secours venu à temps, je sortis de ce bain un peu importun, n'ayant perdu de ce que je portais sur moi qu'une petite besace dans laquelle était mon diurnal. Nous pûmes la rattraper. Un bon feu et quelques tasses de thé me remirent, et nous continuâmes gaiement notre route. Le 30, nous avions encore une colline à traverser ; nous espérions pourtant arriver à la lamaserie, mais la pluie qui était tombée toute la nuit ayant continué pendant une grande partie du jour, nous ne pûmes faire qu'une partie de la route. Nous voyions la lamaserie et nous étions sur les bords de la Salouen. Nous déposâmes notre bagage auprès de quelques maisons d'indigènes. L'usage du pays est de fermer toutes les portes, quand on aperçoit de loin un étranger arriver. De l'intérieur de la maison, on considère par les fenêtres le nouveau venu. Bientôt une tête se montre à demi à une petite croisée, la porte s'entr'ouvre, et enfin les plus hardis se hasardent à sortir. Les autres les suivent, viennent vous demander du tabac et s'accroupissent un peu plus loin pour le fumer. Si la curiosité du Loutse à regarder le voyageur paraît grande, celle de ce dernier ne l'est pas moins, tout étant nouveau pour lui. Le langage qu'il entend lui est inconnu, et pourtant, il ne tarde pas à remarquer que ce ne sont plus les sons durs du Mosso ou du Lyssou, mais un langage doux, harmonieux, facile à saisir et à apprendre, et qui lui semble devoir tirer son origine de quelque dialecte indien.

» Tandis que nous considérions ces nouveaux hôtes, eux, assis en cercle, hommes, femmes et enfants, fumaient tranquillement le tabac qu'on leur avait donné. Une seule pipe suffisait à toute la compagnie. Chacun tirait une bouffée, puis passait la pipe à son voisin, pour en fumer une nouvelle quand la tournée était finie. Nos guides étaient connus de la peuplade, ils ne tardèrent donc pas à les rassurer sur notre arrivée inattendue. On nous offrit de loger dans une des maisons qui avoisinaient. C'était, comme toutes les maisons des Loutses, un logis de dix à douze pieds carrés, précédé d'un petit vestibule, et élevé de quelques pieds au-dessus de la terre ; le dessous du plancher est habité par les porcs, les vaches, les brebis. Au milieu de la chambre, trois pierres placées en triangle servent de fourneau ; point de table, point de sièges, point de lit ; quelques pots de terre du Tsarong, une marmite de fer venue de Chine, une écuelle de bois pour chaque membre de la famille : voilà le mobilier, auquel il faut ajouter une grande jarre dans laquelle fermente le vin, qui est la passion dominante du Loutse. Cet appartement est encore le dortoir de la famille et des étrangers ; le séjour sous notre tente nous parut préférable.

» Le 31, nous remontâmes le cours du fleuve pendant deux lieues. Bien

qu'il fût déjà très rapide, nous pûmes le traverser dans des pirogues faites d'arbres magnifiques. Nous fûmes aidés dans ce passage par un jeune lama nommé Ogain[1]. Le service qu'il nous rendit dans cette première rencontre devait être suivi d'autres plus importants. Après une demi-lieue de marche, nous arrivions sur le plateau de Tchamoutong, qui donne son nom à tout le district. Ce plateau, élevé de plusieurs centaines de mètres au-dessus du niveau du fleuve, est divisé en trois plaines par deux courants d'eau qui sortent de la montagne auquel il est adossé. La plaine sud-est habitée par des Loutses et par une vingtaine de familles thibétaines. On y voit un ancien temple rempli d'idoles. Dans la plaine nord, on trouve des Thibétains mêlés aux Loutsés. Ces deux plaines ne sont cultivées qu'en partie. Nous remontions sur la plaine du milieu. Au fond, nous vîmes la lamaserie où nous allions chercher l'hospitalité. Les maïs demi-renversés nous laissaient apercevoir au loin deux grands carrés qui étaient les salles des idoles. Un rang de misérables maisons qui entouraient les trois autres côtés, en forme de murs d'enceinte, étaient la demeure des lamas inférieurs. Lorsque nous nous fûmes un peu plus rapprochés et que nous eûmes traversé des rizières nouvellement ouvertes, nous nous aperçûmes que nous étions dans une lamaserie d'un genre tout différent des autres. Ailleurs, les corridors sont propres et les cellules bien entretenues ; les femmes n'ont pas droit d'entrée, à l'exception de certains jours solennels de l'année, et encore doivent-elles en sortir avant la fin du jour ; le chat pour ne pas laisser la gent souricière s'augmenter en trop grande quantité, et le coq qui doit appeler le lama à la prière du matin, sont les seuls animaux domestiques auxquels la règle de Bouddha permet de séjourner dans la lamaserie. Ici, toute discipline était mise de côté : les moutons, les chèvres, les porcs, les chiens, les chevaux, les mulets, les ânes, gardés par des femmes esclaves demi-nues, comme le veut le costume loutse, sont pour les bouddhistes, venant de pays éloignés, un sujet de scandale intolérable ; et leur surprise redouble quand ils voient que tous ces êtres remplacent les lamas, qui ont fermé leurs cellules pour aller s'occuper du soin de leurs femmes et de leurs enfants, et ont laissé le Bouddha vivant à la garde des idoles et du bétail.

» Lorsque nous eûmes mis le pied dans la cour de la lamaserie, un des domestiques du Bouddha vivant vint nous recevoir ; comme il était lui-même de Patong et parent de quelques-uns de nos guides, il fut facile de s'entendre. Une cellule abandonnée nous fut assignée pour demeure. Après nous être un peu reposés, nous allâmes saluer le Bouddha vivant et lui offrir nos petits présents. Il nous reçut bien, nous permit de demeurer dans sa lamaserie le temps que nous voudrions, nous assura que nous n'avions rien à craindre de la part des voleurs et nous promit son aide en toute circonstance. C'est un homme de 33 ans, Mosso d'origine ; il avait étudié le chinois à Ouy-si, et bien que le défaut d'exercice lui eût fait oublier cette langue, le peu qu'il disait était correct. Jusqu'à

1. Fils d'un soldat chinois.

l'âge de 17 ans il avait porté l'habit du monde, quand, je ne sais par quelle heureuse circonstance, on découvrit que l'âme de l'ancien Bouddha [1] de Tchamoutong, mort depuis de longues années, avait transmigré dans son corps sans qu'il le sût lui-même. Grande fut la joie dans tout le pays et très vif l'empressement à raser la tête du jeune Bouddha ; la chemise fit place à la longue écharpe qui passe de l'épaule droite sous le bras gauche, pour être rejetée avec un air de dédain sur l'épaule du même bras. Comme la lamaserie de Tchamoutong relève directement du Grand Lama de Dégé [2], il alla passer auprès de lui plusieurs années pour étudier les livres thibétains et les rites de la secte. Il employa bien son temps, car il revint assez fort en thibétain. Le Grand Lama de Dégé lui donna le diplôme par lequel l'administration de la lamaserie lui était confiée, et il obtint du préfet de Ouy-si le pouvoir de régir sous le titre de Moukoua, auquel il avait des droits héréditaires, les Loutses de cette vallée de la Salouen.

» Bien que je ne fusse plus dans une circonstance aussi favorable que je l'avais été à Teundjroulin, je pus pourtant me livrer de nouveau à l'étude des livres thibétains. Je trouvai un peu de secours auprès du Bouddha vivant, et plus encore auprès de son maître de cérémonies, qui connaissait bien les livres de sa religion. Mes rapports journaliers avec ces hommes m'en firent des amis.

» Quant à mon commerce, prétexte de mon séjour au Thibet, il était facile à faire, car le lama, tout en nous disant de bonnes paroles, empêchait ses sujets de nous acheter ou vendre quoi que ce fût, se réservant le monopole, qu'il croyait devoir lui être très lucratif. Pauvre lama ! tout prophète qu'il se disait, il ne voyait guère quel genre de commerce je venais faire dans son pays ! »

1. Cet ancien Bouddha avait été écorché vif.

2. Dégé est célèbre par son imprimerie, la plus soignée, dit-on, du Thibet, et qui compte des littérateurs renommés ; mais le tout est encore fort modeste.

CHAPITRE CINQUIÈME

FONDATION DE BONGA

1854 - 1856

I

Bonga.

La propriété au Thibet. — Motifs d'un établissement. — En route pour le Tsarong. — Chez Tseouang. — Location de Bonga. — Les propriétaires de Bonga. — Situation, avantages et état de Bonga.

Renou avait donc atteint une partie du but qu'il s'était proposé dans cette seconde expédition ; il était arrivé aux frontières du royaume du Thibet, il connaissait la route qui lui permettait d'y entrer, il avait des relations d'amitié ou de commerce avec des personnages influents, et il avait obtenu ces divers résultats sans trahir son incognito. Il lui restait maintenant à s'installer chez lui, dans une propriété qui deviendrait peu à peu un centre de christianisme.

Au Thibet, le chef du pays, roi, déba ou autre, quel qu'il soit, est propriétaire perpétuel de la terre, d'où il suit que la terre n'est jamais vendue, mais seulement louée, moyennant la charge de l'impôt et de la corvée[1]. Le missionnaire ne pouvait donc songer à faire un achat, il devait se contenter d'être en location. Mais que ce futur établissement fût acheté ou loué, il avait hâte de le posséder.

« Il est facile d'en comprendre les raisons, dit-il. Dans l'état actuel des choses, on ne peut pas plus prêcher publiquement au Thibet qu'en Chine. Ce sera seulement par quelques conversions particulières que nous pourrons commencer notre œuvre. En attendant, outre qu'un séjour prolongé chez des païens devient insupportable sous le rapport religieux, il est impossible d'agir avec la même liberté que si l'on a un chez soi, on est trop

1. C'est le principe général, car il y a quelques terres qui ne paient pas l'impôt, et par conséquent peuvent être vendues ; mais ce ne sont généralement que des emplacements de maisons, des jardins, des champs appartenant aux lamaseries, aux koutsop ou aux chefs, qui sont les plus grands ennemis des missionnaires et naturellement refusent de les leur vendre.

dépendant du maître de la maison, pas assez libre d'avoir les relations nécessaires ou utiles; impossible de songer à recevoir de nouveaux missionnaires, comme aussi de profiter de mille circonstances favorables qui se présentent au moment où on y pense le moins. Il nous faut également, avant de nous avancer plus loin, un point d'où nous puissions avoir une correspondance relativement facile avec le Yun-nan, et par lui avec l'Europe. Tchamoutong était avantageux sous ce dernier rapport.

» Aussi avais-je parlé plusieurs fois de louer des terres que le défaut de bras force à laisser incultes. Un jour, je demandai au Bouddha vivant d'aller voir différents terrains. Son père et ses hommes d'affaires me conduisirent en plusieurs endroits avec beaucoup de complaisance. Lorsque j'eus jeté les yeux sur les champs qui paraissaient le mieux convenir à mon but, des difficultés élevées à dessein me firent comprendre que je ne pouvais réussir actuellement [1]. Heureusement, la Providence vint à mon secours et voici à la suite de quelles circonstances :

» Ogain, quoiqu'il fût mal vu du supérieur de la lamaserie, venait me voir de temps à autre. Sachant que je voulais louer un terrain qui me servît de pied à terre, il me dit qu'il habitait actuellement au Tsarong, chez Tseouang, le même dont j'avais entendu parler à Longtalong; que ce propriétaire avait un vaste terrain, qu'il désirait le louer à des Chinois, mais que personne ne s'était encore présenté. « Si nous nous rendions chez Tseouang, ajouta-t-il, nous pourrions facilement conclure cette affaire. » L'occasion me paraissait favorable. Je pris donc la résolution de me rendre au Tsarong [2]. Le Bouddha vivant, auquel je cachai le but de mon voyage, me donna des porteurs, et je traversai la montagne, non sans peine cependant; car, dès que j'eus quitté la lamaserie, je fus attaqué d'une fièvre intermittente, qui ne devait me quitter qu'après deux mois de souffrances. Le jour où nous passions la montagne, un accès violent me saisit à mi-côte. Mes jambes étaient brisées, la soif me dévorait, et le rocher desséché ne m'offrait pas d'eau. Je me traînai comme je pus et j'arrivai exténué à la cime de la montagne; c'était le 21 septembre; j'invoquai saint Matthieu et le priai d'intercéder auprès de Notre-Seigneur, pour que la Bonne Nouvelle qu'il enseignait dans son Evangile, il y a plus de 1800 ans, fût enfin annoncée au royaume du Thibet. La fièvre n'ayant pas cessé, la descente ne me parut pas moins pénible jusqu'à la moitié de la montagne, où nous passâmes la nuit.

» Le 22, nous continuâmes de descendre, et nous arrivâmes vers midi au village loutse [3] appelé Songta; puis, nous nous rendîmes à Longpou [4], dernier village qu'habitent les Loutses de ce côté du nord. Nous fûmes reçus par Tseouang lui-même, dans une métairie considérable qu'il possède dans ce village. Bien qu'âgé de 57 ans, il a toute la vigueur d'un jeune homme; une grosse tête, ornée d'une chevelure épaisse qui lui des-

1. D'après une autre lettre de M. Renou, ces difficultés, qui ne sont pas clairement indiquées, nous paraissent avoir été soulevées par les autorités chinoises de Ouy-si.

2. Appelé aussi Tsatsorken.

3. C'est un village de Melam, branche des Loutses.

4. Id.

cend jusqu'aux épaules, un front élevé, de grands yeux lui donnent une physionomie assez barbare, mais qui annonce les talents naturels dont il est doué. Par droit d'hérédité, il gouverne au nom de Lhassa un petit territoire dépendant de Tchamoutong, et le pays des Kiongtrop. Ses vexations ont poussé à bout la population naturellement timide qu'il administrait, des révoltes ont eu lieu, et, depuis lors, le tribut payé précédemment à Tseouang est aujourd'hui porté au sous-préfet de Menkong. Le Tsarong compte quatre familles qui sont regardées comme les plus riches du pays ; celle de Tseouang en est une.

» Il ignorait que le véritable but de mon voyage était de louer le terrain dont Ogain m'avait parlé ; celui-ci même ne le savait pas. Cependant, comme la renommée lui avait appris les démarches que j'avais faites à Tchamoutong, et qu'il trouvait l'occasion favorable, dès ma première entrevue avec lui il m'offrit des terres. J'étais trop nouvellement arrivé pour lui donner d'autre réponse que celle-ci : « Nous verrons plus tard. »

» En même temps, toujours sous le prétexte de faire du commerce, je lui demandai qu'il me permît de demeurer chez lui pendant quelques mois. Il acquiesça à ma demande, et son fils me conduisit au village de Djagun [1], où se trouve sa véritable habitation. Construite nouvellement dans une enceinte qui forme un demi-cercle, ce qui lui donne l'air d'une citadelle, elle consiste en deux grands carrés de vingt-quatre pieds de large, bâtis en pierre. Le rez-de-chaussée du premier carré est habité, selon l'usage thibétain, par les bœufs, les chevaux, les porcs. L'étage est une pièce unique servant de cuisine, de réfectoire et de dortoir. Par un petit pont, on passe de cet étage à celui du deuxième carré, dont la principale pièce est une grande salle pour les idoles. On y voit l'image du dieu des Peunbo qu'honore la famille, des livres religieux placés autour de la salle, pour lesquels le Thibétain a autant de vénération que pour les idoles. Devant l'image est un petit autel sur lequel sont disposés en plusieurs rangées les vases pour recevoir l'eau que chaque matin on offre en sacrifice, et les lampes qu'on allume chaque soir, après y avoir versé du beurre fondu au lieu d'huile. Au milieu sont les cassolettes dans lesquelles on fait brûler les parfums. Le soin de cette salle est confié à un lama de la secte des Peunbo. Ces deux carrés sont couverts par des terrasses sur lesquelles on bat les grains, qui seront déposés dans des greniers séparés de toute habitation, pour éviter l'incendie.

» En dehors de l'enceinte était une maison composée de deux appartements, qu'habitait Tseouang avant qu'il eût construit une grande maison. Elle nous fut assignée pour logement, à mon grand plaisir, car je pouvais de temps en temps y offrir le saint Sacrifice pour la conversion du Thibet.

» Cependant, Tseouang revint à la charge pour me louer son terrain. Comme la fièvre, qui continuait à me tourmenter, ne me permettait pas d'aller le voir, ainsi que je l'eusse désiré, j'envoyai mes domestiques à ma place. D'après leur rapport, je pensai qu'il convenait à mon but. Les con-

1. Ou Djragun.

ventions de la location furent faites quelques jours plus tard, nous passâmes contrat, et le jour de la fête de saint François-Xavier 1854 [1], je prenais possession de la terre de Bonga. Le fils [2] de Tseouang, Namguntserin, et Apil, me promirent toute sécurité. »

Cette location était perpétuelle et le missionnaire devait payer chaque année 15 taëls à Tseouang, et 1 taël 3 tsien à son gendre Apil, au total 16 taëls 3 tsien, environ 130 francs ; les deux premières années comptaient pour une.

Ainsi, tout en restant marchand, Renou devenait cultivateur. Si le premier métier lui avait paru excellent pour pénétrer au Thibet, le second lui sembla meilleur pour y demeurer :

« Afin de ne pas éveiller l'attention de l'autorité, écrivait-il [3], il nous fallait un prétexte pour réunir des hommes autour de nous. Or, nous l'avons dans le besoin de bras pour cultiver les champs que nous avons loués, et qui sont assez grands pour occuper beaucoup de monde, comme aussi pour nourrir une centaine de personnes lorsqu'ils seront en plein rapport. »

La propriété s'étendait, du nord au sud, sur une longueur d'environ trois lieues, et autant de l'est à l'ouest. Quelques petites plaines entre les montagnes permettaient d'y faire de la culture et d'y avoir des pâturages.

Comme nous le voyons d'après le paiement annuel, une partie de la propriété louée par M. Renou appartenait à Tseouang, et l'autre à Apil, habitant Aben. Voici pourquoi : primitivement le terrain de Bonga était aux Melam de Songta, qui, à la suite d'un procès avec les Thibétains du village d'Aben, cédèrent à ces derniers le nord de la plaine, se réservant le sud et toute la montagne. Les nouveaux propriétaires, au nombre de huit, divisèrent leur portion en huit lots, un par famille. Plus tard, les Melam de Songta cédèrent leur part à Tseouang, dont ils étaient les débiteurs ; à leur tour, sept familles d'Aben lui vendirent les sept lots qu'on leur avait donnés, et seul, le huitième propriétaire, Apil, conserva sa fortune. Mais comme il n'était pas facile de louer ce que possédait le beau-père en laissant de côté les terres du gendre, M. Renou se chargea de tout.

De ce qui précède, il faut conclure que Bonga, quoique situé dans le Thibet, n'était cependant pas un pays entièrement thibétain, puisque ses anciens habitants et propriétaires étaient des Melam, branche des Loutses.

Il devait être, pendant plusieurs années, le poste principal des missionnaires du Thibet et le centre de leurs œuvres. A ce double titre, sa position était fort importante ; aussi le missionnaire la décrit-il assez longuement :

« A une petite journée à l'est de Longpou, entre deux montagnes dont

1. M. Renou répète cette date dans trois lettres ; ce n'est donc pas le 20 septembre, comme on l'a dit plusieurs fois.

2. A. T. Notes de M. Renou (sans date).

3. A. M.-E., vol. 556, p. 682. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Bonga, 1er juillet 1855.

il occupe, sur une longueur de cinq à six lieues, tout le versant ouest de l'une et le versant oriental de l'autre, est situé Bonga, à six lieues de la Salouen, sur la rive gauche. Il comprend deux petites élévations et une vallée coupée par un gros ruisseau. La montagne de l'ouest le sépare de la Salouen, dans laquelle va se jeter, au nord-ouest, son ruisseau ; sur la cime de celle de l'est, qui le sépare du Mékong, se trouve la limite du Yun-nan, qu'un bon marcheur peut atteindre dans une journée ; au sud, il touche à Tchamoutong ; en allant vers le nord, le long du ruisseau, au bout de trois lieues on rejoint la grand'route du Dokerla, auprès du village thibétain, qui ne fait qu'une même montagne avec celle qui est à notre droite. Par cette route, on peut rentrer facilement au Yun-nan et, de plus, communiquer avec les grands centres du Thibet oriental, sans qu'on ait à craindre la rencontre des mandarins chinois. »

Au point de vue administratif, Bonga était dans le Rongma, qui faisait partie du Tsarong, un des districts de la province de Kham ; il relevait du chelngo ou sous-préfet de Menkong, dépendant du dzongpeun ou déba, c'est-à-dire préfet de Songngakieudzong, qui lui-même était subordonné au tiguié ou gouverneur de Kiangka. Aussi verrons-nous les missionnaires, dans les procès qu'ils auront à soutenir, avoir recours à ces diverses autorités.

En dehors des administrateurs et des juges thibétains, Bonga était dans la juridiction militaire du cheou-pi ou capitaine chinois résidant à Kiangka, lequel était sous les ordres du tong-lin ou colonel de Tchamouto ; ces deux officiers seront également mêlés aux affaires de la mission.

La position géographique du poste avait des avantages qui n'avaient pas échappé à Renou ; peut-être même serait-on tenté de croire qu'il les exagère un peu. Ignorant la mort de Krick et de Bourry, il calculait la distance qui le séparait d'eux, et espérait pouvoir bientôt les rejoindre.

« La situation de Bonga, écrivait-il, nous permet de conserver avec la mission du Yun-nan des relations qui nous sont de toute nécessité ; d'un autre côté, en nous dirigeant vers le sud-ouest, nous ne devons pas être séparés en ligne directe des confrères d'Assam de plus de 30 à 40 lieues, et ce pays est occupé par trois ou quatre petites tribus à peu près indépendantes. D'ici, on se rend facilement, en quelques jours, dans celle des Kiong, qui est la plus rapprochée et paie encore l'impôt à Lhassa. Les gens de cette tribu se rendent souvent chez les Loutses de Songta et de Longpou, auxquels ils ressemblent par le langage, l'habit et les mœurs, et dont ils ne sont séparés que par la montagne à l'ouest de la Salouen. Les marchands de Tsarong sont reçus chez eux ; ils vont y acheter le musc, qui passe pour le meilleur de ces contrées. Ils en amènent aussi beaucoup d'enfants, qu'on leur vend à vil prix. De chez les Kiong [1] on passe chez les Dijou [2], en rapports journaliers de commerce avec les premiers. Cette peuplade doit être tout à fait voisine d'Assam, désignée ici sous le nom d'Adzara. Je ne désespère donc pas que, mieux informés et

1. Kiong, Bayul, Terou, Pagni et Pa-i, sont la même peuplade.

2. Ou Didjou.

conduits par de bons guides, nous puissions un jour nous réunir avec Assam.

» Je voyais encore, à Bonga, un avantage dans sa proximité de la route du Dokerla. Il nous sera possible de nous établir sur les bords de cette route, et alors nous pourrons nous mettre en relations avec les pèlerins et ainsi préparer les voies pour nous rendre chez eux, non plus comme inconnus, mais comme amis. »

Quant à la propriété elle-même, à la valeur de la terre et aux ressources que l'on y pouvait trouver, à l'habitation, aux ouvriers nécessaires pour l'exploitation, le tableau tracé par Renou était fort peu brillant.

« Autrefois la vallée était cultivée et produisait, dit-on, de bonnes récoltes de blé ; mais à la suite de querelles survenues entre Tseouang et les Loutses, ces derniers, qui entretenaient la vallée, se retirèrent, et le terrain resta inculte. Aussi quand nous arrivâmes à Bonga, à la place du blé qui faisait la richesse des anciens propriétaires, s'élevaient ici de jeunes plants de sapins ou de peupliers qui poussaient avec vigueur ; là des tiges d'herbes hautes de cinq à six pieds, ou bien les ronces dérobaient à nos yeux les débris des maisons qu'habitaient les colons au temps de leurs travaux, et des greniers dans lesquels ils déposaient les récoltes. Des peupliers mêlés à un nombre assez considérable de noyers et d'arbres à vernis faisaient diversion au tableau sauvage que nous avions sous les yeux.

» Un mauvais hangar, de huit pieds de large sur douze de long, avec un petit grenier adjacent de six pieds carrés : telle était l'habitation unique que je trouvais et dans laquelle je devais passer l'hiver.

» L'office n'était pas mieux monté. Nous arrivions au désert avec trois livres de viande, dont on m'avait fait présent avant mon départ, et quelques livres de beurre. Pour apporter le maïs, l'orge et le sarrasin que j'avais achetés, il fallait deux jours, aller et retour. »

II

Les débuts à Bonga.

Première installation de M. Renou. — Bonga menacé. — En route pour Menkong. — Devant le préfet. — Succès. — M. Fage à Tchamoutong. — Nouveaux achats. — Le pont de Tsedjrong. — Différences entre l'action de M. Renou et celle de MM. Rabin, Krick et leurs compagnons.

Aussitôt après son arrivée à Bonga, Renou commença son installation. Pauvre installation, hélas ! qui ressemblait à celle des sauvages Loutses ; le hangar, encore debout depuis le départ des derniers fermiers de Bonga, était ouvert à tous les vents ; il le ferma tant bien que mal, à l'aide de sapins et de peupliers réunis à angle droit par une échancrure pratiquée à

quelques centimètres de leur extrémité ; sur l'une des façades, il plaça une petite porte basse et étroite, et sur une autre, une fenêtre d'un pied ou d'un pied et demi de hauteur. Pour faire le plancher, il établit sur le sol des poutres traversant toute la maisonnette, il les couvrit d'une couche de terre qu'il battit pour la tasser et la durcir, et posa dessus des planches mal dégrossies. On comprend bien que les Chinois venus avec le missionnaire et qui lui servaient de domestiques ne suffisaient pas à la tâche ; lui-même devait, du matin au soir, manier la hache, porter les poutres et les planches comme un charpentier de profession.

La nourriture était en harmonie avec la demeure [1] :

« Une espèce de légumineuse nous offrit dans sa racine assez forte notre premier plat; les bulbes d'une liliacée, notre second, en attendant que le printemps fît croître une quantité prodigieuse d'oignons sauvages qui devaient faire place aux nouvelles pousses de fougère, d'ortie et à quinze autres espèces d'herbes sauvages qui n'ont probablement jamais figuré dans aucune botanique. Le thé au beurre et au sel fut notre boisson habituelle.

» Pourtant, une heureuse rencontre se présenta : deux chasseurs tuèrent un ours. La nouvelle de cette bonne fortune jeta la joie parmi nos gens. Du fil, des ciseaux, des briquets servirent à en acheter quelques morceaux ; un pied, qu'on nous céda avec peine, parce qu'au Thibet comme en Chine c'est un des mets les plus délicats, fut notre premier régal ; nous salâmes le reste, réservant la graisse pour faire cuire nos légumes. »

Un Chinois envoyé par M. Fage, et deux Thibétains désireux de gagner de l'argent, vinrent pour travailler avec le missionnaire ; mais le premier tomba malade et les deux autres, fatigués de la solitude, s'en allèrent bientôt : « Ce départ ne fut pas un grand malheur, écrit M. Renou [2], car si j'avais eu de nombreux ouvriers, j'aurais été embarrassé pour les nourrir. »

C'est ainsi que l'apôtre passa l'hiver de 1854-1855 dans une solitude et une pauvreté qui font involontairement songer aux anachorètes de la Thébaïde. Seulement cette Thébaïde était au milieu des neiges du Thibet, habitée par les bêtes féroces, et entourée d'hommes dont il fallait se défier si l'on voulait vivre au milieu d'eux.

Lorsque les premières neiges commencèrent à fondre, Tseouang vint à Bonga savoir ce qu'était devenu son fermier. On a dit et, en se basant sur les faits qui suivirent, la chose paraît certaine, que le propriétaire avait loué ses terres à M. Renou avec la pensée de le voir mourir par suite de l'insalubrité du climat qui était fiévreux, des privations, du froid, ou par l'influence des mauvais génies, tout-puissants, croyait-il, dans la vallée, et de pouvoir devenir ainsi l'héritier de toutes les marchandises ; son espoir fut déçu. Il n'en témoigna d'ailleurs aucun mécontentement, pensant qu'il serait plus heureux l'hiver suivant, et il vendit au mission-

1. A. M.-E., vol. 556, p. 678. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Bonga, 1er juillet 1855.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 680. Id. Id.

naire les provisions et les instruments aratoires dont celui-ci avait besoin.

Cependant, à peine né, Bonga fut menacé.

« Une tempête furieuse s'éleva contre nous, écrit Renou [1] ; elle allait nous engloutir, sans une protection spéciale de la divine Providence. Dès le temps que je voyageais sur les rives du Mékong, on avait fait courir mille bruits sur mon compte. J'étais, selon les uns, un grand mandarin chinois qui se cachait pour des raisons qu'on ne pouvait pénétrer ; selon d'autres, mieux instruits, je n'étais rien moins que l'empereur Hien-fong fuyant devant son rival Tieu-te ; celui-ci voulait que je fusse un Birman déguisé qui venait explorer le pays pour s'en emparer plus tard, d'après une prophétie qui dit que le Thibet sera un jour conquis par la Birmanie ; celui-là prétendait que j'étais un associé de deux inconnus dont la fin malheureuse au Dzayul [2] a fait beaucoup de bruit. Ces deux hommes, bien que jeunes, avaient une longue barbe qui était blonde chez l'un d'eux ; leur nez était élevé. Ils ignoraient le chinois, mais parlaient quatre autres langues et savaient quelques mots thibétains. L'écriture dont ils se servaient était d'une finesse que l'on compare aux cheveux. Ils avaient avec eux plusieurs charges de marchandises qui consistaient surtout en soieries. Leur argent était en pièces de monnaie à effigie. Ils connaissaient la médecine, et étaient vantés pour plusieurs cures qu'ils avaient opérées par des procédés inconnus dans le pays. Un village tout entier attaqué par la fièvre avait été guéri par eux. Ils avaient fait l'opération d'une loupe sur un lama au moyen de vésicatoires. Ils avaient commencé la guérison de la femme du sous-préfet de Dzayul, malade depuis plusieurs années. Ils voulaient se rendre à Lhassa ; mais le sous-préfet s'opposait à leur voyage tout en leur permettant de rester sur ses terres. Vers le mois d'août, nos deux étrangers se mettent en route ; on n'explique pas bien si c'est pour Lhassa ou pour un autre pays ; mais le premier ou le deuxième jour de leur voyage, une bande de sauvages des tribus proches de Dzayul, nommés Ahong, en embuscade dans un bois, fait une décharge de flèches sur les deux voyageurs, puis se précipite sur eux, et après leur avoir coupé la tête, enlève tout ce qui leur appartenait, laissant pourtant la vie et la liberté à un domestique qui suivait ces deux hommes. Le jour même de ce meurtre, une lettre envoyée par des compagnons de ces deux étrangers arrivait à Dzayul.

» On ignore encore quels sont ces hommes, et comme je n'ai pu voir les objets qui leur appartenaient, je ne puis rien dire. Seulement, l'itinéraire qu'on leur fait suivre paraît être celui d'Assam. Comme ils avaient dit qu'ils étaient divisés en plusieurs bandes, on soupçonnait donc que j'appartenais à l'une d'elles. Et moi je pense qu'il s'agit de mes confrères envoyés au Thibet par l'Inde. »

Cette supposition du préfet apostolique était juste, nous le savons, et les détails que les Thibétains lui racontaient sur MM. Krick et Bourry ne

1. A. M.-E., vol. 556, p. 656. Lettre aux directeurs du Séminaire, 26 juin 1855.

2. Il y a le Dzayul district et Dzayul village.

s'éloignaient pas d'une manière trop sensible de la vérité. Quoiqu'ils n'eussent ni journaux, ni télégraphe, les habitants des environs de Bonga étaient bien informés, ce qui est moins rare en Extrême-Orient que généralement nous ne le pensons.

« Ces dires, qui nous avaient suivis jusqu'à Tchamoutong, continue le missionnaire, nous précédèrent au Tsarong, augmentés de toutes les additions que chacun avait cru devoir faire. Tseouang ne les ignorait pas, mais le désir de faire avec moi un marché qu'il regardait comme devant lui être très avantageux, le fit passer outre. Il pensait que les bavards se lasseraient, mais il s'était trompé. Ses ennemis crurent l'occasion favorable de lui nuire. Ils insinuèrent au préfet de Songngakieudzong, qui était venu à Menkong, que Tseouang avait fait avec un étranger des arrangements propres à compromettre la sûreté du pays. Le préfet, qui ne cherchait que les moyens de gagner de l'argent, lança un ordre, écrit d'un style menaçant, par lequel il prescrivait à Tseouang de se rendre sur-le-champ à son tribunal avec l'étranger, auquel il donnait clandestinement asile, et d'apporter tout le bagage de ce dernier. Le message déconcerta un peu mon propriétaire. Aussitôt qu'il l'eut reçu, il m'expédia Ogain, qui était resté chez lui, et m'écrivit une lettre dans laquelle il me pressait fort de venir aussitôt, afin de nous rendre ensemble auprès du magistrat. Il craignait beaucoup que je ne voulusse pas faire le voyage jusqu'à Menkong. Mais comme un refus de ma part eût excité de plus graves soupçons encore, je ne balançai pas à me mettre en route. Ma bonne contenance enhardit Tseouang et nous partîmes ensemble pour Menkong. De Djagun jusqu'à ce village, il y a un grand jour de marche. Le chemin suit les bords du fleuve ; on n'y rencontre que quatre villages de huit ou dix familles chacun. Tout le reste n'est que roches élevées, sur lesquelles on trouve en plusieurs endroits de jolis cristaux ; à mi-route on voit des eaux thermales renommées dans le pays pour les vertus curatives qu'on leur attribue. Menkong est bâti sur un plateau très élevé de la rive droite de la Salouen, que l'on traverse au moyen d'un pont coulant ; c'est la résidence du sous-préfet du Tsarong. La lamaserie appelée Terlin appartient à la secte des Sakia ; elle forme la partie la plus belle du village, qui ne compte que soixante familles, ou plutôt soixante fermes plus ou moins éloignées les unes des autres. Nous allâmes descendre dans la famille la plus riche de Menkong, et peut-être du Tsarong, avec laquelle Tseouang est allié. A peine nous étions-nous un peu reposés, que le chef de cette famille, nommé Kelzong, nous fit prier de nous rendre sans tarder auprès du préfet, dans le tribunal duquel il se trouvait pour régler les affaires du pays. C'était dans cet homme qui ne m'avait jamais vu, et dans le Bouddha vivant de Terlin, nommé Tseultchin, que je devais rencontrer le secours dont j'avais besoin.

» Lorsque nous fûmes arrivés près du tribunal, après quelques instants de conversation avec Tseouang, Kelzong alla annoncer notre arrivée au magistrat, nommé Gunbo ; puis il vint nous dire que nous pouvions entrer. Le tribunal était à moitié en ruines ; le rez-de-chaussée était habité, comme dans toutes les maisons du Thibet, par les bêtes de somme. En grimpant

sur une mauvaise échelle, nous arrivâmes à l'étage. Là, rien de ce faste que le mandarin chinois aime à étaler. Nous voyions à l'extérieur la même simplicité que nous devions rencontrer à l'intérieur. Selon l'usage, nous devions nous rendre chez deux hommes d'affaires inférieurs au préfet. Une boule de thé couverte d'une petite pièce de mauvaise soie un peu plus longue que large, qu'on appelle kata, ce que M. Huc a traduit librement par écharpe de félicité, fut le prix de notre introduction. Les deux petits officiers étaient assis les jambes croisées près d'un fourneau. On m'avait préparé un coussin auprès de l'un d'eux; je m'y assis sans façon, et aussitôt on m'offrit le thé au beurre. Ensuite commença l'entretien entre ces deux officiers et Tseouang; la conclusion fut que nous serions présentés au préfet. Ici, le prix d'entrée fut plus cher; il fallut un bonnet chinois, une boule de thé et un kata, cette dernière chose indispensable. Tseouang marchait en avant; arrivé en présence du magistrat, assis les jambes croisées au fond de la salle, il prend son chapeau à la main, fait une grande révérence et me laisse passer; le petit salut chinois fut ma seule cérémonie. Le préfet demanda à ses gens : — « C'est là le Chinois qu'on m'avait annoncé ?... Ils répondirent : — Oui, » et sur-le-champ on nous pria de nous retirer. Mais nous n'avions pas encore rendu nos devoirs à tout le monde. Un autre officier avait droit à deux boules de thé et au kata, il fallut aller les lui offrir avec nos hommages ; il reçut le tout d'un air joyeux, mais qui disait : « Ça ne suffit pas. » Aussi fallut-il plus tard ajouter quelques mètres de toile chinoise.

» Après ces préliminaires, il restait à parler des affaires. Les deux petits officiers auxquels nous avions d'abord été présentés causèrent longuement des bruits qui roulaient sur mon compte, et mirent en avant les suites dangereuses que pourrait avoir pour la sûreté du pays notre établissement à Bonga. L'un de nos interrogateurs, qui connaissait mieux les affaires de l'Inde, disait que les Anglais, en entrant au Népal, n'avaient demandé qu'un pied-à-terre fort étroit pour faire le commerce, que peu à peu ils avaient fait des progrès, et qu'actuellement ils étaient maîtres du pays ; peut-être un jour les mêmes conséquences suivraient-elles, si on nous admettait ici. Ils concluaient que notre affaire était trop grave pour que le préfet pût en prendre la responsabilité, et qu'il fallait nécessairement prévenir le gouvernement de Lhassa et les commissaires impériaux chinois ; en attendant, je devrais me rendre avec le préfet jusqu'à Songngakieudzong.

» Quand ces Messieurs eurent fini leur discours, vint notre tour de parler. Tseouang, qui s'exprime facilement, fit presque à lui seul les frais de la réponse. Il tourna en ridicule les bruits que l'on faisait courir sur mon compte. « Voyez, ajoutait-il, ce que vous devez penser de ces dires par un seul exemple :

» Lorsque cet homme demeurait encore à Tchamoutong, on ne cessait de dire que son nez avait une coudée ; il est actuellement devant vous, examinez et reconnaissez par ce seul fait que tout le reste est mensonge. »

» Tandis que nous argumentions avec nos deux interrogateurs, un meilleur avocat agissait auprès du préfet ; c'était son homme de confiance, Kelzong, qui lui persuada de ne pas m'expulser du pays, qu'au contraire,

pour faire tomber tous les mauvais bruits, il devait me donner par écrit la permission de demeurer à Bonga, et de voyager librement dans tous les districts de la préfecture de Songngakieudzong. Il promit que je donnerais six taëls pour frais d'écriture, et que Tseouang lui offrirait un beau fusil avec plusieurs autres objets valant 20 taëls. Notre préfet consentit à tout ; en même temps, un petit présent, fait aux examinateurs, les changea au point qu'ils allèrent dire à leur chef que le mieux était de me renvoyer à Bonga, en me donnant un écrit qui me mît à couvert du mauvais vouloir de certaines gens du peuple. Gunbo, voyant que ce parti était, après tout, le plus lucratif pour lui, se rendit facilement à ces raisons.

» Le Bouddha vivant, Tseultchin, menait en grande partie, du fond de sa lamaserie, cette affaire ; sa capacité naturelle, à laquelle il joint une grande connaissance des livres et aussi des affaires du monde, lui donne beaucoup d'autorité dans le pays ; on l'écoute comme un oracle. Quand le préfet eut acquiescé à la demande de Kelzong, ce fut Tseultchin qui voulut rédiger lui-même l'écrit, auquel Gunbo n'eut qu'à apposer le sceau du gouvernement. Cet écrit porte en substance que le préfet de Songngakieudzong déclare à tous les sous-préfets qui relèvent de lui, et en particulier à celui de Menkong, aux deux chefs inférieurs et aux anciens, qu'il m'est permis de demeurer à Bonga et de voyager sur toutes les terres de sa juridiction, qu'il est défendu à tous de me nuire en quoi que ce soit.

» Après avoir obtenu cet écrit, nous allâmes le présenter au sous-préfet de Menkong et, bien que ce fût seulement une formalité, nous lui demandâmes un écrit pour un de mes hommes dans le Tsarong, sur lequel s'étend son autorité. Voyant que le préfet avait traité notre affaire, il n'osa refuser, prit aussitôt la plume et me donna ce que je désirais ; bien entendu il fallut payer les frais de bureau. Un peu d'huile de menthe, pour donner à son tabac un goût plus relevé, fut mon cadeau. »

Revenu à Bonga, muni des deux pièces qu'il avait obtenues, le missionnaire, jugeant sa position mieux assise, songea à faire venir près de lui M. Fage, qui avait quitté Houang-kia-pin et était, depuis plusieurs mois déjà, installé dans la lamaserie de Tchamoutong, où le Bouddha vivant, sur la recommandation de M. Renou, lui avait donné l'hospitalité. « Le lama m'a fait assez bon accueil, écrivait Fage [1], et il a eu la bonté de me céder son vieux couvent, situé au-dessus du village thibétain. Là, je suis mieux que si j'habitais votre ancienne petite chambre. Je pourrai célébrer la sainte Messe au moins une fois par semaine, et j'aurai toute liberté de réciter mes prières et d'étudier le thibétain. » Plus tard, le même missionnaire ajoute [2] :

« Le Bouddha vivant me traite en très grand personnage ; il est venu me souhaiter la bonne année très solennellement, et les petits cadeaux de vivres ne sont pas rares. Jamais il ne reste assis lorsqu'il m'arrive de me lever. Tout cela n'est que l'extérieur, car, sous main, il me nuit probablement. Il a défendu à tout Thibétain ou Loutse de m'acheter ou de me

1. A. M.-E., vol. 556[a]. M. Fage à M. Renou, le 28 novembre 1854.

2. A. M.-E., vol. 556[a]. M. Fage à M. Renou, Tchamoutong, le 19 mars 1855.

vendre quoi que ce soit, et de m'apprendre le thibétain. Je suis ici à peu près comme son prisonnier. »

Aussitôt que les neiges furent fondues et la route praticable, Renou envoya un de ses domestiques pour servir de guide à son collaborateur, qui arriva à Bonga le Vendredi-Saint, 6 avril 1855.

Fage ne fut pas immédiatement séduit par Bonga, qu'il jugea pauvre et malsain, ce en quoi, d'ailleurs, il avait raison. « — Vous auriez dû louer une autre propriété, disait-il à Renou. — C'est vrai, répondait l'apôtre du Thibet, mais je n'en ai pas trouvé. — Pas trouvé, pas trouvé, murmurait entre ses dents le nouveau venu, avec un hochement de tête qui voulait dire : J'en trouverai bien, moi. — Alors, fit en souriant Renou, cherchez-en, et je serai heureux si vous réussissez. »

Fage ne se fit pas souvent répéter l'invitation. Il se mit en route et bientôt il trouva des propriétés mieux situées, dont le terrain était meilleur et n'avait pas été abandonné aux lianes et aux animaux ; seulement, chaque fois qu'il demanda à les louer, on lui répondit par un prétexte qui était un refus mal déguisé. Il était évident que les habitants pensaient que ces étrangers étaient des Chinois extraordinaires, et qu'ils craignaient d'entrer avec eux en relations trop intimes. Fage y mit cependant quelque ténacité et visita une partie du Tsarong, mais sans aucun succès.

Convaincu, cette fois, que M. Renou avait dit vrai, il revint à Bonga et se dévoua tout entier au développement du poste. De son côté, le chef de la mission, plus expérimenté que son compagnon, avait eu une idée plus juste des besoins de la situation et des améliorations qu'il était possible d'obtenir. Quoique proche de la Chine, la station de Bonga n'offrait cependant pas toutes les facilités désirables pour les communications.

« D'après les lois [1], en effet, les Chinois qui passent du Yun-nan dans le Tsarong et dans les provinces du royaume du Thibet doivent être pourvus d'un passeport, qu'ont droit de visiter les chefs des postes militaires établis sur les confins des deux pays. Pour obtenir ces passeports, on est obligé à certaines formalités qui ne sont pas toujours sans dangers. Lorsqu'on est censé n'aller qu'à Tchamoutong, ces passeports ne sont pas nécessaires, et, bien qu'il y ait encore certaines formalités à remplir, le passage du Mékong, qui est le grand point d'achoppement, devient beaucoup moins difficile ; tout obstacle même disparaîtrait pour les Chinois qui auraient leur séjour habituel à Tchamoutong, parce que, ce pays relevant du Yun-nan comme du Thibet, ils ne sont pas censés avoir franchi les limites de l'Empire. »

La conclusion toute naturelle fut qu'il fallait acheter une propriété dans le territoire de Tchamoutong.

Dès 1854, nous l'avons vu, Renou avait essayé de le faire ; mais le Bouddha vivant, qui était en même temps chef civil, ne le lui avait pas permis. Bientôt, heureusement, il parut mieux disposé et, au mois d'août 1855, il lui écrivit que si les missionnaires désiraient encore le terrain qu'ils avaient précédemment indiqué, il le leur louerait volontiers.

1. A. M.-E., vol. 556, p. 263. M. Renou à Mgr Desflèches. Bonga, 26 octobre 1855.

Fage partit aussitôt pour s'entendre sur les conditions, et, grâce à son habileté, au lieu d'une ferme, il en loua deux assez vastes, moyennant une rente annuelle de 12 taëls 1 tsien ; Renou alla signer le contrat. « Le premier de ces terrains, écrivait-il [1], est à une journée de marche des limites du Tsarong, et sur le grand chemin que les voyageurs suivent pour se rendre dans ce district. Il pourrait suffire pour six familles d'agriculteurs, tout en réservant une demeure pour les missionnaires, qui y trouveraient un pied-à-terre sûr. L'avantage du second est qu'il se trouve à l'entrée du chemin qui conduit chez les Kiong ou Pan-y, une des tribus qui nous séparent d'Assam, et que suivent chaque année ces indigènes, lorsqu'ils se rendent à Tchamoutong pour y apporter leur tribut et les objets de commerce que fournit leur pays. Cette propriété pourrait aussi suffire à plusieurs familles qui, avec celles qui s'établiront sur la première, nous rendraient facilement le prix du fermage auquel nous nous sommes engagés. »

C'était donc un second point occupé, qui deviendra bientôt la chrétienté de Kionatong [2], offrant ainsi un nouvel avantage pour communiquer avec les missions voisines et, par conséquent, avec la France ; mais ce n'est pas tout encore et il est curieux de voir comment, peu à peu, par les moyens très petits dont il dispose, et dont il se sert avec une habileté consommée, Renou complète son programme.

Pour aller du Yun-nan à Tchamoutong, il faut passer le Mékong au pont coulant de Tsedjrong, dont la garde était confiée à deux chefs qui auraient pu s'y opposer. Le missionnaire leur envoya des cadeaux, rendit un léger service à l'un d'eux, et bientôt il écrivait [3] :

« Celui qui veille plus spécialement à la garde du pont est venu lui-même, il y a quelques jours, jusqu'à Bonga, pour m'offrir ses services et m'assurer que tous les Chinois que je voudrais faire venir passeraient librement chez lui, et qu'il leur fournirait les guides nécessaires jusqu'à Tchamoutong. Un petit service que nous avons rendu l'année dernière à cet homme, est cause de son dévouement à notre égard. »

Enfin, le premier poste de la mission du Thibet est fondé ; deux missionnaires l'occupent, ils ont obtenu des autorités le droit d'y résider, ils ont loué une propriété assez vaste pour y installer des néophytes et des œuvres de charité ; pour parer aux caprices des mandarins chinois, ils ont assuré leurs communications avec le Yun-nan par la location de terrains dépendant de Tchamoutong, et garanti le passage du Mékong par de bonnes relations avec les chefs indigènes ; ils dirigent quelques chrétiens chinois disposés à vivre avec eux et à les soutenir. On ne pouvait demander plus et mieux dans une contrée jusque-là si obstinément fermée aux prédicateurs de l'Evangile. A Renou, le persévérant

1. A. M.-E., vol. 556, p. 764.

2. Telle était l'opinion de Mgr Biet. Nous ne savons si les souvenirs du vénérable Vicaire apostolique du Thibet étaient bien exacts, car nous avons trouvé dans une lettre de M. Desgodins, du 3 juillet 1865, que le terrain de Kionatong avait été vendu par les habitants d'Aben, principalement par Apil. Il est vrai que ce dernier achat pouvait être un simple agrandissement.

3. A. M.-E., vol. 556. M. Renou à M. Libois, Bonga, 10 août 1856.

et hardi missionnaire, revenait tout entier le mérite du succès que longuement il avait préparé avec un soin, une attention, une patience, une sagacité vraiment admirables, au prix de fatigues sans nombre supportées sans un moment de découragement et sans une parole de regret.

III

Premiers travaux à Bonga.

Défrichement. — Exercice de la médecine. — Achats d'enfants et d'esclaves. — Une nouvelle maison. — Baptêmes. — Pema. — Un lama catéchumène à Ta-li. — Chedi Pema. — Les chrétientés de Bonga et de Kionatong. — Sentiments des lamas. — Conduite des bouddhistes. — Ressources. — Difficultés d'envoyer de l'argent. — Secours donnés par Mgr Chauveau, par Mgr Desflèches et par Mgr Ponsot. — Bienveillance de M. de Bourboulon. — Sentiments de M. Renou.

Examinons maintenant la marche que Renou va suivre pour développer sa première station, qui semble, comme tous les berceaux, renfermer tant d'espérances.

Venu sous l'habit de marchand, ayant caché sa nationalité et sa religion, parce qu'il savait à n'en pas douter que le premier acte des autorités thibétaines serait de le renvoyer, si elles les connaissaient, il jugea bon, une fois arrivé, de devenir cultivateur ; la culture, en effet, nécessitait un personnel assez nombreux auquel il pourrait prêcher la parole de vérité ; en même temps, pensait-il, il achèterait des enfants qu'il instruirait et formerait ; il continuerait son office de médecin charitable et obtiendrait la sympathie par ses services, pendant que ses néophytes, par leurs vertus, s'acquerraient le respect des infidèles [1].

Les premiers ouvriers qui l'aidèrent à défricher et à planter, furent des Melam de Longpou et de Songta ; ils vinrent armés de leurs haches et de leurs grands couteaux. M. Renou leur désigna l'endroit qu'il avait choisi pour l'emplacement de sa future maison, et ils se mirent à l'œuvre. La forêt tombait, comme par enchantement, sous leurs coups ; mais ils épargnaient beaucoup de gros arbres. « — Pourquoi laissez-vous ces arbres debout ? leur demanda le missionnaire. — Ah ! ce sont des arbres fourchus, ils sont tous habités par de mauvais génies ; si nous y touchions, nous mourrions ou nous deviendrions très malades. » Pour toute réponse, M. Renou et M. Fage prirent une hache et entamèrent profondément tous ces arbres fétiches, que les sauvages achevèrent alors sans crainte. Pendant longtemps encore il fallut leur rendre ce service ; mais quand ils virent que les chefs et les chrétiens ne mouraient pas, ne tombaient pas malades, ils trouvèrent plus commode de prononcer plusieurs

1. A. M.-E., vol. 556, p. 660. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Bonga, 1er juillet 1855.

fois les noms de Dieu et de la Sainte Vierge, qu'ils avaient appris, puis ils faisaient résolument la première entaille, heureux de voir qu'ils ne mouraient pas non plus, qu'il ne leur arrivait pas le moindre accident et qu'ils étaient bien traités et bien payés ; ils revinrent volontiers chaque année faire un nouveau défrichement [1].

A ces travaux, les missionnaires ajoutèrent l'exercice d'une médecine assez primitive, mais qui parut savante sur les bords de la Salouen.

Dès son premier voyage, en 1847, Renou, aussi bien que Krick, avait remarqué que la variole, très fréquente au Thibet, y causait une grande mortalité. « Elle est plusieurs années sans sévir, mais lorsqu'elle reparaît, écrivait-il [2], elle fait toujours de terribles ravages. Le froid habituel qui règne dans ces montagnes peut rendre cette maladie plus dangereuse que sous des climats tempérés. Mais ce qui augmente nécessairement la mortalité, c'est la manière barbare dont est traité le malade. J'ai vu ces traitements à Tchamouto. Aussitôt qu'une personne, âgée ou jeune, est attaquée de la maladie, un des chefs de la tribu ordonne qu'elle soit aussitôt transportée sur une montagne déserte, et il n'en manque pas dans le pays, avec tous ceux de la famille qui n'ont pas encore été atteints. Si la famille est riche, elle dresse une tente qui la défendra de la pluie et du vent ; si elle est pauvre, elle va se réfugier dans quelque antre ou sous un rocher. S'il n'y a qu'un malade, après trente jours il quitte ce premier séjour pour se rendre sur le bord du fleuve, où il lave ses habits et sa tente pendant dix jours ; dix autres jours sont consacrés à les faire sécher et éventer, après quoi il lui est permis de rentrer chez lui. Si toute une famille est atteinte de la maladie, on attend que le dernier soit guéri pour venir faire l'opération ensemble. Afin de ne pas trop se faire attendre les uns les autres, ils se procurent eux-mêmes la maladie en prisant, comme du tabac, la croûte des boutons desséchée et réduite en poudre. Le vaccin est inconnu. J'en ai parlé à plusieurs chefs indigènes, tous désiraient ardemment qu'on leur procurât ce précieux remède ; malheureusement, je n'avais point de vaccin et je n'étais pas assez libre pour aller à sa recherche. »

En 1854, à Tchamoutong, et en 1855, dans les environs de Bonga, il fit les mêmes constatations :

« On a été jusqu'à m'offrir l'argent nécessaire pour envoyer un homme à Canton y chercher du vaccin, écrit-il [3], et je l'aurais fait si j'eusse été sûr d'en trouver de bon ; mais la crainte d'être frustré dans mes espérances m'a empêché d'accepter la proposition qu'on me faisait. »

Il se contenta d'écrire à M. Libois pour le prier de demander du vaccin à un médecin de Hong-kong, le Dr Morisson, et de le lui expédier au plus tôt.

Malheureusement, le Dr Morisson était mort, et quand il fut remplacé, le procureur avait perdu de vue la commission. En attendant le vaccin

1. *Le Thibet*, par M. C. H. Desgodins, p. 59.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 47. M. Renou aux directeurs du Séminaire, Hong-kong, 25 juillet 1849.

3. A. M.-E., vol. 556, p. 660. Lettre aux directeurs du Séminaire, 1er juillet 1855.

qui n'arriva point, Renou et Fage distribuèrent des tisanes et des remèdes chinois, qui soulagèrent un grand nombre de malades et contribuèrent à leur guérison.

En 1856, ils achetèrent quatre enfants. Le premier se nommait Seunampil, de race sauvage ; le second fut Tchrela, âgé de 12 ans ; il devait un jour retrouver son frère, devenu esclave [1] de Thibétains qui vinrent vendre du maïs à Bonga. Les deux autres se nommaient Sampil et Sandjroup, de la tribu des Bayul, que les Chinois appellent Pan-y. De ces jeunes gens, le supérieur du Thibet écrivait [2] :

« Ils apprennent avec goût les principes de la religion, prient avec nos chrétiens chinois et nous donnent l'espérance que nous pourrons, de cette manière, introduire le christianisme dans le Thibet et les tribus sauvages qui nous séparent d'Assam et d'Ava, et dont plusieurs relèvent directement du Tsarong. Le seul regret que nous ayons, depuis qu'ils sont avec nous, c'est que notre bourse, trop dégarnie, ne nous permette pas d'en acheter d'autres. Ces quatre enfants nous coûtent 51 taëls [3] ; ce prix est élevé ; mais ils sont à peu près en état de gagner leur vie en employant une partie de leur temps au travail des champs que nous avons loués, et qui seront, pour cette œuvre, d'une utilité extrême. Quoique ces enfants ne soient pas d'origine thibétaine, ils parlent néanmoins le thibétain et ont beaucoup de facilité pour les langues. »

Le missionnaire acheta également des esclaves plus âgés : Tchredou, né au pays des Michemis ; Agun, un Tsaronnais, qui devait mourir écrasé par un arbre ; sa sœur Aguieu, qui épousera plus tard Foupao, de la tribu des Slokatchas ou Slo tatoués, voisine des Michemis ; Djrouleu, qui fut pendant longtemps employé par la mission comme muletier, et mourut en 1887 ; Trachi, un pèlerin, dont les habitants d'Aben s'étaient emparés et qui devint un excellent catholique; il est connu sous le nom d'Abentrachi ; Tchang-tsy, originaire de Ly-kiang. Nommons encore Gunten, un Tsaronnais que son maître avait renvoyé avec mépris : « Il ne sait rien faire, disait-il, pas même voler. » Pour s'en débarrasser, il le conduisit sur une route qu'il savait fréquentée par M. Renou, il le fit mettre à genoux, l'attacha à un arbre, et, près de lui, plaça un papier sur lequel étaient écrits ces mots : « Je suis vendu. » Le missionnaire le recueillit, le soigna, et le jeune homme devint fort et robuste [4].

La première fois que le prêtre conclut un de ces marchés, il vit, avec étonnement, le maître dépouiller l'esclave de tous ses vêtements. « — Pourquoi lui enlevez-vous ses habits ? interrogea-t-il. — Quand on vend un cheval, on ne vend pas le licol, répliqua le Thibétain sans s'émouvoir ; ne le savais-tu pas ? » La brutalité de cette parole jette un jour bien attristant sur l'état d'âme du peuple que les apôtres

1. On reconnaît les esclaves à la coupe des cheveux sur le front.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 762. Lettre aux directeurs du Séminaire, 15 juillet 1856.

3. Environ 408 francs à cette époque.

4. Il épousa plus tard une jeune fille de Gunra, dont il eut une fille qui fut appelée Dorothée.

allaient essayer de convertir, et sur les difficultés que l'Evangile devait rencontrer pour faire fleurir en lui l'esprit de charité et de liberté.

L'été et l'automne se passèrent ainsi, puis vint l'hiver, qui fut rude. Les deux missionnaires, dans leur hutte à peine fermée, vécurent d'herbes sauvages, de maïs, d'orge grillée, auxquels ils ajoutaient, le dimanche seulement, un peu de viande fumée. Ne pouvant travailler la terre pendant cette saison, ils étudiaient, avec une incomparable ardeur, la langue thibétaine, cherchant les termes les plus convenables pour exprimer les idées religieuses ; bientôt, ils tombèrent malades de la fièvre ; Fage fit même préparer son cercueil ; peu à peu, heureusement, la santé revint, et au printemps, les deux ouvriers de Dieu retournèrent dans la forêt abattre des arbres, conduire la charrue et jeter en terre quelques semences.

Leur charpentier, qui, lui aussi, avait été malade, étant guéri, ils l'aidèrent à construire une nouvelle habitation, dans le genre chinois, pouvant abriter quatre missionnaires et une vingtaine d'enfants. Cette maison fut terminée en 1857. « Son élévation, disait Renou [1], a fait un bon effet dans le pays. On ne nous regarde plus comme des chevaliers d'industrie, mais bien comme des hommes qui, en continuant de demeurer dans le pays, lui rendront beaucoup de services. »

Aux premiers enfants de l'orphelinat, quatre autres vinrent s'adjoindre. Le prix fut moindre que celui des quatre premiers, puisqu'il s'éleva seulement à 31 taëls. Les frais annuels d'entretien de chaque enfant étaient de 6 taëls. Les grands furent employés à la culture et à la garde des animaux, en attendant qu'on leur apprît des métiers. Quelques-uns moururent dans l'année et furent baptisés pendant leur maladie : « L'eau régénératrice, écrivait M. Fage le 16 juillet 1857, a déjà coulé à Bonga ; le premier de nos orphelins a été baptisé le jour de la Purification de Marie [2]. »

Ces modestes progrès s'accentuèrent. Parmi les néophytes, on se plaît à citer un lama nommé Pema. Nous tenons l'histoire de sa conversion de Mgr Biet, qui l'avait apprise de M. Fage. Pema était grand chantre au couvent de Tchraya, dont son oncle était Supérieur. Il fit la connaissance d'une lamanesse et l'un et l'autre oublièrent leur vœu de chasteté. Un jour, Pema vint trouver son oncle et, se prosternant, il lui avoua sa faute, ajoutant que bientôt la lamanesse serait mère. Le Supérieur songea plus à sauver la réputation de son neveu qu'à lui faire des réprimandes : « Va avec elle en pèlerinage au Dokerla, recommanda-t-il ; tu diras qu'elle est ta sœur et, quand son enfant sera né, tu le jetteras dans un précipice. » Pema obéit et, le jour où son enfant vint au monde, il était près de Bonga. La lamanesse, très souffrante, avait besoin de remèdes et personne ne pouvait lui en donner. Un pèlerin indiqua à Pema la demeure des étrangers, que l'on disait charitables. Le lama y courut et demanda à M. Renou des remèdes pour sa sœur qui venait de mettre au monde un enfant. « — Ce n'est pas ta sœur, fit le missionnaire, c'est ta femme. » Pema l'avoua et raconta son histoire ; quand il l'eut achevée : « — Tu aimes ton enfant ?

1. A. M.-E., vol. 556^a. M. Renou à M. Libois, Bonga, 20 juillet 1857.

2. A. M.-E., vol. 556^a. M. Fage à M. Goutelle, Bonga, 16 juillet 1857.

lui dit M. Renou. — Oui. — Tu ne veux pas le tuer ? — Non, mais comment rentrer à mon couvent ? — Reste ici, tu garderas ta femme et ton enfant, je t'enseignerai la vraie loi qui te le permet ; et toi, tu m'aideras à étudier les livres thibétains. »

Le lama accepta avec joie, la lamanesse également ; ils firent baptiser leur fille nouvellement née, qui fut appelée Marie. Ils eurent ensuite une autre fille, Marthe, et un fils, qui mourut au séminaire de Ta-tsien-lou. Le portrait de Pema a été tracé par Mgr Biet [1] encore simple missionnaire : « Une large figure, plus semblable à celle des Européens qu'à celle des Chinois ; un teint cuivré, des yeux noirs, une longue chevelure noire qui descend sur ses épaules et sur sa poitrine ; dans ses cheveux, des cordons de soie et des pierres transparentes ; sur sa tête, un bonnet thibétain, surmonté d'une couronne rouge en étoffe de la grosseur du bras ; une large robe en peau de panthère bordée avec des peaux de loutre ; par-dessus, un habit rouge ; à la ceinture, un sabre, un couteau, son briquet, etc. ; des bottes rouges ; selon la coutume de son pays, il porte une boucle d'oreille. C'est un élégant Thibétain. » Pema rendit à M. Renou tous les services que celui-ci en avait espérés, et se montra toujours bon chrétien. Il s'établit plus tard à Tcheto, non loin de Ta-tsien-lou, et, quand il se sentit gravement malade, il voulut qu'on le transportât au séminaire, afin de mourir près des Pères spirituels qu'il avait sincèrement aimés et fidèlement servis.

Un second lama et sa femme s'instruisaient également de la doctrine catholique à Ta-li, près de Mgr Chauveau. « C'est, écrivait M. Renou [2], le lama que je rencontrai à mon arrivée à Tchamoutong, et qui m'a conduit au Tsarong. Tseouang, le maître de notre terrain, lui avait donné en mariage une de ses servantes, car, parmi ces lamas, certains prennent femme. Nous lui avions parlé de la religion, et il semblait disposé à se faire chrétien ; il pensait même venir se fixer auprès de nous, lorsque, par suite des disputes qui s'élevèrent entre lui et le fils de Tseouang, il prit le parti de s'enfuir avec sa femme. Deux de nos domestiques chrétiens, que j'avais envoyés vers Mgr Chauveau, le rencontrèrent près de Ouy-si et lui donnèrent les moyens de poursuivre son voyage, comme je le leur avais recommandé. Arrivé à Ta-li, ce lama renonça complètement au paganisme, ainsi que sa femme, et j'ai le plaisir d'apprendre qu'il étudie avec zèle la doctrine. »

Un autre Pema, qu'on prit l'habitude d'appeler Chedi Pema, parce qu'il était originaire du village de Chedi, près d'A-ten-tse, se convertit également ; il vint à Bonga avec sa femme et ses trois enfants, Neurboudoguié, Mering, Seunamtso, auxquels s'en adjoignit bientôt un quatrième, que l'on baptisa sous le nom d'Isidore.

A l'exemple de ceux qui recherchent dans les catacombes ou dans les parchemins antiques le nom, la trace, le moindre vestige des premiers fidèles de Jérusalem, d'Antioche ou de Rome, nous recueillons, avec une

1. A. M.-E., vol. 556 [b]. Lettre à son père, Ta-tsien-lou, 22 octobre 1864.

2. A. M.-E., vol. 556 [a]. Lettre aux directeurs du Séminaire, Bonga, 20 août 1856.

piété émue, les souvenirs des ancêtres de l'Eglise thibétaine. Peut-être l'imagination des siècles futurs embellira-t-elle leur vie ou grandira-t-elle leur mémoire, les évoquant dans le recul des âges comme des âmes héroïques, quand, aux yeux de leurs contemporains, ils n'ont été que de pauvres et obscurs travailleurs. Qui sait, pourtant, de ce double jugement lequel sera le vrai, et qui oserait dire que, malgré les apparences, les hommes auxquels Dieu donna la gloire d'être les premiers de ses élus sur une terre entièrement bouddhique, furent des natures vulgaires, des caractères ordinaires et des vertus médiocres ?

Ces conversions se faisaient secrètement. Les missionnaires ne dévoilaient que peu à peu les vérités chrétiennes à ceux qu'ils jugeaient réellement bien disposés ; pendant plusieurs mois, ils ne célébraient jamais la messe devant eux, et c'était pendant la nuit seulement, quand tout dormait à Bonga, qu'ils montaient à l'autel et, par d'ardentes prières, appelaient sur le Thibet la bénédiction de Dieu. Quand ils jugèrent leur position mieux affermie, ils laissèrent les néophytes assister aux cérémonies saintes, et leur permirent de parler au dehors de la doctrine évangélique enseignée par les maîtres de Bonga.

Ils étaient surtout aidés dans leurs travaux par un Chinois, catéchiste ou plus exactement factotum de M. Renou, nommé Lin [1], « éloigné de la perfection, mais rendant beaucoup de services, ayant su se faire aimer des Chinois et des Thibétains, et sachant la langue du pays assez bien pour ne pas avoir besoin d'interprète dans les affaires ordinaires de la vie. »

A la fin de 1857, on comptait 30 à 40 catéchumènes, dont 11 enfants à l'orphelinat, 8 garçons et 3 filles. D'autres, d'origine chinoise, s'entendant assez mal avec les Thibétains, étaient allés s'installer à Kionatong avec quatre ou cinq chrétiens du Su-tchuen et du Yun-nan. Quelques-uns, enfin, habitaient Ouy-si. Ces derniers avaient été amenés au catholicisme par un petit marchand, nommé Tchang, que M. Fage avait baptisé au Yun-nan.

« Jusqu'à notre arrivée dans ces pays, écrivait le missionnaire [2], Tchang n'avait jamais dépassé Ta-li ; dirigé vers Ouy-si par un habitant du Kouy-tcheou, Tsin-lao-tche, que M. Renou avait converti au Su-tchuen, il se mit à prêcher notre sainte religion. » « On l'a laissé faire [3] pendant quelque temps ; mais la sottise de plusieurs chrétiens et la malice de certains lamas ayant accrédité l'opinion que M. Renou a l'intention de faire du prosélytisme dans le Tsarong pour venir ensuite occuper Ouy-si et y régner en monarque indépendant, les autorités chinoises se sont émues et ont ordonné quelques arrestations. Un vieux mandarin en retraite a imposé silence à la tempête ; il a protesté que les chrétiens du Tsarong, loin de vouloir envahir Ouy-si, étaient au contraire le plus puissant boulevard de la Chine contre les entreprises des Thibétains de ce côté. Ce mandarin nous connaît ; il se persuade que nous errons dans le dogme, mais qu'en morale nous sommes de grands docteurs. »

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1613. M. Renou à Mgr Thomine, Kiangka, 4 décembre 1860.
2. A. M.-E., vol. 556 ^{a}. M. Fage à Mgr Desflèches, Bonga, 17 juillet 1857.
3. Notes de M. Fage (sans date).

Renou songeait déjà à préparer quelques Thibétains au sacerdoce, « mais, dans l'impossibilité d'avoir un collège particulier, écrit-il [1], j'ai interrogé Mgr Ponsot pour savoir s'il consentirait à ce que le collège du Yun-nan se chargeât de l'éducation de deux petits Thibétains ; il m'a répondu qu'il serait parfaitement content de me rendre ce service. »

Les lamas, ne s'expliquant pas encore bien exactement que l'on travaillait à détruire le bouddhisme, se montraient indifférents ou sympathiques.

« Un lama de Menkong est allé l'année dernière à Lhassa, écrivait le préfet apostolique en 1856 [2] ; il a certainement parlé de nous; cependant à son retour il m'a envoyé de petits présents et a continué de nous témoigner sa bienveillance comme par le passé, ce qui nous prouverait qu'à Lhassa on n'a rien dit de mal contre nous. »

Un Bouddha vivant de Lodjron, auquel sa science et sa vertu avaient attiré un assez grand nombre de disciples, entendit parler des prédicateurs de l'Evangile et de leur doctrine ; il se procura les prières que M. Renou avait traduites, les étudia, les trouva belles et voulut voir celui qui les enseignait.

Après s'être longuement entretenu avec le prêtre, il déclara très sérieusement : « — Il n'y a qu'une bonne religion, la vôtre. — Eh bien, pratiquez-la. — Je le veux bien, mais à condition que je sois chef comme vous. — Cela se peut, seulement il faut d'abord étudier. — Je ne puis accepter cette situation d'étudiant, ma dignité ne me le permet pas ; mais, quand je serai malade, venez me baptiser. — Je vous le promets. »

Le Bouddha vivant se retira. Il garda toujours de bonnes relations avec les missionnaires et, en 1878, quand il sut qu'un nouvel évêque, ancien missionnaire à Bonga, était établi à Ta-tsien-lou, il envoya quelques-uns de ses lamas le saluer et le féliciter. Etant tombé très malade en 1882, il ordonna à quatre lamas de se rendre, aussitôt après sa mort, près du chef des chrétiens, et de lui demander le secours de ses prières.

Enfin une histoire racontée par Renou prouve que cette sympathie était mêlée de respect et de confiance dans le pouvoir des étrangers, et qu'elle s'étendait au loin.

« Le jour de saint Jean-Baptiste 1856, nous recevions la lettre la plus singulière que j'aie jamais vue, et c'est un petit lama qui nous la présentait. L'adresse portait : « Les religieux de Kamda déposent cette lettre aux pieds des protecteurs des êtres vivants, les chefs de la lamaserie (ou mieux, maison religieuse) de Gaulolin. » Il nous sembla clair, en lisant cette adresse, que le porteur s'était trompé de route, et que la lettre devait être remise à quelque lama étranger, qu'il confondait avec nous. Malgré nos observations, il nous assura à plusieurs reprises que la lettre nous était bien adressée et que nous devions l'ouvrir ; ce que nous fîmes, non sans quelque appréhension. En voici le contenu : 1° répétition de l'adresse ; 2° salutations : De même que les racines de l'arbre *pasong* en se répan-

1. A. M.-E., vol. 556 [a]. Lettre aux directeurs du Séminaire, Bonga, 20 août 1856.

2. A. M.-E., vol. 556 [a]. Lettre à Mgr Desflèches, Bonga, 10 août 1856.

dant ornent la terre, de même vous qui faites le bien êtes venus dans notre pays, nous l'avons appris et nous nous en réjouissons. De notre côté, nous nous portons bien ; 3° objet de cette supplique respectueuse : Depuis que nous, nos fermiers et le peuple des hauts pays ont semé leurs céréales, il n'est pas tombé de pluie ; trois fois nous avons fait nos grandes prières pour l'obtenir, et le ciel est resté sec; si cela continue, nous serons bien malheureux, le peuple aussi n'aura rien à manger, il ne pourra payer son tribut, les animaux mourront faute d'herbes dans les pâturages. C'est une très grave affaire. Nous vous supplions donc très instamment : veuillez faire tomber une bonne pluie médicinale, et sur les champs, et sur les montagnes ; nous vous offrons avec cette lettre un kata au nom de tous les religieux de Kamda et du peuple, année de la poule, 5e mois, le 25e jour. »

» Il faut vous dire que les lamas avaient répandu le bruit que s'il ne pleuvait pas, c'est parce que nous construisions notre maison, que la pluie nous gênerait et que nous l'empêchions.

» Nous répondîmes donc : « Les deux docteurs en religion déposent cette lettre aux pieds des vénérables religieux de Kamda. Nous avons reçu votre lettre qui nous a fait bien plaisir, nous sommes heureux d'apprendre que vous vous portez bien, il en est de même ici. Supplique respectueuse : Nous sommes peinés d'apprendre que vous et le peuple souffrez du manque de pluie. Nous avons des coutumes et des prières spéciales pour la demander à notre Dieu, et, quoique nous ne puissions promettre la pluie, nous serons très heureux si la pluie vient féconder vos champs et vos montagnes. »

» Dès le même jour, nous commencions une neuvaine ; le cinquième et le sixième jour, la pluie commença à tomber, puis il y eut une interruption de trois jours, et depuis le onzième jour jusqu'à maintenant nous avons eu des pluies abondantes et fortes, les lamas doivent être contents. On les a même entendus reconnaître en particulier qu'on devait ces bonnes pluies à nos prières. Que le bon Dieu leur envoie encore plus de grâces de conversion que de gouttes de pluie. »

Si les lamas songeaient parfois aux missionnaires, les autorités thibétaines ne semblaient guère se préoccuper d'eux. « Le préfet de Songngakieudzong, raconte M. Renou, ayant fait un voyage dans le Tsarong, les malintentionnés avaient fait courir le bruit qu'il devait se rendre jusqu'à Bonga pour nous forcer de quitter le pays. Nous l'attendîmes en paix pendant plusieurs mois. Il s'en retourna sans s'être occupé de nous, ce qui a fait perdre à nos ennemis l'espérance de pouvoir nous nuire. »

Les Thibétains et les Loutses, qui venaient fréquemment à Bonga, regardaient, écoutaient et attendaient ce qu'il adviendrait de ces étrangers si différents des Chinois, quoique leur habit et leur langage fussent les mêmes. Tout en se tenant sur la réserve, ils tâchaient de retirer de leur présence tous les profits possibles. Renou va nous expliquer par quels moyens [1] :

1. A. M.-E., vol. 556 a. Lettre à M. Libois, Bonga, 20 août 1856.

« L'achat des denrées dont nous avons besoin nous a mis en rapport avec beaucoup de villages. Ceux qui ne nous connaissaient que de réputation, nous ont vus de plus près. Grand nombre sont venus nous apporter leur marchandise jusqu'à Bonga, et tous s'en sont retournés persuadés que les dires méchants qu'on débitait sur notre compte étaient sans fondement. Si nous avions été plus riches, nous aurions pu, sous prétexte de commerce, nous mettre en relation avec plus de monde. Nous avions, il est vrai, en entrant dans ce pays, une certaine quantité de marchandises chinoises, afin de mieux nous faire passer pour marchands. Mais voilà que l'achat des objets nécessaires à la vie a absorbé une bonne partie de nos fonds. Une pièce de toile s'en est allée pour acheter des graines, une autre pour payer quelques livres de beurre, une troisième pour nous procurer un peu de sel. Bref, tout est parti, et les caisses que nous avions apportées pleines ont bientôt été vides, sans qu'il rentrât rien qui pût compenser le déficit. Si encore les marchandises seules avaient disparu, mais le peu d'argent que nous avions gardé a dû être employé aux dépenses les plus urgentes. Bientôt on n'a plus voulu de marchandises ni pour grains, ni pour beurre, ni pour sel, ni pour quoi que ce fût. Comme ce pays est extrêmement pauvre en argent, et que pourtant c'est ce métal qui est exigé pour les impôts, on n'a plus rien voulu nous vendre qu'à condition que nous donnerions de l'argent. Ces exigences nous ont un peu dérangés dans nos affaires. »

Cette lettre du préfet apostolique révèle dès maintenant un des obstacles que les missionnaires rencontreront pendant longtemps au Thibet ; par suite des circonstances, de l'état social et des défauts du peuple, la plupart des infidèles viendront à eux, presque uniquement attirés par la cupidité, et ils s'éloigneront dès que cette cupidité ne sera plus satisfaite. Assurément, cette note se rencontre un peu partout : le premier motif qui pousse le païen à se convertir est souvent naturel ou, du moins, très peu surnaturel; mais, en beaucoup de pays où la situation de l'apôtre est moins précaire, ce motif se diversifie. Ici, il paraît être le besoin d'avoir un appui pour gagner un procès ; là, l'espoir de trouver un protecteur pour obtenir une place ; ailleurs, il naît de l'admiration qu'excitent les œuvres de charité et d'instruction, ou bien du désir d'appartenir à la religion d'un peuple plus fort. Au Thibet, où Renou et Fage sont des étrangers sans influence dans les prétoires, sans autorité à la cour, sans liberté pour créer des œuvres, le seul appât qui attire vers eux est le gain, le petit et vulgaire profit de quelques sous.

Si encore les missionnaires pouvaient prêcher les beautés de la foi, ils réussiraient certainement à purifier ce motif, même à le faire disparaître et à inspirer un sentiment vraiment surnaturel ; mais la prudence ne leur permet guère d'agir ainsi ; et puis, sur ces intelligences très bornées, à moins que la grâce ne les éclaire d'une extraordinaire lumière, ce qui est rare, les enseignements du catholicisme n'ont pas l'influence qu'ils peuvent exercer sur un esprit cultivé, avide de savoir et en quête de vérité.

Aussi est-ce avec tristesse que les ouvriers apostoliques constatent

l'éloignement de ceux qu'ils ont aidés, que la reconnaissance ne leur a pas attachés et que la foi n'a pas eu le temps d'imprégner.

La lettre du fondateur de Bonga nous montre également la pauvreté dans laquelle lui et son compagnon vivaient. Un coup d'œil jeté sur le cahier des recettes et des dépenses nous convaincra du bien-fondé de ces plaintes.

De 1853 à 1857, c'est-à-dire pendant quatre ans, Renou et Fage reçurent 1402 piastres, c'est-à-dire à peine neuf cents francs par année et par missionnaire, pour leurs voyages, le loyer de leurs terres, la construction de leurs maisons, l'acquisition d'instruments nécessaires au défrichement, le paiement des ouvriers, le rachat d'esclaves avec leur entretien, nourriture et vêtements, sans compter les cadeaux qu'il fallait offrir aux autorités. Aussi M. Renou écrivait-il à Mgr Desflèches[1] : « Si je n'avais pas eu quelques avances par devers moi, je regarde comme certain que nous ne serions pas au Thibet aujourd'hui. J'ai dit un mot à Paris de cet état, je ne sais si on en tiendra compte. En tous cas, nous continuons notre régime personnel de privations le plus possible pour pouvoir soutenir cette mission naissante. Qu'importe que nos santés dépérissent pourvu que la mission se soutienne ! »

Dans une lettre à Libois, le préfet apostolique détaillait en ces termes les dépenses qu'il avait eu à faire :

« Le port[2] de nos objets venus de Canton a exigé à peu près 25 piastres. Mon voyage, en 1854, jusqu'au Tsarong, plus tard celui de M. Fage, nous ont coûté près de 100 piastres. Le prix de quatre enfants que nous avons achetés s'élève à 70 piastres. Nous avons été obligés d'avancer sur la vente du terrain de Bonga 60 piastres ; la première année de loyer à Tchamoutong est payée 16 piastres. Comme nous sommes obligés de nous donner un air de laboureurs, il nous a fallu acheter bœufs, vaches, moutons pour 50 piastres. Les courriers de Ta-li nous ont coûté 20 piastres. Le prix des matériaux nécessaires à la construction de notre maison, le salaire des ouvriers, s'élèvent à plus de 300 piastres. Puis viennent des paiements difficiles à évaluer : il nous a fallu 14 piastres pour une entrevue de l'année dernière avec le déba ; ici c'est 440 mètres de toile, là c'est autre chose, etc. Nous avons dû employer quelque argent à l'achat de marchandises qui nous conservent la réputation de marchands et que nous ne pourrons vendre que lentement. »

Les marchandises que les missionnaires avaient emportées avec eux étaient naturellement des objets chinois ; quand il fallait renouveler la provision, Renou envoyait deux chrétiens chinois à Ta-li, avec des produits thibétains qu'ils devaient vendre ; puis ils employaient le prix pour acheter des choses d'utilité courante, particulièrement des toiles bleues ou noires, du coton bleu, de la vaisselle, du thé, qu'ils rapportaient au Thibet, en cachant au milieu de cette pacotille le vin de messe nécessaire à la célébration du Saint Sacrifice. Ventes, achats et envois étaient faits

1. A. M.-E., vol. 556 ^{a}. Bonga, 26 octobre 1855.

2. A. M.-E., vol. 556 ^{a}. Bonga, 20 août 1856.

sous la direction de Mgr Chauveau; d'ailleurs ils furent loin d'être toujours heureux; plusieurs fois les courriers, battus et pillés, furent obligés de retourner à Ta-li pour prendre de nouvelles marchandises; d'autres fois, ils se contentèrent de retourner à Bonga les mains vides [1].

Plus tard, M. Renou eut l'intention de changer un peu de méthode : « D'après les propositions que m'ont faites Samdo et son frère Lundjrou, dit-il [2], je pourrai envoyer ce dernier à Ta-tsien-lou et, je crois, avec quelque sécurité; mais ce sera avec convention de société de commerce pour les marchandises qui me seront envoyées par Ta-tsien-lou. Voici le plan actuel : Lundjrou partira vers la 6e lune, en compagnie de Tchong-sien-sen et de Lin-ta-hô. Le lama de Tchamoutong enverra en même temps son frère Ajou, un domestique, et les mulets nécessaires pour porter ses charges et les nôtres en allant et en revenant. »

Ce projet ne dura guère, si même il fut mis à exécution, ce que nous ignorons, car bientôt Samdo et les hommes sur lesquels M. Renou avait compté s'éloignèrent de lui.

Si les missionnaires du Thibet n'avaient pas de ressources plus abondantes, ce n'était la faute ni de Libois, ni du Séminaire des Missions-Etrangères, mais des circonstances, qui ne permirent qu'en 1856 d'obtenir de la Propagation de la Foi une allocation relativement élevée, puisqu'elle fut de 8.980 francs, dont 4.490 francs furent portés au compte de Bonga; des difficultés de communication qui empêchaient de faire parvenir l'argent, et même des moyens que l'on prenait pour l'envoyer. On avait espéré, en effet, établir des relations entre le Thibet et la Birmanie, et, en consultant les médiocres cartes de géographie de 1850, la chose ne paraissait pas trop difficile. A deux reprises, l'allocation du Thibet fut envoyée à Mgr Bigandet, afin qu'il l'expédiât à M. Renou; elle dut naturellement être retournée à Hong-kong; c'était là un long retard dont souffraient les prédicateurs de l'Evangile.

« Le défaut de finances, écrivait Renou [3], a bien failli nous faire sombrer. Les secours particuliers que nous avait envoyés Mgr Chauveau, qui a toujours été notre providence depuis que nous sommes dans ces pays, n'ont pas suffi, et je me suis vu avec près de 100 taëls de dettes auprès des païens du Tsarong. De nouveaux secours, que vient de m'envoyer Mgr Chauveau, m'ont un peu tiré du mauvais pas où j'étais. »

Mgr Desflèches rendait aux missionnaires du Thibet les mêmes services que Mgr Chauveau. « Je tâcherai, leur avait-il écrit dès 1852 [4], de ne vous laisser manquer de rien et de vous procurer tout l'argent que vous me demanderez. Vous êtes confrères, dans le besoin, attachés à une mission reçue par le Corps, telle est la cause qui me sert de motif et de règle dans nos communications, et m'excite à vous aider par tous les moyens en mon pouvoir. »

1. Les deux chrétiens employés en 1856 se nommaient Hoang-tchen-tay et Ten-tien-hong.

2. A. M.-E., vol. 556 a. M. Renou à Mgr Chauveau, lamaserie de Tchamoutong, 7 mai 1859.

3. A. M.-E., vol. 556 a. M. Renou à M. Libois, lamaserie de Tchamoutong, 17 février 1859.

4. A. M.-E., vol. 556 a. Tchong-kin, 23 septembre 1852.

Desflèches tint parole, et Fage pouvait écrire avec vérité [1] : « Vous êtes pour nous une véritable providence, et si nous pouvons réussir dans notre entreprise, les âmes des Thibétains seront honorées de faire partie des fleurons de votre couronne dans le séjour des Bienheureux. »

Ponsot, le Vicaire apostolique du Yun-nan, ne consentit jamais à avancer des secours aux missionnaires du Thibet ; mais il se montra bienveillant envers eux, comme le prouve la lettre suivante, écrite par lui en 1859 :

« Toutes les fois que vous serez obligé de passer ou repasser, ou même de séjourner sur le territoire du Yun-nan, nous vous regarderons comme un missionnaire du Yun-nan. Je vous accorde donc : 1° tous les pouvoirs ordinaires du missionnaire ; 2° pour deux ans, à dater de la réception de cette lettre, le pouvoir de dispenser de la disparité du culte *legitimis de causis ;* 3° pour cinq ans, le pouvoir de confirmer les fidèles.

» Vous devez savoir, mon cher Père Renou, que nous sommes d'anciens et vieux amis ; par conséquent, dans le cas où vous ne pourriez point rester au Thibet, votre Vicariat, vous serez toujours bien venu dans le Yun-nan, mais alors sous notre juridiction. »

Tel fut l'établissement des missionnaires dans la petite vallée de Bonga, sur le territoire du Thibet, où jamais Européen n'avait pu se fixer depuis les jours lointains des religieux de saint François d'Assise. Il avait été fait dans le plus grand mystère, par de petits moyens que la foi avait rehaussés, et par de grandes vertus restées cachées aux yeux des hommes. Il était encore bien précaire, car il n'était connu des autorités que dans sa forme extérieure, c'est-à-dire la moins importante et la moins susceptible d'exciter des inquiétudes, de soulever des colères et des haines ; et pour se développer il devait être entouré de soins continuels et d'une attention singulièrement vigilante.

Notre ministre en Chine, M. de Bourboulon [2], apprit l'installation de Bonga par M. Renou, qui lui écrivit de nombreux détails géographiques sur le Thibet, et, comme lui-même le dit [3], « lui insinua que, s'il voulait être utile aux missionnaires, il devait leur envoyer des passeports ou des lettres de recommandation, qui suffiraient, ce semble, pour les maintenir dans le royaume de Lhassa. » M. de Bourboulon accéda immédiatement à ce désir, et expédia à M. Fage un passeport ordinaire et à M. Renou deux passeports. Dans le premier, il l'autorisait à prendre à Lhassa le titre de représentant de la légation française ; dans le second, il le déclarait chargé d'une mission scientifique, et priait les autorités du Thibet de le traiter avec distinction. Malheureusement, nous n'avons pu trouver que le texte de la seconde pièce ; le voici [4] :

1. A. M.-E., vol. 556 [a]. M. Fage à Mgr Desflèches, 17 juillet 1857.

2. Alphonse de Bourboulon, né à Troyes le 15 décembre 1809, secrétaire de légation à Buenos-Ayres en 1842, aux États-Unis en 1847, ministre plénipotentiaire en Chine en 1851, rappelé le 15 avril et rétabli le 19 mars 1852, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en 1859, ministre de 1re classe en 1863, admis à la retraite le 28 octobre 1866.

3. A. M.-E., vol. 556 [a]. Renou à M. Libois, 20 juillet 1857.

4. A. M.-E., vol. 556 [a]. 24 avril 1858.

AU NOM DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS,

Nous, Ministre plénipotentiaire de France en Chine, prions les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, supérieures et inférieures, du Thibet et des pays adjacents, d'accueillir, traiter avec distinction et laisser passer librement M. Renou, Français, chargé d'une mission scientifique dans les contrées de l'Asie centrale, et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent titre de voyage a été délivré en notre chancellerie diplomatique à Macao, le 24 avril 1858.

Le Ministre plénipotentiaire de France en Chine,
BOURBOULON.

En adressant au missionnaire ce double témoignage de son estime et de son désir de le voir réussir, notre ministre ajoutait, sous forme d'explication, de très sages conseils :

Macao, le 25 mai 1858.

Je dois vous prier de vouloir bien veiller avec soin à ce que ces deux titres, si importants par leur nature et leur teneur, ne deviennent jamais, dans les mains de quelque aventurier asiatique ou européen, un instrument qui puisse donner lieu à rien de compromettant pour le gouvernement de S. M. l'Empereur ou ses représentants dans ces pays. En même temps, veuillez croire que si je recommande ce soin à toute votre attention, c'est seulement en vue de remplir à la lettre l'un des devoirs qui me sont prescrits, certain que je suis, Monsieur l'Abbé, que votre séjour au Thibet sera marqué du même esprit de sage discrétion et de prudente conduite qui ont caractérisé votre passé en Chine, et dont vous avez constamment donné des preuves pendant votre résidence à Canton. La légation ne l'ignore pas et elle y compte en toute confiance, même pour le cas où, étant parvenu à vous établir à Lhassa, vous jugeriez opportun et utile pour vos intérêts généraux de vous y déclarer et de vous faire reconnaître comme agent de cette légation au Thibet.

BOURBOULON.

On doit assurément être reconnaissant à M. de Bourboulon de l'aide qu'il voulait donner aux missionnaires, mais il est juste d'ajouter qu'il agissait ainsi dans un but politique plutôt que religieux. La lettre qu'un des secrétaires de la légation, le comte Kleczkowski, adressait à M. Libois en fait foi [1] : « J'espère, disait-il, que vous voudrez bien approuver le but, la forme et la portée de ces titres. C'est pour un avenir probablement prochain. Ces titres pourront être vus à Lhassa ou quelque part au-delà par des Russes ou par des Anglais. Il vaut mieux que leur teneur réponde à toutes les éventualités. » D'ailleurs, quelqu'eût été le mobile déterminant de Bourboulon, on peut se demander si l'aide apportée sous cette forme aux missionnaires était réelle et si, seul au fond du Thibet, sans force matérielle pour être secouru, sans argent pour soutenir dignement son titre, Renou aurait eu raison de se servir des pièces qu'on lui envoyait, surtout de se déclarer agent de la légation de France. Et, de plus, était-il opportun à un ouvrier apostolique, caché pendant longtemps sous l'habit

1. A. M.-E., vol. 316, p. 1095. Macao, 29 avril 1858.

de marchand, de se faire accréditer comme agent politique [1] ? N'aurait-ce pas été encore augmenter les obstacles à l'évangélisation, déjà si nombreux que M. Renou, connaissant mieux alors l'état social du Thibet et le caractère des habitants, écrivait avec un sentiment de crainte que la foi en la puissance et en la miséricorde de Dieu empêchait de se changer en désespérance [2] : « Que d'immenses difficultés la Bonne Nouvelle aura à vaincre pour s'implanter dans cette terre du lamanisme ! Il faudra un miracle plus qu'ordinaire pour renverser ce colosse de l'idolâtrie, fortifié par toutes les ressources que le démon peut avoir en sa puissance. Comment venir à bout de ces essaims de lamas furieux, haineux jusqu'au paroxysme contre quiconque n'appartient pas à leur secte ? Il faudra nécessairement des saints à miracles pour nous ouvrir une voie dans ce pays de superstition par excellence. Je m'y perds, quand je réfléchis à toutes les difficultés qu'il faudra vaincre ; mais la puissance divine n'a pas de bornes. »

Hélas ! combien vraies, profondément vraies, sont ces lignes. L'histoire de la mission fondée par celui qui les écrivit, en est, depuis quarante ans, le plus éloquent et aussi le plus douloureux commentaire. Heureusement que ses successeurs ont au cœur l'indomptable foi et la sainte espérance qui l'animaient, et que, comme lui, en leurs jours de tristesses souvent renouvelées et d'attente sans fin, ils savent répéter : « La puissance divine n'a pas de bornes. »

1. Mgr Thomine ne le croyait pas ; il le dit à notre ministre dans une lettre du 6 février 1859 : « J'autorise M. Renou à se rendre à Lhassa, s'il le croit nécessaire, mais il ne me semble pas possible qu'il réside dans cette ville comme agent de la légation française. Sans doute, la présence d'un délégué de la France à Lhassa aurait des avantages réels, tant pour notre mission que pour les intérêts de la France, ainsi que Votre Excellence pourra le conjecturer ; mais, outre que la notification officielle n'en a point encore été adressée, au nom de S. M. l'Empereur, au gouvernement chinois, qui régit le Thibet comme une de ses dépendances, les modiques ressources dont ma mission peut disposer, suffisant à peine pour entretenir de pauvres missionnaires dans ces contrées lointaines, seraient de beaucoup insuffisantes pour un représentant de l'autorité du grand Empereur des Français, quelque degré minime qu'on lui suppose. »

En terminant cette lettre, l'évêque laissait entendre au ministre de France qu'il était le chef de la mission du Thibet, et que si notre diplomatie avait des instructions à donner à M. Renou, c'était à lui, Mgr Thomine, qu'on devait les adresser, afin qu'il les transmît à ses subordonnés. La chose était dite d'ailleurs avec tout le tact désirable, et nul ne pouvait s'en offenser :

« Dans ces circonstances, Monsieur le Ministre, j'attends de la bienveillance manifestée par Votre Excellence, qu'Elle aura celle de m'indiquer ce qu'Elle pourra faire pour ma mission dans l'étendue de ses attributions, et de me transmettre les instructions que je devrai donner au missionnaire dévoué qui a déjà tant souffert pour ouvrir le Thibet à l'Evangile et aux Français. »

2. A. M.-E., vol. 556 [b]. M. Renou à Mgr Thomine, Kiangka, 18 février 1860.

CHAPITRE SIXIÈME

DERNIÈRES TENTATIVES DE PÉNÉTRATION AU THIBET PAR L'INDE

1855 - 1858

I

Voyage de M. Bernard chez les Abors.

Projets de M. Bernard. — Une visite. — Opinion des Anglais. — En route pour la tribu des Abors. — A Membo. — Visites aux Abors. — Renvoi de M. Bernard. — Projet de s'installer sur les frontières. — Conseils des directeurs du Séminaire.

Tournons maintenant nos regards vers l'Inde, et cherchons dans les lettres et les rapports envoyés par les missionnaires quels ont été les travaux accomplis et les résultats obtenus depuis le massacre de Krick et de Bourry. Qu'est devenu Bernard? A-t-il fait de nouvelles tentatives plus heureuses que les précédentes ? A-t-il réussi comme Renou à se fixer sur les terres du royaume du Thibet ? Ou bien s'est-il heurté à des difficultés toujours insurmontables et, comme un factionnaire vigilant mais immobile, est-il resté au pied des Himalayas, attendant un moment plus propice ? Autant de questions qui se posent et auxquelles nous allons répondre.

Demeuré seul après la mort de ses deux compagnons d'apostolat, Bernard se disposait à laisser Saïkwah pour revenir dans le bas Assam, où il avait le dessein de préparer une nouvelle tentative du côté du Boutan, lorsqu'un incident lui fit changer ses projets :

« Un jour, raconte-t-il [1], je fus visité dans ma petite hutte par quelques individus de la tribu des Miris. Ils m'amenaient un jeune homme qui, me dirent-ils, était le fils d'un grand chef du village de Membo, chez les Abors. Celui-ci me montra plusieurs présents qu'il prétendait avoir reçus de M. Krick. Il m'exprima avec les apparences d'une grande simplicité la douleur profonde avec laquelle lui et toute sa nation avaient appris la

1. A. M.-E., vol. 556, p. 772. M. Bernard à M. Albrand, Dacca, le 29 juin 1855.

mort tragique des missionnaires. Pourquoi étaient-ils allés chez les Michemis, ces hommes méchants qui les avaient tués, eux les padris des Abors? Pourquoi n'étaient-ils pas venus s'établir à Membo? Le grand chef, son père, les eût pris sous sa protection. « Vous, ajouta-t-il, ne faites pas de même, venez chez nous ; mon père est votre ami, il vous conduira au Thibet. »

» Engagé par l'apparente simplicité du jeune homme, qui, je l'ai vu plus tard, n'était qu'un filou, je lui fis un petit cadeau, et lui promis que dans quelques jours j'irais lui rendre sa visite dans ses montagnes. Il reçut fort bien mes présents, et me fit dire par ses interprètes : « Sabe (maître), restez ici tranquille jusqu'à ce que mon père vienne vous chercher. » J'y serais resté longtemps, je crois. Mais je ne jugeai pas à propos d'attendre jusque-là; seulement une difficulté s'offrait dès le début. Dans une conversation que j'avais eue quelques semaines auparavant avec le capitaine Dalton, agent politique dans le haut Assam, il m'avait dit au sujet de nos entreprises : « Voici ce qu'un habitant des montagnes me raconta un jour confidentiellement comme un fait certain : Les Abors sont déterminés à causer des embarras à votre gouvernement ; ils ont dit : Oh ! si les padris sabes s'aventurent un peu dans l'intérieur de nos montagnes, nous en profiterons pour donner de la besogne à cette Compagnie.» Que voulaient-ils dire par là ? Probablement qu'ils vous feraient prisonniers pour tâcher d'obtenir de nous quelques concessions comme prix de votre liberté. »

» Je ne crus pas devoir aller me mettre à la merci de ces gens-là, sans savoir auparavant ce que les autorités anglaises en pensaient; quoique indépendants de la Compagnie, nous avons cependant intérêt à ne pas froisser ses agents, puisqu'ils pourraient d'un seul mot enlever toutes les possibilités de succès à nos entreprises. Je différai mon voyage de quelques jours, le capitaine Dalton devant passer prochainement par Saïkwah pour ses tournées politiques. Dès qu'il fut arrivé, je lui exposai mes plans et lui demandai s'il avait quelque raison de s'y opposer. Il me répondit que, comme agent du gouvernement, il n'avait aucun ordre d'entraver mes démarches, mais que, comme ami, il me conseillait de me désister. Il ajouta : « Nous n'avons aucun contrôle sur les Abors, beaucoup moins que sur les Michemis. S'il vous arrivait quelque malheur, si par exemple ils vous retenaient prisonnier comme ils ont menacé de le faire, nous ne pourrions absolument rien pour vous retirer de leurs mains. Si vous voulez les voir, venez avec nous, nous allons au pied de leurs montagnes. Nous resterons sur les bords du fleuve avec nos troupes ; j'enverrai des courriers dans plusieurs de leurs villages ; ils descendront certainement, vous pourrez alors vous entendre avec eux. S'ils vous proposent de les suivre, il est à croire qu'ils le feront dans de bonnes intentions ; sinon, vous en serez quitte pour une démarche inutile, mais à l'abri de tout accident. »

» Je lui fis observer qu'il me répugnait de me présenter à ces peuplades, moi missionnaire, sous le couvert des baïonnettes ; que j'aimerais mieux aller seul, avec quelques guides pour interprètes, me remettre entre leurs

mains, confiant le soin de ma sécurité à la divine Providence. Ce fut aussi l'opinion du colonel Hannay, commandant militaire. Cependant, comme tous, y compris quelques chefs de tribus indigènes, me disaient de ne pas me hasarder au milieu de ces peuplades sauvages perdues derrière les montagnes, je me déterminai à renoncer à mes projets, et me préparai à descendre vers Tezpour. Je passai quelques jours dans une cruelle anxiété ; je ne pouvais m'habituer à l'idée de perdre une occasion favorable ; j'allais m'éloigner pour ne plus revenir peut-être ; quelque chose me disait que je regretterais plus tard de n'avoir pas suivi ma première inspiration. Après de pénibles combats intérieurs, après de longues conversations et avec les officiers anglais et avec les chefs des tribus voisines, alors tous réunis à l'occasion du passage du capitaine Dalton, je revins à mes premiers projets, après les avoir modifiés, pour concilier les difficultés dont on me parlait avec mon désir d'avoir une entrée dans notre chère mission.

» Mon nouveau plan consistait d'abord à voir s'il me serait possible de pénétrer jusqu'au Thibet à travers les montagnes des Abors, ou au moins si, dans le cas de difficultés, non pas insurmontables, mais qui demanderaient un long temps avant de s'aplanir, les Abors voudraient me permettre de m'établir au milieu d'eux. Je renonçai presque entièrement à tenter de pénétrer immédiatement jusqu'au Thibet ; je ne crus pas prudent de m'aventurer seul ; je préférai m'installer parmi ces peuplades, y fonder une mission et avancer pas à pas jusqu'aux frontières. Ce nouvel arrangement fut approuvé ; chacun pensait alors que je ne courais aucun risque si je me contentais d'aller aux premiers villages.

» Je partis le 4 janvier 1855, accompagné du domestique qui avait suivi mes confrères et qui s'était échappé des mains de leurs meurtriers. Je pris avec moi un peu d'argent, quelques livres de sel et des perles pour faire des présents. Sur le chemin je me joignis à deux chefs de la tribu des Miris, les mêmes qui avaient servi de guides et d'interprètes à M. Krick deux ans plus tôt.

» Après quelques jours d'un pénible voyage sur le Dihong, où la vie d'un pauvre voyageur est exposée vingt fois par jour, j'arrivai au but de mon voyage par eau, c'est-à-dire que j'étais à un point où ma petite pirogue ne pouvait plus avancer que sur les épaules des bateliers. Je ne vous raconterai aucun détail de ce voyage, ce n'est pas là mon but, aussi bien il n'avait rien d'agréable. Les pluies incessantes, des torrents presque infranchissables, sans abri ni le jour, ni la nuit, sauf une petite natte que mon domestique me jetait sur le corps quand je m'étais étendu, le jour dans mon bateau, la nuit sur le sable, et que trop souvent le vent emportait, ce sont autant d'accidents qui peuvent être poétiques aujourd'hui que je les décris, mais qui alors ne l'étaient pas du tout.

» Nous arrivâmes au pied des montagnes vers deux heures de l'après-midi, et quoique la distance ne fût pas très longue désormais jusqu'au premier village des Abors, mes guides ne se sentirent pas le courage de se mettre en marche. Il fut décidé que nous attendrions jusqu'au lendemain. Pendant que mes hommes coupaient de grandes herbes pour construire

une petite hutte où nous devions passer la nuit, ce qu'ils font toujours quand on ne s'arrête pas trop tard, je m'éloignai d'eux pour réciter mon office. Pendant que je priais et méditais, nous fûmes abordés par quelques Miris, revenant du village où nous allions. La nouvelle de mon arrivée m'y avait précédé à mon grand déplaisir. Ces hommes étaient chargés d'un message pour moi. Les Abors disaient : « Nous ne permettons pas au Sabe de venir jusqu'à notre village. Il restera sur le sable où il est ; il enverra ses interprètes pour se consulter avec nous. Quand nous les aurons interrogés, si leurs réponses sont satisfaisantes, nous inviterons le padri Sabe à venir lui-même, sinon il s'en retournera chez lui. » Ces paroles n'avaient rien de rassurant. Si mes guides allaient seuls, il était plus que probable qu'ils passeraient là un jour à boire et à fumer, puis, qu'ils s'en reviendraient avec une réponse négative, tandis que si j'avais pu y aller moi-même, j'aurais peut-être fini par dissiper les préjugés et gagner les bonnes grâces des habitants. Cependant je crus prudent de ne pas enfreindre les ordres de ceux dont les dispositions m'étaient plus que suspectes. Je représentai à mes interprètes que j'étais disposé à me soumettre aux injonctions des Abors, puis je pris l'un d'eux à part, et je lui répétai pour la vingtième fois les leçons que j'avais données : pourquoi j'étais venu, je n'étais point un Anglais, j'étais envoyé par la divine Providence pour enseigner la véritable religion. Après m'avoir bien écouté, répétant Bârou (très bien) après chacune de mes paroles, il s'entretenait en sa langue pendant quelques instants avec son compagnon, puis, se dressant dans toute son importance, il me dit : « Sabe, toutes ces défenses ne signifient rien ; nous n'avons plus de riz, nous avons mangé tout le nôtre, nous allons achever le vôtre ce soir, que nous restera-t-il ? rien autre chose que ce sable ; et puis nous n'avons pas où nous abriter. Si vous mourez ici, comment pourrons-nous vivre ensuite ? Vous êtes notre père, notre mère, nous ne pouvons vous laisser seul. D'ailleurs, si nous n'allons pas tous ensemble, il est possible que vous ne soyez jamais admis par le Conseil des Abors, qui se réuniront à notre arrivée, parce que voici une chose que nous ne vous avons pas encore dite : il y a deux ans, après la visite que l'ancien padri Sabe fit au village où nous allons, le principal chef vint à mourir, et des gens mal intentionnés de notre tribu ont mis dans la tête des Abors que cette mort a été la conséquence de son entrée chez eux, qu'il avait jeté des sorts tout autour du village. Vous les entendrez vous en faire une objection. Au lieu que si nous allons tous ensemble, que pourront-ils dire ? — Je suis entre tes mains, dis-je au principal de mes guides ; je suis prêt à te suivre si tu le désires, mais réfléchis bien avant de prendre une détermination, rappelle-toi que tu assumes sur ta tête une terrible responsabilité. Tu répondras non seulement de ma vie, mais de ma liberté ; en cas d'accident, le gouvernement s'en prendrait à toi. — Je réponds de tout, me dit-il ; je connais les Abors mieux que personne ; j'ai vécu moi-même jadis au milieu d'eux, ma femme est une Abors ; n'as-tu pas vu qu'elle a les cheveux coupés. Partons ensemble demain, Sabe ; si les Abors sont fâchés, ils te refuseront l'entrée du village, et puis ce sera tout, nous en serons quittes pour aller nous présenter à

une autre porte. » Ce plan arrêté, et la nuit passée sous une tempête de pluie et de vent, qui emporta bientôt nos pauvres cabanes et éteignit même nos feux, nous nous mîmes en marche le lendemain. Je crois que je ne suis pas timide, cependant lorsque je vis s'éloigner notre petite pirogue qui nous laissait sans ressource, sans espoir de salut, au cas où les habitants du nouveau monde qui s'ouvrait pour nous eussent voulu nous maltraiter, j'éprouvai un moment de terribles appréhensions. Cependant, jetant un dernier regard sur la plaine d'Assam, qui alors m'apparut un pays comparativement civilisé, et recommandant mon âme à Dieu, je m'enfonçai dans l'épaisseur des forêts. Nous suivions un étroit sentier, frayant notre route à droite et à gauche avec le grand coutelas, compagnon inséparable d'un voyage dans les montagnes. L'atmosphère chargée de nuages sombres donnait une teinte vraiment lugubre à ces forêts solitaires que ne pénètre jamais un rayon de soleil. Nous marchions dans un profond silence qu'interrompaient de temps en temps mes guides par un cri sinistre qui, au début, me glaçait d'une insurmontable terreur, mais auquel je m'accoutumai. « C'est, disent-ils, pour s'encourager et ranimer leurs forces épuisées qu'ils poussent ce cri sauvage. » Heureusement le chemin n'était pas long, six heures de marche environ, et encore le dernier tiers, où commencent les cultures des Abors, est une route très praticable. Dans un de ces champs, nous trouvâmes une espèce de petit hangar où nous allâmes pour quelque temps nous mettre à l'abri de la pluie et nous reposer un peu. J'en profitai pour dire mon bréviaire, que je n'avais pu ouvrir en chemin. Mes guides allumèrent du feu, se séchèrent, prirent leur dose d'opium, puis nous nous remîmes en marche. Bientôt nous atteignîmes sur la route quelques habitants du village, qui ne nous eurent pas plus tôt aperçus qu'ils se mirent à fuir de toutes leurs forces, malgré nos appels réitérés. « C'est un mauvais présage, » pensai-je, et mes appréhensions redoublèrent ; on m'avait dit tant de mal de ces pauvres gens ! Je me préparai donc au pire des malheurs. Le bon Dieu connaissait les motifs qui me conduisaient là ; c'était pour moi un puissant encouragement. Vers le soir, nous arrivâmes au pied de la petite colline sur laquelle est situé Membo, le même village que visita M. Krick, il y a deux ans. Nous rencontrâmes là un nouvel hangar sous lequel se reposaient, en se chauffant, un grand nombre d'habitants qui revenaient chargés de bois à brûler ou de riz, et se disposaient à monter vers le village. Mes guides voulurent encore s'arrêter. Je les engageai à envoyer quelqu'un à l'avance prévenir les chefs de mon arrivée, et leur demander s'ils s'opposaient à mon entrée dans le village. Mais tout le monde, les Abors y compris, décidèrent que la précaution était parfaitement inutile. Nous restâmes là une heure, pendant laquelle je fus soumis à un examen assez fatigant ; chacun voulait voir ce que j'avais dans mon panier, se coiffer avec mon chapeau ou revêtir quelque autre partie de mon accoutrement. Je leur donnai un peu de tabac, ce qui sembla leur faire grand plaisir ; mais tous désiraient avoir du sel, que je fus obligé de leur refuser, n'en ayant que très peu pour présenter aux chefs de village. Les moments que je passai là avec eux suffirent pour dissiper mes appréhensions. S'ils sont

excessivement superstitieux, ils ne semblent pas au moins avoir d'inclinations vicieuses. Ils me dirent que je trouverais tout le village en deuil parce que le soleil n'avait pas paru depuis quatre jours, que personne ne savait où il était passé. Le matin, ils avaient offert un sacrifice, immolant un porc et un chien, puis une députation avait été envoyée à la recherche du soleil pour le ramener s'il était possible. Dans le fait, il paraît qu'ils le trouvèrent quelque part, car au moment où nous commençâmes notre marche ascensionnelle, les nuages, qui n'avaient cessé de nous inonder toute la journée, s'éclaircirent subitement et nous laissèrent jouir d'un magnifique soleil couchant.

» Quoique le village ne soit pas très élevé, nous mîmes à peu près une heure et demie pour nous y rendre. On ne peut monter que très lentement en sautant d'une roche sur une autre ; il était nuit quand nous arrivâmes ; je fus conduit au morang. C'est une immense maison qui appartient au village, quelque chose comme un hôtel-de-ville. Je m'établis auprès d'un bon feu que chacun s'empressa d'alimenter en apportant son morceau de bois. Je fus immédiatement entouré d'une multitude avide de voir le nouveau padouri, comme ils nous appellent. Pendant que j'étais ainsi l'objet de tous les regards, comme aussi des conversations, un chef m'apporta pour présent quelques ignames et se retira aussitôt en disant : « Le padouri s'est fatigué beaucoup aujourd'hui, qu'il se repose, demain nous causerons d'affaires. » Cet homme avait raison. Je m'enveloppai dans ma couverture et m'étendis auprès du feu, tout heureux d'avoir un toit pour me mettre à couvert de la pluie. Le lendemain matin quelques vieillards, qui n'étaient plus en âge d'aller aux travaux des champs, se réunirent autour de mon feu ; ils étaient comme présidés par le chef qui m'avait visité la veille. Après un long discours, auquel naturellement je ne compris rien, ils me demandèrent quelle était l'intention qui m'amenait au milieu d'eux. Je leur dis que j'étais venu chez eux dans le dessein d'aller au Thibet, que, les Michemis ayant massacré mes confrères, je n'osais plus aller chez ces méchantes gens, que j'avais entendu dire beaucoup de bien des Abors, que je venais faire amitié avec eux. Je les priais de me dire s'il y avait une route pour aller au pays des lamas à travers leurs montagnes, et dans le cas où il n'y en aurait pas, s'ils voulaient me permettre de m'établir au milieu d'eux, d'y avoir une maison et des confrères ; dans ce cas, nous nous ferions Abors avec eux, partageant les charges et privilèges de la communauté comme eux... Après s'être entretenus quelque temps avec mon interprète, ils me répondirent : « Il y a une route d'ici au Thibet ; quelle est la distance ? nous ne saurions le dire, nous n'y sommes jamais allés ; mais nous avons toujours entendu dire qu'elle est excessivement difficile, à cause des montagnes et des neiges. Nous ne pourrons pas aller avec le padouri Sabe, nous n'avons pas la permission d'introduire un étranger chez nos voisins. Il y a entre nous et le pays des lamas un grand nombre de tribus. Si le padouri Sabe désire y aller, ce que nous ne lui conseillons pas, nous enverrons chez les Bor-Abors, nos plus proches voisins, pour leur faire part de ses projets. Si les Bor-Abors y consentent, ils viendront le prendre ici et le conduiront à leur village, puis à leur tour enverront

informer les Simous et ainsi de suite. Quant à son projet de rester parmi nous, nous n'y faisons aucune objection, le Sabe est parfaitement libre. »

» Je tâchai alors de leur faire comprendre combien étaient absurdes les bruits répandus au sujet de la mort de leur chef. Le président du Conseil me répondit à cela très sensément : « Je ne suis pas un enfant pour croire de telles histoires ; je sais bien que tout cela a été dit, mais ce sont des paroles de Miris, qu'il n'en soit plus question. »

» Satisfait de cette entrevue, je leur dis que je me proposais de rester quelques jours parmi eux, pour faire leur connaissance, puis, que je m'en irais dans Assam attendre les ordres de mes supérieurs.

Je me mis aussitôt à faire la visite du village, qui contient environ trois cents familles. Suivi de mon interprète, j'entrai, autant que possible, dans toutes les maisons, pris une petite place auprès du feu, fis semblant de boire de leur eau-de-vie de riz, car ils ont ce trait de ressemblance avec nos bons compatriotes de Bretagne, chez lesquels, dans quelque maison que vous entriez, vous avez toujours un verre de vin ou de cidre et autres petits présents apportés devant vous. Heureusement, les vases de bambou qui contiennent cette boisson sont loin d'avoir la transparence du cristal, ce qui favorise singulièrement ceux qui veulent seulement sauver les apparences et ne pas offenser ces bonnes gens par un refus. D'ailleurs, il faut bien avouer que cette boisson, malgré son odeur décidément infecte, n'a pas toujours un goût trop désagréable. En retour de leurs civilités, je leur donnai des perles rouges ou bleues, ce qui semblait les flatter beaucoup ; puis je les laissai en leur promettant que je reviendrais souvent les voir. Hélas ! pendant que je faisais ainsi mes visites le lendemain de mon arrivée, après avoir reçu l'assurance qu'ils n'élevaient aucune objection contre mon établissement au milieux d'eux, le vent de la fortune tourna subitement contre moi. A mon retour, je trouvai un de mes guides entouré de plusieurs des anciens du village. Il me dit : « Sabe, les Abors ne veulent plus vous permettre de vous établir ici. Ils disent que vous pouvez y rester quelques jours, mais qu'ensuite, vous devrez vous en aller dans votre pays. Ils ne vous permettront jamais d'avoir ici votre maison. Vous pourrez revenir plus tard, si vous le désirez, pour passer encore quelques jours (c'est-à-dire pour apporter et distribuer des présents). La raison qu'ils donnent est celle-ci: « Votre gouvernement ne nous permet pas de nous établir dans Assam, pourquoi vous permettrions-nous de le faire ici ? » Ceci est une erreur, ils peuvent venir vivre dans Assam et s'y livrer à la culture ; seulement, si quelques-uns de leurs esclaves s'échappent et vont se réfugier sur le territoire de la Compagnie, le gouvernement les prend sous sa protection, ce que les Abors et leurs cousins les Miris ne pardonnent pas aux Anglais. Je leur représentai que je n'avais rien à voir dans les affaires de la Compagnie, comme ils devraient en être convaincus s'ils avaient ajouté foi à mes paroles ; mais, puisqu'ils me chassaient, j'allais partir. J'étais venu dans de bonnes dispositions, je ne désirais qu'être leur ami ; pour leur bien seul j'avais quitté un pays beaucoup meilleur que le leur, ils en seraient

bientôt convaincus eux-mêmes s'ils voulaient seulement me permettre de rester assez longtemps pour apprendre leur langue ; si je demandais la permission de bâtir une petite hutte, c'était parce que j'avais besoin d'un recueillement que je ne pouvais trouver dans cette maison commune. Mais, je le répétai, je ne voulais point rester ici contre le gré de la tribu ; en conséquence, je partirais le lendemain. Ils tinrent alors une autre assemblée, et, après avoir longtemps causé, discuté et surtout crié bien haut, l'interprète se tourna vers moi : « Sabe, fit-il, voici ce que disent les Abors, réunis en Conseil : Nous croyons que l'esprit du Sabe est bon, qu'il n'est point comme les autres Anglais, que sa seule occupation est d'adorer Dieu : qu'il fasse donc ce qu'il voudra ; s'il revient chez nous, nous ne lui dirons pas de s'en retourner ; mais il fera beaucoup mieux de ne pas revenir : s'il venait à mourir ici, les Anglais diraient que nous sommes cause de sa mort. »

» Je les remerciai de leurs bonnes dispositions, et leur dis que j'allais rester quelques jours de plus pour faire amitié avec eux, puis que je m'en irais dans Assam. Le lendemain soir, j'étais couché et peut-être endormi auprès de mon feu, lorsque je sentis tirer ma couverture. Un autre Conseil s'était tenu. L'un des chefs, comme toujours, venait m'adresser un très long discours. Une difficulté s'était élevée dans l'esprit des Abors ; ils me priaient de leur parler franchement : N'étais-je point un espion envoyé par le gouvernement anglais? Il fallut donc leur répéter de nouveau ce que je leur avais dit tant de fois déjà : J'étais venu de mon propre gré, je n'étais l'envoyé que de Dieu seul, etc., etc. Ils se montrèrent de nouveau satisfaits de ma réponse, et me promirent de ne plus me montrer aucune marque de défiance ; puis, comme pour signer l'alliance entre nous, ils me prièrent de leur faire de la musique : Tapau man, tapau man ! J'avais un morceau de vieil accordéon que me laissa le pauvre M. Bourry, j'en jouai pendant quelques minutes ; d'une voix unanime, il fut décidé que les Piriguis (venus d'au delà des mers) n'étaient pas des hommes, mais bien des dieux ; puis je me remis sous ma couverture.

» Deux ou trois jours plus tard, sur de nouvelles instances, je dus m'éloigner pour revenir dans Assam. »

Ainsi, cette expédition n'avait pas eu plus de succès que les précédentes; Membo n'avait pas été plus hospitalier pour Bernard que pour Krick ; les sauvages avaient accepté les présents du missionnaire, lui avaient fait des promesses, puis, leur cupidité et leur curiosité satisfaites, ils l'avaient immédiatement forcé à s'éloigner. Cependant, nos lecteurs l'auront peut-être remarqué, au milieu de ses projets et de ses contre-projets, en étudiant toutes les faces de la question qui l'intéressait si vivement, puisque depuis sept ans il travaillait à la résoudre, Bernard avait eu l'intuition du seul rôle que les missionnaires pussent jouer en ce moment et de la seule chose pratique qu'ils eussent à faire : se fixer dans l'Inde, à la frontière, et attendre pour pénétrer dans le royaume du Thibet des circonstances plus favorables.

Rabin et Krick avaient eu également cette pensée, mais ils ne s'y

étaient pas arrêtés longtemps. La juridiction que Rome leur avait accordée sur l'Assam aurait pu leur paraître un motif suffisant pour demeurer dans cette région et, peu à peu, s'approcher des frontières de leur terre promise ; mais ils considérèrent l'Assam uniquement comme un lieu de passage rapide, qui devait les aider à se rendre immédiatement au Thibet ; tout au plus songèrent-ils à y laisser un missionnaire, qui leur servirait d'intermédiaire avec l'Europe. En réalité, ils ne s'étaient pas rendu compte des obstacles qui se dressaient devant eux, et parce qu'ils ignoraient le pays, l'hostilité des autorités et des lamas, et parce qu'ils avaient l'idée fixe de pénétrer au Thibet. En soi, cette pensée était juste. Envoyés au Thibet, ils devaient y aller. Tant qu'il n'était pas démontré avec évidence que l'évangélisation de ce pays était impossible, ils devaient la tenter par tous les moyens en leur pouvoir. Ainsi avaient-ils fait, et c'était seulement en désespoir de cause qu'ils songeaient à demeurer à la frontière pour y faire des travaux d'approche.

Cette opinion était partagée par Mgr Bonnand, le très sage Vicaire apostolique de Pondichéry, qui fit écrire, dans ce sens, à M. Bernard par M. Laouënan [1]. Les Anglais ne pensaient pas autrement [2] :

« Ceux-là mêmes qui, avant l'expédition dirigée contre le meurtrier de nos infortunés confrères, raconte M. Bernard, croyaient que la vie deviendrait sûre si l'on parvenait à punir le crime, furent ensuite obligés de changer leur opinion, après avoir sondé et examiné les dispositions des nombreux chefs de villages qui descendirent des montagnes avec le retour de l'expédition. Il n'y eut alors qu'un sentiment, c'est que nous nous exposerions à une mort certaine, si nous nous présentions de nouveau dans le pays des Michemis. Il n'y avait, disait-on, qu'un moyen d'accomplir, sans risques, un pareil voyage : ce serait d'y aller avec une petite armée. Nous leur disons bien : « Laissez-nous seuls, nous ne demandons point votre protection, nous prenons sur nous toutes les conséquences de nos démarches ; » mais ils nous répondent : « Nous ne pouvons rester indifférents. Aux yeux des peuplades qui nous entourent, vous êtes Anglais, ils vous croient l'un de nous ; si nous ne cherchons pas à venger les injures qui vous sont faites, que devient notre influence sur ces tribus ? nous ne sommes plus qu'un pouvoir intimidé et sans force. Donc, n'avancez pas ; attendez que les circonstances vous favorisent. » Le moyen que M. Bernard avait fini par trouver, le seul pratique, fut également jugé bon par le Séminaire des Missions-Étrangères, qui adressa au missionnaire une lettre lui annonçant l'envoi d'un nouveau compagnon, « avec lequel il devrait s'abstenir de tentatives trop hasardeuses, et viser moins à pénétrer au Thibet qu'à préparer une voie pour ceux qui viendraient plus tard. » En attendant le prêtre annoncé de Paris, Bernard alla faire une retraite spirituelle à Dacca ; il partit ensuite pour Darjeeling, « sanatorium anglais situé dans une position ravissante sur l'un des contreforts des Himalayas, qui, venant du Népal, tourne à l'est, enfermant au sud le petit royaume de Sikim, alors tributaire du Thibet. De Darjeeling, on

1. A. M.-E., vol. 556, p. 728, lettre du 8 mars 1856.
2. A. M.-E., vol. 556, M. Bernard aux directeurs du Séminaire, Dacca, 9 juillet 1855.

découvre au sud l'immense plaine des Indes ; au nord, à une distance de seize ou de vingt lieues à vol d'oiseau, s'élève la crête dentelée des Himalayas, barrière du Thibet avec ses neiges perpétuelles ; à l'ouest le Népal, à l'est le Boutan.» La population du Sikim est thibétaine ; le Rajah entretenait un représentant à Darjeeling, et une route, assez praticable pendant la plus grande partie de l'année, conduisait à la frontière du Thibet en huit ou dix jours de marche. Cette situation parut à Bernard offrir toutes les facilités pour tenter une nouvelle expédition de ce côté, dès que serait arrivé son compagnon d'apostolat.

II

M. Desgodins. — La révolte aux Indes. Expédition des deux missionnaires par Simla et Chini.

Détails sur M. Desgodins. — Demande d'aller au Sikim. — Demande de traverser le Népal.— L'insurrection. — En route pour Simla. — Lettre de M. Bernard.— Voyage. — Incidents de route. — A Narkonda. — A Kotgarh. — Dans le Bushire. — A Rampour. — M. Bernard malade. — Visite au Rajah. — Départ de Rampour. — A Chini.

Le missionnaire désigné pour aller remplacer Krick et Bourry près de Bernard fut Auguste Desgodins, né à Manheulles (Meuse) le 16 octobre 1826, prêtre le 25 mai 1850 et vicaire à la cathédrale de Verdun jusqu'en 1854. A cette époque, il entra au Séminaire des Missions-Étrangères, où il resta jusqu'au mois de juillet 1855. Quand il partit, un des directeurs, Chamaison, le marqua de cette note [1] : « Excellent sujet, plein de talent et d'une indomptable énergie. »

Le 18 juillet, il s'embarqua au Havre sur le *Sigisbert-César*, fit relâche à Bourbon le 18 octobre, reprit la mer le 11 novembre, arriva à Pondichéry le 16 décembre et le 22 janvier 1856 à Calcutta ; Bernard était venu l'y recevoir. Après huit jours de repos, ils partirent ensemble pour Darjeeling, où ils arrivèrent le 26 mai.

Une lettre leur y parvint, écrite le 8 mars 1856 [2] par le Séminaire des Missions-Étrangères, qui nommait Bernard supérieur de la Mission du Thibet sud.

A Darjeeling, les missionnaires rendirent visite aux autorités anglaises et aux autres résidents européens, qui tous (à l'exception d'un Français) leur firent un bienveillant accueil, et, ajoute M. Desgodins [3], « ils nous reçurent volontiers pendant huit mois dans leur société. Nous nous plaisons à citer, en particulier, M. Hodgson, savant anglais, qui avait été,

1. A. M.-E., vol. 556 [a]. Lettre à M. Renou, juillet 1855.
2. A. M.-E., vol. 65, p. 152.
3. *Le Thibet*, par C. H. Desgodins, p. 33.

pendant quinze ans, résident de la Compagnie des Indes au Népal, et conservait encore de fréquentes relations avec le Thibet. » Ces bons rapports fournissent aux ouvriers apostoliques le moyen de recueillir des renseignements sur les pays frontières. Le Sikim et le Népal leur apparaissent comme les mieux situés, et ils espèrent qu'en s'y établissant et en y vivant pendant quelque temps, ils pourront arriver, peu à peu, à s'introduire dans le royaume du Thibet. Ils commencent par demander au Rajah du Sikim l'autorisation d'aller dans ses Etats. Celui-ci leur fait attendre sa réponse pendant plusieurs mois ; enfin, en janvier 1857, il leur envoie, avec un présent, une lettre très polie, leur interdisant formellement l'entrée de son pays. C'est qu'en effet, malgré leurs protestations, les missionnaires étaient toujours considérés comme des espions anglais, et le Sikim, redoutant ses puissants voisins, s'efforçait de ne pas leur ouvrir ses portes.

Trouvant le Sikim fermé, Bernard et Desgodins songèrent au Népal ; ils s'adressèrent à Hodgson et au frère du Rajah, qui se trouvait alors à Darjeeling. Hodgson répondit : « Nous avons un traité par lequel le résident anglais, son chancelier et son médecin peuvent seuls pénétrer au Népal ; je doute fort que le Rajah consente à faire une exception pour vous. » Le jeune prince déclara simplement et catégoriquement : « Pour le moment, c'est impossible ! » et il ne voulut donner aucune raison de son refus. Longtemps après, et quand il fut parvenu au Thibet par la Chine, Desgodins apprit la raison d'une défense si nette et si absolue. Au moment même où les missionnaires faisaient leur demande, le Népal était en guerre avec le Thibet, et s'emparait de plusieurs forteresses, au nord des Himalayas. A Darjeeling, les missionnaires n'entendirent pas souffler le moindre mot de cet événement considérable qui explique facilement la défiance dont les populations étaient animées.

Résolus à essayer un autre passage, Bernard et Desgodins choisissent Simla, position appartenant aux Anglais et située près du Ladak ; ils traverseront donc l'Inde en se dirigeant vers l'ouest. Ils fixent leur départ de Darjeeling au 26 janvier 1857 ; au delà de Purneah, ils prennent un bateau à vapeur sur le Gange et s'arrêtent quelque temps à Patna, ville de 400.000 âmes ; à Deinapour, station militaire importante, les souvenirs de la patrie se réveillent à la vue de deux régiments européens, composés en partie de soldats irlandais catholiques ; le 30 avril ils arrivent à Bénarès, la cité sainte des bouddhistes, et le 5 mai ils sont à Agra.

L'insurrection des Indes éclate avant qu'ils aient pu quitter cette ville, et ils restent bloqués dans la citadelle, où toute la population européenne a dû se retirer.

Nous n'avons pas à entrer dans le récit de cette guerre, qui ne se rapporte en rien à l'histoire de la Mission du Thibet ; mais nous ne saurions complètement passer sous silence l'existence des ouvriers apostoliques pendant leur séjour à Agra. Voici quelques détails, donnés par Bernard et datés de cette ville, 16 juillet 1857 [1] :

1. A. M.-E., vol. 556, p. 874. M. Bernard à M. Albrand.

« Nous avons perdu tout ce que nous possédions ; à l'exception de quelques vêtements que j'avais avec moi, tout a été détruit par les insurgés [1]. Tout ce que nous avions, appartenant à la mission, est tombé entre les mains de l'ennemi. Je n'ai pas même pu sauver mon bréviaire ; des objets du culte, il ne me reste que les burettes et les saintes huiles. Le dimanche 5 juillet, l'ennemi était aux portes d'Agra ; environ 600 hommes, tout ce qu'on pouvait lui opposer, sont sortis pour arrêter sa marche. Après une action qui dura près de quatre heures, nos troupes, horriblement décimées, furent obligées de battre en retraite, ayant 140 hommes hors de combat. Le soir de la bataille la ville fut incendiée, tout a été détruit. Il ne reste plus rien à ceux qui, il y a quelques jours seulement, vivaient dans le luxe d'une vie orientale. Pour nous, accoutumés depuis longtemps à une vie de privations, nous ne trouvons rien de bien pénible dans ce que tant d'autres considèrent comme l'excès de la misère. Le malheur pour nous est que le succès de notre mission se trouve grandement compromis par l'état actuel des choses. Nous sommes à quelques jours seulement des frontières et il ne nous est pas possible de continuer notre voyage. »

Trois mois plus tard, Bernard écrivait de nouveau [2] :

« Il y a une douzaine de jours, nous avons eu une seconde bataille à Agra. La veille, je me trouvais avec quelques amis dans une petite maison qui, située sous les canons du fort, avait échappé à la ruine. Nous avons même, plus heureux que bien d'autres, pu, en logeant dans cette demeure, échapper à l'air malsain du fort pendant plusieurs semaines. Mais, ce jour-là, nous fûmes contraints de rentrer ; les hommes de la milice, espèce de gardes nationaux, ayant fait une sortie, nous arrivèrent à toute bride, criant que tout était perdu et que l'ennemi était à nos portes. Le lendemain matin, la Providence nous envoyait du secours ; les troupes de Delhi passaient à la poursuite des ennemis. Elles avaient fait une longue marche et se trouvaient fatiguées ; il fut donc décidé qu'on leur donnerait un jour de repos. En conséquence, les soldats dressèrent leur camp sur le Champ de Mars, au centre ou à peu près d'Agra ; l'ennemi, leur disait-on, avait battu en retraite ; un Indien était venu donner cette bonne nouvelle aux autorités ; cinq roupies avaient été la récompense de son zélé dévouement pour les intérêts de l'honorable Compagnie. Mais, hélas ! les soldats avaient eu juste le temps de dételer les chevaux de l'artillerie, lorsque, boom, boom, nous entendons le canon ; le camp était surpris, les pauvres gens étaient tombés dans un piège ; les autorités, qui, moins de vingt-quatre heures auparavant, avaient toutes été alarmées par la présence de l'ennemi, n'avaient pris aucun moyen de connaître sa position, et, dans une population de plus de 100.000 hommes, il ne s'en était pas trouvé un seul qui se montrât ami lorsque tous savaient l'état des choses. Quatre ou cinq cents livres de sucreries avaient été envoyées la nuit même par les habitants de la ville au camp insurgé. Cependant, après un moment

1. Après le siège d'Agra, M. Bernard retrouva sa grammaire thibétaine, et M. Desgodins son dictionnaire dans un village où les insurgés les avaient jetés comme choses inutiles.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 902. M. Bernard aux directeurs du Séminaire, 21 octobre 1857.

de confusion, qui naturellement coûta la vie à plusieurs hommes, les troupes se rallièrent, et alors commença une vigoureuse action qui dura environ une heure et demie. Aussitôt que j'entendis le premier coup de canon, je courus sur le champ de bataille. Je n'avais jamais vu la mort de si près ; cependant, je n'avais peur généralement que quand les balles et les boulets sifflaient un peu trop près. Bientôt, ma philosophie prit le dessus, je compris qu'il était inutile d'avoir peur quand la balle était passée, et je me mis à regarder le spectacle ; je n'avais jamais vu des hommes s'abattre les uns les autres à coups de sabre avec autant de sang-froid que s'il se fût agi de couper une branche d'arbre. Après une heure environ, la mêlée commença à s'éclaircir, l'ennemi plia, suivi par les troupes, qui prirent toute son artillerie, tous ses bagages. Je fis ce jour-là, à pied, sous un soleil brûlant et sans ombrelle, plus de vingt milles; le soir, j'étais rompu de fatigue. Heureusement, mon ministère se réduisit à très peu de cas, nous perdîmes en tout 66 hommes morts ou blessés. Les Cipayes tiraient mal, leurs boulets passaient à cinquante pieds au-dessus de nos têtes ; mais leur cavalerie fit du ravage, car elle se servait habilement du sabre. »

Au milieu de ces événements, les missionnaires n'avaient pas perdu de vue le but de leur apostolat, et après avoir obtenu de Mgr Persico, Vicaire apostolique d'Agra, tous les pouvoirs qui leur étaient nécessaires [1], ils achevèrent leurs préparatifs de voyage. « Aussitôt que le bruit de la victoire des Anglais s'est répandu dans le pays, écrivait Bernard, le 21 octobre 1857, les populations sont devenues plus traitables ; les routes semblent un peu plus sûres, aussi avons-nous arrêté une voiture qui doit nous emporter d'ici vendredi. » Trois jours plus tard en effet, le 24 octobre, les missionnaires se dirigèrent vers Simla [2] par la route de Delhi ; ils traversent Umballa et, le 9 novembre, remontant toujours vers le nord, ils aperçoivent Kasaceli au sommet des montagnes les plus rapprochées, à leur droite Dongshai, à leur gauche Soubathou, dépôts militaires, et devant eux Simla ; au fond du tableau, les neiges éternelles, partout un monde de pics, de rocs, de montagnes, de ravins, de précipices, de torrents et de rivières. Le lendemain, 10 novembre 1857, ils arrivent à Simla, la dernière station occupée par les Anglais, sur les contreforts des Himalayas. Ils y reçoivent l'hospitalité de M. Hogan, secrétaire du commandant en chef de l'armée des Indes, obtiennent de quelques officiers des renseignements sur la voie qu'ils ont l'intention de suivre, et prennent des leçons de thibétain d'un lama. Au bout d'un mois, ils se mettent encore une fois en route et recommencent leur voyage, dont les principales étapes furent : Fagu, Theog, le pic Mahasson, Narkonda, Kotgarh, Nirmand, Rampour, Serahun, Gavra, puis la rive gauche du Sutledj jusqu'à Wantong, et enfin Chini et Kanam. Pour les suivre, nous avons un long récit de M. Bernard, que nous nous sommes permis d'abréger en quelques passages [3] :

1. Depuis le séjour des missionnaires à Agra, Mgr Persico ne prenait plus le titre de Vicaire apostolique du Thibet. (A. M.-E., M. Bernard aux directeurs du Séminaire, 19 février 1858, vol. 556, p. 1022.)

2. *Le Thibet*, par M. C. H. Desgodins, p. 37.

3. A. M.-E., vol. 556, p. 963. M. Bernard à M. Chamaison, 19 février 1858.

« Le 10 décembre 1857, nous partîmes de Simla, accompagnés de porteurs que nous avions eu bien de la peine à recruter, et marchant avec les plus grandes précautions sur un chemin presque toujours couvert d'une neige épaisse qui, pour avoir été foulée déjà par un grand nombre de voyageurs, n'était plus guère qu'une masse de glace. Nous avions les plus grandes difficultés à conserver notre équilibre, nous appuyant de notre mieux sur de longs bâtons armés de pointes de fer. Après deux heures de marche autour des montagnes sur lesquelles est bâtie Simla, nous tombâmes sur une route beaucoup meilleure, tracée sur le flanc d'une autre montagne et entièrement exposée au sud ; elle était libre de neige. A quelque distance de la station, nous entrâmes dans un long tunnel, percé par le gouvernement à travers une montagne qui, autrement, eût obligé les voyageurs à un long détour. Jusqu'à un petit village appelé Mohasu, la route ne nous offrit plus guère de difficultés ; mais là, les neiges reparurent. Aussi ne fût-ce pas sans bien des chutes que nous accomplîmes cette première partie de notre voyage ; heureusement, aucune n'eut de suites fâcheuses. Il était nuit quand nous arrivâmes à Fagu, sur le sommet d'une montagne, à 8.200 pieds anglais[1] au-dessus du niveau de la mer. Nous nous y logeâmes dans le bungalow.

» Nous préférâmes cette petite maison tout en ruines à notre tente ; les murs, du moins, nous mettaient à l'abri d'un vent très piquant venant du fond d'une vallée au-dessus de laquelle nous nous trouvions perchés. Un bon feu de branches de sapin nous fit oublier les fatigues de la marche. Le 11 au matin, nous nous remîmes en route ; nous avions, ce jour-là, seize milles à parcourir ; heureusement, la route était meilleure, se trouvant plus exposée au sud ; elle était moins couverte de neige et aussi plus unie. Toutes les montagnes que nous apercevions devant nous s'élevaient les unes au-dessus des autres à une immense distance, jusqu'à ce que notre vue fût bornée par un pic élevé et couvert de neiges éternelles ; toutes offraient à nos regards le spectacle de la plus triste désolation ; pas un brin d'herbe, pas une feuille, pas un arbre, à peine quelques broussailles qui semblaient périr de misère au milieu de rochers inaccessibles ; aucune habitation humaine ne se montrait sur ces coteaux arides, aucun village. A peine, çà et là, découvrait-on de rares troupeaux de chèvres à la recherche de nourriture sur des rocs aux flancs dépouillés. Mais si, nous détournant, nous jetions un regard sur cette même montagne que nous venions de laisser derrière nous, c'était un tout autre spectacle. Nous ne découvrions plus que de magnifiques forêts de cèdres, pins, chênes, rhododendrons, marronniers, etc., et, çà et là, de larges villages entourés de cultures disposées en terrasses.

1. « Je dois faire observer ici que quand je donne les hauteurs de telle ou telle position sur le chemin que nous avons suivi, je le fais toujours d'après un voyageur anglais, le docteur Thomson, qui a écrit une très savante relation de ses voyages au Ladak. Autrement, il nous eût été impossible de deviner l'élévation des lieux que nous parcourions ; nous n'avions pas même un thermomètre pour déterminer le degré auquel l'eau bout sur les différents points où nous sommes passés. Celui que j'avais apporté de France est tombé, comme tout le reste, entre les mains des insurgés. » (A. M.-E., vol. 556, p. 1026. Lettre de M. Bernard, 19 février 1858.)

» Vers dix heures, nous arrivâmes à un village appelé Theog, résidence d'un petit Rajah. Quoique nous eussions fait huit milles seulement depuis le matin, nos porteurs ne voulurent pas aller plus loin, et nous fûmes obligés de nous arrêter là deux heures environ, pour nous en procurer de nouveaux. C'est une des grandes difficultés des voyages dans ce pays. Les hommes que l'on prend à son service ne veulent jamais aller à une grande distance, de sorte qu'il faut les changer tous les jours, ce qui occasionne beaucoup d'embarras et augmente les dépenses. Nous ne pouvions rien y faire, nous prîmes notre mal en patience. Il y avait là encore un bungalow, mais celui-ci entièrement neuf et par conséquent en très bon état; nous y entrâmes pendant qu'on nous cherchait des porteurs. De là nous aperçûmes deux petites maisons européennes, situées sur la crête d'une montagne un peu plus élevée que notre position. Elles appartiennent, dit-on, à des missionnaires protestants qui ont essayé d'y créer une école; il paraît qu'ils n'ont pas réussi, car ils ont abandonné leur poste pour un autre, à deux journées dans l'intérieur.

» Nos porteurs étant arrivés, nous reprîmes notre route vers midi. Le chemin était plus difficile que le matin; plus souvent exposé au nord, il était fréquemment couvert de neige. Nous eûmes plusieurs fois aussi à monter et à descendre des côtes très rapides. Vers le soir, un peu avant d'arriver à notre halte, nous traversâmes un col étroit entre deux montagnes très élevées. Quoique le passage fût bien au-dessous du sommet des montagnes environnantes, il y faisait un froid rigoureux. Enfin, nous arrivâmes à Matiana.

» J'étais si fatigué, les pieds me faisaient tellement souffrir, que je crus qu'il me serait impossible de continuer mon voyage. Je demandai en arrivant si le lendemain je ne pourrais pas me procurer un cheval, une mule, un âne, quoi que ce fût, pour me porter au moins une partie du chemin. Quoiqu'une belle et forte mule fût là attachée sous mes yeux, on eut l'audace de me répondre que le pays était si pauvre que je n'y trouverais pas de monture. De fait, je n'en eus pas. Le lendemain, j'essayai cependant de marcher. Seize milles encore, me dis-je pour m'encourager, et nous nous reposerons. La route ce jour-là était belle, sans neige, presque sur un plan uni. Mais, à une petite distance du point de départ, elle fait un long circuit pour contourner une haute montagne. Nos guides, qui toujours abrègent les distances autant qu'ils le peuvent, laissèrent tout à coup cette belle route et nous les vîmes gravir la pente rapide de la montagne. Nous étions obligés de les suivre; mais, juste ciel, dans quelle position nous nous trouvâmes! A notre droite, un immense précipice; de l'autre côté, pas un arbuste, pas une pierre sur lesquels nous pussions nous appuyer ou nous retenir. Nous eûmes envie de reculer, mais la route était si étroite que se tourner eût été s'exposer au danger de tomber; nous marchâmes donc de l'avant. Enfin, nous arrivâmes au sommet de la montagne; soit effet de la crainte ou de l'élévation à laquelle nous nous trouvions, le pouls battait avec une rapidité extraordinaire, pas moins de 135 coups à la minute. Le soir, nous parvînmes à Narkonda, où nous devions nous arrêter. Le village est situé à 9.300 pieds au-dessus du niveau de la mer. Nous

trouvâmes là un magnifique bungalow, le plus beau sans contredit, le plus confortable que j'aie jamais rencontré. Il est bâti dans le style chinois avec cinq bonnes chambres toutes munies d'une cheminée, d'un lit, d'une table et de plusieurs chaises. Nous nous demandions quel but pouvait avoir le gouvernement en bâtissant une si belle maison au milieu de la solitude. Le lendemain nous eûmes la réponse, quand nous vîmes arriver deux officiers anglais en partie de chasse. Le pays abonde tellement en gibier, que Narkonda est un rendez-vous pour les officiers de la Compagnie, qui viennent souvent y passer quelques jours.

» Etant arrivés là le samedi soir, 12 décembre, nous fûmes heureux d'avoir une si belle position pour y passer le jour du dimanche. De bonne heure, nous offrîmes le Saint Sacrifice. C'était la première fois, probablement, que le divin Maître honorait de sa présence réelle les âpres et sauvages montagnes qu'il semble avoir jetées là au jour de sa colère.

» Nous consacrâmes la journée à nos exercices de piété et à notre correspondance, parce que le lendemain nous devions avoir une occasion, la dernière pour longtemps, pensions-nous, d'expédier nos lettres.

» Le lundi 14, nous quittâmes ces lieux vraiment enchanteurs pour continuer notre voyage. Ici la route se divise en deux branches : une, plus ancienne et très mauvaise, va passer à Kotgarh et à Rampour ; l'autre, toute nouvelle et beaucoup meilleure, se rend plus directement à Serahun où nous devions plus tard la rejoindre. Mais, à cette époque de l'année, elle n'est plus praticable, nous dit-on, à cause des neiges épaisses qui couvrent une passe très élevée qu'il n'est pas possible d'éviter. Nous prîmes donc la plus mauvaise ; d'ailleurs, nous voulions passer à Kotgarh. Après une journée au milieu de la neige, nous arrivâmes le soir dans ce village, situé sur un large mamelon moins élevé que Narkonda, d'où nous étions partis le matin. Des ministres protestants, connus sous le nom de Frères Moraves, y habitent. Ils ont établi quelques écoles et ont fait, m'a-t-on dit, un petit nombre de prosélytes. Il y a aussi dans ce village un bureau de poste, probablement en considération des Frères Moraves. Il est tenu par un babou, écrivain indigène. Comme c'est la dernière station où le gouvernement envoie ses courriers, nous avions à prendre quelques arrangements avec le babou, qui nous promit de nous envoyer une fois par mois un courrier spécial, mais jusqu'à Chini seulement.

» Le 15 au matin, nous recommençâmes à descendre vers le Sutledj. La route n'était point aussi raide que la veille, nous nous fatiguâmes beaucoup moins. Nous traversâmes un grand nombre de villages invariablement entourés de riches cultures ; nous trouvâmes même des champs où le blé commençait à germer, ce qui me rappela la patrie. Aussi je me sentais heureux, il me semblait être au milieu des plaines de ma chère Bretagne. Tout en admirant les beautés de la nature, tout en rêvant aux souvenirs du passé, nous descendions toujours vers le Sutledj, fleuve sur les bords duquel nous arrivâmes vers une heure de l'après-midi. Quoique déjà éloigné de sa source, il roule avec une étonnante rapidité sur un lit sans cesse obstrué d'énormes blocs de rochers tombés des montagnes, qui s'élèvent perpendiculairement et à des hauteurs démesurées au-dessus des

eaux. Nous campâmes le soir dans un petit village appelé Nirmand. Il n'y avait plus de bungalow pour nous abriter ; nous dûmes donc planter notre tente. Depuis midi environ, nous n'étions plus sur le territoire britannique ; nous étions entrés dans les États indépendants du Rajah de Bushire ; aussi ne trouvâmes-nous pas les habitants très polis à notre égard. A peine s'ils consentirent à nous vendre un peu de lait, la seule chose que nous pûmes nous procurer.

« Le 16, nous étions debout de bonne heure et prîmes aussitôt un léger déjeuner ; nous avions hâte de quitter ce village. Mais, à notre grand désappointement, nous nous aperçûmes que nos guides, qui auraient dû venir dès la veille, n'étaient même pas avertis. Il y avait là une espèce d'homme d'affaires qui se donnait beaucoup d'importance, ayant grandement relevé la dignité de sa petite personne en en couvrant l'extrémité supérieure des restes d'un habit de hussard, tandis que toute la partie inférieure se démenait sans encombre sous quelques pouces d'un langouti très sale. « Cet uniforme, nous disait-il en montrant avec orgueil ses boutons jaunes, lui avait été offert par le Rajah, son maître, pour un grand service qu'il lui avait rendu en certaine occasion. » On rencontre souvent de ces pauvres gens affublés de vieux uniformes européens qu'ils achètent dans les plaines. Notre hussard, car nous l'appelions ainsi, nous dit qu'il composait à lui seul la garnison du village, qu'il était en son pouvoir de nous fournir des porteurs, comme il allait le montrer immédiatement ; l'instant d'après nous l'entendîmes qui disait, en regardant vers le sommet des montagnes : « Les voici : un, deux, trois, ils y sont tous. » En vain nous efforcions-nous de les découvrir, nous n'apercevions rien, et dans le fait, une heure après, personne n'avait encore paru. Nouvelle instance auprès du hussard, nouveau mensonge. Enfin, après avoir été trompés deux ou trois fois, et l'heure s'avançant, nous crûmes qu'il se moquait de nous. Prenant alors le ton le plus grave et le plus sérieux, je m'adressai à un brahme qui se trouvait là. « Ecoute, lui dis-je solennellement, il est plus de midi : si je n'ai pas mes guides, s'ils ne viennent pas immédiatement, je serai forcé de rentrer ici pour une nuit encore ; mais remarque bien, je n'ai rien à manger, je vais tuer une vache ici même et m'en nourrirai au milieu du village. » C'était une menace terrible pour un brahme. Quelques moments après, nous étions en route au fond d'une vallée encaissée entre deux hautes chaînes de montagnes, avec un soleil brûlant sur la tête ; la fatigue était excessive. Il était nuit quand nous arrivâmes à Rampour, capitale de l'Etat de Bushire. Epuisés, mourant de faim et de soif, nous ne trouvâmes, pour nous loger, qu'une misérable hutte ouverte à tous les vents. Cependant, comme on nous dit que c'était la maison destinée à tous les voyageurs anglais, nous aurions eu mauvaise grâce de ne pas lui donner quelques mots de louange ; d'ailleurs nous ne pouvions mieux faire que de nous y installer, notre tente étant encore loin. Ce qu'il y avait de pire, c'est que nous n'avions rien pour nous restaurer. Heureusement la divine Providence vint à notre secours. Quelqu'un dut m'entendre dire à notre domestique d'aller dans le village et d'en rapporter un peu de nourriture, ne fût-ce que du sucre, parce que nous avions grand

faim. Quelques minutes après, les chuppaties [1], sorte de galettes chaudes, le sucre, la viande même nous arrivaient de tous côtés, de sorte que nous avons eu un copieux souper.

» Le lendemain, nous nous décidâmes à rester dans le village pour y faire l'emplette d'habillements qui devaient bientôt nous être indispensables. Par la même occasion, nous visitâmes cette capitale, ce qui fut l'affaire de cinq minutes, car elle consiste en une seule rue bordée de maisons d'ailleurs assez bien bâties, et couvertes en ardoises très épaisses. On y trouve quelques magasins malpropres où l'on vend du riz, de la farine, et des étoffes travaillées par les villageois d'alentour, qui viennent là les changer pour du fer et d'autres objets de nécessité. Quelques-unes de ces maisons ont un étage, nous y aperçûmes même deux cheminées, ce qui indique un progrès dans l'état social de la nation. Cependant, je ne voudrais pas assurer qu'elles soient ouvertes à leur extrémité supérieure, car je n'en ai jamais vu sortir de fumée. Rampour est bâtie sur les bords du Sutledj, à 300 pieds au-dessus du niveau de ce fleuve. Des deux côtés s'élèvent, de 1500 à 2000 pieds, deux chaînes de montagnes qui, en privant de soleil la position, doit la rendre malsaine.

» En rentrant de faire nos emplettes, nous appelâmes un tailleur, qui mit aussitôt en œuvre les pièces d'étoffes que nous avions achetées. Il nous suffit de lui dire de nous faire des habits thibétains. Sans prendre de mesure aucune, il coupa l'étoffe devant nous et disparut. Le lendemain, nous avions notre nouvel uniforme. Mais le lendemain aussi je fus pris d'une attaque de fièvre bilieuse. C'était bien mal choisir mon temps. Je fus alors accablé par les importunités des indigènes qui voulaient me déterminer à appeler un de leurs brahmes, lequel ferait des conjurations pour me guérir ; autrement je mourrais, car nos médecines européennes n'avaient aucun effet dans leur pays. Le mal me conduisit très bas ; le jour de Noël, je reçus la sainte Communion dans mon lit. Je crus quelque temps que j'aurais à revenir à Rampour au jour de la résurrection pour y retrouver mes restes. Cependant, en dépit des prédictions, je me vis sur pied après une dizaine de jours. Au moment de notre arrivée, le Rajah était absent, parti pour l'un de ses Versailles, car il a deux résidences royales assez rapprochées. On lui dépêcha immédiatement un courrier pour lui annoncer notre arrivée.

» Deux jours après il rentrait dans sa capitale, où il fut reçu avec toute la pompe que peut donner à une royale entrée un effroyable tintamarre de tambourins et de cymbales avec accompagnement de deux énormes trompettes de cuivre, longues de trois ou quatre pieds, les mêmes, je suppose, qui, en 1829, donnèrent une sérénade à notre infortuné compatriote Victor Jacquemont, qui, après les avoir entendues, écrivait cette phrase d'où

1. « Quand je parle de chuppaties, c'est peut-être un jargon inintelligible pour vous, quoique vous ayez dû connaître la chose en Chine, mais sous un autre nom. C'est tout simplement une pâte faite d'une farine grossière qui souvent n'est pas dégagée du son. On en forme une petite galette un peu plus large que les grands pains d'autel, puis on la fait cuire ou plutôt dessécher sur des charbons ; tout brûlant, ce pain n'est pas désagréable ; mais une fois refroidi, ce n'est plus qu'une pâte lourde et malsaine. » A. M.-E., vol. 556, p. 1008. Lettre de M. Bernard aux directeurs du Séminaire.

le scepticisme ne paraît malheureusement pas absent : « Je n'avais jamais compris jusqu'ici comment les murs de Jéricho ont pu s'écrouler au son des trompettes, le mystère est expliqué. »

» Sa Majesté nous envoya aussitôt l'un de ses ministres ou gardes du corps, je ne sais lequel, pour savoir à quelle heure nos seigneuries voudraient bien recevoir sa visite, désireux qu'il était de venir nous offrir ses hommages. Nous lui fixâmes une heure après-midi ; il nous renvoya le même officier nous prier de lui faire savoir quand il serait cette heure, attendu qu'il n'y avait qu'une seule montre dans la capitale et qu'elle ne marchait plus depuis nombre d'années. Nous apprîmes plus tard que cet utile chronomètre était la propriété de l'un des ministres, qui me demanda si je pourrais le rendre à son ancien usage.

» Quand le moment assigné fut venu, nous envoyâmes un domestique prévenir le Rajah. S'il jugea de la position sociale de ceux qu'il venait visiter par la livrée du messager, je lui permets bien de se considérer comme notre égal. Ce Rajah est un tout jeune homme de 18 à 20 ans, qui semble un fort bon garçon. Quoiqu'il parlât de la vaste étendue de ses domaines, il n'affecta aucune supériorité ; il a même une bonne simplicité qui le rend aimable, bien différent de ces petits roitelets que nous rencontrions souvent dans les plaines. Du reste, il semble porter sans trop de sollicitude le poids de sa couronne. Je crois qu'il passe beaucoup plus de temps à courir après les perdrix que dans son Conseil. Les Anglais l'ont dispensé d'entretenir une armée. Tout son arsenal se compose de deux pièces de canon, vieilles et petites. Il fit une fois, pendant que nous nous trouvions là, une revue générale de ses troupes. Dès la veille, nous aperçûmes des préparatifs de guerre : pas moins de vingt fusils à mèches avec une demi-douzaine de sabres rouillés passèrent devant notre hutte. Toute la soirée et le lendemain, nous vîmes les villageois occupés à dérouiller ces armes, ce qui ne me semblait pas un ouvrage des plus aisés. Nous nous attendions à une grande fête nationale, lorsque vers midi, le bruit d'un tambour nous avertit qu'il était temps de nous mettre aux fenêtres, si nous en avions eu. Le défilé commença dans le meilleur ordre possible ; nous vîmes trébucher les uns après les autres, sur un petit sentier pierreux, vingt ou vingt-cinq hommes. En tête, marchait l'éternel tam-tam suivi d'un grand bâton argenté, bâton de maréchal ou insigne de tambour-major.

» Celui qui le portait n'avait rien qui le distinguât du reste de ses compagnons d'armes. Tous d'ailleurs, depuis le royal personnage jusqu'au plus misérable des curieux, n'avaient d'autre uniforme qu'une dégoûtante malpropreté. Après avoir trois ou quatre fois passé sur une seule ligne, par un sentier si étroit qu'il semblait fait exprès pour assurer la symétrie de leurs mouvements, ils se dirigèrent, suivis de deux ou trois douzaines de curieux, vers la résidence royale, où ils firent une grande décharge de tous leurs fusils à la fois, de ceux du moins qui voulurent prendre feu.

» Après quatorze jours passés à Rampour, nous partîmes. M. Desgodins ayant insisté pour que j'achetasse un poney, je lui avais obéi. Hélas ! il me fut à peu près inutile. Quand nous trouvions quelques mètres de

terrain uni, M. Desgodins le montait ; puis, quand arrivait ce qu'il appelait les escaliers, il déclarait préférer les gravir à pied. Je prenais alors la pauvre bête qui, avec un imperturbable sang-froid, sans même regarder le profond abîme qui toujours bordait le chemin, me portait avec la plus grande facilité en sautant d'une pierre à l'autre.

» Mais une fois arrivés sur le haut de la montagne, il fallait invariablement descendre et toujours par des escaliers ; alors le poney s'arrêtait court ; inutile de le presser, il secouait la tête, ce qui, dans son langage muet voulait dire : « Je n'avancerai pas si vous ne descendez. » Le pauvre animal semblait entrevoir le danger, sinon pour lui-même, du moins pour son cavalier. Je descendais et, avec bien des difficultés, nous le faisions dégringoler sur ces horribles sentiers ; souvent il fallait trois hommes pour le soutenir : l'un d'eux tirait la bride de toutes ses forces pour le faire avancer d'un pas, tandis que les deux autres, avec non moins de vigueur, tiraient la queue pour l'empêcher de s'en aller trop vite au fond des précipices. Je l'ai souvent laissé à ces passages difficiles où je n'étais pas sans crainte pour moi-même, bien persuadé que je ne le reverrais plus jamais, et pourtant, il finissait toujours par nous rejoindre. Nous ne pouvions comprendre comment il se tirait de pas si dangereux. Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle y reste. La veille de notre arrivée à Chini, je l'avais monté pendant dix minutes à peu près, quand nous arrivâmes à un rocher très incliné, bordé à droite par un précipice de 1000 pieds au moins. Je descendis, et avec toutes les précautions possibles passai la roche. Notre pauvre cheval voulut me suivre ; hélas ! il fit un faut pas et roula au fond de l'abîme, dont il ne sortit plus.

» De Rampour à Serahun, nous mîmes deux jours. Avant d'arriver dans ce dernier village, nous trouvâmes la plus belle route qu'il fût possible de tracer dans ces parages. Les ingénieurs qui en ont dirigé les travaux ont vraiment fait preuve d'une hardiesse qui frappe d'étonnement. Ils sont allés droit devant eux, sans jamais monter ou descendre d'une ligne seulement ; ils ont suivi la direction du terrain sur lequel ils travaillaient. Quand ils ont rencontré, et ils l'ont fait souvent, d'immenses masses de rochers, je ne dis pas perpendiculaires, mais surplombant en talus des abîmes qui paraissent sans fond, ils ont comme collé et littéralement cloué sur leurs flancs des ponts de bois d'une longueur démesurée. A la vue de ces travaux, un de nos guides disait en les montrant : « Ce sont de beaux ouvrages, mais que de vies humaines ils ont coûté. »

» De Serahun à Taranda et à Natchar, notre voyage n'offrit aucune particularité. Le 3 janvier, nous franchîmes le Sutledj, puis nous commençâmes à remonter. La route atteignait parfois une élévation de 12.000 pieds anglais, de sorte qu'en donnant au fleuve, au point où nous le passâmes, une élévation de 5.000 pieds anglais, ce qui, je crois, est beaucoup, nous ne montâmes pas moins de 7.000 pieds dans une après-midi. Si encore c'eût été fait une fois pour toutes ; mais combien de fois avons-nous monté et descendu 7000 pieds, en allant à Chegaun, à Micou, à Rugi, et enfin à Chini, où nous arrivâmes le 6 janvier. C'est de là que je vous écris.

« Nous sommes logés dans une maison soi-disant européenne ; on l'appelle même le bungalow de lord Dalhousie[1]. Ce n'est plus qu'une ruine ; nous la trouvâmes occupée par les troupeaux du village. Elle est ornée d'un grand nombre de portes et de fenêtres ; beaucoup trop, car il n'y a rien pour les fermer. Nous avons choisi la meilleure chambre, dont nous avons de notre mieux bouché toutes les ouvertures à l'aide de quelques morceaux de planches ramassés çà et là, puis en collant du papier sur deux des portes qui servaient autrefois de fenêtres, quand elles avaient des carreaux. Nous nous sommes ménagé un peu de clarté à l'intérieur. Malgré cela, il y fait si noir, que nous voyions difficilement écrire. Souvent, vers trois heures, nous aurions besoin de bougie, mais où en prendre ? Nous n'avons qu'une petite quantité de cire, à peine suffisante pour le Saint Sacrifice, et encore avons-nous de la peine à la mettre en bougies.

» Dans Assam, au moins, j'avais la ressource des bambous, dans lesquels je coulais mes chandelles ; mais on n'en voit aucun ici. Nous nous sommes avisés de faire des moules en papier. A la première tentative, toute la cire nous vint sur les doigts ; à la seconde, nous l'avions si bien renfermée dans le moule, que nous ne pûmes plus la retirer. Enfin, sans nous décourager, car il nous fallait de la lumière, nous avons huilé le papier, de sorte que nous en avons assez pour la messe.

» Une autre grande privation nous vient du défaut d'habits propres. Ici personne ne sait laver ; j'ai été obligé de le faire moi-même. Nous vivons comme les indigènes, de chuppaties, de riz et de sarrazin, dont je fais tous les jours mon repas du soir. Ces petites misères ne nous empêchent pas d'être heureux. Si, en récompense des épreuves qu'il nous envoie, le divin Maître donne le succès à notre entreprise, nous nous croirons payés au centuple. D'ailleurs, il se trouve que les habitants du village comprennent et parlent le thibétain du Ladak. Il y a même dans le village un lama qui gagne sa vie en exorcisant les malades, prétendant en chasser les mauvais esprits qui les étouffent. »

III

Fin des tentatives de pénétration au Thibet par l'Inde.

Rappel des missionnaires. — Motifs de continuer le voyage. — De Chini à Kanam. — A Kanam. — Départ de M. Desgodins. — M. Bernard continue son voyage. — Inquiétudes de M. Bernard. — Son départ pour la Birmanie. — M. Desgodins aumônier des troupes anglaises. — Il va en Chine.

Les deux apôtres étaient à Chini depuis quelque temps quand ils reçurent un paquet de lettres contenant d'importantes nouvelles. L'une de ces lettres leur annonçait que le Thibet avait enfin un Vicaire apostolique,

1. Ancien vice-roi de l'Inde.

Mgr Thomine-Desmazures, dont nous raconterons la nomination dans le chapitre suivant. Une autre lettre leur était adressée par le nouvel évêque, qui les priait de quitter l'Inde et de venir le trouver en Chine.

Nous n'avons pas le texte de cet ordre, mais nous connaissons les motifs sur lesquels il se basait :

La tentative faite par MM. Krick et Bourry, écrivait Mgr Thomine le 5 octobre 1857 [1], qui a eu une si malheureuse issue, a fait du mal ; elle a rendu la police plus active et plus ombrageuse, elle est venue ajouter à la défiance produite précédemment par le passage de MM. Huc et Gabet et par l'arrestation de M. Renou lors de son premier voyage. On m'a dit que l'on conservait encore au prétoire de Ta-tsien-lou le signalement de ce cher confrère. J'ai donc écrit à ces Messieurs d'Assam pour les prier notamment de s'abstenir de toute tentative sur le Thibet. Les demandes officielles et les démarches qu'ils ont faites près de trois gouvernements limitrophes pour obtenir passage sur leur territoire, ne peuvent être ignorées du gouvernement thibétain, et c'est augmenter d'autant nos difficultés.

Les deux missionnaires ne partirent pas immédiatement pour la Chine, où ils étaient appelés. Desgodins voulait obéir de suite ; Bernard, plus ancien, officiellement chargé par le Séminaire des Missions-Etrangères des expéditions vers le Thibet, désirait attendre et aller au moins jusqu'à Kanam. Ce fut lui qui l'emporta. Mais avant de s'élancer une fois encore dans l'inconnu, il écrivit aux directeurs du Séminaire et à son évêque les raisons qui l'engageaient à prendre ce parti [2] :

Inutile, Monseigneur, de vous assurer de notre entière soumission au moindre de vos désirs. Votre Grandeur nous permettra cependant de ne pas nous rendre à ses ordres avant de lui avoir fait connaître les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Lorsque, après avoir su les motifs qui nous font agir, vous nous direz de nouveau d'aller rejoindre Votre Grandeur, nous le ferons sans plus de délai. Nous sommes ici dans un pays ami, dont les habitants, simples cultivateurs, loin de nous molester, se montrent, au contraire, respectueux à notre égard. C'est, d'ailleurs, une contrée entièrement thibétaine par les mœurs, la religion et la langue.

Il y a ici, comme au centre même du Thibet, un nombre incalculable de lamas, et des bibliothèques qui, je n'en ai pas le moindre doute, nous seraient ouvertes comme elles le furent, il y a vingt ans, à un jeune Hongrois, Csoma de Koros, qui y composa sa grammaire et son dictionnaire thibétains. Nous ne sommes qu'à deux jours de marche de Kanam, où il vint et étudia pendant plusieurs années. Rien ne nous empêcherait de nous établir dans la même lamaserie ; mais nous avons résolu d'aller à trois ou quatre jours plus loin, parce qu'alors nous serons au Thibet même, non pas de l'autre côté de la frontière que, dit-on, les autorités chinoises ne nous laisseront pas traverser, mais tout à fait sur la limite où personne, croyons-nous, n'osera nous inquiéter. S'il arrivait qu'on le fît, nous pourrions en quelques heures seulement passer dans un territoire soumis aux Anglais.

Nous espérons louer ou acheter, sur la frontière, un terrain suffisant pour y bâtir une petite maison, et là, dès le commencement, prendre

1. A. M.-E., vol. 556, p. 900. Mgr Thomine-Desmazures à M. Albrand, 5 octobre 1857.
2. A. M.-E., vol. 556, p. 1052, 21 avril 1858.

quelques jeunes enfants que nous instruirons avec l'aide du bon Dieu, tout en nous instruisant nous-mêmes de la langue et des habitudes indigènes.

Satisfait des explications qu'il venait de donner et des espérances qu'il concevait, Bernard partit avec Desgodins le 23 avril 1858, se dirigeant vers Kanam, « la métropole du bouddhisme dans l'ouest, comme Lhassa l'est au centre, écrit-il [1]. Tout y est thibétain, m'avait-on dit. Je devais trouver là une des plus grandes lamaseries du Thibet, avec une bibliothèque peut-être la plus riche que posséda jamais un établissement bouddhiste. Si nous pouvons pénétrer jusque-là, m'étais-je souvent répété dans les plaines de l'Inde, je croirai que notre mission est enfin fondée. Hélas ! il faut bien avouer qu'à Kanam, comme ailleurs, nous avons été un peu désappointés. D'abord, les habitants du pays n'y parlent point la langue du Thibet ; ils la savent, mais ne s'en servent qu'avec ceux qui ne peuvent parler la leur. Il y a, il est vrai, une lamaserie habitée par une trentaine de lamas qui semblent s'occuper des choses de la terre autant, au moins, sinon plus, que de celles du Ciel. L'établissement est pauvre et d'une malpropreté insigne. Les lamas ne nous parurent pas du tout aimables ; leur Supérieur, le seul que nous pûmes voir, ne se montra pas gracieux à notre égard. Il répondait à peine aux quelques questions générales que nous lui faisions. M. Desgodins lui adressa quelques mots en thibétain ; le vieux lama ne lui répondit que par un sourire moqueur. Nous eûmes bien de la peine à nous faire ouvrir la porte de ce qu'ils appellent leur temple. Il y avait, devant quelques dégoûtantes petites statues, un grand nombre de gobelets en cuivre pleins d'eau. Il fallait les vider avant de nous admettre, autrement le temple eût été souillé par notre présence. Les lamas ne me paraissant pas disposés à nous faire voir leur bibliothèque, je parvins à m'y glisser le soir, lorsqu'une espèce de Frère lama vint, suivant l'usage, y allumer une lampe devant l'image du Bouddha. Je ne pus voir les livres, mais à en juger par la dimension des deux petites armoires qui sont dites les contenir, la quantité de ces ouvrages doit être bien au-dessous de ce que j'en avais lu et entendu. Evidemment Kanam ne nous offrait aucun avantage. Il fallait aller plus loin [2]. »

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1072. M. Bernard aux directeurs du Séminaire, le 7 mai 1858.

2. Voici ce que M. Desgodins écrit de Kanam :

« Le village de Kanam est considérable ; nous y fîmes séjour. Il est composé surtout de lamas mariés et de leurs familles, car ces lamas n'appartiennent pas à la secte des Gueloupga, qui ne peuvent se marier ; ceux-ci ne demeurent pas au couvent et n'y viennent que deux ou trois fois dans l'année pour les prières communes. Le monastère est petit ; il y a des cellules pour environ quarante lamas, mais il n'y en a guère que quinze ou vingt qui soient occupées. Tout respire une malpropreté achevée ; la chapelle est sale et misérable ; quelques statues de Bouddha enfermées dans des espèces d'alcôves, quelques livres, des tambours, des clochettes et des tableaux en sont les ornements. Les appartements de Csoma de Koros (l'auteur de notre grammaire et de notre dictionnaire thibétains) étaient loin d'être splendides. C'est cependant le seul souvenir qui soit intéressant pour nous, comme se rattachant à Kanam. Nous visitons la bibliothèque : l'intérieur est une espèce de chapelle, en aussi mauvais état que celle du couvent ; il ne peut y avoir que bien peu d'ouvrages, peut-être un ou deux exemplaires des principaux livres sacrés des bouddhistes : mais, comme ils sont imprimés en très gros caractères, ils forment un grand nombre d'énormes volumes. (*La Mission du Thibet*, *de 1855 à 1870*, par C. H. Desgodins, p. 28 et 29.)

Cette fois, Desgodins refusa. Il jugea qu'aller plus loin était non seulement contraire aux ordres du Vicaire apostolique, mais encore absolument inutile. Il quitta son compaguon et redescendit vers les plaines de l'Inde.

Bernard poursuivit sa route. Nous allons l'accompagner jusqu'à sa dernière étape :

« N'ayant plus aucun objet qui me retînt à Kanam, écrit-il [1], je continuai mon chemin, souffrant à la fois du départ de mon confrère, d'un rhume violent et d'une fièvre qui me dévorait lentement depuis plusieurs jours. Pour comble de malheur, jamais encore les routes n'avaient été aussi difficiles, aussi dangereuses. Celle que suivent ordinairement les voyageurs étant impraticable à cette saison, mes guides me conduisirent par des sentiers détournés, mais abrupts. Après huit heures de marche, pendant lesquelles nous n'avions cessé de monter, nous arrivâmes au sommet de la montagne d'où j'aurais presque pu jeter une pierre sur Kanam. Enfin, j'arrivai à Sungnam : c'est un large village avec des cultures très considérables au fond de la vallée. Là aussi se trouve une lamaserie, dont les habitants se montrèrent beaucoup plus abordables que ceux de Kanam, mais ils ne parlent pas la langue du Thibet.

« Le voyage de Sungnam à Hango nous offrit exactement les mêmes difficultés que la veille. Une terrible montée d'abord, sur le même genre de sentiers, puis de l'autre côté une épaisse couche de neige glacée. Mais à Hango tout est thibétain : le costume, les habitudes, la langue. Je restai là deux jours pour me reposer ; puis je me remis en voyage et j'arrivai à Leo, dont les habitants sont aussi Thibétains. »

Tant de voyages et de fatigues pouvaient-ils avoir un résultat heureux pour l'évangélisation du Thibet ? Cette question, que Bernard se posa pendant son séjour à Leo, lui sembla bien difficile à résoudre :

« Dans ce moment, disait-il, les autorités chinoises s'opposent à l'entrée des Européens au Thibet. Si l'on faisait ici des chrétiens, la difficulté ne serait-elle pas aplanie ? Ne pourrait-on pas dans tous les cas s'étendre vers le Ladak, supposant qu'il fût détaché de la mission d'Agra ? Le pays est aussi pauvre qu'un pays puisse l'être ; il n'offre que d'énormes roches sans un brin de végétation, avec de petites cultures au fond des vallées à des journées de distance. De la farine d'orge, un peu de blé, quelques gouttes de lait, voilà tout ce que je puis me procurer en ce moment ; point de bois, des hivers rigoureux. Ce pays offrirait-il des ressources pour y commencer une mission ? »

Cependant l'apôtre avança encore vers les frontières du Thibet, comme s'il espérait trouver la solution de ses doutes ; il alla jusqu'aux villages de Nako et de Chango.

Il y était à peine rendu qu'il reçut une lettre d'un directeur du Séminaire des Missions-Etrangères, M. Chamaison [2], lui ordonnant de partir pour la

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1074.

2. Jean Chamaison, né à Grisolles (Tarn-et-Garonne) le 13 janvier 1813, missionnaire en Cochinchine de 1840 à 1846, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères de 1846 à 1859, missionnaire au Japon en 1871, mort à Grisolles (Tarn-et-Garonne) le 26 juin 1880.

Chine aussitôt que possible. Cette lettre jeta le trouble dans son cœur. Déjà, depuis le départ de Desgodins, il s'était plus d'une fois demandé si son devoir ne l'obligeait pas à quitter les Himalayas pour se rendre près de Mgr Thomine-Desmazures. Après les paroles de Chamaison, ses doutes augmentèrent jusqu'à l'angoisse. Il voulait obéir ; mais obéir, c'était abandonner tout ce qui, depuis neuf ans, faisait l'objet de ses rêves et le but de sa vie, c'était quitter une entreprise d'autant plus chère qu'elle lui avait coûté plus de peines et plus de fatigues ; continuer à demeurer dans les Himalayas pour y faire quelque nouvelle tentative, c'était désobéir, et son âme de prêtre s'y refusait. Ce combat singulièrement douloureux, le missionnaire en a retracé quelques phases dans une lettre écrite, en ce moment même, à Mgr Bonnand [1] :

« Seul, n'ayant personne pour me donner des avis, je tremblais de prendre sur moi la responsabilité d'une telle entreprise, je craignais d'agir contre la volonté de mes supérieurs, et pourtant je ne pouvais me déterminer à quitter un champ qui me semblait et me semble encore promettre tant de fruits, s'il était une fois exploité... Enfin, après de pénibles combats intérieurs entre les oui et les non, je me déterminai à partir. Je me mis en route, mais si affligé, si découragé, qu'après deux heures de marche, passant par Leo, je résolus de m'y arrêter pour réfléchir encore... Je restai un mois dans ce village, activement occupé de l'étude de la langue, dans laquelle je croyais faire de rapides progrès ; je pouvais déjà converser sur la plupart des sujets ordinaires. Mais je n'avais pas de maison ; je vivais dans un abricotier où j'étais littéralement dévoré par les insectes et la vermine que me procuraient mes nombreux visiteurs... Je partis de Leo le 5 juillet, bien indécis sur mes futures démarches, songeant que si je devais y retourner, j'amènerais deux charpentiers de Simla jusqu'à la limite de la végétation sur les montagnes, et, là, ils prépareraient une maison en planches que j'aurais ensuite portée par pièces à Leo ou ailleurs.

» Je visitai plusieurs villages, cherchant toujours quelle serait la position la plus avantageuse pour notre établissement. Je ne pouvais me faire à l'idée d'abandonner ces lieux... Je continuai ma route, un jour me disant : Je reviendrai ; le lendemain, résolu de tout abandonner ; la responsabilité me paraissait au-dessus de mes forces, les espérances de succès trop petites pour engager la mission dans de nouvelles tentatives, et cela sur ma seule manière de voir. Le bon Dieu, disais-je pour me consoler, pourvoira au bien de ces pauvres âmes, je ferai du moins mon possible auprès de Mgr d'Agra pour l'engager à entreprendre quelque chose pour cette partie certainement la plus intéressante de son Vicariat. Je m'acheminai lentement, désolé, malade, découragé, marchant un jour, m'arrêtant le lendemain, souvent tenté de retourner sur mes pas... J'ai souffert pendant ces jours tout ce qu'un homme peut souffrir sans succomber. Je ne parle pas des souffrances physiques : celles-là n'affectent qu'un corps qui devra tôt ou tard tomber en poussière. Mais Dieu seul connaît ce que peut souffrir une âme qui le craint et l'aime.... Il sait combien il est dur pour un

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1155, 15 août 1858.

missionnaire de voir tant de bien à faire et d'en être empêché par un concours de circonstances imprévues. Que la divine volonté soit faite! Que Dieu jette un regard de compassion sur mes pauvres Thibétains ! Oh ! Monseigneur, croyez-le, malgré leur grossièreté, ils sont dignes d'intérêt et d'affection... »

Enfin, le 23 août, Bernard était de retour à Simla, d'où il redescendit dans le Bengale ; mais sa santé, épuisée par de si nombreuses et si longues fatigues, ne lui permit pas de se rendre au Thibet par la Chine ; il sollicita et obtint l'autorisation de s'agréger à la mission de Birmanie, où, grâce à sa connaissance de la langue anglaise, il rendit de grands services ; il fut nommé chapelain de la garnison de Rangoon et occupa cette charge pendant 25 ans; en 1876, il fut nommé provicaire. C'était la récompense d'une piété, d'une condescendance et d'une douceur qui ne s'étaient jamais démenties. En 1884, ses forces trahirent sa bonne volonté et il dut cesser son ministère ; il revint en France et mourut au Sanatorium des Missions-Etrangères à Montbeton, le 30 mai 1888.

Desgodins, revenu à Simla avant Bernard, en était reparti bientôt pour se rendre à Calcutta ; mais à Agra il apprit que la route qu'il voulait suivre était encore infestée de rebelles.

« Alors, écrit-il [1], ne pouvant partir, et peut-être pas avant plusieurs semaines, je consentis, pour employer mon temps utilement, à aller passer une quinzaine de jours dans une station militaire nommée Ihansi, où une nombreuse garnison européenne était, depuis très longtemps, sans prêtre, et en demandait un avec instance, à cause des fièvres qui enlevaient un bon nombre de pauvres soldats. Une colonne d'environ 500 hommes s'y rendant aussi à la même époque, je me réunis à elle à Gwalior; notre voyage devait durer quelques jours seulement ; mais nous n'étions pas à moitié chemin, que notre commandant reçoit l'ordre de changer sa direction, et d'aller attaquer des rebelles réfugiés dans un petit fort situé au milieu d'une épaisse forêt. A ce moment, il était trop tard pour moi de retourner seul et sans escorte ; force me fut d'aller en avant. Les rebelles nous échappèrent et se divisèrent en plusieurs bandes dans la forêt, et nous voici à les poursuivre pendant près de trois semaines sans pouvoir les atteindre. Le 5 septembre cependant, nos troupes en surprennent une partie, environ cinq à six cents, et en tuent plus de quatre cents. Mon ministère ne fut pas alors tout à fait inutile pour administrer les sacrements à nos blessés ; et de plus chaque dimanche je célèbre la messe aussi solennellement que je puis, et je prêche en anglais. »

Enfin, à la fin du mois de décembre, le missionnaire arriva à Calcutta, et bientôt après, le 25 janvier 1859, il s'embarqua pour la Chine, faisant en ces termes ses adieux à l'Inde britannique où plus exactement aux Anglais qu'il avait eu l'occasion de fréquenter [2] : « Je quitte l'Inde, le cœur plein de reconnaissance pour les égards et toutes sortes de bons traitements dont je fus l'objet constant, pendant trois années, de la part des Anglais de

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1176. M. Desgodins aux directeurs du Sém., 12 septembre 1858.

2. *Le Thibet*, par C. H. Desgodins, pp. 44 et 45.

tout rang et de toutes croyances ; quoique ne partageant pas notre sainte foi, ils respectent du moins le missionnaire catholique à cause de son caractère, et l'estiment toujours comme homme de bonne société à cause de l'éducation qu'il a reçue : honneur qu'ils ne font pas à tous les ministres protestants sans distinction, mais seulement aux ministres de l'Eglise établie, qui en général sont des hommes fort bien élevés. Oui, je le répète, mille remerciements aux Anglais que j'ai connus et qui ont été si bons pour moi. » Avec l'éloignement de Desgodins cessait toute tentative d'évangélisation du Thibet par l'Inde. Neuf années s'étaient écoulées depuis le départ de France de Rabin, de Krick et de Bernard. Pendant ce temps, les missionnaires avaient multiplié les expéditions pour pénétrer dans le royaume de Lhassa ; deux d'entre eux avaient payé de leur vie leur zèle apostolique, les autres n'avaient reculé devant aucune fatigue et devant aucun péril ; ils avaient exploré de l'est à l'ouest cette immense chaîne des Himalayas, qui se dressaient comme des géants fantastiques et invincibles entre eux et les âmes qu'ils voulaient atteindre [1].

Le résultat, du moins le résultat apparent, aboutissait à une connaissance plus ou moins complète de quelques tribus sauvages, à une constatation douloureuse, mais trop claire, que le Thibet était fermé, que les régions frontières étaient inhabitables, et que l'Angleterre ne ferait rien pour aider les voyageurs ou les ouvriers apostoliques à planter leur tente au pays interdit. Heureusement, il y en avait un autre, celui que Dieu pèse dans son infinie justice, et dont les apôtres, au dernier jour de leur rude

1. M. Renou avait dès le début prévu et annoncé les obstacles auxquels se heurteraient les missionnaires que l'on envoyait par l'Inde pour pénétrer au Thibet. Voici les lignes qu'il écrivait de Hong-kong, le 27 février 1849, aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères :

« Le chemin que je crois le plus avantageux pour les missionnaires de notre Société, et qui est tout trouvé, est celui de Chine par le Su-tchuen et par le Yun-nan ; ces deux provinces offrent des avantages qu'on chercherait en vain au Boutan, qui a en plus toutes les difficultés qu'on trouvera par la Chine. J'ai vu des Chinois qui sont allés jusqu'aux confins du Thibet et du Boutan ; on ne leur permet pas d'aller plus loin. J'ai vu des Boutaniens, j'ai lu plusieurs pièces chinoises qui parlent de ce pays. La voix unanime est que les montagnes qui séparent le Boutan du Thibet, qu'il faut de toute nécessité franchir quand on veut passer d'un royaume à l'autre, sont beaucoup plus élevées, beaucoup plus froides et beaucoup plus dangereuses que celles de la partie est du Thibet qui touchent au Su-tchuen et au Yun-nan.

» Il ne faut point penser à faire le voyage en bateau, car les fleuves ne sont point navigables ; ou s'ils le sont en quelques endroits rares, vous trouverez de petites nacelles de peaux de bœuf où vous courez à chaque instant le risque de chavirer.

» Les chemins offriront donc d'abord une grande difficulté. Y trouvera-t-on des courriers sûrs qui ne vous dévalisent point en route ? Si l'on suivait la route d'Assam, on aurait à traverser des peuplades toutes sauvages. Si l'on suit la grande route de la capitale du Boutan à Lhassa, on aura à rencontrer les mandarins chinois, qui examinent les voyageurs pour en obtenir des droits de douane qu'ils ont établis.

» La langue que les missionnaires apprendraient au Boutan leur serait inutile, parce qu'elle diffère essentiellement de celle du Thibet. Arrivés au Thibet, supposé qu'ils puissent s'y fixer, quelles difficultés n'auront-ils pas pour communiquer avec la France. Et puis où iront-ils ? à Lhassa. Les difficultés de s'y fixer seraient plus grandes encore que par le passé, et les prétendus dangers qu'on redoute pour les chrétiens de Chine en pareille occasion ne pourront être évités. Quant au Boutan en lui-même, je crois qu'il offrirait de grandes difficultés à l'Evangile, les indigènes étant mahométans, comme j'ai pu m'en assurer par l'ambassade boutanienne que j'ai rencontrée, il y a deux ans, lorsqu'elle se rendait à Pékin pour offrir les hommages du Rajah à l'Empereur, ce qui a lieu tous les cinq ans. »

carrière, trouveront la glorieuse récompense ; celui-là était obtenu comme l'obtiennent toujours l'abnégation, la souffrance, le sacrifice sous toutes ses formes, et les directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères avaient raison d'écrire aux deux missionnaires qui abandonnaient, le cœur attristé, leur premier champ d'action [1] : « Si, en quittant l'Inde, vous éprouvez le regret d'y avoir passé plusieurs années en tentatives inutiles, pensez, très chers confrères, que le Maître au service duquel nous avons le bonheur d'être ne demande que notre coopération dans ce que nous entreprenons pour sa gloire, et qu'il nous tiendra compte de nos efforts comme s'ils avaient été couronnés de succès. »

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de comparer l'action de Renou avec celle de Krick, de Bourry et de leurs compagnons, et de marquer d'un trait rapide, avec l'admirable égalité de leur dévouement, de leur zèle, de leur persévérance, la grande différence dans les moyens dont ils disposent et qu'ils emploient.

Sur les frontières de l'Inde, les ouvriers apostoliques marchent droit devant eux, à visage découvert ; ils sont Européens, Français, ils le disent ; prédicateurs de l'Evangile, ils le disent également. En passant à Calcutta, en parcourant le nord de la grande colonie anglaise, ils ont vu partout la liberté religieuse, ils ne semblent pas se douter qu'il en est autrement sur les terres du Thibet. Pour les en instruire, ils n'ont ni évêque, ni ancien missionnaire, ni chrétien ; ils n'ont d'autres guides que des sauvages païens, uniquement désireux de les exploiter, de leur enlever jusqu'au dernier morceau de leurs vêtements. Ils sont jeunes, débutants dans la carrière apostolique et, qui plus est, dans une mission nouvelle que personne ne connaît. On ne doit donc pas s'étonner s'ils ne se sont pas entourés des mêmes minutieuses précautions que Renou.

Armé d'une expérience de dix années de séjour et de travail au Sutchuen, habile à parler et à écrire le chinois, rompu par un long exercice aux habitudes des Célestes, instruit par une première expédition des dangers à éviter, des obstacles à tourner ou à vaincre, des moyens les meilleurs à prendre pour cacher son but et l'atteindre, le fondateur de Bonga ne laisse rien ou, plus justement, laisse le moins qu'il peut au hasard des circonstances. Il demeure dans le mystère, il se renseigne par des hommes sûrs ou, quand il le peut sans se trahir, par lui-même ; et il a si exactement calculé tous les détails de son entreprise et si profondément étudié l'intelligence chinoise et thibétaine, il sait si bien comment on peut l'occuper, l'amuser, la distraire, la capter, que sa présence dans la lamaserie de Teundjroulin, sa pointe à Tchamoutong, son établissement à Bonga, ne sont pas, tout audacieux qu'ils paraissent, des actes de témérité.

S'il fallait tirer un enseignement de cette brève comparaison [2], c'est

1. A. M.-E., vol. 65, p. 226. Les directeurs du Séminaire à MM. Bernard et Desgodins, le 8 janvier 1858.

2. M. Renou avait eu cette même pensée que, le 25 juillet 1849, il exprimait en ces termes : « Quelques anciens missionnaires de Pondichéry seraient plus propres que tout autre à cette œuvre à cause du rapport d'origine qu'il y a entre les langues du Boutan, de l'Assam et celles qu'ils parlent, et aussi à cause de l'expérience qu'ils ont des Anglais et des indigènes. » A. M-E., vol. 556, p. 47.

que les missions nouvelles doivent être commencées par d'anciens ouvriers apostoliques ; si différents qu'ils trouvent les mœurs, les coutumes et le caractère des habitants, ils sont les plus aptes à réussir et à poser des bases larges, solides et bien ordonnées pour l'édifice que l'avenir permettra d'élever, à condition toutefois qu'ils ne veuillent pas identifier le présent avec le passé, traiter les peuples qu'ils évangélisent aujourd'hui comme ceux qu'ils prêchaient hier, et qu'ils se servent de leur expérience comme d'un guide pour tracer des lignes générales de conduite, et non comme d'une barrière les empêchant de voir, de comparer et de juger.

CHAPITRE SEPTIÈME

LE PREMIER VICAIRE APOSTOLIQUE DU THIBET ET LE COMMENCEMENT DE SON ADMINISTRATION 1856-1859

I

Nomination d'un Vicaire apostolique.

Résumé de l'érection du Thibet en Vicariat apostolique. — Mgr Desflèches chargé de choisir un Vicaire apostolique. — Pouvoirs donnés à MM. Renou et Fage. — M. Thomine-Desmazures choisi pour être Vicaire apostolique. — Raisons de ce choix. — Détails sur Mgr Thomine-Desmazures. — Lettre de Mgr Thomine à M. Renou.

En quittant l'Inde, Bernard et Desgodins obéissaient, nous le savons, à leur supérieur, le Vicaire apostolique du Thibet nouvellement élu et sacré, Mgr Thomine-Desmazures. Le fait de cette nomination, fort importante pour la mission, doit être exposé en détail. Nous allons donc revenir un peu en arrière et raconter ce qui s'était passé à cette occasion, pendant que, parmi les ouvriers apostoliques, les uns parcouraient les Himalayas, et que les autres se fixaient à Bonga et y jetaient les fondements de l'Eglise thibétaine.

Le 27 mars 1846, nous l'avons vu, le Souverain Pontife, Grégoire XVI, avait, par le bref *Ex debito pastoralis*, érigé le Vicariat apostolique de Lhassa ; par un bref du même jour, il avait chargé Mgr Pérocheau, évêque de Maxula et Vicaire apostolique du Su-tchuen, de choisir et de sacrer un évêque pour la nouvelle mission. Pérocheau augurait assez mal de l'évangélisation du Thibet, il la jugeait très difficile, sinon impossible ; il avait présenté quelques observations au Séminaire de Paris et à la Propagande, il avait même émis l'idée de faire confier le Thibet aux Lazaristes.

L'arrestation de Renou en 1848 ayant confirmé ses craintes et ses prévisions, il écrivit le 5 septembre suivant à la Propagande en appuyant plus fortement encore sur les difficultés dont il avait déjà précédemment parlé [1] :

1. A. M.-E., vol. 527, p. 447.

Tant que l'Empereur de Chine ne l'aura pas permis par écrit, il ne sera pas prudent d'envoyer un missionnaire à Lhassa. Car, ou bien il serait pris en route et expulsé comme M. Renou, ou bien il serait arrêté dans le Thibet même comme les deux Lazaristes. En effet, les Chinois, maîtres du Thibet, défendent aux Européens, sous les peines les plus graves, d'entrer dans ce royaume et d'y séjourner : l'expérience a prouvé qu'il veillent à cela. C'est pourquoi, comme je vous l'ai déjà dit l'an passé, il serait grandement téméraire d'envoyer des missionnaires au Thibet dans les circonstances présentes ; aussi ai-je jugé prudent de remettre l'élection du Vicaire apostolique de Lhassa à des temps plus favorables. Je le regrette fort. Daigne le Seigneur nous ouvrir au plus tôt l'entrée de ce royaume et permettre aux missionnaires d'y exercer leur zèle.

La Propagande n'avait rien répondu au digne évêque du Su-tchuen, et elle avait attendu que les circonstances fussent changées.

Avertie de la fondation de Bonga par les directeurs du Séminaire, elle jugea que l'heure était venue de faire exécuter ses ordres, d'autant plus qu'elle le pouvait sans recourir à Mgr Pérocheau.

Le Su-tchuen, en effet, divisé en vertu d'un bref du 2 avril 1856, avait maintenant deux Vicaires apostoliques : celui du Su-tchuen septentrio-occidental, qui était l'évêque de Maxula, et celui du Su-tchuen méridio-oriental, Mgr Desflèches, évêque de Sinite.

Or, personne n'était plus disposé que ce dernier à former des Vicariats en général et à s'occuper de celui du Thibet en particulier. Rome, connaissant ces dispositions, s'adressa à lui. Par un bref du 4 avril 1856, le Souverain Pontife, Pie IX, le chargea d'élire le Vicaire apostolique de Lhassa et de le sacrer évêque de Sinople. Voici la traduction de ce bref [1] :

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Autrefois, quand le Vicariat apostolique du Su-tchuen n'était pas encore divisé, Nous avions déjà confié à Notre Vénérable Frère l'évêque de Maxula, Vicaire apostolique de cette mission, le soin d'ériger et d'instituer, à la première occasion favorable, le Vicariat apostolique de Lhassa. Cette occasion ne s'étant pas encore présentée, et voyant qu'après le partage du Su-tchuen, la nature et la situation des territoires attribués au Su-tchuen méridio-oriental permettent à cette mission de s'occuper des régions limitrophes du Thibet au point de vue de l'entreprise que Nous méditons, Nous avons résolu, sur l'avis de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine préposés aux affaires de la Propagande, de confier le soin d'ériger le Vicariat de Lhassa à vous, Vénérable Frère, chargé par Nous de l'administration du Vicariat apostolique du Su-tchuen méridio-oriental. C'est pourquoi, Vénérable Frère, uniquement à cause de cette affaire, Nous vous absolvons et Nous vous tenons pour absous de tout lien d'excommunication, de suspense ou d'interdit, de toute autre censure ecclésiastique, sentence ou peine, peu importe leur forme et leur cause, que vous avez pu encourir, et Nous vous chargeons par les présentes Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, d'ériger en Notre nom le Vicariat apostolique de Lhassa, en usant pour cela de tous les pouvoirs nécessaires et opportuns que Nous vous accordons à cet effet, afin que, avec l'aide de Dieu pour achever cette affaire, vous élisiez aussi le Vicaire apostolique de cette mission et vous le munissiez en Notre nom de tous les pouvoirs

1. A. T. non classées. Voir le texte à l'appendice XXIV.

nécessaires et opportuns. Ce Vicaire apostolique choisi par vous, Nous l'élisons et l'établissons, maintenant et pour plus tard, évêque de Sinople *in partibus infidelium*, et Nous lui donnons le pouvoir de se faire consacrer par n'importe quel évêque catholique en grâce et en communion avec le Saint-Siège, assisté de deux évêques, ou, si la chose est difficile, de deux prêtres séculiers ou réguliers, également en grâce et en communion avec le Saint-Siège. Nous le dispensons de se rendre en personne dans la dite église de Sinople, tant qu'elle sera entre les mains des infidèles. Nous voulons et Nous ordonnons qu'en attendant que toutes ces choses soient faites, vous dirigiez et administriez vous-même la mission de Lhassa, à laquelle vous donnerez vos soins. Nonobstant les Constitutions et Sanctions apostoliques et tout ce qui serait contraire aux présentes. — Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 avril 1856, dixième année de Notre Pontificat.

En recevant ce bref, Desflèches s'empressa d'avertir Renou et Fage alors à Bonga, et, par précaution administrative, il leur donna ou confirma les pouvoirs nécessaires :

Ignorant en quel sens on vous a écrit de Rome et si vos pays de Bonga ne sont pas compris dans ma juridiction, ou si l'on maintient à M. Renou ses pouvoirs de Préfet apostolique tout en me nommant administrateur apostolique de la mission de Lhassa, ce que cependant je ne crois pas, je vous accorde, du moins *ad cautelam*, les pouvoirs que les missionnaires ont ordinairement, tels qu'ils sont contenus dans la feuille que vous avez reçue au Su-tchuen, et aussi la faculté de confirmer, sans détermination de temps. Je vous donne ces pouvoirs pour tout mon Vicariat et pour tous les pays compris par Rome sous le nom de mission de Lhassa, ce qui veut dire, je pense, tout le Thibet [1].

Aussitôt après, le prélat chercha le missionnaire qu'il pourrait placer à la tête du nouveau Vicariat. Beaucoup songèrent à Renou, l'infatigable pionnier, l'heureux fondateur de Bonga, préfet apostolique depuis 1851 ; et il semble, en effet, que ce choix aurait été appuyé sur de graves et nombreuses raisons. On dit que Desflèches ne fut pas sans y penser, mais qu'il y renonça sur une lettre de Pérocheau et sur les conseils de quelques missionnaires qui jugeaient Renou un peu trop autoritaire ; de fait, il porta ses préférences sur un prêtre du Su-tchuen, Thomine-Desmazures, et le nomma Vicaire apostolique du Thibet par un acte officiel du 17 février 1857 [2]. Quelques semaines plus tard, écrivant à Renou et à Fage, il donnait de sa conduite les raisons suivantes [3] :

J'aurais bien voulu m'entendre avec vous, mais il m'a été impossible d'attendre plus longtemps ; un trop grand retard aurait pu amener de nouvelles entraves. Ma position, l'état de ma santé, les obstacles que l'on cherche encore à susciter à l'érection de ce Vicariat, m'ont fait un devoir de remplir tout de suite les intentions du Saint-Siège. Après y avoir pensé sérieusement devant Dieu, mon choix s'est arrêté sur M. Thomine-Desmazures, que j'ai donc, en vertu des pouvoirs que j'ai reçus de Rome, nommé évêque de Sinople, Vicaire apostolique du Thibet.

1. A. M.-E., vol. 556 [a]. Mgr Desflèches à MM. Renou et Fage, 6 janvier 1857.
2. A. M.-E., vol. 556 [a]. Voir le texte à l'appendice XXV.
3. A. M.-E., vol. 556 [a]. Mgr Desflèches à MM. Renou et Fage, 20 avril 1857.

Certainement j'aurais pu trouver, parmi les confrères du Thibet, un missionnaire capable d'être Vicaire apostolique ; mais dans la position personelle où je me trouve, pour faire face à l'opposition et me tirer d'affaire, il me fallait absolument avoir ici sous la main le nouvel élu et le sacrer de suite. Or, comment me rencontrer de suite avec nos chers thibétains ? C'était chose impossible. Donc, j'ai dû, dans vos intérêts et ceux de votre chère mission, prendre le parti dont je vous fait part.

Donnons ici quelques détails sur le prêtre choisi par Mgr Desflèches. Né à Caen, le 17 février 1804, d'une famille riche, honorée et très chrétienne, Jacques-Léon Thomine-Desmazures avait fait, comme externe, ses études au lycée de sa ville natale, de 1811 à 1819. Il avait quitté cette maison à la fin de sa rhétorique, étudié la philosophie à la Faculté des lettres, et l'année suivante, à l'âge de 16 ans, soutenu avec honneur, en latin, l'examen public par lequel il était alors d'usage de sanctionner et de couronner l'enseignement du maître et le travail des élèves.

Au mois d'octobre suivant, il entra au Grand-Séminaire de Bayeux, qui commençait à refleurir sous l'habile et pieuse direction des prêtres de Saint-Sulpice. Il s'y fit remarquer par ses manières distinguées, sa tenue modeste et son air grave, dont il savait, du reste, tempérer la réserve, un peu imposante, par sa prévenance et son affabilité.

Il était très pieux et grand travailleur : « Que de fois je l'ai vu, écrit son biographe [1], pendant que nous mangions en silence le pain du déjeuner, se nourrir de la lecture attentive des Pères de l'Eglise,. de saint Chrysostome surtout, dont il lisait assidûment le texte grec, nous servant en cela, comme en tout le reste, d'exemple et d'encouragement ! Il préludait ainsi à ces fortes études qui, secondées par une mémoire remarquablement heureuse, ont porté chez lui les fruits les plus abondants. »

Il acheva son cours de théologie en 1823, n'ayant encore que 18 ans. Son évêque, Mgr Duperrier, désirant employer utilement les années qui restaient au jeune théologien avant l'âge du sacerdoce, le choisit pour travailler à une refonte projetée du bréviaire diocésain.

Thomine-Desmazures se retira dans sa famille et se mit au travail avec une ardeur si grande qu'il en fit une maladie de dix mois. Du reste, la mort de Mgr Duperrier vint, en 1827, interrompre le travail déjà fort avancé du nouveau bréviaire ; trois parties avaient été imprimées, la quatrième ne le fut pas. Le séminariste fut ordonné prêtre le 22 septembre 1827 ; mais encore incapable, à cause de sa faiblesse, de mener la vie active du ministère paroissial, il fut nommé par Mgr Dancel, le 26 mai 1829, chanoine honoraire et, en 1834, chanoine titulaire. Trésorier de la fabrique de la cathédrale de Bayeux, il employa une partie de son temps à étudier dans ses moindres détails le superbe monument dont sa fonction le chargeait à un titre particulier. Ce fut lui qui commença la restauration des vitraux de la basilique, en faisant exécuter sur ses dessins les travaux de la chapelle dédiée à saint Contest et à sainte Philomène ; lui aussi qui dirigea les premières fouilles opérées dans la crypte, rendue

1. *Notice sur Mgr Thomine-Desmazures, évêque de Sinopolis, Vicaire apostolique du Thibet, chanoine de Bayeux*, par l'abbé Mabire, broch. in-8. Caen, Chénel, 1869.

depuis à sa forme sinon à sa destination primitive, et devenue l'une des portions les plus curieuses et les plus dignes d'attention, car elle contribue à expliquer le plan et à caractériser l'époque de la construction. Ce fut lui encore qui fit décorer les chapelles dites de Saint-Eutychus (Saint-Blaise), de Saint-Victor et du Sacré-Cœur (Saint-Maur et Sainte-Marguerite), et des saints Gervais et Protais (Saint-Martin).

Fixé à Bayeux par son titre et par ses obligations de membre du Chapitre, il prit une chambre au Grand-Séminaire ; il se trouvait ainsi rapproché de l'Hôtel-Dieu, où il fut heureux de pouvoir se rendre utile et où son zèle et son dévoûment, justement appréciés, lui concilièrent promptement l'affection et la confiance de toute la Communauté des religieuses Augustines.

Il se chargea, presque dès l'origine, sans y être obligé et sans recevoir d'honoraires, de la direction spirituelle du pensionnat, établi dans cette maison depuis plusieurs années, mais qui languissait obscur et médiocre et qui lui dut une heureuse impulsion. Il dirigeait les pensionnaires dans les voies de la piété et leur donnait en même temps des leçons élémentaires de littérature. Ce n'est pas là, du reste, le seul service qu'il ait rendu au pensionnat de l'Hôtel-Dieu ; il s'occupa des constructions nouvelles élevées à cette époque, et bientôt enfin il fut chargé, comme supérieur, de la direction de la Communauté des religieuses. « Appréciateur de ses mérites, Mgr Robin lui donna, en 1838, des lettres de Vicaire général. Et ce n'était pas un titre purement honorifique qu'il avait voulu lui conférer ; il aimait à le consulter, il trouvait en lui tout ce qui fait naître et durer l'affection : le charme et l'aménité du caractère, la gaîté franche avec le discernement exquis des convenances, l'agrément des formes avec la solidité du jugement, en un mot, l'agréable et l'utile. Aussi aimait-il à l'emmener avec lui dans ses visites pastorales, même dans ses voyages hors du diocèse. La modestie du jeune Vicaire général ne reçut aucune atteinte de cet accroissement d'honneur et d'influence. »

« Si l'ambition avait eu quelque prise sur son cœur, dit encore son biographe [1], il lui eût été facile de la contenter. La perspective de la dignité épiscopale se présentait naturellement à lui, dans la position qui lui avait été faite. Nous savons de source certaine que Mgr Robin lui demanda plus d'une fois de consentir à être présenté pour un siège vacant, et qu'il refusa constamment de se prêter à ses vues bienveillantes. »

Cependant, il ne perdait pas de vue le but vers lequel l'avaient porté de bonne heure l'appel de la grâce et les aspirations de sa nature généreuse. Il avait eu, dès le commencement de son séjour au Grand-Séminaire, le désir de se consacrer aux missions étrangères. Cette pensée ne le quittait pas ; il n'avait fait qu'en ajourner l'exécution jusqu'au moment où le seul obstacle qui l'arrêtait, la maladie, viendrait à disparaître.

En attendant, il exerçait son zèle dans sa direction favorite d'idées et de sentiments, en suscitant ou en favorisant autour de lui les vocations apostoliques. Plus d'un élève du Séminaire de Bayeux lui dut d'entrer avec

1. *Notice sur Mgr Thomine-Desmazures*, p. 7.

résolution dans la carrière des missions, qu'il lui ouvrait par ses conseils et qu'il lui aplanissait en le soutenant par ses encouragements. Il fit établir à la cathédrale la fête annuelle de la Propagation de la Foi.

Enfin, l'heure désirée parut sonner ; sa santé devint meilleure, il crut que cette amélioration était le signal si longtemps attendu. On le vit, dès ce moment, essayer ses forces en faisant d'assez longues marches. Lorsque, de 1845 à 1847, Mgr Verrolles, Vicaire apostolique de la Mandchourie, parcourut la France en publiant la grande utilité de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, M. Thomine l'accompagna dans ses voyages à travers les diocèses de l'Ouest. A cette époque, il demanda à entrer au Séminaire des Missions-Etrangères.

Les directeurs le trouvant, d'une part, trop âgé pour le changement d'habitudes que devait lui imposer la vie des missions, et de l'autre trop faible encore pour en supporter les fatigues, ne purent lui faire un accueil conforme à ses désirs. Cependant, à une seconde tentative, ils répondirent que la décision serait laissée au médecin. Celui-ci [1], après un long examen, déclara que la constitution du sujet était excellente, que l'étude et la vie sédentaire l'avaient affaiblie et altérée, mais que la vie active du ministère apostolique pouvait lui rendre le ressort et l'énergie. Cette réponse mit fin à toutes les hésitations, et M. Thomine fut admis.

Quelques mois plus tard, le 16 décembre 1847, il quitta Paris et s'embarqua, le 18 novembre, à Anvers, sur le vaisseau l'*Emmanuel*, avec sa destination pour le Su-tchuen.

A Hong-kong, M. Libois demanda à M. Thomine de vouloir bien changer de mission, pour se mettre à la disposition de Mgr Forcade [2], Vicaire apostolique du Japon. L'ancien chanoine de Bayeux accueillit avec joie la pensée de devenir missionnaire de ce pays, dont le nom était pour lui synonyme de martyre. D'une imagination ardente, que l'expérience de la vie apostolique n'avait pas encore calmée, il eut bientôt élaboré tout un plan de campagne. Il songea à fréter un bateau, à remonter vers le nord et à prendre pied dans les Kouriles. Sur ces entrefaites, Forcade fut chargé par le Souverain Pontife de l'administration spirituelle de Hong-kong. Il désigna immédiatement plusieurs de ses prêtres pour occuper les postes nécessaires dans l'île anglaise ; puis « le 12 novembre, raconte M. Marnas [3], il prit à part M. Thomine-Desmazures et lui dit que, son projet d'expédition au Japon empêchant ses confrères de s'appliquer de tout cœur à la mission de Hong-kong et remplissant leurs têtes d'idées chimériques, il lui demandait de se rendre au Su-tchuen, province pour laquelle il avait reçu sa première destination. » Ainsi se termina le rêve de Thomine-Desmazures.

1. Le Dr Cayol.

2. Théodore-Augustin Forcade, né à Versailles (Seine-et Oise) le 2 mars 1816, parti de France le 14 décembre 1842, missionnaire aux îles Riou-kiou (Japon), évêque de Samos et Vicaire apostolique du Japon en 1846, démissionnaire en 1852, évêque de la Guadeloupe, transféré à Nevers en 1861, archevêque d'Aix en 1873, mort le 12 septembre 1885.

3. *La Religion de Jésus ressuscitée au Japon*, par F. Marnas, vol. 1, p. 202. Delhomme et Briguet, 2 vol. in-8°, Paris, 1896.

« Hier, écrivait-il à M. Tesson le 14 novembre, je vous parlais goélette, je vous demandais chronomètre, sextants, etc... Vous trouviez que j'y allais bien vite, en enfant! A mon âge, ce n'est guère permis. Aujourd'hui, voilà que tout est dans l'eau, et je vais prendre ma feuille de route pour le Su-tchuen. Que la volonté de Dieu se fasse. Priez pour moi. »

Thomine arriva à Tchong-kin, au Su-tchuen, le 6 février 1849 et, peu après, il fut chargé du district de Ho-pao-tchang.

Tous ceux qui le connurent furent unanimes à constater sa grande piété, son esprit de mortification qui lui fit accepter beaucoup de misères sans se plaindre, sa sévérité de principes, son désir du bien sous toutes les formes. Il activa dans son district l'œuvre des baptêmes d'enfants, instruisit et forma à la piété un certain nombre de vierges chrétiennes [1] ; il essaya même de leur enseigner le latin, mais, sur le conseil de Pérocheau, il supprima cette dernière étude qui, en effet, était inutile.

L'exercice du saint ministère lui causa plus d'une souffrance ; il avait cru trouver en Chine des chrétiens parfaits qu'il pourrait conduire aisément dans la voie rigoureuse de la sainteté : il rencontra des hommes honnêtes sans doute, mais assez éloignés de son idéal. Aussi écrivait-il à son Vicaire apostolique [2] :

« Elevé dans les principes de notre vieille école, que j'ai défendue tant que j'ai pu contre les nouveautés qui la battent en brèche de toutes parts dans la France, qui ne compte plus que de rares diocèses retenant encore, comme celui de Bayeux, quelque chose de l'ancienne discipline, je me réjouissais, en venant au Su-tchuen, de retrouver ces principes dans le précieux abrégé [3] de nos anciens théologiens français, que votre infatigable zèle a trouvé le moyen de rédiger au milieu de vos travaux apostoliques. Quand, par l'ordre de Votre Grandeur, j'ai commencé à exercer le ministère, j'ai été cruellement désappointé en voyant l'état des chrétiens et de la discipline; et non seulement j'ai trouvé nos principes, mais même ceux que le relâchement a maintenant introduits en France comme dans l'Italie et l'Espagne, je les ai trouvés complètement inapplicables ici ; il ne m'a fallu rien moins que votre pratique et la considération des circonstances, qui nous placent dans un ministère extraordinaire, pour rassurer ma conscience et me permettre de donner l'absolution aux trois quarts de ceux que j'ai cru pouvoir admettre, après en avoir fait revenir plusieurs une et deux fois à confesse. »

Ce qu'il ne pouvait obtenir des autres, lui-même le pratiquait. Il portait des vêtements fort pauvres ; pendant longtemps, il se contenta d'un repas par jour avec une légère collation le soir ; très souvent, il demeurait continuellement à genoux pendant son oraison, qui durait au moins une heure.

1. Tel est le nom sous lequel on désigne les religieuses dans la plupart des Vicariats apostoliques de Chine.

2. A. M.-E., vol. 527, pp. 463-464. Lettre à Mgr Pérocheau, 1854.

3. Voici le titre de l'ouvrage auquel Mgr Thomine fait allusion : *Theologia dogmatica et moralis* a D. Jacobo Perocheau, episcopo Maxulensi, Vicario apostolico provinciæ Su-tchuen in Sinis, 2 vol. in 8. Parisiis, apud Mequignon Juniorem, MDCCCXXXIX.

Tel était l'homme, le prêtre, que Desflèches venait de placer à la tête de la mission du Thibet et qui, disons-le tout de suite, malgré ses qualités et ses vertus, ne semblait pas apte à remplir cette lourde charge; âgé de 52 ans, parlant médiocrement le chinois et pas du tout le thibétain, n'étant habitué à traiter les affaires ni avec les mandarins, ni avec les lettrés ; ne possédant pas, quoique fort intelligent, assez de souplesse pour manœuvrer avec habileté dans les circonstances difficiles où il allait se trouver, Thomine-Desmazures n'offrait pas le type de supérieur que réclamait une mission nouvelle, moralement et physiquement très dure.

Qu'on nous pardonne ce jugement, que nous avons recueilli sur les lèvres de tous les anciens missionnaires du Thibet que nous avons connus; il n'enlève rien à la vénération que nous inspire le premier Vicaire apostolique du Thibet doué de beaucoup de vertus et de grandes qualités.

Quoi qu'il en soit, le nouvel évêque allait avec ardeur essayer de mener à bien l'œuvre qui lui était confiée.

Aussitôt que sa nomination lui eut été notifiée, il en fit part à Renou et, regrettant sans doute, comme plusieurs autres, que le premier apôtre du Thibet n'en fût pas le premier évêque, il lui écrivit cette lettre pleine des plus beaux sentiments d'humilité et de charité [1] :

Je suis tout humilié de me trouver votre Vicaire apostolique. C'est une charge que vous eussiez portée bien mieux que moi, qui me sens déjà vieux et qui ai toujours été incapable de faire grand'chose. Mais je suis, ainsi qu'on me l'a dit, l'homme imposé par la nécessité et, malgré mon insuffisance, il m'a fallu, par obéissance, recevoir un fardeau trop pesant pour mes faibles épaules et pour mes jambes déjà rouillées en fait de marches. J'ose compter que vous aurez la bonté de bien prier Dieu pour moi, afin qu'il supplée à tout ce qui me manque, me donne sa force et son Esprit. Il me tarde de faire votre connaissance, et si je ne croyais pas que vous fussiez absolument nécessaire à Bonga, je vous prierais de venir afin d'avoir vos conseils et de m'entendre avec vous, qui avez tant fait pour la mission dont nous sommes chargés.

Le nouvel élu fut sacré évêque de Sinople à Ho-pao-tchang, le 3 mai 1857, par Mgr Desflèches, assisté de MM. Delamarre et Pichon [2], deux amis de la nouvelle mission du Thibet, et dont le premier surtout devait, comme nous le verrons plus tard, lui rendre de réels services.

1. A. M.-E., vol. 556 ^{a}. Mgr Thomine à M. Renou, 25 avril 1857.

2. Pierre-Julien Pichon, né à Neuilly-le-Vendin (Mayenne) le 8 septembre 1816, parti le 10 mars 1845 pour le Su-tchuen, évêque d'Hélénopolis et Vicaire apostolique du Su-tchuen méridional en 1861, mort à Saint-Fraimbault (Mayenne) le 12 mars 1871.

II

Délimitation de la mission du Thibet.

État de la mission du Thibet. — Accord entre les Vicaires apostoliques du Su-tchuen et du Thibet. — Ratification par Rome. — Territoire de la mission du Thibet. — M. Goutelle passe au Thibet. — Prêtres chinois.

Élire un évêque et le sacrer ne suffit pas pour le bon fonctionnement de la mission dont il est le chef. Il faut à ce corps tout ce qui est nécessaire à sa vie, c'est-à-dire des prêtres, des chrétiens, les moyens de créer des œuvres et de les développer. Le Vicariat du Thibet, tel qu'il était alors constitué, possédait trois missionnaires : Renou, Fage et Desgodins ; un seul poste : Bonga, et quelques fidèles à Ouy-si et à Kionatong, en tout une quarantaine de néophytes. Il n'avait aucun prêtre indigène, aucun catéchiste, aucune religieuse, et n'en pouvait avoir à cause du petit nombre de ses fidèles et de leur récente conversion. En un mot, qu'on nous pardonne l'expression, il était créé sur le papier, en théorie ; en fait, il restait entièrement à fonder et il était évident, en considérant les obstacles amoncelés devant les ouvriers apostoliques, les résultats obtenus par dix ans de travaux, que cette fondation serait extrêmement difficile. Cette situation n'avait échappé ni à Desflèches, ni à Thomine-Desmazures. Pour obvier aux désavantages qu'elle présentait, les deux prélats résolurent de s'entendre avec Pérocheau sur le territoire qu'il convenait d'assigner au Vicariat de Lhassa. Outre que les limites n'avaient pas été fixées par la Propagande, malgré le désir plusieurs fois exprimé par Renou, Desflèches avait eu, dès 1849, la pensée de faire détacher du Su-tchuen les préfectures situées au sud-ouest et de les réunir au Thibet pour en former une seule et même mission. Il reprit cette idée, qui offrait l'avantage de donner des moyens d'action plus nombreux, et il la fit partager à ses deux collègues. Les négociations aboutirent à un accord que tous les trois soumirent au Souverain Pontife, par une lettre du 5 août 1857 et dont voici la traduction [1] :

Nous, soussignés, Vicaires apostoliques, demandons humblement et d'un commun accord à Notre Très Saint Père, la teneur des Lettres apostoliques des 2 et 4 avril 1856 au sujet du partage de la mission du Su-tchuen étant respectée et le Vicariat de Lhassa étant érigé suivant les ordres du Saint-Siège, qu'il daigne déterminer les limites de chaque Vicariat comme il suit, et conférer à chacun des Vicaires apostoliques, pour les territoires à lui confiés, tous les pouvoirs ordinaires et déjà concédés pour l'administration de sa mission, savoir :

I. — Le Vicariat du Su-tchuen septentrio-occidental, gouverné par Mgr Jacques-Léonard Pérocheau, Evêque de Maxula, comprendra la partie occi-

1. A. M.-E., vol. 556ª. Voir le texte à l'appendice XXVI.

dentale, appelée en chinois Tchouan-si ; la partie septentrionale, c'est-à-dire le Tchouan-pe ; dans la partie méridionale supérieure, les villes de Kiong-tcheou, Ta-y-hien avec leurs districts, la principauté de Mou-pin et la partie orientale du district de Tien-tsuen-tcheou ; et dans la préfecture de Tse-tcheou les villes de Tse-tcheou, Long-kiang, Tse-iang-hien avec leurs dépendances — et cela pour toujours.

II.— Le Vicariat du Su-tchuen méridio-oriental, gouverné par Mgr J.-C.-Joseph Desflèches, Evêque de Sinite, comprendra, à l'est : le Tchouan-tong ; au sud, dans la partie inféreure, le Hia-tchouan-lan, excepté les préfectures de Tse-tcheou et de Tche-ly-tcheou avec leurs villes et leurs dépendances, qui sont attribuées : partie au Vicariat septentrio-occidental, comme on vient de le voir, partie au Vicariat de Lhassa, comme il sera dit ci-après.

III. — Enfin le Vicariat de Lhassa, gouverné par Mgr J.-Léon Thomine-Desmazures, Evêque de Sinople, comprendra la partie méridionale supérieure du Su-tchuen, appelée Chang-tchouan-lan (à l'exception des lieux joints au Vicariat septentrio-occidental) ; dans la préfecture de Tse-tcheou, les villes et les districts de Jen-cheou [1], Tsin-nien ; et dans la province du Yun-nan, la ville de Yun-ly-tou-fou avec ses dépendances, que les Lettres apostoliques du 2 avril 1856 attribuaient au Vicariat du Su-chuen méridio-oriental.

Cet accord fut ratifié à Rome par un décret que nous traduisons [2] :

La Sacrée Congrégation, après avoir mûrement considéré toutes choses, a cru bon et a décidé de supplier Sa Sainteté de vouloir bien accéder aux désirs de ces illustres évêques, en approuvant la délimitation de leurs trois Vicariats telle qu'elle est indiquée dans leur demande ; de vouloir et de leur conférer, suivant leur requête, tous les pouvoirs nécessaires et opportuns.

Cette demande, présentée le 3 janvier 1858 au Souverain Pontife Pie IX par le Secrétaire de la Sacrée Congrégation, a reçu la totale approbation et sanction de Sa Sainteté, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, au palais de ladite Sainte Congrégation de la Propagation de la Foi, le 7 janvier 1858.

Al. Card. Barnabo, préfet.

Pour préciser la partie du Su-tchuen que ce décret adjoignait à la mission du Thibet, disons qu'elle englobait les préfectures de Lin-yuen, Ya-tcheou, Kia-tin, Min-tcheou, Ta-tsien-lou, et les sous-préfectures de Tsin-nien, Jen-cheou et Pou-kiang.

Ainsi, d'après le bref de Grégoire XVI du 27 mars 1846, d'après la lettre de la Propagande à Mgr Carew du 20 octobre 1849, le bref de Pie IX du 16 février 1850, et le dernier décret du 3 janvier 1858, le Vicariat du Thibet comprenait, en 1858, tout le Thibet proprement dit avec les enclaves gouvernées par les Kin-tchay et par le Y-tsin, une petite partie du pays habité par les sauvages sur les rives du fleuve Bleu et du Ya-loung, la partie du Su-tchuen méridional que nous venons d'indiquer, et enfin l'Assam.

Le Séminaire des Missions-Etrangères jugea que cette division n'était

1. La copie collationnée du décret, telle que nous l'avons sous les yeux, porte Ten-cheou, ce qui est une faute de copiste.

2. A. M.-E., vol. 240, p. 515. Voir le texte à l'appendice XXVII.

pas sans avantages pour les missionnaires du Thibet, et il le dit dans une lettre du 8 janvier 1858[1] :

« Mgr Thomine trouvera, dans la partie du Su-tchuen qui est annexée au Thibet, tous les éléments dont il a besoin pour l'organisation de cette mission : prêtres indigènes, catéchistes, ouvriers, familles chrétiennes, qu'il échelonnera sur la route et qui deviendront comme le noyau de nouvelles chrétientés. »

L'accord des trois Vicaires apostoliques et la décision de Rome n'avaient cependant pas tranché la question des limites du Thibet du côté du Yun-nan. Renou aurait voulu que le gouvernement de Ouy-si et le Tchong-tien fussent compris dans le nouveau Vicariat, parce que, s'ils relevaient de l'administration du vice-roi du Yun-nan, ils n'étaient nullement chinois, ni par le langage, ni par les mœurs, ni par les habitants, pour la plupart Mossos ou Lyssous ; mais Mgr Ponsot refusait de céder ces territoires, se contentant de donner aux missionnaires qui s'y trouvaient tous les pouvoirs dont ils avaient besoin.

Telle qu'elle était constituée, la mission comprenait 116 stations chrétiennes dans la partie purement chinoise et une dans la partie thibétaine[2], et environ 15000 catholiques.

Pour répondre aux besoins spirituels de ces fidèles, il n'y avait d'autres prêtres que Renou et Fage, dont la présence était nécessaire à Bonga, et Desgodins, qui n'avait pas encore quitté l'Inde ; il fut donc convenu qu'un ancien missionnaire du Su-tchuen leur serait adjoint. Vinçot[3] et Eyraud[4] se mirent sur les rangs ; il fut aussi question de Papin ; finalement, après réflexion, Goutelle fut choisi ; il en reçut la nouvelle par son évêque, Pérocheau.

Sans s'illusionner beaucoup sur les travaux et les peines qui l'attendaient dans cette nouvelle position, le missionnaire accepta avec joie le choix de ses supérieurs, et dans une lettre du 15 novembre 1858 il exprima ces sentiments à Thomine[5] :

« Grâces à la bonne Mère et à Votre Grandeur, ma transformation en Thibétain est décidée. Je ne suis plus ici que d'emprunt. Mgr de Sinite m'annonce que je ne pourrai me rendre auprès de vous que vers la deuxième lune de l'année prochaine, et seulement après avoir visité tout mon district. Je me hâte de faire ma besogne pour être plus tôt libre ; ma santé est bonne, et meilleure que lorsque je suis allé vous rendre visite. Dieu soit glorifié en tout. »

Né à Saint-Christôt-en-Jarrêt, au diocèse de Lyon, Jean-Baptiste Goutelle fit ses premières études de latin chez le vicaire de sa paroisse,

1. A. M.-E., vol. 65, p. 227. Lettre à MM. Bernard et Desgodins, 8 janvier 1858.

2. Nous disons *une* parce que Ouy-si et Kionatong ne pouvaient être à cette époque considérés comme des chrétientés établies.

3. Jacques Vinçot, né à Plaine-Haut (Côtes-du-Nord) le 10 août 1825, parti pour le Su-tchuen le 13 mars 1851.

4. Jean Eyraud, né à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes) le 13 mai 1823, parti pour le Su-tchuen le 24 janvier 1849, mort à Shang-haï le 4 juillet 1874.

5. A. M.-E., vol. 528, p. 313.

M. Moussé, et chez M. Ville, instituteur ; il se lia d'amitié avec celui qui est aujourd'hui le Bienheureux J.-L. Bonnard ; il acheva ses études classiques au Petit-Séminaire de Saint-Jodard, entra au Séminaire des Missions-Etrangères, et partit pour le Su-tchuen le 16 septembre 1847.

« Le P. Goutelle, a écrit Mgr Biet [1], eut d'abord de grandes difficultés à apprendre le chinois, mais, loin de se décourager, il redoubla d'énergie, et implora le secours de Dieu par des neuvaines de messes réitérées jusqu'à ce qu'il pût se tirer d'affaire ; sa foi et son courage furent amplement récompensés, car il devint un des missionnaires les plus habiles à parler la langue chinoise, et plus tard, profitant des loisirs que lui faisait son expulsion du Thibet, il eut le courage de traduire en chinois le dictionnaire de l'Académie, ouvrage de 900 à 1000 pages in-4°, qui rend les plus grands services à nos jeunes missionnaires et même aux anciens.

» Pendant dix ans, le P. Goutelle se dévoua avec un zèle admirable au soin des chrétiens qui lui furent confiés ; il obtint aussi de nombreuses conversions parmi les païens et fonda plusieurs stations nouvelles. Il n'est pas oublié au Su-tchuen, et ses vieux chrétiens parlent encore avec vénération de leur ancien père spirituel Kou-te-eul [2]. »

Avec lui, cinq prêtres chinois furent laissés à Mgr Thomine : les PP. André Lô, Augustin Ko, l'ancien compagnon de Mgr Forcade aux îles Riou-Kiou, Thomas Lieou, Mathieu Houang et Charles Houang ; on comptait 11 baptiseurs ambulants et 10 dans les pharmacies. Avec ce personnel restreint, que le Séminaire des Missions-Etrangères devait bientôt augmenter par l'envoi de quelques jeunes missionnaires, l'évêque commença à organiser son Vicariat.

III

Travaux.

Ta-lin-pin, résidence de l'évêque. — Vierges chinoises. — Achats et constructions. — Inquiétudes. — Écoles. — Enfants enlevés par les brigands. — Statistique des sacrements. — Achat d'une maison à Ta-tsien-lou. — Inquisitions du roitelet.

Le premier soin du Vicaire apostolique fut de choisir sa résidence ; tout d'abord Ya-tcheou lui avait souri, comme étant la ville principale de sa mission et la demeure des hautes autorités chinoises, mais, après réflexion, il préféra Ta-lin-pin, pays plus tranquille, où le nombre des chrétiens était plus considérable, l'établissement d'œuvres d'éducation et de charité plus facile. Il y acheta une propriété pour la somme de 836 taëls, et y fit construire, par M. Goutelle, un presbytère et des écoles de

1. Notice nécrologique de M. Goutelle. *Compte-rendu de la Société des Missions-Etrangères*, année 1895, p. 382.

2. Nom chinois de M. Goutelle.

garçons et de filles. S'étant beaucoup occupé, avant son épiscopat, de tourner vers la perfection les vierges chrétiennes, et n'en trouvant pas dans le territoire qui lui était confié, il pria Mgr Desflèches de permettre aux vierges de Tsiang-kia-tse d'aller au Thibet. Celui-ci y consentit, sous réserve de l'autorisation des parents, que trois de ces pieuses filles obtinrent : Lo, remarquable par sa piété ; Ouan, très portée à la mortification, et Lieou. L'évêque les fixa à Ly-pin d'abord et ensuite à Ta-lin-pin, et les encouragea fortement à apprendre la langue thibétaine, afin de pouvoir enseigner les femmes païennes. Trois autres vierges vinrent les rejoindre : Sie, Koue et Ly.

« Elles ont commencé, écrivait-il [1], à faire leur apprentissage dans un grenier que je n'ai pas vu, mais où il paraît que nos religieuses d'Europe se trouveraient bien malheureuses, surtout avec la chaleur qu'il y fait maintenant. »

Il acheta également un terrain à Teou-kan-tse, avec l'intention d'y installer un Séminaire ; il retira de Mou-pin les élèves qui relevaient de sa juridiction, en garda plusieurs avec lui, et plaça les dix plus grands dans le Séminaire du Su-tchuen méridio-oriental [2].

Goutelle et Augustin Ko l'aidèrent dans ces achats et dans ces diverses constructions, dont quelques-unes, principalement l'école des filles de Ta-lin-pin, excitèrent la curiosité, sinon l'inquiétude, du sous-préfet de Tsen-kin, qui fit appeler les chrétiens à son tribunal. Ceux-ci, effrayés, promirent de faire éloigner les élèves et les maîtresses avant un mois, et, ce qui par certains côtés était plus grave, « de ne plus recevoir chez eux aucune personne venue du dehors, quelle qu'elle fût ; » sur quoi Goutelle, qui raconte cette affaire, jugea que le meilleur parti à prendre « serait d'acheter une propriété au nom des vierges. Malheureusement, ajoute-t-il, l'état de notre bourse ne le permet pas. » Le meilleur parti ne fut donc pas pris et les chrétiens eurent recours à la protection d'un païen, nommé Tchang, qui leur conseilla d'adresser une supplique au mandarin afin que l'école demeurât en paix ; mais le missionnaire, mieux inspiré, leur recommanda de se tenir tranquilles « comme [3] si rien n'était, et comme si les vierges étaient déjà parties ; si les satellites viennent, on leur déclarera nettement qu'ils aient à s'en retourner et à prendre garde : autrement, on va les accuser ; que si, ensuite, ils souffrent quelques dommages, ils n'auront pas à s'en plaindre, puisqu'on les a avertis d'avance. » Les chrétiens suivirent cet avis, et les choses restèrent en l'état.

Une école élémentaire fut aussi installée à Ma-ouang-khan, dans la sous-préfecture de Min-chan ; on y logea quelques orphelins chinois et un thibétain, que Renou avait envoyé de Bonga après l'avoir instruit, afin de donner à son évêque la joie de lui conférer le baptême. Malheureusement les rebelles, qui parcouraient alors cette partie de la province du Su-tchuen, pillèrent la station. On avait eu, il est vrai, la précaution de

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1343. Lettre de Mgr Thomine à M. Albrand, 25 juin 1859.

2. Notons pour mémoire qu'en 1859, Mgr Thomine demanda un coadjuteur à Rome, qui ne crut pas devoir le lui accorder.

3. A. M.-E., vol. 556 b. Goutelle à Mgr Thomine, 13 mars 1860.

conduire les élèves en lieu sûr, « mais, raconte le Vicaire apostolique [1], quatre jeunes imprudents, parmi lesquels notre Thibétain Charles, venu de Bonga, voulurent absolument, malgré la défense et les représentations de leurs surveillants, retourner à l'école. Profitant donc de l'absence de leur maître, les voilà en route. Ils étaient à moitié chemin quand, rencontrés par les brigands, ils sont pris ; on leur coupe la tresse de cheveux exigée en Chine, et, conduits au camp, dans la ville même de Min-chan, ils sont incorporés dans les rangs des rebelles.

» Là, ces enfants, comme ayant reçu une bonne éducation, sont divisés entre les deux principales bandes et deviennent les enfants adoptifs des premiers chefs. Le plus jeune, âgé de 12 ans, et le plus intelligent, s'appelait Pierre ; ses deux condisciples et compagnons de fuite étaient Antoine et Étienne. On les revêt de vêtements en soie ; tout le jour, ils n'ont d'autre occupation que le jeu et la promenade à cheval ; il suivent les brigands dans leurs excursions ; ils paraissent contents de leur sort et satisfaits de ce genre de vie. On lève le camp ; on va dans d'autres lieux exercer de nouveaux brigandages ; enfin, on arrive au village natal de Pierre. Cet enfant en profite pour aller visiter ses parents. Ceux-ci, propriétaires aisés, avaient, à l'approche des bandes dévastatrices, évacué la maison ; mais un voisin, que son grand âge mettait à l'abri de tout mauvais traitement, reconnaît Pierre, que l'on cherchait avec grande sollicitude depuis sa disparition ; il lui propose en secret de le sauver et lui offre même son propre cheval. Reprendre l'habit de paysan, se soumettre de nouveau à l'étude et au travail, dans lesquels pourtant son intelligence peu commune trouvait facilité et succès, ne sourient pas au jeune homme, qui refuse avec dédain.

» Plusieurs semaines s'écoulèrent ; nous étions constamment dans l'inquiétude. Les brigands se dirigent sur Tien-tsuen et arrivent à Ta-y-hien. Là, les gardes rurales, irritées, étaient sans pitié. Entre Ta-y-hien et Tsang-kin-tcheou, la bande dont Pierre faisait partie passa sans être attaquée, parce qu'elle était trop considérable ; mais le cheval de Pierre, fatigué, le laissa un peu en arrière ; de suite, la garde rurale se précipite sur lui, le saisit et, sans autre forme de procès, le condamne à mort et lui tranche la tête.

» Antoine et Étienne, ayant appris le sort de leur compagnon, s'enfuirent et retournèrent dans leurs familles. Notre pauvre orphelin Charles, alors malade, ne pouvait les suivre. Il attendit une autre occasion et se présenta dans une famille de chrétiens, où il avait séjourné avec le prêtre pendant assez longtemps ; mais tous avaient pris la fuite, sauf une vieille femme, qui ne le reconnut point et refusa même, crainte d'embûches, de lui dire où il pourrait trouver quelque chrétien sauveur. Charles retourna-t-il au milieu des brigands ? fut-il tué par eux ? nous l'ignorons, nous ne l'avons jamais revu. »

Un des prêtres indigènes, Augustin Ko, fut également pris par les rebelles ; fort heureusement, il réussit à racheter sa liberté pour 13 taëls.

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1600. Mgr Thomine au directeur de la Sainte-Enfance, 1861.

Cependant, quels que fussent les troubles apportés par la révolte dans une partie de la mission, Thomine, Goutelle et les prêtres chinois, aidés par leurs catéchistes, travaillèrent activement et, à défaut des détails qui nous manquent, la statistique de l'administration en 1858-1859, extraite des papiers du Vicaire apostolique, suffit à le prouver [1] :

Confessions annuelles	6.059		
Communions annuelles	2.262		
Catéchumènes.	76		
Baptêmes d'enfants de fidèles. . . .	271		
Confirmations.	266		
Mariages bénis	49		
Extrême-Onctions	241		
Baptêmes d'enfants d'infidèles . . .	21.565,	dont 5.097	sont morts.
Baptêmes d'adultes *in articulo mortis* .	18,	» 6	»
Écoles de garçons.	5		
Écoles de filles.	31		

Désireux d'être aidé dans l'administration de son Vicariat, Mgr Thomine rappela de Bonga M. Fage, et le nomma par un acte daté de Min-chan, 20 janvier 1859, son provicaire général, titre qu'il lui conserva jusqu'au 26 juin 1861.

Tout en s'occupant de la partie chinoise de sa mission, l'évêque n'avait garde d'oublier le Thibet. Le point le plus important à occuper lui parut avec raison être la ville de Ta-tsien-lou, que Renou avait tant de fois signalée.

A la fin de 1857, il y avait envoyé un chrétien chinois avec ordre d'acheter une maison pour établir une pharmacie. La maison fut achetée, mais les débuts de la pharmacie ne furent pas très brillants ; le premier chrétien qui y fut employé, Tchong, la quitta bientôt, et son successeur, Tchang, de Tien-tsuen, y resta peu de temps et laissa la réputation d'un voleur [2].

Thomine chargea alors Goutelle d'aller à Ta-tsien-lou. Celui-ci se déguisa en marchand et partit accompagné de quelques chrétiens, en particulier de son catéchiste, nommé Tchen, du Su-tchuen, ancien propriétaire de rizières et de plantations de thé qui s'était ruiné au jeu, homme de ressources et parfois plus habile que scrupuleux.

Voici comment le missionnaire raconte son arrivée et l'achat qu'il réussit à faire [3]:

« Malgré la police et la douane, je suis entré en paix dans la ville avec tout mon bagage, et, depuis vendredi, je suis logé dans notre ancienne pharmacie. Beaucoup de gens de la ville me connaissent, mais seulement sous le nom de Tsin et comme maître de notre boutique.

» Dès le lendemain de mon arrivée, j'ai cherché un lieu plus vaste et une maison plus commode. Tout bien considéré, j'ai cru qu'il valait mieux nous placer hors de la ville, dans la partie thibétaine. Près des murs de la

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1250.
2. A. M.-E., vol. 556 [a]. M. Goutelle à Mgr Thomine, 30 octobre 1859.
3. A. M.-E., vol. 556, p. 1477. Lettre à Mgr Thomine, Ta-tsien-lou, 24 juillet 1860.

ville, vers la porte du midi (Lan-men), j'ai trouvé un assez bel emplacement ; il est entouré de murs élevés qui arrêtent la curiosité des passants ; en entrant, il y a une grande cour ; puis vient la maison ; et enfin, par derrière, un jardin. Sous le rapport du local, il est difficile d'avoir mieux ; mais la maison est tellement en ruines, qu'elle doit être entièrement rebâtie. C'est une auberge thibétaine où les marchands thibétains de Lythang, Bathang, Kiangka et autres lieux, viennent loger en foule. Or, en ouvrant une auberge thibétaine, nous avons l'avantage d'être à couvert du côté des Chinois, de nous mettre en rapport avec les habitants de plusieurs parties du Thibet et même de Lhassa, et de pouvoir facilement envoyer des lettres et des courriers en compagnie de ces marchands, qui ne manqueront pas de s'attacher à nous et de nous favoriser, d'autant plus que nous les recevrons gratuitement. »

Goutelle avait été bien inspiré en achetant une propriété en dehors de Ta-tsien-lou. L'endroit où elle est située est en pays thibétain, relevant du roitelet chef de la principauté de Kiala. Sans doute, ce roitelet, que les Chinois désignent sous le nom de Min-tchen-se [1], dépend du vice-roi du Su-tchuen, mais la région où il commande est considérée comme thibétaine, et parce qu'elle est habitée par des Thibétains, et parce qu'avant la conquête par la Chine au XVIIe siècle elle faisait partie du Thibet. Si cet achat n'eût pas été conclu à cette époque où Goutelle était inconnu, il eût été très difficile de le faire plus tard, quand les ouvriers apostoliques agiront à découvert. Les autorités chinoises, en effet, s'efforceront d'éloigner les missionnaires, non seulement du royaume du Thibet, mais encore des contrées frontières annexées au Su-tchuen ; et souvent elles leur proposeront d'abandonner la position acquise près de la porte du sud et de s'établir, sous leur juridiction directe, dans la ville même de Ta-tsien-lou. Cette proposition sera toujours accueillie par un refus qui enlèvera aux mandarins tout prétexte pour faire supprimer les autres postes de la même région.

Quant aux espérances que Goutelle concevait de son acquisition et aux motifs sur lesquels il les étayait, ils n'étaient malheureusement pas basés sur une connaissance aussi exacte des choses et des hommes. A Ta-tsien-lou, tenir une auberge quand on n'est pas un aya, c'est-à-dire un homme de la classe privilégiée qui a ce droit, est loin d'être honorable. Donner l'hospitalité gratuitement n'était pas une idée plus heureuse. Les voyageurs thibétains se contentent de faire la cuisine dans la cour des auberges, et ils paient en nature cette hospitalité incomplète, donnant à l'hôtelier de la viande et de la farine. Quand ils apprirent qu'un Chinois, nommé Tsin, ne réclamait pas même cette légère rétribution, ils vinrent en plus grand nombre chez lui ; mais alors les pauvres qui tenaient de petites auberges se plaignirent de la concurrence, et obligèrent le généreux aubergiste à fermer sa maison ou à réclamer au moins le paiement ordinaire. Le missionnaire prit ce dernier parti, jusqu'au jour où il comprit que mieux valait ne pas être aubergiste du tout.

1. Titre qui indique celui qui est chargé de fournir les chevaux et d'organiser les caravanes.

Cette propriété coûta 230 taëls, environ 2.040 francs, outre un impôt annuel d'environ 50 francs que l'on devait payer, partie au roitelet à cause de son droit de propriété, impôt qui est différent du tribut [1], partie à la lamaserie voisine en raison de son droit de prière sur le pays, et enfin partie au camp des soldats chinois, faveur qui leur fut assurée lors de la conquête et leur a été conservée, parce qu'ils sont considérés comme faisant campagne.

Après l'achat, il fallut s'installer.

« Le 26 de la lune précédente, raconte le missionnaire [2], cette maison m'a été livrée sans bruit et sans embarras, mais le grenier, qui était loué, n'a été débarrassé que le 4 de cette lune. Alors même commençait un jeûne païen, ordonné par le mandarin de Ta-tsien-lou ; impossible donc de faire le festin de contrat et le paiement jusqu'au 16 de la même lune, où finit le jeûne des païens. Notre vendeur, avec lequel j'avais déjà eu un petit mot d'explication secrète pour une cloison qu'il m'avait enlevée en déblayant, ne crut pas devoir attendre si longtemps. La véritable raison, c'est qu'étant chargé de dettes il craignait que ses créanciers, surtout le roitelet thibétain de Ta-tsien-lou, qui est le principal, ne vinssent s'emparer de cet argent sans lui en rien laisser. Selon lui, il fallait faire le paiement en secret, ajoutant que si je ne lui accordais pas ce qu'il demandait, il m'accuserait. A cette nouvelle, je lui fis répondre que je lui donnais pleine liberté de m'accuser à qui il voudrait ; quant à l'argent, je ne le lui paierais pas, jusqu'à ce que le roitelet fût de retour d'un petit voyage qu'il était en train de faire ; je n'étais pas un brigand, je ne craignais pas qu'on sût que j'avais acheté une maison ; lorsque le prince serait de retour, je lui présenterais une supplique pour savoir si je devais payer cette maison, ou lui conserver l'argent pour solder la dette.

» Notre vendeur, entendant une pareille proposition, fut effrayé et vint me faire des excuses, en disant qu'il ne savait pas parler le chinois clairement et que je n'avais pas compris. Je lui répondis vertement et lui montrai que je n'avais pas peur. Après mille excuses et bonnes paroles, il invita nos médiateurs et autres personnages importants pour répondre devant moi que désormais nous n'aurions aucune misère.

» C'est hier soir 20 novembre que j'ai pris moi-même en personne possession de ma nouvelle habitation, et c'est aujourd'hui, fête de la Présentation de la Sainte Vierge, que j'y ai célébré la sainte Messe pour la première fois. J'étais heureux d'offrir au Fils et à la Mère ce petit logis que je tiens de leur bonté. »

Cependant, l'achat de la maison causa quelque bruit dans le pays. Le roitelet thibétain, de qui dépendait le territoire où elle était située, en entendit parler, et voulut savoir à quoi s'en tenir.

1. Au Thibet, il y a l'impôt et le tribut. L'impôt se paie au propriétaire, qui paie le tribut au gouvernement. Partout où les missionnaires sont installés, ils ne paient que l'impôt, parce qu'au Thibet l'étranger qui paie le tribut est méprisé ; en revanche, les Thibétains qui ne paient pas le tribut sont également méprisés.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 1576. Lettre à Mgr Thomine, Ta-tsien-lou, 21 novembre 1859.

« Le 4e jour de la 7e lune, raconte Goutelle [1], le Min-tchen-se envoya un de ses esclaves appeler mon domestique Tchen, disant qu'il voulait lui parler. Celui-ci, ne sachant pourquoi il était demandé, acheta pour 300 sapèques de vin, de riz, de tabac, et, plein de confiance en Dieu, se rendit aussitôt à la maison de campagne du prince, qui est à une heure et demie de la ville. Avant d'entrer, il demanda quel titre ou quelle dénomination il devait donner au Min-tchen-se, attendu qu'il ne connaissait pas les usages du pays. On lui répondit que le chef donnait à ses dépendances le nom de Ou-sy-koue, royaume de Ou-sy, qu'il se faisait appeler roi par tous ses sujets, même par les Chinois à son service, et qu'il était très flatté de cette appellation honorifique. Tchen, sans être son sujet, résolut de faire comme tout le monde et de lui offrir l'encens des rois. Tandis qu'il était à prendre ses mesures dans la cour du palais, le roi de Ou-sy sortit de sa chambre. Alors Tchen, s'approchant de lui, fit le grand salut chinois ; mais Sa Majesté s'empressa de le relever des deux mains, en lui disant que ce n'était pas nécessaire. « Comment t'appelles-tu ? lui demanda-t-il. — Je m'appelle Tchen. — Ah ! bien, mais d'où es-tu ? — Je suis de Min-chan, et dans le commencement de l'année j'ai émigré ici pour éviter les troubles de mon pays. — Tes ancêtres, de quel pays sont-ils venus ? — De Tchong-kin. — J'ai entendu dire que tu avais acheté une maison près de la ville ; il y en a qui disent que ce n'est pas toi qui l'as achetée, que tu étais absent, que c'est un autre, on ne sait trop qui. Entendant mes gens parler de cette affaire, j'ai craint qu'un mauvais sujet ne vînt s'établir par ici, c'est pourquoi je t'ai fait appeler pour t'interroger moi-même. Dis-moi donc clairement, est-ce toi qui as acheté cette maison ? — Sire, je vais dire la vérité : ce n'est pas moi qui l'ai achetée, j'étais absent, mais c'est mon oncle, Tsin-chou-yé. C'est un brave homme, il n'a ni fils, ni fille, c'est pourquoi il fait du bien aux pauvres et donne des pilules à leurs enfants. — Ceci est en effet une bonne chose, et l'année dernière j'avais entendu dire qu'un nommé Tsin ouvrait boutique et donnait des pilules. Je voulais le savoir parce que c'est dans mon pays, et si c'était un mauvais sujet, je ne le laisserais pas là. Tu m'entends bien clairement, n'est-ce pas ? — Sire, ne sachant pas les usages de ces pays, il a pensé qu'il suffisait, comme dans nos contrées, de convenir du prix, de faire l'écrit, de payer le tribut au mandarin du lieu ; il a manqué de vous prévenir. — Qu'il m'ait prévenu ou non, peu importe ; je voulais seulement savoir qui venait se camper là. — Que le roi soit tranquille, c'est mon propre oncle qui a acheté la maison ; c'est un brave homme qui fait des aumônes ; comme il n'a ni fils, ni fille, il a mis mon nom dans le contrat comme si j'étais son fils, et c'est à cause de cela que j'ai dit au dehors que c'était moi qui avais acheté. — C'est bien ; puisqu'il en est ainsi et que c'est vous qui avez acheté, je ne croirai pas les racontars du dehors. Mais on dit encore que dans ton pays tu étais aubergiste, est-ce vrai ? — Oui, j'ai été aubergiste. — Alors tu es un homme intelligent, tu sais les usages du prétoire. — On ne peut pas dire que je suis intelligent ; quant aux affaires du prétoire, je les connais. »

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1520. Lettre à Mgr Thomine, 2 septembre 1860.

» Là-dessus, le roitelet lui fit mille questions sur les mandarins, sur les rebelles et sur le préfet de Ta-tsien-lou, avec lequel il déclara ne pas s'accorder. La conversation finie, il distribua le cadeau de Tchen aux gens de sa maison, et ordonna de lui faire visiter les curiosités de son palais et de le retenir à dîner, où on lui servit des viandes de toute espèce ; on aurait dit le plus grand ami de Sa Majesté. »

IV

Nouveaux missionnaires. — Leurs voyages.

Expédition franco-anglaise en Chine. — Clauses en faveur du catholicisme. — Voyage de M. Desgodins en Chine. — Son arrestation. — Ses interrogatoires. — Son retour à Canton et au Su-tchuen. — Détails sur M. Durand. — Arrestation et délivrance de M. Durand. — Détails sur M. A. Biet. — Mode d'administration.

Au moment où la mission du Thibet s'installait dans une ville qui, par la force des circonstances, devait devenir la principale de ses stations, il se passait en Chine de graves événements dont on pouvait espérer, pour le catholicisme, une heureuse influence dans tout l'Empire et dans les pays annexés.

La France et l'Angleterre s'étaient unies pour déclarer la guerre à la Chine, afin de venger les insultes faites à leur pavillon, et les outrages dont leurs nationaux avaient été victimes. A la suite de la prise de Canton et de l'occupation des forts de Takou, Pékin avait conclu deux traités, l'un avec l'Angleterre le 26 juin 1858 et l'autre avec la France le lendemain 27 juin. Notre ambassadeur, le baron Gros, avait tenu à honneur de donner place à la question religieuse ; l'article XIII du traité fut conçu en ces termes :

La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses ; une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront publiquement dans l'intérieur du pays, munis de passeports réguliers. Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'Empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu, en Chine, d'embrasser s'il le veut le christianisme, et d'en suivre les pratiques sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait. Tout ce qui a été précédemment écrit, proclamé ou publié en Chine, par ordre du gouvernement, contre le culte chrétien, est complètement abrogé et reste sans valeur dans toutes les provinces de l'Empire.

L'article XII avait également une grande importance ; il portait cette clause :

Les propriétés de toute nature appartenant à des Français dans

l'Empire chinois, seront considérées par les Chinois comme inviolables et seront toujours respectées par eux.

Ces clauses accordaient donc aux missionnaires toute liberté de pénétrer en Chine [1]. Mais les Célestes ont une manière de faire des traités et une autre manière de les interpréter. Desgodins devait l'apprendre à ses dépens.

Ayant quitté les Himalayas pour obéir à son Vicaire apostolique, le missionnaire s'était embarqué le 25 janvier 1859, à Calcutta, sur le *Firy Cross* (croix enflammée), navire anglais chargé d'opium, qui, après avoir touché à Pinang et à Singapore, l'avait conduit à Hong-kong, où il arriva le 10 février 1861. Il se rendit ensuite à Canton, afin d'y faire ses préparatifs de départ pour le Thibet, et Mgr Desflèches, qui se trouvait de passage dans cette ville, obtint du vice-roi des deux Kouang, pour le missionnaire, une lettre de recommandation.

Malgré cette lettre, à l'efficacité de laquelle il croit d'ailleurs médiocrement, Desgodins se déguise en Chinois et quitte l'évêché de Canton vers la fin de février à sept heures du soir. Son départ ne manque pas de pittoresque : « L'un de mes hommes, la lanterne à la main, ouvre la marche, raconte-t-il [2] ; je le suis, quatre autres Chinois me font cortège et je passe incognito. Mais voici qu'au détour d'une rue j'entends un homme crier : Coun hai ! (Qui vive !) ce n'est ni anglais, ni français, ni chinois ; je m'approche pour reconnaître la sentinelle et j'aperçois un cipaye indien en faction. Je me rappelle aussitôt tout mon indoustani, je vais parlementer, il croise la baïonnette ; il n'y a plus à hésiter, et je lui dis en sa propre langue que je suis Européen. Il est d'abord stupéfié en voyant un Européen habillé en Chinois parlant indoustani : il me fait un salut et me laisse passer. Cent pas plus loin, le même incident se représente : je tombe dans un poste anglais, et là encore mes connaissances linguistiques me servent à merveille : deux officiers, attirés par l'étrangeté du fait, s'approchent, et pendant que mon courrier cherche son bateau j'entre en conversation avec eux ; je reçois de bonnes poignées de mains et toutes sortes de souhaits pour mon voyage. »

Enfin le missionnaire arrive à la barque louée pour lui, il s'y glisse sans laisser aux bateliers le temps de l'examiner ; le logement qu'il occupera pendant une huitaine de jours est plus que modeste : « il a environ six pieds de long, quatre de large et autant de haut. Sur la gauche est une cloison en bois, avec une porte à coulisse dans le milieu ; au-dessus est une petite image de quelque sage chinois, Confucius sans doute ; elle se détache sur un fond de papier rouge ; aux deux côtés de la porte sont des inscriptions dont je demande l'explication ; celle de droite dit : « L'étranger qui voit la justice fera dix mille lieues pour elle, » et celle de gauche : « Dans la vérité de sa foi, l'homme porte mille poids d'or. » Sur

1. Des indemnités furent réclamées par la France au gouvernement chinois pour les missions qui avaient subi des dommages (Art. V de la Convention de Pékin, 25 octobre 1860).

2. *La Mission du Thibet de 1855 à 1870*, par C. H. Desgodins, 1re édition, 1 vol. in-8°, Verdun. Laurent, imprimeur, 1872, p. 46.

le plancher est mon lit, une simple natte ; dans un coin, la caisse où se trouvent mes habillements ; elle me sert de fauteuil, de table à manger et de bureau [1]. »

Puis on se met en route en remontant lentement le fleuve du nord, grossi par les pluies. Au passage des douanes, les bateliers, fréquemment interrogés sur le but de leur voyage et sur les marchandises qu'ils transportent, répondent par des vérités chinoises ; témoin cette conversation qui a lieu le 9 mars, au dernier poste de la province. « La douane est annoncée par trois coups de canon, écrit Desgodins [2] ; je me blottis sous ma couverture, mes hommes se revêtent de tout ce qu'ils ont de plus beau ; ils montent sur le pont et s'y pavanent tranquillement. Les douaniers vont de barque en barque et arrivent à nous. En voyant mes bateliers si pompeux et si tranquilles, ils leur font force salutations : « D'où venez-vous ? — De Canton même. — Connaissez-vous quelqu'un ici? — Oui, nous connaissons un magistrat nommé... (ils donnent le nom qu'ils venaient de lire, écrit en gros caractères rouges sur un petit étendard qui flotte au-dessus des maisons des employés), nous sommes même des parents. — Où allez-vous ? — Vers le nord ; veuillez entrer et visiter notre barque. — Oh ! c'est inutile, disent les douaniers, et ils passent outre en faisant force compliments. »

A l'extrémité de la province du Kouang-tong, le missionnaire abandonne la barque, monte en chaise à porteurs et passe dans le Hou-nan, alors en pleine rébellion. Il faut donc manœuvrer pour éviter les rebelles, prendre l'est quand ils vont à l'ouest, et si par hasard on se trouve en face d'eux, se jeter dans les montagnes jusqu'à ce qu'ils aient disparu. Après les rebelles, ce sont les soldats impériaux. « J'en eus peut-être plus peur que des rebelles, raconte le voyageur [3], mais quoi qu'il en fût, je passai au milieu d'eux en les regardant d'un air assez moqueur. Quels soldats, grand Dieu ! L'un d'eux conseille à son officier et à ses camarades de nous faire prisonniers, afin d'exiger de nous une bonne rançon. Heureusement l'officier, avant d'en venir au fait, eut le bon esprit de s'informer qui nous étions, d'où nous venions, etc.; alors commença l'énumération de tous mes titres et, comme par là il pouvait me supposer son supérieur, allant dans une province où il avait intérêt à être bien noté, il n'eut garde de me molester ; mais, en compensation, il fit administrer cent coups de bâton au donneur d'avis. Tout cela était une vraie pantomime pour moi, qui me trouvais tranquillement assis sur un banc dans un endroit assez obscur, tantôt regardant le public, tantôt faisant semblant de lire des inscriptions, mais ne quittant point mon rôle silencieux, comme c'est la mode chinoise chez les grands personnages. »

Le voilà à Hang-tcheou-fou, puis à Siang-tan et, le 9 avril, à Tchang-cha-fou. Il va suivre les canaux qui communiquent avec le lac Tong-tin, passer près de Tchang-te-fou, changer de barque et en prendre une plus petite à cause des difficultés de la navigation, pénétrer dans un coin du

1. *La Mission du Thibet de 1855 à 1870*, etc., pp. 47, 48.
2. *La Mission du Thibet*, p. 49.
3. *La Mission du Thibet*, p. 52.

Hou-pé et enfin, au mois de mai, arriver au Su-tchuen par le sud-est. Sur cette longue route, il avait bien été reconnu comme Européen par quelques curieux et on l'avait plusieurs fois salué du titre de Fan-kouei, diable d'Occident; mais, en somme, il avait fait un heureux voyage et se croyait à peu près délivré de tout souci. Ce fut juste à ce moment que des Chinois, qui en voulaient à sa bourse plus qu'à sa vie, le soupçonnant d'être un étranger, le dénoncèrent au petit mandarin de Long-tan.

Celui-ci le fit arrêter, ainsi que les trois chrétiens qui l'accompagnaient. Desgodins ne pouvait nier sa nationalité, il l'avoua hautement. Le courrier qui lui servait de guide reçut dix soufflets : « Quand les Européens veulent pénétrer dans l'intérieur, même avec un passeport, très bien, fit le magistrat ; mais qu'aucun Chinois ne les accompagne et ne les conduise, autrement, nous empoignons ceux-ci et les traitons à la chinoise. »

Cependant, le globulé de Long-tan n'eut garde de conserver longtemps sous son autorité un prisonnier de cette importance ; il l'envoya à la préfecture de Yeou-yang.

Le magistrat de cette ville trouva que son collègue avait fait preuve d'un zèle intempestif, et se montra généralement bienveillant envers le prisonnier, qui écrivait le 25 juin [1] :

« Je le crois personnellement bien disposé pour les missionnaires et la religion ; beaucoup de personnes qui l'entourent nous ont assuré qu'il avait hautement désapprouvé notre arrestation, disant que nous avions raison ; que s'il ne tenait qu'à lui, il nous aurait déjà délivrés ; mais il craint d'être dénoncé en haut lieu par ses confrères, et l'intérêt personnel fait taire ses bons sentiments. »

Quant aux interrogatoires que Desgodins eut à subir, voici comment il les raconte [2] :

« Je commençai par refuser positivement de me mettre à genoux pendant l'interrogatoire, faisant valoir ma qualité de Français, et disant que m'y forcer serait, non seulement me faire injure à moi-même, mais à toute ma nation. Cette protestation, qui, il y a trois ans, m'eût attiré au moins vingt coups de rotin, me valut deux ou trois petits signes de tête d'approbation, et je restai debout bien ferme. Après les questions préliminaires sur mon nom, mon âge et ma patrie, le mandarin me demanda pourquoi je venais en Chine. « Pour y prêcher la religion chrétienne, comme me le permet le traité de paix... On ne souleva pas d'objections. — Quel est l'avantage de cette religion ? » Pour répondre à cette question, je lui fis adresser par mon interprète un petit sermon que tout le monde écouta attentivement. Il voulut savoir le nom de la ville où je comptais aller, où résidaient les évêques ; je lui répondis que si on m'avait laissé pleine et entière liberté, comme je m'y attendais et comme tous les officiers français, les Européens, et même les mandarins chinois de Canton m'avaient assuré qu'on le ferait, je répondrais à sa question ; mais que ma présence

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1361. M. Desgodins à Mgr Thomine, 29 juin 1859.

2. *Le Thibet*, d'après la correspondance des missionnaires, par C. H. Desgodins, p. 74, 75, 76.

à son tribunal était une preuve assez claire que cette liberté n'était pas réelle, qu'on cherchait à éluder les traités, et par conséquent je ne pouvais rien ajouter, dans la crainte de compromettre quelqu'un. Je fis, à ce propos, valoir les conventions diplomatiques avec tant de clarté, que le mandarin jugea bon de ne rien répondre. Dans toutes les autres questions, il fut poli et bienveillant.

» Après l'interrogatoire, on fit la visite de ma malle, et l'on ne trouva rien de compromettant; comme pièces justificatives, le mandarin prit quelques manuscrits de mes sermons, des lettres, des images, un ou deux cahiers de mon journal ; il eut la bonhomie de me rendre les lettres pour les missionnaires de la province et une carte géographique ; c'est ce qu'il y avait de plus précieux et de plus embarrassant.

» Quand nous fûmes congédiés, on nous conduisit dans une chambre séparée, pour que nous ne fussions pas confondus avec les accusés ordinaires. On mit à notre disposition le grand temple du tribunal, le théâtre, les galeries, et une large cour située au centre de ces bâtiments. Nous reçumes la visite des personnes qui étaient curieuses de voir cette étrange apparition qu'on nomme un Européen ; toutes se montrèrent bienveillantes, même les plus hauts fonctionnaires. Ceux-ci promirent de s'employer pour nous. Nous recevions notre nourriture de l'auberge voisine ; sans la présence de deux gardiens qui dormaient ou jouaient, il était difficile de croire que nous étions captifs.

» Dans un second interrogatoire, le mandarin se borna exclusivement à parler de la religion chrétienne avec mes compagnons, et de la France avec moi ; je ne manquai pas cette occasion de lui faire un pompeux éloge de ma patrie. »

« Dans ces deux interrogatoires [1], il eût bien voulu savoir le lieu précis où je voulais aller ; mais j'ai toujours refusé d'en nommer aucun, craignant de compromettre des missionnaires ou des chrétiens. Il me faisait pourtant espérer, à ce prix, la liberté ; c'était fort tentant, mais je redoutais un piège. Les chrétiens, eux, dirent que peut-être j'avais l'intention d'aller au Thibet ; je leur en fis des reproches, pensant qu'ils avaient pu par là compromettre les deux chers confrères de Bonga. Le mandarin me pria alors de vouloir bien attendre au plus un mois, jusqu'à ce que la réponse du gouverneur de la province lui fût parvenue. Je dis qu'étant prisonnier, je ne pouvais faire autrement que d'attendre, mais je protestai de nouveau contre cette longue captivité. Il voulut me congédier ; je fis signe à mon interprète de rester fidèle à son poste, et je continuai à argumenter sur quelques autres points moins importants. A la troisième sommation de partir, je lui dis pour péroraison : « Pendant ces deux mois de captivité nous avons dépensé tout notre argent, maintenant le mandarin doit subvenir à nos dépenses aux frais du trésor public. — C'est bien, je le ferai, allez, » fut sa réponse, assez maussade. Mon salut d'adieu ne fut guère plus gracieux que sa réponse, et nous nous quittâmes ainsi.

» Rentré dans mon appartement, je trouve le courrier qui boude d'une

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1361. M. Desgodins à Mgr Thomine, 29 juin 1859.

manière affreuse ; je lui en demande l'explication. Il trouve que j'ai parlé trop durement, par exemple, que je n'aurais pas dû dire que nous sommes innocents, etc. Qu'en pensez-vous ? Heureusement, je n'ai pas grande confiance en son jugement ni grande crainte de ses colères. Vous voyez que le résultat immédiat de cette entrevue est zéro. Cependant, elle aura été une protestation énergique contre la manière arbitraire dont on veut nous traiter. »

Les jours s'écoulent et le sort du captif ne change pas. « Dans la crainte que le mandarin n'eût oublié que nous étions toujours dans son prétoire, raconte-t-il à M. Pichon [1], nous prîmes le parti de le lui rappeler ; j'écrivis donc le 29 juin une petite note, qu'un des chrétiens traduisit en chinois, et le 30 juin, dès le grand matin, le mandarin venant faire ses dévotions officielles près de ma chambre, nous nous présentâmes à lui lorsqu'il sortait, et lui remîmes ladite note. Il parut fort embarrassé, quelques-uns même disent qu'il trembla ; moi, je ne m'en aperçus pas. Après avoir pris connaissance du contenu, il partit sans mot dire. Le lendemain vers le soir, au moment où je terminais la récitation des matines, une troupe de satellites arrive, nous disant à grands cris de nous rendre chez le mandarin. Nous ne demandions pas mieux, et notre marche alerte et dégagée prouva à tout le monde que nous n'avions pas peur. Les trois chrétiens furent d'abord appelés, et dirent que la longue captivité qu'ils enduraient sans avoir commis de faute jetait leurs familles dans de vives inquiétudes, que, par conséquent, ils demandaient à être mis en liberté ; d'ailleurs, leurs fonds étaient épuisés, et ils ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins.

» Le mandarin leur répondit qu'ayant déféré la cause au vice-roi de la province, ils devaient attendre sa réponse ; pour l'argent, il en donnerait. Tout ceci fut fini en un clin d'œil, et l'on me fit appeler. Dès le commencement, je pris un ton tout à fait parlementaire, disant : « Voilà deux mois que nous attendons avec patience que notre innocence soit reconnue et que nous soyons mis en liberté. Comme nous n'entendons plus rien dire de cette affaire, je viens prouver encore clairement que nous sommes entièrement innocents et qu'on doit nous délivrer immédiatement. » A cela, le mandarin opposa la question du passeport qui me manquait. Je répondis que si je n'en avais pas, ce n'était pas ma faute, mais celle des autorités chinoises ; à Canton, j'en avais demandé un et le grand mandarin m'avait renvoyé à Pékin, comme si tous les Européens avaient les moyens de faire un si long voyage, ou de dépenser tout leur argent en attendant pendant un an à Canton qu'il plût à l'Empereur de répondre ; tout ceci était impossible ; je lui demandai alors s'il avait un exemplaire du traité. Sur sa réponse négative, je tirai de ma manche celui que vos chrétiens m'avaient remis secrètement et lui fis ce raisonnement : « Dans les sept premiers articles, il n'est pas dit un mot du passeport ; dans le huitième, où tout ce qui concerne la religion et les missionnaires est réglé, on n'en dit absolument rien ; dans le neuvième, où il en est parlé,

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1366. M. Desgodins à M Pichon, 9 juillet 1859.

il n'est question que des marchands, d'où je tirai ma conclusion : « donc nous ne sommes pas compris dans cette loi. »

» Il écouta le tout d'un air assez distrait, me demanda le texte, que je lui donnai, et se mit à le feuilleter. Enfin, il dit qu'ayant référé la cause en haut lieu, il fallait attendre. Je protestai contre cette manière d'agir, disant que s'il ne pouvait nous juger, il devait nous envoyer à qui de droit ; personne n'avait le droit de juger des absents lorsqu'ils pouvaient être présents, et j'étais prêt à aller, s'il le fallait, à la capitale du Su-tchuen ou à Pékin pour plaider ma cause.

» En réponse à ma courte et énergique péroraison, le mandarin nous envoya, quelques jours après l'audience, un soldat qui jeta sur le plancher de notre chambre quatre ligatures de 1000 sapèques chacune, en nous disant : « Voilà ce que le mandarin vous envoie. » En guise de remerciement, l'un de nous reporta, cinq minutes après, les dites quatre ligatures, en déclarant que nous n'avions pas demandé d'argent, car nous n'étions pas des mendiants, et le préfet pouvait subvenir à nos besoins d'une manière honorable en nous faisant envoyer notre nourriture de quelque auberge ; nous ne voulions pas être exposés à aller tendre la main chaque semaine. Nous n'avons plus rien entendu dire ni rien reçu ; mais nous compterons plus tard. »

Quelque temps après, les chrétiens proposent de prendre la fuite ; Desgodins refuse et avec raison, car son évasion pouvait compromettre la mission du Su-tchuen ou le faire passer lui-même pour un malfaiteur. Il préfère rester sur le terrain légal et forcer les autorités chinoises à lui reconnaître le droit de résider en Chine ou à le renvoyer officiellement à Canton.

Un vieux missionnaire des environs lui écrit que si l'on prend à son égard ce dernier parti, il devra exiger une bonne escorte et quatre hommes pour le service de la chaise à porteurs ; « il ajoute encore d'autres conseils qu'il trouve dans sa longue expérience, et, pour parer à tout événement, il charge deux émissaires de lui remettre, cinquante onces d'argent. »

A ces détails, M. Charles Desgodins a ajouté celui-ci, que lui avaient appris des lettres d'une intimité toute fraternelle [1] :

« Les visites quotidiennes que reçoit le captif lui permettent de noter quelques observations qui ont trait au caractère et aux mœurs du pays ; sur ce dernier point, pour donner un exemple du peu de cas que les Chinois font de la sainte vertu de pureté, à laquelle, pour mieux dire, ils ne croient pas, il raconte, tout en rougissant, qu'un grand nombre de païens osèrent lui proposer de le mettre en relations avec des femmes, et comme il repoussait de telles propositions avec horreur, ils paraissaient tout étonnés. Ils savaient pourtant bien, et on leur avait répété à satiété, que la religion chrétienne défend de pareils crimes et que les prêtres surtout doivent mener une vie si pure, que le mariage leur est interdit. Il ne trouve qu'un jeune homme qui dit en montrant le poing fermé et le pouce en l'air : Haô ; ce qui signifie : C'est très bien, très bien ! »

1. *La Mission du Thibet*, p. 67.

Enfin le 22 juillet 1859, arrive l'ordre de reconduire le prisonnier à Canton, et voici comment le mandarin de Yeou-yang le lui intime, d'après une lettre que Desgodins écrit à son Vicaire apostolique, Thomine-Desmazures [1] :

« Hier soir, le mandarin nous a signifié officiellement la réponse du vice-roi de la province : Je dois retourner à Canton aux frais du gouvernement chinois. J'eus beau protester contre l'injustice de cette sentence, répéter ce que j'avais déjà prouvé et que je prouvai encore, le mandarin répondit : « J'ai des ordres supérieurs, je dois les faire exécuter, le reste ne me regarde pas. »

» Je réclamai alors contre l'injustice de sa propre conduite, parce qu'il avait refusé de m'envoyer à la capitale pour y plaider moi-même ma cause, lorsque j'aurais pu ainsi prévenir la sentence. Je demandai encore à y être envoyé pour la faire révoquer : il refusa. Je lui dis alors que les mandarins auraient à répondre devant mon Empereur et devant l'ambassadeur français de la manière dont ils traitaient les missionnaires et du peu de cas qu'ils faisaient du traité de paix. Il répondit que son Empereur ne lui avait jamais envoyé communication officielle de ce traité. Vinrent ensuite les questions de détail, sur lesquelles je ne fus guère plus heureux. Il refusa d'accorder des soldats pour une escorte, sous prétexte qu'il en avait besoin contre les rebelles qui approchaient. Il ne voulut me donner que trois porteurs, refusant une chaise à l'élève qui doit revenir avec moi. J'eus beau lui assurer que je ne bougerais pas si je n'obtenais tout ce que je demandais, il n'y fit pas attention. Je voulais lui faire payer d'avance mon retour dans la mission ; mais il n'y eut pas moyen de le lui faire dire. Mon interprète perdit la tête, ayant d'un côté le mandarin qui lui parlait, de l'autre le courrier qui lui défendait de traduire ce que je disais. Il fallut en rester là, à mon grand déplaisir.

» Nous aurons peu à voyager par terre, le mandarin nous renvoie par la rivière à Fou-tcheou, de là au lac Tong-tin, ensuite par les provinces du Hou-nan et du Kouang-tong en suivant la route ordinaire. Quoique moins aristocratique, je préfère de beaucoup ce moyen de transport ; je serais moins exposé à la curiosité du public et aux grandes chaleurs ; mon compagnon sera également moins fatigué. Enfin il me sera peut-être plus facile de déserter en allant vers Tchong-kin. Si je le puis, soyez bien persuadé que je n'y manquerai pas, et je serai heureux de me rendre à Ya-tcheou au lieu d'aller à Canton. » Ce projet, que M. Desgodins disait lui-même être fort problématique, ne se réalisa pas et, après un voyage de deux mois, marqué par des visites de mandarins et de curieux, par des haltes dans les auberges ou dans les prétoires, par des discussions avec quelques représentants de l'autorité qui l'auraient volontiers retenu prisonnier, le missionnaire rentra à la procure de Hong-kong, le 30 septembre 1859.

Sept semaines plus tard, le 21 novembre, le courageux apôtre reprend la route du Thibet ; cette fois il est muni d'un passeport que, sur la

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1380, Yeou-yang-tcheou, 23 juillet 1859.

demande des autorités françaises, le vice-roi de Canton lui a accordé, et dans lequel les mandarins des autres provinces sont invités à lui permettre de voyager en Chine.

Sans être absolument suffisante, puisqu'elle aurait dû être signée par la cour de Pékin, cette pièce pouvait être utile, mais le missionnaire jugea plus prudent de garder l'incognito. Il traversa comme la première fois les provinces du Kouang-tong, du Hou-nan, du Hou-pé et du Su-tchuen, se cachant le mieux possible, se faisant appeler, tantôt Tchang-se-iuen (Feuille docteur rond), tantôt Ouang-uen-sieou (Roi bâtissant des nuages). Il arriva près de Tchong-kin le 15 mars 1860, enfin le 5 juin dans sa mission à Ly-pin, et bientôt à Ta-lin-pin où résidait Mgr Thomine-Desmazures.

Un autre prêtre, M. Durand, envoyé au Thibet par le Séminaire des Missions-Étrangères, eut un voyage presque aussi mouvementé que celui de M. Desgodins, mais il ne fut pas obligé de le recommencer.

Né le 31 janvier 1835, Pierre-Marie-Gabriel Durand était fils d'un pharmacien de Lunel, que son dévouement aux œuvres de charité avait rendu populaire. Il commença ses études au collège de Lunel et les acheva au Petit-Séminaire de Beaucaire. Nature exubérante, il ne semblait pas tout d'abord destiné au sacerdoce ; mais, sous l'action de la grâce, il devint peu à peu très attaché à ses devoirs et d'une vive piété, sans toutefois perdre entièrement l'ardeur dont son tempérament était si richement doué. Cette ardeur même excita les doutes de sa famille sur la solidité de sa vocation apostolique. En 1854, Gabriel ayant prévenu son père de son désir de se consacrer aux missions, celui-ci répondit :

« N'est-il pas vrai que tout missionnaire, avant d'aller évangéliser les sauvages, a déjà évangélisé sa famille par la pratique des vertus qui font les saints ? N'est-il pas vrai aussi que, pendant les vacances, tu nous rends témoins et nous affliges de mille et une manières qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui dénotent avec évidence que tu n'es pas encore mûr pour les Missions étrangères ? Ton désir est le fait d'une imagination de vingt ans et d'une tête volcanisée. Si ta mère, plus que moi, est affligée à ton sujet, c'est moins la douleur d'une séparation qui l'attriste, que la crainte de te voir faire naufrage en voulant si imprudemment entrer dans une voie qu'on ne peut suivre sans être trois fois saint. Ton père a du cœur, mais il a de la foi : pour tout au monde il ne voudrait pas contrarier une si belle vocation ; et ta mère, malgré la vivacité de sa tendresse, trouvera dans sa piété et sa résignation le courage de se séparer de toi pour toujours. « Si cet enfant, dit-elle sans cesse, n'avait pas un naturel si violent et si léger, je pourrais croire à cette vocation presque au-dessus des forces humaines, et le même Dieu qui, des dix enfants dont il a voulu que je devinsse mère, m'a donné le courage d'en voir mourir sept, me donnerait encore la force de voir le huitième courir au-devant du martyre ; mais non : si mon fils, tel qu'il est, s'obstine à partir, j'en mourrai de chagrin ! »

« Les réflexions de son père, dont il n'était pas facile de désavouer la

justesse, écrit l'abbé Prouvèze [1], et par-dessus tout les appréhensions de sa vertueuse mère, avaient fortement impressionné Gabriel. Il alla trouver son directeur, qui lui dit :

« Votre père aurait peut-être raison s'il s'agissait d'un départ définitif ; mais comme il n'est question que d'éprouver votre vocation, le moyen le plus efficace est de vous mettre en contact avec des prêtres qui ont grâce spéciale pour décider de vocations pareilles. Il serait même dangereux pour vous de rester dans le monde, et vous risqueriez de manquer cette belle carrière, à laquelle il semble que le bon Dieu vous destine. »

Cependant, par affection pour les siens, l'abbé Durand consentit à retarder son départ; mais lorsqu'au commencement de l'année 1856 il crut le moment venu de mettre son projet à exécution, il se heurta au refus de l'évêque de Montpellier, qui en cette circonstance avait cru devoir écouter le doyen de Lunel, ami de la famille du jeune séminariste. Affligé de cette opposition, M. Durand écrivit au Supérieur des Missions-Étrangères, M. Albrand [2], pour le consulter et lui demander s'il ne pourrait pas quitter son diocèse sans la permission épiscopale. Il en reçut cette réponse :

MON CHER MONSIEUR,

Votre lettre du 6 courant m'a réjoui et m'a fait en même temps beaucoup de peine. Je ne sais trop que vous dire, ni quel conseil vous donner dans les circonstances présentes. Je ne puis vous conseiller le moyen, quoique praticable à la rigueur, que vous m'avez signalé ; les moyens violents ne sont pas les nôtres. Je suis d'autant plus porté à faire respecter l'autorité des évêques que je désire plus ardemment que l'on ne s'arrête jamais devant les considérations humaines.

Je crois, mon cher Monsieur, que le meilleur parti à prendre est celui-là même que vous indiquiez comme tel : faire de vives instances auprès de Monseigneur. J'ai la confiance que toutes les considérations dont vous saurez les appuyer toucheront Sa Grandeur, et La décideront à vous donner son consentement. S'il en était autrement, il faudrait se soumettre, mais revenir souvent à la charge, parce que tout est promis à la persévérance. Dans le cas où Dieu bénirait vos démarches, il est inutile de vous recommander d'user immédiatement du consentement épiscopal.

Les prévisions du Supérieur se réalisèrent ; au mois d'avril, Gabriel Durand obtint l'autorisation désirée ; ses parents eux-mêmes, quoique peinés de son départ, ne firent plus aucune opposition, et le 8 mai 1857 le jeune homme arrivait au Séminaire de Paris, d'où il partit pour le Thibet le 29 août de l'année suivante. Il débarqua à Ning-po, traversa les provinces du Tche-kiang, du Kiang-si et du Hou-nan. Il fut arrêté dans la province du Su-tchuen, à Yeou-yang, où Desgodins avait été détenu pendant plusieurs mois ; de là il fut conduit à Tchong-kin et condamné à être ramené à Canton, avec défense de laisser les chrétiens le voir en route.

1. *Gabriel Durand*, 2 vol. in-12. Gervais Bedot, Nîmes, 1884, vol. 1, p. 54.

2. François-Antoine Albrand, né à Saint-Crespin (Hautes-Alpes) le 1er novembre 1804, parti le 16 août 1830, directeur et supérieur du collège général de la Société des Missions-Etrangères à Pinang, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères en 1839, supérieur du même Séminaire en 1855, mort le 6 avril 1867.

Le missionnaire quitta Tchong-kin [1] le 26 décembre 1859, mais à force de démarches on avait obtenu que le chrétien Li-eul-ko l'accompagnât. Aux limites de la province, celui-ci entra en pourparlers avec les deux satellites de garde et promit de leur donner 20 taëls, environ 160 francs, s'ils voulaient laisser leur prisonnier en liberté. Les satellites y consentirent, se saisirent du premier malheureux qu'ils rencontrèrent et le menèrent au mandarin de Koui-fou, avec la lettre officielle dont ils étaient porteurs. Le magistrat vit immédiatement qu'il n'avait pas affaire à un Européen et réprimanda les satellites : « Pourquoi arrêtez-vous des hommes pareils, comme si c'étaient des Européens? Vous êtes des imbéciles, allez-vous-en. »

Les gardes vont retrouver M. Durand et Li-eul-ko, qui leur fait compter la somme promise, puis ils pressent le missionnaire de prendre la fuite au plus vite et, sous prétexte de lui rendre la marche plus facile, proposent de porter ses bagages et une partie de ses vêtements d'hiver. Mais à peine le voyageur avait-il accepté cette aimable offre que les satellites, sûrs qu'aucune plainte ne serait déposée contre eux, prennent la fuite, emportant tout ce qu'on venait de remettre entre leurs mains. Le missionnaire n'avait ni le loisir, ni le pouvoir de les rechercher ; il les laissa aller et se rendit à Kouang-ngan, où le reçut cordialement M. Vinçot, qui l'aida à se rendre dans son Vicariat.

Un autre prêtre, parti [2] de Paris après M. Durand, l'avait devancé à Ta-lin-pin, car il avait pu heureusement échapper aux mandarins et aux rebelles. C'était Alexandre Biet, dont le frère aîné, Joseph, destiné à la Mandchourie, avait été, le 2 juin 1855, jeté à la mer par les pirates, un peu au delà de Shang-haï, et que deux frères plus jeunes devaient encore suivre dans la carrière apostolique.

Né à Langres le 16 octobre 1836, élève du Petit-Séminaire de cette ville, où il y fit toutes ses études, Alexandre Biet entra à 16 ans au Grand-Séminaire de son diocèse et à 20 ans au Séminaire des Missions-Étrangères. Lorsqu'il eut terminé sa théologie, il remplit la charge d'infirmier en attendant l'âge requis pour recevoir les saints ordres. Il exerça ses fonctions avec zèle, espérant que des notions de médecine lui seraient utiles en mission ; c'est dans ce même but que, pendant les vacances, il se rendait régulièrement à l'hôpital Necker, pour y panser les plaies sous la direction des chirurgiens [3].

Grâce aux connaissances ainsi acquises, il devait être plus tard très populaire, et se concilier l'estime et la reconnaissance des païens et des chrétiens par les soins intelligents qu'il leur donnerait. Les trois nouveaux ouvriers apostoliques, Desgodins, Durand et Biet, demeurèrent dans la partie chinoise de la mission du Thibet. Thomine ne les plaça pas dans des postes fixes ; il préféra les envoyer pendant un certain temps, chaque année, administrer les sacrements aux fidèles de plusieurs paroisses, puis

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1452. Lettre de Mgr Thomine-Desmazures, 15 mars 1860.

2. Le 18 juillet 1859.

3. *Compte-rendu des Travaux de la Société des Missions-Etrangères*, 1891, p. 279. Notice nécrologique de M. A. Biet.

les rappeler près de lui à Ta-lin-pin, où ils vivaient en communauté. Plus tard, quand ces ouvriers de la première heure habiteront, aux frontières du Thibet, leurs maisons solitaires de Bathang ou de Yerkalo, ils aimeront à se rappeler les débuts de leur apostolat dans ces populeuses stations chinoises, à parler longuement, durant les veillées d'hiver, des familles généreuses qui leur auront donné l'hospitalité, et des âmes qui, par une piété plus fervente, auront récompensé leur dévouement ; et peut-être alors Goutelle lui-même oubliera-t-il ces lignes écrites le 30 juin 1859 [1] :

« A part Ta-lin-pin, toutes les stations offrent une grande tiédeur, des scandales, des mariages avec des empêchements de disparité de culte, des désordres, parce que les fiancées habitent dans la famille de leur futur époux, une véritable ignorance, un dégoût pour s'instruire, beaucoup de fidèles qui n'ont pas vu le prêtre depuis de longues années, et dont l'air et les manières ainsi que le langage sont sauvages et à moitié païens. »

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1369. M. Goutelle à Mgr Thomine, 30 juin 1859.

CHAPITRE HUITIÈME

ATTAQUES CONTRE BONGA
MARCHE DES MISSIONNAIRES VERS LHASSA
1858-1862

I

Premières attaques contre Bonga.

Complot contre Bonga. — Raisons des attaques contre Bonga. — Premières attaques. — Perte des papiers de Bonga. — M. Renou se réfugie à Tchamoutong. — État de Bonga. — Retour de M. Renou à Bonga. — Appel à Kiangka.

La tranquillité relative dont jouissaient Goutelle à Ta-tsien-lou, Thomine et ses prêtres à Ta-lin-pin et dans les environs, ne régnait malheureusement pas à Bonga.

Un orage redoutable s'était, en effet, abattu sur la petite vallée, berceau de la mission du Thibet.

La cupidité en fut la cause principale. En louant sa propriété, Tseouang avait espéré que l'étranger, qu'il croyait Chinois, mourrait bientôt de la fièvre, comme il était advenu à tous ceux qui avaient habité Bonga, et que son héritage serait facile à recueillir. Déçu dans ses espérances en voyant son premier locataire et le compagnon venu le rejoindre résister à la maladie, il fit partager sa colère à sa famille et à ses amis, et résolut de tuer les étrangers ou de les chasser, afin de s'emparer quand même du butin qu'il convoitait. Il trouva des alliés dans les lamas de la secte des Gueloukpa, ennemis des lamas Peunbo et Karmapa, plutôt amis de M. Renou, et particulièrement dans Guielsé, Bouddha vivant qui, en récompense des soldats qu'il avait envoyés à Lhassa pendant une guerre avec le Népal, avait obtenu le privilège de nommer les deux sous-préfets du Tsarong. Tous promirent de profiter de la première occasion ; celle-ci se présenta bientôt, lors du changement des sous-préfets ou chelngo de Menkong. Le successeur du sous-préfet civil, le premier en importance, fut Samdo, fils de Chinois et de Thibétaine, personnage assez astucieux que

Renou crut longtemps de ses amis et qui, en réalité, abusa plus d'une fois de sa confiance. L'ancien sous-préfet réclama contre la nomination de Samdo et prétendit conserver tous ses pouvoirs. Cette contestation excita quelques troubles, et les ennemis des missionnaires en profitèrent pour attaquer Bonga.

Parmi les meneurs de cette attaque, on distingue Nonangteundjroup, ancien sous-préfet du Tsarong ; Chiambatserin, de Menkong, chef de la riche famille Ouatsong, qui semble agir de concert avec le préfet de Songngakieudzong ; Tseouang, le propriétaire de Bonga ; son fils Namguntserin, son gendre Apil, Kerboneurguié, et également, par ses affidés ou ses subordonnés, le lama Guielsé.

Dans la conduite de tous ces ennemis, Renou et Fage ne voient d'autre mobile que la cupidité :

« Je suis persuadé, écrit ce dernier [1], que nous n'aurions pas été attaqués si nos ressources pécuniaires nous avaient permis de continuer notre commerce, surtout à une époque où l'argent était devenu très rare au Tsarong. Le peuple, qui, précédemment, ne trouvait d'argent qu'à Bonga, n'aurait pas voulu se mettre contre nous, dans l'espoir qu'il aurait encore, par nous, le moyen de payer ses impôts et ses dettes ; et ni le sous-préfet du Tsarong, ni le préfet de Songngakieudzong n'auraient osé nous nuire.

» Seulement, nous n'avions presque plus d'argent, puisque, au commencement de 1858, nous possédions seulement 200 taëls environ ; nous fûmes donc réduits à n'acheter que le strict nécessaire. On vit que l'occasion était favorable, et profitant de la rapacité des chefs et du mécontentement du peuple, qui n'avaient plus rien à gagner avec nous, on commença la destruction de notre établissement. »

A ce motif, il faut, nous semble-t-il, adjoindre les soupçons que l'on conservait sur l'origine des ouvriers apostoliques. N'ayant jamais vu d'Européens, les habitants du Tsarong ignoraient la nationalité des étrangers, mais ils ne pouvaient les croire Chinois ; les missionnaires avaient beau parler la langue et porter l'habit des fils du Céleste Empire, leur vie faite de travail, de prière, de charité, de chasteté, était trop différente de celle des marchands ou des mandarins qu'on avait l'habitude de voir sillonner les routes ou s'installer dans quelques villages du Thibet ; et puis, la nouvelle de l'instruction religieuse qu'ils donnaient à leurs néophytes commençait à se répandre, et augmentait encore la curiosité générale et les craintes de plusieurs. Si nous pouvons penser, avec Renou et Fage, que la cupidité fut le mobile principal des attaques contre Bonga, il nous paraît juste d'ajouter que la pensée d'avoir affaire à des étrangers sans protection et à des prédicateurs d'une religion nouvelle, excita la haine des agresseurs et leur enleva toute inquiétude au sujet de vexations et de crimes qu'ils n'auraient osé commettre contre des Chinois.

On était alors au mois d'avril 1858. Aben, le village le plus voisin de Bonga, ouvrit les hostilités en refusant de travailler à un chemin qu'il s'était engagé à faire moyennant un prix convenu avec M. Renou.

1. A. M.-E., vol. 556[a]. Lettre à M. Libois, 8 août 1859.

Ensuite, peut-être d'accord avec Tseouang et dans le seul but de créer des difficultés, il prétendit qu'une partie du terrain loué par le missionnaire lui appartenait, et il vint en armes en exiger la renonciation :

« Nous appelâmes le propriétaire à notre aide, écrit Renou [1], mais il demeura tranquille chez lui. Les fusils étaient braqués sur nous, les feux étaient allumés pour brûler notre maison ; nous avions bien des moyens pour nous défendre, mais nous ne voulions pas opposer la force à la force. Nous fûmes obligés de céder sur ce point et de leur payer vingt-cinq taëls d'argent, et deux livres de beurre pour le chemin qu'ils n'ont pas fait. »

Quant à la revendication du terrain, l'affaire fut portée devant les autorités de Menkong, et nous verrons plus tard le jugement qui sera rendu. D'autres attaques eurent bientôt lieu contre Bonga.

Au mois de juillet, Chiambatserin, Kerboneurguié et quelques satellites de Kiangka, conduits par Apil et aidés par Ouanguié, Tamba et Tchrepop, vinrent menacer et insulter les missionnaires, et ne consentirent à s'éloigner qu'après avoir reçu quatre boules de thé du Yun-nan, sept boules d'autre thé et deux livres de beurre. Au mois de septembre, deux satellites du préfet de Songngakieudzong avec Tseouangterguié et Lozongtrachi vinrent demander aux missionnaires de leur prêter 40 taëls, qui, naturellement, leur furent refusés. Pour se venger, le lendemain ils volent un bœuf qu'on réussit à leur reprendre. Quelques jours plus tard, ils reviennent avec une quinzaine d'hommes, déchargent plusieurs fois leurs fusils sur la maison, dont ils brisent les portes et les fenêtres, blessent un néophyte et réclament pour eux 141 taëls en or, des marchandises valant 40 taëls, et pour les médiateurs du thé et de la toile.

Dans cette circonstance, afin d'éviter de plus grands malheurs, Renou est obligé de prêter à Samdo 30 taëls en argent et d'offrir, pour le lama Guielsé, auquel on promet de les envoyer, un cadeau de 10 taëls en argent et des marchandises d'une valeur de 40 taëls.

Le 5 octobre, M. Fage, ayant reçu de Mgr Thomine l'ordre de retourner en Chine, quitta Bonga, laissant M. Renou seul aux prises avec des difficultés qui bientôt allaient devenir plus grandes.

« Le 7 octobre 1858, raconte, en effet, ce dernier [2], Namguntserin arrivait à Bonga en compagnie de son beau-frère Apil et de plusieurs domestiques, tous armés jusqu'aux dents. Le lendemain, il me somme de lui prêter 250 taëls ; mes raisons ne paraissant pas satisfaisantes, on brise fenêtres, portes, tables, autel ; on tombe sur moi le sabre à la main ; on me renverse par terre, toujours en agitant le sabre sur ma tête. Nous eussions pu répondre par des coups, mais j'avais défendu à mes hommes d'en venir aux mains. Le 9, nouvelles violences ; Namguntserin me saisit à la gorge, me frappe la poitrine, s'empare de mes papiers, fouille toutes mes caisses sans pouvoir trouver plus de cinq taëls, parce que j'avais donné à un de mes domestiques quatre morceaux d'argent qui me restaient,

1. A. M.-E., vol. 556ª. Lettre à M. Kleczkowski, 28 février 1859.

2. A. M.-E., vol. 556, p. 1194. M. Renou à Mgr Thomine, 2 décembre 1858.

et faisaient à peu près 39 taëls, pour qu'il les cachât, et celui-ci avait pris la fuite vers Tchamoutong. Mais une imprudence fit connaître la chose à notre méchant propriétaire, qui, devenu plus furieux, envoya appeler les villages voisins pour m'expulser avec tout mon monde. Le 10, dès le matin, les habitants de Longpou et autres, obéissant à Namguntserin, arrivaient à Bonga, et j'allais voir notre maison pillée, nos enfants emmenés, moi-même conduit je ne sais où, lorsque je crus devoir entrer en arrangement. Je m'engageai à prêter immédiatement les 39 taëls qui me restaient, et plus tard 200 taëls. On me blâmera peut-être, mais j'étais aux abois.

» Cependant j'avais fait prévenir l'autorité, et l'intendant du sous-préfet de Menkong vint à Bonga deux jours après le départ de Namguntserin pour constater le dégâts ; des rapports furent envoyés à Kiangka ; je ne sais ce qui arrivera de tout cela.

» Je n'étais pas au bout de mes peines ; le 1er novembre, un envoyé de Menkong arrivait à Bonga pour me sommer de me rendre auprès de deux délégués du préfet de Songngakieudzong, qui voulait, lui aussi, goûter à mon gâteau. L'ordre était formel ; il fallut partir, bien que malade par suite des coups que j'avais reçus à la poitrine. Je ne pus aller plus loin que Tropchi ; Oguiengun me reçut chez lui, et envoya son beau-frère Ouanguié et Atou trouver Chiambatserin avec une lettre pour le sous-préfet. De grands pourparlers eurent lieu avec les délégués du préfet, et la conclusion fut que je paierais 41 taëls pour ne pas avoir salué ces messieurs à leur entrée en fonctions ; de plus, je donnerais un mulet, une peau de panthère, etc., pour avoir la permission de séjourner dans le royaume du Thibet. En somme, je fus condamné à verser plus de 60 taëls, sous la caution de Oguiengun.

» Au moins je croyais avoir droit à quelques jours de repos. Mais le 21 novembre, à dix heures du matin, un homme, connu comme assassin, m'arrive avec un compagnon digne de lui, me demandant de prime abord, au nom des lamas de Tchraya, quelques milliers de taëls, ou bien ma tête, mes pieds et mes mains ; et aussitôt tous les deux déchargent leurs fusils comme pour appeler d'autres bandits. Je dus leur donner quelques taëls et ils me prirent des marchandises. Depuis, on m'a assuré que ces hommes n'avaient pas été envoyés par les lamas. »

En ces heures de violence, furent perdus tous les papiers de Bonga, « qui [1] comprenaient les actes de location de la propriété, ceux des achats d'enfants et d'esclaves, et les assurances de sécurité données par les autorités thibétaines. » Renou crut prudent de s'éloigner momentanément pour donner à l'orage le temps de se calmer ; il laissa sa petite communauté sous la garde des Chinois les plus dévoués et, vers la fin de l'année 1858, se retira à Tchamoutong, dans la lamaserie qui lui avait donné précédemment asile et où le Bouddha vivant l'accueillit avec cordialité. Il y reçut une lettre de Samdo lui annonçant qu'il avait pris son affaire en main et envoyé ses cadeaux au lama suzerain, Guielsé.

1. A. M.-E., vol. 556 ᵃ. Mgr Thomine au ministre de France, 6 février 1859.

« Nos présents ont été parfaitement reçus, écrivait M. Renou trompé par Samdo [1] ; Guielsé nous a promis toute protection, même celle des armes, s'il était nécessaire. Un grand diplôme en notre faveur a été confié de sa part à Samdo, qui me l'aurait déjà remis, s'il n'eût été retardé à A-ten-tse pour régler les différends entre les Chinois et les mahométans, dont 160 ont été tués l'année dernière par les premiers. »

En même temps, Samdo ajoutait qu'aussitôt de retour au Tsarong, il enverrait son frère à Tchamoutong afin d'amener le missionnaire chez lui. Ces nouvelles firent prendre patience à l'exilé, d'autant plus que celles de Bonga étaient assez bonnes :

« Notre petite colonie a joui de la paix extérieure la plus complète, écrit-il le 28 janvier 1859 [2] ; les sept Chinois, les deux Thibétains Tandjré et Alou, les treize enfants, les deux lamanesses et leurs deux petites filles, ont continué de se bien porter, de travailler, de prier et de s'instruire de la religion, sans que personne ne soit plus venu les tracasser. Moi, je séjourne à la lamaserie de Tchamoutong avec notre nouveau chrétien Ly-che-ko et trois orphelins : Tcheuro, Tchenrop et Ago, que je fais étudier et prier en toute liberté. Notre Bouddha est toujours parfaitement disposé à mon égard, et il faut avouer que cette fois-ci il m'a rendu un service de premier ordre en m'accordant la bonne hospitalité dont je jouis depuis deux mois. » Et, comme pour justifier une fois de plus le proverbe qu'à quelque chose malheur est bon, le missionnaire ajoute [3] :

« Les troubles de Bonga ont eu pour conséquence d'augmenter la petite chrétienté naissante de Kionatong, près de Tchamoutong. Une vingtaine de personnes y sont réunies. Ce point peut devenir très important, surtout pour la conversion des Loutses et des peuplades qui nous séparent d'Assam et d'Ava. Mais les colons étant hors d'état de pourvoir aux premiers frais d'établissement, je ne puis me dispenser de faire quelques avances, ce qui me gêne un peu pour le moment, à cause du mauvais état de nos finances. »

Enfin, après huit mois d'attente, Samdo, d'accord avec son collègue Dorguiepeuntso [4], fait partir deux chrétiens, Limdjrou et Lin, pour prier M. Renou d'aller d'abord à Bonga et ensuite chez lui à Menkong, promettant de tout arranger pour le mieux et d'assurer la sécurité de la petite communauté.

« Je ne croyais qu'à demi à ces belles paroles, dit le missionnaire [5], mais tous, chrétiens et païens, m'engageaient à être sans inquiétude. Du reste, de graves désordres s'étaient peu à peu introduits à Bonga et exigeaient ma présence. Je pris donc le parti de me mettre en route, me confiant à la divine Providence. Le 8 juillet, je revoyais enfin mon pauvre Bonga, pour le quitter après dix-sept jours et me rendre chez Samdo, où

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1294, M. Renou à M. Tesson, 5 mai 1859.
2. A. M.-E., vol. 556ª. M. Renou à Mgr Thomine.
3. A. M.-E., vol. 556ª. M. Renou à Mgr Thomine, 28 janvier 1859.
4. Ou Doguiepeuntso.
5. A. M.-E., vol. 556ª. M. Renou à Mgr Thomine, 25 septembre 1859.

j'arrivais le 27 du même mois. Les deux nouveaux sous-préfets me firent l'accueil le plus flatteur, me promirent que toutes nos petites affaires seraient réglées en quelques jours et que la paix la plus parfaite nous serait assurée. Mais les choses étaient loin de devoir prendre la marche qu'ils indiquaient et qu'ils semblaient désirer. D'abord, pendant plusieurs semaines, ils furent fort inquiets sur la solidité de leur place, à cause des agissements de l'ancien sous-préfet, Nonangteundjroup. Enfin les mensonges de ce dernier furent découverts, et les deux nouveaux sous-préfets, assurés de leur situation, voulurent traiter l'affaire de Namguntserin pour ses vols de l'année dernière à Bonga et ses violences à mon égard. Mais celui-ci refusa de comparaître, et les sous-préfets se trouvèrent sans moyen d'action, avec la crainte, bien fondée, qu'il ne m'arrivât de graves accidents, même entre leurs mains. Nos ennemis, en effet, ne cachent pas leurs projets, qui sont les mêmes que par le passé. On a tué, il y a quelques années, au Dzayul, deux individus de ce genre, disent-ils. Leur mort est restée impunie ; il en sera de même si on tue celui-ci. D'autres voudraient qu'on vînt en masse piller Bonga et qu'on en chassât tout ce qui est chinois. Je me trouve donc aujourd'hui dans la plus grande perplexité. Je ne puis retourner à Bonga. Un séjour plus long ici devient dangereux, et toute fuite m'est impossible. On veut que j'aille m'adresser directement à l'autorité chinoise de Kiangka, qui est la plus voisine et a juridiction sur ce pays. Je ne me dissimule pas tous les dangers qu'aura cette démarche ; cependant c'est la dernière planche de salut qui me reste dans ce malheureux naufrage, pour sauver ma vie et celle de mes fidèles. J'irai donc au plus tôt. Arrivé à ce prétoire, je ferai ce que je pourrai pour moi et pour Bonga, que je vais confier aux deux sous-préfets de Menkong. »

En terminant, Renou paraît préoccupé des événements qui peuvent se passer à Kiangka, et de l'écho qu'ils auront à Pékin ; aussi prend-il la précaution d'avertir Mgr Thomine de vouloir bien aviser la légation française, « afin qu'elle ne désapprouve pas auprès du gouvernement chinois ce qu'il pourra dire ou faire en cette circonstance. J'agirai uniquement pour le bien de la mission, dit-il, car le reste n'est rien pour moi. »

Ces paroles de M. Renou prouvent qu'il se rendait compte de la gravité de la situation et qu'il prévoyait l'obligation où il allait se trouver de déclarer sa qualité de prédicateur de l'Evangile et sa nationalité de Français, jusqu'alors si soigneusement cachées. C'était une nouvelle phase de l'existence des missionnaires qui allait commencer au Thibet. Arrivés sous l'habit de marchands chinois, devenus agriculteurs sans cesser de laisser croire qu'ils étaient Chinois, ils n'avaient eu affaire qu'aux autorités locales et ne s'étaient appuyés, pour résister à leurs envieux ou à leurs ennemis, que sur les lois ou sur les coutumes du pays. Ce mode d'action allait nécessairement changer par la présence de Renou à Kiangka et par son appel aux mandarins de cette ville, dont tous les habitants, l'ayant vu passer lors de son retour de Tchamouto en 1848, savaient qu'il était missionnaire et Français. Son incognito allait brusquement cesser. Sans doute, on pouvait espérer que, grâce au traité de 1857, les autorités chinoises et thibétaines lui rendraient justice ou, tout au moins, n'oseraient

se porter contre lui à aucune violence, mais personne n'aurait voulu assurer que ces espérances se réaliseraient ; l'avenir demeurait fermé, et l'apôtre, qui l'entrevoyait inquiétant, en avertissait son évêque et le priait de bien disposer la légation de France à son égard.

Trois jours après l'envoi de cette lettre, le 28 septembre 1859, vingt-trois hommes en armes se présentèrent devant le missionnaire, criant, hurlant, menaçant de jeter dans le Mékong les chrétiens Lin et Pema, de le conduire lui-même sur le Dokerla et de l'y laisser mourir de faim. Ces scènes de brutalité durèrent deux jours, jusqu'à ce que Renou eût donné de l'argent à ses persécuteurs.

Enfin, le 6 octobre, il se résout définitivement à partir pour Kiangka ; comme il l'a dit précédemment, il confie Bonga aux deux sous-préfets, Samdo et Dorguiepeuntso. Ce dernier se rend à la station pour prendre note du personnel et du mobilier, puisqu'il a promis d'en répondre. Quant à Samdo, il fait les plus belles promesses au missionnaire, qui dit de lui : « Il s'est montré jusqu'à ce jour un ami dévoué ; sans lui je ne vivrais plus ; il est certain qu'à notre occasion il fera de grandes pertes. » Hélas ! Samdo était, semble-t-il, un peu plus hypocrite que les autres ; il spéculait plus habilement sur la bonté du missionnaire, auquel il avait déjà emprunté une somme d'argent assez forte et cherchait à en emprunter d'autres.

II

Commencement du procès de Bonga.

M. Renou déclare sa nationalité. — Kiangka. — Tchong-houai. — Visite de M. Renou au capitaine. — Combinaison. — Examen de l'accusation. — Lenteur des juges. — Tseouang propriétaire de Bonga. — Mauvaises dispositions du préfet. — Première condamnation.

Le départ de M. Renou pour Kiangka, en octobre 1859, marque la date du commencement du long et difficile procès de Bonga, que nous aurons à raconter en détail. Le but du missionnaire, en s'adressant aux juges thibétains et aux magistrats chinois, est moins de faire punir ceux qui l'ont attaqué, frappé, pillé, que de se maintenir, par la voie légale, en possession de la propriété louée à Tseouang et à Apil, seul poste de la mission dans le royaume du Thibet. Pour réussir, il doit naturellement accuser ses principaux ennemis. Il a donc, la veille de son départ, préparé un dossier contre Tseouang, Apil, Namguntserin, Nonangteundjroup, Chiambatserin, Kerboneurguié, le lama Guielsé ; et, un peu avant la mi-octobre, il se met en route.

Le 15 du même mois, il arrivait au petit village de Poula, où il commence à traiter ses affaires. « En effet, écrit-il, un soldat, gardien de la maison destinée à recevoir les mandarins en voyage, ayant appris l'arrivée

d'étrangers, vint me trouver sous ma tente et, après les civilités d'usage, m'invita à aller déjeuner chez lui. Il me sembla, de prime-abord, que j'avais trouvé l'homme qu'il me fallait et que je désirais pour m'introduire auprès du cheou-pi, capitaine chinois qui commande à Kiangka, dont nous n'étions plus éloignés que de six lieues. Depuis longtemps, tout le monde ici avait beaucoup entendu parler de moi, sans savoir au juste qui j'étais. Notre soldat, qui m'avait vu passer à Ho-keou en 1848, me reconnut, mais ne dit rien. Après que nous eûmes beaucoup parlé des motifs qui nous amenaient à Kiangka, et que le soldat nous eut promis de nous aider de toutes ses forces auprès du commandant, dont il était bien vu, je lui dis qu'il y avait une petite difficulté dans cette affaire, savoir : que je n'étais pas Chinois, quoique j'en portasse l'habit, mais bien le Français qui, en 1848, était déjà venu une fois en ce pays ; et que, comme il était impossible de cacher mon origine dans une ville où j'étais connu de tout le monde, je le priais de consentir à être mon interprète auprès du capitaine, de lui dire clairement qui j'étais, pour quelles raisons je me rendais à ce poste, et de lui demander s'il pouvait ou non m'aider dans les circonstances difficiles où je me trouvais, sans faire trop de bruit, ou s'il préférait me traiter en Français ; dans ce dernier cas, je savais ce que j'aurais à lui répondre.

» A mon grand étonnement, le soldat ne parut nullement effrayé de la corvée que je demandais de lui. Il répondit qu'il était à mes ordres, et agirait en tout selon la marche que je lui indiquerais ; que s'il lui arrivait quelques désagréments à mon occasion, il serait heureux de les souffrir pour moi. La suite a fait voir que cet homme parlait du fond du cœur.

» Après nous être ainsi entendus, nous nous remîmes en route.»

Renou arriva à Kiangka le 16 octobre. C'est improprement que les Chinois donnent à cette ville le nom de Kiangka ; les habitants l'appellent Merkham [1] et, en langue officielle, on la nomme Gartho. Le véritable Kiangka est un village situé plus au nord et qui a servi longtemps de séjour à la garnison chinoise, jusqu'à ce que celle-ci vînt se fixer à Merkham, résidence du gouverneur thibétain, duquel dépendent treize préfectures, et d'un capitaine chinois, relevant du colonel de Tchamouto et ayant sous ses ordres 130 soldats, divisés en trois petites garnisons.

A cette époque, le capitaine chinois se nommait Tchong-houai (la cloche) ; il était plus rusé que belliqueux, comme la grande majorité de ses collègues, et si, au début des relations que le missionnaire eut avec lui, il fut poli et parut dévoué, nous verrons que cette politesse était toute de surface et cette apparence de dévouement sans réalité.

« Par les soins du soldat et du catéchiste Lin, continue Renou, je trouvai, à mon arrivée à Kiangka, une habitation toute préparée. C'était la maison dans laquelle j'avais logé une première fois il y a onze ans. Mes affaires étaient déjà en bonne voie auprès du capitaine faisant fonctions de commandant et qui se nomme Tchong-houai. Le soir, Lin s'en alla lui-même saluer cet officier. Il en fut bien reçu et put tout à son aise raconter

1. Ou Markam.

nos aventures, nos dangers, nos malheurs, les causes prétendues scientifiques qui m'avaient ramené au Thibet ; il était convenu qu'on tairait le motif religieux, qui trouble toujours plus ou moins ces messieurs.

» Le capitaine répondit qu'il se chargeait de nous faire rendre justice par le gouverneur général thibétain, seulement il fallait lui donner par écrit une accusation, qu'on lui représenterait le lendemain. Il ajouta qu'il désirerait bien me voir. Notre soldat introducteur lui répondit que si je n'étais pas allé le saluer, c'était uniquement par la crainte qu'il ne me traitât avec quelque mépris qui déshonorât le titre de sujet du grand Empereur des Français. Le commandant répondit que je pouvais être sans inquiétude, qu'il me rendrait les mêmes salutations que je lui ferais. Mes hommes revinrent le cœur plein de joie de ces bons commencements.

» Le 17, après déjeuner, m'étant paré de mon mieux, je me rendis au prétoire. La réception fut très polie. On parla quelque temps de mon voyage à Canton, de mon retour au Thibet, puis de nos misères de l'année dernière et de cette année, que le brave officier chinois me promit de faire réparer complètement. »

Après cette entrée en matière, le capitaine interrogea M. Renou sur la manière dont il comptait agir et, après l'avoir entendu, il lui donna le conseil de ne pas plaider lui-même, mais de faire présenter l'accusation par son catéchiste Lin. On voit ici le biais qu'emploie l'officier chinois et pourquoi il a hâte de le suggérer au missionnaire : traiter le procès avec un étranger, lui rendre justice ou le condamner, lui paraît évidemment trop grave : que penseront ses supérieurs ? que feront ses inférieurs ? Et tout de suite, il trouve un moyen de garder à la cause qu'on lui présente le caractère ordinaire de toutes les causes similaires en la faisant présenter par un Chinois. Renou, qui comprend aussi bien que son interlocuteur l'importance de la situation et qui ne veut pas jouer la partie sur un coup de dé, accepte la combinaison du mandarin.

Il faut dire cependant que cette combinaison avait plus d'apparence que de consistance. Les magistrats devaient voir le missionnaire derrière le catéchiste ; pour eux, le procès de Bonga serait le procès de l'étranger et non celui du Chinois. La difficulté principale s'était donc à peine déplacée, et l'on pouvait s'attendre à bien des lenteurs et des injustices.

« Lin, au nom duquel, d'accord avec le mandarin, l'affaire sera plaidée, présenta l'accusation, écrite pendant la nuit précédente, raconte l'apôtre. Le capitaine, après l'avoir lue, me pria d'en faire la traduction en thibétain, pour être remise au gouverneur, auquel il devait donner ses ordres sur la manière de traiter ce procès. Il ne manqua pas à sa parole ; aussitôt que notre écrit thibétain fut en état d'être présenté, il manda le gouverneur à son prétoire et eut avec lui une longue conférence à notre sujet. Le magistrat thibétain répondit qu'il obéirait en tout aux ordres du capitaine ; néanmoins, il a fait surgir une petite difficulté qui retardera la fin de cette affaire, mais ne l'empêchera pas, j'espère, de se terminer heureusement. Il s'agit d'un conflit de juridiction entre lui et le lama Guielsé, dont il supporte impatiemment l'autorité sur le Tsarong. Aussitôt, un courrier est envoyé à Guielsé. De quelque manière que tournent nos affai-

res, je prévois que je serai obligé de demeurer à Kiangka tout l'hiver, qui sera bien dur à en juger par les glaces dont les ruisseaux sont déjà couverts. »

Les choses traînent effectivement en longueur, et c'est le 27 décembre seulement que le missionnaire peut avoir quelques nouvelles à transmettre à son évêque :

« Tseneur, l'intendant du lama Guielsé, que le gouverneur de Kiangka avait mandé, est enfin arrivé. Aussitôt, il s'est mis avec les substituts du gouverneur à l'examen des trois points fondamentaux de notre accusation, savoir : 1° les violences et les vols exercés contre nous par Tseouang, son fils Namguntserin et son gendre Apil, les trois propriétaires de Bonga ; 2° les violences et les vols commis à Bonga par l'ancien sous-préfet de Menkong, Nonangteundjroup ; 3° également violences et vols commis par Chiambatserin, au nom du préfet de Songngakieudzong. Je ne fus point appelé chez le gouverneur. Celui-ci se contenta de m'envoyer ses délégués pour prendre les informations nécessaires à l'éclaircissement de la cause. Tseouang, qui se trouve à Kiangka, ainsi que Nonangteundjroup furent cités ensuite à la barre du gouverneur. D'après l'examen des faits, il fut convenu : 1° que mon établissement de Bonga était légal, ayant été approuvé dès son origine par les autorités du pays, le préfet de Songngakieudzong et le sous-préfet de Menkong ; 2° que tous nos griefs étaient fondés ; sur ce dernier point, on tira les mêmes conclusions contre Chiambatserin, bien qu'il fût absent, d'après une lettre écrite en son nom et celui de ses complices, et surtout d'après les dispositions de Dorguiepeuntso.

» Avec des conclusions aussi claires, j'avais droit d'espérer qu'on me rendrait une justice convenable, et il en eût été ainsi au cas où le gouverneur thibétain eût été un homme bien disposé. Mais, malgré les ordres que n'a cessé de lui donner le capitaine chinois, qui s'est toujours très bien montré envers moi dans cette affaire — ordres : 1° de faire venir à Kiangka les autres accusés, 2° d'agir d'après toutes les rigueurs de la loi — le gouverneur, sous un prétexte ou sous un autre, s'est toujours refusé à ce mode d'action. Est-ce haine contre mon titre d'Européen, qu'il connaît comme tout le monde ? Est-ce haine contre les Chinois, que les Thibétains sont loin d'aimer ? Est-ce haine contre le lama Guielsé, qu'il accuse d'avoir usurpé le gouvernement du Tsarong ? Est-ce enfin par affection pour les accusés, qui, en réalité, sont ses propres gens ? C'est ce dont je ne puis me rendre compte. Enfin, après vingt jours d'examen et de délais, pressé de plus en plus par l'officier chinois, il s'est contenté de me faire proposer une espèce d'accommodement. Mais comme, d'après cet arrangement, je ne devais recevoir qu'un simulacre de réparation pour le passé et nulle assurance de sécurité pour l'avenir, qu'au contraire, je devais courir des dangers plus grands encore, j'ai refusé absolument mon acquiescement à ces propositions, dictées par un esprit évidemment ennemi, et notre capitaine a déclaré que lui-même ne pouvait les accepter ; il a donné en même temps de nouveaux ordres d'agir envers ces brigands, selon toute la rigueur de la loi thibétaine, ajoutant que s'il ne se pressait pas, il allait

envoyer son rapport aux commissaires impériaux, afin que ceux-ci agissent fortement en ce sens sur le roi du Thibet. Deux jours après, il m'a fait dire de me tenir prêt à partir pour Lhassa, où je porterais moi-même l'accusation et son rapport, qui sera loin d'être favorable au gouverneur, dont il est fort mécontent. Si l'officier chinois avait une autorité moins limitée, ajoute le missionnaire — qui prend ici, du moins nous le croyons, ses espérances pour des réalités, — il y a longtemps que notre procès aurait eu bonne fin. Mais dans toutes les affaires où les Thibétains se trouvent impliqués, il n'a guère que le droit de direction, et celui de faire son rapport aux autorités supérieures chinoises de Lhassa, lorsque les autorités thibétaines locales n'agissent pas selon ses vues. Notre cause n'est pas la seule qui démontre son impuissance. Il n'a pu, jusqu'à ce jour, obtenir justice d'un vol assez considérable, commis il y a quelques mois par les sujets du lama Guielsé envers un envoyé des mandarins chinois de Tchamouto. »

Les jours et les semaines s'écoulent et la situation ne change pas. Le magistrat thibétain paraît fort hostile, le mandarin chinois bien disposé ; peu à peu, cependant, celui-ci se montre plus réservé, plus froid. Il ne parle plus d'envoyer à Lhassa le missionnaire, qui écrit [1] : « Aurait-il, lui aussi, goûté aux présents que nos ennemis ont dû faire passer dans les mains du gouverneur ? »

Cette réflexion de Renou ne saurait être taxée de jugement téméraire, car les présents ont une influence considérable dans les actes de la justice chinoise ; mais, en la circonstance présente, il y a d'autres mobiles, que la confiance du missionnaire ne semble pas entrevoir ; l'un des principaux est certainement l'hypocrisie du capitaine commandant, qui fait les plus belles promesses sans avoir l'intention de les tenir, et met en avant le gouverneur qui n'est, en réalité, que son très obéissant serviteur. Le mandarin chinois, qui connaît plus ou moins exactement les démêlés de la Chine avec l'Europe, ne veut pas se brouiller avec un Européen ; il aime mieux faire agir l'autorité thibétaine, dont il désavouera ou soutiendra les agissements selon les circonstances. En réalité, il se passe à Kiangka ce qui se passera vingt fois dans les faits que nous aurons à raconter : les Chinois et les Thibétains sont absolument unis contre les étrangers, tout en paraissant en désaccord.

Pendant ce temps, une nouvelle un peu moins mauvaise arrive. C'est la fin du procès intenté à Tseouang par le village d'Aben au sujet des limites de Bonga. Les autorités de Menkong ont jugé que Tseouang est véritablement le maître du terrain loué à M. Renou, et elles ont débouté le village d'Aben de ses réclamations. Au lieu d'avoir contre lui tout un village, Renou n'aura plus que Tseouang et sa famille, d'ailleurs autant l'un que l'autre désireux de le voler. La victoire, on le voit, n'était pas grande.

Avec cette nouvelle, que d'autres sont racontées au missionnaire, bien faites pour l'attrister ou l'effrayer [2] :

1. M. Renou à Mgr Thomine, 6 août 1860.
2. A. M.-E., vol. 556^{b}. Lettre à Mgr Thomine, 6 août 1860.

« D'abord, le préfet de Songngakieudzong avait résolu d'envoyer un certain nombre d'hommes pour enlever nos enfants, qui devaient lui être conduits et devenir ses esclaves. On devait en même temps brûler toutes les maisons que nous avions construites. Ce premier projet n'ayant pas réussi, il fut question de laisser les maisons intactes, de respecter tout ce qui nous appartient, se contentant de conduire notre monde, soit à Tchamoutong, soit à Kiangka. Une lettre que j'écrivais dans ces jours mêmes à Samdo, et dont le préfet eut connaissance, fit avorter ce nouveau projet. Alors Chiambatserin, qui continue d'être le grand chef de ces menées, s'entendant avec un certain nombre de ses créatures, rédigea une pétition, accompagnée de 20 taëls et d'un mulet, dans laquelle il supplie le préfet de nous accuser à Lhassa. Le préfet a reçu les présents et la pétition, qu'il doit porter lui-même à la capitale dans un voyage qu'il vient d'entreprendre pour obtenir un degré plus élevé dans la magistrature thibétaine. C'est le nec plus ultra de nos ennemis. Nous verrons plus tard quel sera le résultat de ce nouveau mode d'action contre nous. En attendant, nous allons avoir ici des débats d'un autre genre. Le capitaine, pressé de nouveau de nous dire définitivement s'il voulait ou non s'occuper de nos affaires, a envoyé des ordres au gouverneur ; puis nos deux autorités, chinoise et thibétaine, s'étant entendues contre l'ordinaire, elles ont aussitôt envoyé des dépêches très pressantes qui enjoignent au lama Guielsé de se rendre sur-le-champ à Kiangka, afin de prendre les moyens de terminer le plus tôt possible toute cette affaire. »

En sa qualité de Bouddha vivant, le lama Guielsé ne vint pas à Kiangka, mais il envoya l'intendant de sa lamaserie, Tseneur, déjà venu précédemment. Au mois de décembre 1860, une première partie du procès, celle qui concernait Nonangteundjroup, fut enfin terminée : « Il a été reconnu, écrit M. Renou [1], que lui et ses gens nous avaient fait, en trois fois différentes, un dommage de 200 taëls, 1 tsien, 1 fen, et on l'a condamné à le réparer. Payée en argent, cette indemnité eût été à peu près suffisante pour réparer les pertes que de ce chef on nous a occasionnées ; mais comme je n'ai eu que des marchandises estimées à un prix très élevé, j'ai reçu en réalité, tout au plus, les deux tiers de cette somme. Cependant, je n'ai pas cru devoir presser davantage, dans la crainte de trop reculer la fin de ces mauvaises affaires qui me déplaisent par trop, me laissant toujours dans l'état de plaideur, ce qui ne va nullement ni à mes goûts, ni à ma position. »

Restaient à régler les affaires de Namguntserin et de Chiambatserin. Des lettres avaient été expédiées le 15 novembre pour enjoindre aux accusés de se rendre à Kiangka, afin de juger leur cause en dernier ressort.

Ils refusèrent de se présenter et se contentèrent de répondre qu'ils n'avaient aucun procès à régler avec l'étranger. Malgré ses efforts, le courageux apôtre ne put rien obtenir : lettres, visites, réclamations de toutes sortes furent inutiles.

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1612. M. Renou à Mgr Thomine, le 4 décembre 1860.

III

Victoires de l'Angleterre et de la France en Chine. — Nouvelle délimitation de la mission du Thibet.

Expédition franco-anglaise. — Traité. — Indemnité. — Passeports. — Passeport de Mgr Thomine-Desmazures, Vicaire apostolique du Thibet, 11 août 1861. — Commerce. — Décision de Rome. — Nouvel exposé et nouvelle décision. — M. Fage à Tchen-tou. — Passeport. — Ordres du vice-roi du Su-tchuen. — Nouvelles limites de la mission.

Au milieu de cette lutte de chaque jour, Renou apprit que son Vicaire apostolique, Thomine-Desmazures, se disposait à le rejoindre avec tous ses missionnaires et même à continuer sa route jusqu'à Lhassa. Cette décision avait été motivée par des événements importants que nous devons résumer avant de continuer notre récit, car ils ont grandement influé sur la vie de la mission du Thibet.

D'après les conventions de 1858 que nous avons citées précédemment, l'échange des ratifications des traités conclus par la France et l'Angleterre avec la Chine devait se faire à Pékin, dans le délai d'un an. Lorsque les représentants des deux puissances européennes arrivèrent (juin 1859) à l'entrée du Pei-ho, ils trouvèrent le fleuve barré par des estacades, et à leurs réclamations on répondit par un refus formel de leur livrer passage. Les alliés voulurent prendre par la force ce qu'on leur refusait après le leur avoir solennellement promis. Ils attaquèrent les forts de Ta-kou avec des forces numériquement insuffisantes et furent repoussés. Les Français eurent une quinzaine de marins et un officier hors de combat, les Anglais comptèrent 430 blessés.

Devant un tel acte de perfidie les alliés se retirèrent à Shang-haï, en attendant les ordres de leurs gouvernements. C'est alors que la France et l'Angleterre se résolurent à une action rapide et décisive.

En vertu d'un ultimatum notifié par les deux plénipotentiaires, elles exigèrent des excuses formelles au sujet des événements de Ta-kou, la réception et la résidence de leurs représentants à Pékin, et une indemnité de soixante millions de francs pour chacune d'elles. Un délai d'un mois fut accordé pour accepter ou rejeter ces propositions.

Le gouvernement impérial ayant refusé toute satisfaction, les alliés commencèrent une nouvelle expédition. Ils occupèrent Ting-haï et les îles Chu-san, puis au mois de juillet ils débarquèrent à Tche-fou et à Ta-lien-ouan, sur les côtes du Pe-tché-li ; le 21 août 1860, ils attaquèrent les forts de Ta-kou, qu'ils prirent après cinq heures de combat ; le lendemain, ils entrèrent dans Tien-tsin. Cette défaite ne fut pas encore une leçon suffisante pour la Chine, qui renouvela les procédés mensongers de 1858, et envoya vers les ambassadeurs européens, le baron Gros et lord Elgin, des plénipotentiaires sans pouvoirs bien déterminés.

En présence de cette mauvaise foi, les troupes alliées continuèrent leur marche en avant, battirent l'armée chinoise à Tchang-kia-ouan, et trois jours plus tard, le 21 septembre, l'armée tartare à Pa-li-kiao.

C'est là qu'elles apprirent le guet-apens dans lequel étaient tombés, à Tong-tcheou, des Français et des Anglais de la suite des ambassadeurs. La plupart de ces malheureux, après avoir subi d'indignes traitements, avaient succombé. Pour les venger, les Anglais pillèrent le palais d'été de l'empereur, pendant que ce dernier quittait sa capitale et se retirait à Jehol, en Tartarie.

Privé de son souverain, Pékin capitula le 13 octobre, sans qu'un seul coup de canon eût été tiré, et cinq jours plus tard, lord Elgin fit incendier le palais d'été, dernière vengeance de la trahison de Tong-tcheou.

Le 25 octobre suivant, le traité de Tien-tsin fut ratifié et de nouvelles conventions furent conclues, plus favorables que les premières aux missionnaires.

Par l'article V, les missions devaient recevoir une indemnité pour les pertes qu'elles avaient subies. L'article VI, plus important encore, était ainsi conçu [1] :

Conformément à l'édit impérial rendu le 20 mars 1846 par l'auguste empereur Tao-kouang, les établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués aux chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été victimes, seront rendus à leurs propriétaires par l'entremise de Son Excellence le ministre de France en Chine, auquel le gouvernement impérial les fera délivrer, avec les cimetières et les autres édifices qui en dépendaient.

D'après le texte chinois, les missionnaires eurent en outre le droit de louer ou d'acheter des terrains pour y construire des églises dans toute l'étendue de l'empire. Sur cet article, une transaction intervint plus tard. A la suite de pourparlers entre la légation de France et le Tsong-li-yamen, on convint que les prêtres européens pourraient acheter des terres au nom des communautés chrétiennes. Sur l'indemnité promise aux missions qui avaient souffert quelque dommage, le Vicariat du Thibet devait recevoir 50.000 francs.

De plus, on arrêta la formule de passeports spéciaux qui devaient être donnés aux missionnaires catholiques par la légation de France, et qui leur assureraient une protection plus efficace qu'aux autres étrangers circulant dans l'intérieur de l'empire avec des passeports ordinaires.

Delamarre, missionnaire du Su-tchuen, après avoir pris part à toutes les négociations en qualité d'interprète du baron Gros, quitta Pékin le 1er décembre 1860 ; il portait, pour Renou et pour Fage, un passeport signé de notre ambassadeur et du prince Kong.

Les autres devaient peu à peu être envoyés par le ministre de France, de Bourboulon ; on n'avait osé les préparer tous immédiatement, pour ne pas effrayer par leur grand nombre le gouvernement chinois.

Le passeport de Mgr Thomine ne fut expédié que le 11 août 1861 ; il

1. *L'Empire du Milieu*, par de Courcy, p. 658. Un vol. in-8°, Paris, Didier, 1867.

porte le n° 170, il est signé par notre ministre, mais sans le visa du Tsong-li-yamen ; cette absence du cachet de l'autorité chinoise se produisit pendant quelque temps, sans avoir, à cette époque, de graves inconvénients. Cette pièce a une importance spéciale, parce qu'elle autorise l'évêque à se rendre au Thibet et lui assure, même dans ce pays, la protection du gouvernement français. Voici le texte de cette pièce :

LÉGATION DE FRANCE
EN CHINE

N° d'ordre
170

AU NOM
DE L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

En vertu de l'article 8 du Traité conclu à Tien-tsin entre leurs Augustes Majestés l'Empereur des Français et l'Empereur de la Chine, le 27 juin 1858, Nous, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, prions les Autorités Civiles et Militaires, Générales et Provinciales, Supérieures et Inférieures de la Chine et des Pays adjacents, de laisser librement passer Sa Grandeur Monseigneur Thomine-Desmazures, Français, Evêque de Sinopolis, Vicaire apostolique du Thibet, se rendant dans les provinces du Yun-nan, Su-Tchuen et Thibet, la préfecture de et le district de de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent passeport délivré en la Chancellerie Diplomatique de la Légation de France en Chine.

Pékin, le 11 août 1861.
L'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de France en Chine,
DE BOURBOULON.

Thomine n'avait pas attendu ce passeport pour préparer sa route vers Lhassa et son établissement dans cette ville ; le 3 janvier 1860, il écrivait à Renou [1] :

« J'ai déjà fait convention avec un marchand de soieries (Lieou, le neveu du martyr), que j'envoie à Lhassa louer boutique avec mon catéchiste Yang. En ce moment il est à Tchen-tou à faire ses emplettes et à prendre des recommandations près des autorités ; il partira de Ta-tsien-lou vers la deuxième ou troisième lune ; je désire qu'il profite du passage de l'ambassade, retournant à Lhassa, pour être en sûreté.

» Ce projet, comme vous le pensez bien, doit s'exécuter dans l'ombre jusqu'à ce que, par suite de circonstances qui d'ailleurs sont inévitables, nous nous manifestions au grand jour. »

Ces circonstances étaient arrivées grâce aux victoires de l'Europe sur la Chine et aux traités qui en avaient été la suite.

D'ailleurs, même sans ces victoires, Thomine ne se croyait plus le droit de permettre à ses missionnaires de se cacher sous l'habit de marchand. Jugeant ne pouvoir s'en tenir à la permission donnée à Renou le 4 mai 1853 de faire un petit commerce, il avait, en 1859, consulté la Propagande sur cette même question. Sa lettre avait été transmise au Saint-Office, qui avait répondu : « *Non licere quovis titulo missionarios mercaturam exercere.* Il n'est pas permis aux missionnaires de faire le commerce, à quelque titre que ce soit. » La Propagande avait développé cette

1. A. M.-E., vol. 556 *b*, Ta-lin-pin.

réponse dans une longue lettre du 4 février 1860 [1] qui avait un peu effrayé le Vicaire apostolique.

Peut-être cependant, en examinant bien la question telle que Mgr Thomine l'avait posée, la décision du Saint-Office et les commentaires de la Propagande n'avaient-ils rien d'extraordinaire, et cette fois, comme il arrive souvent, il importe d'étudier l'exposé pour comprendre la valeur exacte de la réponse.

Or, voici, d'après le résumé qu'en fait la Sacrée Congrégation, la lettre écrite à Rome [2] :

Vous avez exposé à la Sacrée Congrégation de la Propagande qu'il était absolument défendu, sous peine d'expulsion, à tous les étrangers et surtout aux Européens, d'entrer dans ces régions du Thibet soumises soit au roi, soit au Grand Lama, si ce n'est pour cause de commerce.

En apprenant cela, Votre Grandeur a craint que le mandat apostolique qu'Elle a reçu d'évangéliser cette nation barbare et superstitieuse, assise jusqu'aujourd'hui dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, ne demeurât incomplet.

Comme d'après vos dires aucun autre moyen ne se présentait, vous avez jugé opportun de parcourir les contrées de ce royaume comme négociant, sous le prétexte de propager plus facilement et plus sûrement la foi catholique. Aussi, pour écarter de l'esprit des infidèles tout soupçon de l'état et de la condition véritables de Votre Grandeur et de ses compagnons, non seulement vous vous efforcez de leur démontrer par vos paroles que, tous, vous ne formez qu'une société de marchands adonnés aux gains terrestres, mais, pour les confirmer davantage dans cette opinion, vous vous êtes plu à établir çà et là quelques magasins ou comptoirs pour conserver et vendre des marchandises ; et, chose étonnante, vous avez fait tout cela sans consulter le Siège Apostolique, auquel enfin vous avez eu recours pour vous instruire sur la licité du susdit commerce.

C'était à l'exposé ainsi compris que le Saint-Office avait répondu : « Il n'est jamais permis au missionnaire de faire le commerce. » La Sacrée Congrégation, en transmettant cette décision, rappela que cette défense était appuyée sur les Saintes Écritures et sur les Constitutions apostoliques, notamment sur celles d'Urbain VIII du 22 février 1633, de Clément IX du 17 juin 1669, de Benoît XIV du 23 février 1741 et sur plusieurs autres.

Elle terminait par ces paroles :

Ceci établi, ne vous étonnez pas si vous apprenez que la Sacrée Congrégation a de temps en temps supprimé pour quelques-uns la prohibition d'un tel commerce. C'est qu'en effet toutes les concessions faites à un Vicaire apostolique ou à des prêtres de Chine manquant de patrimoine ecclésiastique, ne regardent que des cas particuliers et très urgents. Mais jamais des concessions ne furent faites de telle sorte que les missionnaires puissent se servir du commerce comme moyen de propager la foi catholique, selon que Votre Grandeur désire l'obtenir.

Donc, à part tout commerce, vous pourrez permettre aux missionnaires les plus habiles d'employer les articles médicinaux, seulement pour l'usage des infirmes, gratuitement ou du moins sans aucun gain. Pour le reste, agissez de la façon la plus prudente et la meilleure que vous pourrez.

1. *Collectanea Constitutionum*, etc., p. 12?, n° 264.

2. *Collectanea Constitutionum*, etc., p. 125-126.

De ces textes, il ressort que l'exposé avait dépassé sinon la pensée de son auteur, au moins la réalité des faits. Les missionnaires du Thibet, Renou le premier, n'avaient jamais eu l'intention d'être des négociants ; et ils ne l'avaient jamais été d'aucune manière ; ils étaient de pauvres prêtres obligés par les circonstances, par l'hostilité des lamas et par les habitudes du pays, de payer en nature ce dont ils avaient besoin, et de posséder une petite pacotille de toiles ou de thé, non seulement pour ne pas être immédiatement reconnus et expulsés, mais afin de pouvoir l'échanger contre des vivres et des vêtements. Thomine n'avait probablement pas eu sur ce point une autre opinion que Renou, qui avait obtenu de Rome toutes les autorisations nécessaires ; seulement il l'avait exposée autrement. Quelle qu'eût été sa pensée, il fut assez peu satisfait de la réponse de la Propagande ; aussi le 9 janvier 1861 écrivait-il à M. Libois en ces termes, qui dénotent un léger mouvement d'humeur [1] :

Nous partirons comme Européens, ou du moins sans nous inquiéter si nous sommes reconnus comme tels. J'écris au Cardinal Préfet de la Propagande et je rejette sur Leurs Eminences les dommages que peut avoir notre obéissance.

Cette seconde lettre de l'évêque contenait de nouvelles explications sur ce qu'il appelait le commerce ; elle fut également transmise au Saint-Office par la Propagande, et sans doute elle était plus claire que la première, car elle reçut, le 8 avril 1862, une réponse différente dont voici la traduction [2] :

Les Eminentissimes Pères, après un mûr examen de votre lettre, et faisant réflexion sur ce que les missionnaires ne peuvent entrer et demeurer dans le Thibet que déguisés en marchands, ont pensé devoir vous transmettre un exemplaire des décrets rendus jadis dans des cas semblables par cette même Congrégation. Vous pourrez vous appuyer sur eux pour régler votre conduite, tout en ayant recours au Saint-Siège dans les cas douteux. Il faut que vous sachiez que l'Instruction envoyée par les Eminentissimes Pères, et qui a été pour vous une cause de trouble, ne concerne que le commerce proprement dit, c'est-à-dire le commerce qui rapporte un gain et qui est défendu à tout ecclésiastique.

Quel que soit l'intérêt de cette correspondance [3], les réponses du Saint-Office et de la Sacrée Congrégation n'eurent pas d'influence pratique sur la conduite de Thomine et de ses missionnaires. A ce moment, en effet, Renou et Fage étaient connus comme prédicateurs de la religion chrétienne à la cour de Pékin, qui leur avait donné des passeports en cette

1. A. M.-E., vol. 556^{b}. Mgr Thomine à M. Libois, 9 janvier 1861.

2. *Collectanea Constitutionum*, etc., p. 126.

3. Outre ses questions sur le commerce, Mgr Thomine avait, peu de temps après son élévation à l'épiscopat, demandé, selon les désirs de M. Renou, que Notre-Dame des Sept Douleurs fût officiellement désignée par l'Eglise comme patronne de la mission du Thibet. Cette demande ne fut pas agréée ; on se contenta de permettre aux missionnaires d'en célébrer la fête le 3e dimanche de septembre sous le rite double de 1re classe sans octave (Décret du 9 juillet 1859, ratifié par le Pape le 14 juillet de la même année), et la fête des Sept Douleurs de la Sainte Vierge, du Vendredi de la Semaine de la Passion, sous le rite double de 2e classe. (Décret du même jour.)

qualité ; d'autres passeports avaient été accordés à l'évêque et à ses prêtres ; et d'ailleurs, n'en eût-il pas été ainsi, que l'opinion générale des missionnaires de Chine — et ceux du Thibet se croyaient dansle même cas — était que, par les nouveaux traités, la liberté la plus grande venait de leur être obtenue et qu'il n'y avait plus qu'à en profiter.

L'évêque en jugea ainsi ; en 1861, il envoya à Tchen-tou M. Fage, qui, ayant un passeport impérial, pouvait se présenter dans tous les prétoires ; et il le chargea de demander au vice-roi du Su-tchuen les recommandations nécessaires pour aller au Thibet.

De concert avec Delamarre, qui, pour les Chinois, représentait alors la France au Su-tchuen, Fage s'acquitta heureusement de sa mission. Il fit signer par le vice-roi intérimaire Tsong, pour Mgr Thomine, une pièce dont voici la traduction [1] :

Passeport. Nous, Tsong, commissaire impérial au Thibet, chargé par intérim des sceaux du vice-roi du Su-tchuen et faisant en même temps office de gouverneur, donnons un passeport. Vu qu'un maître célèbre de la grande France vient de Pékin au Thibet tout exprès pour prêcher la religion du Seigneur du Ciel, laquelle a pour principe de conduire les hommes à la vertu ; maintenant, outre les passeports couverts du sceau donnés tant par le prince Kong, nommé ho-che, que par le préfet de Chouen-tien-fou (Pékin), nous donnons en plus un passeport revêtu du grand sceau au maître célèbre de la grande France, Tou-to-min, pour qu'il le garde entre ses mains. Nous enjoignons à tous les mandarins civils et militaires des localités de toute notre juridiction, de lui prêter sérieusement aide et protection, et de le traiter en hôte ; afin que ledit maître célèbre, partout où il se rendra, villes, campagnes, douanes, défilés, etc..., aille et vienne à sa guise, sans qu'il soit arrêté ou empêché le moins du monde. S'ils apprennent qu'il souffre une difficulté, ils doivent vite prendre les moyens de l'en tirer. Si quelquefois, pour affaire de religion, il demande audience aux mandarins du lieu, lesdits mandarins doivent de suite lui donner audience et ne pourront pas opposer un refus.

Quand il bâtira des églises, célébrera des cérémonies, récitera des prières et accomplira tout autre rite de sa religion, on prendra garde que le vulgaire imbécile ou des lettrés mal appris lui fassent des misères et excitent des troubles. On montrera ainsi les sentiments dictés par la sympathie envers ceux qui viennent de loin.

Voilà pourquoi nous donnons ce passeport.

Passeport très nécessaire.

Le passeport ci-joint est donné aux mains de Tou-to-min.

Donné par le vice-roi le 15 de la 7e lune de la 11e année de Hien-fong.

En même temps, le vice-roi envoyait aux autorités chinoises les recommandations suivantes :

Ordonnance,

Moi, Gouverneur, Dignitaire au Palais, Tsong, commande par écrit.

On a témoigné dans le tribunal que le Français prédicateur de religion, chargé du Thibet, a demandé respectueusement par lettre que j'ordonne à mes officiers de juger ses plaintes.

Moi, je juge donc qu'il faut faire droit à sa pétition et, par ces pré-

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. Traduction faite par M. Bonnet, provicaire du Su-tchuen oriental.

sentes, je l'annonce ainsi que d'autres choses contenues dans cette réponse.

Outre cette pièce, je préviens clairement le commissaire impérial du Thibet qu'il ait à examiner les faits et à y donner ses soins, comme je les ai examinés moi-même avant d'accueillir les plaintes.

Le Ministre de la guerre nous prévient que les Français ont conclu un nouveau traité de paix avec les Chinois; l'harmonie est établie maintenant pour toujours. Il est donc annoncé à tous qu'ils aient à se conformer au traité, qui est conservé dans le tribunal.

Maintenant et à l'avenir, quand il y aura des prédicateurs de la religion, Français de nation, allant au Thibet, le mandarin du Tin (c'est-à-dire de Ta-tsien-lou) sera comme la porte pour rentrer et sortir ; s'il se présente un prédicateur français pour passer, le Tin doit être prêt à en prévenir tous les officiers civils et militaires, afin qu'ils veillent avec grand soin, de peur qu'en route les prédicateurs ne tombent aux mains des voleurs barbares, et qu'ils ne soient un objet de mépris pour le peuple barbare, ce qui pourrait donner occasion à une nouvelle guerre. Montrons la meilleure intention de protéger les étrangers.

J'ordonne donc à tous les officiers et recommande par ces lettres au mandarin du Tin de prévenir tous les employés civils et militaires qu'ils aient à respecter scrupuleusement les traités, et qu'ils n'osent pas contrevenir à notre présent commandement.

Le 21e jour de la 7e lune de la 11e année de Hien-fong.

Ces deux pièces ont une très grande importance, elles prouvent, en effet, comme le passeport donné à Mgr Thomine par M. de Bourboulon, et ceux donnés à MM. Renou et Fage par le baron Gros et le prince Kong, que, en 1860 et 1861, les autorités françaises et chinoises se croyaient le droit et le devoir de permettre aux missionnaires de se rendre au Thibet, de les y protéger et de leur assurer le libre exercice du culte catholique. C'est un point qu'il n'est pas sans nécessité de signaler et de retenir, car, dans quelques années, il sera nié ou refusé sous une forme ou sous une autre, et cette conduite aura sur l'existence de la mission du Thibet une influence considérable.

Un autre acte également grave date de cette même époque, mais il ne nécessita pas l'intervention des autorités civiles. En 1860, Mgr Thomine abandonna une grande partie de la province du Su-tchuen, adjointe à la mission du Thibet par l'accord conclu le 5 août 1857 avec Mgr Pérocheau et Mgr Desflèches et ratifié par Rome le 7 janvier 1858.

Nos limites, écrivait-il le 2 décembre [1], sont les limites naturelles du pays, c'est-à-dire la première chaîne de montagnes qu'il faut passer pour aller de Ya-tcheou au Thibet.

L'évêque avait pris cette détermination après avoir consulté ses missionnaires. Ceux-ci ne songeaient pas à cette mesure pour la première fois. En 1859, Fage écrivait [2] :

« Les nombreuses chrétientés chinoises dont on nous a chargés arrêtent notre marche, et si on ne nous en débarrasse pas, elles finiront par ruiner

1. A. M.-E., vol. 556, p. 1608. Lettre à M...., directeur du Séminaire.
2. A. M.-E., vol. 556. p. 1395. Lettre à M. Legrégeois, 9 août 1859.

la mission du Thibet proprement dit, en absorbant la majeure partie de ses fonds et en employant tous ses ouvriers évangéliques. »

Il était difficile, à cette époque, de prévoir le sort actuel de cette mission, et l'on pouvait croire que, selon la pensée de M. Fage, toutes les ressources en hommes et en argent étant portées dans le royaume du Thibet, l'évangélisation en serait plus rapide. Mais en voyant que, depuis plus de 40 ans, les missionnaires sont réduits à administrer de rares chrétiens, que leur ministère près des païens est presque stérile, on s'est demandé s'il n'eût pas mieux valu leur laisser le territoire chinois qu'ils possédaient avant 1860, et où le travail eût été plus considérable et moins ingrat. Cette combinaison aurait eu l'inconvénient de diviser en quelque sorte le Vicariat en deux parties, d'obliger les missionnaires à apprendre deux langues, à se plier à des coutumes et à une existence très différentes, à moins de demeurer toujours cantonnés les uns dans les postes chinois et les autres dans les stations thibétaines ; mais elle aurait eu aussi l'avantage de créer une mission plus vivante, offrant à l'apostolat des ressources d'une diversité plus grande. Il y avait et il y a encore dans d'autres Vicariats bien des exemples de l'état dans lequel se fût trouvé le Vicariat du Thibet. D'ailleurs, la situation nouvelle n'enlevait pas complètement l'inconvénient que l'on voulait éviter, puisque la principauté de Ta-tsien-lou est habitée par des Chinois, dont les missionnaires devaient s'occuper ; et elle était loin d'offrir les avantages de l'ancienne, à cause de la pauvreté du pays en hommes et en ressources.

Quoi qu'il en soit, la renonciation à la partie purement chinoise fut acceptée avec joie par tous les missionnaires. Quant aux principautés thibétaines s'étendant de Ta-tsien-lou jusqu'aux montagnes qui séparent cette région de celle de Ya-tcheou, Mgr Thomine comptait les conserver, et il écrivait aux directeurs du Séminaire des Missions-Etrangères [1] :

« Je ne pense pas que les lieux originairement tous thibétains et presque exclusivement habités par ceux-ci, qui ont conservé leur langue, leurs usages, leurs gouverneurs indigènes, qui forment la circonscription de Ta-tsien-lou, et qui dans l'état actuel paraissent devoir être longtemps indispensables au Thibet, je ne pense pas, dis-je, qu'ils puissent être distraits de sitôt. » Renou partageait cette manière de voir ; peut-être même l'avait-il suggérée, car dès le 6 août 1860 il disait : « Je demande que le Su-tchuen laisse à la mission de Lhassa la partie vraiment thibétaine, c'est-à-dire toute la principauté de Ta-tsien-lou. »

Et dès 1854, n'avait-il pas écrit : « Il faudrait donner à notre mission tout le pays désigné autrefois sous le nom de Peu, c'est-à-dire Thibet, dans lequel aujourd'hui encore on parle la langue peu, et dont les habitants se disent les hommes de Peu ? » Cependant, malgré ses désirs, et par une nouvelle décision prise en 1861, sous l'influence, dit-on, de Mgr Desflèches, Mgr Thomine abandonna ces pays thibétains que l'année précédente il jugeait utiles à sa mission, et qui alors furent joints au Vicariat nouvellement créé du Su-tchuen méridional.

1. A. M.-E., vol., 556, p. 1608, 2 décembre 1860.

Le Vicariat de Lhassa ne comprit donc plus que le Thibet proprement dit, et les territoires enclavés dans ce royaume et relevant des Kin-tchay et du Y-tsin ; le Vicariat du Su-tchuen méridional, qui le limita, prit même, en 1864, possession de Ta-tsien-lou, où résida un de ses prêtres, M. Houillon [1], pendant qu'un autre, M. Crabouillet [2], envoyé à Bathang, était obligé de s'arrêter à Tongolo.

Ainsi, pour résumer la situation au moment où nous sommes arrivés, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année 1861, le traité conclu entre la France et la Chine est appliqué au Thibet, des passeports pour le Thibet sont accordés au Vicaire apostolique et à plusieurs missionnaires, des ordres sont donnés pour le jugement du procès de Bonga, une nouvelle délimitation est faite, et les ouvriers apostoliques, leur chef en tête, sont décidés à partir pour Lhassa.

IV

Marche vers Lhassa. — Arrestation à Tchamouto.

Préparatifs de départ. — A Ta-tsien-lou. — En route. — Lettre de Mgr Thomine à M. Renou. — A Kiangka. — Appel aux mandarins. — De Kiangka à Tchamouto. — Arrivée à Tchamouto. — Tchremunse.

Le voyage public des missionnaires vers Lhassa, leur évêque en tête, est un acte important dans l'existence de la mission du Thibet ; aussi n'a-t-il pas été entrepris sans de longues réflexions. Généralement, on l'a cru justifié par les circonstances ; cependant quelques missionnaires du Su-tchuen, et parmi eux Mgr Pinchon, l'ont jugé prématuré. Ils auraient voulu que l'on attendît, quelque temps encore, les résultats de la campagne anglo-française en Chine ; ils redoutaient la perfidie des mandarins et n'étaient pas loin de croire que l'ère des catacombes ne devait pas encore se fermer. D'autres, au contraire, comme Mgr Desflèches, ne craignent pas de s'écrier qu'il faut marcher de l'avant et que l'avenir leur appartient.

Mgr Thomine semble partager cette dernière opinion ; d'ailleurs, il a près de lui M. Fage, qui de toutes ses forces, et de l'autorité que lui donne son expérience des choses de la Chine et du Thibet, le pousse dans cette voie. Il fait donc ses préparatifs de départ.

De Ta-lin-pin, il envoie à Ta-tsien-lou Fage, Goutelle et Durand, et quelques jours plus tard lui-même s'y rend avec Desgodins et Alexandre Biet. L'entrée de l'évêque dans cette ville est annoncée par le canon.

1. Jean-Baptiste Houillon, né le 3 décembre 1827 à Dommartin (Vosges), parti pour le Su-tchuen mériodional le 31 mars 1862, rentré en France en 1870, emprisonné par la Commune de Paris comme otage au mois d'avril 1871, mis à mort le 27 mai suivant.

2. François-Louis-Victor Crabouillet, né le 21 juin 1837 à Liverdun (Meurthe), parti pour la Chine le 9 août 1861.

On remarque l'empressement des mandarins, qui peu à peu diminue, quand ils se sont aperçus que Mgr Thomine ignore certains usages chinois, et qu'ils ont reçu de lui des visites où une trop grande simplicité de costume leur a semblé une injure. Pourtant, le préfet donne aux missionnaires un écrit très favorable qui, on l'espère, facilitera la marche en avant. A. Biet est nommé procureur de la mission, et doit demeurer à Ta-tsien-lou pour assurer les communications avec la Chine et, par là, avec l'Europe. Les autres vont partir avec l'évêque pour Lhassa en prenant la route mandarinale ordinaire, qui de Ta-tsien-lou va droit à l'ouest jusqu'à Bathang, de Bathang remonte au nord vers Kiangka et Tchamouto, et se dirige de nouveau vers l'ouest.

Les missionnaires se joignent à une caravane de marchands, car, au Thibet, sous peine d'être attaqués par les pillards, les voyageurs doivent toujours marcher réunis en assez grand nombre. Cette fois la caravane se compose d'une soixantaine de personnes, sans compter l'escorte de soldats chinois fournie par les autorités, et de cent bêtes de somme, yacks ou mulets. Tous les jours elle accomplit une étape de 9 à 10 lieues, s'arrêtant, une première fois, vers onze heures pour dîner, et une seconde fois, le soir, dans des campements fixés à l'avance ; couchant sous la tente ou dans les kong-kouan, sortes de caravansérails qui servent à héberger les mandarins. La nourriture se compose de quelques poignées de farine de froment ou d'orge dont le grain a été torréfié, de thé au beurre, et quelquefois de viande fumée.

« Le mardi 7 mai, écrit Mgr Thomine [1], nous partions de Ta-tsien-lou, le drapeau français porté en tête de la caravane par un chrétien, officier dans l'armée chinoise, en habit d'ordonnance avec son globule de mandarin. Notre voyage a été loin de ressembler à celui de MM. Huc et Gabet. La saison était plus avancée ; quoique plusieurs fois nous ayons encore reçu la neige tombant sur nos épaules, et que le froid fût encore très intense pendant les nuits et sur les montagnes, les glaciers étaient assez fondus pour que la route ne présentât plus de dangers ; mon mulet ne s'est abattu qu'une fois dans un passage difficile, mais sans précipice. Partout on nous recevait assez bien, comme des personnages importants ; mais, malgré notre position honorable, nous avons souvent manqué d'une nourriture convenable. »

Au bout de dix jours de marche, Lythang fut le premier village important que les voyageurs rencontrèrent.

« Il est composé [2] de quelques maisons qui ressemblent à des huttes, et occupe le centre d'une plaine vaste mais inculte : pas un champ, pas un arbre ne rompt la monotonie de cette aride étendue ; on n'y voit que des aigles et des corbeaux dont le vol et les cris sinistres animent seuls les alentours. Un peu au-dessus de Lythang et sur le penchant d'une colline, s'étend une grande lamaserie assez régulièrement construite, et qu'on prendrait volontiers pour la ville elle-même. Toutes les maisons sont

1. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Mgr Thomine à M. Legrégeois.

2. A. P. F., vol. 34, p. 361.

peintes en rouge, et sur le sommet trois dômes dorés étincellent aux rayons du soleil.

» Après un jour de repos à Lythang, nous reprenons notre voyage. Bien que nous soyons au milieu du mois de mai, nous marchons sur la neige ; il fait un vent glacial comme en plein hiver : c'est que nous sommes sur un plateau très élevé où l'air est devenu sensiblement plus rare. Nous allons gaîment notre train sans rien trouver de remarquable jusqu'à Bathang, où nous faisons une halte de quelques jours, pour nous remettre de nos fatigues et refaire nos provisions. Jusque-là, nous n'avions pas eu le bonheur de dire la sainte Messe, à cause de l'inconvenance des lieux ; ici nous avons une habitation très commode, et nous en profitons pour offrir le Saint Sacrifice. Le jour de la Fête-Dieu, après avoir célébré les saints Mystères, nous nous remettons en route. Au moment de notre départ, le mandarin nous fait saluer par trois coups de canon. Pendant deux jours nous côtoyons le fleuve Bleu. Le troisième jour, nous montons de nouveau pour atteindre le plateau de Kiangka [1]. »

Deux jours avant d'arriver dans cette ville, Mgr Thomine adresse à M. Renou cette lettre pleine d'affectueuse humilité [2] :

Monsieur et très cher Confrère,

Nous sommes arrivés ici sur les 11 h. Nous sommes cinq ; MM. Fage, Goutelle, Desgodins et Durand m'accompagnent. Je laisse les honneurs de la conduite de notre caravane à M. Fage, que j'avais envoyé à Tchen-tou voir le gouverneur et se munir des pièces nécessaires pour nous amener et venir à votre secours. Aujourd'hui, ce n'a pas été une médiocre joie d'entrer dans notre véritable et seule mission, et je regrette le temps que nous sommes obligés de consumer ici avant de pouvoir nous remettre en route, car ce sera encore pour moi une joie plus vive de vous embrasser et de vous connaître enfin personnellement. Je presse M. Fage de vous envoyer au plus vite un exprès pour vous dire que demain nous coucherons à Poula et que mardi matin nous arriverons à Kiangka. M. Goutelle et tous ces Messieurs veulent vous adresser par moi l'expression de leurs désirs empressés et de leurs sentiments respectueux ; tous nous avons hâte de vous les témoigner de vive voix ; moi en particulier je vous prie d'agréer, dès à présent, l'assurance de l'affection très profonde d'un tout dévoué serviteur et confrère.

† Jacques-Léon, Ev. de Sinopolis, Vic. ap. de Lhassa.

Le 4 juin, les missionnaires n'étaient plus qu'à deux lieues de Kiangka, quand un de leurs domestiques, envoyé en avant, revint précipitamment leur dire que le capitaine chinois Tchong-houai avait ameuté le peuple contre eux, afin de les forcer à s'arrêter ou à retourner en arrière. « Mais, écrit Mgr Thomine [3], Dieu, qui sait mettre un frein à la fureur des flots et des méchants, fit tomber une pluie battante qui nous dispensa et des

1. Mgr Thomine-Desmazures adressa au gouvernement anglais de Rangoon, sur les pays thibétains, une communication qui fut imprimée à Calcutta sous ce titre : Rev. Thomine Mazure (*sic*) vic. ap. of. Thibet *Memorandum on the countries between Thibet-Yunan and Burmah*. Calcutta, August. 1861 (Journal of the asiatic Society of Bengal).

2. A. M.-E., vol. 556^{b}. 2 juin 1861.

3. A. M.-E., vol. 556^{b}. Lettre à M. Legrégeois.

honneurs et des dangers de la réception mandarinale et populaire, et nous permit d'arriver sans encombre et dans la solitude à la demeure de M. Renou, dont la cordialité nous a abondamment dédommagés de nos peines et des menaces qui nous étaient adressées. Je ne puis vous exprimer ce qui se passa alors dans le cœur du pauvre évêque, qui se voyait mourant, ne pouvant plus sans aide ni descendre de sa mule, ni marcher quelques pas, ni même faire un mouvement, sans éprouver des suffocations qui ressemblaient à une agonie, en voyant la joie et en recevant les amitiés du missionnaire, qui était avant lui le chef et le fondateur de la mission du Thibet. Pendant deux mois nous avons séjourné à Kiangka. Nous remîmes à M. Renou les pièces officielles qui le concernaient; je le chargeai de tous les rapports civils obligés avec les mandarins. »

Munis de ces pièces, qui n'étaient autres que les passeports signés par le baron Gros et le prince Kong et la lettre du vice-roi intérimaire du Sutchuen, dont nous avons donné la traduction, Renou devint plus hardi dans ses réclamations en faveur de Bonga. Mais les autorités de Kiangka, le mandarin chinois aussi bien que le gouverneur thibétain, demeurèrent aussi obstinés dans leur déni de justice. Le missionnaire tenta alors ce qu'il appelle un coup d'audace et que Durand nous a raconté dans une page dorée par le soleil du midi [1] :

« Nous alignons tous nos bidets devant la porte de notre habitation ; nous les sellons, caparaçonnons de notre mieux avec force grelots ; puis, après avoir endossé notre costume d'ordonnance, et nous être parés le chef du chapeau officiel, nous nous disposons à enfourcher nos montures. Au même instant, nous arrive un exprès qui nous dit, d'un air effaré et avec des yeux hagards, que la garnison, prévenue de nos intentions hostiles, est toute sur pied, nous attend en armes dans la cour du prétoire, et qu'ainsi nous devons pour ce jour demeurer en repos chez nous. — Qu'importe ta garnison ? répond le P. Renou, nous irons quand même. Va dire à ton mandarin que nous allons l'attendre dans la pagode de son prétoire pour traiter nos affaires, selon les ordres qu'il en a reçus de ses supérieurs. » Là-dessus nous nous dirigeons vers le prétoire.

» Tout Kiangka était sur les toits des maisons. Arrivés dans la cour du prétoire, nous trouvons les soldats réunis. « Je veux manger de ta chair, disait celui-ci en s'adressant à l'un de nos gens. — Je tuerai deux de ces barbares d'un coup, disait l'autre en montrant un coutelas caché dans sa ceinture. — Que viennent faire ici ces sauvages d'outre-mer ? murmuraient la plupart ; l'empereur est fou de ne pas les avoir tous exterminés. » Sans nous laisser intimider par toutes ces menaces, nous faisons bonne contenance et allons nous asseoir sur les sièges de la pagode.

» Un tsong-yé, espèce de lieutenant, nous y attendait avec le gouverneur de Kiangka. On fit un léger salut au passage sans rien se dire, et le silence le plus complet régna dans la salle. Le mandarin thibétain, empaqueté dans sa vaste robe jaune et surmonté d'un champignon à globule bleu, jetait de temps en temps des regards sur chacune de nos physiono-

1. *Gabriel Durand*, par l'abbé Prouvèze, vol. 2, p. 445.

mies. Enfin, après une demi-heure d'attente, le P. Renou interpella le tsong-yé : « Sommes-nous dans un pays de la dépendance de l'empereur de Chine, ou chez un mandarin rebelle ? Nous attendons ici le capitaine, et n'en sortirons que lorsqu'il sera venu. — Mais le mandarin est malade ; il est obligé de garder le lit. — Bien, bien ! nous connaissons toutes vos fourberies. — Il est vrai que le mandarin est malade, et qu'il ne peut faire un pas... — Qu'il se fasse porter, s'il veut ; mais il faut qu'il vienne aujourd'hui, ou bien nous allons nous établir ici, et y mourrons plutôt que d'en sortir avant d'avoir traité nos affaires. Du reste, voici les pièces qui attestent la légalité de notre présence dans le Thibet. » M. Renou exhibe le passeport qui lui avait été délivré par le ministre français, d'après les ordres et au nom de l'empereur Napoléon. A ce nom d'empereur des Français, le tsong-yé se lève, et nous aussi. Le mandarin thibétain, qui ne savait trop de quoi il s'agissait, parce que la conférence se tenait en chinois, ouvre de grands yeux, agite son champignon, qui menace de rouler par terre. « Comment ! dit le P. Renou en chinois, et en lui lançant un regard sévère, comment !... ce Thibétain ne se lève pas quand on prononce le nom de l'empereur des Français ?... » Atterré par cette apostrophe, dont il ne connaissait pas la signification : « Que dit-il ?... que dit-il ?... demande vivement le gouverneur à son interprète. — On dit que, sur ce papier, il y a le nom de l'empereur des Français et que... » Sans attendre la fin de la réponse, le gouverneur se leva de son banc avec la prestesse d'un diablotin à ressort qui s'élance de sa boîte.

» Après l'exhibition du passeport, on produisit encore les pièces chinoises munies du sceau de l'empire, et l'on envoya le tsong-yé prier son mandarin de venir les reconnaître. Un instant après, le tsong-yé revient ; même réponse que précédemment : le mandarin est au lit et attaqué gravement... « Comme notre affaire est plus grave que son mal, dit le P. Renou, nous attendrons ici sa guérison et le jour où il pourra marcher. Nous allons faire apporter nos couvertures de lit, coller sur la porte les passeports de notre empereur et du vôtre, afin que tout le monde sache que nous sommes ici au nom des empereurs de France et de Chine, et nous n'évacuerons la pagode que lorsqu'on aura fait justice à nos réclamations. — Si vous le trouvez bon, dit le tsong-yé, en l'absence du mandarin je prendrai note de toutes vos affaires, et j'irai en causer tout doucement avec le capitaine .... — C'est-à-dire, reprend le P. Renou, que tu voudrais nous faire partir avec tes belles paroles. Tu voudrais traiter nos affaires !... Mêle-toi plutôt des tiennes, et dis-nous pourquoi tous ces soldats sont ici... Veux-tu nous faire assassiner ?... Eh bien ! qu'ils viennent !... nous mourrons, le passeport des empereurs à la main ! » Le lieutenant, effrayé, balbutie quelques mots pour s'excuser de la présence des soldats, et les renvoie tous à l'exception de ceux qui, ce jour-là, étaient d'office.

» Sinon les affaires, du moins la place commençait à s'éclaircir et nous pûmes respirer plus à l'aise. Il y avait plus de quatre heures que la séance durait, et nous n'avions pas encore vu paraître le mandarin, dont nous savions que la maladie était factice ; enfin, après une cinquième ou

sixième sommation, il fut obligé de céder ; c'est que, après avoir un peu réfléchi, il s'était avisé de penser qu'il pouvait bien laisser son globule à la bataille contre les Français. Il arrive donc, d'autant plus confus qu'il était obligé de traverser une foule compacte qui riait de sa défaite.

» Après les saluts d'usage, il s'assied et parle d'abord avec brusquerie ; peu à peu son esprit troublé s'apaisa, et les bons rapports se rétablirent entre lui et nous. Il eut même l'air de montrer beaucoup d'empressement pour faire justice à notre cause ; il fit appeler le gouverneur, qui s'était esquivé dès qu'il avait vu que la position devenait critique ; il fit semblant de lui donner des ordres pour la prompte exécution des lois chinoises touchant les spoliateurs et brigands de Bonga ; en un mot, il céda tout ce qu'on voulut, mais avec la ferme intention, au fond du cœur, de n'en rien faire lorsque nous serions partis.

» Nous le savions bien ; mais nous espérions que la défaite qu'il venait d'essuyer aux yeux du public, et l'exhibition solennelle de nos passeports auraient pour résultat de contenir le peuple, et même, avec l'aide des autorités chinoises du dehors, de nous obtenir, à la longue, la fin heureuse d'un procès intenté uniquement pour la gloire de Dieu et le salut du Thibet.

» Mais, hélas ! nos affaires retournèrent à leur premier état ; c'est-à-dire qu'à peine étions-nous sortis du prétoire, on ne parla plus de les traiter : même froideur, même maintien de la part du mandarin, mêmes insultes de la part des soldats, mais plus de retenue de la part du peuple, que l'exhibition des passeports avait effrayé. Nous fîmes d'autres apparitions au prétoire ; comme la première fois, on nous y paya de belles paroles et l'on se rit de nos efforts. Nous nous serions bien volontiers adressés aux autorités thibétaines, mais, comme nous étions au Thibet sous le couvert de la Chine, le mandarin thibétain nous aurait renvoyés au tribunal chinois, comme relevant de lui pour ce qui nous concernait. »

Ces pourparlers durèrent deux mois, plus ou moins semblables à ceux dont nous venons de lire le récit ; fatigué d'attendre inutilement, Mgr Thomine résolut de continuer sa marche vers Lhassa. Son séjour prolongé dans le petit village thibétain lui avait au moins procuré le repos dont il avait un si grand besoin. Il laissa à Kiangka Fage, Goutelle et Durand, en chargeant le premier de s'occuper du procès de Bonga, et, le 5 août, il partit avec Renou et Desgodins.

« Cette seconde partie du voyage fut tout autre chose que la première, écrit-il. Les montagnes étaient plus raides. Mais, d'affreux glaciers qu'elles sont pendant l'hiver, où souvent, hommes et bêtes de charge, il faut se laisser glisser, quelquefois de la hauteur d'une demi-lieue de chemin, elles étaient transformées en jardins de plaisance, où nous reconnaissions une grande quantité des fleurs qui ornent nos parterres de France ; en pâturages verdoyants émaillés de fleurs de toutes couleurs et de toutes espèces connues et inconnues, où toutes les saisons s'étaient réunies pour un peu de temps. Des flaques de neige qui se fondaient attestaient que l'hiver était à peine passé, et partout, jusque sous la neige, s'épanouissaient des fleurs ; là, le printemps donnait ses primevères, des

coucous jaunes, rouges, violets ; des labiées d'un grand nombre d'espèces, des pieds d'alouette, des renoncules, se mêlaient à une sorte de belles tulipes jaunes, aux reines-marguerites, aux soleils, aux fleurs d'automne, qui formaient dans diverses parties des vallées des tapis jaunes, bleus, de couleurs variées, et se dessinaient sur la verdure des prairies ; ici les marmottes s'arrêtaient pour nous regarder au passage, puis fuyant elles allaient jouer sur le versant des montagnes ; les canards sauvages jaunes se laissaient approcher à quelques pas, les aigles planaient sur nos têtes ; et avec tout cela, les couches étranges des roches qui forment ces montagnes jusqu'à présent inexplorées, les vues grandioses et magnifiques ; un soleil d'été, presque celui des tropiques, venant tempérer le froid de ces montagnes les plus élevées du monde ; les indigènes venant nous offrir des brebis, des morceaux de bœuf, du beurre, du fromage ; tout se réunissait pour rendre notre voyage des plus curieux. Mais nous sommes missionnaires et notre vie doit être celle de la souffrance.

» M. Renou, comme moi, était malade ; il éprouvait de très vives et poignantes douleurs d'estomac et d'entrailles ; il était quelquefois aux prises avec la fièvre et, presque chaque jour, il avait des vomissements extrêmement fatigants qui ne le dispensaient pas de tenir la conversation et de faire bonne contenance avec les nombreux visiteurs.

» En effet, pour faire contraste avec la froideur de Kiangka et les peines que M. Renou a endurées dans cette ville, les chefs indigènes, qui avaient eu l'occasion de le connaître, sont venus au-devant de nous, se sont empressés de nous faire fête, de nous accompagner, de nous conduire eux-mêmes chez les autres chefs, leurs parents ou amis ; en sorte que, de station en station, nous avons eu les plus vives sympathies et le plus cordial accueil. »

A Aksou [1], ils entrèrent sur le territoire de la principauté de Tchraya. Ayant appris du sergent qui commande la petite garnison chinoise que le fils du préfet, dont M. Huc fait un portrait si pittoresque, se trouvait dans le village, levant le tribut, ils résolurent de faire halte pour essayer de se mettre en rapport avec ce personnage, et ils lui envoyèrent un présent de quelques mètres de lustrine blanche à fleurs, accompagné de deux vers thibétains dont le sens était : « Le cœur blanc aime le blanc. » Il n'en fallut pas davantage : une heure après le magistrat, suivi de son état-major, vint faire aux étrangers une visite que ceux-ci s'empressèrent de lui rendre. Plus tard il demanda à voir la longue-vue et quelques curiosités que M. Desgodins alla lui montrer. En arrivant dans la salle de réception, le missionnaire dut à grand'peine, et le plus adroitement possible, enjamber par-dessus les pains de beurre, les galettes et les morceaux de viande couverts d'une écharpe de félicité qui encombraient tout le plancher. Mais il eut la satisfaction de voir le chef thibétain, armé de la longue-vue, s'amuser comme un enfant avec ses koutsop (gardes) et ses domestiques.

Le peuple se demanda pourquoi le grand homme, qui ne daignait pas

1. *Le Thibet*, par C. H. Desgodins, p. 98, 99.

se déranger au passage des légats impériaux, se montrait si aimable envers les Européens. La conclusion pratique fut que, sur tout le territoire de Tchraya, il traita les missionnaires avec respect.

Arrivés à la ville de Tchraya, on fit échange de visites et de politesses avec l'officier chinois et avec le supérieur de la lamaserie, qui permit gracieusement de visiter son monastère. Parmi les moines qui accompagnaient les visiteurs, un jeune homme à l'air intelligent se faisait surtout remarquer ; c'était le troisième Bouddha vivant. Vers le soir, il vint présenter les cadeaux de la lamaserie, afin d'avoir l'occasion d'examiner la lune et les étoiles avec la longue-vue de M. Desgodins ; malheureusement pour sa curiosité, le ciel était couvert.

Deux jours avant d'arriver à Tchamouto, la pluie rendit la route extrêmement difficile :

« Tout le monde met pied à terre, raconte Thomine, mais moi, que vais-je faire ? Mes compagnons me disent que sur mes jambes tremblantes et mal assurées je serai encore plus exposé que sur ma mule. Remettons donc notre vie entre les mains de Dieu. Un de nos hommes, ayant lui-même peine à se tenir debout, conduit l'animal par la tête ; un autre le soutient par derrière et, à quelques pas, se tient notre confrère M. Desgodins dans un morne silence, tout prêt, m'a-t-il dit ensuite, à me donner l'absolution au moment d'une chute qui eût été infailliblement la dernière pour moi. Dieu nous a sauvés du danger, et le lundi 19 août nous sommes arrivés sans encombre à Tchamouto. C'est là que M. Renou avait, en 1848, été arrêté, jugé et ensuite reconduit à Canton. C'est là que la Providence s'est plu à multiplier pour nous les honneurs. Le mandarin militaire, qui a le grade de colonel, le mandarin civil, tous leurs subordonnés, toute la garnison, sont venus nous recevoir en dehors de la ville, et nous offrir le thé sous une tente préparée en notre honneur. Puis on nous fait conduire à la maison préparée et ornée exprès pour nous, où un repas, composé de ventres de poissons, d'ailes de requins, en un mot des mets les plus chers et les plus recherchés en Chine, nous est offert. Viennent aussi les cadeaux de la grande lamaserie : son supérieur nous apporte un mouton tout écorché monté sur ses quatre pattes, un demi-bœuf couché sur une longue civière, des sacs de riz, de farine et autres comestibles. »

Renou profita de ces bonnes dispositions extérieures pour exposer les affaires de Bonga. Les magistrats lui répondirent avec une politesse parfaite, semblèrent accepter ses conclusions, et « lui promirent d'écrire immédiatement au capitaine Tchong et de lui donner les ordres les plus formels pour qu'il eût à rendre la justice à laquelle les missionnaires avaient droit[1]. »

Plusieurs jours s'écoulèrent ainsi en visites aimables et en promesses solennelles.

L'une de ces visites fut faite au général thibétain Tchremunse, envoyé en mission extraordinaire à Tchraya et alors de passage à Tchamouto. Son portrait a trouvé place sous la plume de Mgr Thomine[2] : « Le général

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. Lettre à M. Goutelle, 1er février 1862.
2. A. M.-E., vol. 556 *b*. Lettre à M. Fage, 9 septembre 1861.

paraît très doux, il parle très poliment, et tout simplement, en regardant l'individu qu'il a fait venir dans sa chambre pour l'interroger, il dit à ses hommes : « Coupez la tête de cet individu, » ce qui est fait à l'instant devant lui ; et alors on emporte le cadavre, tout le monde s'empresse de sortir, et il n'y a plus que ceux qui lavent le sang et le général toujours très calme. »

Pour le moment, Tchremunse ne s'occupe pas des missionnaires, du moins ostensiblement ; mais plus tard nous le verrons jouer le premier rôle dans le jugement du procès de Bonga.

V

Arrestation des missionnaires à Tchamouto. Départ de Mgr Thomine pour Pékin.

Politique chinoise. — Lettre de Pékin. — Espérances de M. Renou. — Rapport à l'empereur. — Envoyés de Lhassa. — Entrevue et discussion. — Une émeute à Tchamouto. — M. Renou intermédiaire. — Série de lettres et de nouvelles. — Mgr Thomine part pour Pékin. — M. Goutelle provicaire.

Mgr Thomine et ses compagnons étaient à Tchamouto depuis dix jours, et tout ce qu'ils voyaient et entendaient semblait de nature à favoriser leurs projets ; ils avaient reçu beaucoup de petits présents et en avaient rendu plus encore ; ils avaient loué des bêtes de somme, des guides, des porteurs, et, le 27 août au matin, ils devaient continuer leur marche, « lorsque la veille, vers midi, le trésorier-payeur Tchen vient me dire, raconte M. Renou, que des lettres arrivées à l'heure même de Lhassa, et écrites au nom des trois grandes lamaseries de cette ville, défendaient à qui que ce fût sur la route de donner chevaux, vivres, logement, à nous Français et à tout Anglais qui se rendraient à Lhassa. »

Nous ne connaissons pas les lettres dont parle le missionnaire, mais nous avons les ordres de Pékin qui les autorisaient et qui très probablement, pour ne pas dire certainement, furent transmis aux lamaseries par les commissaires impériaux. Le gouvernement chinois inaugurait la politique, qu'il suit encore aujourd'hui, de mettre en avant les autorités religieuses thibétaines, l'opinion du peuple, et de s'abriter derrière elles afin d'éloigner les étrangers. Cependant, à ce moment, 1861, la pièce que nous allons citer en fait foi, il jugeait que la valeur des traités conclus avec la France et l'Angleterre s'étendait au Thibet. C'est un point qu'il importe de retenir. Voici ce document fort instructif [1] :

Vous nous avez exposé que des Anglais, le commandant Sorel, le capi-

1. A. M.-E., vol. 556^{b}. Le Ministère des affaires étrangères de Chine au Commissaire impérial du Thibet (sans date).

taine Penahisen, le médecin Paton [1] et autres, munis de passeports, voulaient aller du Su-tchuen au Thibet et y prêcher leur religion ; que les Thibétains, bonzes et gens du peuple, en étaient extrêmement effrayés, et que les lamas avaient même juré de mourir, plutôt que de laisser ces étrangers pénétrer dans leur pays ; qu'en outre des Français, Lolenou [2] et autres, passés secrètement du Yun-nan sur la terre de San-ngai, avaient été pillés par les Thibétains.

En examinant attentivement l'article du traité : « Tout Français ou Anglais qui s'avance en quelque lieu que ce soit pour voyager ou prêcher..., » nous trouvons que tout ce que vous rapportez est conforme à cet article, et que nous ne pouvons l'empêcher.

Cependant, comme les indigènes, lamas et gens du peuple, sont si effrayés et ont même juré de ne rien accorder sur ce point, nous ne pouvons pas laisser les étrangers voyager à leur gré et exciter des troubles. Si donc il y a des Français et des Anglais qui veulent passer au Thibet pour voyager ou prêcher, on pourrait leur représenter nettement : 1° Que le Thibet appartient aux Fan étrangers, qui suivent la religion de Fô ; 2° Que les habitants ont des coutumes et des sentiments tout différents de ceux des Chinois ; que les toucher c'est exciter des troubles ; que ce n'est pas comme dans nos provinces, où les mandarins savent parler raison ; 3° Qu'au Thibet, les chemins des montagnes sont dangereux, que les vallées sont froides et qu'il y a des peuplades sauvages qui ne connaissent ni politesse ni raison ; que si l'on a besoin de chevaux ou de vivres, on n'en trouve ni à louer ni à acheter ; que les grands dignitaires chinois eux-mêmes, quand ils vont dans ce pays, subissent parfois des refus de ce genre ; si donc des étrangers s'y aventurent, comment leur promettre de les garantir contre le froid et la faim ? que les peuples de ces pays ont été, de tout temps, attachés à la religion de Fô, comme les Européens le sont à la religion chrétienne, et que nous ne pouvons en cela leur faire aucune violence sans exposer de nouveau la bonne harmonie.

Par ces considérations et autres bonnes paroles, il sera peut-être possible de faire quelque impression sur leur esprit et de les détourner de leur projet.

Nous avons déjà envoyé une dépêche au vice-roi du Su-tchuen pour qu'il agisse dans le même sens, et, de plus, qu'il fasse défendre aux postes intérieurs de fournir des chevaux.

Ainsi, sans attendre une défense positive, renonceront-ils peut-être d'eux-mêmes à leur projet. Outre la dépêche au vice-roi, nous devions vous adresser cette réponse, pour que vous sachiez la ligne de conduite que vous avez à tenir.

Les autorités de Tchamouto étaient-elles dans le secret de la politique chinoise ? Nous l'ignorons ; mais elles devaient aisément la deviner. Aussi jouèrent-elles leur rôle en conséquence, et s'empressèrent-elles de multiplier les marques d'étonnement et les promesses de bon vouloir qui devaient contribuer à endormir la défiance des missionnaires. « Le trésorier-payeur Tchen, dit M. Renou [3], nous pria de ne pas nous attrister de ce contre-temps, disant qu'il allait en écrire aussitôt aux commissaires impériaux, qui nécessairement prendraient les moyens de nous faire arriver sans danger à Lhassa. Il écrivit en effet, et ses lettres, portées par la voie

1. Les noms anglais ayant passé par une traduction chinoise, nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

2. Renou.

3. A. M.-E., vol. 556^{b}. Lettre à M. Fage, Tchamouto, 9 septembre 1861.

extraordinaire des soldats à cheval, n'auront dû mettre que neuf jours d'ici à la capitale. Il a en même temps fait son rapport au vice-roi de Tchen-tou. J'ai écrit l'état des choses à M. Delamarre.

» Je ne vois dans tout cela qu'un retard qui aura pour résultat de nous faire faire, avec grandes peines, en hiver, ce voyage que l'été rendait fort agréable. Une autre preuve que la tempête ne sera pas forte, c'est que le 28 août, le lendemain même du jour où nous devions partir, arrivèrent des lettres des commissaires impériaux, ordonnant de nous bien protéger pendant toute la route et de ne mettre aucun obstacle à notre voyage. On croit ici que les lettres des trois lamaseries ont été expédiées à l'insu des commissaires impériaux et à l'insu du roi de Lhassa et des Kalun. On ne doute pas que l'affaire ne vienne de Tchong-houai, du nouveau gouverneur de Kiangka, Seunamouangdeu, et surtout de l'ancien Teundjroulo, qui est arrivé à Lhassa et dont l'oncle fait tout ce qu'il veut dans les trois grandes lamaseries. Soyons donc sans inquiétude, cette nouvelle tempête n'aura que de bonnes suites, même pour l'affaire de Bonga [1]. »

Bientôt, hélas ! Renou apprend des nouvelles qui lui enlèvent un peu de sa belle confiance.

« Les choses se sont aggravées, car on a su faire agir les lamaseries de Lhassa près des commissaires impériaux, qui, gagnés par des moyens faciles à deviner, viennent d'envoyer deux lettres, arrivées ici hier matin, et dont voici à peu près le résumé. Dans la première, on dit qu'on ne doit plus attendre les trois Anglais annoncés, parce que, les troubles du Sutchuen ayant empêché leur voyage, ils sont retournés à Shang-haï. La seconde, bien qu'on y mêle les Anglais, nous regarde spécialement. On y dit que l'annonce de l'arrivée de missionnaires français au Thibet, terre du Bouddhisme, a jeté la consternation dans toutes les lamaseries, et que l'annonce de l'arrivée des Anglais n'a fait qu'augmenter cette panique ; en conséquence, les mandarins de la route ont à faire tout leur possible pour que ce voyage, bien que légal, n'ait pas lieu ; puis on mêle dans tout cela nos affaires de Bonga.

» J'ajoute que les commissaires impériaux ne se sont pas contentés de donner des ordres à leurs inférieurs pour empêcher notre voyage à Lhassa ; ils se sont adressés directement à l'empereur pour lui faire connaître la crainte extrême des lamas à l'annonce de notre arrivée dans la ville des dieux, et lui demander une ligne de conduite dans une circonstance si critique pour l'existence du Bouddhisme au Thibet. Il est vraiment pénible de voir l'embarras dans lequel notre apparition au pays des neiges a mis tous ces personnages, mais le rapport est tellement mal fait, qu'il faudra que l'empereur ressemble à ses mandarins pour ne pas sourire de pitié. »

Renou exagérait. Le rapport était moins mal fait qu'il ne le pensait,

1. « Pour bien faire savoir au public que nous ne voulons pas partir, nous allons ce soir même ou demain matin arborer un magnifique drapeau français en soie qui a quatre pieds au moins carrés. Le mandarin civil lui-même nous fit cadeau de la soie bleue qui nous manquait, preuve entre beaucoup d'autres qu'ils ne veulent pas nous traiter en ennemis. » (A. M.-E., vol. 556^{b}, M. Desgodins à M. Fage, 10 septembre 1861.)

car il entassait les mensonges et les niaiseries contre les missionnaires, ce qui ne pouvait que le rendre agréable à l'empereur et à ses ministres. On y disait[1] « qu'une caravane de lamas français était arrivée au Thibet ; qu'il n'y avait pas moins de seize chaises à porteurs, des centaines de bêtes de charge et une grande suite d'hommes ; que partout ces Français mangeaient le peuple ; que partout peuple et chefs se mettaient sous leur protection ; que le but de leur voyage était de se rendre à Lhassa et de faire mourir de faim tous les lamas, en prêchant une nouvelle religion qui empêcherait le peuple, une fois séduit, de leur donner les aumônes ordinaires qui les font vivre. »

Ces dernières paroles révélaient clairement les craintes des lamas de Lhassa. Quant aux seize chaises à porteurs, elles étaient de pure invention ; même Mgr Thomine, dont l'âge et la faiblesse auraient eu le plus grand besoin de ce moyen de locomotion, n'en avait jamais eu. Il avait marché à pied ou s'était servi d'un cheval. Les bêtes de somme étaient évidemment nécessaires pour porter les bagages : tentes, provisions, objets du culte ; mais, au lieu d'une centaine, il y en avait à peine cinquante ; et la nourriture était payée plus cher qu'elle ne valait.

Quoi qu'il en fût de la véracité de ce rapport, les apôtres du Thibet devaient attendre la réponse de l'empereur avant de continuer leur route.

Ainsi, qu'on veuille bien le remarquer, la comédie jouée par les Chinois avance régulièrement. On a d'abord reçu poliment les missionnaires, ensuite on les a arrêtés, mais pour quelques jours seulement, puisqu'on envoyait des courriers rapides aux commissaires impériaux, qui ne manqueraient pas de leur permettre d'avancer ; et maintenant on fait intervenir l'empereur, dont il faut une autorisation expresse.

« Le trésorier-payeur Tchen vint nous faire part de ces nouvelles, continue M. Renou ; il n'était pas peu embarrassé, mais je l'ai bientôt mis à l'aise en lui déclarant qu'étant venus ici légalement, nous ne nous en irions pas, et que, vifs ou morts, nous resterions au Thibet. Comme je craignais que le rapport qu'il va adresser à Lhassa fût trop doux, ce matin je me suis rendu chez lui. Je lui ai d'abord demandé les chevaux nécessaires pour continuer notre route, et, après le refus auquel je m'attendais, j'ai protesté fortement contre la manière d'agir des envoyés impériaux, qui violaient formellement les traités. Cette protestation écrite, qui partira demain pour Lhassa, ne plaira pas beaucoup à ces Messieurs, mais j'espère qu'elle nous fera partir plus tôt. »

Le 25 septembre arrivèrent à Tchamouto des envoyés des trois grandes lamaseries de Lhassa. C'étaient un lama de l'entourage du Dalaï-Lama, nommé Lozongichié, un secrétaire et un garde du corps, avec une douzaine de domestiques.

« L'ambassade avait à peine mis pied à terre, écrit Desgodins[2], que trois individus étaient à notre porte, demandant assez fièrement si nous irions les premiers trouver leurs maîtres, ou s'ils viendraient eux-mêmes

1. A. M.-E., vol. 556^b. M. Goutelle à M. Berthémy, Kiangka, 1863.

2. A. M.-E., vol. 556^b. Lettre à M. Fage, 28 septembre 1861.

à notre domicile. Nous leur fîmes répondre par nos gens : « Ni l'un, ni l'autre, parce que vous n'êtes pas allés présenter vos titres aux mandarins du lieu; nous ne savons si vous êtes des envoyés impériaux ou des brigands; nous ne vous connaissons pas. » Puis, nous envoyons notre domestique prévenir les mandarins. Immédiatement, cinq soldats et trois gardes nationaux sont postés pour nous défendre.

« A 9 heures du soir, arrive le mandarin civil avec tout son entourage; il a fait un long conseil avec le colonel, et comme ils ne nous trouvent pas en sûreté dans la maison où nous sommes, il vient nous prier de déménager dès la nuit même, ou au moins dès le lendemain matin. Le lendemain, les émissaires des ambassadeurs revinrent sept fois à la charge: toujours même réponse; ils se fâchèrent, la garde appela nos hommes au secours, alors ils prirent le parti de la retraite. Enfin ils se décident, après nous avoir encore fait une demande et éprouvé un refus, à se présenter au mandarin, qui leur demande leurs papiers. Ils n'en n'ont aucun, et sont envoyés en secret pour voir si tout ce qu'on a dit sur notre compte est vrai ou faux. « Eh bien, répond le mandarin, ces Messieurs sont des envoyés impériaux, j'ai vu leurs titres, il est inutile d'aller les engager à repartir, personne n'a le droit de les forcer, ils se feront tuer plutôt que de céder. Si vous voulez les voir, je vous conduirai moi-même, mais soyez très polis. » Le soir il leur faisait dire : « Si vous avez quelque chose à dire à ces Messieurs, je le leur communiquerai, mais inutile d'aller les voir. »

Cependant, le 4 octobre, l'entrevue eut lieu entre les envoyés thibétains et les missionnaires. Desgodins la raconte en ces termes [1] :

« L'ambassade est conduite par les deux mandarins inférieurs. Le P. Renou se met à la première place, les mandarins à la deuxième et à la troisième, moi à la quatrième avec le fameux buvard du P. Goutelle et une grande feuille de papier, les trois envoyés après moi sur des fauteuils. On se salue gauchement, on parle avec les Chinois. Puis, comme entre parenthèses, le P. Renou demande quels sont ces nobles personnages. Suit une conversation curieuse par ses coq-à-l'âne, ses impromptus et ses banalités. Le P. Renou a bien tenu parole, il ne s'est pas fâché du tout. Le chef de l'ambassade, qui a l'air d'un palefrenier lama, se pavane dans sa tunique jaune, se rengorge sous son globule rouge en soie, et ne dit mot. Celui qui a le globule blanc hasarde quelques paroles sensées, mais il a l'air fort en peine de sa personne sur son tabouret. Le troisième, tranquille dans son coin, se mordait les lèvres. Enfin, n'en pouvant plus, suffoqués par la chaleur de cent personnes, soldats, lamas, hommes, femmes et enfants entassés dans le salon, nos trois Thibétains finirent par nous prier de leur accorder une autre entrevue secrète, où ils pourraient nous communiquer plus facilement les affaires importantes qui les amenaient... « Très volontiers, venez demain à la maison mandarinale. » On se salue; ils sortent assez sots; peu après nous partons aussi. drapeau en tête pour la maison mandarinale. Le lendemain, vers onze heures, les Thibétains reviennent avec les mandarins chinois, mais aucun homme du peuple n'est

1. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. M. Desgodins à MM. Fage, Goutelle et Durand, 15 octobre 1861.

présent. Le P. Renou raconte ses voyages, son éducation thibétaine à Teundjroulin. Puis vient une longue leçon de géographie avec grand étalage de cartes. « Nous ne venons pas, dit le P. Renou, pour conquérir le pays, mais bien pour empêcher les Anglais au sud et les Russes au nord de s'en emparer. » Le lama s'avise de dire : « Nous avons appris que les Pelin (Anglais) veulent nous envahir ; ils ont fait des démarches. — Nous sommes Français et non Anglais... » Nouvelle leçon de géographie. Les envoyés interrompent : « Mais la religion chrétienne ne peut être permise sur les terres du Dalaï-Lama. — Aujourd'hui, nous parlons politique, demain nous causerons religion ; nous reconnaissez-vous comme des envoyés impériaux ? — Mais, sur nos terres... — Reconnaissez-vous l'Empereur ? — Quand les Anglais sont venus, les vers ont mangé les récoltes, les animaux sont morts. — Eh bien ! écrivez en quelle année sont venus les Français, en quelle année sont venus les vers... On n'ose toucher ni papier, ni plume, personne ne sait écrire. — Mais votre religion est mauvaise... » Le P. Renou fait lire l'édit de l'empereur [1] relatif à la religion chrétienne. « Eh bien ! conclut-il, pouvez-vous dire qu'une religion aussi louée par l'Empereur soit mauvaise ?... » Le lama ne répond pas, mais après un moment de silence il dit : « Nous sommes envoyés pour vous chasser, il faut retourner jusque sur le territoire de Bathang. » Le missionnaire leur montre alors son passeport : « M'assassinerez-vous sur les édits de l'Empereur ? » s'écrie-t-il. La calme se rétablit peu à peu, puis la séance est levée

» Trois ou quatre jours après, deux de ces ambassadeurs nous quittèrent pour aller prendre les eaux à quelques lieues d'ici. »

Ceux de nos lecteurs qui ont suivi les péripéties des voyages au Thibet du comte Bela, de Bonvalot et du prince d'Orléans, de Savage-Landor, reconnaîtront sans peine que la tactique employée contre ces explorateurs par les Thibétains était déjà ancienne et qu'elle avait servi contre les missionnaires. On veut absolument empêcher l'étranger de se rendre à Lhassa et de demeurer dans le royaume. A toutes les raisons, à toutes les autorisations attestées par les pièces les plus importantes, on répond invariablement : « Nous ne pouvons vous permettre de vivre sur la terre des esprits. Il faut vous en retourner. » Pour longs que soient les pourparlers et variées les conversations, la conclusion est toujours la même. A Tchamouto le temps passe et la situation des missionnaires ne change pas. Ce sont toujours de nouvelles lettres, de nouveaux ordres, mais dont on n'aperçoit nul résultat ; chose toute naturelle, car, en réalité, ce ne sont que des mensonges ayant pour but d'empêcher les missionnaires d'avancer, de les décourager, et finalement de les faire partir de gré ou de force. Aussi, le 7 novembre, M. Desgodins écrit [2] :

« Aujourd'hui, nos deux mandarins reçoivent des lettres de Lhassa et nous les envoient immédiatement. Le roi du Thibet récuse toute participation à la fameuse ambassade des trois envoyés des lamaseries. Alors les

1. L'édit du 20 février 1846. A cet édit on attribue parfois la date du 20 février et parfois la date du 18 mars, parce qu'il fut reçu par Ky-ing le 20 février et publié le 18 mars.

2. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Lettre à M. Fage.

deux autorités, chinoise et thibétaine, ordonnent de les renvoyer immédiatement à la capitale, où ils seront punis pour nous avoir arrêtés et tracassés. Quant à nous, les grands maîtres de religion, puisque nous ne voulons pas nous en retourner, les mandarins devront nous consoler et nous réjouir, nous priant d'attendre tranquillement les ordres de Pékin. »

Durant ces longs jours où la patience des missionnaires était mise à si rude épreuve, une émeute éclate à Tchamouto ; le 12 novembre, les lamas se révoltent contre l'administration chinoise, et c'est M. Renou que l'on choisit comme pacificateur. L'incident est assez curieux pour que nous citions la lettre de M. Desgodins, qui en fait un récit détaillé [1].

« Nous allions nous mettre à table, lorsque notre domestique vient nous raconter que, la veille, la lamaserie avait porté une accusation contre un Chinois ; qu'à ce moment même, les lamas étaient en grand nombre au tribunal civil, demandant justice. Le mandarin avait déjà fait arrêter deux des principaux coupables, mais comme l'accusation était en thibétain et d'une longueur démesurée, il tâchait de montrer aux plaideurs qu'il n'avait pas encore eu le temps de la faire traduire, à plus forte raison d'instruire le procès. Pendant qu'on parlementait avec chaleur au tribunal, quelques lamas vont trouver un des prisonniers, le maudissent ; celui-ci leur rend la pareille et passe ses chaînes au cou de l'un des agresseurs. De là, bataille ; les pierres commencent à voler, les bâtons répondent, les cris d'alarme et de révolte que vous connaissez se font entendre ; la mêlée devient générale, on ne plaide plus, et voilà le pauvre juge sur son tribunal assailli lui-même. Il prétend avoir reçu une pierre dans la poitrine. Ses domestiques le forcent à se retirer, et la populace lamaïque, redoublant de fureur et de cris, brise à coups de pierres et de bâtons tout le prétoire civil, puis va au prétoire militaire, en fait presqu'autant, et se répand dans la ville en poussant des hurlements, dévalisant quelques maisons et s'en prenant même aux pagodes. Une bande de ces fanatiques passe devant la porte de notre demeure et un lama lance une petite pierre ; mais notre brave Lozong qui s'était mis de faction, l'avertit qu'ici résident les grands envoyés du grand royaume de France, et toute la bande passe en faisant l'inclination profonde et disant : « Très bien. » Le tumulte continue dans la ville jusque vers sept heures. On dit qu'une quarantaine de lamas reçurent des contusions assez fortes pour qu'on fût obligé de les reconduire à la lamaserie ; il y eut peu de blessés parmi les Chinois. La foule se réunit sur la place, crie, hurle, veut brûler toute la ville, détruire la race chinoise, etc. Les interprètes, envoyés par les mandarins, montent à la lamaserie pour se plaindre et faire arrêter l'émeute par les ordres du Bouddha vivant. Ce personnage désavoue les actes de brigandage ; mais comment arrêter la fureur des lamas? La nuit se passe dans de continuelles alarmes et sur le qui-vive de part et d'autre, dans la crainte de représailles ou d'une nouvelle attaque. Néanmoins tout reste tranquille jusqu'au matin. Pendant la mêlée de la veille, nous avions fait offrir nos services aux mandarins ; ils étaient trop troublés pour prendre un parti. Le lende-

1. A. M.-E., vol. 556 [b]. Lettre à M. Fage, Tchamouto, le 16 novembre 1861.

main, vers midi, ils prièrent le P. Renou de vouloir bien venir leur donner ses conseils et s'interposer pour éviter de nouveaux malheurs. Tout malade qu'il était, le Père se rend chez eux, les console, examine les dégâts de la veille, et promet d'aller à la lamaserie avec quelques-uns de nos hommes pour seule escorte. Peu après, arrive le colonel qui s'écrie : « Il ne faut pas aller à la lamaserie, les lamas pourraient faire retomber leur colère sur vous. » Le P. Renou le rassure, enfourche sa monture et prend le chemin du couvent. Tous les visages chinois s'épanouissent, on lui fait grandes politesses et bons souhaits. Au moment où le petit cortège commence à escalader le chemin de la lamaserie, les gardes qui veillent au sommet se dirigent vers le passage. Que vont-ils faire ? Tous les visages sont riants. Ils conduisent le P. Renou jusqu'à la porte du Bouddha vivant et reviennent à leur poste. M. Renou monte et, de cour en cour, d'escalier en escalier, est reçu avec une politesse et une bienveillance plus grandes que lorsque nous y étions allés la première fois. La conversation s'engage par de longues et nombreuses politesses. Enfin le Bouddha finit par épancher son cœur en exposant tous les griefs de la lamaserie contre les Chinois ; cependant, assure-t-il, il avait bien défendu d'en venir à de pareils actes. Tout cela est entremêlé de politesses pour les étrangers. Répondre à ces accusations eût sans doute été difficile, le moment peu opportun ; aussi le missionnaire se contente-t-il de demander la paix, remettant les détails à plus tard. Il parvint à obtenir la promesse qu'il n'y aurait plus d'hostilités et que, dans quelques jours, quand les esprits seraient calmés, une conférence se tiendrait entre le Bouddha vivant et les mandarins, où l'on réglerait le procès à l'amiable, chacun punissant les coupables selon sa juridiction. Heureux de sa victoire, le P. Renou redescend, accompagné de plus grandes félicitations qu'à son départ. Le colonel vient immédiatement remercier, le trésorier-payeur malade envoie un jambon en guise de compliments, tout le monde est plus tranquille et presque content. Le lendemain, nos deux lamas ambassadeurs venus de Lhassa et un des gardes du corps montent aussi à la lamaserie, et, en guise de sermon pour la paix, recommencent la leçon faite la veille par le P. Renou, y ajoutant beaucoup d'éloges pour nous. Cependant, quand il s'agit de nouveau de cette affaire, c'est encore au P. Renou qu'on s'adresse. La grande difficulté maintenant, c'est que les lamas voudraient d'abord que le mandarin juge leurs accusés, tandis que celui-ci leur répond : « Réparez d'abord mon prétoire, afin que j'aie un lieu légal pour juger vos accusés. » Le second Bouddha vivant de la lamaserie, qui demeure à une petite distance, apprenant ces troubles, a écrit une lettre de reproche à ses lamas sur leur conduite. « On n'avait jamais, dit-il, fait à Tchamouto la moindre révolte contre l'Empereur et ses mandarins, mais puisqu'il y a un grand envoyé français plus grand que ceux de Lhassa, qu'on ait à suivre ses ordres. » Malgré toutes ces hautes interventions, quelques lamas se rendent difficilement. Enfin, le calme général étant rétabli, peu à peu les coupables en viendront à parler raison. Malheureusement le P. Renou, étant malade, ne peut donner ses avis que de son lit ou du coin de son feu, autrement les affaires se termineraient plus rapidement. Nous en sommes quittes, comme tout le

monde, pour manquer pendant quelque temps de oulas ou femmes de service, jusqu'à un accommodement ; nos Thibétains y suppléent. Les lamas avaient bloqué les ponts pour empêcher la correspondance, mais certaines observations du P. Renou firent lever la consigne, et la poste passe et repasse comme à l'ordinaire. »

Après cet incident, où le rôle du missionnaire paraîtrait assez singulier si l'on ne connaissait l'extrême mobilité des Thibétains, leur respect pour les étrangers qu'ils redoutent et détestent, la série des lettres de Lhassa et de Pékin continue. C'est d'abord une réponse des commissaires impériaux à M. Renou, — un tcha, « par lequel, dit Desgodins [1], ils l'informent qu'ayant référé la cause à l'Empereur, il faut attendre la réponse ; qu'ils ne veulent aucunement violer les traités à notre égard... quant au procès de Bonga, ils délèguent pour juger et nous rendre justice le trésorier-payeur de Bathang, le capitaine Tchong-houai, et un général thibétain. Sur cette pièce, le P. Renou a fait ajouter une note pour demander de quel droit on lui envoyait un tcha [2], comme à un inférieur payé par le gouvernement chinois, et pour rappeler les termes de politesse fixés par le traité.

« Vient ensuite une lettre adressée aux mandarins de Tchamouto par les commissaires impériaux, dans laquelle ils sont durement et maussadement réprimandés d'avoir parlé de notre affaire à Tchen-tou. « Il eût suffi, disent-ils, de les prévenir eux-mêmes, puisqu'ils auraient peu à peu calmé les cœurs barbares des Thibétains. »

» Enfin, on nous communique l'édit du jeune empereur, qui fait l'éloge de son père et, entre autres, de ce qu'il a établi, avant sa mort, le tribunal des affaires étrangères, pour régler les relations commerciales des royaumes étrangers avec tout l'empire ; depuis ce temps, la paix règne à la capitale et au dehors, etc...

» Une autre nouvelle nous est également donnée. Le rapport envoyé par les commissaires sur notre affaire a été remis à l'empereur, qui l'a envoyé au grand Conseil des ministres, qui l'a renvoyé au nouveau ministère des Affaires Étrangères ; l'on aura à se conformer à sa réponse. C'est court et sec. »

On était à la fin de l'année 1861 ; les mois de janvier et février 1862 se passèrent sans amener aucun changement dans cette douloureuse et difficile situation.

Mgr Thomine eut alors la pensée de partir pour Lhassa, seul avec trois domestiques ; mais un peu de réflexion lui démontra bien vite l'impossibilité d'une telle entreprise, et, tournant ses regards d'un autre côté, il résolut d'aller à Pékin, « afin, dit-il [3], de sauvegarder mes missionnaires, de réclamer la liberté qui nous était acquise par le traité de paix, assurée par nos passeports et garantie par la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur

1. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Lettre à MM. Fage, Goutelle et Durand, 25 décembre 1861.

2. Le tcha ou tcha-tsé est un ordre écrit d'un supérieur à un inférieur. Au Su-tchuen, les communications écrites entre les mandarins et les missionnaires portent le nom de tchao-houi.

3. A. M.-E., vol. 556 ^{c}. Mgr Thomine au ministre des Affaires Étrangères de France, 1863.

des Français, au nom duquel la légation m'avait écrit des lettres qui en étaient le gage. »

Si cette démarche offrait l'inconvénient de quitter un poste discuté, elle présentait des avantages : en effet, dans l'impasse où se trouvaient les missionnaires à Tchamouto, il devenait peu à peu évident qu'ils ne pouvaient rien par leurs propres forces et par les pièces qu'ils avaient en main. Une seule autorité, celle de Pékin, avait assez de pouvoir pour obliger les mandarins chinois et thibétains à laisser le passage libre jusqu'à Lhassa, et cette autorité, Thomine n'avait chance de l'atteindre qu'en recourant à la légation de France.

Il demanda donc un passeport au colonel et au trésorier-payeur, qui s'empressèrent de le lui accorder, mais en spécifiant, dans cette pièce, que l'évêque français Tou-to-min était renvoyé du Thibet par ordre des commissaires impériaux [1].

Dans la pensée des mandarins, ce mot de *renvoyé* était moins une insulte que la proclamation ou la constatation d'une victoire depuis longtemps désirée, enfin obtenue, sur le chef des étrangers, et qui bientôt serait suivie d'un triomphe définitif sur tous ses collaborateurs. Ce mot empruntait encore une importance plus grande à ceux qui le suivaient : *par ordre des commissaires impériaux*. Ainsi c'était par les plus hautes autorités du Thibet, par celles qui représentaient l'empereur de Chine, que Mgr Thomine était chassé, preuve nouvelle que le gouvernement chinois doit porter la responsabilité de ce qui se passe dans le royaume du Thibet. Ce fut bien ainsi que le comprirent Thibétains et Chinois, mandarins et hommes du peuple, et leur audace s'en accrut.

Avant de s'éloigner, l'évêque autorisa Renou à se rendre à Lhassa, « non pour jouer un rôle politique, mais pour perfectionner ses études et ses compositions thibétaines et pour annoncer Jésus-Christ ; » il invita Desgodins à aller s'établir à Bonga aussitôt qu'il le pourrait ; puis il quitta Tchamouto le 11 mars 1862, après un séjour de sept mois. A la fin du mois d'avril, il était de retour à Ta-tsien-lou, et quelques semaines plus tard, après avoir nommé M. Goutelle son provicaire et lui avoir remis tous ses pouvoirs, il se mettait en route pour Pékin.

Laissons le vénérable prélat se rendre à la capitale de l'empire, et revenons au procès de Bonga, que Renou à Tchamouto, et Fage à Kiangka, vont soutenir avec une énergie peu commune.

1. Dans une lettre à Mgr Desflèches, Mgr Thomine écrit : « C'est par ordre secret de Pékin et ordre ostensible des Kin-tchay que je suis parti. » (9 avril 1862, Ta-tsien-lou.)

CHAPITRE NEUVIÈME

FIN DU PROCÈS DE BONGA ET DE L'ÉPISCOPAT DE MGR THOMINE-DESMAZURES

1861-1863

I

Procès de Bonga.

Influence du procès de Bonga. — Démarches de M. Fage. — Aide de M. Delamarre. — Défense de vendre. — Ordres favorables du vice-roi du Su-tchuen. — Nouvelle défense de vendre. — Nomination des juges. — Ordres et menaces du vice-roi du Su-tchuen. — Lettre des commissaires impériaux. — Nouveaux juges. — Tchremunse à Kiangka. — Nouveaux ordres. — Visites de M. Renou aux mandarins. — Arrestation et interrogatoires des coupables. — M. Durand à Bonga.

Le procès de Bonga, tel qu'il se présente maintenant, offre l'aspect d'une lutte en partie double, soutenue à Tchamouto par Renou, à Kiangka par Fage ; à leur action il faut joindre aussi celle de Delamarre, qui, à ce moment, fut le grand soutien des missionnaires de l'ouest de la Chine, et intervint fortement et avec succès auprès du vice-roi du Su-tchuen. Nous allons suivre les différentes phases de cette bataille, dont l'issue est pour la mission du Thibet, en quelque sorte, une question de vie ou de mort. Gagnée, elle sauverait non seulement Bonga, mais la position de tous les ouvriers apostoliques, elle permettrait, du moins on l'espérait, de fonder de nouveaux postes, et donnerait au catholicisme droit de cité sur la terre des Esprits ; perdue, elle entraînerait la ruine des établissements déjà existants, l'impossibilité d'en créer d'autres et même l'expulsion des missionnaires. C'est la clef de la situation, tous le sentent, ceux qui attaquent aussi bien que ceux qui se défendent ; l'on ne doit donc pas s'étonner de la vigueur déployée par les deux partis.

Après le départ de Thomine et de deux missionnaires pour Tchamouto, au mois d'août 1861, Fage harcèle de ses réclamations le mandarin chinois et le gouverneur thibétain Seunamouangdeu. Les accusés semblent alors craindre que la justice ne les atteigne, ils essaient d'arrêter le procès.

C'est ainsi qu'à la fin de 1861, Tseouang envoie à M. Fage un écrit fait au nom de Namguntserin, par lequel celui-ci invite les étrangers à retourner à Bonga, et s'engage à ne plus jamais leur nuire. La lamaserie de Menkong se porte garant de la bonne foi du signataire et appose son cachet sur le billet. Mais le missionnaire, qui ne croit pas à ce repentir, déclare qu'il vaut mieux attendre la décision des mandarins ; puis, trouvant que cette décision est longue à venir, il écrit à M. Delamarre.

Celui-ci, déjà prévenu par Renou, sollicite du vice-roi intérimaire du Su-tchuen, Tsong, des ordres portant que les commissaires impériaux de Lhassa doivent presser le magistrat de Kiangka de juger le procès. Le vice-roi cède aux désirs du missionnaire ; il écrit en ce sens aux commissaires impériaux, Man et Nguen. La lettre paraît avoir eu un résultat contraire à celui qu'on en attendait : le capitaine Tchong et le gouverneur se montrent de plus en plus haineux. Ce dernier envoie même à Lhassa un exprès pour connaître plus intimement les sentiments des commissaires et, trois jours après le retour du courrier, il fait afficher un édit en thibétain par lequel, dit M. Fage [1], « il était défendu au nom des grandes lamaseries de la capitale de nous vendre quoi que ce fût, même les choses les plus nécessaires à la vie. Cet édit est resté affiché pendant quatre jours sans que Tchong s'en soit occupé. »

Le cinquième jour, le missionnaire va trouver le capitaine, lui demande la raison de pareils procédés, et le prie de faire enlever l'édit. Il obtient cette réponse : « J'ai reçu deux fois l'ordre des grandes lamaseries de Lhassa d'afficher cet écrit contre des hommes qui ne sont sujets ni de l'empereur, ni de sa religion, et je ne le retirerai pas. »

Fage et ses compagnons s'ingénièrent pour éviter la disette et le froid dont ils étaient menacés. Ils achetèrent quelques fagots à un Thibétain qui passait devant leur porte ; mais à peine ce malheureux avait-il déchargé son fardeau, qu'un satellite le saisit et l'emmène chez le gouverneur, qui le fait frapper de trente coups de rotin. Une vieille femme qui apporte des vivres est également maltraitée.

Loin de céder, les ouvriers apostoliques déclarent au mandarin [2] « qu'ils ne quitteront point leur poste, qu'ils ont les ordres des deux Empereurs de France et de Chine, qu'ils tueront leurs mulets pour se nourrir de leur chair, et que, quand ils n'auront plus rien à manger, ils iront mourir à sa porte. » Sur ces entrefaites, arrivent à Kiangka des lettres de Tchen-tou qui prescrivent de bien traiter les prêtres étrangers et de les laisser voyager dans le Thibet. Alors le gouverneur retire son placard ; mais le capitaine fait poster près de la maison des missionnaires un espion qui surveille et dénonce tous les visiteurs. A Tchamouto, ces lettres produisent également quelque effet. M. Renou obtient qu'un mandarin nommé Sien, mahométan, parlant chinois et thibétain, et qu'il considère comme son ami, soit envoyé à Kiangka. Il écrit alors au général thibétain Tchremunse, qu'il a précédemment rencontré, et qui se trouve à Tchraya en mission extraordinaire, et le prie de donner des ordres aux magistrats

1. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Lettre à M. Renou, 9 octobre 1861.
2. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Mgr Thomine à M. Legrégeois, 14 avril 1861.

de Kiangka. Celui-ci répond quelques bonnes paroles ; mais le mois d'octobre n'est pas écoulé et déjà l'édit qui défend de vendre des vivres aux ouvriers apostoliqes a reparu. M. Fage se hâte d'en prévenir le capitaine Tchong, qui répond « de laisser faire ».

« Cette réponse ne m'a pas satisfait, écrit Fage [1] ; aussi lui ai-je envoyé de nouveau mon domestique, Yang, avec sommation d'enlever immédiatement cette affiche, ou bien : 1° de faire partir un courrier rapide pour Tchamouto, 2° d'afficher à ma porte un édit en chinois et en thibétain par lequel il ordonne de me vendre ce qu'il me semblera bon d'acheter, ou de me procurer lui-même ce dont j'aurai besoin, si, malgré cela, l'on refusait de me vendre de la nourriture. Cette fois, Tchong s'arme de courage, se rend en personne à la porte du gouverneur Seunamouangdeu, et, avec cette dignité que vous lui connaissez, ordonne la disparition de l'édit ; puis, dit-on, il prescrit à ses soldats de briser la planche d'imprimerie si elle reparaissait. Depuis ce jour, nos affaires vont un peu mieux. »

Elles vont même si bien que Tchong fait deux visites aux missionnaires. M. Fage les lui rend, et « la réception que j'ai eue, écrit-il [2], ne ressemble guère à celles du passé. Nous avons parlé de ses exploits de guerre, des mauvais mandarins qu'il déteste, des rebelles, etc. ; et puis est venue la question du procès. Il se dit animé des meilleures intentions, il veut terminer cette affaire le plus tôt possible. En conséquence, il a ordonné au gouverneur d'appeler immédiatement Tseneur, et de veiller à ce que nos enfants de Bonga ne soient pas maltraités et à ce que personne n'ose empêcher de leur vendre des vivres. »

Peu après, des ordres sont envoyés de Lhassa pour terminer le procès de Bonga ; trois juges sont nommés : le capitaine Tchong-houai, Tseneur et le gouverneur de Kiangka, Seunamouangdeu. Mais ces nominations ne passent pas inaperçues à Tchamouto, et Renou récuse de tels juges, qui, jusqu'à présent, se sont montrés les ennemis des missionnaires.

Ce refus est transmis à Lhassa et à Tchen-tou, où Delamarre obtient que le nouveau vice-roi du Su-tchuen, Lo, écrive aux commissaires impériaux du Thibet pour leur prescrire de donner d'autres ordres. Le haut mandarin porte même l'affaire jusqu'à Pékin, et le texte de la lettre qu'il a écrite au Thibet est transmis par le prince Kong au ministre de France, qui s'en déclare satisfait et avec raison.

En effet, après avoir rappelé les diverses phases de l'attaque et du procès de Bonga, la conduite des mandarins de Kiangka et particulièrement de Tchong, le vice-roi disait ces paroles sévères :

Malheur à ce Tchong-houai et aux autres qui ont brisé les traités de nos deux royaumes et l'amitié qui les unit. Auparavant, ils ont voulu arrêter les prédicateurs ; ils ne se sont pas contentés de recevoir en présent les objets volés, maintenant ils font conseil pour priver de vivres les étrangers. Ainsi, en méprisant la loi, ils troublent la chose publique, ils agissent contre les conventions et préparent de nouvelles discordes. La malice de leur audace a été très grande. C'est pourquoi je désire qu'on

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. M. Fage à M. Renou, 30 octobre 1861.
2. A. M.-E., vol. 556 *b*. M. Fage à M. Renou, 11 novembre 1861.

envoie sans retard des lettres pour qu'on les force à protéger et à délivrer les prédicateurs et qu'on les punisse par la dégradation.

Après avoir reçu cette lettre, les commissaires Man et Nguen jugent sans doute qu'il est temps d'en finir, car ils écrivent :

Cette nouvelle était déjà parvenue. Moi, Légat impérial, j'ai écrit à l'ambassadeur qui est à Pékin, afin qu'il soit instruit, qu'il agisse en connaissance de cause et prononce en toute sûreté. En effet, quand cet ordre de ma part aura été communiqué au prédicateur, à tous ses subordonnés et encore au capitaine de Kiangka, qui aura soin de s'y conformer, il sera transmis à d'autres officiers, et par eux à d'autres encore, en sorte que tous se conforment au contenu. Quand mon ordre aura été donné au percepteur des tributs de Bathang, il faudra qu'il le transmette aussi à d'autres. Par ces lettres, j'invite le chef de bataillon à y obéir et à en faire part aussitôt à Tchong-houai, capitaine de Kiangka, afin qu'il examine attentivement la teneur de ces lettres. Il doit agir en conséquence au plus vite et bien se garder d'en violer les dispositions.

Ordre à Tchang, chef de bataillon à Tchamouto, de la part des Légats impériaux Man et Nguen, habitant au Thibet, 1e année de Tong-tche, 25e jour de la 1e lune.

Avec ces lettres, en arrivent d'autres qui nomment pour juges des affaires de Bonga : le général Tchremunse, Tchao, le trésorier-payeur de Bathang, et le capitaine Tchong-houai. L'ordre est donné au général d'aller immédiatement à Kiangka. Au lieu d'obéir, l'officier supérieur attend, hésite, et finalement part pour Tchamouto.

« Aussitôt arrivé, raconte Renou [1], il me fit une visite en grand pour s'excuser de ne s'être pas rendu de suite à Kiangka, comme il en avait reçu l'ordre. Quelques jours après, il revint afin de demander les renseignements nécessaires pour conduire nos affaires à bonne fin. Il me pria de lui faire traduire l'accusation portée à Tchen-tou par M. Fage, et celle de M. Delamarre. De plus, le lendemain, il envoya son capitaine pour prendre plus exactement les noms : 1° des propriétaires de Bonga ; 2° des principaux chefs des brigands qui nous ont si maltraités autrefois. Tseouang et Apil sont les noms que j'ai donnés pour répondre à sa première question. Pour les autres ce sont : 1° l'ancien sous-préfet Nonangteundjroup, dont j'ai déclaré que le procès n'était pas fini, parce que l'espèce de réparation qu'il nous a faite n'est pas en rapport avec les dommages que nous avons éprouvés ; 2° Namguntserin ; 3° Chiambatserin ; 4° Kerboneurguié. J'ai ensuite exposé l'affaire du meurtre de nos confrères au Dzayul. Ayant reçu ces renseignements, le général est venu lui-même, hier matin, me faire ses adieux, devant partir le 30 janvier pour Kiangka ; il vous portera cette lettre. Il est convenu, pour le rassurer, que tout ce que vous ferez, c'est comme si je l'avais fait, et que tout ce que je ferai avec lui, c'est comme si vous l'aviez fait. »

Après ces indications, Renou donne à Fage l'espoir du triomphe, et termine par des conseils véritablement apostoliques : « Je crois, mon cher Père, que la circonstance est on ne peut plus favorable pour avoir

1. A. M.-E., vol. 556^b. Lettre à M. Fage, 29 janvier 1862.

victoire entière et pleine liberté d'évangéliser tout le sud-est du royaume de Lhassa. Ce ne sera pas, néanmoins, sans que vous soyez obligé de vous donner beaucoup de peine, et d'aller contre bien des répugnances. Mais, au milieu de vos misères, rappelez-vous le Maître crucifié que nous sommes venus faire connaître à ce nouveau pays, et vous verrez que nos plus grandes peines ne pourront jamais être comparées à la plus petite goutte de sang qui coula de ses membres. »

Tchremunse arriva à Kiangka le 14 février 1862.

« Nous avons envoyé le saluer immédiatement, écrit Durand [1] ; nous pensions qu'il viendrait en personne nous rendre notre politesse, mais il s'est contenté d'aller présenter ses hommages au capitaine Tchong, sans penser à nous. Nous ne lui avons point gardé rancune pour si peu de chose, et hier nous sommes allés lui rendre nous-mêmes visite chez le gouverneur où il loge. Il nous a bien reçus, nous a parlé de vous, nous a rassuré sur l'état de votre santé, etc. Après ce petit préambule, nous avons causé du procès et de l'époque à laquelle il pensait le traiter. Il a répondu qu'il venait d'écrire au trésorier-payeur de Bathang pour lui demander s'il allait bientôt venir, et que, sur sa réponse, il verrait de quelle manière il doit se comporter. »

Cette nomination de trois magistrats, que les missionnaires acceptent comme juges, l'arrivée de Tchremunse à Kiangka, sont, en réalité, un commencement de succès. Deux années se sont écoulées depuis que Renou a été battu et pillé à Bonga, deux années pendant lesquelles il a constamment réclamé ce qu'aujourd'hui on semble enfin consentir à lui accorder.

Cependant, malgré ces préliminaires qui peuvent faire concevoir quelque espérance, que de motifs de crainte apparaissent à l'horizon ! Au fond du cœur, que pense le général ? Il est difficile de le savoir ; car, si quelques-uns de ses actes inspirent la confiance, certaines de ses paroles trahissent une antipathie prononcée. « Le jour du premier de l'an, écrit M. Durand [2], Tchremunse a dit au gouverneur, en présence de toute l'assistance : « Juge donc le procès de ces Européens, puis chasse-les. » Et maintenant, on entend tous les jours la racaille militaire de Kiangka répéter avec fureur : « Qu'on juge le procès de ces Européens et qu'on les chasse. »

Heureusement, de nouveaux ordres de Tchen-tou, toujours obtenus par Delamarre, arrivent le 2 mars 1862 à Kiangka par l'intermédiaire du mandarin de Bathang.

« Il est dit au capitaine et au gouverneur, à qui la lettre est adressée, écrit Durand [3], que jusqu'ici ils ont été très lents à juger le procès ; que si, dans deux mois, ils ne l'ont pas terminé, ils seront cassés. »

Ces ordres coïncident avec l'arrivée de l'édit impérial signé par Tong-tche, le 3 décembre 1861, et dans lequel sont cités les articles du traité de Tien-tsin proclamant la liberté religieuse en Chine.

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. Lettre à MM. Renou et Desgodins, 16 février 1862.
2. A. M.-E., vol. 556 *b*. Lettre à MM. Renou et Desgodins, 25 février 1862.
3. A. M.-E., vol. 556 *b*. Lettre à MM. Renou et Desgodins, 2 mars 1862.

Les ennemis des missionnaires n'abandonnent cependant pas la partie. Tchong et Sien, ce mahométan que Renou croyait son ami, écrivent mensonges sur mensonges au colonel de Tchamouto ; Fage l'apprend, et aussitôt il prévient son compagnon d'armes.

Epuisé par la maladie, le premier apôtre du Thibet sent son courage défaillir, et Desgodins, avec une émotion rare chez lui, écrit ces lignes : « Je sors de la chambre de M. Renou, je l'ai vu très triste, je l'ai entendu anxieusement répéter : « Pourquoi mon âme est-elle retenue dans ce corps de pourriture ? Mon Dieu ! pourquoi ne me prenez-vous pas ? J'en suis tout affligé. »

Cet état d'abattement ne dure que quelques heures et le vieux lutteur retrouve sa vigueur ; il multiplie ses visites au colonel Tchang, au trésosorier-payeur, employant tour à tour la douceur et l'énergie pour les amener à des sentiments d'équité. Desgodins raconte quelques-unes de ces visites ; voici celle du 22 mars [1] :

« Vers deux heures, nous nous transportons au prétoire du colonel ; le brave P. Renou traînait ses pauvres jambes, qui avaient bien de la peine à supporter le reste du corps encore très faible. Nous arrivons à la grande porte. « Le grand homme est-il à la maison ? demandons-nous aux deux soldats palefreniers qui gardaient le prétoire. — Non, il est allé se promener. — Comment ! il était parti dès le matin et il n'est pas encore revenu ? Reviendra-t-il aujourd'hui ? — Oui. — Alors, nous allons attendre. Y a-t-il une petite chambre où nous puissions nous mettre à l'abri du vent ? — Non. — C'est bien, nous allons attendre chez le mandarin civil ; là, du moins, on ne nous chassera pas. » Le mandarin civil s'était sauvé pour éviter quelques visites ; nous le savions et nous nous installons dans le grand salon de réception. Bientôt arrivent les amis, les curieux, les employés, etc., etc. On s'efforce de nous prouver qu'il fait trop froid et trop de vent dans cet endroit, que le P. Renou va retomber malade. Nous tenons bon. Pendant ce temps, on cause beaucoup de notre affaire et d'autres choses. Enfin, nous demandons le conseiller Hang ; il se fait attendre, vient enfin, portant bas l'oreille, comme un renard qu'une poule aurait pris. Nouvelle explication de toute l'affaire, et, peu à peu, sa parole se raffermit, sa figure amaigrie et jaunie par l'opium s'épanouit. Il va expliquer le tout au colonel, et, aussitôt que celui-ci sera de retour, on viendra nous inviter à passer au prétoire. Sur ce, nous levons cette séance plus ou moins burlesque, nous revenons chez nous, et notre brave doyen, brisé de fatigue, se jette sur son lit, et dort pendant une heure avec plus de paix et de tranquillité qu'il n'avait fait depuis six mois. C'était une bonne préparation à la visite du colonel, qui vint lui-même vers huit heures. Le P. Renou le reçoit en bonnet de nuit, sur son lit, et l'on se met tout de suite à exposer et discuter très pacifiquement notre affaire. Les lettres chinoises sont lues, les lettres européennes traduites ; on fait sentir combien il est injurieux, pour un grand homme comme un colonel, de voir ses ordres méprisés ; qu'il pourra lui arriver malheur pour cette petite

1. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Lettre à MM. Fage et Durand, Tchamouto, le Vendredi-Saint 1862.

affaire, ce que, en bons amis, nous désirons lui éviter ; que s'il ne peut terminer ce procès, on le portera à Tchen-tou. Les grimaces, les malédictions contre nos ennemis, les sourires, les belles paroles, les protestations d'amitié et de dévouement les plus sincères se succèdent sur les lèvres de notre colonel. Bref, il promet encore de régler cette affaire au plus vite. »

Le lendemain, la bonne volonté de la veille a disparu, et au lieu des ordres que l'officier a promis, on apporte à Renou une lettre de Tchong, qui multiplie les prétextes pour ne pas juger le procès de Bonga.

Cette fois, le missionnaire se fâche. « Quelle réponse va faire le colonel ? » demande-t-il. Et, comme on ne lui donne que des paroles vagues : « Ce sont les femmes thibétaines qui, maintenant, protègent les mandarins et les soldats ! s'écrie-t-il [1]... Vous voulez encore nous tromper. Eh bien, dites au colonel que si, le lendemain de l'arrivée de sa lettre à Kiangka, Sien n'est pas chassé et renvoyé à Tchen-tou, nous l'accusons au préfet de Songngakieudzong comme étant de connivence avec lui. Allez, faites ce que vous voudrez. » On cherche à apaiser M. Renou, qui en profite pour dicter lui-même la lettre.

Mais, loin d'envoyer de nouveaux ordres et de chasser Sien, le colonel va se promener à la campagne, et Sien reste à Kiangka, où il continue ses menées contre les missionnaires pendant près d'un mois, jusqu'à ce que Tchremunse l'expédie à son propre mandarin, sous prétexte que son temps de service est achevé.

Le renvoi de cet ennemi est encore un petit succès ; va-t-il contribuer à la victoire finale ? Oui, sans doute, car à ce moment le capitaine Tchong, peut-être effrayé pour lui-même, cesse son opposition et se range du côté des missionnaires. Se sentant d'une part moins combattu, presque soutenu, et d'autre part vigoureusement poussé par les hautes autorités chinoises, Tchremunse agit enfin et prend les moyens nécessaires pour faire arrêter les coupables. Il expédie au Tsarong un lama mandarin avec ordre de lui amener les accusés dans le délai d'un mois. « Tu en réponds sur ta tête ! » fait-il en terminant.

Le lama sent que cette fois le chef veut sérieusement juger le procès ; il part avec trente hommes, recrutés parmi des bandits.

Arrivé à Menkong, où le plus scélérat des accusés, Chiambatserin, occupait la meilleure habitation, il feint de ne pas trouver le prétoire convenable et demande s'il n'y aurait pas de demeure plus belle, mieux fermée. La maison de Chiambatserin lui est offerte ; il l'accepte d'autant plus volontiers qu'il la désirait, afin d'attirer plus facilement les coupables. Il félicite le maître sur ses appartements, sur l'agréable position qu'il a su choisir..., etc... ; il se garde bien de parler du motif qui l'amène. Un seul mot imprudent suffisait pour exposer sa vie et mettre en fuite tous ceux qu'il voulait arrêter.

Cependant, Chiambatserin demande au lama ce qu'il est venu faire... « Traiter le procès d'un meurtre pour lequel on m'a porté accusation. Je sais que l'affaire a été jugée par le sous-préfet, il ne me reste plus qu'à

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. M. Desgodins à MM. Fage et Durand, Vendredi-Saint 1862.

en ratifier la conclusion ; voudrais-tu faire appeler les deux coupables pour nous arranger à l'amiable ?... — Très volontiers, » et il envoie un exprès pour prier ses deux amis de venir.

Ces deux hommes, le père et le fils, dont nous ne connaissons pas les noms, s'étaient fait remarquer parmi les pillards de Bonga. Ils arrivèrent, mais le fils, jeune homme d'une trentaine d'années, plus soupçonneux, hésita à se présenter. Alors le lama, rassurant le père, lui dit : « L'affaire du meurtre étant réglée, il ne reste plus à ton fils qu'à aller à la pagode et à y jurer qu'il n'est pas coupable d'un nouveau crime qu'on lui impute. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire qu'il vienne, ni que j'aille le trouver ; j'enverrai seulement deux hommes pour être témoins de son serment devant les Esprits. » Le fils, joyeux de se tirer d'affaire si facilement, se rend à la pagode, où l'attendaient deux soldats, et, inclinant son front sur le livre de prières posé devant lui, il fait le serment de son innocence. A ce moment, les soldats le saisissent et l'amènent au lama.

Restait encore un dernier accusé, jeune homme alerte et difficile à tromper. Le lama envoie un de ses soldats dans le village qu'il habitait. Celui-ci, rencontrant comme par hasard le coupable, lui demande s'il sait coudre les habits. « Non, dit le jeune homme, je ne sais coudre que les sacs. — Ah! très bien ; il vient justement d'arriver à Menkong un mandarin qui est fort embarrassé ces jours-ci pour trouver un homme habile en cette partie, et il donnerait volontiers un bon salaire à quiconque pourrait lui faire des sacs pour ses bêtes de somme. » Le jeune homme se propose et il vient, le jour suivant, se mettre dans le sac qu'il s'était cousu lui-même. Chiambatserin eut le sort de ceux qu'il avait aidé à prendre, puis tous furent emmenés à Kiangka.

« A peine étaient-ils parvenus au prétoire, écrit Durand [1], que le général les fait jeter en prison, où ils demeurent en attendant l'arrivée du mandarin de Bathang, Tchao, auquel on a expédié hier soir une lettre de venir à toute vitesse. Tous les coupables y sont à l'exception de Kerboneurguié, dont on a amené le frère, à cause, dit-on, que lui-même n'était pas à la maison, mais au Yun-nan, où il serait allé faire le commerce. Hier soir, le général a envoyé à Tchong les noms des incarcérés ; c'est le Bouddha vivant qui a fait le messager, globule en tête. Tchong s'est hâté de nous adresser les mêmes noms pour vérifier si c'était bien là ce que nous avions demandé. Nous avons fait observer que Kerboneurguié n'y était pas en personne, mais bien son frère ; de plus, que Nonangtserin et Tseneur n'étaient pas sur la liste. Notre domestique a porté nos observations à Tchong, en présence de l'homme d'affaires du général. »

Après les interrogatoires, auxquels les missionnaires n'assistaient jamais, les juges leur faisaient demander si les feuilles d'accusation étaient exactes. « Oui, répondaient-ils, absolument exactes. » Et les interrogatoires recommençaient jusqu'à ce que les coupables eussent avoué. Le seul de ces interrogatoires que les missionnaires aient conservé est celui de Lozonggunba, sous-préfet du Dzayul lors de l'assassinat de Krick et de Bourry.

1. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. M. Durand à MM. Renou et Desgodins, 28 avril 1862.

Il avait été accusé parce que, étant chef du district, il avait pris part, sinon au meurtre, du moins très certainement au pillage.

Voici son interrogatoire [1] :

« Ces Européens (Krick et Bourry), demande le juge, sont-ils morts sur ton territoire ? — Non, répond Lozonggunba ; ils étaient au delà de la rivière qui forme la limite du Thibet. — On dit cependant qu'ils ont été tués sur le pays du Thibet. — Ce n'est pas bien sûr. — Tu te contredis, donc tu mens ! je vais te faire battre. As-tu vu ces Européens ? — Oui. — Que t'ont-ils offert ? — Divers petits objets, entre autres des verres coloriés (presse-papier). — Te faire des cadeaux, c'est demander ta protection, pourquoi ne les as-tu pas défendus après ? — Oui, je me suis trompé. — Où sont-ils morts ? — Dans une maison vide de ce côté de la rivière. — Tu disais tout à l'heure de l'autre côté ; prends garde à tes paroles... Comment les a-t-on tués ? — Je ne sais pas. — As-tu vu de leurs objets après leur mort ? — (Vivement) Non, non, je n'ai rien vu. — Soldats, la question ! »

» A peine avait-on commencé à le torturer, qu'il se mit à crier à tue-tête : « Oui, j'ai vu de l'or, de l'argent... — Relâchez-le, dit le général. As-tu pris de leurs objets ? — Non (comme voulant se reprendre), seulement une roupie... — Dis donc un sac, voleur ! »

» Le général thibétain, effrayé de ces premiers aveux et craignant d'être forcé de poursuivre cette affaire, qu'il regardait comme la plus grave de toutes, se met en fureur : « Coupons-lui la tête, disait-il au mandarin chinois, cet homme-là est un fourbe et un voleur ! »

« Qui a tué ces Européens ? — Kaïcha. — Kaïcha est un sauvage qui avait laissé passer ces étrangers sur son territoire sans leur faire de mal ; d'où vient qu'il est allé les assassiner au pays du Dzayul, dont tu étais alors mandarin ? — Kaïcha a été soudoyé par trois riches marchands. — D'où ? — Du pays même. — Sais-tu leurs noms ? — Oui. — Ecrivez. (Le secrétaire écrit les noms de Guialo, Tragaouanguié et Amgun.)... Ces marchands [2] sont-ils encore dans le pays ? — Non, ils sont allés ailleurs. »

» Comme les interrogatoires traînaient en longueur, les missionnaires accédèrent à la proposition qui leur fut faite de ne pas rechercher les coupables que Lozonggunba dénonçait, et l'on continua de recueillir les aveux des autres accusés. ».

Enfin, dans une lettre du 18 mai, M. Fage annonce que les interrogatoires sont terminés et que tous les coupables ont reconnu leurs fautes. Il ne restait plus qu'à porter la sentence : elle se fit longtemps attendre, un peu à cause de la mort de l'un des juges, le trésorier-payeur de Bathang, et beaucoup par suite des menées de Samdo, venu de Menkong exprès pour protéger et, s'il se pouvait, pour sauver les accusés. Le sous-préfet essaie de jouer double jeu. Il rend visite aux missionnaires, les accable de protestations de dévouement et, en les quittant, il va chez le général thibétain et chez le capitaine chinois, à qui il s'efforce de persuader que les

1. *Gabriel Durand*, vol. 2, p. 497.

2. On les qualifie ici de marchands. Dans une lettre de 1862, M. Goutelle dit que c'étaient trois petits chefs.

étrangers doivent être chassés. Tchremunse semble entrer dans ses vues, et on l'entend répéter qu'il a en main des lettres des commissaires impériaux et du roi de Lhassa, lui ordonnant de payer la maison de Bonga et de renvoyer les Européens.

Du prétoire, ces paroles passent en ville et arrivent bientôt aux oreilles de Fage. Aussitôt le missionnaire va trouver le général et le capitaine, et leur déclare que si l'on parle encore de l'expulser avec ses compagnons, il refusera de ratifier la conclusion du procès, intenté uniquement pour assurer la sécurité des prédicateurs au Thibet, et qu'il en commencera un nouveau contre les mandarins eux-mêmes. De plus, pour prouver sa ferme intention de conserver Bonga, il envoie M. Durand rejoindre dans ce poste M. Goutelle, qui s'y était rendu à la fin de décembre 1861. Un incident signala le voyage de Durand, et il contribue à montrer avec plus d'évidence les dispositions des autorités de Kiangka. Le missionnaire n'était pas encore arrivé dans la vallée, qu'il apprend que le gouverneur a fait piller la maison d'un des amis de M. Renou, Talikeldzong, habitant de Menkong, et arrêter son fils. A la question de Durand : « Pourquoi le gouverneur agit-il ainsi ? » il est répondu : « Talikeldzong a promis de protéger M. Renou ; maintenant, puisque par ordre de Pékin et de Lhassa un général est venu rendre justice, il faut que cette famille supporte les conséquences des méfaits du père. — Quels méfaits ? — D'avoir contribué à établir l'étranger dans le pays. »

La réponse mérite d'être notée. Cette manière d'agir, conforme aux usages de l'injustice chinoise et thibétaine, était bien faite pour effrayer ceux qui, dans l'avenir, voudraient aider les missionnaires. Cependant, après de nombreux débats, après avoir même emmené le fils de Talikeldzong à quelque distance de Menkong, les employés du gouverneur, sur les réclamations de M. Durand, n'osèrent pas le conduire jusqu'à Kiangka et le remirent en liberté.

II

Jugement du procès de Bonga.

Édits en faveur du catholicisme. — Sentence contre les coupables. — M. Fage accepte le jugement. — Remboursement partiel. — Lettre du prince Kong. — Application des peines.

Malgré cette hostilité qui se manifestait à tout propos, le jour approchait où le jugement allait être prononcé.

La politique générale de la Chine envers les catholiques et envers les missionnaires semblait, depuis quelque temps, se modifier heureusement, et ce changement avait naturellement un écho jusque dans les provinces thibétaines. Au mois de décembre 1861, par un édit rendu sur la présentation du prince Kong, le jeune empereur Tong-tche proclama la tolérance

dont le traité de Tien-tsin lui faisait une obligation. Le 5 avril 1862, un nouvel édit beaucoup plus favorable fut publié, par lequel le gouvernement chinois s'engageait à faire disparaître du code national toutes les clauses infamantes ou prohibitives qui concernaient le culte chrétien, à ne pas obliger les catholiques à payer les impôts superstitieux, et à leur rendre bonne et prompte justice. De telles ordonnances ne pouvaient passer inaperçues, et le vice-roi du Su-tchuen, mieux instruit que les juges de Kiangka de l'esprit qui les dictait, toujours pressé par M. Delamarre, envoya des ordres plus pressants que les précédents. Ne pouvant plus reculer, le général Tchremunse et le capitaine Tchong-houai rendirent leur décision au mois de juillet 1862.

Après avoir successivement énuméré les plaintes de M. Fage, ses dispositions, le rapport du colonel Tchang-ning de Tchamouto, et celui du capitaine Tchong-houai de Kiangka, ils portèrent contre chacun des principaux coupables la sentence suivante, la faisant précéder de l'énoncé de la faute [1] :

Tseouang a laissé Pan Fa-je (M. Fage) acquérir un terrain et, au lieu de protéger l'étranger qu'il avait fait venir, il laissa ses fils le dépouiller de l'argent qu'il leur avait prêté. — Tseouang est condamné à cent coups de bâton et à un mois de cangue. Il sera relégué à 808 ly, à Ki-tang, où il sera gardé comme esclave par le mandarin du camp de ladite localité.

Namguntserin a fait venir Pan Fa-je ; au lieu de le protéger comme il le devait, il a eu l'audace de le voler. — Namguntserin est condamné à deux cents coups de bâton et à un mois de cangue. On lui arrachera les deux yeux et il sera relégué à 2600 ly, à Chepanto, où il sera gardé comme esclave par le mandarin du camp de ladite localité.

Chiambatserin, au lieu de faire paisiblement son devoir, comme il le devait, a commis plusieurs faux et suscité des difficultés qui ont causé des troubles. On a recherché et retrouvé l'argent et les objets, dont le montant s'élève à la somme de 94 taëls. — Chiambatserin est condamné à deux cents coups de bâton et à un mois de cangue. On lui arrachera les deux yeux et il sera relégué à 2400 ly, à Lolangdzong, où il sera gardé comme esclave par le mandarin du camp de ladite localité.

Nonangteundjroup, en sa qualité de mandarin du pays, devait faire des enquêtes sévères et avoir soin des gens paisibles. Or, ce Nonangteundjroup, non seulement n'a pas pris soin des gens paisibles, mais n'a fait qu'obéir à des idées étranges qui l'ont poussé à commettre des exactions pour s'enrichir lui-même. Cette conduite est méprisable au plus haut degré. — L'ancien sous-préfet Nonangteundjroup est dégradé sans pouvoir jamais être réintégré dans son grade, et condamné à être exilé à 2000 ly. Etant mort de maladie, l'exil a été ainsi évité.

Apil avait été payé pour réparer un chemin, il s'est approprié les matériaux et a créé des difficultés. — Apil est condamné à rembourser le prix des matériaux et des objets qu'il s'est appropriés, et en outre, à payer un loyer, pendant quatre ans, de 5 taëls 2 et à restituer une somme de 20 taëls 25. Il est aussi condamné à cent coups de bâton. Il a trouvé un répondant et a assuré que, retourné dans son pays, il ne créerait plus jamais aucun trouble.

1. A. M.-E., vol. 556 [b]. Dans la traduction que nous donnons, nous avons rétabli les noms thibétains, défigurés dans le texte chinois ; par exemple, Nonanteundjroup est appelé Nan-nang-tong-tchou.

Lozonggunba, comme mandarin local, avait pour devoir de faire une enquête complète et de prendre soin de la population paisible. Au lieu de maintenir la tranquillité dans le pays, il s'est laissé influencer et, ne pouvant plus exercer sa protection, des sauvages sont venus qui ont pillé et tué. — Ce mandarin a été dégradé ; il ne pourra jamais être réintégré dans son grade. Il est exilé à 2000 ly, à Lithang, où il sera placé sous la surveillance du mandarin du camp.

Le lama Guielsétserin, qui a ce pays sous sa juridiction, doit lui-même prendre soin des gens paisibles qui l'habitent. Au lieu de donner sa protection, il n'a pensé qu'à s'approprier de l'argent et des objets s'élevant à 50 taëls qu'il a reçus de Pan Fa-je. Il n'a rien fait pour empêcher les troubles. Sa conduite est méprisable au plus haut degré. — Guielsétserin, ne pouvant être puni autrement, est condamné à une amende de 50 taëls d'or ; il est envoyé dans le monastère du Dalaï-Lama du Thibet antérieur.

Kerboneurguié, s'étant réfugié au Yun-nan, n'a pu encore être arrêté. Son frère a été amené à Kiangka, où il a subi plusieurs interrogatoires ; il a reçu l'ordre de restituer à Pan Fa-je les vêtements et les objets qui lui ont été volés, s'élevant à la somme de 1 taël 6. Dès que l'indigène Kerboneurguié rentrera dans son pays, il devra être arrêté et conduit au mandarin du camp de Kiangka, qui, conformément à la loi thibétaine, le jugera et le punira avec la plus grande sévérité.

Fage accepta ces jugements par un acte dont voici la teneur :

Moi, muni d'un passeport impérial, prédicateur français de la Religion, du second ordre, nommé Siao (M. Fage), chargé du Thibet :

Pour me réconcilier et mettre fin aux poursuites, déclare avoir accusé auprès du grand dignitaire Tsong [1] les barbares (Thibétains) des environs de Bonga, en le priant de désigner des mandarins pour juger mes plaintes. Ma demande ayant été favorablement accueillie, il a écrit aux deux Légats impériaux Man et Nguen et désigné les deux officiers, l'un Chinois, Tchong, de Kiangka, et l'autre Thibétain, Tchremunse, de la même ville. Ces deux officiers ont amené à Kiangka les accusés Tseouang, Thibétain, puis les voleurs Nonanteundjroup, Namguntserin, Chiambatserin, Apil, Lozonggunba, Guielsétserin et autres ; ils ont assisté plusieurs fois aux discussions et interrogatoires : tous ont donné par deux fois les explications convenables et en rapport avec mes accusations. C'est pourquoi les deux commissaires chinois et thibétain se sont prononcés comme le voulait la justice ; selon la loi ils ont exigé la restitution de ce qui avait été volé, soit argent, soit objets ; ils ont également appliqué des peines selon la loi. Quant au territoire de Tseouang, dans la suite il sera administré comme le porte l'acte écrit, mais les revenus annuels seront livrés au sous-préfet, pour qu'il les recueille et en prenne soin. Les barbares s'engagent à ne plus chercher l'occasion de lui nuire. En usant d'indulgence, cela a été déterminé clairement.

Moi, prédicateur de la Religion, je donne donc cet écrit pour mettre fin à mes accusations, et, dans la suite, je n'en aurai point regret. Au milieu de ces paroles il n'y a point de fausseté ; il est vrai que, plein de respect pour le jugement, je cesse les poursuites.

1re année de Tong-tche, 28e jour de la 7e lune.

Outre la punition de ces coupables, Fage avait pu obtenir comme compensation, fort minime assurément, des vols commis à Bonga, la somme de 120 taëls, « ce qui, disait-il, devait suffire à peine pour couvrir les frais du procès. »

1. Le vice-roi du Su-tchuen.

En raison de cette indemnité, il signa encore la pièce suivante :

L'indigène Chiambatserin, accusé par moi, missionnaire, de vols d'argent et d'objets, a été condamné par Tchong et Tay [1], lui et les autres, à rechercher l'argent et les objets manquant.

Moi, missionnaire, déclare que, conformément à ce qui a été ordonné par le tribunal, tout m'a été remboursé, et qu'il ne me manque ni un candarin, ni un ly (100e et 1000e partie du taël).

Fait par Siao [2], prêtre du 2e rang, le jour de la 7e lune de la 1re année de Tong-tche. »

Les débats avaient révélé la complicité de Samdo dans les diverses attaques de Bonga ; mais, dit M. Fage [3], « il était trop gros personnage pour être condamné ; avec lui, avec Oguiengun et avec le préfet, l'affaire s'est arrangée à l'amiable, de sorte qu'ils n'ont pas trop souffert ; j'ai entre les mains un édit pour le Tsarong et pour la préfecture de Songngakieudzong, muni des sceaux de Tchong et de Tchremunse, qui ne nous sera pas inutile. » Les comparses furent renvoyés chez eux après avoir reçu quelques coups de bâton. Enfin, comme nous l'avons dit précédemment, le général Tchremunse donna à M. Fage le cheval, les armes et les vêtements de l'ancien sous-préfet du Dzayul, ainsi que l'autorisation écrite d'élever un tombeau au lieu du massacre de Krick et de Bourry.

Toutes les pièces du jugement furent aussitôt expédiées au vice-roi du Su-tchuen et, par lui, à la cour de Pékin. Le prince Kong, régent de l'empire, les fit remettre à notre chargé d'affaires, le comte Kleczkowski [4], avec la lettre suivante, dont la dernière partie révèle clairement les intentions du gouvernement chinois à l'égard des missionnaires du Thibet :

Considérant que, des hommes de votre honorable pays s'étant rendus à Bonga, où des objets ont été perdus et autres affaires ont eu lieu, notre yamen a écrit au vice-roi du Su-tchuen, Lo, pour qu'il prie le légat de Chine au Thibet de faire d'urgence une enquête et de régler complètement ces affaires ;

D'après les renseignements que nous venons de recevoir de ladite province, les individus impliqués dans ces affaires ont été interrogés et condamnés, suivant la loi, à la bastonnade, à la cangue, à la déportation à plusieurs milliers de ly. Un accord mettant fin à ce procès est intervenu entre le missionnaire Fage et chacun des défendeurs. Ils ont signé que cet acte ne pourra jamais être violé. Ceci existe dans les archives. Tels sont les renseignements qui nous sont parvenus.

Nous, prince, trouvons que les voyages au Thibet sont excessivement longs et difficiles ; les témoins appelés dans les procès ne peuvent se rendre devant le tribunal du mandarin sans perdre beaucoup de temps (des mois et des années).

Son Excellence Lo, vice-roi du Su-tchuen, a donné des ordres pour presser le règlement de ces questions.

1. Nom que les Chinois donnaient au général Tchremunse.
2. Nom chinois de M. Fage.
3. A. M.-E., vol. 556 b. Lettre à MM. Goutelle et Durand, 23 juillet 1862.
4. Michel-Alexandre, comte Kleczkowski, né le 27 février 1818 au château de Kleczkow en Galicie, attaché au consulat de Shang-haï le 19 mars 1847, à la légation de France en Chine en 1854, chargé d'affaires du 1er juin 1862 au 11 avril 1863, professeur de chinois à l'Ecole des langues orientales vivantes en 1871, mort le 23 mars 1886.

L'indemnité que réclamait le P. Fage pour l'argent et les objets perdus a été entièrement payée, et les coupables ont été punis selon la loi.

En ce qui concerne la location du terrain de Tseouang, il a été stipulé que le montant du loyer serait versé entre les mains du sous-préfet. Aucune difficulté ne pourra être suscitée, et un acte volontaire mettant fin à ces affaires a été rédigé.

Nous nous empressons d'envoyer copie à Votre Excellence du dossier comprenant dans son entier le procès terminé et deux actes signés par le P. Fage.

Le 13e jour de la 12e lune de la 1re année Tong-tche (février 1863).

Telle fut l'issue du fameux procès de Bonga, qui semblait devoir fortement influer sur la situation de la mission du Thibet.

Les ouvriers apostoliques avaient eu gain de cause, et la possession du terrain loué par Renou leur était garantie, puisqu'il était spécifié que désormais ils devaient payer le prix de la location au sous-préfet de Menkong.

Leurs ennemis étaient punis, sinon tous, du moins les principaux, ceux qui s'étaient montrés les plus acharnés et avaient commis les pillages les plus éhontés.

« Nous avons eu beaucoup de peine pour obtenir cette justice, qui n'est cependant pas telle que nous étions en droit de la désirer, écrit Goutelle ; Dieu s'est laissé, sans doute, toucher par nos supplications et par nos gémissements, il a pris en pitié nos pauvres chrétiens si malheureux depuis tant d'années ; que seraient devenus ces néophytes si nous avions été expulsés ?

» Qu'aurions-nous fait des orphelins actuellement à notre charge, des esclaves que nous avons rachetés et qui savent à peine gagner leur vie ?

» Enfin, c'est une victoire, elle nous fera craindre et respecter dans le pays [1]. »

Renou est plus explicite et peut-être le trouvera-t-on légèrement enthousiaste, mais il a tant souffert et tant travaillé qu'on lui pardonnera, au lendemain d'un triomphe, d'envisager l'avenir sous des couleurs brillantes [2] :

« La pleine victoire que nous avons eue après quatre années de poursuites, les diverses lettres que ces poursuites ont suscitées en notre faveur, soit de Pékin, soit de Lhassa, nous ont donné une grande autorité dans le pays.

» Aussi, au lieu des cris de guerre qu'on ne cessait de prononcer contre nous, tout le monde nous témoigne le plus grand respect. On s'est beaucoup plus occupé de notre religion que par le passé. Les livres que j'ai traduits font beaucoup d'impression sur ceux qui les lisent. Il y a certainement un grand mouvement vers nous, ou plutôt vers la religion que nous représentons. »

1. A. M.-E., vol. 556c. M. Goutelle à Mgr Thomine, 30 mai 1863.

2. A. M.-E., vol. 556c. M. Renou à M. Libois, 7 juin 1863.

Sans doute, ce jugement était une victoire, mais c'était une victoire partielle, dont les conséquences ne devaient être que temporaires et moins considérables qu'on ne l'avait espéré.

Au fond, Thibétains et Chinois voulaient chasser les missionnaires : ils n'osaient pas le faire en ce moment, ne se sentant pas suffisamment soutenus par le cabinet de Pékin encore sous l'impression des victoires européennes ; mais, avec leur tempérament patient, tenace et rusé, ils durent se dire qu'un jour viendrait où ils pourraient prendre leur revanche, et ils attendirent épiant, comme l'épervier, le moment de saisir leur victime.

III

Retour de MM. Renou et Desgodins à Bonga.

MM. Renou et Desgodins à Tchamouto. — Chez les mandarins. — Rapport à Lhassa et réponse. — En route pour Lhassa. — Arrestation à Lagong. — Retour à Bonga.

Les missionnaires avaient espéré, pendant un certain temps, que leur succès dans le procès de Bonga ouvrirait à Renou et à Desgodins la route de Lhassa. Ceux-ci, tout en négociant à Tchamouto de concert avec Fage à Kiangka, avaient continué d'insister pour qu'on les laissât aller de l'avant ; leurs efforts avaient été inutiles.

Le départ du Vicaire apostolique avait d'ailleurs affaibli la force de leurs réclamations, « en rendant, dit M. Desgodins [1], un peu de courage aux mandarins, et en leur faisant croire que, le chef s'étant éloigné, les subordonnés en feraient bientôt autant. »

« Dès le surlendemain de l'éloignement de notre évêque [2], les deux Thibétains de Lhassa qui restaient ici étaient venus sommer nos mandarins de nous expulser comme le Lao-ta-jen (l'évêque) ; si on ne voulait pas nous chasser, ils viendraient eux-mêmes nous lier, nous mettre sur des chevaux, et nous renverraient au Su-tchuen ou, par voie d'eau, à Saïgon.

» Le mandarin civil répondit parfaitement, comme un brave homme qu'il s'est toujours montré.

» Le colonel leur dit : « Attachez-les, tuez-les, faites ce que vous voudrez, nous ne nous en mêlons pas. »

» Un mois de délai avait été fixé pour l'exécution de ces beaux plans. Nous attendions donc en paix et tranquillité. Le 17 ou le 18 de la lune, jour d'exécution, approchait ; alors le 16 nous nous mettons en costume officiel, bonnet de cérémonie en tête ; traités et toutes pièces officielles en main, nous nous rendons chez le mandarin civil, qui nous reçoit fort bien. Après

1. A. M.-E., vol. 566[b]. Desgodins à M. Fage, Vendredi-Saint 1862.

2. A. M.-E., vol. 556[b]. Desgodins à M Fage, 10 mai 1862.

quelques formules de politesse et un exposé succinct de notre visite, nous demandons que le colonel vienne. Mais celui-ci fait répondre que la tête lui tourne. Nous insistons et nous envoyons deux interprètes ; la tête lui tourne toujours. Pendant ce temps, nous causions de choses et autres, buvions le thé, mangions les petits pâtés du mandarin et ne bougions pas plus que des bornes.

» Voyant que la nuit approchait, nous déclarâmes au mandarin civil que si nous étions coupables, les magistrats devaient nous traiter comme tels, sinon qu'ils eussent à préparer des oulas (porteurs) pour Lhassa, que nous voulions partir le 23 de la présente lune. On se quitta assez froidement, et notre brave P. Renou, très fatigué, fut obligé de se mettre au lit, où il expia rudement ses prouesses.

» Le lendemain, aussitôt après notre dîner, nous partons en cachette et arrivons jusque sous le porche du colonel sans être aperçus ; on court nous annoncer, et, quand nous arrivons dans la salle de réception, nous nous empressons de demander si la tête lui tourne encore. Elle va bien. Alors on cause, on discute, nous demandons pourquoi le colonel a dit et répété qu'il nous chasserait. — « Je ne l'ai pas dit, c'est une calomnie... » De là, une discussion plus générale : nous savons officiellement que ce sont les mandarins chinois et non les thibétains qui nous arrêtent, nous connaissons même les noms de nos ennemis. Le colonel prend la défense de ses compatriotes et collègues et lance quelques mots peu convenables. Le P. Renou se fâche, menace, tempête, et finit par tourner le dos... Suit un long silence. Pour se mettre à l'abri, le colonel ose avancer qu'il ne connaît pas les traités dont nous lui parlons. — « Ce n'est pas vrai, mais n'importe, qu'on aille chercher le mandarin civil et son traité. » Puis encore une longue pause. Tchen arrive quelques instants après avec le traité ; on le lit, on le commente, on prouve que tous les mandarins sont en contradiction avec cet édit. Puis le P. Renou fait une histoire des persécutions de la religion au Thibet : Sous Kang-hi, les Capucins sont très bien reçus par les Thibétains, ils peuvent fonder des établissements, puis ils sont chassés par les Chinois ; sous Hien-fong, viennent MM. Huc et Gabet, leur voyage, leur bonne réception par le ministre Pechi et leur expulsion par Ki-chan ; son retour à Bonga, les persécutions ; notre arrestation ici, l'expulsion de l'évêque ; qui pourrait douter que ce ne sont pas les mandarins chinois qui nous arrêtent ?

» Nous concluons que, pour nous prouver clairement qu'ils ne sont pas dans l'affaire, ils aient à nous procurer des porteurs le 23 de la lune... Le mandarin civil laisse alors passer un petit bout de l'oreille. « Attendez, dit-il, que le nouveau commissaire impérial vienne: il n'y aura plus d'obstacle, vous irez avec lui. — Grand merci, Messieurs ; quand celui qui nous a arrêtés, qui a reçu de l'argent pour faire ce mauvais coup, qui nous a ruinés, sera hors de cause, nous aurons affaire à un autre personnage qui recommencera la même comédie. Il nous faut des porteurs pour le 23... » Là-dessus on se quitte d'assez mauvaise grâce, et notre P. Renou revient se mettre au lit, où il fut malade toute la nuit.

» Le 18 de la lune, encore une expédition chez le mandarin civil. A

peine arrivés, nous le prions de vouloir bien faire appeler le colonel. Celui-ci se rend au poste sans retard. « Tu nous as dit que tu ne connaissais pas les traités. Comment se fait-il que l'avant-dernière année, à la 11[e] lune, tu envoyais à Kiangka des ordres relatifs à ces traités ? — Je ne l'ai pas fait. — Tu ne l'as pas fait ? lis cette lettre que tu fis écrire à Tchong-houai. » Mais le colonel ne sait pas lire et le mandarin civil est obligé de lui donner lecture de la lettre.

» Ensuite il fait la lecture du traité. Je ne sais comment reprit la conversation, mais on en vint encore à dire que c'étaient les mandarins chinois et non les thibétains qui nous arrêtaient; on discuta longtemps et il fut convenu que les interprètes viendraient le lendemain matin chercher deux écharpes, qu'ils iraient inviter le Bouddha vivant, soit à nous donner des porteurs pour le 23, soit à venir avec ses lamas nous lier et nous jeter à la rivière. Là-dessus nous partons, en faisant nos adieux aux deux mandarins.

» Le lendemain, nous sommes obligés d'envoyer chercher les interprètes, qui viennent l'oreille basse. On leur remet les deux écharpes de félicité. Ils doivent faire les deux propositions convenues et, de plus, demander les lettres thibétaines venues de Lhassa et ordonnant de nous arrêter. Ils montent à la lamaserie, font ou ne font pas nos commissions, puis redescendent avec une multitude de compliments de la part du Bouddha. Il n'a jamais eu la moindre mauvaise intention contre nous ; que nos deux mandarins lui donnent un papier attestant qu'il n'est pour rien dans notre affaire, et les porteurs seront à notre service au jour et à l'heure que nous désirons ; quant à l'original des lettres demandées, il est perdu... Cependant, quelques heures après, on nous envoyait du prétoire une traduction de ces mêmes lettres ; nous ne voulûmes pas même la lire, nous disant que nous avions encore de quoi disputer avec la gent mandarine. »

Pendant ces pourparlers, le trésorier-payeur Tchen et le colonel Tchang avaient adressé à Lhassa un rapport dont voici le résumé :

Selon votre ordre, nous avons exhorté le Français Tou-to-min et il est déjà parti pour retourner au Su-tchuen. Mais il reste le sous-ministre français Lo-le-nou et un autre qui sont encore à Tchamouto.

Quelques semaines plus tard, ils reçurent du commissaire impérial Man la réponse suivante :

J'ai pris connaissance du rapport. Il conste du rapport desdits chargé des impôts et colonel que le ministre [1] français Tou-to-min s'est déjà mis en route pour retourner au Su-tchuen. Quant au vice-ministre Lo-le-nou avec son compagnon, il doit être facile de les amadouer. J'espère que lesdits chargé des impôts et colonel se feront un devoir de faire les exhortations les plus pressantes pour amener lesdits Français à retourner à l'est et à ne pas prendre du tout la route du Thibet. Ceci est très important.

En même temps qu'il avait donné cet ordre, le commissaire impérial

1. Dans le sens de chef.

Man, de concert avec le trésorier-payeur de Lhassa, Ly, avait chassé de la capitale du Thibet les deux chrétiens Lieou et Yang-sin [1], envoyés par Mgr Thomine pour préparer la voie aux missionnaires; ils n'eurent pas même le temps de vendre leurs marchandises et éprouvèrent de ce chef une perte de 2.000 taëls. Les mandarins n'avaient allégué d'autre motif d'expulsion que celui-ci : « ces Chinois, qui sont chrétiens, doivent avoir des relations avec les Français et avec les Anglais. » Les autorités de Tchamouto se préparèrent, suivant les ordres reçus, à agir envers les prêtres comme les commissaires impériaux de Lhassa envers les chrétiens, seulement elles y ajoutèrent la ruse. Elles feignirent d'abord de céder aux instances des ouvriers apostoliques et leur permirent de se diriger vers Lhassa ; nous allons voir ce que valait cette permission.

« Nous partîmes le 20 juin 1862, au grand contentement de tout le monde, écrit Desgodins [2] ; lamas, soldats et peuple nous firent des présents d'adieu, pour lesquels il fallut bien dépenser une dizaine de taëls. Les mandarins avaient en outre dressé une tente entre la ville chinoise et la lamaserie, où ils nous offrirent une tasse de thé et nous souhaitèrent bon voyage. A deux heures de là, nous trouvions encore un bon déjeuner préparé par les ordres du trésorier (ce fut le seul présent des mandarins). Enfin, vers midi, nous passions le fameux pont de Golokiao, et le soir nous couchions dans une maison thibétaine à Langtang. Cette première journée avait beaucoup fatigué notre cher doyen encore convalescent ; cependant le lendemain nous nous remîmes en marche, passâmes une haute montagne et arrivâmes à Lagong brisés de fatigue. Il fut décidé que nous nous reposerions deux ou trois jours.

» A peine étions-nous installés dans la maison mandarinale, que le gardien vint nous avertir d'un air assez piteux qu'un ordre secret de nous arrêter était passé la veille dans son bureau en même temps que la note annonçant notre voyage. Une demi-heure avant nous, était arrivée l'avant-garde des lamas de Lhassa qui devait nous arrêter ; le soir, le reste de la bande était au poste, et on nous faisait dire que, si nous voulions retourner à Tchamouto, on ne nous gênerait pas ; sinon, l'on nous couperait les vivres et l'on supprimerait les porteurs. Nous protestâmes, mais les porteurs, l'eau, le bois et les vivres ne vinrent pas. Dès le même soir, notre chef de poste écrivit aux mandarins de Tchamouto pour les avertir de ce qui se passait. Cinq jours se sont écoulés et nulle réponse n'a été envoyée. Nous avons encore des vivres pour quelques jours et nous en attendons la fin avant de prendre un dernier parti. »

« Le chef de la bande qui nous a arrêtés [3] est le même Lozongichié qui, l'an dernier, était arrivé à Tchamouto avec deux autres lamas pour nous empêcher d'avancer. Depuis son départ de Tchamouto, il y a trois mois, il était à nous attendre à Gentatchay, à un jour de marche d'ici. Comment nos

1. Une lettre de Mgr Thomine de 1863 parle des chrétiens Yang-sin et Lieou ; une autre de 1862 parlait seulement de Yang-sin, et indiquait Lieou comme ayant été retenu à Ta-tsien-lou.

2. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Desgodins à M. Fage, 28 juin 1862.

3. A. M.-E., vol. 556 ^{b}. Desgodins à M. Fage, Lagong, 15 juillet 1862.

mandarins chinois et le Bouddha vivant ne l'auraient-ils pas su ? Il est donc probable qu'ils ont voulu de gaîté de cœur et de propos délibéré nous jeter dans le guet-apens. La conduite qu'ils tiennent envers nous depuis plus de trois semaines est bien capable de confirmer cette opinion. Dès le jour de notre arrestation, notre chef de poste fit son rapport à ses supérieurs, et le 29 juin il écrivait de nouveau. Ces deux lettres sont restées sans réponse. Le 4 juillet, M. Renou écrivit lui-même aux mandarins chinois, demandant qu'ils nous protègent pour retourner à Tchamouto ; le 7 nous recevions une lettre pleine de mensonges, qui ne répondait pas un mot à nos demandes et qui semblait nous dire : « Tirez-vous d'affaire comme vous pourrez. » Le 9 nous répondions à cette lettre, en déclarant formellement que, vu l'état de trouble où est Lhassa, nous ne voulions plus y aller, et nous demandions des porteurs pour Bonga ; le 13 nous envoyons une nouvelle lettre dans le même sens ; aujourd'hui 15 juillet, nous n'avons point de réponse. Dans toutes ces lettres nous faisions connaître aux mandarins que depuis le jour de notre arrivée on nous coupait les vivres, et qu'on donnait des ordres très sévères contre ceux qui oseraient nous vendre quelque chose. Ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté et pendant la nuit que nous avons pu nous procurer un peu de viande. Personne ne vient chez nous, ni chez les soldats, qui, depuis les défenses lancées contre nous, ont eux-mêmes bien de la peine à se procurer les choses nécessaires à la vie. On veut évidemment nous faire mourir de faim, et si cet état continue encore quelques jours, le P. Renou, qui avait d'abord éprouvé une amélioration considérable, ne tardera pas à retomber malade [1]. »

Ainsi, après une longue attente et des protestations multipliées, les missionnaires, se voyant absolument à la merci de leurs ennemis, sans aucun moyen d'avancer, avaient essayé d'entrer en composition avec les autorités chinoises et thibétaines ; leurs premières démarches ayant été inutiles, incapables de reculer et d'avancer, ils se demandaient avec anxiété ce qui allait advenir. Ils adressèrent à Tchamouto une nouvelle lettre dans laquelle, après avoir une fois encore protesté contre leur arrestation, ils exprimaient le désir d'être conduits à Bonga, et cette fois ils disaient vouloir suivre la route de traverse qu'on appelle route du Yun-nan, beaucoup plus facile et plus courte que celle du Su-tchuen. Un des lamas venus pour les arrêter porta cette lettre au colonel Tchang et au trésorier-payeur Tchen, qui acquiescèrent immédiatement à la proposition.

Aussitôt qu'il fut de retour, l'envoyé vint avec Lozongichié rendre visite à M. Renou. « Tout s'arrangea à l'amiable, écrit le missionnaire [2] ; il fut convenu que nous leur donnerions une pièce dans laquelle nous déclarerions que, vu les troubles de Lhassa [3], nous renoncions pour le présent à

1. *Le Thibet*, 2e édition, p. 106.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre aux directeurs du Séminaire, Kiangka, 30 juillet 1863.

3. Au sujet de ces troubles de Lhassa, voici ce que M. A. Biet racontait au supérieur du Séminaire des Missions-Etrangères : « En 1862, le résident chinois Man et son compère, gendre par concubine, Ly-iu-pou, mécontents du peu de souplesse du régent du Thibet, dont ils ne pouvaient plus tirer force argent, ont appelé à Lhassa le fameux Péchi de M. Huc, exilé dans l'arrière-Thibet, puis lui ont vendu le titre de régent, moyennant, dit-on, la somme énorme de huit cents pains d'or. Le pain équivaut à 50 onces

ce voyage, et qu'eux signeraient une autre pièce répondant de nous fournir les moyens sûrs de nous rendre à Bonga. »

C'était le 20 juillet 1862. « A peine le contrat était-il signé de part et d'autre, écrit Desgodins, que ces deux ours devinrent tout à coup les plus aimables gens du monde, attentifs à bien exécuter leur engagement et à nous faire plaisir. Comme de notre côté nous ne cherchions plus à regimber contre la nécessité (ce qui les eût immédiatement fait redevenir semblables à des tigres), ils se montrèrent bons enfants et bons amis. »

Le lendemain, 21 juillet, les missionnaires, escortés par les deux lamas, se mirent en route. Ils auraient voulu, après avoir franchi la montagne qui est au sud de Lagong, traverser le vaste plateau de Pomda, uniquement habité par des bergers ; mais il leur fut impossible de trouver les chevaux nécessaires, et ils durent suivre le chemin ordinaire et revenir à Tchamouto. Cette fois, la réception fut très simple, le supérieur de la lamaserie où ils logèrent fut le seul à venir les saluer ; « à leur arrivée et à leur départ, les mandarins, les soldats, le peuple, tous étaient si bien rentrés chez eux qu'on eût dit une ville abandonnée. » Le 1er août, les voyageurs repartirent et suivirent d'abord pendant trois jours la rive droite du Mékong, et le quatrième ils passèrent la montagne aride et dénudée de Deou, qui sépare ce fleuve des sources de la rivière Oukio, un des affluents de la Salouen ; ils descendirent le petit cours d'eau sur la rive gauche, et le 5 août, après avoir failli périr dans ses flots débordés, ils s'arrêtaient au village de Pomda, dont le mandarin leur offrit l'hospitalité.

Le 8 août ils étaient à Dzogong, résidence d'un préfet de deuxième classe. Les deux lamas qui les escortaient depuis Lagong ne devaient pas aller plus loin, parce qu'à Dzogong finit la région infestée par les brigands. Les voyageurs se firent les adieux les plus gracieux, dignes des meilleurs amis, avec la promesse de se revoir à Lhassa. Les deux premiers domestiques des lamas restèrent avec les missionnaires et les accompagnèrent à Tchrayul, dont le sous-préfet leur donna des guides pour les conduire à Petou, célèbre par sa lamaserie : « Là, écrit Renou [1], nous étions en pays connu et nous n'avions plus besoin ni de guides, ni d'éclaireurs étrangers ; les villages s'avertissaient les uns les autres de notre arrivée, et partout nous avons trouvé une réception cordiale, à laquelle nous étions loin de nous attendre, parce que, dans les descentes que les mandarins thibétains ont faites au Tsarong à l'occasion de notre procès, tous ont plus ou moins souffert. Mais ce qui nous étonna davantage, c'est que les familles des condamnés furent celles qui se rapprochèrent le plus de nous. Aussi fallut-il souvent nous arrêter en route, et nous mîmes quinze jours à terminer notre voyage lorsqu'il ne nous en fallait pas plus de cinq à six. »

Enfin, le 8 septembre 1862, les missionnaires arrivèrent à Bonga ; trente-neuf jours après leur départ de Tchamouto, mais vingt-deux seulement avaient été des jours de marche.

ou taëls. Par suite de la fuite du régent, et de son accusation à Pékin, Man et Ly sont dans de fortes transes, parce que Man est appelé en jugement à Pékin et Ly à Tchentou. » (A. M.-E., vol. 556 c. Lettre du 15 octobre 1863.)

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre aux directeurs du Séminaire, Kiangka, 30 juillet 1863.

IV

Mgr Thomine à Pékin. — Son retour en Europe.

Mgr Thomine à Pékin. — Son mémoire à la légation. — Jugement sur M. Kleczkowski. — Relations de Mgr Thomine avec la légation. — Entente du prince Kong et de M. Kleczkowski. — Convention. — Mgr Thomine prié de s'éloigner. — Conseils de M. Kleczkowski. — Mgr Thomine en France et à Rome.

Pendant que le procès de Bonga se terminait comme nous venons de le raconter, et que les missionnaires les plus avancés vers Lhassa rétrogradaient, Thomine-Desmazures se rendait à Pékin. Il y arriva trop tard pour que sa présence et ses démarches eussent quelqu'influence sur les ordres que le gouvernement chinois donna à Tchamouto et à Kiangka de porter un jugement définitif ; sous ce rapport, le voyage de l'évêque n'eut aucune utilité ; tout au plus pourrait-on supposer, mais nous n'avons nulle preuve pour appuyer cette supposition, que la cour de Pékin, craignant ses réclamations à la légation de France, avait hâté la solution du procès, afin de pouvoir répondre lors de l'arrivée de l'évêque que tout était terminé à la satisfaction des deux parties. Quoi qu'il en soit, nous devons raconter le voyage de Mgr Thomine, ses instances près de notre ministre, et les questions, concernant le Thibet, qui furent traitées à cette occasion.

De Ta-tsien-lou, où il trouva toutes ses lettres que la poste chinoise avait refusé de prendre depuis son départ pour Lhassa, le vénérable évêque gagna Shang-haï, puis Tien-tsin où le gérant du consulat de France, M. Fontanier, lui donna une passe pour aller à Pékin [1].

Reçu avec cordialité au Pe-tang par Mgr Mouly [2] et avec une certaine froideur par notre chargé d'affaires, M. Kleczkowski, l'évêque adressa à ce dernier, le 26 août 1862, un rapport sur les attaques et le pillage de Bonga, son arrestation et celle de deux de ses missionnaires à Tchamouto, les dénis de justice des mandarins chinois et thibétains, en un mot sur la situation des affaires de la mission telle qu'il l'avait vue avant son départ ; il concluait par les demandes suivantes [3] :

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. « Nous soussigné, Gérant du Consulat provisoire de France à Tien-tsin, prions et requérons les autorités civiles et militaires, chargées du maintien de l'ordre et de la paix dans tout l'Empire, de laisser passer librement Sa Grandeur Mgr Thomine-Desmazures, évêque du Thibet, se rendant à Pékin, et de lui prêter aide et protection en cas de besoin.

» Fait à Tien-tsin, le 17 août 1862.

» *Le Gérant :* H. Fontanier. »

2. Joseph-Martial Mouly, né à Figeac le 2 août 1807, de la Congrégation de la Mission, évêque de Fussulan, Vicaire apostolique de Mongolie, puis du Pe-tché-li septentrional (1856), mort à Pékin le 4 décembre 1868.

3. A. M.-E., vol. 556 *b*. Journal de Mgr Thomine-Desmazures.

1° Assurer légalement, devant les gouvernements de Lhassa et de Pékin, aux missionnaires du Thibet la propriété et la jouissance paisible de l'établissement créé à Bonga et payé de notre argent. Je prie la légation de prendre les moyens qu'elle croira convenables et efficaces pour obtenir cette assurance légale.

2° Empêcher que les missionnaires ne soient pillés par les chefs mêmes. Il est difficile de croire que cela puisse avoir lieu sans le déplacement de quelques mandarins qui s'affichent hautement comme les ennemis des Européens, et sans que le gouvernement de Pékin ne fasse reconduire officiellement avec honneur celui qu'on a chassé du Thibet officiellement avec déshonneur.

3° Liberté de communications. — Pour empêcher la légation d'accomplir ce que sa bienveillance m'a manifesté la volonté de faire pour nous, le moyen employé est d'interrompre nos communications avec le Su-tchuen et spécialement avec la légation. Il est donc de première nécessité que nous ayons les moyens de lui faire savoir ce qui nous concerne. D'un côté, de toutes les dépêches que nous avons confiées à la poste chinoise, même sous le couvert de mandarins bienveillants, une est arrivée à Pékin, trois à Tchen-tou ; plusieurs ont été soustraites à la poste soit à Ta-tsien-lou, soit à Tchen-tou. D'un autre côté, nos commissionnaires, notre argent, nos effets, tout a été arrêté à Ta-tsien-lou. J'ai été, depuis mon départ du Su-tchuen, en avril 1861, sans aucune de mes lettres importantes ; plus d'un cent attendaient à Ta-tsien-lou quand j'y suis revenu. N'est-il pas possible que, de concert avec le gouvernement chinois, des mesures soient prises pour assurer la liberté de nos communications avec la légation au moyen de la poste chinoise, conformément au traité ?

4° Enfin, une réclamation que je n'aborde qu'avec le plus grand regret, qui répugne à mes habitudes et à mon caractère, mais à laquelle je suis réduit par la nécessité, c'est celle de l'argent. Je désirerais beaucoup pouvoir la passer sous silence ; je ne m'arrêterai pas à énumérer les pertes considérables qu'ont causées à moi et à ma mission les tristes mesures prises par le gouvernement chinois et ses employés supérieurs pour nous bannir du Thibet. Il est facile de concevoir que ce n'est pas sans débourser de grosses sommes que j'ai pu aller inutilement jusque dans le Thibet, en revenir, que je dois y retourner, payer en divers lieux les frais d'un séjour très dispendieux ; que mes missionnaires, arrêtés et réduits à un état précaire, pressurés par les fournisseurs des prétoires, sont obligés à des dépenses qui ont de beaucoup dépassé leurs moyens ; que mes employés, les uns chassés de Lhassa avec perte de leurs capitaux et contraints de voyager à mes frais, les autres, au Su-tchuen, obligés de voyager çà et là et de faire des frais pour sauvegarder nos effets en partie avariés à cause de tous ces délais, ont ajouté à la somme des dettes qu'il me faudra acquitter. Je crois me tenir dans les limites du droit, de la justice et des convenances en bornant à dix mille taëls la réclamation que je prie humblement la légation de faire en mon nom au gouvernement chinois. Que le paiement soit fait à Pékin.

Les demandes du Vicaire apostolique du Thibet étaient, on le voit, fort modérées. Nous ignorons quelle impression elles produisirent sur notre chargé d'affaires ; toujours est-il que le lendemain du jour où il les reçut, il vint rendre visite à Mgr Thomine, qui écrit dans son journal : « M. Kleczkowski m'a fait beaucoup de promesses, me disant qu'il ne pourrait ni s'occuper de mon affaire, ni en parler au gouvernement chinois avant un mois, et me déclarant que dans deux mois je serais reconduit au Thibet. »

D'autres entrevues succèdent à cette première visite ; elles ne satisfont

pas l'évêque, qui résume ainsi son impression dans une lettre adressée à M. Legrégeois, directeur au Séminaire des Missions-Etrangères. Pour vive que soit parfois l'expression de ses sentiments, il nous semble qu'elle peut être pardonnée au chef d'une mission en détresse [1] :

L'esprit étroit de M. Kleczkowski me donne peu d'espoir. J'ai reçu de lui beaucoup de politesses, invitations à dîner et tout ce qui peut se trouver de plus aimable. Mais comme je ne suis pas venu à Pékin pour chercher un coup de chapeau, tout en doublant pour le moins les procédés polis à l'égard de celui qui me traitait si bien, je n'ai pu m'empêcher de froncer deux fois les sourcils, et de manifester aux secrétaires de la légation mon mécontentement, d'abord parce qu'on me renvoie à un mois avant de dire le premier mot de mon affaire, qui est tellement simple en soi, aux yeux de tout le monde, qu'une seule entrevue, comme M. Kleczkowski en a fréquemment avec le prince Kong, suffirait pour la terminer et me renvoyer au Thibet. C'est bien facile à M. Kleczkowski d'attendre pendant un mois en se promenant dans son beau parc, mais mes cinq pauvres missionnaires arrêtés au Thibet, leurs dépenses toujours croissantes, et le danger peut-être dans lequel ils se trouvent, ne me sont pas à moi si faciles à supporter. En second lieu, je lui ai déjà fait sentir assez clairement que, puisqu'il m'avait désigné comme évêque au gouvernement chinois, je ne consentirais point à être traité par ledit gouvernement comme un bonze, cette classe ignoble qu'un honnête Chinois n'admet pas à table, mais avec le rang que les évêques ont en France et qu'ils occupent dans toute société civilisée ; j'ai dit clairement que je n'étais pas venu pour chercher des honneurs et que je refusais ceux qu'il me voulait faire ici, mais que je ne paraîtrais point comme évêque aux yeux du gouvernement chinois sans ceux qui sont dus à mon caractère. Comme M. Kleczkowski, qui affecte des dehors très religieux, m'a laissé apercevoir son dissentiment qu'il a manifesté d'une manière grossière à NN. SS. Navarro [2], Mouly et Anouilh [3], je doute que nous tombions d'accord. Il a l'esprit trop étroit pour comprendre qu'en honorant les évêques et les missionnaires, il relève aux yeux du gouvernement chinois la légation, qui n'a d'autres intérêts à protéger que ceux de quelques commerçants, dont les plus riches sont des misérables en comparaison des Anglais. Et comment les protège-t-il ? Dans toutes mes courses, dans tous les lieux où j'ai passé, je n'ai vu ni un missionnaire, ni un commerçant, ni un officier français, ni un employé de l'administration, qui ne m'ait découragé en me faisant entendre des plaintes sur son compte.

Et pour compléter cette appréciation plutôt sévère, l'évêque rappelle M. de Montigny, son rôle, ses qualités, et les compare avec le peu d'intelligence que, selon lui, Kleczkowski a de la situation. Mais, comme les récriminations ne servent à rien, Thomine va passer son mois d'attente à Ta-kou et à Tien-tsin, puis revient à Pékin sans que, selon la promesse de notre chargé d'affaires, la question qui l'intéresse ait été traitée. Extérieurement cependant, Kleczkowski se montre mieux disposé :

1. A. M.-E., vol. 556^{b}. Pékin, 31 août 1861.

2. Michel Navarro, de l'Ordre de saint François d'Assise, évêque de Cucusa, Vicaire apostolique du Hou-nan le 8 décembre 1856, mort le 10 octobre 1877.

3. Jean-Baptiste Anouilh, né le 10 novembre 1819 dans le diocèse de Pamiers, de la Congrégation de la Mission, évêque d'Abydos, Vicaire apostolique du Pe-tché-li occidental le 12 décembre 1858, mort à Tching-ting le 18 février 1869.

« Aujourd'hui, écrit le prélat le 23 septembre [1], je déjeunai à la légation. Notre chargé d'affaires m'a promis de s'employer tout entier pour faire réussir ma demande. J'en ai été vraiment très content et j'ai une très grande probabilité que je retournerai immédiatement au Thibet. »

Hélas! à peine cette lettre est-elle écrite que les espérances s'envolent. Le 26 septembre, l'évêque écrit dans son journal [2] : « Il semble que tout est changé. Au milieu de choses méprisantes pour les évêques, que M. Kleczkowski voudrait mettre sous ses pieds, il dit qu'ils devraient baiser la main de la légation, répétant douze fois avec serment devant Dieu pris à témoin qu'il est catholique dévoué (tout en nous traitant de bonzes) ; au milieu de ses plaintes ordinaires de fatigues, travail, etc., il me déclare qu'il a jeté un coup d'œil sur mes notes, qu'il ne demandera pas un denier d'indemnité pour moi au gouvernement chinois, et n'exigera pas une punition pour les coupables. Je n'ai rien répondu à ses invectives; j'ai gardé le silence avec le mécontentement sur la figure et je suis parti. »

Pendant les jours qui suivent, Mgr Thomine reçoit plusieurs visites des secrétaires et des interprètes de la légation, entre autres de M. Pichon, secrétaire par interim. « Je lui ai déclaré net, écrit-il [3], afin qu'il le redise, que je suis excessivement mécontent, que M. Kleczkowski m'a prouvé que ses sentiments religieux étaient seulement dans ses affirmations, lesquelles étaient démenties par ses actes ; s'il ne revient pas sur ce qu'il m'a dit, je partirai pour Paris, et je l'accuserai personnellement, non seulement auprès du gouvernement français, mais plus encore par la presse devant la justice de toute l'Europe catholique. »

Il est évident que l'excellent et généralement très doux Mgr Thomine était fort en colère le jour où il fit ces déclarations, qu'il ne devait pas mettre à exécution.

Quels que fussent ses procédés envers le Vicaire apostolique du Thibet, Kleczkowski étudiait avec soin le rapport qui lui avait été remis précédemment et, dans ses entrevues avec le prince Kong, s'efforçait de lui faire accepter un *modus vivendi*, sans repousser toutes les demandes de l'évêque et sans s'opposer complètement aux désirs de la Chine. Nous trouvons une preuve palpable de cet état d'esprit dans la conclusion des entretiens du prince et du diplomate, rédigée en six articles écrits en chinois et dont voici la traduction [4] :

I. Cette affaire, si moi, grand ministre, je fais officiellement une invitation au prince Kong de l'arranger, il est à craindre que d'autres ne profitent de cette démarche pour en faire une règle. Je me propose d'enjoindre à l'évêque Tou (Mgr Thomine) de ne plus aller au Su-tchuen ou bien de retourner de suite dans sa patrie. De cette façon, le prince Kong et moi serons absolument comme si nous ne nous étions jamais occupé de cette affaire.

1. A. M.-E., vol. 556 *b*. Mgr Thomine à M. Libois, 23 septembre 1862.
2. A. M.-E., vol. 556 *b*. Journal de Mgr Thomine.
3. A. M.-E., vol. 556 *b*. Journal de Mgr Thomine, 28 septembre 1862.
4. A. M.-E., vol. 556 *b*. Traduction de M. Bonnet, provicaire du Su-tchuen oriental.

II. L'officier-payeur Tchen et le colonel Tchang, bien que, par ordre supérieur, ils aient pressé les missionnaires d'aller ailleurs, ont cependant, dans ces deux dernières années, traité très poliment les missionnaires, ce qui peut s'appeler bien comprendre les circonstances et rendre service à l'Etat. Je prie le prince Kong de les récompenser comme il jugera convenable : c'est une manière pour moi de leur exprimer ma reconnaissance.

III. Je demande que, par le Tsong-li-yamen, le vice-roi du Su-tchuen soit informé qu'il doit prévenir ses subordonnés de la permission donnée aux deux missionnaires Lo [1] et Tin [2] de demeurer à Tchamouto ou de s'avancer jusqu'à la capitale du Thibet, suivant leur commodité ; et, au cas où ces deux missionnaires iraient à Lhassa, qu'il doit transmettre tout le long de la route l'ordre de les protéger, les laissant à leur volonté se procurer chars, chevaux, vivres, etc.... sans qu'on puisse les arrêter ou empêcher, absolument comme les Chinois des bannières. Quand ces deux missionnaires seront arrivés à Lhassa, le légat qui y réside pourra surveiller comment ils se comportent.

IV. Lorsque les missionnaires de mon royaume auront de l'argent ou des correspondances allant du Su-tchuen au Thibet, à leur passage aux relais de la poste de Ta-tsien-lou, qu'on ne les retarde pas et qu'on ne les fasse pas disparaître. Après l'arrivée de ces missionnaires au Thibet, s'ils envoient des lettres de n'importe quel endroit pour Tchamouto, Kiangka, etc., etc...., les mandarins de ces endroits devront les mettre dans le pli des dépêches officielles et les feront porter au vice-roi du Su-tchuen, et, dans son prétoire, elles seront séparément adjointes au pli officiel et portées à la capitale au Tsong-li-yamen, qui me les transmettra à moi grand ministre. Et moi, non seulement j'en aurai reconnaissance sans limites, mais je paierai toutes les dépenses qui auront dû être faites au Su-tchuen.

V. Le vice-roi du Su-tchuen doit de suite ordonner à l'intendant militaire de Kiangka, nommé Tchong-houai, de s'entendre avec les mandarins militaires de ladite ville pour arranger sûrement l'affaire des terrains et maisons possédés par les missionnaires à Bonga. Ils ne pourront absolument pas rendre le prix des maisons et terrain et détruire le bail, il leur faudra de suite établir et donner aux missionnaires un acte de loyer perpétuel.

VI. Le vice-roi du Su-tchuen doit informer les mandarins du Thibet qu'il est permis aux chrétiens Yang et Lieou d'aller et de venir, de faire le commerce aussi bien que les gens du peuple ordinaire, sans qu'on puisse les molester.

De plus, si Lo-le-nou, Tin-te-ngan, sur les pays frontières du Su-tchuen et dans toute localité du Thibet, s'adressent aux mandarins des lieux pour emprunter de l'argent, on devra le leur donner de suite, jusqu'à concurrence de 1000 taëls. Dès que j'en serai informé, je rendrai la somme prêtée et paierai de plus l'intérêt qui sera dû ainsi que les frais de port.

Le 23 courant, j'aurai une dépêche à envoyer au missionnaire Lo. Je prie le Tsong-li-yamen de la joindre au pli concernant cette affaire pour être portée à destination.

Telle fut la convention élaborée entre M. Kleczkowski et le prince Kong ; mais, dit avec raison M. Desgodins [3], « ce dernier n'avait pas apposé son cachet sur l'écrit, il en approuvait seulement le contenu. Le prince voulait sans doute se ménager un moyen diplomatique, sinon honnête, de déga-

1. M. Renou.

2. M. Desgodins.

3. *Le Thibet*, 2e édition, p. 104.

ger sa parole. » D'autre part, ces six articles sont loin d'offrir, croyons-nous, tous les avantages que Kleczkowski en avait peut-être espérés. Étudions-les en détail.

D'après le texte même du premier, notre plénipotentiaire ne veut pas faire, et il ne fait pas « officiellement une invitation au prince d'arranger cette affaire ». Il s'ensuivrait donc que les pourparlers sont seulement officieux, que ce n'est plus au nom de la France, et en qualité de représentant de l'empereur Napoléon III que notre agent parle, mais en son nom personnel. Ce n'est pas encore purement et simplement l'abandon de la mission du Thibet, c'est pourtant, nous semble-t-il, le premier pas qui conduira à ce résultat. Si, dès 1862, presque au lendemain de nos victoires, notre diplomatie n'ose pas revendiquer hautement la protection des missionnaires dans le Thibet, quand le fera-t-elle ?

La seconde partie de cet article n'est pas moins douloureuse pour le Vicaire apostolique, puisque, d'un trait de plume, il est sacrifié : « Je me propose d'enjoindre à l'évêque Tou de ne plus aller au Su-tchuen ou bien de retourner de suite dans sa patrie. » Non seulement Mgr Thomine n'obtiendra pas l'autorisation de retourner au Thibet, mais pas même au Su-tchuen, où d'autres missionnaires résident sous la protection des gouvernements français et chinois, et où le prince Kong a sans doute l'intention de faire rétrograder le ouvriers apostoliques encore fixés à Bonga. Les deux dernières lignes : « De cette façon, le prince Kong et moi serons absolument comme si nous ne nous étions jamais occupés de cette affaire, » sont écrites sur le modèle de beaucoup de documents diplomatiques ou autres. Deux personnages ont entamé des négociations dont ils ont, d'un commun accord, supprimé le caractère officiel, et qui ont abouti à sacrifier un homme ; puis, tranquillement, ils ont passé une éponge sur leurs pourparlers et sur leurs décisions, et la situation s'est retrouvée au même point que précédemment. Nous savons que parfois les choses se traitent ainsi, et il paraît même qu'il n'en peut être autrement. Tant pis pour les malheureux qui en souffrent ; on les console en leur disant que le bien commun en profite. La consolation n'est pas toujours fausse ; l'était-elle en cette circonstance, et Mgr Thomine était-il sacrifié à une question de politique générale ? Kleczkowski dira bientôt au Vicaire apostolique du Thibet qu'il « doit se faire oublier des Anglais ». Plus tard, au nom de l'Angleterre on ajoutera celui de la Russie. Pourquoi ? Nous ne le savons, et les archives de l'Etat qui peuvent contenir la réponse à cette question sont encore trop récentes pour qu'on soit autorisé à l'y chercher.

Dans ce premier article, les Chinois avaient presque obtenu le but principal qu'ils se proposaient ; la France n'avait pas pris en main la cause du Thibet, et son ministre, sans essayer officiellement d'arranger l'affaire, cédait aux insinuations de son adversaire et renvoyait Mgr Thomine. En outre, après ces deux concessions qui nous paraissent fort graves, il déclarait que la cause était telle que s'il ne s'en était jamais occupé. Il était sans doute de bonne foi en écrivant ces derniers mots, mais il se trompait, car sa condescendance devait être pour le cabinet de Pékin un

encouragement à continuer ses attaques contre les prédicateurs de l'Évangile.

Ce succès obtenu, la diplomatie chinoise avait accordé les autres demandes. Renou et Desgodins pouvaient rester à Tchamouto ou aller à Lhassa, permission qui leur était accordée quand déjà ils avaient été forcés de revenir à Bonga. Des autres missionnaires, il n'en était pas question, d'où les fonctionnaires fidèles à leurs antécédents concluraient certainement qu'ils n'avaient pas les mêmes droits.

Le seul point véritablement important, favorable à la mission du Thibet, était la confirmation de la possession de Bonga, dont les mandarins ne pouvaient pas rendre le prix ni détruire le bail ; ils devraient, au contraire, donner aux missionnaires « un acte de loyer perpétuel ».

Ces articles furent portés à la connaissance de Mgr Thomine dans une visite qu'il fit le 18 octobre à M. Kleczkowski. Ils ne pouvaient évidemment le satisfaire, surtout en ce qui le concernait personnellement, puisqu'ils l'excluaient du Thibet. Quand il en fit l'observation au chargé d'affaires, celui-ci se contenta de répondre qu'en ce moment, le mieux pour l'évêque « était d'aller soigner sa santé à Hong-kong ou à Shang-haï, d'y vivre en ermite et de se faire oublier des Anglais [1]. » A ces paroles assez étranges, du moins en considérant seulement ce que nous connaissons des négociations, le prélat répond que c'est là un moyen de le renvoyer en France : « Eh bien, Monseigneur, réplique Kleczkowski avec une prestesse toute diplomatique, je vais demander pour vous un passage gratuit. » La dernière heure de la carrière apostolique de Thomine-Desmazures venait de sonner.

Il nous manque trop de documents sur ce sujet spécial pour pouvoir apprécier en connaissance de cause la conduite du comte Kleczkowski envers l'évêque. Pourquoi est-il si pressé de le renvoyer ? Est-ce parce qu'il ne peut pas ou ne veut pas obtenir que, selon sa demande, Mgr Thomine soit reconduit avec honneur au Thibet ? Le gouvernement chinois a-t-il accordé la possession de Bonga à condition que le prélat s'éloigne ? Est-ce pour un autre motif ? Puis, que signifie ce conseil de se faire oublier des Anglais ?

Lorsqu'en 1858 Kleczkowski envoyait à Libois les passeports de Renou signés de Bourboulon, il songeait déjà aux Anglais et même aux Russes ; mais c'était dans un autre sens, puisqu'il écrivait : « Qu'on donnait au missionnaire le titre de représentant de la légation, qui serait vu par des Anglais et des Russes à Lhassa, et quelque part au delà, et répondrait à toutes les éventualités. » Hélas ! la seule manière dont, en 1862, il voulait répondre aux éventualités, consistait à disparaître.

Tels qu'ils sont, ces six articles nous paraissent l'œuvre d'un homme timide ou, si l'on veut, trop enclin à accepter les dires des Chinois ; ils sont certainement insuffisants à protéger les ouvriers apostoliques dans le royaume du Thibet et à y consacrer la liberté de prêcher l'Evangile ; ils ne permettent guère à la mission d'espérer de beaux jours.

1. A. M.-E., vol. 556[b]. Journal de Mgr Thomine, jeudi 6 novembre 1862.

Les conseils qu'à cette même époque notre chargé d'affaires écrit à M. Renou, sont empreints du même esprit ; et s'ils n'étaient dictés par la plus entière bonne foi, ils sembleraient une ironie adressée à de pauvres prêtres perdus en avant-garde sur les hauts plateaux thibétains et en butte, sans soutien, à l'animosité des autorités.

Voici cette lettre [1] :

MONSIEUR L'ABBÉ,

Pressé au delà de toute idée par le temps et les affaires, je ne puis vous écrire que quelques lignes ; ce que je regrette infiniment, car vous-même, comme votre mission, avez le plus de droits possibles à mes vives sympathies comme à l'intérêt le plus efficace de cette légation. Quoi qu'il en soit, je viens d'obtenir du prince Kong l'envoi d'un courrier spécial au Sutchuen relativement à vos affaires du Thibet, et j'en profite moi-même, pour vous indiquer en résumé ce que j'ai pu faire et ce que je ferai ici, tant que je serai chargé d'affaires, en faveur de votre mission du Thibet.

Il va sans dire que j'ai pris en très sérieuse considération tout ce que S. G. Mgr Thomine m'a dit et demandé. Mais cette affaire, par la raison qu'elle implique les rapports de la Chine non seulement avec la France, mais aussi avec l'Angleterre et la Russie, n'est point d'une mince importance et, comme telle, présente pour être traitée des difficultés en apparence insurmontables.

D'ailleurs, je suis seul pour tout faire, ayant vingt et-une missions sur les bras, sans compter d'autres affaires à l'infini. J'ose donc vous assurer que, tout bien pesé, j'ai jugé, dans l'intérêt même de votre mission du Thibet, qu'il me serait impossible de traiter votre affaire officiellement. Du reste, le prince Kong et le dignitaire Ouen-siang s'y sont absolument refusés, et, pour des raisons qu'il serait hors de saison d'exposer dans une lettre, je ne crois pas devoir insister pour qu'il en soit autrement. Je me suis donc borné, en allant au plus pressé, à leur demander leur consentement aux six articles que j'ai rédigés moi-même à la suite d'un long exposé et de nombreux considérants. Vous en trouverez ci-joint une copie en chinois. Sauf votre voyage immédiat en compagnie de M. l'abbé Desgodins à la capitale du Thibet, tout le reste m'a été accordé, sinon avec empressement, du moins sans aucune objection. Même votre départ pour Lhassa n'a point paru au prince très extraordinaire ; mais il va sans dire que ce voyage dépendra surtout de vous, de la manière dont vous saurez vous y prendre auprès des fonctionnaires chinois et auprès des Thibétains eux-mêmes. Nous obtenons ici constamment de très bons résultats par la persuasion, par un appel à l'intérêt bien compris de la Chine, en évitant avec soin de heurter son orgueil et son sentiment national, autant bien entendu que cela est compatible avec notre dignité de grand empire de France. Tâchez d'en faire autant ; soyez patient, bien que ferme et persévérant. De mon côté, je ne négligerai rien pour vous aider efficacement. Je vous promets en outre de vous écrire tous les mois, au moins quelques lignes, jusqu'à mon départ ; et à mon retour en France votre mission sera, la première, l'objet de tous mes soins au ministère, et même, j'ose l'espérer, auprès de Leurs Majestés elles-mêmes.

Ne vous découragez donc pas, espérez toujours, et aidez-moi à votre tour par une manière d'être qui cadre avec notre politique à Pékin : celle de vraie amitié et de bienveillance incontestable pour la Chine, la dynastie régnante et le cabinet de Pékin actuel. Je crois que le prince Kong, comme Ouen-siang, apprécient déjà suffisamment le rôle de la France en Chine, et ont de la considération et de l'amitié pour moi. Je m'en sers pour semer

1. A. M.-E., vol. 536^{b}. Pékin, 21 octobre 1862.

au moins, sinon pour recueillir. A l'heure qu'il est, il m'est impossible de vous dire ce que je pourrai faire pour S. G. Mgr Thomine en personne; je croirais même qu'il vaudrait mieux qu'il ne retournât pas au Thibet actuellement.

Il est possible cependant que je change d'idée après un plus ample examen. Je vous dirai aussi que tout ce que vous apprendrez de la prétendue indolence de cette légation est une erreur.

Ainsi soyez convaincu que tout fonctionnaire chinois, fût-ce même un vice-roi, qui se sera rendu criminel envers nos compatriotes, ne sera pas plus épargné que s'il était le plus commun des mortels.

Mais la vérité, c'est que, dans l'état d'anarchie de la Chine et de faiblesse du cabinet de Pékin, le ménagement doit être constamment à l'ordre du jour. Autrement nous pourrions briser l'instrument dont nous nous servons. Cependant, je crois que maintenant tout va assez bien pour m'autoriser à avoir une foi entière dans un très bel avenir, en Chine, pour la Croix et notre drapeau.

Ai-je besoin d'ajouter que je me souviens toujours de vous avec l'intérêt le plus cordial, et que je me croirai on ne peut plus heureux si Dieu me permet de vous aider efficacement cette fois-ci comme dans toute autre circonstance?

Si vous avez besoin d'argent, les autorités chinoises de Tchamouto seront autorisées à vous en prêter jusqu'à concurrence de mille taëls; je les rembourserai ici et les réclamerai ensuite à M. l'abbé Libois.

En face de cette solution si différente de celle qu'il avait rêvée en quittant le Thibet, Mgr Thomine résolut de partir pour la France et d'aller porter ses plaintes jusqu'au gouvernement. Il fut reçu au Séminaire des Missions-Etrangères avec le respect qui était dû à sa vertu, à ses travaux, à ses souffrances; mais on eut le regret de lui dire qu'il n'avait pas à espérer un appui officiel plus grand que celui que M. Kleczkowski lui avait donné.

Il s'adressa au ministère des Affaires Étrangères, et résuma dans un mémoire les faits que nous venons de raconter en détail; il y joignit un certain nombre de pièces officielles, parmi lesquelles la copie du passeport qu'on lui avait donné à Tchamouto et plusieurs décrets du cabinet de Pékin « conçus en termes assez méprisants pour les missionnaires et pour la légation de France ». Cette démarche fut absolument inutile.

De Paris le vénérable prélat se rendit à Rome. Il avait l'intention d'exposer à la Congrégation de la Propagande l'état de son Vicariat, et la situation particulièrement difficile que les événements et les hommes lui avaient faite; il jugeait que son devoir était de donner sa démission et de désigner un successeur dont l'expérience et l'autorité pussent sauver du naufrage, s'il en était temps encore, sa mission désolée. Il exposa ses vues au Cardinal Barnabo, qui les approuva. Quant à lui-même, aux travaux qu'il pourrait faire et à la position qu'il pourrait occuper, il en dit quelques mots auxquels le Cardinal répondit par des paroles de charitable amabilité. Thomine en comprit la portée. Son âme avait été trop profondément et trop douloureusement touchée pour se faire beaucoup d'illusions. Aussi, le surlendemain de cette visite, écrivait-il au Séminaire des Missions-Étrangères [1] :

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre du 28 mars 1863.

Le Cardinal m'a dit que, mon désir étant de mourir dans les missions, il verra avec vous s'il n'y a point par la suite en Chine quelque Vicariat apostolique qui puisse me convenir ; mais que provisoirement j'eusse à me rétablir. Il m'a parlé, à cette occasion, de divers projets relatifs aux missions tenues présentement par les Lazaristes.
Tout cela m'a paru l'effet d'une bienveillance dont je ne suis pas digne, et qui tend à ménager l'amour-propre d'un pauvre être comme moi, en me mettant à la retraite et me laissant toujours l'espoir éphémère des missions, dont je deviendrai de plus en plus incapable.

Dans une autre lettre, écrite à M. Libois, il revient avec une humilité touchante sur cette dernière pensée [1] :

Mes soixante ans et mes épaules courbées vers la terre m'apprennent que je n'ai plus à penser qu'à mon éternité ; et puisque Dieu ne m'a pas trouvé digne de donner pour lui mon sang, au moins qu'il veuille bien accepter dans la retraite le reste d'une vie qui s'échappe.

L'avenir, tel que Thomine-Desmazures l'entrevoyait, devait en effet se réaliser, et nous n'aurons plus à parler du premier Vicaire apostolique de Lhassa que pour enregistrer sa démission, ses adieux aux prêtres dont il aura été le chef, et sa mort.

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre du 15 mars 1864.

CHAPITRE DIXIÈME

PROGRÈS DE LA MISSION

1862 - 1863

I

Conversions.

Situation générale. — État de Bonga. — Rumeurs favorables. — Motifs de conversions. — Conversion de Songta, de Long-pou, d'Aben, de Tchrana. — Destruction des idoles à Tchrana. — Les Pomis chez M. Renou. — Baptêmes d'enfants.

La situation de la mission du Thibet, telle qu'elle se présente à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire dans les derniers mois de l'année 1862, offre plus de côtés sombres que de points lumineux. Si le jugement de Kiangka et la convention en six articles assurent aux ouvriers apostoliques la possession de Bonga, l'arrestation et le retour de Renou et Desgodins les empêchent de songer à étendre la prédication évangélique dans le royaume du Thibet tout entier ; la haine des lamas et l'hypocrisie du gouvernement chinois n'ont pas désarmé ; la diplomatie française ne soutient qu'imparfaitement, sans doute parce qu'elle ne croit pas pouvoir mieux faire, le droit des missionnaires d'habiter la terre des Esprits ; le départ de Thomine a laissé le Vicariat à peu près sans chef, car Goutelle, nommé provicaire, est un prêtre très pieux et très modeste, mais sans les qualités d'initiative et d'habileté nécessaires pour conduire le navire parmi les écueils dont il est entouré ; Renou, épuisé par ses labeurs, ses privations, ses luttes, est atteint par la maladie qui va bientôt l'emporter. Un seul poste existe réellement, Bonga, où sont réunis, comme dans un dernier asile, Renou, Goutelle, Fage, Durand et Desgodins. Autour d'eux se groupent 22 orphelins avec 40 à 45 adultes, Chinois dont le passé rappelle, pour quelques-uns du moins, celui du bon larron avant sa conversion, Thibétains dont la plupart ne paient pas le tribut et par conséquent sont méprisés par leurs compatriotes. La longue absence des missionnaires, partis, les uns pour Kiangka, les autres pour Tchamouto, n'a pas aidé à conserver la paix dans cette petite communauté, et l'on a vu la

haine de races mettre les armes à la main des néophytes, et Chinois et Thibétains se ruer les uns contre les autres [1], pendant que les champs restent sans culture et les animaux sans nourriture. Heureusement Goutelle était venu à Bonga à la fin de 1861 et avait rétabli l'ordre. Après le retour de Renou et des autres apôtres, la situation s'améliore encore ; on compte jusqu'à 30 orphelins ; une école est établie, elle a sept élèves ; Durand leur enseigne le latin, et Pema, l'ancien lama, le thibétain ; on dit que c'est le germe d'un Grand-Séminaire. Plusieurs orphelins et orphelines se marient, des adultes sont baptisés, les travaux agricoles sont repris avec ardeur.

Leurs classes ou leurs instructions achevées, les missionnaires aident les cultivateurs : Desgodins enlève les pierres ou fait la chaîne pour les

1. Au sujet de la situation de Bonga en l'absence des missionnaires, voici ce qu'écrivait M. Fage vers la fin de 1861 : « Oguiengun, irrité de ce que nous l'accusons, refuse de vendre des céréales à Bonga et défend à Tropchi de nous en vendre. Comme la récolte a été à peu près nulle cette année, j'ai hâte d'envoyer Yang-lao-san avec Seunampil et Fou-pao, pour voir dans quel état se trouvaient nos affaires par là-bas, et aussi afin que nos pauvres enfants ne soient pas dispersés par la faim. Ils ont eu le bon esprit de tuer notre gros chien pour le manger. Un de nos mulets est crevé, et quoiqu'il fût galeux, ils en ont fait quelques bons repas. Tchredou a tué une de nos vaches à coups redoublés, et il paraît qu'il maltraite ses petits compagnons. Seunamhié est peu édifiante. » (A. M.-E., vol. 556 [c]. M. Fage à M. Renou, Kiangka, le 15 septembre 1861.) Voici maintenant les nouvelles données par M. Goutelle à son arrivée : « Je trouvai notre établissement sans argent, sans vivres, avec une dette d'environ trente taëls, que je dus payer sans retard pour éviter de plus grandes misères. Avant mon arrivée, il y a eu révolte complète contre nos administrateurs. On a livré plusieurs combats sanglants ; tous nos enfants, grands et petits garçons, se sont armés de couteaux ou de bâtons. Nos Chinois montrent encore leurs blessures, qui cependant n'ont pas été graves.

» Ce matin encore, malgré ma présence, ils ont menacé d'en venir aux armes et de mettre à mort tous nos Chinois, qui ont été encore découragés plus que jamais. Fou-pao est cependant venu me demander pardon.

» Quant au bétail, il est loin d'être brillant ; il n'y a que la race canine qui fleurisse. On compte actuellement à Bonga : 12 vaches, grosses ou petites, 2 béliers et pas une brebis, 27 chèvres grosses ou petites, 13 porcs, quelques poules, et, par-dessus le marché, le singe de Fou-pao. Je ne sais comment nous pourrons nourrir tout ce bétail, car nous n'avons pas de paille. » (A. M.-E., vol. 556 [b]. M. Goutelle à M. Fage, 18 décembre 1861.) D'autres détails furent plus tard envoyés par M. Goutelle à Mgr Thomine. « Tous nos enfants étaient à moitié nus ; ils n'avaient pour se couvrir qu'une méchante robe qui s'en allait en lambeaux. La seconde tâche que j'eus à faire fut donc de leur procurer quelques habits pour les garantir de l'hiver. Mais comme il fallait songer surtout aux provisions de bouche, je n'osai y employer une trop grosse somme, d'autant plus que le prix des toiles était exorbitant. C'est pourquoi je me contentai de donner une nouvelle robe à ceux qui en avaient le plus besoin, et de raccommoder avec leurs lambeaux celles des autres. La nuit, ils étaient encore plus misérables ; songez donc que les plus jeunes n'avaient qu'une seule couverture pour six, à l'insuffisance de laquelle on suppléait par une peau de bœuf et leurs propres habits ; les grands en avaient une pour chaque famille de deux, trois et quatre personnes, et encore en avaient-ils ôté l'enveloppe pour couvrir leur nudité ou celle de leurs petits enfants. Cependant, autant les uns que les autres, il fallut bien s'en contenter, car les cent taëls que j'avais rapportés étaient déjà en grande partie dépensés, et ne suffisaient plus pour leur acheter de la nourriture.

» Après avoir pourvu aux besoins les plus nécessaires, dont je viens de parler, je donnai mes soins à leur nourriture, qui me causa encore plus d'embarras et de soucis. Comme nos affaires de Kiangka n'étaient pas brillantes, personne n'osait me vendre des céréales, et ce n'est qu'en acceptant toutes les conditions que les vendeurs voulurent, que je parvins à en trouver. Aussi, plusieurs fois nous fûmes sur le point de manquer du nécessaire, et d'aller mendier de porte en porte pour sauver notre vie » (A. M.-E., vol. 556 [c]. M. Goutelle à Mgr Thomine, le 1[er] août 1863.)

jeter au torrent ; Goutelle arrache les mauvaises herbes et les racines, et pendant les instants de repos, Durand lit à haute voix la vie des Pères du désert, dont les labeurs et les privations encouragent les missionnaires. Les résultats ne se font pas attendre, et près des champs de sorgho on voit bientôt poindre des plantations plus importantes.

« Un petit règlement fort simple conduit la maison, écrit Renou. Tout le monde se lève à 5 heures. Vers 5 h. 1/2, prière du matin. Après la prière, étude jusqu'à 7 heures, où a lieu le déjeuner, et puis les uns vont aux travaux manuels et les autres à l'étude. A midi, *Angelus*, dîner, et travaux jusqu'à 6 heures. Quand tout le monde est réuni, la prière du soir a lieu comme le matin, en thibétain et en chinois. Après le souper, il y a explication de catéchisme faite en thibétain par M. Desgodins, en chinois par M. Goutelle. A 9 heures, tout le monde doit être couché. Le dimanche, des instructions thibétaines plus relevées sont faites par M. Fage. »

La réputation de Bonga s'étend dans tout le Tsarong, dans le pays des Loutses et des Lyssous, à ce point qu'un Chinois, nommé Tchong, médecin catholique à Tchong-kin, ayant eu l'idée de se rendre dans la nouvelle station chrétienne et ne sachant pas le thibétain, réussit à se faire indiquer la route et à arriver au but en prononçant ce seul mot : Bongadzong, station ou forteresse de Bonga.

Malgré ces progrès, la vallée paraissait bien petite aux missionnaires, et Goutelle résumait l'impression générale dans ces lignes [1] : « Bonga est notre dernier poste, on peut dire que le diable nous a mis au pied du mur, encore une culbute et tout est perdu. »

Bientôt cependant le pied du mur allait s'éloigner et l'horizon s'élargir. Les populations des environs de Bonga avaient été moins frappées de l'arrestation des missionnaires à Tchamouto que du succès de leur procès à Kiangka. Des rumeurs qui circulaient dans le Tsarong sur le compte de Mgr Thomine contribuaient encore à augmenter le prestige des étrangers. Grands amateurs de nouvelles, très habiles à les amplifier, et même à les inventer, les Thibétains et les Chinois racontaient que le Vicaire apostolique avait obtenu à Pékin le grade de mandarin, le droit de porter le globule rouge et la queue de renard, et qu'il allait bientôt revenir heureux et triomphant.

De ces succès, malheureusement faux, les populations avaient rapidement conclu à l'utilité pratique de se mettre sous la protection de ces étrangers, qui, malgré les mandarins et les lamas, avaient pu faire condamner leurs ennemis et rentrer victorieux dans leurs propriétés. Ce sentiment, naturel partout où il y a oppression, l'est particulièrement au Thibet, où les faibles se font les gotas c'est-à-dire les fidèles et les protégés des forts, consentent à être plus ou moins taillables et corvéables d'une lamaserie, d'un chef ou d'une famille, à condition que ceux-ci leur assurent aide et protection. Le moyen de devenir le protégé des prêtres européens n'était pas très difficile à découvrir. Ceux-ci n'ayant d'autre désir que de faire parta-

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. Goutelle à Mgr Thomine, Bonga, 30 mai 1863.

ger leur religion, il devenait évident qu'ils seraient les protecteurs de tous leurs adeptes. Le mobile, sans doute, était fort humain, mais il n'avait rien d'inavouable, et les missionnaires pouvaient en toute sûreté de conscience en profiter.

La charité des ouvriers apostoliques et leurs bons procédés avaient également gagné les cœurs, et l'on racontait, non sans une certaine admiration, que M. Fage, en revenant de Kiangka à Bonga, était allé visiter les familles de ses ennemis et leur avait laissé des secours. En un mot, on sentait autour des prédicateurs de l'Evangile une atmosphère de sympathie, d'où l'intérêt sans doute était loin d'être absent, mais où paraissait dominer la confiance. Il ne restait plus qu'à attendre le développement de ces sentiments et l'occasion d'en profiter pour le salut des âmes ; elle se présenta bientôt.

Au printemps de l'année 1863, une quinzaine d'habitants de Songta, village situé sur la rive gauche de la Salouen à sept lieues de Bonga et habité par des Melam, division des tribus loutses, vinrent travailler chez les missionnaires. Les enfants de l'orphelinat et les jeunes gens de la ferme parlèrent de religion aux nouveaux venus, qui écoutèrent volontiers l'explication du catéchisme et apprirent les prières. Survinrent les grandes fêtes de la Pentecôte, de la Trinité et de la Fête-Dieu, qui furent célébrées solennellement. La chapelle ornée d'images, qui servirent de texte à de nombreux commentaires sur le catholicisme, la grand'messe, toutes les cérémonies chrétiennes frappèrent vivement l'esprit des ouvriers.

Sur ces entrefaites le maire de Songta, nommé Fobrou, vint aussi à Bonga pour traiter quelques affaires. M. Fage les arrangea rapidement, puis il entreprit d'en régler avec lui une bien plus importante : la conversion de tout son village. Il prêcha, parla et fit si bien, qu'il convint avec son interlocuteur d'aller conduire et installer un missionnaire à Songta. Le maire s'en retourna tenir conseil avec ses administrés et préparer un logement au prédicateur de l'Evangile.

Desgodins fut désigné pour aller prendre soin de la future paroisse, et le mercredi, 10 juin, Fage et lui, avec deux ou trois domestiques et quelques habitants de Songta, franchirent la montagne qui sépare Bonga de ce village ; le soir ils couchèrent sur les bords de la Salouen, et le lendemain ils arrivèrent au but de leur voyage. Toute la population était sur pied pour les recevoir. Le maire, son écharpe rouge en sautoir, tenait un tube de vin doux à la main ; deux ou trois notables portaient de petites corbeilles remplies de farine, et sur chacune d'elles étaient posés cinq œufs symétriquement rangés en couronne ; d'autres leur présentaient, sur des plats de bois, des galettes fabriquées avec de la farine de blé ou de sarrasin. Ce sont les cadeaux ordinaires que l'on fait aux amis ; les missionnaires se montrèrent donc heureux de les accepter et s'empressèrent à leur tour d'offrir du thé. Le lendemain dans la matinée, Fage convoque tous les chefs de famille, qui se rendent promptement à l'appel ; il explique le but de son voyage, les avantages que les habitants auront à se faire chrétiens, les devoirs qu'ils auront à remplir et les fautes qu'ils devront éviter. Du reste, qu'ils n'aient pas à craindre les vexations des païens, les missionnaires

les soutiendront, comme les nouveaux traités avec la Chine leur en donnent le droit... Ce discours fut reçu avec de nombreuses inclinations de tête et des grattements d'oreilles, c'est la manière d'applaudir sur les bords de la Salouen.

Ensuite l'assemblée, hommes, femmes et enfants, se retira et alla s'asseoir en cercle à l'ombre d'un gros noyer voisin pour tenir conseil. La séance fut longue, solennelle, quoique souvent tout le monde parlât en même temps. Enfin la résolution est prise : l'assemblée se lève et vient trouver les missionnaires pour leur annoncer que le village entier veut embrasser le catholicisme et se mettre sous leur protection. Aussitôt les assistants poussent un cri d'adhésion unanime, et se prosternent jusqu'à terre. Les missionnaires les félicitent, leur expliquent encore qu'après avoir adoré Dieu, ils ne peuvent plus servir le diable, et la séance se termine en les faisant mettre à genoux, pour réciter quelques prières et demander au Ciel la persévérance.

Ce n'était pas encore fini. Six sorciers, chargés de battre le tambour et de chasser les mauvais génies, s'étaient fait remarquer dans la foule par un enthousiasme plus grand ; ne voulant plus être les ministres du démon, mais bons chrétiens, disaient-ils, ils viennent demander aux prêtres de les délivrer de l'obsession qu'ils prétendaient subir.

« Nous leur faisons dire, écrit M. Desgodins : Loués soient Jésus et Marie ! embrasser le crucifix, faire le signe de la croix, et les congédions en paix, leur demandant seulement de nous apporter leurs tambours, dont ils n'auraient plus à se servir. Une heure après, nous suspendions un trophée de cinq tambours aux parois de notre chambre ; mais où donc est le sixième...? on se mit à rire... Peu après, le sorcier retardataire nous apporte sa caisse ; elle est entièrement défoncée, où est donc la peau ? « J'en avais besoin pour faire des semelles de souliers et je l'ai gardée ; voilà le cercle, je pense que cela suffit. » Tout ceci se passait en présence de quatre envoyés du sous-préfet de Menkong qui se trouvaient à Songta. Ils prirent part à la fête religieuse en témoins oculaires seulement, mais participèrent volontiers aux nombreuses rasades de vin doux que les nouveaux chrétiens burent, sans s'enivrer cependant, pour fêter leur conversion.

Fage demeura pendant quelques jours avec Desgodins, et tous les deux eurent la joie de célébrer la sainte Messe le dimanche au milieu de leurs néophytes.

Songta s'était converti le jeudi, 11 juin ; le 12, Seunampil, un des orphelins de Bonga, alla à la tête des néophytes faire une expédition contre tous les fétiches, qu'il brisa et jeta dans le fleuve.

Le lundi 15, un jeune Thibétain nommé Konker, du village de Longpou, vint à Songta. C'était un ancien élève de Bonga, où il avait fait un long séjour. Il annonça aux deux missionnaires que lui, quelques-uns de ses cousins et plusieurs de ses domestiques priaient le vrai Dieu chaque jour depuis quelque temps, qu'ils désiraient se déclarer chrétiens ouvertement, et que, si les chefs spirituels voulaient aller chez eux, il était probable que tout le village suivrait l'exemple de Songta. Fage promit de

s'y rendre le dimanche suivant, et comme il n'y a qu'une heure de marche, il fut convenu que Desgodins le rejoindrait le lundi matin. « J'arrivai vers neuf heures, dit ce dernier, et tout était réglé. Le village avait accepté le joug de la croix ; je pus cependant assister à la première prière que firent les nouveaux convertis, à la bénédiction donnée aux sorciers, à la reddition des tambours et à la destruction de quelques fétiches, qui, le lendemain, tombaient sous les coups exterminateurs de Seunampil.

» Nous étions heureux, et, avec mon cher confrère, nous faisons le recensement des poissons pris dans cette pêche miraculeuse. Dans la barque de Songta, nous en trouvâmes 203 ; dans celle de Longpou, 120 ; pouvions-nous assez remercier le bon Dieu d'avoir bien voulu toucher le cœur de 323 personnes ? »

Les quatre envoyés du sous-préfet de Menkong avaient été présents à la conversion des deux villages. L'un d'eux, un jeune homme d'Aben, avait autrefois appris les prières ; puis, s'étant relâché, il s'était tourné contre les missionnaires. Plus touché que les autres, du moins extérieurement, il eut de nombreuses conférences avec M. Fage pendant les quelques jours qu'ils restèrent ensemble à Longpou. Un de ses compatriotes y vint aussi faire des achats ; il fut également ébranlé, et tous les deux engagèrent le missionnaire à partir sans délai pour Aben, l'assurant des bonnes dispositions du village ; en tous cas ils promettaient de travailler à amener un heureux dénoûment. Il n'en fallait pas tant pour déterminer M. Fage. Le samedi, 20 juin, il expédiait un courrier à M. Goutelle, le priant d'arriver le lendemain à Aben, qui était à six lieues de Bonga, dans la même vallée, et où lui-même se rendait directement par une voie plus courte. Le dimanche les missionnaires se rencontrèrent : « Comme il était déjà tard, écrit Goutelle [1], nous remîmes au lendemain la cérémonie de l'adoration, à laquelle nous voulions donner le plus de solennité possible.

» Pendant la nuit, nous improvisâmes d'abord une église, qui fut le meilleur des deux appartements d'une petite maison que nous avions achetée depuis quelques années. Ayant assez longtemps servi de cuisine au premier propriétaire, elle était aussi noire et aussi sale que votre cheminée, parce que la fumée, qui n'avait pas d'autre issue que la fenêtre et la porte, avait déposé partout ses abondantes richesses. C'était bien à regret que nous consacrions au service de Dieu un si misérable temple ; mais nous n'avions rien de mieux, pour le moment, à lui offrir. Nous tâchâmes du moins d'y mettre un peu de propreté, en faisant tomber les araignées, la poussière, la suie, et en lavant les murs, construits avec de gros soliveaux superposés les uns aux autres. Nous polîmes quelques mauvaises planches avec une hache à défaut de rabot, et nous élevâmes un petit autel, que nous ornâmes d'un baldaquin, de trois images et d'une croix.

» Au point du jour, ayant par hasard regardé dehors, je fus étonné de voir une fumée épaisse s'élever devant les idoles placées sur les plates-

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. Goutelle à M. Revollier, 15 novembre 1863.

formes de chaque maison du village. « Pourquoi cette fumée ? demandai-je. Est-ce qu'on veut brûler de l'encens devant les idoles ? — Ce n'est pas cela, me répondit-on. Voici de quoi il s'agit : Au Thibet, c'est un usage de ne renvoyer jamais aucun hôte sans lui offrir quelque présent. Manquer à cette politesse, serait lui faire une grande injure.

» Or les habitants d'Aben, voulant maintenant quitter le service de leurs anciens dieux et les renvoyer, ont résolu, en conseil, de suivre la coutume du pays envers eux comme envers les hommes, afin de ne pas trop les contrister.

» C'est pourquoi, ce matin, ils leur offrent un peu d'encens en sacrifice d'adieu, et leur disent : « Nous vous avons servi bien des années, mais désormais nous ne vous servirons plus, nous vous prions de ne pas être fâchés de notre parti et de notre choix. » A ce récit je ne pus m'empêcher de rire. Sans doute c'était faire trop d'honneur à ces diablotins, mais cette dernière marque de civilité était en quelque sorte pardonnable à l'ignorance de nouveaux néophytes. Après avoir ainsi congédié leurs anciennes divinités, ils vinrent tous ensemble, grands et petits, hommes et femmes, se prosterner devant la croix, reconnaître le vrai Dieu du ciel et de la terre pour leur souverain seigneur et maître, lui promettre de le servir toute leur vie, de n'adorer et de n'aimer désormais que lui seul. »

Goutelle se chargea d'instruire et de former les nouveaux néophytes, qui étaient au nombre de 85 ; ils en avaient assurément besoin, car si les motifs de conversion de Songta et de Longpou n'avaient pas été très surnaturels, ceux de la plupart des habitants d'Aben ne l'avaient pas été du tout, et Desgodins aura plus tard cette appréciation que tous les missionnaires jugeront exacte [1] : « Ils ne se sont faits chrétiens que pour avoir à manger et pouvoir payer les tributs à nos frais. »

Une autre conversion, peut-être inspirée par des motifs plus purs, quoiqu'elle ne dût être guère plus solide, fut celle du chef de la lamaserie de Tsadam, au village de Tchrana. Il se nommait Yongdjrongtseouang. Il appartenait à la secte des Peunbo, ennemie des Gueloukpa et la moins éloignée du catholicisme par son enseignement et ses rites. Il avait eu d'excellentes relations avec M. Renou, auquel il avait souvent servi de copiste, tâche dont il s'acquittait fort bien. Il avait un peu étudié la doctrine chrétienne, puis, retourné à son couvent, il fit partager ses vues, sinon ses convictions, à ses subordonnés. A la fin du mois de juin il demanda un missionnaire, et M. Fage alla chez lui installer M. Durand.

« Nous prîmes possession de la lamaserie et de la pagode, écrit ce dernier [2] ; nous transformâmes la première en presbytère et la seconde en église ; des lamas convertis remplissent les fonctions de sacristains ! Grande rumeur dans le village ! Beaucoup d'habitants désirent vivement imiter les lamas ; d'autres redoutent les lamas voisins. Les conseils se suivent de près ; on discute chaudement, on résout les objections ; on finit par tomber d'accord, et le village tout entier vient faire sa soumission à Dieu dans la personne de ses deux apôtres. Ce village s'appelle

1. A. M.-E., vol. 556 c. Desgodins à M. Fage, 28 juillet 1864.
2. *Gabriel Durand*, vol. 2, p. 557.

Tchrana ; Dzina, son annexe, doit nécessairement suivre son exemple. Il restait au fond de la vallée un autre village, nommé Petou, dont quelques habitants s'étaient joints à ceux dont nous venons de parler ; nous nous y rendîmes sur l'invitation qui nous en fut faite, et voilà encore quelques païens gagnés au culte de Dieu. »

Fixé dans la lamaserie de Tsadam, Durand commença par faire disparaître toutes les statues des fausses divinités qui l'ornaient.

« Ces statues [1], figures terribles, dont Satan seul a pu inspirer les traits, sont dispersées autour de l'enceinte, d'après leur degré de puissance et leur rang d'antiquité. Au-dessus de la pagode est un grenier, dont les coins et recoins sont encombrés de vieilleries diaboliques : petites idoles en cuivre et en bois, masques hideux de têtes d'hommes et d'animaux, vêtements superstitieux des lamas, tambours, trompettes faites d'ossements humains, vases des sacrifices, enfin, tous les ustensiles dont se servent les ministres du diable, au Thibet, pour honorer leur maître.

» Un jour, je convoquai mes lamas pour leur faire part de mon dessein, et expulser toutes ces figures de damnés ; je demandai une hache, et, en leur présence, j'enfonçai le ventre du plus abominable ; du premier coup il plia, et un second coup dans le dos le fit crouler entièrement. Le plus vieux des bonzes, par un reste de compassion, appuyait sur son bras la tête de sa pauvre vieille divinité : un autre ramassait les débris, qu'il jetait dans un panier, et un troisième m'aidait à extraire une tige de bois qui formait la colonne vertébrale du dieu. Un petit lama de douze ans s'amusait, pendant ce temps-là, à distribuer des soufflets aux idoles en leur disant : « A ton tour bientôt ! » Quand j'eus mis l'idole en pièces, j'examinai de près la construction et les objets qu'elle contenait. La tige de bois était garnie, dans toute sa longueur, de prières en rouleaux de papier de plusieurs mètres. Parmi ces rouleaux étaient entremêlés de petites figurines d'idoles et des sachets, contenant, les uns du corail, les autres de l'ambre, d'autres du fer, du cuivre, de l'argent, et même de l'or en paillettes. Le ventre était rempli de foin, de pois, de fèves, de graines diverses ; le tout, dans un état de décomposition avancée. Les idoles sont faites d'un grossier mastic de boue et d'herbes pétries ensemble, sur lequel on passe d'abord une couche de chaux, puis des couleurs variées, quelquefois même de l'argent ou de l'or.

» Malgré les précautions que j'avais prises, le bruit de cette première destruction des idoles se répandit par tout le pays. Comme toujours, la renommée grossissait les choses ; l'on disait que j'attachais une corde au cou des poussas et que je les traînais au fleuve. C'était me supposer une force plus qu'ordinaire ; quatre bœufs seraient à peine venus à bout de traîner un seul de ces poussas. Pour ne pas exciter davantage la fureur des lamas voisins je m'arrêtai. »

Quoique M. Durand ait écrit, comme nous venons de le dire, qu'il n'avait pas traîné les statues au fleuve, cet acte fut raconté et sans doute amplifié par les mandarins ; leur récit alla jusqu'à Pékin à la légation de

1. *Gabriel Durand*, vol. 2, p. 558.

France, d'où notre ministre écrivit aux missionnaires du Thibet pour leur en faire des reproches. Ces reproches heureusement n'étaient pas fondés. Si d'autres songeaient à les renouveler et trouvaient condamnable la conduite des ouvriers apostoliques détruisant les idoles, ce ne serait qu'en oubliant, nous semble-t-il, que le premier acte du païen désireux de se faire chrétien est de renoncer à son culte et de cesser de conserver les images et les statues des faux dieux. Car si nous, catholiques de race, habitant un pays catholique, pouvons posséder quelques-uns de ces objets comme des curiosités, il n'en est pas de même des païens, qui pendant de longues années leur ont rendu un culte, dont l'esprit et le cœur demeurent imprégnés des croyances et des superstitions anciennes, et dont il est nécessaire de changer les habitudes. Supprimer les idoles et les remplacer par les signes vénérés de notre religion, s'imposait donc au missionnaire.

Le mode seul pourrait être blâmé, si tant est qu'il y ait quelque chose de blâmable en l'espèce ; encore nous paraît-il ne pas devoir l'être, puisque le missionnaire agit seulement avec l'aide des néophytes et des lamas propriétaires des statues ; et s'il rapporte les moqueries d'un jeune lama, il ne les approuve ni ne les imite.

Comme l'avait prévu Durand, Dzina, annexe de Tchrana, se convertit également ; de sorte qu'avec Bonga et Kionatong il y eut en très peu de temps six stations naissantes.

De son côté, Renou, qui avait quitté Bonga pour s'installer à Kiangka, afin d'être proche des autorités thibétaines, de traiter avec elles les affaires qui pourraient surgir et d'arrêter, s'il était possible, leur mauvais vouloir, comptait également quelques catéchumènes dans la ville même et recevait une députation de la tribu des Pomis, habitant le Poyul. Les envoyés se présentèrent solennellement et dirent à l'apôtre [1] :

« Tu ne peux rien faire au milieu de ces Chinois sans conscience ; tu ne feras rien non plus au milieu de ces Thibétains qui tremblent au nom seul d'un lama : viens chez nous, rien ne te manquera, nous avons du lait et de la laine ; nos lois sont mauvaises, nous n'avons personne pour les corriger ; nous n'avons absolument aucun homme instruit : tu nous apprendras la justice, la vraie doctrine, tu seras notre père et nous serons tes enfants. »

M. Renou ne pouvait immédiatement accepter cette offre, puisque les mandarins ne lui permettaient pas de s'avancer plus avant dans le royaume du Thibet ; il se contenta de remercier les Pomis de leur démarche et leur promit d'aller chez eux aussitôt qu'il en aurait le loisir.

A ce moment, il y eut donc une sorte d'élan vers le christianisme, et quoique les sentiments des néophytes ne fussent pas complètement surnaturels, ce qui d'ailleurs est rare et difficile, les missionnaires commençaient à se réjouir du présent et à espérer en l'avenir. Leur confiance fut si grande qu'ils administrèrent immédiatement le baptême aux plus jeunes enfants de ceux qui avaient demandé à se convertir, preuve qu'ils croyaient

1. A. M.-E., vol. 556^{d}. Mgr Chauveau aux directeurs des Conseils centraux de la Propagation de la Foi, 25 novembre 1870.

aux bonnes dispositions des parents. De plus, ils considéraient ce baptême comme un lien qui attacherait les familles au catholicisme et les empêcherait de retourner au bouddhisme. A Songta, Desgodins baptisa une quarantaine d'enfants en bas âge et quelques adultes à l'article de la mort. Goutelle et Durand suivirent cet exemple à Aben et à Tchrana. Ils s'appliquèrent ensuite à instruire les autres des vérités du christianisme [1].

II

Nouvelles attaques.

Motifs des attaques. — Principaux ennemis. — Faux bruits. — Menaces à Aben. — Le droit de prières. — La redevance. — Proposition des lamas. — Nouvelles intrigues. — Dettes d'Aben. — Arrêt des conversions. — Réunion à Menkong. — Discussion avec les missionnaires. — Faiblesse de Tchrana. — M. Goutelle à Kiangka.

Cependant, à la nouvelle de ces conversions, les lamas de la secte des Gueloukpa sentirent augmenter les craintes qu'ils avaient déjà conçues de voir le peuple s'éloigner d'eux, leurs ressources diminuer, et la vieille

1. Les missionnaires n'eurent guère le temps d'enseigner à leurs néophytes toutes les règles de la discipline catholique, mais ils purent s'apercevoir que de nombreuses difficultés surgiraient au sujet des mariages. M. Desgodins en a résumé quelques-unes trouvées chez les Mélam.

« Voici ce que l'on m'assure comme coutumes des Mélam. 1° Tant qu'on discute le projet de mariage, le contrat et les cadeaux, la fiancée ne sait rien, on ne lui demande en rien son avis, encore bien moins son consentement. 2° Quand tout est conclu et les cadeaux livrés, la fille reste quelque temps encore dans sa famille ; sa mère la prévient qu'elle aura à aller chez son acheteur. Si elle fait des difficultés, les mauvais traitements commencent dans sa propre famille, et quand son acheteur vient la chercher pour la conduire chez lui, elle lui est livrée ; si elle refuse, elle est battue. Quand elle consent intérieurement, elle n'attend pas cette extrémité, mais on la tire un peu par la main, c'est l'usage ; elle doit pleurer un peu, c'est aussi l'usage, mais, en définitive, elle se laisse faire.

» J'ai aboli toutes ces coutumes pour l'avenir et ai édicté un règlement par lequel le consentement de la fille doit toujours être demandé et obtenu avant de rien conclure ; et j'ai prescrit qu'il soit donné devant nous et devant témoins, ou au moins devant des témoins si nous étions absents. On a accepté sans rien dire ; je ne sais si au fond du cœur on est aussi content et si on l'observera.

» Cette découverte de coutumes des Mélam nous servira au moins à juger les procès semblables à l'avenir ; cela m'a conduit aussi à une autre découverte : c'est que les Mélam ne comptent dans leur généalogie que la ligne paternelle et nullement la ligne maternelle, de sorte qu'ils peuvent se marier avec toute espèce de cousins et cousines du côté de la mère n'importe à quel degré ; ils ne se croient pas parents... par contre, ils ne peuvent se marier avec les cousins et cousines du côté du père ou de ses frères, à quelque degré que ce soit, même le vingtième. Ainsi les femmes, en passant par le mariage dans une autre famille, cessent entièrement d'appartenir à leur famille propre, et leurs descendants ne sont pas regardés comme parents de l'autre famille. Par conséquent, pour les mariages qui seront faits après le baptême de ces deux villages, il y faudra faire bien attention, et il n'y aura pas un mariage sans dispenses à donner. De plus, ils connaissent bien leur généalogie jusqu'aux grands-pères, mais au delà ils l'ignorent. » (A. M.-E., vol. 556 c. M. Desgodins à M. Durand, Songta, 3 juin 1864.)

religion de Boudda céder le pas à la doctrine prêchée par les étrangers. Aussitôt ils relevèrent la tête avec d'autant plus de hardiesse qu'ils savaient les autorités chinoises et thibétaines favorables à leurs projets. Ce n'était d'ailleurs un secret pour personne ; il suffisait, pour être renseigné sur ce sujet, d'entendre les paroles que de temps à autre laissaient échapper les mandarins, et de voir la négligence qu'ils mettaient à exécuter complètement le jugement de Kiangka. Si Chiambatserin, Nonangteundjroup et les principaux coupables avaient reçu leur châtiment, Tseouang, qui, d'après la teneur de la condamnation, ne devait plus exercer aucune charge publique, avait été placé à la tête d'une troupe de soldats et chargé d'aller combattre les Tchantouy, tribu révoltée contre la Chine et le Thibet ; Lozonggunba, qui devait être exilé, était resté à Menkong et gardait son influence sur le sous-préfet ; enfin Samdo, naguère sous-préfet de Menkong, qui s'était engagé à ne jamais nuire aux missionnaires, continuait contre eux ses sourdes menées. Les lamas pouvaient donc, sans trop de crainte, recommencer à combattre les ouvriers apostoliques, qui, en leur enlevant leurs protégés et leurs fidèles, allaient tarir la source de leurs revenus, ou, pour parler en style thibétain, « faire le vide dans leur écuelle. »

Trois hommes devinrent immédiatement les chefs de ce parti : Samdo, dont nous avons déjà eu maintes fois occasion de parler, ennemi des missionnaires sous des dehors modérés, parfois même aimables et dévoués, ce qui a permis de supposer que son hostilité était relativement moins vive ; Oguiengun, beau-père du fils de Samdo, propriétaire, usurier et brigand, qui s'enrichissait d'esclaves en prêtant quelques deniers ou en donnant des vivres à des familles pauvres. Grâce à ses prêts usuraires, il réclamait maintenant 9.000 mesures de riz au village de Songta, après lui en avoir fourni seulement trois ou quatre cents. Tant qu'il avait cru les missionnaires les plus forts ou qu'il avait espéré pouvoir continuer ses exactions sans être combattu par eux, Oguiengun s'était montré assez favorable à leur cause ; il avait même parlé de se faire chrétien, permis à ses femmes, à ses enfants et à ses esclaves de réciter les prières et renvoyé dans leur famille plusieurs de ces derniers, qu'il gardait en paiement de prétendues dettes. Mais quand les apôtres lui dirent qu'il devait encore libérer les autres esclaves, détruire ses idoles, et surtout une statuette en or massif à laquelle il tenait beaucoup, il recula devant tant de sacrifices. D'autre part, Samdo lui ayant persuadé qu'il aurait beaucoup plus à gagner en entravant les conversions qu'en les aidant, et en combattant les missionnaires qu'en les suivant, il prit définitivement parti contre eux. Le troisième grand ennemi des prédicateurs de l'Évangile était un cousin d'Oguiengun ; il se nommait Atou ; il avait été nommé supérieur de la lamaserie de Menkong en récompense de deux pèlerinages faits à Lhassa ; il était audacieux et rusé, ignorant les lettres, puisqu'il ne savait même pas écrire, mais habile à manier les hommes. Il semblait avoir concentré en lui toute la haine des lamas contre les ouvriers apostoliques, et il avait juré de mourir plutôt que de souffrir l'établissement du christianisme dans le pays ; il tint parole.

Près d'eux se placent, à des titres divers, Seunamouangdeu, gouverneur de Kiangka ; Ma-tchong-kouy, Tchong-houai, capitaine à Kiangka puis trésorier-payeur à Tchamouto ; Man, commissaire impérial, et Ly-yu-pou, trésorier-payeur à Lhassa ; les petits mandarins Lieou-fou-kin, Tie-kin-kouy, Tchang-kin-yuen, Teu-ten nommé aussi Ropsé.

Peu de temps après le retour des missionnaires à Bonga, à la fin du mois de septembre 1862, ces hommes commencèrent à répandre le bruit qu'il n'était pas permis de se faire chrétien, qu'on avait réuni les prêtres à Bonga afin de les chasser plus facilement du Thibet ; si les mandarins chinois et thibétains leur avaient donné raison à Kiangka, ajoutaient-ils, s'ils les comblaient de politesses et publiaient des édits en leur faveur, c'était pour les mieux tromper, car, en réalité, ils voulaient leur crever les yeux. Ensuite, ils essayèrent d'agir sur la famille Talikeldzong, qui avait été pillée par le gouverneur de Kiangka pour avoir aidé M. Renou, et dont nous avons vu M. Durand défendre et sauver le fils ; ils essayèrent de lui persuader d'exiger des missionnaires de Bonga la restitution de tout ce qui lui avait été enlevé. Cette famille refusa. « Alors, raconte M. Goutelle[1], Atou, Oguiengun, Samdo et autres, ne pouvant nous nuire par ce moyen ni nous extorquer notre argent, s'entendirent pour désigner un certain nombre de personnes qui, à notre place, devaient rendre à la famille Talikeldzong ce qu'elle avait perdu, puis nous le redemander. Le premier qui accepta ce rôle fut un lama de Menkong, neveu d'Atou. Nos ennemis supposèrent, de concert avec lui, qu'il devait restituer aux Talikeldzong sa quote-part de leurs pertes, évaluée à cent taëls. Ce lama, nommé Yokertandjring, nous écrivit à Bonga une lettre menaçante pour exiger de nous cette somme. Nous ne répondîmes rien, mais ces individus s'empressèrent de publier partout que ceux qui nous avaient aidés dans le principe avaient été punis, et que ceux qui nous protégeraient dans la suite seraient punis de même ; qu'il n'y avait rien à gagner avec nous, puisque nous ne voulions pas réparer les dommages soufferts à cause de nous.

» Certains autres membres de la lamaserie, condamnés aussi par Atou à restituer quelque argent à la famille Talikeldzong, nous firent des menaces. Tout cela n'était que de nouveaux moyens inventés pour nous extorquer de l'argent, nous vexer, nous rendre odieux, empêcher le peuple de nous aimer et surtout d'embrasser le christianisme. Nous en fîmes des plaintes au gouverneur de Kiangka, qui écrivit sévèrement à Oguiengun. Sa lettre nous valut quelque répit.

» Bientôt cependant, les attaques recommencèrent; Atou et Oguiengun en l'absence de Samdo, qui était allé au Yun-nan faire le commerce, redoublèrent d'efforts pour arrêter les conversions ; ils forcèrent le second sous-préfet de Menkong d'écrire aux chrétiens d'Aben une lettre les blâmant d'avoir, sans sa permission, embrassé la mauvaise religion de Bonga, et les sommant, sous peine d'encourir son indignation, de se présenter à son prétoire pour rendre raison de leur conduite.

» Nous répondîmes à peu près en ces termes :

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre à M. Revollier.

Nous avons vu les menaces que vous avez adressées à nos chrétiens d'Aben et nous en avons été étonnés. Nous vous prions donc de nous dire qui vous a établi maître de la conscience des hommes. Que votre peuple soit chrétien ou non, que vous importe, pourvu qu'il vous paie fidèlement les impôts et qu'il observe les lois du pays? Les gens d'Aben pouvaient-ils s'imaginer que votre permission était nécesaire pour devenir chrétiens, après que l'Empereur des Français et l'Empereur de Chine ont donné la leur? Qu'avez-vous donc trouvé de mauvais dans notre religion? Veuillez répondre de suite à toutes ces questions. C'est avec nous qu'il faut traiter et non avec les gens d'Aben.

« Nous traçâmes ces quelques lignes sur un beau papier bleu, sur lequel nous collâmes une figure de l'Empereur des Français pour en rehausser l'importance; selon l'usage du Thibet, nous plaçâmes la lettre en croix au bout d'un bâton fendu, où elle était liée avec des plumes et une flèche, indiquant qu'elle devait voler avec la vitesse d'une flèche le jour et la nuit jusqu'au lieu de sa destination. Nous la mîmes ensuite à la poste, qui se fait d'un village à l'autre par les habitants qui se trouvent sur la route. Nous eûmes soin de ne point la cacheter, afin que tout le monde pût la lire. Elle fit faire bien des réflexions pendant son voyage, et l'on nous disait : « Il sera difficile d'y répondre! »

Les ennemis des missionnaires ne se tinrent pas pour battus. Toutes les lamaseries ont, dans un territoire déterminé, ce qu'on appelle le droit de prières, c'est-à-dire que les habitants de ce territoire doivent s'adresser à cette lamaserie, lui demander des prières en certaines circonstances et lui offrir une aumône, ou, si l'on veut, des honoraires; ils peuvent même ne pas demander de prières, mais ils doivent toujours payer. La lamaserie de Menkong [1] avait eu autrefois le droit de prière sur tout le Tsarong, par conséquent sur les villages qui avaient demandé à embrasser le catholicisme. Pressée sans doute par le besoin d'argent, elle avait un jour vendu ce droit à la lamaserie de Petou; mais, peu après, elle prétendit qu'elle en avait vendu seulement la moitié, et que ses anciens fidèles devaient appeler près d'eux ses lamas tout aussi bien que ceux de Petou et leur donner les mêmes honoraires; que d'ailleurs ils ne perdraient rien à cette manière d'agir, puisque, si l'offrande était doublée, les prières l'étaient également. Bon gré, mal gré, le peuple se soumit à ce jugement. Les lamas de Menkong et ceux de Petou vinrent tour à tour réciter leurs prières et faire leurs cérémonies dans les villages du Tsarong, et recevoir la redevance commandée par l'usage, redevance qui est plus ou moins élevée selon le nombre des familles. Aben devait, pour sa part, donner quelques boisseaux de céréales, plusieurs livres de beurre, du thé, divers autres petits objets et près d'une once d'argent. Devenu chrétien, ce village ne pouvait plus payer cette redevance aux prêtres des idoles pour l'exercice de leurs superstitions. « A dire vrai, écrit M. Goutelle [2], il n'était pas facile de s'en libérer. Cependant le temps pressait, parce que l'époque où la lamaserie de Petou devait venir réciter les prières était

1. Nous croyons que le nom particulier de cette lamaserie est Ladzigumba.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Goutelle à M. Revollier, 15 novembre 1863.

arrivée. Dans cet embarras de nos néophytes, nous prîmes leur cause en main et nous écrivîmes au chef de cette lamaserie une lettre très polie, pour le prier de ne plus exiger d'Aben cette rétribution que notre religion ne lui permettait pas de donner. Cette démarche pouvait ne pas réussir, il était plus que probable qu'on n'agréerait pas notre demande ; mais elle avait au moins l'avantage de prévenir d'avance les lamas du refus que nos chrétiens devaient faire, de leur en adoucir l'amertume, de donner à leur colère le temps de s'amortir et de les rendre plus traitables. N'ayant jamais eu de réponse à cette lettre, nous ne savons pas l'effet qu'elle produisit. Ce qu'il y a de certain, c'est que les lamas qui furent députés pour les prières n'osèrent pas s'adresser directement à Aben pour avoir cette contribution, et je crois même qu'ils y auraient renoncé sans les lamas de Menkong. Ceux-ci, qui étaient aussi intéressés qu'eux à ne pas céder le gain annuel, leur conseillèrent de l'exiger du sous-préfet, qui était cause de cette perte par sa négligence. Ils allèrent le trouver et lui dirent : « Puisque vous n'avez pas empêché le village d'Aben de se faire chrétien, c'est vous qui devez nous payer la somme qu'il nous donnait chaque année pour les prières publiques ; c'est pourquoi nous viendrons désormais la réclamer de vous seul, et vous vous arrangerez ensuite comme vous voudrez avec les habitants d'Aben, c'est votre affaire et non la nôtre. Il faut donc que vous nous payiez à leur place ou que vous envoyiez quelqu'un l'exiger d'eux pour nous. » Le débiteur malgré lui se récria fortement contre une telle prétention, protestant qu'il ne voulait pas s'occuper d'une affaire qui ne le regardait pas. On disputa avec vivacité de part et d'autre. Cependant comme, d'après la manière de raisonner dans ce pays, le sous-préfet ne pouvait résister à la force des raisons alléguées par les lamas et se défendre de subir cette amende pécunaire, il consentit à envoyer en leur nom son homme d'affaires à Aben pour l'exiger de nos chrétiens.

» Les lamas furent très contents de cette concession, parce qu'ils se couvraient ainsi de la protection du gouvernement et que, en cas de mauvaises affaires, ils en auraient rejeté sur lui toute la responsabilité. Chacun des deux partis donna ses ordres au commissionaire. Le sous-préfet lui recommanda de se dire l'envoyé des lamas et de ne le point mettre en cause, parce qu'il était encore effrayé de notre lettre dont j'ai parlé plus haut ; les lamas, au contraire, lui ordonnèrent de traiter cette affaire en leur nom et en celui du sous-préfet, et de menacer les habitants d'Aben de leur colère et de leur vengeance s'ils refusaient de contribuer aux prières publiques. Ce commissionnaire, un peu politique, promit tout à son maître et aux lamas, et abonda même dans le sens de chacun, afin de ne point les brouiller entre eux. Au fond du cœur, il se promettait bien de n'en faire qu'à sa tête et suivant les circonstances. Il se mit en route un peu avant le coucher du soleil, marcha toute la nuit, arriva à Aben au point du jour, et alla se loger chez le chef du village. A peine était-il assis qu'il demanda, d'un ton sévère et d'un air courroucé, du thé, du beurre, de la viande, du vin pour lui, et du foin pour son cheval. Le maître de la maison, qui ignorait encore le but de son voyage, mais qui savait que

c'était le domestique du mandarin, fit l'empressé, se montra plein de bonne volonté, cria, se fâcha, tempêta à plusieurs reprises pour appeler le peuple, qui doit, selon l'usage, supporter en commun de pareilles dépenses. Comme tout le monde était venu entendre la messe et faire la prière du matin, et qu'on ignorait encore l'arrivée de l'envoyé, personne ne se pressa de répondre à l'appel. C'est pourquoi, malgré son impatience, il fut obligé d'attendre la fin de nos pieux exercices. Dès qu'on fut libre, on se hâta de lui préparer un bon déjeuner auquel il fit honneur.

» Aussitôt après, il entreprit d'épouvanter mes chrétiens en leur faisant une peinture terrible de la colère de son maître et des lamas. Ce qui les avait tant irrités contre eux, c'était, disait-il, leur conversion au christianisme et leur négligence à apporter leur redevance annuelle pour les prières publiques. Il leur annonça qu'il était envoyé pour les presser de la porter de suite à Menkong, et les prévenir des maux inévitables qu'ils s'attireraient par leur refus. Ceux-ci s'excusèrent sur leur pauvreté, la mauvaise récolte de l'année, la grande sécheresse et sur leurs nombreuses dettes, qui les mettaient dans l'impossibilité de contribuer à ces prières. Puis, ils accoururent m'avertir de cette nouvelle attaque, m'exprimer leur embarras et leurs craintes et me demander conseil. « Allez dire à cet envoyé, leur répondis-je, que la religion chrétienne que vous venez d'embrasser et les maîtres de cette religion ne vous permettent plus de coopérer à ces superstitions, que vous êtes disposés à nous obéir et, s'il veut avoir de plus longues explications là-dessus, qu'il vienne me trouver. » Il prétexta que je ne savais pas assez la langue et que nous ne pourrions pas nous entendre, qu'il était beaucoup mieux pour tous de faire cette contribution sans entrer dans de longues discussions, ou de donner eux-mêmes de solides raisons de leur refus, qu'il reporterait à ceux qui l'avaient envoyé. « Puisqu'il craint, poursuivis-je, de ne pas me comprendre, qu'il veuille bien attendre deux ou trois jours : je vais faire venir un de mes confrères qui sait parfaitement le thibétain, et qui lui indiquera clairement les motifs pour lesquels nous vous défendons de donner ce qu'il vous demande. Faites-lui bien entendre que ceci n'est point votre affaire mais la nôtre, et que, s'il ne veut pas suivre ce conseil, il pourrait, plus tard, lui en arriver malheur. » Cette fois. il ne sut que répliquer et, n'osant pas me résister davantage, il consentit à ma proposition.

» J'envoyai donc aussitôt un courrier à Bonga prier M. Fage de m'aider à soutenir mes chrétiens dans cette nouvelle affaire, et à chasser cet individu de leur village. Pendant ce temps-là, au lieu d'attendre en paix l'explication que je lui avais promise, l'envoyé fit d'autres instances, d'autres menaces à nos néophytes ; il leur dit entre autres choses que, s'ils le renvoyaient les mains vides, les lamas viendraient eux-mêmes en grand nombre les piller, les battre, et qu'ainsi, au lieu d'une petite somme, ils seraient forcés d'en perdre une grosse. Ceux-ci, qui avaient déjà été dévalisés onze fois en dix ans par ces lamas pour cause de dettes, furent épouvantés de ces menaces et ne virent d'autre moyen de les éviter que de se soumettre à ces exigences. Ils vinrent donc tout tremblants me prier de

leur permettre de faire cette contribution, m'assurant que ce serait la dernière fois. « Non, je ne puis pas vous permettre une pareille action, parce que c'est un péché, et qu'il vaut mieux perdre tous les biens de la terre et souffrir tous les maux plutôt que de le commettre ; du reste, si vous cédiez cette fois, il vous serait bien plus difficile de ne pas en faire autant l'année prochaine ; les raisons que vous avez maintenant de refuser n'auraient plus aucune valeur pour eux. N'écoutez donc pas les discours de cet homme ; aujourd'hui les temps sont changés, on ne va pas si vite en besogne, ses paroles produiront plus de bruit que d'effet. Je suis convaincu que l'on ne touchera ni à vos biens, ni à vos personnes. » Ce petit sermon ne les rassura qu'à moitié et, un moment après, ils vinrent me prier de leur permettre au moins de préparer cette contribution, afin de montrer à l'envoyé que ce n'était pas faute de bonne volonté s'ils n'obéissaient pas à ses ordres. J'eus beau les exhorter à se montrer plus fermes dans leur résolution, ce fut inutile. Quoiqu'ils m'assurassent qu'ils se contenteraient de recueillir cette contribution et qu'ils ne la donneraient point, je ne me fiai pas trop à leur parole. En effet, il leur eût été facile de la livrer en secret, sans que je m'en aperçoive. C'est pourquoi, en désespoir de cause, je fis semblant de me fâcher et leur dis d'un ton animé : « Eh bien ! puisque vous voulez absolument vous cotiser, soit, mais à condition que vous déposerez chez moi cette cotisation jusqu'à son départ. » Ma condition fut acceptée et tout le monde sortit.

» A peine avais-je fait quelques pas dans ma chambre en réfléchissant sur ce qui venait de se passer, qu'on vint m'annoncer l'arrivée de cet homme, qui me demandait de lui accorder une entrevue. Une démarche si précipitée de sa part me surprit. Que venait-il faire ? que voulait-il ? Je ne pouvais pas me l'expliquer. Pendant qu'on l'introduisait, je m'empressai de m'informer un peu de ses intentions ; on me répondit qu'il désirait faire ma connaissance. « Très bien, très bien, dis-je ; je suis bien aise aussi de faire la sienne. » Mais j'appris plus tard que ce n'était pas là la véritable raison. Ayant su, je ne sais comment, que je m'étais fâché contre mes chrétiens qui se disposaient à préparer la contribution pour les lamas, il fut épouvanté à son tour et craignit que je ne fusse irrité contre lui. C'est pourquoi il m'apportait une écharpe de félicité pour me faire ses excuses et m'apaiser. La séance dura une bonne demi-heure. Il commença par me dire qu'il n'était pas venu à Aben avec l'intention d'exiger la contribution pour les lamas, mais seulement pour demander aux Abenois s'ils la donneraient cette année ; qu'il ne leur était point à charge, parce qu'il avait apporté de l'argent. En conséquence, il me priait de déposer tout chagrin et de ne pas lui en vouloir. Je lui répondis que je savais à quoi m'en tenir sur ses dépenses et que, s'il laissait, selon ses paroles, mes chrétiens libres, il serait facile de nous entendre. J'ajoutai que c'était moi qui défendais aux Abenois de donner ce que les lamas demandaient, parce que notre religion ne permettait pas de coopérer à leurs superstitions, et je lui conseillai, en ami, d'attendre mon confrère pour s'épargner plus tard des misères, car il était bien évident que, s'il partait sans une explication motivée, nous le rendrions responsable de tous les malheurs

qui s'ensuivraient. Ces mots suffirent pour achever de l'effrayer, et il me promit d'attendre et de ne plus parler d'affaires. Après avoir causé quelque temps du pays, de la guerre, etc..., nous nous quittâmes bons amis. Dès ce moment, mes chrétiens furent rassurés.

» Cependant les lamas étaient inquiets du retard de leur commissionnaire. Ils députèrent donc deux d'entre eux pour venir voir ce qui lui était arrivé et assurer le succès de son expédition par leur présence. Ceux-ci arrivèrent à Aben en même temps que M. Fage. Les rapports de leur commissionnaire leur donnèrent tant de crainte qu'ils n'osèrent ni parler de contribution, ni nous rendre visite ; ils se repentirent même d'avoir fait un voyage inutile et peut-être nuisible. Le domestique du sous-préfet fut très content de leur arrivée, parce qu'il se trouvait débarrassé de sa commission, qui devenait de plus en plus difficile, et délivré de toute responsabilité. Ils furent tous trois d'avis de renoncer à la redevance d'Aben et de hâter leur départ. »

En apprenant l'issue de cette affaire, la lamaserie de Petou n'insista pas, elle sembla se résigner à ne rien recevoir. Il n'en fut pas de même de celle de Menkong. Le supérieur, Atou, fit partir quatre de ses lamas pour le monastère de Tsadam, où était M. Durand avec M. Fage, venu d'Aben pour lui rendre visite. Les envoyés s'adressèrent d'abord aux lamas, qui se contentèrent de leur répondre que cette affaire regardait les missionnaires. Ils allèrent vers ces derniers et les prièrent de ne plus chercher à étendre le catholicisme et à recruter des adeptes ; « autrement, ajoutèrent-ils, tous les lamas du Tsarong seront réduits à la misère [1]. — Que voulez-vous ?... répondit M. Fage, qu'y faire ?... Nous avons des écrits des Empereurs ; notre droit et notre devoir sont de prêcher notre religion. Comment dirions-nous la vérité à Aben et aux Loutses, et la tairions-nous à Tchrana, à Longpou et ailleurs ? — Laissez-nous au moins l'un des côtés de la Salouen et n'allez pas à Tropchu, comme vous en avez l'intention. — Pourquoi ? Si la religion du Maître du Ciel est vraie, il faut la publier sur l'une et l'autre rive. Oui !... nous la prêcherons..., et si l'on veut se faire chrétien, nous enseignerons à prier sur l'autre rive comme sur celle-ci ! » On discuta longtemps ; au milieu de la discussion, un néophyte appela M. Fage pour lui dire que des lamas en armes l'attendaient de l'autre côté du fleuve. Il rentra : « Ça ne va pas, dit-il d'une voix émue ; si nous passons de l'autre côté, les lamas nous y attendent résolus à faire feu sur nous. — Tenons-nous-en là, conseilla M. Durand ; il n'est pas prudent de braver davantage ces lamas exaspérés ; » et, tout en protestant qu'ils avaient le droit et le devoir de prêcher partout, les ouvriers apostoliques résolurent d'attendre des circonstances meilleures.

On peut se demander ce qui serait arrivé si les deux missionnaires, sans rien sacrifier des principes, sans consentir à ne jamais prêcher sur l'autre rive du fleuve, n'avaient pas hautement revendiqué leur droit de le faire et s'étaient tenus sur une plus grande réserve. Plus tard, après avoir solidement assis leurs premières chrétientés, obtenu une influence plus

1. A. M.-E., vol. 556c. Goutelle à M. Revollier, 15 novembre 1863.

grande auprès des mandarins, ne leur aurait-il pas été possible, sans courir autant de risques, de marcher de l'avant et de vaincre les lamas? A distance et à première vue, cette tactique ne semble pas manquer de sagesse pratique ; mais à ce moment, et dans les circonstances où se trouvaient les prédicateurs de l'Evangile, était-elle bonne ?

Laisser, par un silence voulu, les lamas croire que la rive droite de la Salouen ne leur serait pas disputée, n'était-ce pas avouer sa propre faiblesse, et les inciter à vouloir reprendre les quelques villages de la rive gauche devenus adeptes du christianisme ? Ces craintes eussent-elles été fausses ou exagérées, qu'il paraît bien, par les événements qui vont suivre, que la haine des lamas eût néanmoins violemment attaqué et fini par vaincre l'action apostolique.

Dans cette situation, comme dans toutes celles qui se présenteront, les missionnaires du Thibet ont rencontré des difficultés telles, qu'une habileté, une prudence ou une énergie plus grandes, en les supposant possibles, n'auraient pas eu, croyons-nous, plus de succès. Quoi qu'il en soit, satisfaits en apparence, les lamas se retirèrent. Leurs intrigues et celles des ennemis du catholicisme n'allaient pas s'arrêter là.

Bientôt, Atou et Oguiengun invitèrent toutes les lamaseries du voisinage à se liguer avec eux et, sur leur réponse affirmative, ils dépêchèrent des courriers aux trois grandes lamaseries de Lhassa pour les avertir du triomphe du christianisme, de la ruine imminente du bouddhisme, et pour les prier de les aider dans la guerre qu'ils avaient déclarée aux étrangers. Faut-il ajouter que les lettres étaient accompagnées de présents? On dit qu'Oguiengun seul donna cinquante taëls.

Un autre secours arriva du Yun-nan à ceux qui voulaient la perte des ouvriers apostoliques. Pendant son séjour dans cette province, Samdo était allé à Ta-li voir le chef des mahométans, et s'était mis avec sa famille et celle d'Oguiengun sous sa protection. Le général, qui faisait trembler la Chine, lui avait donné un écrit muni d'un grand cachet rouge, sorte de passeport vis-à-vis de ceux qui reconnaissaient son autorité. A peine revenu dans le Tsarong, Samdo proclama qu'armé de cette pièce, il pouvait attaquer impunément les missionnaires ; que les lettres de Pékin et de Tchen-tou ne signifiaient absolument rien, car l'empereur et les mandarins désiraient l'expulsion des Européens.

Pendant ce temps, Atou inventa un nouveau prétexte d'attaquer Aben. Depuis longtemps ce village avait contracté envers la lamaserie de Menkong une dette considérable, que l'usure avait encore grossie et dont il ne pouvait se libérer. Quoique la date de la restitution fût encore assez éloignée, les lamas allèrent exiger la somme qui leur était due, accordant seulement cinq jours pour le remboursement intégral ; « sinon, déclarèrent-ils, nous viendrons, au nombre de cent, piller et brûler votre village, vous enchaîner et mettre en esclavage vos femmes et vos enfants. » La menace n'était pas vaine, on le savait ; mais où trouver une aussi forte somme ?

« Les habitants d'Aben, écrit Goutelle [1], étaient dans la plus grande

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre à M. Revollier, 15 novembre 1863.

pauvreté, manquaient même du nécessaire, et ils n'avaient plus, parmi leurs compatriotes, d'amis capables de les aider. Dans ce besoin pressant, c'est encore à nous qu'ils eurent recours. Outre leur indigence, bien des motifs nous engageaient à les secourir et à faire pour eux tous les sacrifices en notre pouvoir. Le courage qu'ils avaient montré en embrassant le christianisme avec la certitude d'être persécutés ; le bon exemple qu'ils avaient donné aux Thibétains et que beaucoup avaient déjà suivi ; les services qu'ils pourraient rendre plus tard à la religion ; le salut de leurs âmes, dont cette circonstance augmentait les difficultés, tout parlait en leur faveur. Malgré notre pénurie, nous leur prêtâmes la somme de quatre-vingts taëls ; ils en ajoutèrent vingt. Ces cent taëls n'étaient pas suffisants pour payer leur dette entière ; mais ils espéraient pouvoir, par ce premier versement, apaiser Atou et ses coreligionnaires. Trois d'entre eux furent délégués pour porter l'argent à la lamaserie. Atou le reçut avec empressement, mais aussi avec colère ; il lui fallait tout ce qui lui était dû. Sans miséricorde aucune, il fit enfermer les trois chrétiens et les retint trois jours sans boire ni manger ; ensuite il leur présenta à signer un nouvel écrit, dans lequel il leur fixait le terme d'un mois pour achever de payer leurs dettes, et si cet engagement n'était pas rempli, ils seraient frappés d'une amende de cinq taëls d'or.

» Presque mourants, les malheureux consentirent à tout, et on les congédia en leur disant que s'ils ne s'étaient pas faits chrétiens, on ne les traiterait pas ainsi. Il nous fallut donc de nouveau venir à leur secours, et ils purent enfin se délivrer de ces impitoyables créanciers. »

Devant ces vexations et celles que l'on prévoyait, les conversions s'étaient brusquement arrêtées ; seuls les néophytes les mieux disposés persévéraient, les autres voulaient attendre des jours meilleurs, quelques-uns juraient même qu'ils n'avaient jamais songé à se faire chrétiens et suivaient résolument le parti des lamas. Pour affermir encore leur situation et ébranler celle de leurs adversaires, Atou, Samdo et Oguiengun menacèrent tous les néophytes de la colère du roi du Thibet. Ne réussissant pas encore assez vite à leur gré, ils résolurent de frapper un grand coup et d'obtenir l'apostasie des villages nouvellement convertis. Ils profitèrent, pour exécuter leur projet, de la présence des envoyés du préfet de Songngakieudzong, venus pour lever les contributions de guerre contre la belliqueuse tribu des Tchan-touy [1]. Ceux-ci ne firent aucune difficulté de leur prêter main forte, soit parce qu'ils en avaient déjà reçu l'ordre de leur chef, averti lui-même, affirme-t-on, par un des

1. La tribu des Tchan-touy est en querelle, non avec les Chinois, qu'elle respecte, mais avec le roitelet de Ta-tsien-lou, le chef de Lythang et le roi du Thibet. Les Chinois, qui sont invités à y prendre part comme médiateurs, veulent la paix à tout prix. Les Thibétains, au contraire, veulent la guerre, demandent avec instance des soldats à la Chine, qui les refuse toujours. C'est pourquoi ces divers chefs thibétains, indignés d'un tel refus, se sont entendus pour couper les routes aux marchands de Chine, en sorte que rien ne peut passer le Ya-long. Les sujets du roi du Thibet surtout sont furieux contre l'empire et disent : « Puisque l'empereur ne veut pas nous aider dans cette guerre, nous n'avons pas besoin de lui, nous la ferons sans lui. » C'est pourquoi ils réunissent des soldats de tous les points et commettent pour cela d'incroyables exactions. (A. M.-E., vol. 556 c. Goutelle à M. Libois, 15 juin 1864.)

quatre grands ministres, le Kalun Peulongsi, père du général Tchremunse, soit parce qu'ils espéraient trouver quelque profit dans cette affaire. Vers la fin du mois d'août 1863, le sous-préfet Dorguiépeuntso, qui n'ignorait pas le complot, envoya à tous les Tsaronais l'ordre de se rendre à Menkong pour régler et payer les contributions de guerre. Les néophytes y allèrent comme les autres, sans aucun soupçon de ce qui se préparait contre eux. Dès le premier jour, ils furent en butte aux vexations des autorités, qui firent enlever et outrager la médaille de l'un d'eux; puis on annonça l'arrivée de quatre courriers de Songngakieudzong, porteurs d'un édit qui défendait d'embrasser le catholicisme, et prescrivait de l'abandonner si on l'avait pratiqué. Ces courriers avaient, disait-on, l'ordre pressant de s'emparer des fidèles, de les conduire à la préfecture, et peut-être à Lhassa. Aussitôt on avertit les païens de se séparer des chrétiens, qui allaient être arrêtés. Ceux-ci, prévenus à temps, prirent la fuite et revinrent raconter ces nouvelles aux missionnaires. Fage et Durand partirent aussitôt pour Menkong, afin de demander raison de semblables vexations, d'examiner l'édit lancé contre la religion, et de soutenir les néophytes, qui n'osaient plus aller seuls payer leur contribution.

Ils se présentèrent au prétoire pour voir les envoyés du préfet, qui ne se firent pas longtemps attendre.

« Êtes-vous venus pour traiter les affaires religieuses ? interrogea M. Fage [1]. — Non, répondirent-ils, mais seulement pour lever les contributions de la guerre. — Cependant vous agissez de manière à faire croire que vous en êtes chargés. — Point du tout, nous n'avons pas même ordre d'en parler. — Alors, pourquoi l'un d'entre vous a-t-il arraché et profané la médaille de l'un de nos chrétiens? — Nous ignorons ce fait. — Comment ! ceci s'est passé dans votre prétoire, déjà tout le monde le sait, et vous l'ignorez ? Ce n'est guère croyable. — Vraiment, nous n'en savions rien. — Vous n'en saviez rien ; eh bien, un tel (il appela celui dont la médaille avait été volée), viens leur raconter ton histoire. » Après l'avoir entendue, ils soutinrent encore qu'ils n'en savaient rien et ne voulurent plus entendre parler de cette affaire.

Malgré ce début peu satisfaisant, le voleur rendit la médaille. Le lendemain, eut lieu une assemblée générale. Samdo y remplaçait le sous-préfet absent; les représentants d'Oguiengun, d'Atou, six lamas, et les envoyés de Songngakieudzong étaient au premier rang. On lut d'abord un écrit fait, non par le préfet, comme on l'annonçait, mais, affirma-t-on aux missionnaires, par Samdo, Atou, Oguiengun et par les envoyés de la préfecture. Il y était dit que les Thibétains s'engageaient à ne jamais embrasser le catholicisme, à ne jamais vendre ni vivres, ni vêtements aux étrangers, à ne pas les recevoir chez eux, à n'avoir aucun rapport avec eux, à ne pas leur parler. Avec menace, on ordonna au chef de chaque village d'apposer son cachet en témoignage de sa promesse d'obéissance. Tous les bouddhistes le donnèrent sans résistance, quelques-uns, afin de s'épargner des ennuis, plusieurs, parce qu'ils espéraient débarrasser le

1. A. M.-E., vol. 556 c. Goutelle à M. Revollier, 15 novembre 1863.

pays des prêtres d'Occident. On fit ensuite appeler les chrétiens et on leur demanda également leur cachet en signe d'apostasie. Il n'y avait parmi eux que les représentants de Tchrana et d'Aben ; ceux de Longpou avaient fui ou apostasié à la suite des précédentes menaces. Les représentants de Tchrana déclarèrent s'être faits chrétiens parce qu'ils savaient les missionnaires munis de passeports et d'écrits officiels ; ils n'avaient aucun motif de changer d'avis ; ils refusèrent donc d'apposer leur cachet. Ceux d'Aben refusèrent également, mais avec moins de franchise et de vigueur : « Plus tard, dirent-ils, nous verrons, nous réfléchirons. »

Les envoyés de Songngakieudzong redoublèrent leurs menaces ; car, d'après l'entente établie entre eux et Atou, ils devaient jouer les premiers rôles. « Tant que nous n'aurons pas vu la cendre de vos chairs et de vos os jetée au vent, répétaient-ils, nous ne laisserons pas cette affaire de religion. » La réponse des chrétiens ne varia pas, et, de guerre lasse, l'assemblée se dispersa.

Témoins muets de cet interrogatoire, les missionnaires appelèrent les chefs de l'assemblée et M. Fage leur dit : « Vous nous avez assuré hier que vous étiez seulement chargés de lever les contributions de guerre et nullement de traiter les affaires religieuses ; pourquoi donc en parlez-vous maintenant, et pourquoi nous coupez-vous les vivres ? — Nous avons un écrit qui l'ordonne, et nous agissons suivant les ordres que nous avons reçus. — Veuillez nous montrer cet écrit. — C'est au peuple et non à vous que nous avons ordre de le montrer. — Il nous regarde aussi bien que le peuple, car si le peuple n'a pas le droit de nous vendre de la nourriture et des vêtements et de se faire chrétien, nous n'avons pas celui d'acheter et de prêcher ; encore une fois, montrez-nous cet écrit ? — Nous ne pouvons. — Mais alors votre écrit est faux, puisque vous craignez de le faire voir ; quand on a le sceau de l'autorité, qu'a-t-on à craindre ? Nous avons, nous, le sceau de l'Empereur de Chine et de notre ambassadeur, nous vous le montrerons si vous voulez. — Nous ne pouvons. — Mais enfin, si votre écrit est du roi du Thibet, ou d'un ministre, ou d'un gouverneur, ou du préfet de Songngakieudzong, nous en avons un de l'Empereur de Chine et de l'Empereur de France, qui permet au peuple de se faire chrétien, et à nous de vivre au Thibet ; ne sont-ils pas au-dessus de tous ces hommes ? Le reconnaissez-vous? — Nous ne savons si l'Empereur de Chine est grand ou petit, gros ou maigre, mais nous avons des ordres du roi du Thibet et nous devons agir en conséquence. » Ne pouvant rien obtenir, les missionnaires protestèrent contre la violation des édits et se retirèrent.

Le lendemain apporta de nouvelles sollicitations et de nouvelles menaces pour faire apostasier les néophytes ; à la fin les représentants de Tchrana cédèrent et apposèrent leur cachet, les autres prirent la fuite.

Alors, s'adressant à ceux qui venaient de faiblir, un des envoyés du préfet prononça cette sentence : « En punition du crime que vous avez commis en vous faisant chrétiens et en appelant les prêtres étrangers, vous paierez une amende de dix taëls. »

Séjourner plus longtemps à Menkong devenait inutile ; Fage reprit le chemin de Bonga et Durand rentra à Tchrana, avec la pensée de caté-

chiser en secret les pauvres apostats. Tous vinrent, en effet, lui protester que s'ils avaient feint d'abandonner la religion, c'était pour donner le change à l'autorité et soustraire leurs familles à la ruine. « Ils seraient, toujours chrétiens dans le cœur, ajoutaient-ils, et se déclareraient publiquement tels dès que les circonstances le leur permettraient. »

Malgré ces promesses, Durand fut bientôt forcé de quitter Tchrana, où il ne trouvait plus de vivres à acheter ; il alla à Aben remplacer Goutelle, qui venait de partir pour Kiangka, afin d'aider Renou, malade, à obtenir justice contre ses persécuteurs.

« Sur toute la route dans le Tsarong, écrit Goutelle, personne ne voulut me loger, ni me vendre de vivres. Je couchai à la belle étoile et me contentai des quelques provisions que j'avais eu soin d'emporter. J'arrivai à Kiangka le 1er octobre, et je m'adressai au gouverneur pour réclamer l'exécution des traités, et le prier de faire lever la défense de nous vendre des vivres. Non seulement il refusa de nous secourir, mais il s'indigna contre nous, menaça de nous faire sentir sa colère, et la nuit suivante, à la faveur des ténèbres, envoya des individus pour nous assassiner dans notre maison. Ceux-ci, ayant trouvé la porte fermée, se contentèrent d'essayer de l'enfoncer à coups de hache. Pendant cette même nuit, ils revinrent deux fois faire de nouvelles tentatives, mais ils nous trouvèrent sur nos gardes. Le lendemain, j'avertis l'autorité chinoise, qui accepta ma déposition, fit des observations au gouverneur thibétain et s'en tint là. Quelques jours après, j'envoyai mes plaintes à Tchong, l'ancien capitaine de Kiangka, devenu trésorier-payeur à Tchamouto. »

Celui-ci fit une réponse magnifique. « Ayant reçu l'accusation, il l'a examinée avec soin, et il s'empresse de donner des ordres pour la faire juger; en même temps, il nous prie de prendre patience. » Cette dernière recommandation pouvait passer pour un conseil ou pour une ironie, mais, en réalité, c'était surtout de patience que les missionnaires allaient avoir besoin, car la lettre de Tchong ne valait pas mieux que les refus du gouverneur. L'un ouvertement et l'autre hypocritement travaillaient à la ruine de l'œuvre entreprise par les prédicateurs de l'Évangile.

III

Mort de M. Renou.

Maladie de M. Renou. — Sa mort. — Ses travaux. — Appréciation sur lui.

C'est au milieu de ces épreuves de l'année 1863 que Renou mourut d'épuisement et d'une maladie d'entrailles. « Le 17 octobre, après souper, écrit Goutelle [1], nous causâmes jusqu'à huit heures, puis il alla se cou-

1. A. M.-E., vol. 556 c. Goutelle à MM. Fage, Desgodins, Durand, 18 octobre 1863.

cher. La nuit, il se leva plusieurs fois, jusqu'au chant du coq; je lui demandai s'il était plus mal ; il me répondit qu'il ne se sentait pas de douleur. Il demanda à manger et, pendant son petit repas, il causait tranquillement avec son domestique. S'étant recouché, il parla encore quelque temps et s'endormit. Ne voyant aucun danger, nous nous laissâmes tous aller au sommeil. A notre réveil, nous le trouvâmes sans connaissance et presque sans aucun signe de vie. Je lui donnai immédiatement l'Extrême-Onction, et bientôt il rendit le dernier soupir. La veille de sa mort je l'avais exhorté à se confesser, mais il me répondit qu'il ne mourrait pas encore ; j'aime à croire que le bon Dieu lui aura fait miséricorde. » « Son [1] enterrement a été célébré avec toute la pompe possible ; il a excité l'admiration des Chinois et des Thibétains. Son tombeau se trouve au milieu de la montagne, au-dessus du Kaouazenkeou, entre deux ravins. C'est lui-même qui avait choisi cette place. »

En 1865, lorsque les missionnaires seront chassés de Kiangka, les mandarins voudront les forcer à emporter les restes de leur frère d'armes ; Fage s'y opposera énergiquement. « C'est pourquoi, écrira Goutelle [2], le P. Renou ne sera point exilé du Thibet après sa mort, mais il n'est pas certain qu'il soit exempt de la persécution. »

« Autrefois on avait fait courir le bruit que les lamas voulaient le déterrer et boire dans son crâne ; car, selon leur croyance, il y a du bonheur à boire dans le crâne d'un homme important. Les missionnaires n'étant plus là, on pourrait fort bien user de fraude pour le dérober [3]. »

Telle fut la mort, le 18 octobre 1863, du prêtre, de l'apôtre qui, depuis plus de quinze ans, avait consacré toutes les forces de son intelligence, de son cœur, de son corps, à l'évangélisation si pénible du Thibet. Il disparaissait au moment où, malgré les rudes attaques que subissait son œuvre, il pouvait encore espérer qu'elle vivrait. Son nom demeure lié à celui de Bonga, la première chrétienté du royaume du Thibet, depuis longtemps disparue, mais vers laquelle les ouvriers apostoliques de Ta-tsien-lou, de Bathang, de Yerkalo et des principautés thibétaines gardent leurs regards immuablement fixés. Outre la fondation de Bonga, Renou avait fait de nombreux travaux de linguistique, d'apologétique et de propagande : le dictionnaire thibétain et la grammaire, qu'il commença à la lamaserie de Teundjroulin et qu'il continua plus tard ; la traduction des prières du matin et du soir, de celles que l'on récite avant et après la Communion, d'autres prières diverses, de psaumes, d'hymnes : *Sub tuum*, *Memorare*, *Magnificat*, *Nunc dimittis*, *Benedictus*, *De profundis*, *Miserere*, *Te Deum*, et en vers thibétains l'*Ave maris Stella ;* la traduction du grand et du petit catéchisme de Grenoble [4] adapté aux besoins particuliers du Thibet dans certains chapitres, par exemple ceux des superstitions et du

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. Goutelle à M. Durand, 1er décembre 1863.

2. M. Goutelle à Mgr de Sinopolis, 21 août 1865.

3. Le domestique de M. Renou, Ouang-kieou-ko, tomba malade huit jours après l'enterrement de son maître ; il mourut le 27 novembre. « Les païens, écrivait M. Goutelle, disent que M. Renou l'a appelé parce qu'il était un grand homme et qu'il avait besoin de son serviteur. »

4. 7e édition, 1838

sixième commandement de Dieu ; la traduction d'un ouvrage chinois, le Kiao-iao-su-len, sorte de théodicée [1] ; un abrégé de la doctrine chrétienne, une Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. En général, le style de tous ses ouvrages, celui des prières surtout, est fort bon, intermédiaire entre le style très élevé, que les chrétiens n'eussent pas compris, et la forme de la conversation, qui ne s'imprime jamais.

Avant de dire adieu au premier apôtre du Thibet, jetons un coup d'œil d'ensemble sur sa carrière, et donnons quelques-unes des appréciations faites sur lui par ses contemporains.

Pendant son séjour au Su-tchuen, Renou s'y montre, au dire de tous, un missionnaire fort zélé, d'une énergie et d'une fertilité de ressources très grandes. Désireux d'évangéliser la terre des Esprits, il ne craint pas de se lancer seul dans l'inconnu ; arrêté une première fois, il repart sous un déguisement que nul ne peut percer ; son séjour à la lamaserie de Teundjroulin, où il demeure une année, étudiant avec ardeur et succès la langue thibétaine sous la direction d'un Bouddha vivant, semble tenir du roman plus que de la réalité. Son établissement à Bonga, ses luttes victorieuses contre les mandarins, font de lui un grand homme aux yeux des païens, tandis que ses souffrances, supportées sans aucune plainte, excitent l'admiration du chrétien. Il travaille à l'évangélisation par tous les moyens à sa portée, aujourd'hui marchand, demain défricheur de forêts, bientôt cultivateur ; il ne recule devant aucun labeur et aucune fatigue. Mieux que tous les missionnaires ses contemporains il connaît la langue thibétaine, il comprend les livres savants, et passe de longues veilles à composer ou à traduire des ouvrages de philologie, de doctrine et de propagande ; en un mot, s'il faut exprimer toute notre pensée, de quelque côté qu'on l'examine, Renou a été un grand missionnaire.

Est-ce à dire qu'il réalisa la perfection et que, près de ses vertus et de ses qualités, n'apparurent pas certains défauts ? Nous n'aurions garde de l'affirmer. Il eut ce qu'on est convenu d'appeler les défauts de ses qualités. Son énergie alla parfois jusqu'à la dureté, et son désir de réussir l'entraîna à des rudesses de langage qu'il eût mieux valu réprimer ; on lui a reproché aussi d'avoir trop souvent évoqué la force de la France et son drapeau près de la croix dont il était l'apôtre.

Ceux-là seuls qui ont travaillé et souffert avec lui sauraient dire s'il y eut quelque chose de vraiment répréhensible dans sa conduite ou dans ses paroles. Le compagnon de ses luttes à Tchamouto, de sa pointe hardie jusqu'à Lagong, Desgodins, a défendu sa mémoire en ces termes [2] : « Vous lui reprochez son système de résistance aux mandarins par menaces et colères ; sur cet article, voici la règle de conduite suivie par M. Renou. Tant que les mandarins ont voulu agir légalement, il les a bien traités ; dès qu'ils ont voulu le mettre sous leurs pieds, par fourberie ou violence, il s'est raidi et a soutenu son droit, qui était celui de notre cause. Quant aux menaces et colères, on vous en a dit probablement beaucoup plus qu'il n'y en a eu. Si dans les discussions il y a eu des

1. Par le P. Ferdinand Verbiest, publié sous Kang-hi.
2. A. M.-E., vol. 556 c. Desgodins à Mgr Thomine-Desmazures, 3 juin 1866.

paroles blessantes, elles étaient loin de compenser les actes injustes et violents dont nous étions et sommes encore les victimes. »

Mgr Chauveau donne une note analogue [1] :

« Je puis vous assurer que M. Renou n'est pas d'un caractère insociable, loin de là : c'est un homme aimable, d'une conversation piquante et parfois spirituelle ; il est un peu susceptible, mais il ne faut pas trop s'en étonner : il a passé par des épreuves bien dures, on lui a fait boire beaucoup d'absinthe ; puis, à ces contrariétés, ajoutez l'âge, les maladies, certains petits désirs détruits sans retour, et vous vous expliquerez sans trop d'efforts les torts apparents qu'il peut avoir. » « La répugnance [2] qu'il a éprouvée pour faire ses derniers adieux à la vie, n'est pas une chose nouvelle pour moi, j'en ai vu plusieurs exemples en France. Espérons que Notre-Seigneur aura pardonné un sentiment qui tenait beaucoup plus de l'éloignement naturel pour la mort que du manque de foi. »

Écoutons encore le Thibétain le plus intelligent et le plus instruit qui, jusqu'à ce jour, se soit converti :

« Depuis que Pema est ici, a écrit Mgr Chauveau [3], j'ai eu de longues conversations avec lui, il connaît assez bien nos affaires et ne les juge pas trop mal, M. Renou est sa grande idole. Il avoue que, dans les derniers temps, il était devenu irascible, mais il ne voit dans ces emportements qu'un excès de zèle et d'énergie qu'il est facile d'excuser. »

Enfin, terminons par ces paroles que le chef de toutes les missions du monde après le Souverain Pontife, le préfet de la Propagande, Cardinal Barnabo, écrivit à M. Albrand, le 13 juin 1864 :

« J'ai été douloureusement surpris en apprenant la mort du vaillant missionnaire qui, le premier, est entré dans le Thibet, et qui a été le chef et le défenseur des autres missionnaires. Mais le souvenir de ses vertus et des travaux qu'il a accomplis me donne la confiance qu'il aura déjà reçu au Ciel une couronne méritée. »

Quelle que fût leur opinion sur les défauts et les qualités du défunt, tous les missionnaires du Thibet et des Vicariats apostoliques voisins déclarèrent que sa mort était une grande perte, qu'elle faisait un vide immense, et que si on avait déjà senti les conséquences de son inaction forcée pendant sa maladie, on sentirait bien plus encore celles de sa disparition.

Mais, après avoir exprimé le regret que la mort de Renou « laissât le Thibet sans un de ces hommes de science et d'expérience dont l'importance est extrême dans une nouvelle mission », Chauveau ajoutait ces paroles de foi, de philosophie et d'expérience qu'il sera toujours salutaire de méditer [4] : « La part d'un homme, dans une œuvre comme la conversion du Thibet, est, à quelques rares exceptions près, toujours médiocre. C'est le travail de Dieu beaucoup plus que le nôtre qui décide du succès. La grâce est toute-puissante, et Notre-Seigneur a ce grand avantage que quand il n'a pas d'hommes il peut en faire. »

1. A. M.-E., vol. 556 [c]. Mgr Chauveau à M. Goutelle, 30 septembre 1864.
2. A. M.-E., vol. 556 [d]. Mgr Chauveau à Mgr Thomine, 15 avril 1866.
3. A. M.-E., vol. 556 [c]. Mgr Chauveau à Mgr Thomine, 17 mai 1865.
4. A. M.-E., vol. 556 [c]. Mgr Chauveau à M. Goutelle, Hong-pou-so, 30 septembre 1864.

CHAPITRE ONZIÈME

L'AUTORITÉ DE LA CHINE AU THIBET
ABANDON PAR LA FRANCE DES MISSIONNAIRES DU THIBET
1863-1865

I

MM. Fage et Goutelle chassés de Kiangka.

MM. Fage et Goutelle à Kiangka. — Conditions du départ de Kiangka. — Départ de Kiangka. — M. Goutelle à Tchen-tou.

Malgré le vide que la mort de Renou fit dans leurs rangs, les missionnaires continuèrent leurs pénibles et modestes travaux. Fage alla à Kiangka retrouver Goutelle. Ils y vécurent assez paisiblement et recueillirent deux ou trois enfants, début d'un orphelinat qu'ils espéraient pouvoir bientôt augmenter. Ils étaient occupés à les instruire et à jeter parmi la population quelques semences de christianisme, lorsqu'on annonça l'arrivée de trois lamas venant de Tchen-tou et pleins de sentiments haineux contre le catholicisme. Ils étaient allés dans la capitale du Su-tchuen pour demander l'autorisation d'expulser les missionnaires de Kiangka ; heureusement le vice-roi, moins mal disposé, la leur refusa, et leur défendit même de quitter la capitale de la province ; mais, quelques jours plus tard, l'un d'eux, ayant prétexté que des affaires commerciales l'appelaient à Kiangka, obtint l'autorisation de s'y rendre, toutefois après avoir promis avec serment qu'il respecterait les prêtres étrangers. Ses deux compagnons exprimèrent le désir d'aller aux eaux chaudes ; on ne les retint pas ; ils rejoignirent bien vite le premier, et tous les trois prirent la route de Kiangka. Ils n'étaient pas encore arrivés que le bruit de leur venue s'était répandu en ville; Goutelle et Fage étaient occupés à lire les lettres par lesquelles les missionnaires de Tchen-tou leur racontaient les premières démarches des lamas, lorsqu'un de leurs amis entra brusquement

chez eux. « Son air, ses gestes, raconte M. Goutelle [1], tout annonçait quelque chose de mystérieux. « Qu'y a-t-il ? » lui demandâmes-nous ; il regarde autour de lui ; il semble avoir peur d'être vu et entendu ; sans dire mot, il nous tire à l'écart ; alors il parle ainsi : « Vous ne savez pas ? une lettre est arrivée ; elle annonce que les trois envoyés de Lhassa, qui étaient à Tchen-tou, seront ici après-demain et qu'ils vous chasseront. — Mais tu te trompes, tu auras mal entendu. — Tout le monde dit qu'ils viennent avec le préfet, j'ai voulu vous en prévenir. — Nous te remercions beaucoup ; sois tranquille et sans crainte, nous allons prendre nos précautions. » Sur ce, l'homme sort en toute hâte, de peur qu'on ne le prenne en flagrant délit. Nous continuons la lecture de nos lettres, et nous voyons ces mots : « Les deux lamas, retenus d'abord, sont repartis pour aller prendre les eaux ; ils rejoindront peut-être leur compagnon. »

« Le Thibétain venu pour nous avertir avait donc raison, nos trois ennemis arrivaient. Nous nous adressâmes au capitaine chinois et le priâmes de nous défendre ; il nous le promit. Le 1er novembre, il envoya six soldats garder notre porte, avec ordre de ne la quitter ni jour, ni nuit, de ne laisser entrer personne sans notre permission, tandis que lui se tiendrait prêt avec tout son monde pour nous secourir, si nos ennemis prenaient les armes. Ce jour-là, dans la soirée, tout le monde attendait nos persécuteurs, mais en vain ; ils n'arrivèrent que le lendemain.

« Pendant qu'on s'évertuait dans le public en mille propos divers sur les événements présents et futurs, nous reçûmes la visite du capitaine. Il fut très honnête, et, à en juger par les témoignages extérieurs, on aurait dit que nous étions des amis intimes. Il promit de nous défendre envers et contre tous, parce qu'après le traité de Pékin nous étions tous des hommes de l'Empereur, et par conséquent il était juste de s'entr'aider les uns les autres. Dans tout cela, il y avait sans doute beaucoup de politique, car nos plaintes précédentes auprès de ses supérieurs lui avaient déjà valu plusieurs semonces. » Ces dernières lignes de Goutelle étaient exactes, mais quels que fussent les sentiments intimes du capitaine, il fit prévenir les lamas de se tenir tranquilles, et ceux-ci en furent réduits à satisfaire leur animosité par des paroles et des injures ; c'était déjà trop dans l'état d'esprit où se trouvait la population. Quelques semaines plus tard, deux inconnus, se disant envoyés par le gouverneur alors en guerre contre les tribus des pillards Tchan-touy, se présentèrent chez eux, les prièrent de quitter la ville et de se laisser reconduire sous escorte à la frontière chinoise. Autrement, à les en croire, « il arriverait des malheurs et le gouverneur craignait de les voir retomber sur sa tête. » Les missionnaires répondirent qu'ayant des passeports qui les autorisaient à demeurer au Thibet, ils y demeureraient. Cependant, après avoir réfléchi sur cette démarche faite au nom de la première autorité de la province, ils s'adressèrent au capitaine chinois et réclamèrent de nouveau sa protection.

Celui-ci avait sans doute appris des nouvelles défavorables aux ouvriers apostoliques, et par conséquent il ne craignait plus leurs revendi-

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre à M. Berthemy. Kiangka, 1863.

cations ; aussi, au lieu de se montrer bienveillant, comme il l'avait fait lors du passage des trois lamas, il répondit avec un cynisme brutal : « Je n'ai pas à m'occuper de vos affaires, agissez comme vous l'entendrez ; je ne veux ni appeler les Thibétains pour vous tuer, ni les empêcher de le faire. »

Les menaces des Thibétains et l'abandon du mandarin chinois ne suffisant pas à obtenir l'éloignement des prédicateurs de l'Evangile, on renouvela contre eux le système employé à Tchamouto et à Lagong : on leur coupa les vivres.

Se sentant privés de tout appui, Goutelle et Fage cédèrent à l'orage ; mais ils voulurent du moins se retirer avec les honneurs de la guerre.

Ils formulèrent en trois articles les termes de leur acceptation au parti qu'on leur forçait de prendre [1] :

1° Ils seraient conduits à Bathang.

2° Ils préposeraient un chrétien à la garde de leur maison, des trois orphelins, et des objets qu'ils ne pourraient emporter.

3° Il leur serait permis de revenir à Kiangka dès que les dangers que l'on redoutait pour eux seraient passés.

A ces conditions, ils promettaient de quitter Kiangka dans le délai de cinq jours. Les autorités y consentirent immédiatement ; pourvu que les prêtres étrangers s'éloignassent, peu leur importait le mode de départ et, quant au retour, elles se promettaient bien de l'empêcher. A la fin de 1863, les missionnaires se retirèrent à Bathang, petite ville dépendant directement du Su-tchuen ; Fage s'y installa dans une hutte abandonnée, et peu après Goutelle continua sa route.

De Kiangka, il avait, le 21 décembre 1863, écrit au ministre de France à Pékin pour lui raconter ou lui résumer les faits dont nous avons, dans notre précédent chapitre, donné un récit détaillé.

Espérant que la légation ferait adresser des ordres au vice-roi du Su-tchuen, il se rendit à Tchen-tou afin d'en presser l'exécution. Son voyage ne parut pas inutile. Quoique le vice-roi déclarât n'avoir rien reçu de Pékin, il expédia à Ta-tsien-lou des observations pour qu'on respectât l'action des missionnaires et la liberté de leurs chrétiens, et il chargea le mandarin délégué pour traiter avec les Tchan-touy, d'examiner et de juger l'accusation portée contre Samdo, Atou, Oguiengun et leurs complices, et de reconduire M. Fage à Kiangka. Ce résultat réjouit Goutelle, qui écrivit à Libois [2] :

« Actuellement, ce mandarin délégué est très bien disposé en notre faveur et s'occupe activement de mon accusation ; il a déjà écrit plusieurs fois pour qu'on arrête les coupables, qu'il veut faire venir jusqu'à lui. »

De Tchen-tou, le missionnaire revint à Ta-tsien-lou attendre la fin des événements. « Avant que l'affaire ne soit arrangée, disait-il [3], je ne puis retourner au Thibet sans exposer la vie de mes confrères, celle de nos

1. A. P. F., vol. 37, p. 433-435.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Ta-tsien-lou, 15 juin 1864.

3. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre à M. Libois, 15 juin 1864.

chrétiens et l'avenir de notre mission. On dirait, en effet, que mes démarches ont été infructueuses, que les autorités de Chine ne nous écoutent plus, et qu'on peut nous attaquer sans crainte. »

II

L'autorité de la Chine sur le Thibet.

Appel aux autorités chinoises et françaises. — Conquêtes du Thibet par la Chine. — La géographie du Thibet. — Annexion et division du Thibet. — Mandarins chinois au Thibet. — Garnisons. — Soumission des autorités thibétaines aux mandarins chinois. — Monnaie. — Carte. — Édits. — Impôts. — Sentiment populaire. — Autorité dans la politique extérieure. — Pouvoirs de la Chine sur les autorités religieuses thibétaines.

Ces réflexions de M. Goutelle, basées sur le caractère et les habitudes chinoises, étaient absolument exactes, et la conduite des missionnaires était fort sage ; mais par qui l'affaire pouvait-elle être réglée?

Nous avons vu constamment et nous voyons cette fois encore les prédicateurs de l'Evangile, pour régler leurs procès et obtenir justice, en appeler aux mandarins chinois, au gouvernement de Pékin et même à la légation de France. Quelle est la raison de cette manière d'agir ? Habitant le Thibet, volés, pillés, battus par des Thibétains, pourquoi n'en appellent-ils pas aux autorités thibétaines ? Quel droit ont les autorités chinoises de s'occuper des affaires des missionnaires catholiques au Thibet ? Quel droit a le ministre de France et sur quoi s'appuiera-t-il pour aider légalement et légitimement les ouvriers apostoliques ? Et ici nous ne parlons pas de la force qu'il peut trouver dans les droits généraux de l'évangélisation, de la civilisation, de la protection de ses nationaux, mais uniquement de celle qui provient des traités conclus à Tien-tsin et à Pékin. Ces deux traités reconnaissent la liberté de l'évangélisation en Chine ; il est vrai qu'ils ne parlent pas du Thibet, ou plutôt que le nom du Thibet n'est pas écrit dans le texte. Dans ces conditions, ces traités sont-ils applicables à ce pays et pourquoi le sont-ils ? Nous croyons rester dans la vérité en affirmant qu'ils le sont, parce que le Thibet n'est pas un royaume plus ou moins subordonné à la Chine comme ont pu l'être, d'une façon aussi large qu'on voudra l'entendre, l'Annam ou la Corée ; mais parce qu'il est absolument sous la dépendance de la Chine, nous pourrions dire gouverné par elle. Sans doute, ce gouvernement ne s'exerce pas comme dans les provinces de l'Empire, mais il s'exerce réellement dans toutes les parties de l'administration civile, militaire et religieuse du Thibet. Nous en avons donné quelques preuves dans notre introduction ; il importe d'en ajouter d'autres, d'étudier en détail cette question capitale dont la solution a eu et aura une influence prépondérante sur la mission et sur le sort des ouvriers apostoliques. Examinons-la d'abord au point de vue historique.

Le père du prince mandchou qui fit la conquête de la Chine en 1644 avait soumis le Thibet dès 1640. Quand Chouen-tche, son fils, fut empereur à Pékin, il donna le Thibet au Dalaï-Lama Ngaouang, pour le remercier d'avoir prédit à sa famille l'avènement au trône impérial ; mais ce ne fut pas un don entièrement gratuit, et le Mandchou se réserva le droit de s'immiscer dans les affaires de celui qu'il venait d'élever à la dignité royale. Sous les successeurs de Ngaouang et sous Kang-hi, successeur de Chouen-tche, cette immixtion occasionna de nombreux conflits.

Pour y mettre un terme, Kang-hi envoya au Thibet, en 1698, à la tête de huit cents hommes aguerris, le général Yo-kong-yé. Arrivé sur les bords du Tong-ho ou Ta-kin-tchouen, à deux journées en deçà de Ta-tsien-lou, le général toucha à la frontière des pays thibétains donnés par Chouen-tche au Dalaï-Lama. Il traversa la rivière, s'avança vers Ta-tsien-lou, Lithang, Bathang et, en 1702 ou 1703, il entra en vainqueur à Lhassa.

De ce qui précède, on peut donc conclure que le Thibet, conquis une première fois par la dynastie mandchoue, donné par elle au Dalaï-Lama comme une sorte d'apanage, fut conquis une seconde fois de 1698 à 1703.

Il existe un ouvrage chinois en plusieurs volumes qui raconte avec beaucoup de détails la manière dont s'est opérée la conquête de ces vastes contrées, connues sous le nom de Sy-tsang ; cet ouvrage a pour titre : Sy-tsang-tou-lio, c'est-à-dire géographie élémentaire du Thibet. Les deux premiers volumes contiennent des cartes de toute la région, et l'on est étonné de l'exactitude avec laquelle sont précisées, dans les deux autres volumes, toutes les questions qui ont rapport à l'art militaire : les lieux de campement, les fortifications naturelles, les points d'attaque, les passages dangereux, les forces des tribus qui affichent encore l'indépendance, les moyens de ravitaillement, les voies de communications, la nature des corps d'armées qui doivent être dirigés contre tels et tels ennemis, et autres observations de ce genre ; les plans de batailles, les ruses de guerre que l'on peut employer, les vertus mêmes que doit pratiquer un soldat, rien ne manque dans ces instructions. Les deux derniers volumes contiennent l'histoire de la conquête proprement dite. On y lit le récit des combats qui ont été livrés, les noms des généraux vainqueurs ou vaincus, les causes de la victoire ou de la défaite, les récompenses et les punitions, le nombre des fleuves, des plaines et des montagnes. On y développe longuement la nature des armes que l'on doit employer, la position respective des troupes, les signaux d'attaque et de retraite ; on y indique avec exactitude les ressources et la température du pays, le caractère des habitants, leur propension à la révolte ou la sincérité de leur soumission; on y fixe les conditions de la paix qui leur a été accordée, les contributions qu'ils doivent fournir chaque année à la Chine, en hommes, en chevaux et en céréales ; on établit même des règles fort sages pour gouverner les peuples nouvellement conquis.

A lui seul, ce livre est une preuve de l'autorité que la Chine possède sur le Thibet et qu'elle reconnaît y posséder.

Pour rendre cette conquête durable, et n'avoir plus à souffrir des diffi-

cultés qui s'étaient élevées précédemment, la Chine assura sa domination par des mesures sévères.

D'abord, elle annexe à la province du Su-tchuen les territoires de Bathang, de Lithang et dix-huit petites principautés situées à l'est ; à la province du Yun-nan, les territoires d'A-ten-tse et le Tchong-tien. Pour le reste du pays, Kang-hi traite le Thibet à peu près comme l'Angleterre a traité certaines parties de l'Inde. Il conserve les autorités thibétaines : un roi, des ministres, etc., etc... ; mais près d'elles, et ayant autorité sur elles, il établit à Lhassa des commissaires impériaux. Il brise l'unité du royaume en créant au centre, au sud, à l'ouest, à l'est, de petites enclaves, sortes de principautés indépendantes des autorités thibétaines et relevant uniquement des commissaires impériaux et du Y-tsin et, par eux, de l'Empereur de Chine. De sorte que, de l'ancien Thibet une partie est annexée à la Chine, une autre partie forme des enclaves relevant directement de la Chine, et la troisième devient le royaume du Thibet dont les premières autorités sont les représentants de l'Empereur de Chine.

Dans ce dernier territoire, Kang-hi place des mandarins civils et des mandarins militaires chinois.

Les premiers de ces mandarins civils sont évidemment les commissaires impériaux établis à Lhassa, qui perçoivent les contributions, jugent les causes importantes et purement thibétaines, affichent des édits et des ordonnances obligatoires pour tout le monde. Après eux, viennent les leang-tay, tout à la fois percepteurs d'impôts et trésoriers-payeurs, au nombre de dix-huit, répandus dans toutes les provinces et dont les principaux résident à Lhassa, à Tchamouto, à Laly et à Trachilumbo. Ils ont les mêmes attributions que les commissaires impériaux, mais sur une échelle plus restreinte, et leur nom de percepteur ou de trésorier-payeur est loin d'indiquer complètement leurs fonctions.

L'occupation militaire est beaucoup plus développée. Il serait trop long de citer toutes les stations militaires formées et entretenues par la Chine au Thibet. Indiquons les principales :

A Kiangka, la garnison se compose de 135 hommes recevant annuellement par tête 28 onces d'argent ; à Tchraya, il y a 157 hommes dont la paie s'élève par individu à 32 taëls ; à Tchamouto, on compte 180 hommes recevant chacun 36 taëls chaque année ; la garnison de Laly est moins nombreuse, elle ne se compose que de 80 hommes, dont la solde annuelle et personnelle est de 38 taëls. Enfin, les forces chinoises de Lhassa comprennent 480 hommes à pied et à cheval, payés, chaque année, environ 28800 taëls pour tous. Les garnisons chinoises s'étendent beaucoup plus loin que Lhassa, et les plus avancées ne sont pas éloignées du Kachemir et de l'Inde.

Rapprochons maintenant l'influence des mandarins civils et des mandarins militaires chinois de celle des autorités thibétaines, quelque grade qu'ils aient. Le roi du Thibet était autrefois choisi parmi les laïques, selon les ordres de l'Empereur de Chine ; d'après une prescription du même souverain, il l'est maintenant parmi les lamas ; il n'a aucun pouvoir véritable avant que sa nomination ne soit agréée par l'Empereur.

Il est révoqué par lui, comme on le vit en 1845, quand celui qui régnait à cette époque fut exilé dans la province du He-loung-kiang. Il reçoit de la Chine un traitement annuel de 5000 taëls.

Les quatre grands ministres, nommés Kalun, les seize ministres secondaires, nommés Depeun, Tsepeun, Dingpeun, Dapeun [1], sont institués, payés, dégradés et punis par les commissaires impériaux, c'est-à-dire par la Chine.

Sauf en ce qui concerne les affaires ordinaires, une partie des procès, certains impôts, les nominations aux places peu importantes, le roi et ses ministres ne peuvent rien faire sans avoir pris l'avis et l'ordre des commissaires impériaux. Ils sont obligés d'aller au-devant d'eux quand ils arrivent et, tous les 1er et 15 de chaque lune, de leur offrir leurs hommages, ce qu'ils font en se prosternant à deux genoux. Et cependant, ces commissaires sont des mandarins en disgrâce ou de grade peu élevé.

D'autre part, les mandarins chinois jugent les procès entre Chinois, entre Chinois et Thibétains, et, s'il leur plaît, ceux des Thibétains entre eux ; ils prononcent même la peine de mort ; quand un Thibétain tue un Chinois, ils ont le droit de faire tomber deux têtes thibétaines ; mais, en revanche, si un Chinois tue un Thibétain, le meurtrier seul est puni de mort.

Tous les globules et les plumes d'honneur des officiers thibétains sont donnés par Pékin ou par les commissaires impériaux.

Tous les officiers thibétains, même les plus élevés en grade, tels que les Kalun, cèdent le pas aux mandarins chinois.

La monnaie du Thibet est frappée avec l'exergue de l'Empereur régnant, et les lettres thibétaines qui sont au revers de la pièce ne sont que la transcription de cet exergue:

La carte chinoise du Thibet est confondue avec celle du Su-tchuen, province de Chine.

Les écrits de quelque importance ne font pas mention du roi de Lhassa, et on voit toujours en tête le nom de l'Empereur de Chine. La date est toujours : tel jour, tel mois, telle année du règne de tel Empereur. Tous les sceaux des mandarins civils chinois qui sont au Thibet portent les deux caractères Su-tchuen; le nom de l'endroit où ils résident vient seulement après ; par exemple, sur les sceaux du trésorier-payeur de Tchamouto, on lit d'abord Su-tchuen et ensuite Tchamouto, comme si l'on disait Tchamouto dépendant du Su-tchuen.

Toutes les dépêches expédiées par les commissaires impériaux doivent être remises au vice-roi du Su-tchuen, qui donne des ordres à ces mandarins ou qui leur transmet ceux de Pékin.

Ces ordres sont communiqués aux Thibétains par les mandarins chinois, qui les font traduire, forcent les autorités thibétaines à mettre leur sceau sur cette traduction, et les font afficher.

Chaque année, toute famille libre et propriétaire au Thibet doit payer à l'Empereur l'impôt foncier, appelé Guiakongmitchré, et qui est parfaitement distinct, même pour le simple peuple, de l'impôt à payer aux

1. Voir Introduction, p. 8.

chefs indigènes et qu'on nomme Detchré. Le premier est perçu annuellement par les sous-préfets, qui le versent entre les mains des préfets. Autrefois, le produit de cet impôt était livré par les préfets aux trésoriers-payeurs, qui l'expédiaient en argent à Ta-tsien-lou, d'où il était ensuite renvoyé au Thibet, afin de subvenir aux dons que l'Empereur fait chaque année aux lamaseries. Maintenant, pour épargner le transport et pour éviter les dangers de la route, les chefs du pays accusent seulement réception de la somme provenant de l'impôt, et ils la distribuent ensuite comme venant directement de Chine, selon les ordres du gouvernement de Pékin.

Si l'on interroge le peuple, il répondra qu'il est soumis à la Chine, et lorsqu'il parle de l'autorité, il nomme toujours l'autorité chinoise avant l'autorité thibétaine. Dans les conversations particulières, comme lorsqu'ils traitent d'affaires publiques, les Thibétains ne cessent de dire que leur véritable souverain est l'Empereur de Chine, qu'ils appellent le grand Empereur.

Telle est l'autorité de la Chine dans les affaires intérieures du Thibet ; son autorité dans les affaires extérieures n'est, naturellement, pas moins grande.

En 1865, quand le Boutan fut attaqué par les Anglais, le roi du Thibet s'empressa de demander à Pékin l'autorisation de le soutenir, et ce fut après l'avoir reçue qu'il envoya des troupes.

En 1886 et en 1887, lors de l'expédition Mac-Aulay au Thibet par les frontières de l'Inde, la Chine intervint pour arrêter les envahisseurs ; l'Angleterre suspendit la marche de ses troupes, et conclut avec la cour de Pékin seule,sans aucuns pourparlers avec Lhassa, le traité du 17 mars 1890, dont plusieurs clauses sont relatives au Thibet.

Voilà pour la domination temporelle, et les preuves que l'on en donne nous semblent convaincantes.

Il en est à peu près de même du pouvoir spirituel. C'est la Chine qui a établi des règles pour le choix du Dalaï-Lama, et il est dans les attributions des commissaires impériaux de les faire observer. Un grand conseil, présidé par le premier commissaire impérial, s'occupe de la nomination du Dalaï-Lama, et cette nomination doit être approuvée par l'Empereur, de même que celle des chefs des grandes lamaseries. Le Dalaï-Lama reçoit annuellement 5.000 taëls de l'Empereur, autant que le roi ; ses principaux ministres, les Kumbo et les autres chefs des lamaseries, ont également un traitement.

En présence de ces faits, peut-on dire que le royaume du Thibet est indépendant de la Chine ? Evidemment non. En est-il le tributaire ? L'expression nous paraît trop faible pour être exacte ; il est même, à notre sens, plus qu'un pays de protectorat, et nous préférerions y voir une véritable colonie ou, si l'on veut, un prolongement de la Chine, gouverné autrement que les anciennes provinces de l'Empire.

Si notre conclusion est vraie, et elle nous paraît logiquement ressortir des faits que nous avons signalés, les traités de 1858 et de 1860 s'appliquaient au royaume du Thibet ; la Chine avait le devoir de les y proclamer, et la France le droit de les y faire observer.

III

La diplomatie française. — Les missionnaires du Thibet abandonnés par la France.

Extension du Thibet. — Traités de la Chine avec la France. — Politique chinoise. — M. Berthemy. — M. Berthemy abandonne la mission du Thibet. — Peine des missionnaires. — Réfutation de M. Berthemy. — La France abandonne les missionnaires du Thibet. — Sentiments du Séminaire des Missions-Étrangères. — Défense de donner dés passeports pour le Thibet.

La manière de voir telle que nous venons de l'exposer fut, pendant plusieurs années, celle des diplomates français et chinois.

Nous ne parlerons que pour mémoire des lettres de M. Forth-Rouen au vice-roi des deux Kouang en faveur de M. Renou, des pièces données en 1858 par M. de Bourboulon au même missionnaire pour l'accréditer à Lhassa en qualité de savant et, si besoin était, de représentant de Napoléon III ; mais, en 1861, le baron Gros et le prince Kong signèrent des passeports pour MM. Renou et Fage, et la même année, dans une lettre officielle du 31 mars adressée par M. de Bourboulon à Mgr Thomine, on pouvait lire ces lignes qui ne supposent, dans l'esprit de notre diplomatie, aucun doute sur l'extension au Thibet des traités conclus avec la France : « D'ailleurs, Monseigneur, vous aurez lu sur les murs des principales villes du Thibet la proclamation de S. A. Impériale le Prince Kong, faisant connaître lui-même à la Chine entière les traités conclus récemment entre la France et cet Empire, et vous aurez appris de cette manière, bien avant que la présente lettre ait pu vous être adressée, cet événement si considérable.

» Cette légation, pour sa part, interprète consciencieux et dévoué de la haute pensée de l'Empereur, n'a certes rien négligé, — j'ose du moins lui rendre ce témoignage depuis que j'ai l'honneur d'en être le chef, — pour veiller sur vous, sur vos infatigables labeurs, comme sur la sécurité de vos ouailles indigènes, avec une constante et affectueuse sollicitude. Est-il présumable, est-il admissible que cette même sollicitude cesse ou qu'elle vienne à diminuer en aucune façon, maintenant que cette légation a si bien réussi, par ses travaux et par ses veilles, à recueillir pour vous et votre mission apostolique d'aussi abondantes moissons ? Assurément non, Monseigneur, et Votre Grandeur en voit au contraire les preuves se renouveler tous les jours. »

En 1863, Kleczkowski, tout en ne traitant pas officiellement la question, discuta six articles avec le prince Kong, qui les accepta, et autorisa Renou et Desgodins à demeurer à Tchamouto et à se rendre à Lhassa. De plus, la lettre du cabinet de Pékin adressée à Lhassa aux commissaires impériaux porte que, la même année ou l'année précédente, le traité de

1860 fut affiché à Lhassa. Enfin, n'avons-nous pas donné une lettre du cabinet de Pékin au premier commissaire impérial dans laquelle il était dit [1] :

« En examinant attentivement l'article du traité : « Tout Français ou Anglais qui s'avance en quelque lieu que ce soit pour voyager ou prêcher..., » nous trouvons que tout ce que vous rapportez est conforme à cet article et que nous ne pouvons l'empêcher. »

Il paraît donc bien clair que, pendant plusieurs années, les diplomates français et chinois crurent que les traités étaient valables au Thibet. Or, aucun fait nouveau ne s'étant passé, ils devaient raisonnablement avoir la même opinion. Et, en effet, ils l'avaient. Seulement le gouvernement chinois, tout en reconnaissant la valeur de ses engagements, s'efforçait de ne pas les tenir, et il y parvenait grâce à l'habileté, ou plus exactement à la ruse et à la persévérance de sa politique.

Les hommes d'Etat du Céleste Empire avaient d'abord cédé tout ce qu'on leur demandait ; peu à peu ils étaient revenus sur leurs premières concessions, et s'étaient placés sur le terrain des faits ou de ce qu'ils prétendaient être les faits, sans engager une discussion de principe. Ils n'avaient pas prétendu que les traités de Tien-tsin et de Pékin n'étaient pas applicables au Thibet ; ils avaient dit que, pour des raisons spéciales, ils ne pouvaient traiter officiellement cette question. Kleczkowski avait consenti à se mettre sur ce terrain glissant, pour ne pas dire mauvais.

Tel était l'état de la question à la fin de 1863, lorsque Goutelle écrivit à notre ministre, M. Berthemy [2], pour lui demander sa protection. Celui-ci n'imita pas son prédécesseur, M. Kleczkowski, et il porta nettement et officiellement l'affaire devant le prince Kong ; mais alors les Chinois se hâtèrent de présenter, en guise de bouclier, un argument dont la modestie plus que la vérité faisait la force. Ils se dirent incapables « de protéger le christianisme sans briser les liens qui rattachent le Thibet à la Chine ».

Malgré son habileté, son intelligence, son dévouement réel pour les missions de Chine [3], Berthemy accepta comme vraie cette raison. Y croyait-il ? Nous ne saurions le dire. N'y aurait-il pas pour expliquer sa conduite des motifs de politique générale qui nous échappent ? Nous avons entendu son prédécesseur, Kleczkowski, insinuer à Thomine-Desmazures que l'Angleterre et la Russie pouvaient être hostiles à la présence des missionnaires français au Thibet. Cette hostilité avait-elle continué ? S'était-elle aggravée ? Quand Thomine revint à Paris en 1863, il trouva le gouvernement décidé à ne pas protéger ses compagnons d'apostolat. Berthemy avait-il reçu des instructions dans ce sens, ou bien lui-même

1. Voir chap. VIII, p. 345.

2. Jules-François-Gustave Berthemy, fils du général de ce nom, né le 1er décembre 1826 à Paris ; attaché à Washington en 1848, à Madrid en 1850, aspirant diplomatique et secrétaire d'ambassade à Constantinople de 1852 à 1856, chef du cabinet et du secrétariat des affaires étrangères en 1860, ministre plénipotentiaire à Pékin en 1862, aux Etats-Unis en 1866 et en Belgique en 1870.

3. M. Berthemy rendit un grand service aux missions de Chine en forçant le gouvernement de Pékin à accepter une convention qui régularisait le mode d'achat des propriétés.

avait-il pris une initiative qu'il fit ensuite approuver par son gouvernement? Si l'on en croit une lettre du 2 juillet 1866, écrite par de Bellonet, alors notre chargé d'affaires à Pékin, bien placé pour être sûrement informé, Berthemy aurait de lui-même jugé que les missionnaires devaient quitter le Thibet. Toujours est-il que, le 15 mars 1864, à l'appel que lui avait adressé Goutelle, notre ministre répondit que la légation ne pouvait assurer aux ouvriers apostoliques une protection suffisante, et il leur donna le conseil de rentrer en Chine.

Voici d'ailleurs le texte entier de cette lettre, qui fait époque dans l'histoire de la mission du Thibet en datant sa ruine [1] :

Pékin, 15 mars 1864.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu, il y a quelques jours seulement, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à la date du 12 novembre dernier, pour m'informer de la mort du regrettable abbé Renou et des obstacles de toute nature qui s'opposent à l'œuvre que vous avez si courageusement entreprise.

Bien que l'hostilité avouée des autorités thibétaines et l'attitude au moins équivoque des commissaires impériaux ne fussent pas de nature à me surprendre, je n'ai rien négligé pour obtenir du gouvernement chinois qu'il s'empressât de porter remède à un état de choses aussi regrettable. Mais j'ai lieu d'appréhender que mes efforts ne demeurent infructueux. Soit impuissance réelle, soit mauvais vouloir, le cabinet de Pékin paraît résolu à ne point intervenir dans cette question et à décliner toute responsabilité. Il ne saurait, dit-il, sans briser les liens qui rattachent le Thibet à la Chine, se déclarer à Lhassa le protecteur avoué du christianisme, car si on y admet la suzeraineté de l'Empereur, c'est à la condition pour ce dernier d'accepter en quelque sorte la suprématie spirituelle du Dalaï-Lama.

Sans me dissimuler la valeur de cette argumentation (car il est difficile de nier qu'un gouvernement dont l'autorité, en Chine même, est aussi mal affermie, ne favoriserait pas impunément au Thibet une propagande religieuse, dont le succès entraînerait la ruine du pouvoir des lamas), je me suis refusé à admettre la fin de non-recevoir opposée à mes réclamations ; mais, tout en maintenant ici, en principe, que les stipulations du traité de Tien-tsin sont applicables aux pays tributaires, il est de mon devoir, en présence de la situation périlleuse où vous vous trouvez placé, de ne pas vous laisser ignorer que, dans l'état actuel des choses, la légation ne saurait assurer aux missionnaires qui résident au Thibet une protection suffisamment efficace ; j'apprendrai donc avec une vive satisfaction que vous vous proposez de rentrer en Chine pour y attendre le moment où des circonstances plus favorables vous permettront de reprendre, avec une sécurité relative, le cours de vos travaux.

Je vous prie de vouloir bien donner connaissance du contenu de cette lettre à MM. Fage, Desgodins et Durand.

Recevez, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma considération respectueuse.

BERTHEMY.

Goutelle, à qui cette lettre était adressée, la transmit d'abord à Fage, puis aux deux autres missionnaires. Tous furent dans la consternation ;

1. A. M.-E., vol. 556 c. Pékin, 15 mars 1864.

ils n'avaient qu'un appui humain, le représentant de la France en Chine ; cet appui leur manquait, il ne leur restait plus que Dieu ; c'est beaucoup, et par certains côtés c'est tout, puisqu'il est le Maître souverain de toutes les destinées ; cependant, aux heures les plus attristantes, la faiblesse de l'homme voudrait avoir un soutien qui serait pour elle comme l'agent ordinaire et visible de la Providence. Les apôtres du Thibet en étaient privés au moment où il leur était le plus nécessaire. Malgré cette grave atteinte à leurs espérances, ils ne se découragèrent pas. Le premier moment d'étonnement, de regret et de douleur passé, ils demeurèrent confiants en Dieu et en l'avenir. Ils discutèrent les affirmations de M. Berthemy et les réfutèrent vigoureusement. Après avoir établi, par un exposé analogue à celui que nous venons de faire, la situation du Thibet vis-à-vis de la Chine au point de vue civil et religieux, Goutelle, dans une lettre à Libois, prenait à partie cette affirmation de notre ministre : « que la suzeraineté de l'empereur de Chine n'est admise au Thibet qu'à la condition pour ce prince de soutenir la suprématie spirituelle du Dalaï-Lama [1]. »

Quel est le Chinois, disait-il, qui oserait affirmer pareille chose devant un Thibétain ? Il n'en est pas un seul ; et si les mandarins l'opposent aux réclamations de Monsieur le ministre, c'est pour lui jeter de la poudre aux yeux, se défaire de ses importunités, et trouver la liberté de poursuivre leur système d'hostilité contre la religion catholique. Au fond du cœur, les Chinois désavouent certainement ce qu'ils soutiennent de vive voix devant le représentant de la France ; ils se garderaient bien au Su-tchuen et au Thibet de tenir un semblable langage devant nous, qui connaissons toutes leurs histoires ; aussi, dans nos réclamations devant les tribunaux, jamais personne ne nous a fait cette objection.

Mais serait-il vrai, comme Monsieur le ministre semble le croire, que permettre la propagande du christianisme serait briser tous les liens qui rattachent ce pays à la Chine ? Quelle raison en donne-t-il ? On détruirait par là, dit-il, la puissance des lamas. Examinons ce motif d'abord. Comment détruirions-nous la puissance civile ou spirituelle des lamas ? Est-ce que notre sainte religion empêcherait le gouvernement chinois de distribuer dans le Thibet des places et des dignités aux lamas ? Est-ce qu'elle défend de choisir parmi eux ceux qui lui sembleront bons pour en faire des Dalaï-Lamas, des rois, des ministres, des préfets et tout ce qu'on voudra ? Est-ce que nous avons jamais eu, je ne dis pas le désir et l'intention, mais même la pensée de supplanter le gouvernement du pays et de nous mettre à sa place ? Quoi ? demander la liberté d'être au Thibet, d'y prêcher le vrai Dieu, de le laisser adorer par ceux qui le désirent, de l'invoquer et de l'aimer, de n'être point forcé d'adorer les idoles et de rendre au démon le culte qui n'est dû qu'à Dieu, quel mal cela fait-il donc à la puissance civile des lamas ?

Ou bien s'agit-il seulement de leur puissance spirituelle ? Mais ne leur laissons-nous pas la même liberté que nous réclamons pour nous ? Nous voulons la liberté pour tout le monde, et c'est ce qu'on nous refuse contre la teneur du traité.

Il faut dire toute la vérité : non, ce ne sont pas les lamas qui ont commencé à nous repousser du Thibet, mais les mandarins chinois eux-mêmes. Si les lamas égorgent actuellement nos chrétiens et maltraitent

1. A. M.-E., vol. 556 c. Goutelle à M. Libois. Ta-tsien-lou, 8 août 1864.

nos confrères, ce n'est qu'après en avoir reçu l'ordre d'un mandarin chinois, qui envoie des édits de persécution contre nous et notre religion pour se venger de l'injure que lui auraient faite les soldats alliés, dans la guerre de Pékin, en violant ses filles. Ce mandarin chinois s'appelle Ly-iu-pou et se trouve actuellement à Tchamouto, d'où part la persécution ; les mandarins chinois de Ta-tsien-lou m'ont avoué plusieurs fois à moi-même que lui seul était la cause de tous nos maux. On pourrait lui adjoindre aussi Man, le premier légat impérial de Lhassa, qui n'a cessé de nous noircir à Pékin en écrivant des mensonges. Oui, ce sont ces deux Chinois qui nous font la guerre, et nous causent des misères en excitant les lamas et le peuple contre nous.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans les faits qu'allègue ici M. Goutelle, mais nous serions porté à croire que, fussent-ils exacts, il leur attribue une importance trop grande ; la haine de tout Chinois offensé ou non par les Européens et le désir de garder le Thibet fermé suffisent amplement pour expliquer la conduite du gouvernement de Pékin. Il y a longtemps que Ly-iu-pou est mort, et le royaume du Thibet demeure toujours inaccessible aux Européens, et les ouvriers apostoliques sont toujours persécutés.

Le missionnaire conclut son argumentation par ces paroles :

Mais enfin, puisque, selon notre ministre, la légation française est impuissante à nous soutenir dans de telles circonstances, nous la prions de nous laisser agir comme nous pourrons ; son silence nous fera beaucoup de bien, tandis que son langage peut nous causer beaucoup de mal.

La lettre de M. Berthemy suscita également une réponse de M. Fage, qui, avec plus de précision, prouva que la Chine était responsable de la persécution au Thibet, et qui termina sa lettre par ces paroles très dignes[1] :

Si la légation de France en Chine daigne jeter sur nous des regards plus bienveillants que par le passé, nous lui en conserverons toujours une grande reconnaissance, et nous nous estimerons heureux de procurer l'honneur de notre patrie tout en arrachant des âmes à la damnation éternelle. Si la politique lui fait un devoir de nous abandonner, nous ne cesserons pas pour cela de continuer notre œuvre, uniquement appuyés sur la protection de Celui qui nous a envoyés.

Le gouvernement français intervint lui-même directement dans cette affaire. Qu'il eût dicté la conduite de son représentant à Pékin, ou qu'il l'eût acceptée, nous l'ignorons ; mais, il écrivit au Supérieur du Séminaire des Missions-Étrangères pour le prier de ne plus envoyer de prêtres au Thibet.

Quoique la lettre écrite à ce sujet, le 10 juin 1864, par notre ministre des Affaires Etrangères, M. Drouyn de Lhuys, répète plusieurs choses déjà connues, nous la donnons tout entière, à cause de l'importance d'un acte de cette nature en semblable circonstance :

1. A. M.-E., vol. 556 c. Fage à M. Libois, 6 avril 1865.

Monsieur le Supérieur Général [1]

Je viens de recevoir, au sujet des Missions catholiques du Thibet, des informations dont j'ai pensé qu'il ne serait pas sans utilité de vous donner connaissance. Après avoir joui pendant quelques mois d'une tranquillité relative, due sans doute à ce que le départ du Vicaire apostolique de cette contrée avait eu pour effet de dissiper momentanément les appréhensions des lamas, les missions de Bonga et de Kiangka étaient, au mois de novembre dernier, de nouveau menacées. La prédication de l'Evangile y devenait à peu près impossible ; les nouveaux convertis apostasiaient pour se soustraire aux mauvais traitements, et si les autorités thibétaines hésitaient encore à user de violence pour contraindre nos missionnaires à quitter le pays, elles restaient sourdes à leurs réclamations, et ne dissimulaient plus les sentiments d'hostilité dont elles sont animées à leur égard.

Les démarches faites auprès du gouverneur chinois pour porter remède à cet état de choses sont restées sans succès. Les membres du Tsong-ly-yamen ont répondu aux représentants de la légation de Sa Majesté, en disant que les missionnaires qui se trouvent au Thibet étaient, il est vrai, porteurs de passeports délivrés par le gouvernement chinois, mais qu'en les leur remettant, celui-ci avait cédé à la contrainte exercée par la présence d'une armée étrangère, et que, prévoyant bien ce qui devait inévitablement arriver plus tard, il avait décliné à l'avance toute responsabilité. Le cabinet de Pékin s'est déclaré dans l'impossibilité absolue de s'ériger en protecteur avoué du christianisme auprès du gouvernement thibétain, qui considère sa prédication comme dangereuse pour son autorité. Le seul résultat d'une attitude semblable serait de briser les liens déjà bien faibles qui rattachent le Thibet à la Chine, car si la souveraineté temporelle de l'Empereur y est acceptée, ce n'est qu'à la condition, pour ce dernier, de se reconnaître en quelque sorte le vassal spirituel du Dalaï-Lama.

Cette argumentation n'est assurément pas sans valeur, car il est évident qu'avec une autorité déjà si mal affermie sur son propre territoire, le gouvernement chinois ne favoriserait pas impunément au Thibet une propagande religieuse dont le succès ruinerait le pouvoir des lamas. Le ministre de l'Empereur s'est toutefois refusé à admettre, avec le cabinet de Pékin, que les droits dont jouissent les missionnaires dans les provinces soumises à la domination immédiate de l'Empereur, ne leur fussent pas également acquis dans les pays tributaires ; mais en même temps il a dû ne pas laisser ignorer à ceux de nos missionnaires qui résident au Thibet, l'impossibilité où il se trouve de les protéger d'une manière efficace. Il a même jugé opportun de les inviter à rentrer en Chine pour y attendre le moment où des circonstances plus favorables leur permettront de reprendre l'œuvre qu'ils ont entreprise avec leur courage et leur abnégation habituels, mais à un moment où leurs efforts étaient peut-être prématurés.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Drouyn de Lhuys.

Après avoir porté cette lettre à la connaissance du Conseil du Séminaire, le Supérieur, M. Albrand, adressa sa réponse au ministre le 29 juin. Après avoir exprimé ses remerciements pour la protection accordée en général par la France aux missions de Chine, il profitait de l'occasion pour indiquer la mauvaise foi du gouvernement chinois, plus puissant au Thibet

1. Cette expression est inexacte, puisque dans la Société des Missions-Etrangères il n'y a pas de Supérieur général. Voir : *Hist. Générale des Mis.-Étr.*, v. 1. pp. 410-441.

qu'il ne lui plaisait de le dire ; pour affirmer, d'après les témoignages des missionnaires, que les Thibétains n'étaient pas tous hostiles à la propagation de l'Evangile ; enfin, il laissait entendre que les missionnaires, arrivés au Thibet avant que la France n'essayât de les protéger, tenteraient d'y rester sans cette protection [1] :

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre du 10 de ce mois, par laquelle Votre Excellence a bien voulu me transmettre les informations qu'elle a reçues de Pékin relativement à la mission du Thibet. Nous sommes reconnaissants à Sa Majesté l'Empereur de la haute protection qu'il veut bien accorder à nos missions de Chine. Nous sommes heureux, en particulier, d'apprendre par la lettre de Votre Excellence que la légation de France en Chine se soit refusée à admettre, avec le cabinet de Pékin, que les droits dont jouissent les missionnaires dans les provinces soumises à la domination immédiate de Sa Majesté chinoise, ne leur fussent pas également acquis dans les pays tributaires. C'est là, à notre avis, un point fort important, car si le gouvernement chinois venait à apercevoir quelque hésitation à ce sujet dans la légation française, il ne manquerait pas d'en profiter immédiatement pour exclure, par toutes sortes de moyens, nos missionnaires du Thibet.

Que le cabinet de Pékin se soit déclaré dans l'impossibilité de protéger les missionnaires au Thibet, nous n'en sommes nullement surpris ; sa politique a toujours été d'éloigner les étrangers de ses Etats, et de ne leur accorder que ce qu'il ne pouvait absolument leur refuser ; et on peut dire qu'il a fait preuve d'une sollicitude spéciale, en ce point, pour ce qui concerne le Thibet.

Le gouvernement chinois possède au Thibet une autorité beaucoup plus grande et beaucoup mieux établie qu'il ne veut l'avouer. Nous n'avons pas oublié qu'en 1845, MM. Huc et Gabet, missionnaires Lazaristes, qui avaient reçu du régent thibétain un accueil très sympathique et la permission de s'établir à Lhassa et d'y prêcher leur religion, étaient, peu de jours après, malgré leurs protestations, reconduits à Canton sous bonne escorte chinoise, et cela parce que Ki-chan, alors ambassadeur de l'Empereur de Chine à Lhassa, avait fait prévaloir son autorité sur celle du régent.

Depuis que cette mission nous est confiée, toutes les lettres de nos confrères nous ont montré de plus en plus que le gouvernement chinois est tout-puissant au Thibet. C'est aussi par leurs lettres que nous avons appris que si la persécution, excitée par les lamas, a cessé momentanément au départ du Vicaire apostolique, il ne faut nullement l'attribuer à ce que leurs appréhensions étaient calmées, mais bien à la crainte des réclamations que Sa Grandeur ne manquerait pas de faire auprès du gouvernement chinois et du ministre de Sa Majesté.

Quant à la suprématie spirituelle du Dalaï-Lama sur la Chine, elle est plutôt nominale que réelle ; et si elle peut servir de prétexte au gouvernement chinois pour refuser ce qu'il ne veut pas accorder, elle ne l'empêche jamais de faire ce qu'il veut.

Votre Excellence paraît persuadée que le Thibet nous est entièrement hostile. Nous sommes heureux de lui faire connaître que, jusqu'ici, nos confrères ont toujours trouvé un accueil favorable auprès des populations, dont ils ont souvent reçu des secours malgré les menaces les plus sévères des autorités, qui, pour les forcer de quitter le pays, avaient même défendu de leur donner des vivres. Lorsque les autorités thibétaines ont été laissées à elles-mêmes, nos confrères n'ont eu, en général, qu'à se louer de leur conduite à leur égard, et si, dans certaines circonstances, elles se sont

1. A. M.-E., vol. 66.

montrées hostiles, c'est qu'elles avaient le mot d'ordre des mandarins chinois. Nous avouons sans peine que les lamas nous sont hostiles, ce qui n'est pas étonnant. Néanmoins, même parmi eux, il y a eu d'honorables exceptions, comme nous le voyons dans une lettre de M. Durand, portant la date du 5 mai 1863 : « Je vous écris, dit-il, ces quelques lignes d'une lamaserie de Peumbo, dont je vous ai parlé plus haut, et où je fus très bien reçu par les religieux l'année dernière. Je suis arrivé ici hier avec tout mon bagage et, sur la demande de tous les lamas de la pagode qui se font chrétiens, je m'y installe. »

La conversion de ces lamas et l'ardeur montrée par un grand nombre de villages à embrasser la religion chrétienne, nous portent à croire que, malgré la persécution, le moment de travailler à la conversion du Thibet n'est pas inopportun.

Nous espérons que, malgré le mauvais vouloir des Chinois, le ministre de Sa Majesté pourra être utile à nos missionnaires du Thibet. S'il arrivait cependant que, malgré sa sollicitude et ses bonnes intentions, il ne pût empêcher la persécution, vous comprenez, Monsieur le Ministre, que les devoirs de l'ordre le plus élevé les obligeraient à sacrifier leur vie plutôt que d'abandonner leurs néophytes.

Nous étions au Thibet longtemps avant l'expédition française en Chine, et déjà nous comptions parmi nos missionnaires deux martyrs qui avaient arrosé de leur sang les frontières de ce pays. Nous avons été heureux de continuer cette œuvre apostolique sous la protection de la France, et le haut intérêt que Votre Excellence veut bien porter à nos missions, nous fait espérer qu'elle ne nous sera pas retirée.

Le gouvernement français ne fut sans doute pas surpris de cette lettre, qui était dans la tradition du Séminaire, mais il défendit à son ministre à Pékin de donner aucun passeport aux missionnaires qui étaient envoyés au Thibet.

Par cet ordre, le gouvernement français terminait le débat et abandonnait à leurs seules forces les prédicateurs de l'Évangile. Considéré isolément, cet acte nous paraît si étrange, surtout au lendemain de nos victoires, que, nous le répétons une fois encore, nous ne nous permettrons pas de le juger. Nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas croire que cet abandon ait été consenti uniquement parce que notre diplomatie fut trompée par la Chine et sans que des questions de politique générale n'aient pesé d'un poids plus lourd sur la détermination de notre gouvernement. Quant à ces questions, si elles existèrent, elles sont trop proches de nous pour que les archives de l'Etat nous en livrent le secret. Quoi qu'il en soit de nos sentiments, de nos suppositions vraies ou fausses, le fait demeure indéniable : en 1864, la France refusa de soutenir les missionnaires au Thibet, et son abandon marqua le début réel de la ruine du Vicariat apostolique de Lhassa.

IV

Néophytes emprisonnés. — Martyrs. — Fuite et retour des missionnaires.

Lettre contre les chrétiens. — Attaque de Longpou et de Songta. — Prisonniers et martyrs thibétains. — Apostats. — Démarches d'Atou. — Défenses et menaces aux villages chrétiens. — Pechi noyé. — MM. Desgodins et Durand à Tchamoutong. — Menaces d'Atou. — Réponse du supérieur de Tchamoutong. — Retour des missionnaires à Kionatong, à Bonga, à Kiangka.

Les autorités de Lhassa avaient-elles prévu la victoire diplomatique que venait de remporter le gouvernement chinois? On serait tenté de le croire. La lettre de Berthemy, annonçant qu'il ne peut soutenir les missionnaires au Thibet, est du 15 mars 1864, et, au mois de juin de la même année, l'écrit suivant, daté de Lhassa, circulait dans le Tsarong [1] :

Maintenant, tout va bien ici sous le rapport religieux; chez vous, la religion des Mon-ti-pa (idiots) s'est introduite, c'est mal. Il faut que les Mon-ti-pa renoncent à cette doctrine, ou bien, jusqu'au plus jeune, les jeter tous à l'eau. Ne nuisez pas aux étrangers français. Nous chargeons le préfet de Songngakieudzong, les lamaseries de Tergui, de Petou et le sous-préfet de Menkong de l'exécution de cet édit.

Le sceau de cette pièce était rectangulaire, divisé en trois bandes verticales dont la gauche portait des caractères chinois, la droite des caractères tartares et celle du milieu des lettres thibétaines. On raconta plus tard que ce cachet avait été apposé, à l'insu des commissaires impériaux, par Ly, le trésorier-payeur de Lhassa.

Excités par cette lettre, sentant qu'ils n'avaient plus rien à craindre, les lamas commencèrent la campagne par l'attaque du village de Longpou.

« Au milieu de la nuit du 19 au 20 juin, écrit Desgodins [2], nous sommes réveillés en sursaut par un assez grand bruit, mais sans cris. Les brigands avaient déjà envahi la maison de Konker, où je logeais. Je m'habille à la hâte, et en même temps deux coups de fusil se font entendre. Je monte sur la terrasse et trouve un de mes néophytes, Yongdzong, déjà tout couvert de sang, entre les mains d'une quinzaine de lamas de Menkong et de quelques laïcs, tous armés de sabres ou d'énormes bâtons. Je me jette dans la mêlée pour détacher le néophyte, et je parvins deux ou trois fois à saisir la courroie qui liait ses bras et sa poitrine. Je reçus alors un coup de gros pilon sur la tête, et le sang coula en abondance. On me con-

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. Durand à M. Fage, 23 juin 1864.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Cité dans une lettre de M. Fage à M. Goutelle. Bathang, 11 juillet 1864.

naissait bien cependant. Je fis encore des efforts pour délivrer le prisonnier, mais quatre ou cinq lamas m'entraînèrent à l'autre bout de la terrasse et firent descendre Yongdzong. Je vis que leur intention était de me laisser seul en haut et de retirer l'échelle. Je descendis rapidement, je me mis à leur poursuite, les chassant d'un endroit à l'autre ; partout on me barrait le passage et l'on continuait à rechercher des victimes. Un habitant de Longpou fut pris, lié et emmené au quartier-général. Je ne le sus que plus tard ; tous les autres réussirent à prendre la fuite. »

Après leur expédition, les lamas partirent pour Songta, où ils livrèrent les maisons au pillage et arrêtèrent deux chrétiens qu'ils conduisirent à Longpou.

La même nuit, Aben fut attaqué. Des lamas de Menkong et des laïcs, parmi lesquels des esclaves d'Oguiengun, firent irruption dans le village et s'emparèrent de trois néophytes. Ils ne purent saisir Pema, qui se défendit en faisant avec son sabre un vigoureux moulinet. Un domestique de M. Fage, envoyé de Bathang à Bonga pour porter le viatique aux missionnaires, fut aussi arrêté.

Le coup de main achevé, les trois bandes, qui s'étaient donné rendez-vous près d'une petite pagode, repartirent pour Menkong, en emmenant leurs prisonniers qui étaient au nombre de dix : Yongdjrongtseouang, Dzidzi, Tangun, Tobrou, Gniabochiaop, Seunamdoguié, Ponsong, Dzongbrou, Yoker et la femme de Pema.

Chemin faisant, les victimes furent en butte à toutes les avanies : on les frappa, on les insulta, on leur cracha au visage : « Récitez Maria ! » disait l'un, en faisant allusion à la salutation angélique : « Appelez Adam et Eve à votre secours ! » disait un autre, tournant en dérision les ancêtres du genre humain, dont il avait entendu les noms quand les missionnaires prêchaient la doctrine.

Arrivés devant une pagode, les lamas attachèrent à l'un des mâts superstitieux qui se dressaient devant la façade, une longue perche, de manière à former une croix. Puis, liant Yongdjrongtseouang par les poignets à une des extrémités de la perche, ils tirèrent l'autre extrémité au moyen d'une corde ; le patient, ainsi soulevé, resta pendant plus de deux heures suspendu à une assez grande hauteur et exposé aux ardeurs d'un soleil brûlant. Quand on le descendit, les cordes avaient déchiré les chairs, qui n'offraient plus qu'une horrible plaie, et pénétré jusqu'aux os mis à nu. Ponsong, un Loutse, subit le même supplice et reçut une très forte bastonnade. Un autre Loutse, dont nous ignorons le nom, fut aussi cruellement frappé.

Tous les prisonniers furent ensuite enfermés dans le cachot de la forteresse de Menkong, les fers aux pieds et, pendant la nuit, les mains attachées à une colonne ; ils ne reçurent d'autre nourriture que les menues provisions envoyées par leurs parents ou par leurs amis.

La femme de Pema fut épargnée. Après avoir juré qu'ils l'enfermeraient dans une peau de yack et la jetteraient à la rivière, les lamas la remirent à un de ses parents venu la réclamer [1].

1. A. M.-E., vol. 556, M. Goutelle à Mgr Chauveau, 2 novembre 1865.

De Menkong, les prisonniers furent emmenés à Kiangka, puis à Kerta et enfin à Konguieur, où ils eurent à subir d'horribles supplices. L'ancien supérieur de la lamaserie peumbo de Tsadam, à Tchrana, Yongdjrongtse-ouang en particulier, fut cruellement torturé. On lui lia les deux mains et les deux pieds derrière le dos et on le suspendit ainsi, le milieu du corps tourné vers la terre, après avoir placé sur ses reins d'énormes pierres. Il fut ensuite décapité avec deux autres chrétiens courageux, Ponsong et Tobrou. Leurs têtes furent exposées sur un arbre, où elles restèrent assez longtemps. L'exécuteur se nommait Tchrekense; il était assisté de trois petits lamas envoyés de Tchamouto par Kelguiong, fournisseur de l'armée du gouverneur de Kiangka et grand protecteur d'Atou. Ce furent les premiers martyrs thibétains, et nous regrettons vivement de n'avoir que ces très rares détails sur leurs souffrances et sur leur mort, et aucun sur leur vie [1].

Après une longue détention, leurs compagnons finirent par apostasier et furent renvoyés dans leur pays ; parmi eux se trouvait Seunamdoguié, ancien muletier à la mission, qui devint sorcier à Bathang. De temps en temps, cependant, il allait encore à l'église et promettait au missionnaire de se convertir. Sincère ou non, sa promesse ne paraît pas avoir été tenue.

Quant aux autres habitants de Longpou et de Songta, ils s'étaient enfuis dans la forêt ou avaient cherché un refuge à Bonga.

Les néophytes d'Aben retournèrent à Menkong dès le 23 juin. Avant de partir, ils rendirent visite à M. Durand. « On va vous forcer à l'apostasie, leur dit le missionnaire [2]. — Eh bien ! nous dirons que nous apostasions et puis nous resterons chrétiens quand même. — Vous ne pouvez pas faire ainsi, mieux vaut vous cacher. — Impossible, tout le monde sait nos cachettes. — Promettez-moi alors de ne pas renoncer à la religion. — On nous couperait la tête que nous n'y renoncerions jamais. » Et ils remirent au prêtre un écrit signé par eux, déclarant qu'ils n'abandonneraient pas le christianisme. Hélas ! l'apostasie était déjà complète et, au dire de tous les missionnaires, ces malheureux, qui ne s'étaient faits chrétiens que pour recevoir de l'argent, continuaient pour le même motif leur hypocrite conduite.

En apprenant l'attaque des villages des néophytes, Fage, qui était à Bathang, expédia un courrier à Kiangka, afin de prévenir les mandarins et de leur demander justice. Ceux-ci envoyèrent à Menkong huit soldats et un satellite, dont la présence, hélas ! ne changea rien à la situation ; mais, du moins, elle prouva aux lamas que les missionnaires étaient disposés à résister, et à en appeler à toutes les autorités pour protéger leurs droits et ceux de leurs néophytes.

Atou était aussi résolu à l'attaque que les ouviers apostoliques à la défense ; il se munit de déclarations portant le cachet de onze ou douze

1. D'après les missionnaires les mieux informés, la lettre publiée sur ce sujet par Mgr Chauveau dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, vol. 39, pp. 20, 21, n'est pas exacte. Pour cette raison, nous ne la reproduisons pas.

2. A. M.-E., vol. 556 c. M. Durand à M. Fage, 23 juin 1864.

villages et affirmant que personne dans le pays ne voulait plus des chrétiens, des Bongadzong, comme on les appelait, ni des prêtres européens; puis il partit pour Tchamouto, afin d'obtenir carte blanche contre Bonga. Il était accompagné de deux lamas, d'un vieux domestique du préfet de Songngakieudzong et de Pematsering, le cuisinier de Dorguiepeuntso, un des sous-préfets de Menkong.

« Arrivé à Petou, raconte Desgodins [1], il s'attendait sans doute à ce qu'on lui érigeât un arc de triomphe, mais Trangtsop, le supérieur de la lamaserie, qui avait des droits de prière sur le Tsarong, revenu depuis peu de Lhassa, lui reprocha violemment d'avoir outrepassé les ordres contenus dans la lettre du Dalaï-Lama, qui prescrivait seulement de faire apostasier les chrétiens, et de n'en venir aux violences qu'après un refus opiniâtre; ni lui, ni sa lamaserie, ajouta-t-il, ne voulaient se mêler de cette affaire.

» Atou demeura deux nuits et un jour à Petou, discutant très vivement avec les lamas; il ne put rien obtenir; alors il partit pour Poulouse, en disant qu'il reviendrait, dans un mois et demi ou deux mois au plus, mettre la dernière main à son œuvre, c'est-à-dire détruire nos chrétientés et nous, qu'ils appelle « ces rebuts de Bonga ».

» A peine s'était-il éloigné que Trangtsop publia dans tout le Tsarong la défense absolue de toucher ou de nuire à Bonga. Il fit même dire en particulier à la famille de Konker, petit-fils de Tseouang, qu'elle n'avait rien à craindre à l'occasion de la location de Bonga, et qu'elle pouvait vivre avec nous comme ne faisant qu'une seule famille. »

Grâce à cette déclaration et à l'absence d'Atou, les missionnaires et les chrétiens de Bonga vécurent pendant quelque temps assez tranquilles; ils purent travailler à leurs champs, faire des réparations à leurs maisons. Le lama fut d'ailleurs absent plus longtemps qu'il ne l'avait dit, et ne revint qu'au mois d'août. « A cette époque, continue Desgodins [2], il déboucha tout d'un coup dans le Tsarong, et fut reçu avec acclamation par ses complices et par une foule nombreuse qui, en réalité, portait l'oreille basse, dans l'appréhension des malheurs qui allaient arriver. Dès le lendemain de son arrivée, il expédie dans le Tsarong, au nom des grandes lamaseries de Lhassa, l'ordre à tous les hommes faits de nos villages chrétiens et à un homme par famille des autres villages, de venir se présenter à lui. De leur côté, ses amis ne cessent de publier qu'Atou est devenu l'un des plus grands hommes du Thibet, qu'il a des diplômes de Lhassa, de Pékin, de tous les hauts mandarins, qu'il est seul chargé de traiter l'affaire de religion; bref, ils le font si grand, qu'ils peuvent à peine trouver des mots dans la langue thibétaine pour exprimer ses grandeurs. Qu'y avait-il de vrai dans tous ces dires? Atou était allé à Konguieur, à 15 jours de marche, s'entendre avec le préfet de cette ville et avec Ly, le trésorier-payeur de Lhassa. Quels ordres ou quels titres lui avaient-ils donnés, il est difficile de le préciser, parce qu'au Thibet de telles pièces

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. Desgodins à M. Fage, 28 juillet 1864.

2. A. M.-E., vol. 556 c. M. Desgodins à M. Goutelle, 20 octobre 1864.

ne se montrent jamais ; mais voici ses actes : d'abord il fit saisir et frapper plusieurs habitants de Longpou qui s'étaient montrés plus récalcitrants ; puis il publia un nouveau rescrit, où le nom de chaque famille était marqué et par lequel tous, et chacun, s'engageaient à renoncer à la religion chrétienne, à ne plus avoir de rapport avec nous, avec Bonga, à ne plus nous vendre quoi que ce soit, à ne plus loger nos domestiques pendant leurs voyages etc. etc.

» Il dressa ensuite une liste d'amendes à payer par les villages qui s'étaient faits chrétiens. Chaque village paiera la somme de 1 taël 5 tsien d'or, et les plus coupables dans chaque village auront à payer, l'un 10 taëls d'or pour avoir reçu une feuille écrite spécifiant que la pratique du christianisme était permise, l'autre 5 taëls d'or pour nous avoir aidés une fois, un autre encore 1 taël 5 tsien d'or pour s'être enfui. Le néophyte qui m'avait donné l'hospitalité à Songta fut condamné à un an de travaux forcés à Menkong, celui de Longpou à 1 taël 5 tsien d'or. Cet argent fut partagé entre Atou, le sous-préfet de Menkong, la lamaserie de Tergui, celle de Petou qui avait fini par se rallier à Atou, et le préfet de Songngakieudzong.

» Puis Atou et l'homme d'affaires du préfet recommandèrent au peuple d'aiguiser les sabres, de préparer les fusils, de faire de la poudre et des balles, parce que, disaient-ils, « si ces rebuts de Chinois de Bonga veulent faire une expédition, il faudra la repousser. »

Etait-ce seulement pour repousser l'attaque ou pour l'entreprendre ? On pouvait se le demander. Cependant les vexations et les pillages qu'ils avaient subis, les menaces auxquelles ils étaient en butte, avaient fatigué et ruiné les habitants de Songta et de Longpou, qui prirent la résolution de s'enfuir. L'un d'eux, nommé Pechi, partit avec sa femme et ses enfants et alla se cacher à Ouangchia, au dessous de Bonga.

« A ce moment, raconte Fage [1], le vieux Achitreko, de Dragun, entend parler des résolutions des deux villages et de la fuite de Pechi ; il n'a rien de plus pressé que d'aller le raconter à Koto, de Dragun, qui lui-même court avertir Atou et ses amis. Immédiatement, notre persécuteur expédie à Longpou Rodongtseouang et deux lamas. Ceux-ci désignent d'office une vingtaine de sauvages pour faire une battue et prendre le fugitif. Ils les divisent en plusieurs bandes qui convergeaient sur Bonga par toutes les vallées, qu'ils examinaient au fur et à mesure. Arrivés à Ouangchia, ils trouvèrent Pechi, le lièrent, le battirent, et l'emmenèrent à Longpou. On appela un représentant de chaque famille de Songta, à peu près tous les habitants de Longpou, et, en leur présence, on dépouilla le prisonnier de ses vêtements, on lui mit un bâillon sur la bouche, on le frappa de nouveau, puis on le conduisit dans une barque. Arrivés au milieu du fleuve, on l'y précipita en disant : « Ah ! tu récites encore les prières du Nomkidapo et le Kié Maria, eh bien ! qu'ils te délivrent... » Il ne reparut plus... Je crois bien que Pechi avait apostasié comme les autres ; mais, voyant ce que lui rapportait sa complaisance, il revint

1. A. M.-E., vol. 556 c. M. Fage à M. Goutelle, 26 janvier 1865.

au catholicisme et il avait recommencé à prier, comme on le lui dit d'ailleurs en le jetant à l'eau. Il n'était pas baptisé. Sa mort lui a-t-elle servi de baptême ? Les exécuteurs furent des lamas de Menkong ; président Rodongtseouang bourreau, Gunbo, le frère de Ouanguié de Tropchi, un jeune homme de Kerbo, et sans doute quelques Melam que l'on avait pris comme rameurs. Après l'exécution, Rodong paya le vin doux à toute l'assistance, puis pilla la maison de Pechi et mit en vente la femme et les deux enfants de ce malheureux. »

Cependant les lamas en voulaient encore plus aux missionnaires qu'aux néophytes, sentiment très explicable, puisque leur disparition devait entraîner la ruine du catholicisme. Ils n'avaient pas encore osé s'attaquer directement à eux ; mais déjà ils répandaient le bruit qu' « ils ne tarderaient pas à les chasser de leur repaire de Bonga, et même à les tuer s'ils ne voulaient pas partir ; » ils allaient jusqu'à fixer le jour du pillage et du meurtre.

Craignant que ces dires ne fussent vrais, Desgodins et Durand partirent avec un certain nombre de convertis, et allèrent demander l'hospitalité au supérieur de la lamaserie de Tchamoutong, qui la leur donna très cordialement.

A peine y étaient-ils installés que leur hôte reçut d'Atou une lettre ainsi conçue [1] :

Je t'ordonne, au nom de l'Empereur et du roi de Lhassa, de me livrer, sans retard, les chrétiens réfugiés dans ton pays ; je te défends en même temps de vendre des vivres à Bonga, et je t'invite à venir me trouver au plus vite pour nous entendre ensemble sur les mesures nécessaires.

En communiquant cette lettre aux missionnaires, le lama leur dit : — Depuis longtemps nous avons été amis, et j'espère que nous le serons encore ; soyez sans crainte, je vais répondre à Atou en ces termes :

Le temps où nous sommes est très mauvais ; le besoin d'argent se fait sentir ; je ne puis me dispenser de faire un peu le commerce avec les habitants de Bonga. Quant aux chrétiens fugitifs, je ne sais où ils sont, et je n'ai pas à m'en occuper ; mon pays est gouverné par le Yun-nan et non par le Thibet ; je n'ai donc pas d'ordre à recevoir de toi. Je te prie de ne pas m'attendre ; n'ayant rien à traiter avec toi, je ne me rendrai pas à ton conseil.

Furieux de cette réponse, Atou écrivit une seconde lettre.

Autrefois Chakiatoupa (Bouddha) a prêché la vraie religion ; tout le monde l'avait embrassée et il n'y avait qu'un cœur et qu'une âme au Thibet. Maintenant le diable est venu salir de sa main cette sainte religion et il a tout troublé ; ce qu'il y a de bon Thibétain s'en est ému et a juré qu'il n'en serait plus ainsi. Le Dalaï-Lama, l'Empereur, les Supérieurs des grandes lamaseries, ont donné des ordres pour défendre d'embrasser cette religion et de la détruire au Thibet. Ils ont en particulier chargé les commandants des forteresses et les quatre lamaseries des frontières de faire exécuter ces ordres et ils m'ont ensuite délégué en particulier pour

1. A. M.-E., vol. 556 f. M. Goutelle à M. Libois, 24 janvier 1865.

cette grande œuvre ; à quiconque demeure au Thibet, il faut donc faire jurer de n'être jamais chrétien. Toi, là-bas, tu promets de n'embrasser jamais cette religion ; c'est très bien, mais ce n'est pas assez, il faut encore ne pas être ami avec les habitants de Bonga, ne leur rien vendre, ne leur rien expédier. Le 23 de la 8e lune, adresse-nous ton cachet comme preuve de ta promesse d'observer tout cela. Quant à ceux qui se sont retirés chez toi, il faut les chercher partout et nous les envoyer. Tu nous a laissé entendre que tu ne dépendais que de la Chine, eh bien, dis-nous-le clairement. Si tu ne fais pas tout ce que nous te disons, le grand chef des lamas ne le pourra supporter, et il y aura des malheurs qui ne finiront jamais.

La lettre ne portait aucun titre ; l'enveloppe était attachée avec une cordelette de poil de yack, une plume, un morceau d'une pointe de bois résineux [1] et une corne de bœuf. Tous ces objets avaient leur signification. La corde de poil de yack voulait dire : exécute-toi ou on t'étranglera ; la plume : nous serons aussi rapides que le vol d'un oiseau ; le morceau de bois résineux : nous incendierons ta lamaserie et ton pays ; la corne de bœuf : nous t'écraserons par notre force.

Le lama de Tchamoutong ne s'effraya pas outre mesure et répondit dans le même sens que précédemment. Cette fois Atou comprit qu'il n'avait rien à gagner de ce côté et n'insista pas. Mais il trouva un autre moyen de satisfaire sa haine. « Aidé par Oguiengun, écrit Desgodins, il força les villages qui avaient chez nous des gens libres, à les rappeler. Tserinchié d'Aben, Broudzong, la vieille Nenko ont donc regagné leurs pénates ; la femme de Pelgun a seule échappé, et encore est-on venu jusqu'à trois fois la chercher ; elle s'est enfuie à la montagne, on est allé porter au bord de la rivière quelques-uns de ses habits, et on a prétendu qu'elle s'était jetée à l'eau. Ce suicide inspira quelques inquiétudes aux habitants de Longpou, qui craignirent d'être accusés de la mort de cette femme ; ils allèrent en donner la nouvelle à Atou. « Tant mieux, répondit le lama ; vingt en feraient autant qu'il n'y aurait pas de mal ; ne craignez rien, il faut qu'il n'en reste pas un seul. »

Cependant, ne pouvant nourrir tous les néophytes qu'ils avaient emmenés avec eux, les missionnaires les renvoyèrent à Bonga, afin d'y faire les travaux utiles à cette époque de l'année ; eux restèrent à la lamaserie avec deux ou trois enfants, « parce que nous savions, dit Desgodins, que [2] les lamas avaient fait un écrit et mis leur cachet en jurant de nous assassiner. »

Puis, désireux de savoir jusqu'à quel point ils pouvaient se fier à la parole du supérieur de Tchamoutong, qui se disait leur ami et d'ailleurs l'avait déjà prouvé, ils le firent sonder sur ses intentions : « J'ai recommandé, raconte Desgodins, de ne pas lui dire de mensonges chinois ni en trop beau, ni en trop mal, afin de mieux savoir ce qu'il pense. C'est Tsaotako qui a fait la commission, et voici ce qu'il me rapporte : le lama est décidé à rester notre ami, à nous protéger quoi qu'il arrive, même à soutenir la guerre si on la lui déclare. Il ne veut pas consentir

1. Mintze.

2. A. M.-E., vol. 556 c. M. Desgodins à M. Goutelle, 20 octobre 1864.

à reconnaître qu'Atou ou tout autre Tsaronnais ait des ordres à lui donner, parce que son pays n'est pas soumis au Thibet. »

Ces paroles rassurèrent les missionnaires, qui prirent alors quelques mesures de prudence. Craignant qu'Atou et Oguiengun ne fissent saisir à Bonga les esclaves baptisés pour se les adjuger, ou pour les rendre à leurs anciens maîtres païens, ils les appelèrent à Tchamoutong en leur ordonnant d'apporter des vivres, et laissèrent Bonga à la charge des Chinois, qui, au nombre de 10 à 15, suffisaient pour les travaux d'hiver. Ainsi se passèrent les mois de novembre et de décembre 1864.

Au commencement de l'année 1865, ayant entendu dire que leurs ennemis devenaient moins audacieux, Durand retourna à Kionatong et Desgodins à Bonga. « Quand je passai par Songta, écrit ce dernier [1], quelques habitants regardèrent tristement la caravane ; un seul me salua de loin d'un grand signe de croix ; la plupart s'étaient cachés de crainte que je ne voulusse aller chez eux ou leur parler ; je m'en gardai bien et me logeai avec tout mon monde dans un ravin, où nous bâtîmes trois huttes pour nous préserver de la neige qui tombait. »

De son côté, Fage s'était mis, à Bathang, en relation avec le fonctionnaire délégué par le vice-roi du Su-tchuen pour s'occuper des affaires de Bonga ; pendant longtemps il avait vainement sollicité l'autorisation d'accompagner le mandarin à Kiangka. A la fin cependant, ce dernier, touché par les taëls plus que par les raisons du missionnaire, y consentit.

« M. Fage avait grand besoin de la compagnie de ce mandarin, écrit Goutelle [2], car sans lui on l'aurait certainement arrêté ; nos ennemis trépignaient de rage en voyant qu'ils ne pouvaient s'opposer à son retour. Mais dès son arrivée ils cherchèrent à l'épouvanter ; ils imaginèrent de fabriquer une lettre qu'ils supposaient être écrite par neuf chefs thibétains des environs. « Il faut absolument, y était-il dit, que l'Européen quitte Kiangka, et s'il s'obstine à y demeurer, nous viendrons avec toute l'armée thibétaine ; alors il y aura certainement de mauvaises affaires, car nous n'aurons égard ni aux autorités chinoises, ni aux autorités thibétaines. » Le mandarin feignit d'être effrayé et voulut ramener le missionnaire en arrière ; celui-ci refusa absolument, déclarant qu'il mourrait à son poste plutôt que de l'abandonner une seconde fois.

Tel était l'état de la mission du Thibet dans les premiers mois de l'année 1865. Plus de conversions, presque plus de néophytes, trois postes seulement : Bonga avec 50 à 60 chrétiens, Kionatong avec six familles, Kiangka avec une douzaine de chrétiens, quelques fidèles ignorants et négligents à Ouy-si, les missionnaires entourés d'ennemis acharnés, condamnés par la Chine et abandonnés par la France.

1. A. M.-E., vol. 556 [d]. Lettre à M. Goutelle, Bonga, 23 février 1865.

2. A. M.-E., vol. 556 [c]. Lettre à M. Libois, 17 novembre 1864.

CHAPITRE DOUZIÈME

DERNIÈRES LUTTES DANS LE ROYAUME DU THIBET

1865

I

Nouveaux missionnaires au Thibet.

Nouveaux missionnaires. — Refus de passeports. — De Ta-tsien-lou à Kiangka. — A Kiangka. — De Kiangka à Bonga. — A Bonga.

Du Thibet en France, la route est longue, et à cette époque surtout, les nouvelles mettaient longtemps à la parcourir. La lutte avait déjà commencé dans les Himalayas, et les néophytes étaient dispersés, que le Séminaire des Missions-Etrangères se réjouissait encore de l'heureuse issue du procès de Bonga, des conversions de Songta, de Longpou, d'Aben et des autres villages environnants. Aussi, désireux de profiter des circonstances qu'il croyait favorables, avait-il, le 15 mars 1864, envoyé quatre nouveaux ouvriers apostoliques au Thibet : Jean-Joseph Cosserat, né à Hallainville (Vosges), le 5 février 1840 ; Jules-Etienne Dubernard, né à Ussel (Corrèze), le 8 août 1840 ; Joseph-Michel Landais, né à Courbeveille (Mayenne), le 17 juillet 1839 ; Félix Biet, né à Langres (Haute-Marne), le 21 octobre 1838, et frère d'Alexandre Biet, que Mgr Thomine, lors de son départ pour Lhassa, avait placé à Ta-tsien-lou pour être le procureur de la mission.

Quand ils arrivèrent à Hong-kong, le procureur général, Libois, connaissait une partie des malheurs du Vicariat de Lhassa ; jugeant que, dans les circonstances présentes, il valait mieux n'envoyer au Thibet que deux missionnaires, il destina Cosserat et Landais au Tonkin occidental, et laissa à Dubernard et F. Biet seuls leur destination première.

A Shang-haï, les deux missionnaires reçurent du procureur des Missions-Etrangères, M. Cazènave [1], communication d'une lettre de la légation qui,

1. M. Pierre-Xavier Cazenave, né à Sendets (Basses-Pyrénées), le 22 avril 1834, parti pour l'Extrême-Orient le 29 août 1858, sous-procureur à Hong-kong jusqu'en 1863, procureur à Singapour en 1863, à Shang-haï, de 1864 à 1866, directeur au Séminaire des Missions-Étrangères en 1866 et procureur à Rome depuis 1883.

selon l'ordre du gouvernement français, refusait des passeports pour le Thibet : « La situation du Thibet, écrivait M. Berthemy [1], ne permettant pas en ce moment à la légation d'y assurer aux Missions une protection efficace, j'ai dû me borner à réclamer du gouvernement chinois six passeports, que vous trouverez ci-joints, pour le Su-tchuen et le Kouy-tcheou. »

Les pièces délivrées à Dubernard et à F. Biet ne les autorisaient en effet à se rendre qu'au Su-tchuen [2]. Les jeunes ouvriers apostoliques n'avaient qu'à recevoir ce qu'on leur donnait, se réservant de suivre plus tard les ordres de leur supérieur ecclésiastique. C'est ce qu'ils firent.

Ils quittèrent Shang-haï munis de leurs passeports pour le Su-tchuen. A Han-keou, Dabry [3], chargé du consulat de France, leur répéta les intentions des gouvernements français et chinois, qui, d'ailleurs, ne les empêchaient nullement d'aller à Tchong-kin. Arrivés dans cette dernière ville, ils reçurent de Mgr Desflèches des conseils sur la manière de gagner Ta-tsien-lou sans être inquiétés : « Il vous suffit, leur dit le prélat, de montrer que vous êtes des personnages et que vous avez le bon droit pour vous. » Puis il leur fit louer des chaises avec un certain nombre de porteurs, les confia à un courrier habitué à guider les jeunes prêtres arrivant d'Europe, et capable de répondre à toutes les difficultés des mandarins. Le voyage se fit à peu près sans encombre.

A Ta-tsien-lou Goutelle, ne crut pas que l'abandon de la France et l'hostilité de la Chine fussent des motifs suffisants pour s'abstenir de prêcher l'Evangile dans le royaume du Thibet, et il dirigea les deux prêtres sur Bonga et sur Kiangka. Ceux-ci, arrivés à Tongolo, le 4 novembre 1864, trouvèrent Alexandre Biet, que Goutelle, après son retour de Tchen-tou, avait envoyé rejoindre Durand, mais qui avait été forcé de s'arrêter avant d'avoir atteint son poste. A ce moment, en effet, la guerre était déclarée entre le roitelet de Ta-tsien-lou et ses voisins les Niarongbas. A. Biet ayant essayé, malgré les avis du mandarin, de traverser le fleuve Ya-loung, subit une décharge de coups de fusil qui le contraignit à revenir sur ses pas, et il resta à Tongolo, attendant que le chemin fût libre.

Ses deux nouveaux compagnons durent en faire autant. A la fin de décembre, apprenant qu'un mandarin chinois, trésorier-payeur, devait se rendre à Lhassa, à la tête d'une nombreuse caravane, les trois missionnaires jugèrent l'occasion favorable pour entrer sans bruit au Thibet. Les préparatifs du voyage furent bientôt faits par l'interprète de A. Biet, un ancien lama du célèbre monastère de Kounboun, qui se nommait Gadun [4] et parlait avec facilité plusieurs langues. Etant en route pour Lhassa, il était tombé malade à Ta-tsien-lou. Soigné et guéri par M. A. Biet, il s'attacha à

1. A. M.-E., vol. 556e. Lettre du 25 mai 1864.

2. Le passeport de M. F. Biet porte le numéro 280.

3. Claude-Philibert Dabry de Thiersant, né le 5 avril 1826, élève de Saint-Cyr en 1845, capitaine au 51e de ligne en 1856, commissaire du gouvernement à Tchou-san et à Tien-tsin en 1860 et 1861, chargé du consulat de Han-keou le 28 juillet 1862, du consulat de Shang-haï le 9 décembre 1868 ; consul à Canton le 27 novembre 1869 ; chargé d'affaires au Guatemala en 1878 ; mort à Lyon en 1898.

4. Il est appelé tantôt Gadun, tantôt Kelden, selon la manière différente dont les missionnaires orthographient les noms thibétains.

lui, étudia le christianisme et l'embrassa, puis il accompagna le prêtre au Thibet. Nous le verrons continuer son office d'interprète dans les circonstances les plus difficiles.

Le 6 janvier 1865, les trois prêtres montèrent à cheval, et le 9 ils se réunirent à la caravane, à l'insu du mandarin, qui trônait en avant dans sa chaise, escorté de soldats, de porteurs et de tireurs.

Le voyage fut pénible, le thermomètre marquait chaque jour de 25 à 30° au-dessous de zéro, et, après un maigre repas de farine d'orge grillée et de viande de yak gelée, il fallait coucher sur la dure, à côté de son cheval.

A Lythang, la caravane s'arrêta pendant dix-sept jours, pour changer de montures et renouveler ses provisions. Les missionnaires eurent la douleur d'y prendre connaissance d'une lettre de Pékin qui permettait aux autorités de Lhassa de les chasser du Thibet. Néanmoins, comme cette lettre était adressée aux commissaires impériaux et non aux mandarins de Lythang, les voyageurs purent poursuivre leur route. Ce ne fut pas, cependant, sans qu'un incident ne se produisît. Le trésorier-payeur, qui avait jusqu'alors ignoré la présence des Européens dans sa caravane, l'apprit enfin; il envoya aussitôt ses hommes pour examiner leurs passeports et déclara que si les étrangers ne quittaient pas sa suite, il ferait décapiter celui qui leur louerait des chevaux. Le chef des bergers, qui déjà leur en avait prêté, ne s'effraya nullement de la menace, les missionnaires pas davantage, et lorsque les soldats vinrent demander les passeports, Alexandre Biet leur fit cette réponse : « Dites à votre chef qu'il est trop petit pour voir des passeports signés par les grands ministres de France et de Chine ; d'ailleurs il n'a de juridiction qu'à Lhassa ; il verra nos passeports dans cette ville si ses supérieurs le délèguent pour les examiner. » Cette réponse arrêta le mandarin, et les ouvriers apostoliques continuèrent leur route avec la caravane sans être inquiétés.

« Route affreuse en hiver, écrit F. Biet [1] ; nous restâmes dix jours sans voir une maison ni un arbuste. Engourdis sur nos chevaux, nous ne pouvions pas même porter secours aux soldats chinois qui, pris du sommeil des neiges, se couchaient sur la route, voués à une mort prompte et certaine. Grâce à la bienveillance du chef des bergers qui nous guidait, chaque jour, au lieu du campement, nous pouvions devancer la caravane du mandarin et faire notre provision d'argols pour le feu de la nuit avant l'arrivée de la troupe chinoise. »

A Bathang, les voyageurs trouvèrent Fage venu à leur rencontre, et installé dans un hangar ; ils y reçurent un assez bon accueil des mandarins, qui les invitèrent à dîner, mais dans la crainte que le trésorier-payeur de Lhassa n'exécutât ses menaces et ne conseillât aux autorités de Bathang de leur faire exhiber des passeports, dont Fage seul était muni, les missionnaires partirent dans la nuit, et arrivèrent au fleuve Bleu avant qu'on eût eu le temps de donner l'ordre de les arrêter. Ils passèrent le fleuve sans difficulté, traversèrent sans accident le pays infesté par les brigands

1. *Compte-rendu de la Société des Missions-Etrangères,* année 1891, p. 280.

Sanguen, et campèrent à Lhamdung ou Lanten, premier village du royaume du Thibet, le 19 mars 1865.

Lhamdung signifie en thibétain : en présence des dieux, comme Lhassa, la capitale, signifie : la terre des dieux ; ils étaient sur le sol sacré que les étrangers ne doivent pas fouler. Mais de Ta-tsien-lou on avait signalé leur départ : un Bouddha vivant escorté d'un grand nombre de lamas, et la garde du gouverneur général du Thibet oriental, composée de deux cents hommes à cheval, armés de sabres et de fusils, les attendaient à Lhamdung afin de leur faire rebrousser chemin. Les pourparlers durèrent une journée entière ; Fage répondait au Bouddha vivant, qui tour à tour employait les menaces, les supplications, les flatteries pour les faire reculer. Le matin du 21 mars, dans l'impossibilité où les missionnaires étaient de savoir si les Thibétains exécuteraient leurs menaces ou non, il fut décidé que les frères Biet partiraient d'abord, et que Fage et Dubernard les suivraient à deux jours de distance, de façon à pouvoir se replier si les deux premiers étaient massacrés. Il convenait, en effet, que Fage, plus utile que les jeunes missionnaires, à cause de son expérience et de sa connaissance des langues chinoise et thibétaine, fût réservé pour la direction des luttes futures.

Au moment où les frères Biet montèrent à cheval, il y eut une scène indescriptible ; les lamas poussèrent d'une voix stridente le cri de guerre, les deux cents cavaliers dégaînèrent et frappèrent de leurs sabres sur leurs fusils en poussant des cris féroces ; ce fut tout ; voyant que les voyageurs n'avaient pas peur, ils leur firent escorte.

Le soir, les ouvriers apostoliques arrivèrent au village de Kouchou, mais défense fut faite aux habitants de les loger et de leur vendre des vivres ou du bois ; ils couchèrent sur la route, et le lendemain ils atteignirent Poula, où ils attendirent dans la prairie, pendant deux jours, Fage et Dubernard. Ensuite, tous ensemble firent leur entrée à Kiangka, en présence d'une foule stupéfaite de leur arrivée, et toujours escortés des lamas et des deux cents cavaliers honteux de leur mission devenue si complètement inutile.

Immédiatement [1] on réunit les neuf chefs du pays, et quelques-uns des maires des villages soumis à Kiangka ; la délibération n'est pas longue ; les lamas présents en grand nombre exigent qu'ils publient un écrit pour soulever le peuple et lui défendre de vendre des vivres aux voyageurs. Les chefs refusent la première demande et accordent la seconde.

Heureusement, Fage connaît plusieurs soldats chinois de la garnison de Kiangka ; il leur fait dire : « L'ordre de ne pas nous vendre de vivres a été donné par les autorités thibétaines seules ; donc vous n'avez pas à vous y soumettre : apportez-nous des vivres pendant la nuit, et nous les paierons un prix double. » Les soldats sont trop heureux de cette invitation; la nuit, ils lancent, sur le toit de la maison, des morceaux de viande fraîche et fumée, des légumes, et le lendemain, sous prétexte de voir les barbares d'Occident, ils vont toucher le prix des provisions. Cependant,

1. A. M.-E. vol. 556[d]. M. F. Biet à M. Albrand, 31 mars 1865.

ce moyen de ravitaillement ne pouvait durer bien longtemps et, pour diminuer le nombre de bouches à nourrir, les deux MM. Biet partirent pour Bonga.

« Des lamas nous escortaient, a écrit F. Biet [1], vingt-sept ans après ces événements, portant à tous les villages la défense de nous vendre quoi que ce fût. Dès la quatrième journée de marche, nous étions réduits à une simple boulette de farine d'orge grillée. Lorsque la pluie ne nous permettait pas d'allumer le feu, nous nous installions sur la place publique du village, espérant exciter la compassion et obtenir un peu de bois ou d'eau chaude. C'est alors que les lamas redoublaient de sévérité, menaçant d'arracher les yeux à ceux qui s'arrêteraient auprès de nous. Dans ce cas, un peu de farine délayée dans de l'eau froide faisait tout notre souper. « Ils nous traitent vraiment comme des chiens enragés, disait A. Biet ; pourvu que nous ayons assez de farine pour atteindre Bonga, nous nous moquons d'eux. » Et nous allions de l'avant, traînant nos pauvres montures qui faisaient pitié. »

Un soir que les lamas les avaient quittés, les missionnaires aperçurent une maison isolée et pensèrent que, peut-être, ceux qui l'habitaient ignoraient les défenses édictées contre eux. Ils s'y présentèrent et demandèrent à faire quelques achats. Leur prévision était juste, et l'hôte consentit à leur vendre tout ce dont ils avaient besoin, et à les laisser reposer sous son toit. Quelques jours plus tard, les lamas, ayant connu ce fait, mirent le feu à la maison qui avait abrité les étrangers et chassèrent le propriétaire. Une nuit, un païen, plus humain que les autres, envoya un de ses esclaves dire aux proscrits : « Ma maison est ouverte, prenez de la paille chez moi à la dérobée, et au matin brûlez les restes de cette paille pour enlever toute trace du délit. »

Les missionnaires acceptèrent l'offre avec reconnaissance, en bénissant cette âme compatissante. Le 30 avril, ils virent arriver les envoyés de Desgodins, qui leur apportaient un pain, et que lui-même suivait d'assez près, et le 1er mai, ils arrivèrent à Bonga.

Là aussi, les vivres étaient coupés par ordre des lamas, et on mangeait les bœufs de labour, afin de faire durer les céréales jusqu'à la récolte d'octobre. Pour ne pas augmenter la disette, dès le 4 mai, A. Biet s'éloigna ; il s'engagea à pied dans la forêt, et en trois jours arriva à Kionatong, auprès de Durand, désormais son compagnon d'apostat sur le territoire du Yun-nan et au pays des Loutses.

A Bonga, où F. Biet resta, Desgodins était occupé à réparer l'habitation ; il avait fait recouvrir la grande maison, la chapelle, la cuisine, et se préparait à faire le même travail aux chambres et aux écuries. Afin de pouvoir semer le sarrasin, il avait coupé les broussailles dans les champs situés entre la route et la plaine des noyers; il avait commencé la construction d'une route, qui devait mettre Bonga en communication avec la petite chrétienté de Kionatong et le pays de Tchamoutong, et faciliter le ravitaillement des habitants de la vallée, affamés par les Thibétains.

1. *Compte-rendu des travaux de la Société des Missions-Étrangères,* année 1891, p. 282.

II

MM. Fage et Dubernard expulsés de Kiangka.

Lettre de Lhassa. — Ordre de Pékin de chasser tous les missionnaires. — Départ de MM. Fage et Dubernard. — Châtiments des chrétiens. — MM. Fage et Dubernard à Pamoutang et à Bathang.

Le petit succès remporté par les missionnaires en rentrant au Thibet et en s'installant à Kiangka et à Bonga, malgré l'opposition des lamas, ne devait pas avoir de lendemain.

La lettre de Pékin, dont ils avaient eu connaissance à Lythang, surexcita toutes les audaces. Voici comment elle avait été obtenue et ce qu'elle contenait :

« Dans une lettre adressée au mois d'octobre 1864 au gouvernement chinois, raconte M. Goutelle [1], les commissaires posent en principe que les Thibétains n'ont pas le droit d'embrasser notre sainte Religion. En conséquence, ils disent à l'Empereur qu'ils songent aux moyens de punir les Thibétains malavisés qui ont déserté le camp des lamas. En même temps, ils représentent la conversion des cinq villages comme un acte de rébellion. Ils confondent les missionnaires avec les Anglais, qui, assurent-ils, viennent en excursion jusqu'à huit journées de marche de Lhassa ; enfin, ils expriment le désir qu'on empêche les missionnaires de franchir les limites du Thibet, et même de dépasser Ta-tsien-lou. »

Forte des instructions du gouvernement français, qui refusait de faire délivrer des passeports aux missionnaires, la Chine accepta les propositions des commissaires.

« J'ai sous les yeux la lettre de Pékin, écrit encore Goutelle [2] le 10 mars 1865 ; le gouvernement chinois approuve les mesures hostiles des légats, et leur enjoint d'examiner nos passeports et de chasser du Thibet tous ceux d'entre nous qui n'ont pas le cachet du tribunal des affaires étrangères de Pékin. M. Renou, qu'on croit, ou qu'on feint de croire encore de ce monde, est seul exempté de cette enquête. Nous sommes à peu près tous dépourvus de cet antidote contre l'expulsion, puisque M. Fage est seul à en posséder. »

On comprend si une telle lettre satisfit et enhardit les ennemis du catholicisme et des missionnaires [3] ; aussi, dès le mois de juin, la bataille

1. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre à M. Libois, 17 novembre 1864.

2. A. M.-E., vol. 556 c. Lettre à Mgr Thomine-Desmazures.

3. Faut-il aussi faire entrer en ligne de compte les troubles qui agitaient alors le Thibet, où l'ancien Kalun Pechi, le même qui s'était montré favorable à MM. Huc et Gabet, représentait le parti national contre les Chinois ? Et cette division et la mort de Pechi, en 1865, eurent-elles quelque influence sur la politique suivie envers les missionnaires ? Ne possédant aucun document sur cette question particulière, nous ne saurions le dire avec quelque précision.

recommença. Laissons Fage nous raconter les péripéties de la lutte à Kiangka [1] :

« Le mandarin chinois Ma-tchong-kong, après son voyage à Bathang, d'où il avait amené une jeune concubine, s'est déclaré presque ouvertement notre ennemi ; Tsao-tchen-fang, Tchen-kia-kay et surtout une sorte de juge de paix, Lieou, se sont joints à lui. De concert avec le fils du général qui est ici, la femme du gouverneur et notre vieil ennemi Seunamouangdeu, ils appellent tous les chefs du pays et bon nombre de lamas. Le 19 de la 5e lune, on tient conseil sous les arbres de Kiangka ; la conclusion est que l'on forcera notre maître de maison à venir nous expulser. Cette tentative n'ayant pas réussi, on recommence les conciliabules. Le 14 juin, nouvelle réunion des chefs du pays et des lamas sous les arbres de Kiangka. C'est là que notre sentence est irrévocablement portée. Nous ne tardons pas à remarquer auprès de notre maison des allées et venues peu ordinaires, et nous nous tenons un moment sur nos gardes. La paix se rétablissant autour de nous, nos inquiétudes diminuent. M. Dubernard va même assez loin sur le bord de la rivière, tandis que je fais mes comptes. Fatigué de ce travail que je venais de terminer, je me promenais dans la petite cour qui est devant ma porte ; il était environ cinq heures du soir ; au bout de quelques minutes, j'allais rentrer dans la maison, lorsque tout à coup trois Thibétains tombent sur moi, et m'étreignent dans leurs bras. Aussitôt je suis entouré par une vingtaine d'individus qui ont l'air de se disputer leur proie. On crie de tous côtés, on dit d'apporter les sabres. J'appelle mes domestiques, mais la porte est fermée aussitôt ; Yang et quelques autres montent sur la maison, pensant pouvoir venir à mon secours ; ils sont arrêtés. Je m'attendais à recevoir le coup de la mort, lorsque, à mon grand étonnement, on me conduit devant le prétoire du gouverneur. Je demande à entrer dans la forteresse ; on me répond qu'il y a autre chose à faire. Le chef du village de Lychou, Gotcha, apparaît alors, et me dit sans préambule que, dans mon intérêt, il faut que je quitte immédiatement Kiangka ; que si je ne pars pas, il y aura certainement de mauvaises affaires. J'en appelle aux mandarins chinois et thibétains, et Gotcha me répond qu'ils ne s'occupent pas de moi. Je prie les Chinois qui passent de vouloir bien prévenir le capitaine ; les uns ne me répondent pas, les autres me répondent sur un ton qui m'indique assez que, eux aussi, sont mes ennemis. J'étais là depuis plus d'un quart d'heure, lorsque je vois arriver mes deux domestiques, Tchen et Yang, conduits par une bande de vauriens, et nous voilà tous trois devant la porte du gouverneur, que l'on ne veut pas ouvrir. Après avoir servi de jouets à la population pendant une demi-heure, nous sommes ramenés dans la cour de notre maison, dont la porte avait été fermée par la police. Peu de temps après, je vois arriver le capitaine accompagné de soldats. Le mandarin Ma-tchong-kong vient aussi. On leur apporte un banc, ils s'assoient ; je reste debout pendant que les uns m'insultent et que les autres me tirent à droite et à gauche par mes vêtements.

1. A. M.-E., M. Fage à M. Goutelle, 22 juin 1865.

» Le capitaine riait de me voir prisonnier. Je lui dis que j'ai des passeports en règle et le prie de vouloir bien les examiner. Il me répond : « Quand même tu aurais un diplôme muni du sceau de l'Empereur de Chine, je ne te protégerais pas. » En Chine une réponse semblable eût coûté la vie à son auteur, ici elle nous livrait à la fureur de la populace. Gotcha prend la parole et dit que l'on ne veut pas de nous au Thibet parce que nous prêchons une religion différente de la leur, que du reste on n'a pas autre chose à nous reprocher.

» On veut me forcer à brûler les restes de M. Renou et à emporter ses cendres, mais je fais une telle résistance que le mandarin a peur, et cette question est mise de côté brusquement et sans retour. Sur ces entrefaites, M. Dubernard et le catéchiste Ly arrivent, escortés par une dizaine de Thibétains, qui les ont arrêtés au bord de la rivière. La séance continue ; comme on exigeait toujours notre expulsion, le capitaine me demanda si je partais ou non. Je répondis, que muni de passeports en règle, je ne voyais pas pourquoi on m'expulsait, que l'on voulût bien me dire quel crime j'avais commis. On me répondit de tous côtés qu'il ne s'agissait pas de cela, qu'il fallait dire si je partais ou non. Le capitaine conclut : « On te donne trois jours ; si, dans trois jours, tu ne pars pas, libre aux Thibétains de te traiter comme ils voudront. » Je fis remarquer que, chassé une première fois de Kiangka, j'y avais été ramené par ordre de l'autorité supérieure, et que, par conséquent, j'avais lieu d'être étonné de ses paroles. Sa réponse fut : « Lorsque cela eut lieu, je n'étais pas encore mandarin de Kiangka ; donc cela ne me regarde pas. » Voyant que Chinois et Thibétains étaient d'accord pour nous expulser si je voulais résister plus longtemps, je répondis que je partirais dans trois jours. Alors le capitaine s'en alla tout triomphant. On voulut exiger de moi que je livrasse la femme de Pema : je refusai ; la femme de mon tailleur Neurboulaguié, ancien lama de Tchraya, était déjà aux fers ; nous étions tous constitués prisonniers ; aussi, dès ce moment jusqu'à notre départ, nous fûmes sévèrement gardés nuit et jour. Le 28 de la 5e lune, jour fixé par le capitaine Tchang, nous nous mîmes en route, escortés d'une trentaine de Thibétains, à la tête desquels se trouvait l'homme d'affaires du gouverneur. Il est donc certain que nous avons été chassés par les Chinois et par les Thibétains. »

Après le départ des missionnaires, les mandarins portèrent des peines plus ou moins sévères contre les chrétiens et contre plusieurs de leurs amis. Tous ceux qui avaient vendu des vivres aux prédicateurs de l'Evangile durent payer dix taëls pour un taël d'objets vendus, et dix paquets de thé pour un paquet. La femme de Pema fut d'abord frappée de deux cents coups de bâton et, quelques jours plus tard, de six cents coups. Chaque chrétien chinois, même soldat, reçut soixante coups en présence de Tchang ; deux d'entre eux : Seu-houang-ti et Tchou-tchen-ieou, vaincus par la douleur, apostasièrent ; on leur fit traverser les rues de Kiangka en lisant à haute voix, en langue chinoise, un écrit attaché à leurs mains et dont le sens était : « N'imitez pas notre exemple, n'abandonnez point la religion de vos pères pour suivre celle des étrangers. »

Le soldat Tseou-tchan-hiong, n'ayant pas voulu se soumettre à la bastonnade, fut dégradé de sa place de soldat à cheval et conduit d'étape en étape jusqu'à Tchen-tou, comme un prisonnier d'Etat. « Enfin, conclut le missionnaire [1], il n'y a eu d'épargnés que ceux que les mandarins aiment ou craignent. On travaille avec acharnement à nous rendre odieux, soit aux Chinois, soit aux Thibétains, afin que nous ne puissions jamais nous relever dans l'estime du peuple. »

Chassés de Kiangka, Fage et Dubernard se retirèrent d'abord à Pamoutang avec quelques fidèles. Parmi ces derniers étaient l'ancien lama Neurboulaguié, sa femme et sa fille. Ils allèrent ensuite à Ta-tsien-lou avec Trachipeuntso et Gumboteundjroup. Dubernard s'installa à Pamoutang avec huit autres catholiques, et Fage partit pour Bathang. Pendant son voyage il rencontra, à Tchroupalong, le nouveau trésorier-payeur de Tchamouto, Kin, et lui remit contre les autorités de Kiangka un acte d'accusation dont il avait déjà envoyé le double au vice-roi du Sutchuen. Le mandarin reçut la pièce et promit de faire droit aux réclamations du missionnaire, promesse qui, hélas ! ne devait jamais être tenue.

III

Paiement des dettes. — Ruine de Kionatong. — Mort de M. Durand.

Dettes des néophytes. — Paiement des dettes. — Discussions. — Plan général des ennemis des missionnaires. — Attaque de Kionatong. — Fuite de MM. A. Biet et Durand. — M. A. Biet à Tchamoutong. — Mort de M. Durand.

Après avoir éloigné de Kiangka les deux missionnaires et les catholiques qui les avaient suivis dans cette ville, les ennemis de l'Evangile se tournèrent contre Bonga. Nous avons raconté par quelles manœuvres ils avaient détaché des prêtres européens la plupart des néophytes ; cependant ils ne se croyaient pas encore sûrs de la victoire tant qu'un lien restait entre les ouailles et les pasteurs. Mais, à leurs yeux de païens, ce lien n'était ni la foi, ni le baptême, ni la reconnaissance des services rendus, ni les promesses solennellement faites, mais seulement les dettes contractées par les villages qui s'étaient convertis. En effet, afin d'aider les néophytes de Songta, de Longpou, d'Aben, de Tchrana, de Tropchi, les missionnaires leur avaient prêté du millet, du maïs, du sarrasin, des étoffes, de l'argent. Les villages avaient naturellement signé l'engagement de rendre tôt ou tard ces prêts qu'une charité zélée leur avait faits. Or, tant que ce paiement ne serait pas effectué, les débiteurs demeuraient, d'après les idées du pays, dans une certaine dépendance de leurs créanciers.

Atou et ses partisans obligèrent donc les villages à restituer ce qu'ils

1. A. M.-E., vol. 556[d]. M. Fage à M. Goutelle, 22 juin 1865.

avaient reçu. L'opération fut longue, car les pauvres gens ne savaient trop où trouver le montant de leurs dettes. Elle commença au mois de juin 1865 et continua pendant le mois de juillet. Le 25 juin, on vit arriver à Bonga un envoyé du sous-préfet de Menkong et Rodongtseouang, le sabre au côté, avec une quarantaine d'habitants de Longpou, presque tous en armes. Rodongtseouang était l'homme d'affaires du sous-préfet de Menkong et des lamas, et un des bourreaux des chrétiens. C'était lui qui, depuis un an, répétait en redressant sa grande taille et en montrant ses bras vigoureux : « J'irai à Bonga tuer les maîtres de religion et brûler leurs maisons. »

Etait-ce l'ouverture d'une tragédie ou d'une comédie ? Un peu l'un et l'autre, ce qui n'est rare ni au Thibet ni en Chine. Tous ces hommes en armes entourèrent la maison et y pénétrèrent malgré les réclamations de M. Desgodins ; puis ils apportèrent des fascines qu'ils placèrent contre les murs en bois et près des colonnes comme pour y mettre le feu : « Est-ce qu'ils vont nous griller ? interrogea Félix Biet. — Ils en sont bien capables, » répondit Desgodins avec le geste de philosophie résignée d'un vieux soldat. Cependant le feu ne fut pas allumé ; les ennemis n'avaient voulu qu'effrayer les missionnaires, espérant qu'ils prendraient peur et s'enfuiraient ; et qu'ensuite, eux-mêmes, devenus maîtres de Bonga, pilleraient à leur aise. Voyant leurs espérances trompées, ils envoyèrent leurs chevaux paître dans les champs de maïs presque mûr, et se mirent à parlementer.

« On nous dit assez poliment, écrit Desgodins, [1] qu'on allait nous payer toutes nos créances. En effet, dès le lendemain, Longpou mesura ses céréales, Tropchi également, Tchrana paya en argent, Songta en céréales, notre ancien ami, Konker, moitié en céréales, moitié en animaux. Tout ceci me donna bien du mal à calculer, mais enfin se passa tranquillement et poliment. Seulement je fus obligé de rappeler plusieurs fois à Rodongtseouang que je n'avais rien à démêler ni avec lui, ni avec les siens, et il fallut bien qu'il en passât par là. Mais il empochait à l'instant tous les reçus que je donnais. Tchrana, excepté la lamaserie de Tsadam, est entièrement liquidé ; Tropchi également ; Songta et Longpou n'ont plus que des dettes de détail pour lesquelles on m'a donné un écrit officiel déclarant qu'on les rendrait plus tard en maïs. Restait Aben ; cinq ou six hommes et deux femmes, Apil en tête, arrivèrent le 1er juillet. La première séance eut lieu hier matin. Voici l'analyse des discours que l'on me tint : « On nous a tracassés uniquement pour cause de religion ; maintenant on veut que nous rendions le terrain de Kionatong que nous vous avons vendu. Donc nous allons le racheter et vous allez nous le revendre ; mais, pour le payer, nous n'avons ni argent, ni céréales ; nous vous offrons nos bœufs, porcs, chèvres, poules, objets de toutes sortes ; prenez-en la liste et, si cela ne suffit pas, nous couperons des morceaux de notre chair, que nous vous donnerons ; nous nous pendrons même, si vous le voulez, aux poutres de votre maison. Vous aviez promis de nous protéger, et vous ne

1. A. M.-E., vol. 556c. M. Desgodins à MM. Fage et Dubernard, 3 juillet 1865.

faites rien pour nous. Vous nous avez trompés. Notre vie est entre vos mains, nous sommes perdus, si vous ne nous rendez l'écrit d'achat du terrain de Kionatong. »

» Il fallut pendant une heure subir ce feu croisé de sentiments et d'insultes. J'y répondis brièvement, en appuyant principalement sur ce qui pouvait compromettre l'orateur, Apil, qui avait été l'instigateur et l'entremetteur de la vente.

» Dans l'après-midi, nouvelle séance : rien que du sentiment, accompagné par une multitude d'affirmations, plus ou moins vraies ou mensongères, mais pas de récriminations. Je pus alors parler plus longuement et faire sentir que nous étions innocents, qu'ils avaient librement vendu ce terrain, parce qu'ils étaient pressés par un besoin d'argent et non pour cause de religion, que leurs misères venaient des lamas et non de nous ; que ceux-ci veuillent se taire et il n'y aura rien ; j'ajoutai qu'Apil était assez bien en cour pour arranger cette affaire à l'amiable ; pour moi, je ne pouvais seul donner de réponse, et il fallait consulter tous mes confrères ; d'ailleurs, l'acte était à Kiangka et non à Bonga, ainsi que tous nos papiers importants. J'en écrirais au plus vite et demanderais des instructions. On se sépara presque bons amis.

» Le 3 juillet, même répétition suivie de la visite de l'homme d'affaires du sous-préfet de Menkong, Rodongtseouang, auxquels je fis les mêmes réponses. Enfin vers midi, lamas, homme d'affaires, habitants d'Aben rentrèrent dans ma chambre, et la première scène recommença, seulement elle fut de courte durée ; ce qui la prolongea un peu, fut la péroraison de la femme de Cassapeto, qui les pouces, en l'air et s'efforçant de verser une larme, voulait m'émouvoir ; elle était si éloquemment persuasive que tous les assistants se mirent à rire et moi aussi. Les habitants d'Aben en profitèrent pour s'éloigner sans rien payer, parce que, dirent-ils ensuite, on leur permettrait d'attendre pour régler leurs dettes en détail. »

Le but des ennemis du catholicisme se rapprochait peu à peu, leur plan s'exécutait avec une persévérance et une régularité parfaites.

Ils avaient d'abord gagné le gouvernement chinois qui, directement ou indirectement, avait fait partager ses vues au gouvernement français ; c'étaient là les deux facteurs les plus importants et sans lesquels Atou et ses complices fussent restés impuissants ; ils auraient pu assurément entraver l'action des missionnaires, mais ils n'auraient pas osé les attaquer ni si ouvertement, ni si audacieusement ; et d'ailleurs, abandonnés ou punis par les autorités, ils n'auraient pas réussi à les vaincre. Une fois assurés de la protection de la Chine, ils avaient marché de l'avant, d'étape en étape, avec des succès toujours disputés, mais, hélas ! toujours obtenus : arrêt de conversions, apostasie des néophytes, expulsion des missionnaires de Kiangka, paiement des dettes et dégagement complet de toute entrave. Il ne restait que Bonga et son annexe Kionatong dirigée par A. Biet et Durand. Cependant, cette dernière petite chrétienté étant située dans le Yun-nan, on pouvait espérer que ses ennemis n'oseraient violer le territoire chinois pour l'attaquer. Il n'en fut rien, et ce fait est une preuve de plus de la connivence de la Chine dans l'expulsion des prédicateurs de

l'Évangile. Il avait été décidé que Kionatong serait attaqué en même temps que Bonga, et trois cents hommes en armes se dirigèrent sur ce village. Dès la veille, leurs éclaireurs jalonnèrent le chemin en attachant de petits morceaux d'étoffe aux arbres de la forêt. Les chrétiens, ayant remarqué ces signaux, les enlevèrent. Les ennemis s'en aperçurent, comprirent qu'ils étaient découverts et brusquèrent leur attaque ; au lieu de se présenter le 28 ou le 29 septembre comme ils l'avaient résolu, ils arrivèrent le 27 au soir.

« Nos Chinois étaient à récolter leur maïs, écrit A. Biet [1], et nous dans notre chambre prêts à dîner ; vers 4 heures du soir, arrivent Tsedjrou de Pedjrong avec un Loutse de Tchamoutong ; ils étaient effarés ; ils nous dirent : « Les Tsaronnais sont arrivés en armes à Longsou (ferme du village de Kongkha), ayant à leur tête le supérieur de la lamaserie de Tserin, distante de Kionatong de deux lieues et demie environ... Tsao-ta-ko, un de nos chrétiens, répond : Les as-tu vus ? — Non. — Qui les a vus ? — Tel individu, de Gokiong. — Si c'est vrai, va l'appeler, le P. Durand écrira une lettre au lama, ton habitant de Gokiong la portera. En attendant, nous autres chrétiens, nous allons tous prendre les armes pour arrêter tes prétendus Tsaronnais. » Le Loutse partit. M. Durand, inquiet, le suivit ; à peine avait-il fait quelques pas, que des détonations de fusils et la fuite de plusieurs Chinois, frappés à coups de plat de sabre, nous obligèrent de croire à la nouvelle que l'on venait de nous annoncer. M. Durand, revenant, me dit : « Que faire ? Ils sont arrivés ; pas moyen de les éviter. » J'étais d'avis de rester à la maison, persuadé que nous en serions quittes pour être reconduits sur le territoire de Bathang. M. Durand préféra s'éloigner. Je pris quatre globules d'argent (40 taëls), mon bréviaire, et je suivis le P. Durand qui me criait : « Venez vite, allons donc, Père, vite, vite ! » Nous filâmes dans les champs de maïs, et arrivâmes au-dessus de la colline qui conduit au bord du fleuve. En route, Tsao-ta-ko et Tchang-lao-san, un des fils de Tchang qui avait fondé la petite chrétienté de Ouy-si, reçurent l'absolution. Un peu plus loin, je la donnai au bon P. Durand, abrité derrière un bloc de pierre. Si, à ce moment, je n'avais pas été accroupi, pour me faire mieux entendre de mon confrère agenouillé, j'aurais certainement été tué, car on tirait sur nous avec rage. Je me souviendrai toujours de l'humilité profonde avec laquelle M. Durand me dit en ce moment : « Voyez-vous, ceci n'arrive que pour punir mes nombreux péchés. » Je le priai de me donner l'absolution, mais le voyant très ému, je lui dis : « Ce sera sur l'autre rive. » M. Durand courait vite et moi je suivais lentement. Bientôt Tchang-lao-san, frappé d'une balle au bras, et Tsao-ta-ko, atteint de deux balles à la tête et d'une pierre à la cuisse, nous rejoignirent tout en continuant à combattre.

» Nos deux Chinois avaient le désavantage parce que les quatre Tsaronnais avec qui ils luttaient se trouvaient sur un bloc de rochers, et eux en bas. Pendant que ceux-là se battaient, trois de leurs compagnons envahissaient notre maison ; c'étaient Apil [2], Teungun et Pematrachi d'Aben. Les

1. A. M.-E., vol. 556[d]. M. A. Biet à Mgr Chauveau, 24 février 1866.
2. Une autre lettre porte Ampil.

quatre qui se battaient avec nos Chinois étaient Pedjrou de Dragun, Tomba de Tropchi, Tinzin de Tchrana et le lama de Menkong, Amguié, le même qui avait pris Seunamdoguié. Pour nous, nous continuâmes notre route. M. Durand était déjà loin ; je le perdis de vue longtemps avant d'être au bord de la Salouen. Quand j'y arrivai, il n'y avait ni poulie, ni courroie. On appelle, personne ne répond ; alors nous prîmes la résolution de passer le petit ruisseau et de suivre la route de Ouly. J'étais affaibli par une diète à peu près complète de deux jours. Tsao-ta-ko souffrait de sa triple blessure ; les autres n'étaient guère plus vaillants. Aussi, quand nous arrivâmes à Ouly, il était minuit. Sampil nous avait rejoints et dépassés ; partout il avait donné l'alarme et partout on montait la garde ; on n'entendait que les cris par lesquels les postes s'avertissaient de veiller. Pour nous, n'osant passer le pont pendant la nuit, nous entrâmes chez le maire, où je pus acheter quelques œufs. Je n'avais pour vêtement qu'une robe en calicot très mince, et je couchai vis-à-vis la porte d'entrée, où j'eus très froid. De bon matin, nous nous mîmes en route ; on passa le pont. Là je trouvai Ly-che-ko qui, averti par Sampil, était venu de nuit, en tâtonnant, à notre rencontre. J'y trouvai aussi l'homme d'affaires, Propter, qui se rendait au pont de Gokiong, pour le faire garder et couper en cas d'attaque. Je lui demandai si M. Durand n'était pas arrivé à Tchamoutong. Il me répondit : « Non, nous ne l'avons pas vu. — Peut-être le rencontreras-tu en route : dis-lui que j'ai passé par Ouly. » Nous nous divisâmes et chacun suivit son chemin. J'arrivai à Tchamoutong vers trois heures de l'après-midi. Le Bouddha vivant récitait ses prières en battant le tambour ; son père m'apporta le thé près de la porte d'un Chinois, aujourd'hui chrétien, en attendant la fin des prières. Le thé pris, un catholique vint dire secrètement à Ly-che-ko que le P. Durand était mort. Celui-ci me demanda si je ne serais pas désireux de faire deux pas de promenade, et me répéta ce qu'il venait d'apprendre. »

La nouvelle était malheureusement vraie. Après avoir reçu l'absolution, Durand avait continué sa course ; il avait été blessé ; arrivé à la Salouen, près du pont de corde, il avait essayé de le passer, et était tombé dans les flots qui avaient emporté au loin son cadavre. Tel est le résumé des renseignements donnés sur la mort du missionnaire, mais, sur certains détails, il y a deux versions. D'après la première, Durand aurait, avant d'arriver à la Salouen, été atteint de deux blessures : la première à une cuisse, et la seconde au nez. Selon les uns, les coups de fusil auraient été tirés par un habitant de Dragun, selon les autres, par le supérieur de la lamaserie de Tserin. Afin de passer le pont de corde, le missionnaire se serait lié avec une courroie, et Tchang-lao-san avec une ceinture, à une seule poulie qu'ils auraient empruntée à un païen nommé Tcheou-eul-ko, et tous les deux auraient commencé le passage, le missionnaire se tenant accroché à Tchang-lao-san ; vers le milieu du pont, la ceinture du Chinois se serait déchirée, et le prêtre aurait à ce moment fait un mouvement si brusque que la courroie aurait passé par-dessus sa tête, sans que sa main pût atteindre la corde du pont ; alors, la partie de la courroie qui soutenait le corps se serait brisée et Durand serait tombé.

D'après la seconde version, le missionnaire n'aurait, avant la Salouen, été blessé qu'à la cuisse ; et ce ne serait pas par suite de la rupture de la ceinture ou de la courroie qu'il serait tombé, mais par suite d'un coup de feu au nez qui l'aurait atteint pendant son passage.

En tous cas, d'après les deux témoins qui signèrent son acte de décès, Tchang-lao-san et Teundjroup, Durand reçut deux blessures ; il tomba dans le fleuve et fut noyé ; quant aux particularités, nous ne les connaissons pas d'une façon certaine.

A. Biet pria le supérieur de la lamaserie de Tchamoutong de faire rechercher le cadavre de son compagnon. Toujours complaisant, celui-ci y consentit et envoya 300 hommes.

« Le 16 octobre au soir, raconte A. Biet, on vint m'annoncer que le corps de M. Durand avait été retrouvé à Lintatang, petit village entre Ouly et le pont de Gokiong. Quoiqu'il fût nuit, j'envoyai immédiatement Tsao-ta-ko, et le lama désigna un homme pour garder le corps ; le lendemain matin, je partis avec tous les chrétiens ; le 18, j'allai recevoir le corps au pont. Chose étonnante, après tant de jours écoulés depuis la mort, il était complètement souple, de sorte que je pus, sans difficulté, le revêtir des ornements sacerdotaux. Cette souplesse frappa tellement Ly-lao-san, beau-père de Ly-che-ko, qu'il se déclara chrétien immédiatement, sans craindre de déplaire au lama qui s'écria avec humeur : « Tout, Chinois qui vient ici finit par embrasser tôt ou tard la religion de Bonga. » La bière fut placée sous un large rocher et murée de toutes parts par nos chrétiens. »

IV

Ruine définitive de Bonga. — Tous les missionnaires expulsés du Thibet.

Arrivée des ennemis à Bonga. — Pillage et destruction. — Que les missionnaires partent. — Arrestation de chrétiens. — Départ de Bonga. — A Tchrana. Discussions avec les mandarins. — Condamnation. — Préparation à la mort. — Un baptême. — Vers le fleuve. — Un Loutse noyé. — Menaces de noyade générale. — Résistance des missionnaires. — Leurs promesses. — Fourberie des autorités thibétaines. — Appréciation des promesses des missionnaires. — En route pour la Chine. — Mort de deux enfants. — Résumé.

Kionatong avait été attaqué le soir du 27 septembre 1865, et le même jour, à 6 heures du soir, un esclave de Konker, du village de Longpou, arriva précipitamment à Bonga, et dit à M. Desgodins : « Quatre mandarins de Lhassa sont arrivés ; ils viennent chez vous avec Atou, ses lamas en armes et 200 hommes ; ils veulent vous battre, vous faire prisonniers, brûler Bonga, jeter à l'eau tous les chrétiens ; pour moi, je prends la fuite dès cette nuit même. »

En apprenant cette nouvelle, les missionnaires décidèrent que tous les Thibétains se réfugieraient dans les gorges des montagnes, loin des routes, à deux journées de marche du poste ; quelques Chinois, présumant que les lamas n'oseraient les tuer, voulurent partager le sort de leurs pères dans la foi, et attendre les événements.

« Le 29 septembre, au point du jour, raconte Desgodins [1], nous étions encore couchés lorsque les chiens aboyèrent avec force ; je me levai aussitôt, ouvris ma fenêtre et vis Rodongtseouang qui tirait le coup de fusil de signal ; je voulus parlementer ; aidé d'un lama de Menkong et d'un homme du peuple, Rodong me saisit les mains ; en même temps les fenêtres volèrent en éclat, la maison fut envahie de tous les côtés. M. F. Biet fut pris dans sa chambre par un lama, nommé Taneba, de Menkong, neveu d'Atou, et par un autre, qui voulurent le conduire à la forêt ; un troisième lama arrive armé d'un casse-tête ; il crie : « A la maison ! » et M. F. Biet reste dans sa chambre [2]. Nos Chinois étaient saisis à moitié habillés, liés et emmenés prisonniers près de la cuisine, où on les attachait au poteau du hangar à bois ; mais, avant d'y arriver, ils rencontraient sur leur passage Atou, le chef de la lamaserie de Menkong, qui leur assénait lui-même de rudes coups de bâton sur les épaules et sur le dos ; un de nos chrétiens, Gunten, venu pour chercher des vivres, fut pris un peu après ; il fut lié et rudement maltraité, parce qu'on prétendit qu'il avait tiré son couteau pour se défendre, ce qui est faux, car personne ne fit la moindre résistance. Lui et deux Chinois furent attachés, suspendus par les mains et maintenus plusieurs heures dans cette position. Pendant ce temps, les coups de bâton ne cessaient de faire sauter portes et fenêtres au rez-de-chaussée et au grenier. M. F. Biet, à moitié habillé, les mains liées, vint me rejoindre dans ma chambre et il s'assit avec moi au milieu de nos gardes ; il voulut boire du thé ; on lui permit de prendre seulement un peu d'eau, qu'un Tsaronnais alla lui-même chercher à la fontaine et qu'il lui versa dans la bouche. »

« Au bout de deux ou trois heures, écrit F. Biet [3], continuant le récit de Desgodins, j'obtins d'aller enfin m'habiller dans ma chambre ; j'y fus conduit par cinq hommes qui me tenaient fortement par les bras et par les cheveux. En traversant la pièce principale de notre maison, j'aperçus Atou qui se promenait dans la chapelle, et deux lamas qui coupaient l'autel avec leur sabre. Arrivé dans ma chambre, je vis mes robes de toile jetées à terre çà et là ; c'était trop grossier pour des vainqueurs de ce genre. Mon horloge à réveil fut de leur goût ; ils l'enlevèrent sans façon. Reconduit chez M. Desgodins, il ne me fut plus permis de faire un pas jusqu'à 3 heures du soir.

» A 9 heures, arrivent à cheval : un djreunier ou homme d'affaires d'un mandarin civil de Lhassa, qui se trouve à Tchrana pour notre ruine (ce mandarin a le titre de Tchrekeuse), un laïque et trois lamas de Lhassa,

1. A. M.-E., vol. 556^{d}. Lettre à MM. Fage et Dubernard, Tchrana, 13 octobre 1865.

2. Un chrétien, Tchang-tsy, ayant vu M. F. Biet saisi par les pillards, voulut le délivrer ; il fut aussitôt frappé et enchaîné.

3. A. M.-E., vol. 556^{d}. Lettre à M. Libois, Gunra, 16 novembre 1865.

domestiques des trois grands lamas mandarins, qui sont également à Tchrana pour représenter les trois grandes lamaseries de Lhassa.

» Sur la demande de M. Desgodins, ces quatre domestiques, après avoir fait dresser leur tente et bu le thé beurré, viennent à nous, accompagnés d'Atou et de quelques autres lamas. La discussion peut se résumer en ces quelques mots : « — Il n'est pas permis de prêcher la religion chrétienne au Thibet ; il faut partir. — Nous avons des écrits de Pékin. — Vous en parlerez aux grands mandarins à Tchrana, mais il faut partir. — Bonga nous est loué à perpétuité. L'écrit officiel est signé par la France, l'Empereur de Chine et le Dalaï-Lama lui-même. — Vous en parlerez aux grands mandarins à Tchrana, mais il faut partir. — Toutes ces maisons sont à nous. — Le Dalaï-Lama est maître chez lui ; les terrains, les maisons sont à lui. Si vous ne partez pas, nous allons tout brûler... Le titre de propriété ainsi traité, on en vint aux chrétiens thibétains... Il n'est pas permis à un seul sujet du Dalaï-Lama d'être chrétien. Où sont les chrétiens ? — Ils ne sont pas ici. — Livrez-les. — Nous ne les livrerons pas. — C'est le peuple du Dalaï-Lama. — Non, ils sont tous esclaves d'origine. — Ils sont chrétiens, nous les voulons. — Nous ne pouvons les livrer. — Nous fouillerons toutes les gorges des montagnes ; ils sont au Dalaï-Lama ; nous en ferons ce que nous voudrons. — Nous protesterons ; nous les réclamerons toute notre vie... Atou répond : — Je serai là pour vous tenir tête. — Après notre mort, d'autres missionnaires les réclameront... Atou réplique : — Après ma mort, d'autres lamas vous résisteront et s'opposeront à la religion de Bonga. »

» Cela dit, les domestiques se retirent et nous restons dans notre prison. Il était une heure de l'après-midi ; on nous permit de manger. Nos gardiens préparèrent la nourriture dans la crainte que le désespoir nous fît prendre du poison. Nous priâmes de donner à manger aux Chinois ; on nous répondit : « Tant que vous ne céderez pas, ils resteront enchaînés et n'auront aucune nourriture. » Le seul Thibétain chrétien dont on se fût emparé, Gunten, fut battu jusqu'au sang et enfermé dans une écurie, les chaînes aux pieds et aux mains.

» A deux heures, les quatre envoyés de Lhassa et Atou reviennent. La discussion recommence ; le résultat fut celui-ci : « Le Dalaï-Lama ne veut pas qu'il y ait un seul chrétien thibétain ; pour les vôtres, ils ne vous appartiennent plus. D'ailleurs, à Tchrana, vous discuterez avec les grands mandarins. Nous vous donnons ordre d'emballer vos effets et nous vous conduirons auprès des grands mandarins à Tchrana. » Il était trois heures ; on enleva les chaînes des Chinois, qui purent prendre quelque nourriture.

» Comme il était évident que la résistance était impossible, tout en protestant contre l'injustice commise à notre égard, nous promîmes de partir, à condition que nous ferions nos malles et que tout le monde viendrait avec nous. On ne voulut rien promettre pour les esclaves, si ce n'est que nous traiterions l'affaire devant les grands mandarins. En face de brutes, au nombre de plusieurs centaines et tous armés, il n'y avait qu'à faire son sac. On délia les Chinois pour nous aider et, le jour même, nous commençâmes nos préparatifs.

» La nuit venue, Atou et les gardes firent enchaîner tous nos chrétiens par les pieds, deux à deux, et les enfermèrent dans la chapelle. Vingt-cinq hommes furent chargés de veiller sur chacun de nous. Ils voulaient coucher dans nos chambres, mais M. Desgodins s'y opposa, et ils allèrent s'étendre en dehors, près des portes et des fenêtres. Les Chinois furent enchaînés ainsi toutes les nuits, excepté les deux dernières.

» Le 30 septembre, pour montrer un semblant de justice à notre égard, on fit battre nos céréales, mais on ne nous en livra pas la cinquième partie. Ce jour-là, on démolit les cloisons de notre maison principale. On donna encore des coups de hache à l'autel et on fit des superstitions au-dessus de notre demeure, ce qui recommença chaque jour jusqu'à notre départ. A nos réclamations, Atou donnait cette belle réponse : « Tout ce qui est au Thibet appartient au Dalaï-Lama ; les maisons que vous avez construites ne sont pas à vous, donc vous n'avez rien à dire. »

Le 2 octobre, à la nuit, on ramena à Bonga les chrétiens qui avaient été arrêtés dans la montagne.

Voici comment on les avait découverts :

N'ayant plus de provisions, ces malheureux étaient venus pendant la nuit chercher de la farine au moulin de Bonga, situé à quelque distance de la maison des missionnaires. Le lendemain, on s'aperçut que la farine avait diminué et on commença par accuser de ce fait les lamas et leur bande. Atou voulut savoir la vérité et appela ses hommes. « Rangez-vous sur une seule ligne, commanda-t-il, et tenez à la main vos sacs de farine ouverts... Tout le monde obéit. Le lama passa l'inspection en touchant la farine... Ce ne sont pas mes hommes qui ont volé, dit-il, pas un ne possède de farine fraîche... Puis il réfléchit un instant et conclut : Ce doivent être les chrétiens qui sont venus pendant la nuit chercher des provisions ; donc ils ne sont pas éloignés. » Et il ordonna une battue dans la forêt où bientôt l'on trouva les fugitifs. On les enferma sans les enchaîner : Agun et ses trois enfants, Tseringtso et ses deux enfants, Seunamtrachi et son enfant, Ago, Tchenrop, Teundjroup d'Aben, et la famille de Chedipema, composée de six personnes ; Seunampil, Samdjroup et Sampil s'étaient enfuis. On les chercha, mais en vain.

« Le lendemain, continue F. Biet, arrivèrent deux nouveaux prisonniers, le Chinois Yu-sse-ko et Tchredou, que l'on avait arrêtés à leur retour de Kionatong, où ils étaient allés chercher des vivres. Dès que nous eûmes parlé pour leur délivrance, on fit venir les deux prisonniers toujours enchaînés ; on les fit mettre à genoux, et deux hommes se préparèrent à les frapper avec des bambous en notre présence. Nous protestâmes de nouveau, déclarant que Yu-sse-ko était Chinois, que les mandarins chinois seuls avaient droit de le frapper. Sans attendre la réponse, je me fis place au milieu des Thibétains et lui déliai les bras. Yu-sse-ko nous fut rendu ; pour Tchredou, on déclara qu'il serait enchaîné nuit et jour et que tous les chrétiens thibétains seraient traités de même.

» Le 5 octobre, on vit arriver à Bonga un homme par famille de tous les villages du Tsarong, des représentants de Poulé, de Kionson, de Petou, même de Kiata, qui est à dix journées de Bonga. On compta, dit-

on, entre neuf cents et mille Thibétains. Inutile de dire que la lamaserie de Menkong y vint en armes et de bon cœur. On voulait rendre tout ce monde témoin du sort de Bonga et prouver par là qu'au Thibet il ne peut exister un chrétien.

» Le samedi 7 octobre, nous quittâmes Bonga ; nous étions à cheval, cinq de nos hommes étaient aussi montés, le reste des prisonniers, trente personnes, suivaient à pied. Avant le départ, nos néophytes s'unirent à nous pour chanter en face du peuple, en face des lamas persécuteurs, un *Ave Maria* en chinois et en thibétain. Ils voulaient montrer que, malgré leur captivité, tous étaient chrétiens d'esprit et de cœur.

« A peine avions-nous quitté la maison que nous vîmes les torches allumées entre les mains de neuf ou dix invidus. Tout avait été organisé de manière à nous rendre témoins d'un incendie général. En sortant, je vis une flèche empoisonnée plantée dans la croix de la maison principale. Au même instant, la chapelle, le presbytère, la maison de nos chrétiens, le réfectoire, les écuries, etc..., bref, tous les établissements devenaient la proie des flammes. Les coups de fusil et les cris stridents des lamas annoncèrent, tous le disaient, le triomphe complet des lamas sur la religion chrétienne, et le triomphe non moins complet du gouvernement de Lhassa sur la France que l'on croit vaincue, parce que Bonga est réduit en cendres, et nous chassés du Thibet [1] ».

Le [2] premier jour, les expulsés campèrent à Aben, qui était désert, le deuxième à Kiopdjroup. Les chefs, Atou et ses soldats, leur servaient d'escorte ; derrière eux étaient portées les caisses et les céréales. Les animaux venaient par la route de Longpou.

« Nous arrivâmes à Tchrana le troisième jour, le 9 octobre [3], écrit F. Biet ; une mauvaise chambre sur le toit d'une maison nous fut assignée pour logement, et nos chrétiens furent entassés sur une terrasse. On nous donna d'autres gardes, et on posta des hommes sur les routes, sans doute pour prévenir toute évasion. Le jour même de notre arrivée, il fallut comparaître devant les mandarins réunis en commission dans une pagode. Ces mandarins venus sans doute pour donner à l'expulsion des missionnaires une apparence de légalité, étaient les représentants des trois grandes lamaseries de Lhassa : Gaden, Sera et Djrepong. Guiamyongsamtin représentait la première, Yantinguiatio la seconde et Samtin la troisième.

1. Voici, d'après une lettre de M. Goutelle, qui les copia sur une note de M. F. Biet, les noms des chrétiens chassés de Bonga en même temps que les missionnaires : *Thibétains :* Aguieu Agnès et ses trois fils, Louis, 6 ans, Barthélemy, 3 ans, Matthias, 9 mois ; Tseringtso et ses deux filles, Martine, 3 ans, et Lucie, 3 mois ; son mari Seunampil s'était enfui ; Tchrodou et sa femme Seunamchié avec leur fils Gabriel, âgé de 2 mois ; Ago, 10 à 12 ans ; Tchenrop, 10 à 12 ans ; Gunten, 25 ans ; Teundjroup, 30 ans. — *Chinois et métis:* Pema (pas l'ancien lama) et sa femme avec leurs 4 enfants ; Yu-sse-ko ; Tsou-tchou, de Tchamoutong, et son fils A-pao ; Tchang-che-ou ; Tien-se-ko ; Gadun appelé aussi Kelden ; Tchang-lao-se, le quatrième fils de Tchang, de Ouy-si ; Yang-lao-yao, muletier ; Ly-yao-ko, le cuisinier des missionnaires à Bonga ; Siao-ky-kay, le mari de la Thibétaine Agnès Aguieu ; Tchang-tsy ; Tchang, catéchiste ; Seunamtrachi ; Tchredou ; et un Loutse dont M. F. Biet ignore le nom.

2. A. M.-E., vol. 556d M. Desgodins à MM. Fage et Dubernard, 13 octobre 1865.

3. A. M.-E., vol. 556d. M. F. Biet à M. Libois, Gunra, 16 novembre 1865.

Comme en ce moment, il n'y avait pas de roi à Lhassa, et que, d'autre part, le Dalaï-Lama était un enfant d'une huitaine d'années, les trois grandes lamaseries gouvernaient sous la tutelle des commissaires impériaux. Les lamas mandarins avaient donc toute liberté d'agir contre les chrétiens. Un mandarin civil, ayant le titre de Tchrekeuse, âgé d'environ cinquante ans, au dos voûté, aux yeux rouges et larmoyants, leur avait été adjoint. Ils s'étaient établis dans la pagode de la maion d'Oguiengun. Quand nous entrâmes, ils siégeaient déjà; ils nous firent le plus petit salut thibétain, le salut d'une main; nous leur répondîmes de la même manière. Les questions à traiter se réduisaient à quatre : 1° Peut-on prêcher la religion chrétienne au Thibet? 2° Bonga a-t-il été loué à perpétuité aux prêtres français? 3° Peut-on enlever aux missionnaires les Thibétains qui sont esclaves d'origine? 4° Peut-on les chasser sans indemnité pour les terrains achetés, les défrichements faits et les maisons contruites par eux depuis dix ans?

» L'insolence de nos juges nous empêcha de mettre sur le tapis cette dernière question.

» Pour la première, nous déclarâmes que le traité de Pékin, fait par la France et l'Angleterre, et reconnu par l'empereur de Chine, avait été affiché à Lhassa. Or, en vertu de ce traité, tout Thibétain avait le droit de se faire chrétien. Nous ajoutâmes : « Nous avons un écrit du maréchal tartare de Tchen-tou, qui nous donne le droit de prêcher, d'acheter terrains et maisons, et de construire des églises dans tout le Thibet. Nous avons un autre écrit de l'empereur de Chine lui-même, sur papier jaune, avec le dragon impérial; cet écrit nous reconnaît le même droit que le précédent.

« Le Dalaï-Lama s'y oppose, répondit le Tchrekeuse, cela suffit; que le traité ait été affiché à Lhassa, peu importe! Vous n'avez pas le droit de prêcher la religion chrétienne; vous n'avez pas même le droit de demeurer au Thibet; embrassez la religion du Dalaï-Lama et vous pourrez habiter le royaume. »

» On passa à la deuxième question :

« Il existe un écrit officiel qui nous cède à perpétuité la vallée de Bonga. — Nous ne connaissons pas ce que vous dites. Nous montrons alors nos titres de propriété. — Le Dalaï-Lama est maître chez lui : les terrains, les maisons, tout lui appartient. »

» La troisième question ne fut pas moins vite tranchée :

« Nous ne voulons pas, dirent les mandarins, qu'il y ait au Thibet la moindre trace de christianisme. Tous les Thibétains, qui sont entre vos mains, vont vous être enlevés; ils redeviendront esclaves s'ils abandonnent votre religion, et s'ils ne l'abandonnent pas, on les jettera au fleuve. — Nous ne les céderons jamais; si vous les prenez, ce sera un nouveau vol ajouté au vol et à l'incendie de nos propriétés. — Vous les céderez. — Jamais! toute notre vie nous les réclamerons. »

» Un instant après, les mandarins envoyaient leurs domestiques se saisir des Thibétains pour les entasser dans l'écurie d'Oguiengun. Huit

Chinois, dont trois hommes, une femme et quatre enfants, âgés de moins de neuf ans, furent également incarcérés.

» Le 11 octobre eut lieu une autre entrevue :

« Donnez votre consentement à l'enlèvement des Thibétains, ou bien on les jettera à l'eau, nous ordonnent les mandarins. — Quoi ! vous avez frappé les chrétiens, vous les avez chargés de chaînes, vous nous avez enlevé nos propriétés, brûlé nos maisons ; vous venez de jeter en prison tous nos Thibétains et huit Chinois... Nous, missionnaires français, nous n'avons résisté à aucune de ces violences, et vous n'êtes pas satisfaits ! Vous osez encore nous demander l'approbation de toutes ces iniquités ! Nous ne la donnerons pas. — Tant que vous la refuserez, on vous retiendra à Tchrana. — Vous avez la force en main. Pour nous, nous ne consentirons jamais à ce que vous demandez. — On va mettre tous les Chinois en prison. — Vous êtes libres. — On en jettera au fleuve, on conduira les autres à Lhassa ; on jettera au fleuve tous les Thibétains, puis, nous verrons ce qu'il faudra décider sur votre compte. — Ce seront de nouvelles injustices ajoutées à toutes celles que vous avez déjà commises. Nous demeurerons inflexibles. »

Le 13 octobre, on avertit les missionnaires que plusieurs prisonniers sont malades. MM. Desgodins et F. Biet vont trouver les mandarins et leur disent : « Des prisonniers sont malades. Si un seul meurt entre vos mains, vous en répondrez sur votre tête. — Nous allons donner des ordres, ils vous seront remis. Soignez-les bien, donnez-leur tout ce qu'ils désirent ; car, dans quelques jours, on les jettera au fleuve ». La séance ne dura que quelques minutes, et, à leur retour, les apôtres virent tous les chrétiens venir près d'eux.

Tout en délibérant sur ce qu'ils feraient de leurs prisonniers, les mandarins s'occupaient à effacer jusqu'aux derniers vestiges du christianisme à Bonga. Le pillage et l'incendie ne suffirent pas, on voulut rendre officiellement au démon une terre sanctifiée par la présence du Dieu de l'Eucharistie. Un vieux lama du Turkestan fut envoyé à Bonga avec une douzaine de Thibétains, pour y construire des pagodes et y élever des monceaux de pierres superstitieuses appelées Mani et Dobon. A cette nouvelle, les missionnaires purent se consoler d'avoir vu les flammes soustraire leur chapelle à une horrible profanation.

Enfin, le 14 octobre, l'arrêt fut rendu contre les catholiques, et voici en quels termes on le notifia aux missionnaires : « Jusqu'ici, nous n'avons pu nous entendre, dit le Tchrekeuse ; maintenant, nos ordres sont donnés, après-demain on jettera à l'eau tous les Thibétains chrétiens et ceux des Chinois que nous désignerons. — Ils sont innocents de tout crime, répond M. Desgodins. — Ils sont chrétiens : ne sont-ils pas dignes de mort ? — Il y a parmi eux des femmes, des enfants à la mamelle, d'autres qui n'ont pas l'âge de raison ; serez-vous assez durs pour les jeter au fleuve ? — Ne laissez pas troubler votre cœur ; les jeter au fleuve, c'est notre affaire. — Tuer ces petits enfants, ces femmes, ces hommes innocents, c'est un grand crime ! — Si c'est un grand crime, nous le porterons sur notre tête ; nous ne craignons pas une si petite affaire. »

En apprenant que leur condamnation était prononcée, les néophytes s'écrièrent : « Nous sommes contents. — Après-demain, vous serez tous jetés au fleuve que vous voyez au pied de la montagne [1]. — Nous sommes chrétiens. Pour le prouver aux lamas et au peuple, nous irons sur le bord du fleuve en chantant nos prières. »

Dans l'après-midi, les missionnaires réunissent les fidèles, ils leur parlent du bonheur qui les attend, et les assurent que la porte du Ciel leur est ouverte. Les condamnés écoutent ces exhortations avec calme et résignation ; ils s'empressent de se réconcilier avec Dieu par une dernière confession. Le lendemain, veille du jour désigné pour le martyre, ils montrent les mêmes dispositions. Vainement les païens s'efforcent d'intimider les femmes, en leur disant qu'on prépare des sacs de cuir pour les y enfermer avec leurs petits enfants et les jeter au fleuve.

Au milieu de ces douloureuses circonstances, la grâce de Dieu apparaît manifeste.

« Sur le soir, raconte M. F. Biet, un catéchumène, nommé Teundjroup, vient nous saluer en nous demandant le baptême. Teundjroup est un Thibétain pasteur. Il faisait un pèlerinage autour du Dokerla, au dieu Kaoua kerbo (neige blanche), lorsqu'il tomba malade ; on le fit esclave. Il se convertit à Bonga, et nous lui rendîmes la liberté que les habitants d'Aben lui avaient ravie. Sa démarche nous cause une grande joie. Nous lui demandons s'il a peur. Lui nous répond en riant : « Matchra (Je n'ai pas peur). — Mais demain matin on te jettera au fleuve. — Quand mon corps descendra au fond du fleuve, mon âme montera au Ciel. » Nous lui faisons subir un examen sur la religion ; il est suffisamment instruit, et je le baptise sous le nom de Nicolas.

» Après lui, deux autres catéchumènes se présentent : c'est le mari et la femme ; M. Desgodins baptise le premier sous le nom d'André, et la seconde sous le nom d'Agathe.

» Cependant à mesure que l'heure de l'exécution approchait, les sentiments de ces néophytes ne se retrouvaient pas dans le cœur de tous ; des femmes sanglotaient, plusieurs faisaient entendre des plaintes. « Rendez-nous à nos anciens maîtres, s'écriait Seunamchié, et nous resterons chrétiens. »

» Le lundi 16 octobre, à neuf heures du matin, je vois monter sur le toit de la maison, Aguieu, femme thibétaine, portant son petit Mathias, âgé de neuf mois, et suivie de ses deux autres enfants, Barthélemy, âgé de trois ans, et Louis, âgé de six ans. Puis arrive Tseringtso, chargée de ses deux enfants, Martine, âgée de deux ans, et Lucie, que j'ai baptisée à Bonga il y a trois mois. Vient ensuite Seunamchié avec son petit Gabriel, enfant de deux mois. Les autres Thibétains montent également.

« On a donné l'ordre de nous enchaîner pour nous jeter au fleuve, nous disent-ils, nous venons nous réfugier auprès des Pères. »

» Nous les réunissons autour de nous, nous nous mettons à genoux et récitons ensemble le *Pater*, le *Sub tuum* et l'*Ave*. Après une courte exhor-

1. La Salouen.

tation, nous leur renouvelons la grâce de l'absolution. Pendant que M. Desgodins continue à les encourager, je coupe à chacun une mèche de cheveux et un morceau de vêtement, dans la pensée que bientôt ce seront des reliques de martyrs. Je n'avais pas encore terminé lorsqu'on nous dit : « Les exécuteurs arrivent. » En même temps, nous voyons sur le toit où nos enfants s'étaient réfugiés, l'homme d'affaires, trois lamas domestiques des grands lamas mandarins, des hommes du peuple. Immédiatement, on enchaîne tous les Chinois et on les jette en prison. Le P. Desgodins se rend auprès des exécuteurs afin de parler en faveur des Chinois qui ne sont pas sujets du Dalaï-Lama ; l'homme d'affaires répond : « Les mandarins ordonnent, ce n'est plus votre affaire. Quelques Chinois seront conduits à Lhassa, plusieurs d'entre eux seront jetés au fleuve avec les Thibétains. » On ordonne ensuite aux Thibétains d'approcher, je m'avance avec eux; en un instant, ils sont tous pris et enchaînés. Les petits enfants sont liés sur leurs mères qui, elles-mêmes, ont une lanière de cuir au cou et aux épaules. Le petit Barthélemy, enfant de trois ans, voyant qu'on liait sa mère et son petit frère Mathias, se mit à battre les bourreaux, puis il prit la fuite, mais il fut bientôt lié et attaché à sa mère. Nous demandâmes alors une dernière grâce à l'homme d'affaires, celle de conduire nos enfants sur les bords du fleuve. Malgré les refus, nous insistâmes, disant que nous ne voulions faire aucune résistance, mais seulement consoler ces innocents jusqu'au dernier moment. D'ailleurs, si l'on craignait quelque résistance de notre part, on pouvait nous enchaîner nous-mêmes. L'homme d'affaires alla consulter les mandarins. A son retour, il prononça ces paroles au milieu du plus grand silence : « Tous les Thibétains, même les petits enfants, seront noyés. Chaque jour, on en jettera un au fleuve, et tous les autres seront témoins de l'exécution. Vous-mêmes, Français, maîtres de religion, vous verrez noyer les chrétiens. »

» Cela dit, il désigne la victime du jour ; c'est le Loutse qui, la veille de notre arrestation, nous avait apporté des lettres de M. Durand et de mon frère. On se met en marche. A mi-côte, l'homme d'affaires voulut encore nous faire consentir à livrer nos chrétiens à leurs anciens maîtres, nous refusâmes, et le cortège continua ; le Loutse et une quinzaine de Tsaronnais descendirent au bord du fleuve ; nous, nos fidèles et le peuple, nous nous arrêtâmes sur une éminence d'où l'on pouvait tout voir. M. Desgodins réclama encore pour le Loutse, on n'écouta rien. Le malheureux fut conduit sur un rocher à pic et précipité dans le fleuve ; puis les exécuteurs lui lancèrent des pierres. Cet homme n'a pas été tué comme chrétien, il ne l'était pas ; mais parce qu'il nous avait rendu service en portant notre correspondance [1].

1. Le corps de cet homme fut entraîné par le courant du fleuve, et, d'après une lettre de M. Dubernard, il s'arrêta non loin de son village. Sa famille accourut sur le rivage pour reconnaître, les uns leur père, les autres leur frère. Dans la foule il y avait des lamas. L'occasion se présentait belle pour ruiner les parents par de dispendieuses prières. On propose donc les prières bouddhiques pour obtenir une heureuse transmigration ; mais plusieurs déclarent qu'il était chrétien (ce qui était faux) et qu'en conséquence, il faut consulter Bouddha pour savoir si ces prières lui seront agréables. Ils choisissent donc un des leurs pour l'obséder au moyen de certaines cérémonies diaboliques. Lorsque le démon s'est rendu maître du lama, on l'interroge sur la ques-

» Alors, l'homme d'affaires monta sur un rocher pour dominer son pacifique auditoire et prononça ces paroles : « L'avez-vous vu tomber au fleuve? Regardez s'il en sortira ; tous vous suivrez la même route. Et son âme, l'avez-vous vue monter au ciel? Vous êtes tous des imbéciles de croire ces étrangers. » Puis il déclara qu'une victime suffisait pour un jour, que le lendemain on en choisirait une autre, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus de chrétiens.

» Nous gravîmes de nouveau la montagne ; à mi-chemin, nous aperçûmes les gardiens des prisonniers les séparer et les conduire par divers sentiers. Nous en demandâmes la raison à l'homme d'affaires qui nous répondit que nos chrétiens allaient redevenir esclaves au Tsarong, chez leurs anciens maîtres. Cette révélation nous brisa le cœur ; cette conclusion, la plus triste de toutes celles qu'on pouvait attendre, nous fit protester énergiquement. Irrité, l'homme d'affaires rappelle les gardiens; tous arrivent, chacun avec sa victime toujours garrottée. Alors se passa une scène de désordre et d'avanies. Au milieu des cris et des outrages, notre interprète fut frappé à coups de pied et à coups de poing. A plusieurs reprises, je fus tiré par les cheveux. Enfin, au milieu du vacarme, l'homme d'affaires commanda à tout le monde de retourner sur la rive, qu'immédiatement il fallait noyer tous ces chrétiens.

» On arriva de nouveau au lieu du supplice. Là, le bourreau hésite, déclare qu'il n'a pas d'ordre pour une noyade générale ; nos chrétiens seront réunis pour la nuit dans leur prison habituelle ; le lendemain matin, il nous apportera les ordres des mandarins. Nous gravîmes encore la montagne, épuisés de fatigue, car, pendant cette triste scène qui avait duré un jour entier, nous n'avions pris aucune nourriture ; mais notre fatigue n'était rien auprès du brisement de notre cœur ; nous voyions clairement que le but de nos persécuteurs était de réduire nos chrétiens en esclavage. Cette situation devait presque infailliblement en faire des apostats. Aussi notre douleur était indicible. Je dis au P. Desgodins : « Hélas ! que n'avons-nous été jetés au fleuve avec tous nos chrétiens, puisque les chefs Thibétains prennent contre nous le plus mauvais parti que nous puissions craindre ; nous devons désormais agir à leur égard avec toute la hardiesse de la justice contre le brigandage. Ils ne peuvent nous nuire davantage, puisque la mort serait plus douce que leur résolution. Nous n'avons donc rien à craindre. »

» Le P. Desgodins fut de cet avis et écrivit aux quatre chefs le billet suivant :

Aujourd'hui, vous nous avez volé tous nos Thibétains et vous avez mis en prison nos Chinois. Nous les réclamons et les réclamerons toute notre vie. Après nous, d'autres viendront les réclamer. A cause de nous, vous venez de jeter un homme au fleuve. Ce crime pèse sur votre tête ; si vous faites périr un seul de nos chrétiens, ce nouveau crime retombera encore sur votre tête.

tion présente et il répond : « Il est inutile de prier pour cet homme, après sa mort deux hommes vêtus de tuniques bleues l'ont porté vers le ciel. » La persécution empêcha de prendre, auprès de la famille même, les informations nécessaires pour confirmer les rapports des courriers.

» Après la lecture de ce billet, les quatre chefs persécuteurs passèrent de la rage au trouble, puis à je ne sais quelle crainte qui leur fit chercher un moyen de conciliation ; surtout quand ils virent l'homme d'affaires refuser l'exécution d'une noyade en masse.

» Ces chefs avaient reçu des sommes considérables des Tsaronnais, moyennant la promesse de leur livrer les chrétiens comme esclaves. Ils désiraient maintenant garder l'argent et nous laisser les chrétiens. De plus, ils ne voulaient pas paraître, devant le peuple, céder à notre volonté. Voilà ce qui les engagea à proposer un écrit illusoire et de nulle valeur. L'homme d'affaires des mandarins et le sous-préfet de Menkòng furent chargés des négociations. Le P. Desgodins et moi nous fîmes conseil pour prendre un parti unissant la prudence à la fermeté.

» Nous consentîmes à faire un écrit si on voulait s'en tenir à nos conditions ; bien convaincus que, selon le droit, cet écrit ne nous engagerait à rien, vu l'état de violence dans lequel on l'exigeait de nous. Car la condition était celle-ci : choisissez entre un écrit de concession ou entre la mort de trente-cinq chrétiens, ici, en prison.

» Le temps même que nous prîmes pour délibérer alarma nos chrétiens. On en détacha plusieurs qui vinrent nous conjurer, au nom de tous, de leur sauver la vie par cet écrit qu'ils comprenaient eux-mêmes n'être d'aucune valeur. La veille, ils auraient joyeusement souffert la mort ; car ils la souffraient pour la foi ; aujourd'hui, notre refus de ne pas accepter les propositions des mandarins eût été la seule cause de leur mort. Il en est parmi eux qui, au lieu de mourir dans la joie, seraient morts dans le désespoir.

» Ces considérations emportèrent notre assentiment. Nous commençâmes par demander qu'on retirât les chrétiens de leur infecte prison. On nous répondit : « L'affaire n'est pas coupée (pas achevée). Ils ne sortiront de prison que pour la liberté ou pour la mort. C'est votre cachet qui tranchera la question. »

» Ne doutant pas, je le répète, qu'un tel état de violence enlevât toute valeur juridique et théologique à notre écrit, notre parti fut pris. L'homme d'affaires nous dit : « Promettez-vous qu'à l'avenir, aucun Français ne mettra les pieds sur la terre du Dalaï-Lama ? » Nous répondîmes : « Pour traiter une telle question, il faut vous adresser à l'empereur des Français. Nous pouvons répondre de nous-mêmes ; mais nous ne pouvons empêcher aucun Français de venir au Thibet, s'il le désire. — Promettez au moins que les Français, maîtres de la religion, qu'on a chassés de Kiangka, ne viendront plus au Thibet. — Nous ne sommes pas leurs chefs ; nous ne pouvons rien leur commander : ils retourneront au Thibet quand ils le voudront, sans que nous puissions les empêcher d'aucune manière. »

» On nous concéda tout ; car il n'y avait rien à répondre à nos raisons.

« Promettez-vous qu'il n'arrivera rien pour les vols commis à Bonga, l'incendie des maisons, votre expulsion [1] ? — Bonga ne nous

1. Le meurtre de M. Durand n'était pas encore connu à cette époque, il ne pouvait donc en être question.

appartient pas. A nous seuls, nous ne pouvons pas empêcher les propriétaires et les protecteurs de revendiquer leurs droits. Nous pouvons promettre que nous deux seulement nous ne ferons pas de procès pour les vols commis à Bonga, et pour l'incendie des maisons. » Ces raisons parurent aussi fortes et aussi évidentes que les précédentes, et il fut résolu que l'écrit contiendrait les points suivants :

« 1° Que nous deux, le P. Desgodins et moi, maîtres de religion et Français, nous ne réclamerions rien pour les vols commis à Bonga, et l'incendie des établissements ;

» 2° Que nous deux, nous nous engagions à ne pas habiter à l'avenir dans le pays gouverné par le roi du Thibet et le Dalaï-Lama, et formant le royaume du Thibet ;

» 3° Que nous et nos chrétiens nous devions être conduits sains et saufs aux frontières du Thibet ;

» 4° Que, sous peine de nullité des deux premiers articles, on nous rendra la liberté à nous et à tous nos chrétiens, dès que nous arriverons aux premières maisons indépendantes de Lhassa. »

» Tel fut le billet qu'on nous déclara avoir écrit et auquel nous pensâmes l'un et l'autre apposer notre cachet, apposition qui n'avait d'autre valeur que celle du voyageur attaqué par des brigands, c'est-à-dire aucune.

» Si cet écrit contient autre chose que les quatre articles précédents, j'affirme qu'on a agi envers nous avec une insigne fourberie ; ceux qui étaient chargés des négociations ont déclaré qu'il ne contenait rien de plus que les quatre articles ci-dessus énoncés.

» Nouveau venu, j'ignorais complètement l'écriture thibétaine, je ne pouvais par moi-même la vérifier. Le P. Desgodins le pouvait, il connaissait le thibétain ; mais cet écrit fourmillait tellement de fautes d'orthographe, que sa science et son dictionnaire lui devenaient à peu près inutiles. Il fallut nécessairement avoir recours à notre interprète Gadun. La veille, ce malheureux avait été frappé de coups de poing et de coups de pied, il devait donner le sens de cet écrit en présence de ses persécuteurs, il savait fort bien que si nous ne donnions pas notre assentiment à cet écrit, lui-même devait être jeté au fleuve, et il redoutait tellement l'insuccès des négociations qu'il fut atteint de folie trois jours plus tard. »

Telle fut cette pièce que les lamas et les mandarins exigèrent absolument, la regardant comme la dernière consécration de leur victoire. Après l'avoir obtenue, ils l'emportèrent à Lhassa, non seulement comme un trophée, mais comme une arme contre les missionnaires. D'après les Thibétains, en effet, l'écrit renfermait, outre les articles énumérés par M. F. Biet, un autre article par lequel les prédicateurs de l'Evangile s'engageaient à détourner les chrétiens de pratiquer le catholicisme et à les exhorter à ne plus croire qu'au lamanisne.

L'énoncé seul de cette proposition montre avec évidence, ou que la pièce n'avait pas été comprise par les missionnaires, ou qu'elle avait été falsifiée après que les cachets y eurent été apposés, ce qui ne présentait pas une grande difficulté ; il suffisait, en effet, pour intercaler le dernier article, qu'il y eût un espace en blanc entre la dernière ligne du texte et les signatures.

Quoi qu'il en soit, elle passa, sous cette dernière forme, des mains du roi du Thibet dans celles des commissaires impériaux, qui l'adressèrent au maréchal tartare à Tchen-tou, le maréchal au gouverneur du Hou-pé, le gouverneur du Hou-pé à M. Dabry, chargé du consulat de France à Han-keou qui, en 1867, l'envoya à Mgr Chauveau[1]. Celui-ci, après en avoir référé aux deux missionnaires signataires de l'écrit, put en toute vérité déclarer que le quatrième article n'avait pas été compris ou qu'il n'avait jamais été signé, mais qu'il avait été inventé et intercalé par les ennemis du catholicisme.

Cette dernière affirmation ne nous paraît ni un jugement téméraire, ni une insinuation dénuée de fondement car, outre l'impossibilité que des prêtres s'engagent à faire apostasier des chrétiens et en dehors de la fourberie, qui est un des côtés saillants du caractère thibétain, dans la même circonstance et sur divers points, nous trouvons les autorités de Lhassa en flagrant délit de mensonge. En effet, d'après une lettre du Dalaï-Lama, dont M. Dabry eut connaissance, les missionnaires auraient déclaré qu'à Bonga aucun vol n'avait été commis, aucune maison incendiée et que M. Durand n'avait pas été tué. En vérité, était-il possible aux missionnaires de signer les deux premières déclarations, quand plus de mille personnes avaient été les témoins du contraire, qu'une partie de ces témoins étaient encore avec eux et que c'était à eux que s'adressaient de pareilles affirmations ? Quant au meurtre de Durand, Desgodins et F. Biet l'ignoraient à la date de la lettre qu'on leur prêtait.

Terminant ce qu'il avait à dire sur ce sujet, F. Biet a fait la solennelle et vigoureuse protestation suivante :

« Plutôt que de signer un écrit dans lequel j'aurais déclaré qu'il n'y a pas eu de vol ; que Bonga n'a pas été incendié, etc., j'aurais préféré voir nos chrétiens subir toute espèce de tortures, je me serais moi-même laissé couper en mille morceaux plutôt que d'y consentir. Car c'eût été un écrit contenant des affirmations mensongères et par conséquent un écrit coupable, indigne d'un chrétien et d'un homme honnête. »

Maintenant une question se pose qui fut agitée par les missionnaires au sujet de la valeur de l'engagement contracté. Cet engagement les obligeait-il, et jusqu'à quel point ?

Il ne s'agit pas évidemment de l'écrit tel que Lhassa le présentait, mais de celui que les missionnaires reconnaissaient ; or, de celui-là, Desgodins a écrit[2] : « Si cette pièce venait à être la cause de nouvelles persécutions pour notre mission, ce serait une nouvelle injustice que je regretterais vivement, mais franchement je ne pourrai jamais croire que j'ai fait une faute en cédant, comme l'on cède devant des voleurs de grands chemins, un droit que les traités me garantissaient, et ne cédant que mon droit à moi, et non celui d'aucun autre, et cela pour sauver la vie et la foi de trente-cinq personnes injustement persécutées et qui étaient à ma charge. »

Le sentiment de M. F. Biet était analogue et aucun lecteur, nous semble-

1. A. M.-E., vol. 556^{d}. Mgr Chauveau à Mgr Thomine, 27 juin 1867.

2. A. M.-E., vol. 556^{d}. Lettre à Mgr Chauveau, 25 juillet 1867.

t-il, ne saurait en avoir un autre que celui du missionnaire, qui devait être, pendant plus de vingt ans, Vicaire apostolique du Thibet.

« Nous étions, écrit-il, en face d'une nécessité morale telle que nous nous croyions en conscience obligés de signer cet écrit, puisqu'en cela il n'y avait pas de péché et que par là nous délivrions trente-cinq personnes de la mort temporelle, et de la mort éternelle un certain nombre qui auraient expiré dans la haine et le désespoir, en voyant que, pouvant les sauver par un mot qui n'était pas une faute, nous ne le disions pas. »

Enfin, Mgr Chauveau, juge de la conduite de ceux qui furent plus tard ses missionnaires, écrira ces paroles :

« MM. Desgodins et F. Biet ont agi comme tout autre l'aurait fait à leur place ; ils ont tiré de la situation tout le parti qu'elle comportait, en sauvant la vie de leurs chrétiens, sans engager l'avenir de la mission, puisqu'ils n'ont traité que pour eux. D'ailleurs, même leur engagement personnel ne saurait être considéré comme valable aux yeux de quiconque veut réfléchir aux circonstances dans lesquelles ils se trouvaient. »

Après avoir signé cette pièce que nous venons d'étudier longuement, les ouvriers apostoliques offrirent aux mandarins un présent de cinquante taëls.

« Cette somme, dit M. Desgodins, n'était pas le prix de rachat de nos chrétiens, mais, selon l'usage du pays, aucune affaire ne se traite sans un présent accompagné d'une écharpe de félicité : c'est la politesse thibétaine. L'affaire étant des plus graves, le cadeau devait être plus considérable et j'allai le porter. Tout fut accepté, et l'on nous rendit notre politesse en nous donnant une pièce de soie fleurie, une pièce de drap rouge, une superbe écharpe de félicité, plus un globule d'argent pour nos chrétiens. Toute ma petite famille, par ses gestes plus encore que par ses paroles, me témoigna sa joie de se retrouver en liberté. Je donnai quelque argent en récompense à nos médiateurs.

» Restaient Seunampil, Samdjroup et Sampil. Je les réclamai ; l'homme d'affaires me dit qu'ils étaient à Dragun et que les mandarins avaient donné ordre d'aller les chercher, ce qui fut fait. Je vis Samdo interroger le sous-préfet par signes, comme pour lui demander : Les choses sont-elles arrangées ? Le soir, le sous-préfet me disait de bonnes paroles pour Samdo, m'assurant qu'il n'était pour rien dans nos affaires. Je répondis simplement que je n'avais de haine contre personne, n'ayant accusé qui que ce soit. Mais tout le monde s'accorda encore à accuser Atou et Oguiengun, que j'ai bien mordu de temps en temps, mais sans entrer directement dans l'affaire de notre procès.

» Le lendemain, nous rassemblâmes nos provisions et nous prîmes tous ensemble le chemin de la frontière, conduits par les quatre domestiques des mandarins, soi-disant aux frais du gouvernement, mais en réalité aux frais du peuple, qui fut obligé de fournir les corvées pour quarante personnes et pour nos nombreux bagages. C'était le 21 octobre. »

Le même jour, les proscrits arrivaient à Rata. Leurs principales étapes suivantes furent Kerbo, Ouabo, Ladjrou et Petou. A cette dernière leurs conducteurs vinrent leur dire : « Par ordre de nos chefs, vous vous arrê-

terez ici, jusqu'à ce qu'il leur plaise de vous faire continuer votre route. » Pendant la nuit, mourut d'une maladie contractée en prison, l'enfant chrétien nommé Mathias; les agents des lamas voulaient faire dévorer son corps par les chiens, selon les habitudes thibétaines [1], et ce ne fut seulement qu'après de longues instances qu'ils permirent aux missionnaires de lui rendre les honneurs funèbres.

Un autre enfant, Gabriel, fils de Seunamchié, et encore à la mamelle, mourut d'inanition, la misère et les chagrins ayant tari le sein de sa mère.

Le 29 octobre, à trois heures du soir, les mandarins firent donner l'ordre à leurs victimes de partir, les obligeant ainsi à passer la nuit dehors, malgré le froid et la neige. Le 30, la petite caravane franchit une haute montagne sans avoir à regretter d'autre accident que la perte de trois chevaux. Enfin, le 31, elle arriva sur les rives du Mékong, à Kiata, dans le territoire de Bathang, dépendant par conséquent du Su-tchuen.

Dans ce pays, en dehors des limites du royaume du Thibet, les missionnaires et les chrétiens devaient, selon la convention précédemment signée, avoir toute liberté. Il n'en fut rien, et tous leurs bagages demeurèrent confisqués. Desgodins et F. Biet protestèrent pendant douze jours, déclarant, pour intimider leurs persécuteurs, que ceux-ci déchiraient eux-mêmes le pacte conclu à Tchrana, au cas où il eût été valable. Les lamas d'un petit couvent situé à quelques lieues plus haut dans la montagne, augmentèrent encore le trouble en défendant absolument de parler aux missionnaires, de leur vendre des vivres et de leur rendre aucun service ; puis il voulut forcer les prêtres et les chrétiens à passer sur la rive gauche du fleuve, jugeant que c'était une barrière plus sûre pour les empêcher de revenir. Enfin, le 13 et le 14 novembre, après bien des discussions, on les transporta au petit village de Gunra, situé au fond d'un ravin, vis-à-vis de Kiata. Desgodins protesta de nouveau contre la violence qu'on leur faisait dans un pays soumis directement à la Chine.

On le laissa dire, l'homme d'affaires se rendit chez le maire du village, Seunamneurbou, et lui intima l'ordre de recevoir les étrangers chez lui ; le maire obéit. L'homme d'affaires, accompagné des trois domestiques des mandarins, retourna vers les missionnaires et, pour tout adieu, leur dit ces paroles menaçantes : « Si vous ne quittez pas ce pays, nous reviendrons dans cinq ou six mois. — Comment cela ? répliqua Desgodins, ne sommes-nous pas en pays chinois ? — Oui, mais dans quelques mois Lhassa fera la guerre à Bathang et à Lythang, et vous serez de nouveau entre nos mains. »

Après ces paroles, les persécuteurs s'éloignèrent ; leur œuvre était achevée.

Il ne restait ni un prêtre, ni un adorateur du vrai Dieu dans le royaume du Thibet. Durand était mort, Desgodins, F. Biet, Fage, Dubernard, Goutelle, les premiers à Gunra, les deux autres à Bathang et à Pamoutang, et le dernier à Ta-tsien-lou étaient sur le territoire du Su-tchuen ; A. Biet

1. Voir *Annales de la Société des M.-E.*, 1898, p. 19-36, Funérailles au Thibet, par Mgr Biet.

habitait Tchamoutong, sur le territoire du Yun-nan. La haine des lamas, des autorités thibétaines et chinoises avait atteint son but.

Telle fut la fin de ce drame long et compliqué qui se jouait depuis 1847 sur les frontières de la Chine, du Thibet et de l'Inde. L'action, qui a son nœud principal, quoique caché, dans les ministères de Paris et de Pékin et son dénouement, d'une déchirante tristesse, sur les bords du Mékong en 1865, commence par l'expédition de Renou, son arrestation à Tchamouto, son retour à Canton, elle continue par son séjour dans la lamaserie de Teundjroulin, par les voyages de Krick, de Bourry, de Bernard et de Desgodins à travers les Himalayas ; elle se développe par la présence de l'évêque Thomine, de ses prêtres Renou, Fage, Goutelle, Desgodins, Durand, Alexandre et Félix Biet, Dubernard sur les terres du Thibet, elle présente des épisodes sanglants que le poignard termine, des péripéties variées et douloureuses où la haine, la trahison, la faiblesse jouent leur rôle près de la charité, de la confiance et du zèle ; elle se diversifie en des scènes nombreuses, où l'on voit successivement ou simultanément apparaître les personnages les plus divers : ministres français et chinois, de Courcy, de Bourboulon, Kleczkowski, Berthemy, le prince Kong, les commissaires impériaux Man et Nguen, le général thibétain Tchremunse, le trésorier-payeur Tchong, le capitaine Tchang, les préfets de Songngakieudzong et les sous-préfets de Menkong, Atou avec les lamas de Tergui et de Petou, des traîtres comme Samdo et Ogniengun, des amis fidèles comme le supérieur de Tchamoutong ; près d'eux, mettant mieux en relief leur hypocrisie et leur brutalité, apparaissent les figures plus douces et un peu vaguement esquissées des convertis : l'ancien lama Pema, les néophytes de Songta, de Longpou, d'Aben, de Kionatong, ce pauvre Loutse, jeté, quoique païen, dans les flots de la Salouen, et jusqu'à ces petits enfants, Mathias et Gabriel, qui meurent au seuil de l'exil. Tous ces hommes, tous ces noms passent devant nous, comme en une vision de rêve, dans le lointain de ces pays inconnus, dont notre imagination ne peut qu'imparfaitement évoquer les horizons durs et sombres, sur lesquels se découpent de pauvres villages perdus dans un chaos de gigantesques montagnes ou cachés dans un repli de vallées sauvages : Lagong, le point extrême d'où les pionniers de l'Evangile croyaient déjà apercevoir Lhassa ; Tchamouto, le poste de surveillance qui arrête les voyageurs ; Kiangka, le centre des luttes politiques où le plus hardi des missionnaires du Thibet, au XIXe siècle, garde les six pieds de terre que la fourberie des Chinois et la haine des lamas ont voulu lui enlever et que lui a conservés l'énergie de ses compagnons d'apostolat ; Bonga enfin, le berceau si cher, que tous les prêtres de la Société des Missions-Étrangères au Thibet saluent avec amour et que, dans leurs heures d'espérance, ils se plaisent à entrevoir reconquis, renouvelé, glorifié.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

COUP D'OEIL GÉNÉRAL SUR LES PAYS QUE RENFERME
LA MISSION DU THIBET

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

DES COMMENCEMENTS DE L'ÉVANGÉLISATION A L'ÉRECTION DU THIBET EN VICARIAT APOSTOLIQUE, EN 1846

CHAPITRE PREMIER

DÉBUTS DE LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES AU THIBET

1844-1848

CHAPITRE DEUXIÈME

NOUVELLES MESURES POUR L'ÉVANGÉLISATION DU THIBET
TENTATIVES DE PÉNÉTRATION AU THIBET PAR L'INDE

1848-1852

CHAPITRE TROISIÈME

TRAVAUX DANS LES HIMALAYAS. — MASSACRE DE DEUX MISSIONNAIRES

1851-1854

CHAPITRE QUATRIÈME

EXPÉDITIONS DE M. RENOU

1852-1854

CHAPITRE CINQUIÈME

FONDATION DE BONGA

1854-1856

CHAPITRE SIXIÈME

DERNIÈRES TENTATIVES DE PÉNÉTRATION AU THIBET PAR L'INDE

1855-1858

CHAPITRE SEPTIÈME

LE PREMIER VICAIRE APOSTOLIQUE DU THIBET ET LE COMMENCEMENT DE SON ADMINISTRATION

1856-1859

CHAPITRE HUITIÈME

ATTAQUES CONTRE BONGA
MARCHE DES MISSIONNAIRES VERS LHASSA

1858-1862

CHAPITRE NEUVIÈME

FIN DU PROCÈS DE BONGA
ET DE L'ÉPISCOPAT DE MGR THOMINE-DESMAZURES

1861-1863

CHAPITRE DIXIÈME

PROGRÈS DE LA MISSION

1862-1863

CHAPITRE ONZIÈME

L'AUTORITÉ DE LA CHINE AU THIBET
ABANDON PAR LA FRANCE DES MISSIONNAIRES DU THIBET

1863-1865

CHAPITRE DOUZIÈME

DERNIÈRES LUTTES DANS LE ROYAUME DU THIBET

1865
